HISTOIRE DES PAPES

SON ÉGLISE ET SON ÉTAT

James A Wylie

Copyright © 2024. Société de Publications Lumière du Monde

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite expresse de l'auteur, sauf dans le cas de brèves citations contenues dans des articles et des revues critiques. Veuillez adresser toutes les questions pertinentes à l'éditeur.

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite ou utilisée sous aucunes formes ou par quelque procédé que se soit, électronique ou mécanique, y compris des photocopies et des rapports ou par aucun moyen de mise en mémoire d'information et de système de récupération sans la permission écrite de l'éditeur, sauf par un critique qui peut citer de brefs passages dans une revue.

ISBN : 210-7-85933-777-1

Données de catalogage avant publication

Edité par : Light of the World Publications Company Ltd.

Imprimé en Turin, Italie

Publié par Light of the World Publications Company Ltd

P.O. Box 144, Piazza Statuto, Turin, Italie

"Lux Lucet in Tenebris"

La Lumière brille dans l'Obscurité

Light of the World Publication Company Limited

(La Lumière du Monde)

P.O. Box 144 Piazza Statuto, Turin, Italy

Email: newnessoflife70@gmail.com

Dans l'état de choses qui eut lieu presque par toute l'Europe pendant le cours des dixième, onzième, douzième et treizième siècles, et quelque temps encore tant avant qu'après cette période, la constitution de l'Eglise de Rome peut être regardée comme la combinaison la plus formidable qui ait jamais été formée contre l'autorité et la sureté du gouvernement civil, aussi bien que contre l'autorité et la bonheur du genre humain, qui ne peuvent jamais régner et prospérer que sous la protection du gouvernement civil. Dans cette constitution, les impostures et les illusions les plus grossières de la superstition se trouvèrent si fortement liées aux intérêts prives d'une immense multitude de gens, qu'elles étaient hors de toute atteinte des traits de la raison humaine ; car encore bien que la raison eût peut-être pu venir à bout de dévoiler, même aux yeux du commun du peuple, quelques-unes de ces erreurs superstitieuses, elle n'aurait néanmoins jamais pu détacher entièrement les liens de l'intérêt prive. Si cette constitution n'eut eu d'autres attaques à essuyer que les faibles efforts de la raison, elle aurait sans doute dure à jamais. Mais cet édifice immense et si habilement construit, que toute la sagesse et toute la vertu humaine n'eussent jamais pu ébranler, encore bien moins renverser, s'est vu par le cours naturel des choses, d'abord affaibli, ensuite en partie démoli, et peut-être ne lui faut-il plus aujourd'hui que quelques siècles encore pour qu'il s'écroule tout à fait.

Book V

Article III, Part III: Of the Expense of public Works and public Institutions

An Inquiry into the Nature and the Causes of the Wealth of Nations, 1776

Adam Smith

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

AVANT-PROPOS

Cette édition a été reproduite par Light of the World Publication Company. Ce livre vise à apporter la lumière sur les véritables controverses en jeu, comme en témoignent les luttes inchangées et les multiples dilemmes moraux. Le récit et les illustrations sont spécialement conçus et intégrés pour informer le lecteur des évolutions pertinentes dans les domaines historique, scientifique, philosophique, éducatif, politico-religieux, socio-économique, juridique et spirituel. En outre, des schémas et des corrélations clairs et incontestés peuvent être découverts, ce qui permet de percevoir le réseau, le fonctionnement en corrélation et le chevauchement d'écoles de pensée antithétiques, mais harmonieuses.

La longue trajectoire de coercition, de conflit et de compromis de la Terre a préparé la plate-forme pour l'émergence d'une Nouvelle Ère. Des questions brûlantes accompagnent l'avènement de cette nouvelle ère attendue, accompagnée de ses superstructures, systèmes de gouvernance, régimes fondés sur les droits et idéaux de liberté et de bonheur. Modelée sur la supercherie de rampante, la répression stratégique et les objectifs du nouvel ordre mondial, ce e-book établit un lien entre les réalités modernes, les mystères spirituels et la révélation divine. Il retrace l'évolution chronologique allant d'une catastrophe nationale à la domination mondiale, la destruction d'un ancien système et la création d'un nouveau; éclairant succinctement sur l'amour, la nature humaine et même une intervention surnaturelle.

Maintes et maintes fois, des événements remarquables ont façonné le cours de la vie et de l'histoire, tout en préfigurant l'avenir. Vivant à une époque de grande turbulence et d'incertitude, l'avenir n'est que faiblement compris. Heureusement, ce travail permet une vision panoramique du passé et du futur, en soulignant les moments critiques du temps qui s'est écoulé dans l'accomplissement de la prophétie.

Bien que leur naissance soit dans des conditions peu encourageantes, dans des creusets exténuants, plusieurs individus sont résolus à persévérer dans la vertu et à sceller leur foi, laissant ainsi une marque indélébile. Leurs contributions ont façonné la modernité et ont ouvert la route pour un point culminant et merveilleux, et un changement imminent. Par conséquent, cette littérature sert à la fois d'inspiration et d'outil pratique pour une compréhension pénétrante et profonde derrière des questions sociales, de la religion et de la politique. Chaque chapitre raconte à la fois le monde et la condition humaine, enveloppée dans l'obscurité, assiégée de toutes parts dans des affrontements vifs, et poussé par des programmes sinistres, cachés et arrière-pensées. Ici, ceux-ci sont exposés sans vergogne à la vue de tous. Néanmoins, chaque page rayonne de rayons resplendissants de courage, de délivrance et d'espoir.

En fin de compte, c'est notre fervent désir que chaque lecteur fasse l'expérience de l'amour et accepte la vérité. Dans un monde imprégné de mensonges, d'ambiguïtés et de manipulations, la vérité restera à jamais comme l'attente quintessentielle dans l'âme. La vérité engendre la vie, la beauté, la sagesse et la grâce; aboutissant à un objectif renouvelé, à une vigueur et à une transformation authentique, mais personnelle, de perspective et de vie.

Table des Matières

LIVRE I. Histoire de la Papauté..... 4
Chapitre I. Origine de la Papauté. 5
Chapitre II. Montée et Progrès de la Suprématie Ecclésiastique. 15
Chapitre III. Montée et Progrès de la Souveraineté Temporelle. 33
Chapitre IV. Montée et Progrès de la Suprématie Temporelle. 47
Chapitre V. Fondement et Étendue de la Suprématie. 73
Chapitre VI. Le Droit Canonique. 98
Chapitre VII. L'Immutabilité de l'Église de Rome..... 113
LIVRE 2 - Dogmes de la Papauté 126
Chapitre I. La Théologie Papale 127
Chapitre II. Écriture et Tradition..... 130
Chapitre III. De la Lecture des Écritures. 137
Chapitre IV. L'Unité de l'Église de Rome..... 145
Chapitre V. Catholicité de l'Église de Rome. 151
Chapitre VI. L'Apostolicité ou la Primauté de Pierre. 159
Chapitre VII. L'Infaillibilité..... 182
Chapitre VIII. Pas de Salut hors de l'Église de Rome. 198
Chapitre IX. Du Péché Originel. 204
Chapitre X. De la Justification. 215
Chapitre XI. Les Sacrements. 221
Chapitre XII. Le Baptême et la Confirmation. 226
Chapitre XIII. L'Eucharistie - la Transsubstantiation - la Messe. 232
Chapitre XIV. De la Pénitence et de la Confession. 245
Chapitre XV. Des Indulgences. 251
Chapitre XVI. Du Purgatoire. 261
Chapitre XVII. De l'Adoration des Images. 266
Chapitre XVIII. De l'Adoration des Saints. 270
Chapitre XIX. Le Culte de la Vierge Marie. 275
Chapitre XX. La Foi ne Doit pas Être Entretenue avec les Hérétiques. 282

LIVRE 3 - Le Génie et l'Influence de la Papauté 294
Chapitre I. Le Génie de la Papauté. 295
Chapitre II. Influence de la Papauté sur l'Homme. 310
Chapitre III. Influence de la Papauté sur le Gouvernement. 318
Chapitre IV. Influence de la Papauté sur la Morale et l'État Religieux des Nations. 339
Chapitre V. Influence de la Papauté sur l'État Social et Politique des Nations 352
LIVRE 4 - Politique Actuelle et Perspectives de la Papauté 367
Chapitre I. Fausse Réforme et Vraie Réaction. 368
Chapitre II. Nouvelle Ligue Catholique et Menace de Croisade contre le Protestantisme. 379
Chapitre III. Le Propagandisme Général. 387
Chapitre IV. Perspectives de la papauté. 398

LIVRE I. Histoire de la Papauté

Chapitre I. Origine de la Papauté.

La papauté, après le christianisme, est le grand fait du monde moderne. Malheureusement, des deux, c'est la première qui s'est révélée, à certains égards, la source la plus puissante dans les affaires humaines et qui a joué le rôle le plus public sur la scène mondiale. Retracer entièrement l'ascension et le développement de ce système prodigieux, ce serait écrire l'histoire de l'Europe occidentale. La décadence des empires, l'extinction des systèmes religieux, la dissolution et le renouvellement de la société, l'apparition de nouveaux États, le changement des mœurs, des coutumes et des lois, la politique des cours, les guerres des rois, la décadence et le renouveau des lettres, de la philosophie et des arts, tout cela se rattache à l'histoire de la papauté, à la croissance de laquelle ils ont contribué, et dont ils ont aidé à tracer le destin. Notre temps et nos limites ne nous permettent pas d'entrer dans un champ d'investigation aussi vaste. Qu'il nous suffise d'indiquer, en termes généraux, les causes principales qui ont contribué à l'essor de cette formidable puissance, et les étapes successives qui ont marqué le cours de son funeste développement.

Le premier essor de la papauté est sans aucun doute à rechercher dans la corruption de la nature humaine. Le christianisme, bien que pur en lui-même, était confié à des êtres imparfaits. L'époque, elle aussi, était imparfaite et abondait en causes tendant à corrompre ce qui était simple et à matérialiser ce qui était spirituel.

La société était envahie de toutes parts par des influences sensuelles et matérielles. Celles-ci ne permettaient absolument pas à l'époque de savourer, et surtout de retenir, la vérité sous sa forme abstraite, et de percevoir la beauté et la grandeur d'une économie purement spirituelle. Le culte symbolique du Juif, désigné par le ciel, lui avait appris à associer la vérité religieuse à des rites visibles et à accorder beaucoup plus d'importance à l'observation de la cérémonie extérieure qu'à la culture de l'habitude intérieure ou à l'accomplissement de l'acte mental. La Grèce, elle aussi, avec sa sensibilité généreuse, ses émotions fortes, sa perception rapide et son goût prononcé pour le beau, était un pays singulièrement grossier et matérialisé. Sa poésie voluptueuse et sa mythologie sensuelle avaient rendu l'intellect de son peuple inapte à apprécier la véritable grandeur d'un système simple et spirituel. L'Italie était aussi le pays des dieux et des armes. Les premiers étaient un type de passions humaines. Et la seconde, bien qu'éclairée par des lueurs occasionnelles de vertu héroïque et de patriotisme, exerçait, dans l'ensemble, un effet dégradant et brutal sur le caractère et le génie du peuple, l'éloignant des efforts de l'esprit pur et de la contemplation de l'abstrait et du spirituel.

C'est dans cette corruption complexe, la dégénérescence de l'individu et la dégénérescence de la société, due aux influences non spirituelles alors puissamment à l'oeuvre dans les mondes juif, grec et romain, que résidait le principal danger du

christianisme. Et c'est dans cet élément qu'il rencontra un antagoniste mille fois plus redoutable que l'épée de Rome. C'est au milieu de ces matières impures que la papauté a germé, mais ce n'est qu'à une époque ultérieure qu'elle est apparue en surface. La corruption prit une forme différente, selon les systèmes dominants et les goûts prédominants des différents pays.

Le Juif a apporté dans l'Eglise les idées de la synagogue et a essayé de greffer les institutions de Moïse sur les doctrines du Christ. Le Grec, incapable de désapprendre d'un seul coup les leçons et de se débarrasser du joug de l'Académie, a tenté de former une alliance entre la simplicité de l'Evangile et sa propre philosophie subtile et hautement imaginative. Le Romain, quant à lui, répugnant à l'idée que le ciel de ses dieux puisse être balayé comme la création d'une fantaisie débridée, recula devant ce changement, comme nous le ferions devant la dissolution des cieux matériels. Et, bien qu'il ait embrassé le christianisme, il s'accrochait encore aux formes et aux ombres d'un polythéisme à la vérité et à la réalité duquel il ne pouvait plus croire. Ainsi, le Juif, le Grec et le Romain étaient semblables en ce qu'ils avaient corrompu la simplicité de l'Évangile. Mais ils différaient en ce que chacun la corrompait à sa manière. Il y avait des esprits plus vigoureux à l'origine, ou plus largement dotés de la grâce de l'Esprit, qui étaient capables de saisir la vérité avec plus de ténacité et d'apprécier davantage sa spiritualité et sa simplicité. Mais en ce qui concerne la majorité des convertis, surtout vers la fin du premier siècle et le début du second, il est indéniable qu'ils ont ressenti, dans toute leur ampleur, les difficultés que nous venons d'énumérer.

Les nouvelles idées devaient entretenir un douloureux conflit avec les anciennes. Le monde avait fait un grand pas en avant. Il avait accompli une transition du symbolique au spirituel, des fables, allégories et mythes qu'une fausse philosophie et une poésie sensuelle avaient inventés pour amuser son enfance, aux idées claires, précises et spirituelles que le christianisme avait fournies pour l'exercice de sa virilité. Mais il semblait que la transition était trop importante. L'esprit humain n'était pas encore en mesure de regarder la Vérité en face. Et les hommes s'efforçaient d'interposer le voile du symbole entre eux et la gloire de cette forme majestueuse. On vit que le monde ne pouvait pas passer d'un seul pas de l'enfance à l'âge adulte, que le Créateur avait imposé certaines lois à la croissance de l'espèce comme à celle de l'individu, au développement de l'esprit social comme à celui de l'esprit personnel. Et que ces lois ne pouvaient être violées. On a vu, en somme, qu'une réforme aussi vaste ne pouvait être faite. elle doit croître.

Nous pensons que les paraboles du Sauveur, destinées à illustrer la nature du royaume de l'Evangile et la manière dont il progresse, avaient laissé présager beaucoup de choses : "Le royaume des cieux ne vient pas en observant" ; "Il est semblable à un grain de moutarde, la plus petite de toutes les semences. Il est semblable à du levain qu'une femme a pris et caché dans trois mesures de farine,

jusqu'à ce que le tout ait levé". Ce n'est pas en un seul jour que l'idée maîtresse du christianisme a remplacé les anciens systèmes et s'est installée à leur place. Elle devait progresser en obéissant à la loi qui régit la croissance de tous les grands changements. D'abord, la semence devait être déposée dans le sein de la société. Ensuite, un processus de germination devait s'ensuivre. Les pluies précoces et tardives des persécutions païennes et papales ont dû l'arroser. Et ce n'est qu'après des âges de croissance silencieuse, au cours desquels la société devait être pénétrée et fécondée par l'esprit vivifiant de l'Évangile, que le christianisme commencerait son règne universel et triomphant.

Mais le temps n'était pas encore venu pour un christianisme spirituel pur d'atteindre la domination sur la terre. L'état infantile de la société l'interdisait. De même que, dans les premiers âges, les hommes n'avaient pu retenir, même lorsqu'elle leur avait été communiquée, la connaissance d'un seul Être existant, indépendant et éternel, de même ils étaient incapables de retenir, même lorsqu'elle leur avait été communiquée, l'adoration spirituelle pure de cet Être. On aurait pu en déduire, bien que la prophétie ait été muette sur ce point, que le monde avait encore un cycle de progrès à parcourir avant d'atteindre l'âge adulte. Qu'une ère s'ouvrait devant lui, au cours de laquelle il serait égaré par de graves erreurs et endurerait, en conséquence, de graves souffrances, avant de pouvoir atteindre la faculté d'une conception large, indépendante, claire et spirituelle, et devenir capable de penser sans l'aide de l'allégorie et d'adorer sans l'aide du symbole. Cela nous réconcilie avec le fait de la grande apostasie, si déconcertante à première vue. Contemplée sous cet angle, elle apparaît comme une étape nécessaire dans le progrès du monde vers ses hautes destinées, et comme une préparation nécessaire au plein épanouissement des plans de Dieu à l'égard de la famille humaine.

Le rétablissement du monde de la profondeur dans laquelle la chute l'a plongé est un processus à la fois lent et laborieux. L'instrument que Dieu a prévu pour l'élever est la connaissance. De grandes vérités sont découvertes, l'une après l'autre. Elles sont d'abord des opinions, elles deviennent ensuite la base de l'action. Et c'est ainsi que la société s'élève, lentement, jusqu'à la plate-forme que le Créateur a prévu qu'elle occuperait en fin de compte. Un grand principe, une fois découvert, ne peut jamais être perdu. C'est ainsi que le monde progresse régulièrement. La vérité peut ne pas être immédiatement opérationnelle. Pour reprendre l'image du Sauveur, elle peut être la graine semée dans la terre. Elle peut être confinée à un seul foyer, à un seul livre ou à une seule école. Mais elle fait partie de la constitution des choses, elle est conforme à la nature de Dieu et en harmonie avec son gouvernement. Elle ne peut donc pas périr.

Des preuves commencent à s'accumuler autour d'elle. Des événements viennent l'éclairer : le martyr meurt pour elle. La société souffre de ne pas s'y conformer. D'autres esprits commencent à l'adopter. Et après avoir atteint un certain stade, ses

adeptes augmentent en progression géométrique : enfin, la société tout entière est contaminée. C'est ainsi que le monde s'élève d'un cran, pour ne plus jamais redescendre. L'étape, disons-nous, une fois pleinement assurée, n'est jamais complètement perdue. Car la vérité, en se frayant un chemin, a laissé derrière elle tant de monuments de sa puissance, sous forme d'erreurs et de souffrances, aussi bien que d'émancipation, de l'humanité, qu'elle devient un grand point de repère dans le progrès de notre race. Elle atteint dans l'esprit social toute la clarté et la certitude d'un axiome. L'histoire du monde, lorsqu'elle est bien lue, n'est pas tant un registre des folies et des méchancetés de l'humanité, qu'une série de démonstrations morales, un lent processus de preuves expérimentales et convaincantes, en référence à de grands principes, et cela sur une échelle si grande, que le monde entier peut la voir, la comprendre et en venir à agir en fonction d'elle. La société ne peut être sauvée autrement que comme l'individu : elle doit être convaincue de péché, son esprit doit être éclairé, sa volonté renouvelée, elle doit être amenée à embrasser la vérité et à agir en conséquence. Et lorsqu'elle aura été ainsi sanctifiée, la société entrera dans le repos.

C'est ce que nous considérons comme la véritable théorie du progrès du monde. Il y a d'abord une révélation objective de la vérité. Il y a ensuite une révélation subjective de celle-ci. La révélation objective est l'oeuvre de Dieu seul. La révélation subjective, c'est-à-dire la réception de la vérité par la société, est l'oeuvre de Dieu et de l'homme réunis. La première peut se faire en un jour ou en une heure. La seconde est l'œuvre lente d'une époque. Ainsi, la progression humaine prend la forme d'une série de grandes époques, au cours desquelles le monde est soudainement projeté en avant dans sa course, puis s'immobilise soudainement, ou semble reculer. La première est connue, dans le langage courant, sous le nom de réforme ou de révolution. La seconde est appelée ré-action. En fait, il n'y a pas de régression : ce que nous prenons pour une régression n'est que la société qui s'installe, après l'éclat de lumière de la vérité nouvellement révélée, pour étudier, croire et appliquer les principes qui viennent d'entrer en sa possession. C'est un travail de longue haleine, souvent de longue haleine. Et il n'est pas rare qu'il se poursuive au milieu de la confusion et des conflits engendrés par l'opposition des anciennes erreurs aux nouvelles idées.

Parmi les époques du passé, les grandes révélations objectives, nous pouvons citer, comme les plus influentes, la Révélation primitive, l'économie mosaïque, l'ère chrétienne et la Réforme. Chacune de ces époques a fait avancer le monde d'un cran, et il n'est jamais retombé dans son état antérieur : la société a toujours progressé. Néanmoins, chacune de ces époques a été suivie d'une nouvelle réaction, qui n'était autre que la lutte de la société pour s'emparer des principes qui lui avaient été communiqués, pour les incorporer complètement à sa propre structure et pour se préparer ainsi à une nouvelle étape plus élevée. Le monde progresse comme la marée

monte sur la plage. La société en progrès présente un spectacle aussi sublime et effrayant que l'océan dans la tempête.

Lorsque la vague montagneuse, coiffée d'écume, se gonfle à l'horizon, énorme et sombre, et se met à rouler dans le tonnerre, elle menace non seulement d'inonder la plage, mais aussi de submerger la terre. Mais sa puissante force est arrêtée et dissoute sur sa barrière de sable : les eaux se retirent dans le lit de l'océan, comme si elles avaient reçu un contrecoup de la terre. On pourrait penser que l'océan a s333 pentu sa puissance dans ce seul effort. Mais il n'en est rien. Les énergies inébranlables des grandes profondeurs se renouvellent en un instant : on voit une autre vague montagneuse s'avancer. Une autre cataracte d'eau écumante se déverse sur la plage. Et maintenant, le niveau de la marée est plus élevé qu'auparavant. C'est ainsi, par une série de flux et de reflux alternés, que l'océan remplit ses rivages. Ce phénomène naturel n'est que l'emblème de la manière dont la société progresse. Après une grande époque, les idées nouvelles semblent perdre du terrain, les eaux diminuent. Mais, peu à peu, la limite entre les idées nouvelles et les anciens préjugés s'ajuste, et l'on s'aperçoit alors que l'avantage est du côté de la vérité, et que le niveau général de la société s'élève sensiblement. Entre-temps, on se prépare à une nouvelle conquête. Les instruments de régénération dont le Créateur a doté le monde, par les vérités qu'il a communiquées, sont silencieusement à l'oeuvre au fond de la société. Une autre vague puissante apparaît à sa surface agitée. Et, roulant avec une puissance irrésistible contre la terre aride de la superstition, elle ajoute un nouveau domaine à l'empire de la Vérité.

Mais s'il est vrai que le monde a progressé régulièrement et que chaque époque successive a placé la société sur une plate-forme plus élevée que celle qui l'a précédée, c'est en même temps un fait que le développement de la superstition a suivi un rythme égal à celui de la vérité. Dès le début, les deux ont été les pendants l'un de l'autre, et il en sera ainsi, sans doute, tant qu'ils existeront ensemble sur la terre. Dans les premiers temps, l'idolâtrie n'était pas sophistiquée dans son credo et simple dans ses formes, tout comme les vérités connues à l'époque étaient peu nombreuses et simples. Sous l'économie juive, lorsque la vérité s'est incarnée dans un système de doctrines avec un rituel établi, alors aussi l'idolâtrie a fourni son système de subtilités métaphysiques pour piéger l'esprit, et son splendide cérémonial pour éblouir les sens.

Sous la dispensation chrétienne, alors que la vérité a atteint son plus grand développement, au moins dans la forme, si ce n'est encore dans le degré, l'idolâtrie est également plus développée qu'à n'importe quelle époque précédente. L'idolâtrie papale est un système plus subtil, plus compliqué, plus malin et plus perfectionné que ne l'était l'idolâtrie païenne. Ce développement égal est inévitable dans la nature du cas. La découverte d'une vérité nécessite l'invention de l'erreur opposée. Dans la mesure où la vérité multiplie ses points d'attaque, l'erreur doit nécessairement

multiplier ses points de défense. L'extension d'une ligne implique l'extension de l'autre aussi.

Il existe néanmoins une différence essentielle entre les deux évolutions. Chaque nouvelle vérité est l'ajout d'une position inexpugnable à l'un des deux camps. Alors que chaque nouvelle erreur n'est que l'ajout d'un point insoutenable à l'autre, ce qui ne fait qu'affaiblir la défense. La vérité est immortelle, parce qu'elle est conforme aux lois qui régissent l'univers. Aussi, plus elle s'étend, plus nombreux sont les points sur lesquels elle peut s'appuyer sur le gouvernement de Dieu. Plus l'erreur s'étend, plus nombreux sont les points où elle entre en collision et en conflit avec ce gouvernement. Ainsi, l'une se développe en force, l'autre en faiblesse. Et c'est ainsi que le plein développement de l'une est le signe avant-coureur de son triomphe, et que le plein développement de l'autre est le signe précurseur de sa chute.

Au début, l'idolâtrie était une, et elle l'était nécessairement, puisqu'elle tirait son existence des mêmes sources que celles qui se trouvaient dans les profondeurs des premiers âges. Mais, bien qu'unie à l'origine, elle a pris, avec le temps, des formes différentes et a été connue sous des noms différents dans les divers pays. En Orient, la philosophie mage prévalait depuis longtemps ; en Occident, le polythéisme de Rome avait vu le jour. La Grèce, trait d'union entre l'Asie et l'Europe, alliant le caractère contemplatif et subtil des idolâtries orientales à la grossièreté et au latitudinarisme des idolâtries occidentales, a vu s'épanouir une mythologie très imaginative mais sensuelle.

De même que ces idolâtries étaient une dans leur essence, elles étaient une dans leur tendance. Et la tendance de toutes ces idolâtries était d'éloigner le cœur de Dieu, d'enfermer la vision de l'homme dans les objets des sens, de créer une forte aversion pour la contemplation d'un Être spirituel et une forte incapacité à appréhender et à retenir les vérités spirituelles et abstraites. Ces idolâtries avaient depuis longtemps dépassé leur âge d'or. Mais le puissant penchant qu'elles avaient donné à l'esprit humain existait toujours. Ce n'est que par un lent processus de contre-action que ce mauvais penchant pouvait être surmonté. Ces superstitions avaient si longtemps couvé la terre, et elles avaient si largement imprégné le sol de leurs principes maléfiques, que leur éradication ne pouvait être attendue que par un long et douloureux conflit de la part du christianisme.

Il fallait s'attendre à ce qu'après la première phase du triomphe de l'Évangile, il y eût un recul. Que les anciennes idolâtries, remises de leur panique, rallieraient leurs forces et réapparaîtraient, non pas sous l'une de leurs anciennes formes, car ni la superstition ni l'Évangile ne revivent jamais sous leur ancienne organisation, mais sous une nouvelle forme adaptée à l'état du monde et au caractère du nouvel antagoniste qu'il s'agit maintenant d'affronter. Et que Satan mènerait une dernière lutte, bien sûr sans précédent, avant d'abandonner au Christ l'empire du monde. Il

fallait également s'attendre à ce que, dans le conflit à venir, toutes ces idolâtries se combinent en une seule phalange. Il était extrêmement probable que les animosités et les rivalités qui les avaient séparées jusqu'à présent cesseraient. Que les écoles et les sectes en lesquelles ils s'étaient divisés s'unissent. Que, reconnaissant dans le christianisme un antagoniste qui était leur ennemi à tous, le danger commun leur ferait sentir leur commune fraternité. C'est ainsi que tous ces faux systèmes s'uniront en un système global et gigantesque, contenant en lui-même tous les principes d'hostilité et tous les éléments de force, autrefois dispersés dans chacun d'eux. Et c'est sous cette forme combinée et unie qu'ils livreront bataille à la Vérité.

Il ne fallut pas attendre longtemps pour voir apparaître les symptômes d'une telle démarche de la part de Satan, d'une telle résurrection des anciens paganismes. L'ombre commença à reculer sur le cadran du Temps. Le spirituel commença à perdre du terrain devant le symbolique et le mythologique. Les diverses idolâtries qui avaient autrefois couvert le vaste espace que l'Evangile occupait maintenant, subjuguées mais non totalement exterminées, commencèrent à faire la cour au christianisme. Elles prétendaient, comme les servantes, rendre hommage à la maîtresse. Mais leur dessein, dans cette amitié insidieuse, n'était pas de l'aider dans sa glorieuse mission, mais de lui emprunter son aide, et de régner ainsi dans sa chambre. Ils savaient bien qu'ils avaient été rattrapés par cette décrépitude qui, tôt ou tard, rattrape tout ce qui est issu de la terre. Mais ils pensaient puiser une nouvelle vitalité dans le côté vivant du christianisme, et se débarrasser ainsi du fardeau de leur anilité. La religion mage lui fit la cour en Orient. Le paganisme lui fait la cour en Occident : Le judaïsme, estimant sans doute qu'il avait plus de droits que l'un ou l'autre, a fait valoir ses droits à la reconnaissance. Chacun lui apportait quelque chose qui lui était propre et qui, prétendait-il, était nécessaire à la perfection du christianisme. Le judaïsme apportait ses symboles morts. Les philosophies magiques et grecques lui apportaient des spéculations et des doctrines raffinées et subtiles, mais mortes. Et le paganisme de Rome apportait ses divinités mortes. De toutes parts, elle fut tentée de se séparer de la substance et d'embrasser à nouveau l'ombre. C'est ainsi que les anciennes idolâtries se rassemblèrent sous la bannière du christianisme. Elles se rallièrent à son soutien - c'est ce qu'elles professaient. Mais en réalité, ils unissaient leurs armes pour la renverser.

On aurait pu s'attendre à deux choses. Premièrement, que la corruption naissante atteigne sa proportion la plus mûre dans le pays où les influences extérieures ont le plus favorisé son développement. Et deuxièmement, qu'une fois développée, elle présenterait les traits principaux et les principales particularités de chacun des anciens paganismes. Ces deux prévisions se sont exactement réalisées. Ce n'est ni en Chaldée, ni en Égypte, sièges de la philosophie mage, ni en Grèce, que la papauté s'est développée, car ces pays n'ont plus guère conservé que les traditions de leur ancienne puissance. C'est sur le sol des Sept Collines, au milieu des trophées de

victoires innombrables, des symboles de l'empire universel et des rites somptueux d'un polythéisme polluant, que le romanisme, velut arbor oevo, s'est développé. Par une loi semblable à celle qui guide la graine vers l'endroit le plus propice à sa germination, le paganisme moderne plongea ses racines dans le sol que l'ancien paganisme avait le plus largement imprégné de ses influences et de ses tendances. Les hérésies environnantes furent rapidement éclipsées et réduites à néant. Les erreurs gnostiques et autres déclinèrent proportionnellement à la croissance du romanisme, dont le puissant tronc attira à lui toutes les influences corrompues qui, autrement, les auraient nourries. Avec le temps, elles disparurent, mais plutôt par un processus d'absorption que d'extinction.

Le résultat nous présente une sorte de panthéisme, le seul qui soit réel, dans lequel les idolâtries expirantes retournent dans le sein de leur divinité mère, et voient leur existence prolongée dans son existence. La papauté est une nouvelle Babel, dont les anciennes et redoutables idolâtries sont les bâtisseurs. C'est un Panthéon spirituel, dans lequel les superstitions locales et vagabondes retrouvent un centre et un foyer. C'est un grand mausolée, dans lequel les cadavres des paganismes défunts, comme les moines momifiés de Kreutzberg, sont exposés dans une pompe épouvantable, tandis que leurs esprits désincarnés vivent toujours dans la papauté et gouvernent le monde depuis leur tombe. Analysez la papauté et vous y trouverez tous ces anciens systèmes.

La philosophie mage s'épanouit à nouveau sous le système monastique. En effet, dans la vie conventuelle de Rome, nous retrouvons les humeurs contemplatives et les habitudes ascétiques qui ont si largement prévalu en Égypte et dans tout l'Orient. On y trouve aussi le principe fondamental de cette philosophie, à savoir que la chair est le siège du mal et que, par conséquent, c'est un devoir d'affaiblir et de mortifier le corps. Dans la papauté, nous retrouvons les traits prédominants de la philosophie grecque, plus particulièrement dans la casuistique subtile des écoles papales, associée à un rituel sensuel, dont la célébration s'accompagne souvent, comme dans la Grèce d'autrefois, d'une licence grossière. Enfin, le polythéisme de la Rome antique est palpable dans la papauté, dans les dieux et les déesses qui, sous le nom de saints, remplissent le calendrier et encombrent les temples de l'Église romaine. Ici, donc, toutes les anciennes idolâtries revivent.

Il n'y a rien de nouveau en eux que l'organisation, qui est plus parfaite et plus complète que jamais. Pour ajouter une autre illustration à celles déjà données, la papauté est une gigantesque réalisation de la parabole de notre Seigneur. L'empire romain, lors de l'introduction du christianisme, a été balayé et garni. L'esprit impur qui l'habitait avait été chassé. Mais le démon ne s'était jamais éloigné de la région des sept collines. Ne trouvant pas de repos, il revint, amenant avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, qui prirent possession de leur ancienne demeure, et rendirent son dernier état pire que le premier. Le nom de la papauté, en vérité, est

Légion ! "Il y a plusieurs Antéchrists", dit l'apôtre Jean. En effet, à son époque, les divers systèmes d'erreur n'avaient pas encore été réunis en un seul. Mais l'apostasie romaine prit finalement le dessus et, rassemblant les autres hérésies sous sa bannière, elle donna son propre nom à l'armée hétéroclite et devint connue comme l'Antéchrist de la prophétie et de l'histoire.

Nous considérons donc la papauté comme une excroissance du paganisme, dont la blessure mortelle, infligée par l'épée spirituelle du christianisme, a été guérie. Ses oracles avaient été réduits au silence, ses sanctuaires démolis et ses dieux relégués dans l'oubli. Mais la corruption profonde de la race humaine, non encore guérie par l'effusion promise de l'Esprit sur toute chair, la ranima de nouveau et, sous un masque chrétien, éleva d'autres temples en son honneur, construisit un autre panthéon et le remplaça par d'autres dieux qui, en fait, n'étaient que les anciennes divinités sous d'autres noms. Toutes les idolâtries, à quelque époque ou dans quelque pays qu'elles aient existé, ne doivent être considérées que comme les développements successifs d'une seule et même grande apostasie. Cette apostasie a commencé en Eden et s'est achevée à Rome. Elle a pris naissance lors de la cueillette du fruit défendu. Elle a atteint son apogée dans la suprématie de l'évêque de Rome, vicaire du Christ sur la terre.

L'espoir d'être "comme Dieu" a conduit l'homme à commettre le premier péché. Et ce péché a été parfait lorsque le pape "s'est élevé au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu ou de ce qui est adoré, de sorte que, comme Dieu, il est assis dans le temple, se montrant lui-même comme Dieu. De sorte que, comme Dieu, il s'est assis dans le temple de Dieu, montrant lui-même qu'il est Dieu". La papauté n'est que le développement naturel de cette grande transgression originelle. Elle n'est que la maturation et le perfectionnement des premières idolâtries. Il s'agit manifestement d'une énorme expansion du même principe intensément malin et effroyablement destructeur que ces idolâtries contenaient. L'ancien Chaldéen adorant le soleil, le Grec divinisant les puissances de la nature, et le Romain exaltant la race des hommes primitifs en dieux, ne sont que des manifestations variées du même principe maléfique, à savoir l'aliénation totale du coeur par rapport à Dieu, sa propension à se cacher dans les ténèbres de ses propres imaginations corrompues, et à devenir un dieu pour lui-même.

Ce principe a reçu le développement le plus effrayant qui semble possible sur terre, dans le Mystère d'Iniquité qui est venu s'asseoir sur les Sept Collines. Car c'est là que l'homme s'est déifié, qu'il est devenu Dieu, qu'il s'est arrogé des pouvoirs qui l'ont élevé au-dessus de Dieu. Le papisme est la dernière forme d'idolâtrie, la plus mûre, la plus subtile, la plus habilement contournée et la plus essentiellement diabolique que le monde ait jamais vue, ou qu'il ait des raisons de croire qu'il verra jamais. C'est le nec plus ultra de la méchanceté humaine et le chef d'oeuvre de la ruse et de la malignité de Satan. C'est la plus grande calamité, après la chute, qui ait jamais

frappé la famille humaine. Plus loin de Dieu, le monde ne pourrait pas exister. Le ciment de la société, déjà très affaibli, serait entièrement détruit et le tissu social tomberait instantanément en ruines[1].

Ayant ainsi indiqué l'origine du romanisme, nous tenterons, dans les trois chapitres suivants, d'en retracer l'ascension et les progrès. [1] Il résulte des principes enseignés dans ce chapitre que l'Église (ainsi appelée) de Rome n'a pas le droit de prendre rang parmi les Églises chrétiennes. Elle n'est pas une Église, et sa religion n'est pas la religion chrétienne. Nous avons l'habitude de parler de la papauté comme d'une forme corrompue du christianisme. Nous concédons trop de choses. L'Église de Rome entretient avec l'Église du Christ la même relation que la hiérarchie de Baal avec l'institution de Moïse. Et la papauté n'est liée au christianisme que de la même manière que le paganisme était lié à la Révélation primitive. La papauté n'est pas simplement une corruption, mais une transformation. Il peut être difficile de fixer le moment où elle est passée de l'un à l'autre. Mais le changement est incontestable. La papauté est l'Évangile transsubstantié dans la chair et le sang du paganisme, sous quelques-uns des accidents du christianisme.

Chapitre II. Montée et Progrès de la Suprématie Ecclésiastique.

Les premiers pasteurs de l'Église romaine n'aspiraient pas à un rang supérieur à celui de leurs confrères[1] ; les travaux auxquels ils s'adonnaient étaient les mêmes que ceux des ministres ordinaires de l'Évangile. En tant que pasteurs, ils veillaient avec une fidélité affectueuse sur leur troupeau. Et, quand l'occasion s'en présentait, ils ajoutaient aux devoirs du pastorat les travaux de l'évangéliste. Tous étaient éminents par leur piété. Et certains d'entre eux ajoutaient aux grâces du chrétien les qualités de l'érudit. On peut citer l'exemple de Clément de Rome. Après les apôtres, il fut l'écrivain chrétien le plus éminent du premier siècle. Même après que l'Évangile eut pénétré dans les murs de Rome, le paganisme se maintint dans les villages de la Campagne[2].

En conséquence, les pasteurs de la métropole eurent pour premier souci d'implanter la foi et de fonder des églises dans les villes voisines. Ils furent amenés à se lancer dans cette entreprise, non pas en raison des vues mondaines et ambitieuses qui commencèrent, au fil du temps, à animer leurs successeurs, mais en raison de ce zèle pur pour la diffusion du christianisme pour lequel ces premiers âges se distinguaient. Il était naturel que les églises fondées dans ces circonstances chérissent une vénération particulière pour les hommes dont elles devaient l'existence à leurs pieux travaux. Il était tout aussi naturel qu'elles s'adressent à eux pour obtenir des conseils dans tous les cas difficiles. Ces conseils étaient d'abord purement paternels et n'impliquaient ni supériorité de la part de celui qui les donnait, ni dépendance de la part de ceux à qui ils étaient donnés. Mais avec le temps, lorsque l'épiscopat de Rome fut occupé par des hommes à l'esprit mondain, aimant la prééminence, l'hommage, d'abord rendu volontairement par des égaux à leurs égaux, fut exigé comme un droit. Et les conseils, d'abord simplement fraternels, prirent la forme d'un commandement et furent prononcés sur un ton d'autorité[3]. Mais c'étaient des débuts, et le pouvoir est cumulatif. C'est la loi de sa nature de croître, à un rythme continuellement accéléré, qui, bien que lent au début, devient terriblement rapide vers la fin. Et c'est ainsi que les pasteurs de Rome, d'abord par des degrés imperceptibles, puis à pas de géant, atteignirent leur prééminence fatale.

Tel était l'état des choses au premier siècle, durant lequel l'autorité du presbytre ou de l'évêque - car ces deux titres étaient employés dans les temps primitifs pour distinguer la même fonction et le même ordre d'hommes[4] - ne s'étendait pas au-delà des limites de la congrégation à laquelle ils s'adressaient. Mais au deuxième siècle, un autre élément a commencé à intervenir. À cette époque, il devint habituel de régler la considération et le rang dont jouissaient les évêques de l'Église chrétienne

en fonction de la ville dans laquelle ils résidaient. Il est facile de voir l'influence et la dignité qui en résulteraient pour les évêques de Rome, et les perspectives de grandeur et de pouvoir qui s'ouvriraient ainsi aux aspirants prélats qui occupaient alors ce siège. Rome était la maîtresse du monde.

Au cours des siècles de conquête, sa domination s'était progressivement étendue, jusqu'à devenir enfin universelle et suprême. Elle exerçait alors un charme mystérieux et puissant sur les nations. Ses lois étaient acceptées et son autorité subie par l'ensemble de la terre civilisée. La première Rome était ainsi le type de la seconde Rome. Et si le spectacle qu'elle offrait d'un despotisme centralisé et universel n'a pas suggéré aux aspirants prélats de la capitale les premières idées d'un empire spirituel à la fois centralisé et universel, il n'est pas douteux qu'il a contribué de la manière la plus matérielle à la réalisation d'un tel objet, un objet que, nous le savons, ils avaient déjà proposé, et qu'ils avaient commencé à poursuivre avec beaucoup de vigueur, de constance et d'habileté. Il a agi comme un stimulant secret mais puissant sur l'esprit des évêques romains eux-mêmes, et il a opéré avec toute la force d'un sortilège sur l'imagination de ceux sur lesquels ils commençaient maintenant à s'arroger le pouvoir.

Nous découvrons ici l'un des grands ressorts de la papauté. De même que les États libres qui existaient autrefois dans le monde avaient abandonné leurs richesses, leur indépendance et leurs divinités pour former un empire colossal, pourquoi, demandaient les évêques de Rome, les différentes Églises du monde ne devraient-elles pas abandonner leur individualité et leurs pouvoirs d'autonomie au siège métropolitain pour former une puissante Église catholique ? Pourquoi la Rome chrétienne ne serait-elle pas la source de la loi et de la foi pour le monde, comme l'avait été la Rome païenne ? Pourquoi le symbole d'unité présenté au monde dans l'empire séculier ne se réaliserait-il pas dans l'unité réelle d'un empire chrétien ?

Si l'occupant du trône temporel avait été le roi des rois, pourquoi l'occupant de la chaire spirituelle ne serait-il pas l'évêque des évêques ? Le fait que les évêques de Rome aient raisonné de la sorte est un fait historique. Le concile de Chalcédoine a établi la supériorité du siège romain sur ce même fondement. "Les pères, disent-ils, ont conféré à juste titre la dignité au trône du presbytre de Rome, parce que c'était la ville impériale "[5] La mission de l'Évangile est d'unir toutes les nations en une seule famille. Satan a présenté au monde une puissante contrefaçon de cette union, en réunissant toutes les nations sous le despotisme de Rome, afin de vaincre la réalité par la contrefaçon.

L'apparition des conseils ecclésiastiques provinciaux s'est faite de la même manière. Les Grecs, copiant le modèle de leur Conseil amphictyonique, furent les premiers à adopter le projet de réunir les députés des églises de toute une province pour délibérer sur les affaires importantes. En peu de temps, ce projet fut adopté dans tout l'empire. Les Grecs appelaient ces assemblées des synodes. Pour tempérer les

délibérations et exécuter les résolutions de l'assemblée, il fallait que quelqu'un soit choisi comme président. Et cette dignité était ordinairement conférée au presbytre le plus important par sa piété et sa sagesse. Afin que la tranquillité de l'Église ne soit pas troublée par des élections annuelles, la personne élevée par les suffrages de ses frères à la chaire présidentielle y était maintenue à vie. Il n'était considéré que comme le premier parmi ses pairs. Mais le titre d'évêque commençait à acquérir une nouvelle signification et à s'élever au-dessus de l'humble appellation de presbytre. Il n'est pas rare que l'élection au poste de président perpétuel revienne à l'évêque de la ville métropolitaine. C'est ainsi que l'égalité qui régnait entre les pasteurs de l'Église primitive fut encore plus troublée[7]. [7]

Au quatrième siècle, la simplicité primitive de l'Église, en ce qui concerne la forme de son gouvernement, n'a guère été mise à mal. Si l'on excepte le président perpétuel du synode provincial, tous les pasteurs ou évêques de l'Église jouissaient d'un rang d'égal honneur et d'un titre d'égale dignité. Mais ce siècle a apporté de grands changements et a ouvert la voie à des changements encore plus importants dans les siècles qui ont suivi. Sous Constantin, l'empire fut divisé en quatre préfectures, ces quatre préfectures en diocèses, et les diocèses en provinces[8] En procédant ainsi, l'État agissait à l'intérieur de sa propre province. Mais il en sortit complètement lorsqu'il commença, comme il le fit maintenant, à façonner l'Église sur le modèle de l'Empire. Les dispositions ecclésiastiques et civiles furent faites, autant que possible, pour correspondre[9] ; les empereurs pieux croyaient qu'en assimilant les deux, ils rendaient service à la fois à l'État et à l'Église, et les souhaits impériaux étaient puissamment appuyés et formellement sanctionnés par des prélats ambitieux et des conciles intrigants. Les nouveaux arrangements, imposés à l'Église par une politique humaine, devinrent chaque jour plus marqués, de même que la gradation des rangs parmi les pasteurs.

L'évêque s'élevait au-dessus de l'évêque, non pas en fonction de l'éminence de sa vertu ou de la renommée de son savoir, mais en fonction du rang de la ville dont il avait la charge. Le chef-lieu d'une province donnait à son évêque le titre de MÉTROPOLITAIN, ainsi que celui de Primat. La métropole d'un diocèse conférait à son pasteur la dignité d'EXARCH. Au-dessus des exarques étaient placés quatre présidents ou patriarches, correspondant aux quatre préfets prétoriens créés par Constantin. Mais il est probable que le titre de patriarche, d'origine juive, était d'abord commun à tous les évêques, et qu'il s'est progressivement imposé comme un terme de dignité et d'éminence. La première reconnaissance distincte de l'ordre apparaît au Concile de Constantinople, en l'an 381[10]. À cette époque, il n'existait que trois de ces grands dignitaires, les évêques de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie, mais un quatrième s'y ajouta. Mais un quatrième est venu s'ajouter. Le Concile, prenant en considération le fait que Constantinople était la résidence de l'Empereur,

décréta " que l'évêque de Constantinople aurait la prérogative, après l'évêque de Rome, parce que sa ville était appelée la Nouvelle Rome "[11].

Au siècle suivant, le concile de Chalcédoine déclara que les évêques des deux villes étaient sur un pied d'égalité en ce qui concerne leur rang spirituel[12], mais la pratique de la vieille Rome était plus puissante que le décret des pères. Malgré la grandeur croissante de sa redoutable rivale, la ville sur le Tibre continua à être la seule ville de la terre, et son pasteur à occuper la première place parmi les patriarches du monde chrétien. En peu de temps, des guerres éclatèrent entre ces quatre potentats spirituels. Les primats d'Alexandrie et d'Antioche se jetèrent sur le patriarche d'Occident pour le protéger. Les concessions qu'ils firent en échange de l'aide qui leur était apportée contribuèrent encore à accroître l'importance du siège romain[13].

Cette gradation du rang entraîne nécessairement une gradation de la juridiction et du pouvoir. Le premier était l'évêque, qui exerçait l'autorité dans sa paroisse et à qui les membres de son troupeau devaient rendre des comptes. Vient ensuite le métropolite, qui administre les affaires ecclésiastiques de la province, exerce sa tutelle sur tous les évêques, les convoque en synodes et, assisté d'eux, entend et tranche toutes les questions relatives à la religion qui se posent dans les limites de sa juridiction. Il avait en outre le privilège de pouvoir demander son consentement à l'ordination des évêques de sa province. Venaient ensuite les exarques ou patriarches, qui exerçaient leur autorité sur les métropolites du diocèse et tenaient des synodes diocésains, au cours desquels toutes les questions relatives au bien-être de l'Église dans le diocèse étaient délibérées et tranchées[14]. Il ne manquait plus qu'une étape pour compléter cette gradation du rang et de l'autorité, une primauté parmi les exarques. En temps voulu, un archi-patriarche vit le jour.

Comme on pouvait le prévoir, le siège du prince des patriarches était Rome. Une gradation qui visait à faire correspondre exactement les dispositions civiles et ecclésiastiques, et qui fixait les sièges principaux des deux autorités aux mêmes endroits, rendait inévitable que le primat de toute la chrétienté n'apparaisse nulle part ailleurs que dans la métropole du monde romain. On voyait alors à quel point Rome était une tour de force. Son prestige seul avait élevé son évêque de l'humble rang de presbytre à la dignité éminente d'archi-patriarche. Elle donnait ainsi au monde le gage de la domination et de la grandeur futures de ses papes.

Une gradation de rangs et de titres, même si elle convient au génie et favorise les objectifs d'une monarchie temporelle, s'accorde mal avec le caractère et les objectifs d'un royaume spirituel ; en fait, elle constitue un obstacle positif et puissant au développement de l'un et à la réalisation de l'autre. Ce n'est qu'en tant qu'agent spirituel que l'Église peut être utile à la société : elle ne peut faciliter la tâche du gouvernement qu'en extirpant les passions du coeur humain. Une saine politique

aurait dicté la nécessité de conserver intact l'élément spirituel, car l'Église est puissante dans la mesure où elle est spirituelle. Avec un acharnement des plus infatués, c'est la politique inverse qui a été poursuivie. La religion a été dépouillée de ses droits en tant que puissance coordonnée. On l'a entourée des oripeaux de l'État. On a enchaîné le spirituel, on a laissé libre cours au charnel, puis on a demandé à l'Église de faire son travail d'institut spirituel ! Alors qu'elle était une organisation disparue, on lui a demandé de donner la vie !

La condition sous laquelle seule l'Église et l'État semblent pouvoir préserver leur indépendance et leur vigueur n'est pas l'incorporation, mais la co-ordination. Dieu a créé la société comme il a créé l'homme au commencement, non pas UN, mais DEUX. Il y a un corps séculier et un corps spirituel sur la terre. Nous devons accepter ce fait et l'aborder de manière à permettre la réalisation des grands objectifs que Dieu a voulu servir en ordonnant cet ordre des choses. Si nous essayons d'incorporer les deux, ce qui est l'erreur commune jusqu'à présent, nous contredisons le dessein de Dieu en faisant un ce qu'il a créé deux. Toutes les tentatives antérieures de fusion ont abouti à la domination d'un principe, à l'asservissement de l'autre, à la corruption et au préjudice des deux. Si, au contraire, nous cherchons à opérer une dissociation totale, nous ne violons pas moins réellement la constitution de la société, et nous arrivons au même résultat qu'auparavant : nous bannissons virtuellement l'un des principes, et nous installons l'autre dans une suprématie indivise et absolue.

La coordination est la seule solution que le problème admet. Et c'est la vraie solution, tout simplement parce qu'elle est une acceptation du fait tel que Dieu l'a ordonné. Elle déclare que la société n'est ni uniquement matière, ni uniquement esprit, mais les deux à la fois. Qu'il y a donc une juridiction séculière et une juridiction spirituelle. Ces deux juridictions ont des caractères distincts, des objets distincts et des sphères distinctes. Et que chacune, dans sa sphère propre, est indépendante et peut réclamer de l'autre la reconnaissance de son indépendance. Si la constitution de la société avait été comprise et le principe de coordination reconnu, la papauté n'aurait pas pu voir le jour[15], mais, malheureusement, l'État a d'abord contraint l'Église à se conformer, ce qui a inévitablement abouti à l'incorporation. Et cela, encore une fois, dans la domination de l'élément spirituel sur l'élément séculier, comme ce sera toujours le cas à long terme, l'élément spirituel étant le plus fort. Le crime a été justement puni. Car l'État, qui avait commencé par asservir l'Église, fut lui-même asservi à la fin par cette même arrogance et cette même ambition qu'il avait appris à l'Église à chérir. Mais nous poursuivons notre histoire mélancolique du déclin de la chrétienté et de la montée en puissance de la papauté.

Rome avait l'art de tourner toutes choses à son avantage. Rien n'arrivait qui ne contribuât à sa croissance et à l'accomplissement de ses vastes desseins : les rivalités des sectes, les jalousies des ecclésiastiques, les intrigues des cours, le développement de l'ignorance et de la superstition, la découverte du triomphe des armes des barbares.

On eût dit que le cours naturel des choses était suspendu dans son cas, et que ce qui, pour d'autres systèmes, n'apportait que du mal, n'apportait chez elle que du bien. Les grands chocs par lesquels de puissants empires ont été brisés et la face du monde changée, ont laissé l'Église indemne. Alors que d'autres systèmes et confédérations tombaient en ruine, elle continuait à progresser régulièrement.

De la puissante épave de l'empire, elle s'est relevée dans toute la vigueur de la jeunesse. Elle avait participé à sa grandeur, mais elle n'avait pas participé à sa chute. Elle a vu le flot barbare venu du nord submerger l'Europe méridionale. Mais du haut de son siège sur les Sept Collines, elle regardait en toute sécurité le déluge qui roulait en dessous d'elle. Elle vit le croissant, jusqu'alors triomphant, cesser de l'être au moment où il s'approchait des limites de son territoire spécial et sacré. Les mêmes armes qui avaient renversé d'autres pays ne firent que contribuer à sa grandeur. Les Sarrasins mirent fin au patriarcat d'Alexandrie et à celui d'Antioche. Le siège de Rome, surtout après la rupture avec Constantinople, devient ainsi la maîtresse incontestée de l'Occident. Que conclure de tant d'événements, dont les conséquences pour la papauté étaient si opposées à celles qu'ils avaient pour tous les autres, sinon que, tandis que les autres États étaient abandonnés à leur sort, Rome était défendue par un bras invisible ? Elle doit être instinctivement animée d'une vie divine, sinon comment aurait-elle pu survivre à tant de désastres ? Il n'est pas étonnant que les nations aveuglées l'aient prise pour un dieu et se soient prosternées pour l'adorer. Nous ne pouvons pas écrire l'histoire de cette période. Mais il nous est permis de souligner l'incidence générale des événements que nous avons classés ci-dessus sur le développement de la papauté.

Les différends qui surgirent dans les églises d'Orient favorisèrent les prétentions de l'Église romaine et contribuèrent à lui ouvrir la voie de la domination universelle. Désireux de faire taire un adversaire en citant l'opinion de l'Église occidentale, le clergé oriental soumettait souvent les questions en litige entre eux au jugement de l'évêque romain. Chaque demande de ce genre était enregistrée par Rome comme une preuve de son autorité supérieure et de la soumission de l'Orient. La superstition naissante de l'époque, due principalement à la prédominance de la philosophie platonicienne, dont la chrétienté souffrait bien plus que des édits persécuteurs des empereurs et des pro-consuls, favorisa de la même manière l'avancée de la papauté. Cette superstition, qui n'était en réalité, comme nous l'avons déjà expliqué, rien d'autre que le paganisme revivifié d'une époque antérieure, continua à se développer à partir d'une partie du troisième siècle.

La simplicité de la foi chrétienne commença à être corrompue par des opinions nouvelles et païennes, et le culte de l'Église à être alourdi par des cérémonies ridicules et idolâtres. Lorsque l'Église a remplacé les catacombes par les magnifiques édifices érigés par la richesse, la politique et parfois la piété des princes, elle a également remplacé la simplicité de vie et la pureté de la foi, dont il reste tant de souvenirs

émouvants jusqu'à nos jours, par l'esprit accommodant des écoles et les manières faciles de la cour.

Dès le IVe siècle, des images sont introduites dans les églises, les os des martyrs sont colportés comme des reliques, les tombeaux des saints deviennent le lieu de villégiature des pèlerins, les moines et les ermites pullulent dans les différents pays. Les fêtes païennes, légèrement déguisées, sont intégrées au culte chrétien. L'hommage rendu autrefois aux dieux est transféré aux martyrs. La Cène est parfois distribuée lors des funérailles. L'origine non improbable des messes. Et les églises se remplissent de l'éclat des lampes et des cierges, de la fumée de l'encens, du parfum des fleurs, et du beau spectacle des robes magnifiques, des crosses, des mitres, et des vases d'or et d'argent. Cela rappelle les spectacles assez semblables auxquels on pouvait assister dans les temples païens. La religion de Constantin, remarque Gibbon, réalisa en moins d'un siècle la conquête finale de l'empire romain. Mais les vainqueurs eux-mêmes furent insensiblement subjugués par les arts de leurs rivaux vaincus"[16].

Et de même qu'il en avait été pour le culte de l'Église, il en avait été de même pour son gouvernement. Tout d'abord, le peuple était exclu de toute participation à l'administration des affaires. Ensuite, les droits et les privilèges des presbytres ont été envahis. Les évêques, qui avaient usurpé les pouvoirs du peuple et des presbytres, se disputaient les limites de leurs juridictions respectives et imitaient, dans leur manière de vivre, l'état et la magnificence des princes[17]. Finalement, l'Église élut son évêque principal au milieu de tumultes et de massacres effrayants[18].[C'est ainsi, dit Mosheim, qu'à la fin de ce siècle, il ne restait plus que l'ombre de l'ancien gouvernement de l'Église"[19] Bien que l'Église ait compté dans ses rangs tous les hommes de l'époque qui s'étaient distingués par leur érudition et leur éloquence, nous cherchons en vain une tentative vraiment sérieuse pour freiner cette carrière d'infatuation spirituelle. Il y eut un moment particulièrement critique, dans la mesure où il offrait des occasions remarquables de réparer les erreurs du passé et de prévenir les erreurs plus graves de l'avenir. Galvaudé par le joug des cérémonies, le peuple chrétien commença à manifester le désir de revenir à la simplicité des premiers temps. Il suffisait d'une voix puissante pour que ce sentiment se traduise en actes.

De nombreux regards étaient déjà tournés vers celui qui, par son éloquence magistrale et sa piété vénérable, était le personnage le plus en vue de son temps. Le destin des siècles était suspendu à la décision d'Augustin. S'il s'était prononcé pour la réforme, l'histoire de la papauté aurait pu être écourtée. L'ambition d'un Hildebrand et d'un Clément, le fanatisme et le despotisme d'un Philippe et d'un Ferdinand, le fanatisme et les cruautés d'un Dominique et le carnage d'une Saint-Barthélemy n'auraient peut-être jamais existé. Mais l'évêque d'Hippone, hélas, hésita, donna sa voix en faveur de la superstition grandissante. Tout était perdu…

L'histoire de l'Église, à partir de cette heure, n'est plus guère que l'histoire de la superstition, de l'hypocrisie, de la friponnerie et du sang[20]. Les plantes vénéneuses prospèrent mieux au milieu de la corruption. C'est ainsi que la jeune papauté se nourrit des folies et des superstitions de l'époque.

L'heure de la chute de l'empire a sonné. Des armées de barbares venus des déserts du nord étaient déjà rassemblées à sa frontière. L'État distrait, menacé de destruction, s'appuyait sur le bras de l'Église, dont il avait d'abord tenté d'écraser les balbutiements, et qu'il avait ensuite daigné abriter. C'est ainsi que le déclin du pouvoir impérial accéléra la montée du pouvoir spirituel. En 378, la loi de Gratien et Valentinien II autorisa les métropolites à juger le clergé inférieur et l'évêque de Rome (le pape Damase) à juger les métropolites, soit en personne, soit par l'intermédiaire d'un adjoint. Un appel pouvait être interjeté du tribunal du métropolite à l'évêque romain, mais le jugement du pontife était sans appel. Sa sentence était définitive.

Cette loi était adressée aux préfets prétoriens de Gaule et d'Italie, et elle englobait donc tout l'empire occidental, car ce dernier préfet exerçait sa juridiction sur l'Illyrie occidentale et l'Afrique, ainsi que sur l'Italie[21]. C'est ainsi que l'évêque romain acquit une juridiction légale sur tout le clergé occidental. Lorsque les évêques s'adressaient au pape dans des cas douteux, ses lettres transmettant les conseils souhaités étaient appelées épîtres décrétales. Par la suite, les canonistes romains accordèrent à ces décrets autant d'importance qu'aux Saintes Écritures. Pour assurer la publication et l'application de ces décrets, des évêques furent nommés pour représenter le pape dans les différents pays. Et il devint habituel de n'ordonner aucun évêque sans la sanction de ces vicaires pontificaux. La juridiction ainsi conférée à l'évêque romain sur l'Occident fut accueillie avec réticence : elle ne reçut qu'une soumission partielle de la part des Églises d'Afrique, et les Églises de Grande-Bretagne et d'Irlande s'y opposèrent avec succès pendant un certain temps[22].

L'édit de Gratien et Valentinien II, qui coïncide, quant à la date de sa promulgation et aux pouvoirs qu'il confère, avec le décret d'un synode d'évêques italiens, marque une étape importante dans l'évolution de la suprématie ecclésiastique. Jusqu'à cette époque, la juridiction de l'évêque de Rome s'exerçait dans les limites assez étroites du préfet civil. Son pouvoir direct ne s'étendait que sur le vicariat de Rome ou sur les dix provinces suburbaines[23], mais à l'intérieur de ce territoire, son autorité était plus absolue que celle que les exarques d'Orient exerçaient dans leurs diocèses. Ces derniers ne pouvaient ordonner que leurs métropolites, tandis que le prélat romain avait le droit d'ordonner tout évêque dans les limites de sa juridiction[24] Ainsi, si son autorité était moins étendue que celle du patriarche oriental, elle était déjà plus solide. Mais voilà qu'elle subit un élargissement soudain et considérable. Par l'édit de l'empereur et la sanction des évêques italiens, le prélat romain prit place à la tête du clergé occidental. Un poste aussi prestigieux, bien que ne conférant encore, dans l'ensemble, qu'une autorité

nominale, devait offrir de vastes possibilités d'acquisition d'un pouvoir réel et substantiel. Depuis quand les occupants de la chaire de Pierre n'ont-ils pas eu la capacité de comprendre ou le tact nécessaire pour améliorer les avantages de leur position ?

L'ambition et le génie leur ont toujours semblé intuitifs. Ainsi élevé à la suprématie de l'Occident par la faveur royale et la soumission cléricale, deux puissances élévatrices à tous les stades de l'ascension de ce terrible despotisme, le pontife commença à s'arroger toutes les prérogatives que la loi ecclésiastique confère aux patriarches, et à les exercer d'une manière arbitraire et irresponsable. Il s'immisça dans l'ordination de tous les évêques, même les plus humbles. Il passait ainsi outre, et ignorait virtuellement, les droits des métropolites. Il encouragea les appels à son siège, dans l'espoir bien fondé de prendre en main la gestion de toutes les affaires. Il convoqua des synodes, mais plutôt pour montrer la magnificence et la puissance du siège de Pierre que pour bénéficier des conseils de ses frères dans les cas difficiles. Usurpant les fonctions législatives et judiciaires de l'Église, il dictait à son secrétaire tout ce qu'il croyait, ou feignait de croire, être juste et approprié dans les affaires concernant l'Église. Et le décret, auquel tous se soumettaient, faisait autorité au même titre que les canons des conciles et, enfin, que les commandements de l'Écriture Sainte. C'est ainsi que l'occupant de la chaise du pêcheur tissa habilement la toile complexe de son pouvoir tyrannique et blasphématoire sur toutes les églises et le clergé de l'Occident.

Une autre étape bien marquée de la montée de la suprématie ecclésiastique se situe en l'an 445. Cette année-là, l'édit mémorable de Valentinien III et de Théodose II, dans lequel le pontife romain est qualifié de "directeur de tout le Christ", est publié. et de Théodose II, dans lequel le pontife romain était qualifié de " directeur de toute la chrétienté "[25], et les évêques et le clergé universel recevaient l'ordre de lui obéir en tant que leur chef[26] On pense que le décret a été publié à la demande du pape Léon. Parmi les autres avantages dont jouissait le pontife, il y avait celui d'avoir un accès facile à la Cour, et ainsi il devenait parfois l'initiateur de la politique impériale. Les suggestions notées par son secrétaire, soumises à l'empereur et approuvées par lui, étaient introduites dans le monde avec les formes habituelles et la pleine autorité d'un édit impérial. Désormais, c'est-à-dire à partir de la publication du décret que nous venons de mentionner, le pouvoir des évêques romains, dit Ranke, avançait sous la protection de l'empereur lui-même[27]. Un siècle environ après le décret de Théodose[28], vint la célèbre lettre de Justinien au pape, dans laquelle l'empereur élargissait encore les prérogatives que des édits antérieurs avaient conférées à l'évêque de Rome.

Ces reconnaissances impériales d'un rang que les conciles de l'Église avaient précédemment conféré, ont grandement contribué, comme on peut facilement le concevoir, à consolider et à faire progresser les prétentions arrogantes de l'évêque

romain. Elles donnaient de la solidité à son pouvoir en l'investissant d'une juridiction positive et légale. Le code de Justinien, qui avait été publié quelques années avant cette époque[29], était désormais la loi de l'Europe occidentale. Son influence fut également favorable à la croissance de la suprématie ecclésiastique. La publication du code de Justinien coïncide avec l'essor de l'ordre bénédictin.

[En un siècle, les bénédictins s'étaient répandus dans tout l'Occident, prêchant partout la doctrine de la soumission implicite au siège de Rome. En dernier lieu vint l'édit de l'empereur Phocas, en l'an 606, constituant Boniface III, évêque universel. évêque universel. C'était le dernier d'une série d'édits dont l'objectif était de faire de l'évêque de Rome le "Seigneur de l'héritage de Dieu". Dans une cause aussi infâme, personne n'était aussi digne d'accomplir l'acte de couronnement que le tyrannique et brutal Phocas[31] C'est la main d'un meurtrier qui posa sur le front de Boniface la mitre d'un épiscopat universel.

La suprématie ecclésiastique avait maintenant une existence légale, mais elle devait aussi devenir réelle. Un pouvoir aussi vaste, s'étendant à tant d'intérêts, à une telle multitude de personnes et couvrant une si grande partie du globe, ne pouvait être créé par un fiat impérial. Plantée par des conseils, étayée par des édits, avec un élément congénital de vitalité et d'accroissement dans la superstition croissante de l'époque, elle fit dès lors des progrès rapides. Elle se développa si bien, en fait, et atteignit une telle hauteur que, avant que tout ne soit terminé, l'autorité qui l'avait évoquée aurait voulu la faire disparaître, mais n'y parvint pas. Comme le nécromancien qui oublie son sort et ne peut déposer l'esprit qu'il a suscité. L'enfant au berceau duquel l'État offrait ses seins ne pouvait jamais devenir l'hydre qui devait étrangler l'empire ! Le pouvoir, une fois qu'il a commencé à croître, augmente son volume comme le fleuve qui roule, et accélère sa vitesse comme l'avalanche qui tombe. Soudain, tout lui devient favorable.

A chaque tournant, elle trouve, prêts à l'emploi, des aides qui l'accélèrent. Ses fautes, si grandes soient-elles, ne manquent jamais d'apologistes. Et ses qualités, si petites soient-elles, trouvent toujours des panégyristes volontaires et éloquents. Sa richesse transforme ses ennemis en amis. Les timides deviennent courageux à sa cause. Et les indifférents et les tièdes trouvent cent raisons d'être actifs et zélés à son service. La cause de Rome était la cause montante, et c'est pourquoi elle jouissait de tous ces avantages, et de bien d'autres encore. Avec une dextérité et une habileté qui n'ont jamais été égalées ailleurs, le Vatican pouvait fabriquer, à partir des matériaux les plus hétérogènes et les moins prometteurs, des étayages et des défenses de sa suprématie mal acquise. L'aveu imprudent d'un opposant, le langage exagéré et pompeux d'un panégyriste, étaient acceptés par Rome comme des reconnaissances formelles et mesurées de son droit. Les termes hyperboliques et flagorneurs dans lesquels un prélat demandait protection, ou un hérétique implorait le pardon, étaient enregistrés comme des preuves documentaires des prérogatives et des pouvoirs du

siège romain. Le sectaire était encouragé ou réprimé, selon la politique des pontifes. Et le bouclier de l'hérétique vaincu, Rome l'accroche comme un trophée de ses prouesses.

Les monarques sont incités à se quereller entre eux : Rome se tenait à l'écart jusqu'à ce que le conflit prenne fin. Puis, se rangeant du côté du plus fort, elle partage le butin avec le vainqueur. Même le clergé, que l'on aurait pu supposer naturellement hostile à l'avènement d'une telle domination, fut concilié en apprenant à trouver sa propre dignité dans celle du siège romain, et à partager avec le pontife la domination sur les laïcs. Grâce à ces méthodes et à une centaine d'autres, qui confèrent aux pontifes romains une suprématie incontestable en matière de friponnerie et d'hypocrisie, l'évêque de Rome a fini par absorber tous les évêques d'Occident. Il n'y avait plus qu'un seul et immense épiscopat, dont la tête se trouvait sur les sept collines. Tandis que ses cent membres, comme ceux du géant Briareus de la mythologie classique, s'étendaient sur l'Europe, formant un monstre d'un caractère si anormal et si indéfinissable que nous ne trouvons nulle part une figure qui le représente adéquatement, sauf dans les hiéroglyphes inspirés de l'Apocalypse, où il est représenté sous le symbole d'une bête, à l'allure d'agneau mais à la férocité de dragon[32].

L'empire d'Occident est enfin dissous. Le siège occupé depuis si longtemps par le maître du monde était maintenant vide. La prophétie l'avait annoncé d'avance comme le signe immédiat de la venue de l'Antéchrist, c'est-à-dire de sa pleine révélation. En effet, comme nous l'avons déjà vu, le Mystère de l'Iniquité était déjà à l'œuvre à l'époque des apôtres. Il

Celui qui laisse maintenant laissera", dit Paul, faisant allusion au pouvoir impérial qui, tant qu'il exista, fut un obstacle efficace à la suprématie papale, "celui qui laisse maintenant laissera, jusqu'à ce qu'il soit écarté du chemin. Le renversement de l'empire contribua très largement à l'élévation de l'évêque de Rome. Car, tout d'abord, il a mis les Césars hors d'état de nuire. "Une main secrète, dit De Maistre, chassa les empereurs de la Ville éternelle, pour la donner au chef de l'Église éternelle[34].

Deuxièmement, elle obligeait les évêques de Rome, désormais privés de l'influence impériale qui les avait jusqu'alors si puissamment aidés dans leurs luttes pour la prééminence, à se rabattre sur un autre élément, un élément qui constitue l'essence même de la papauté et sur lequel repose tout le tissu complexe de la domination spirituelle et temporelle des papes. Le rang de Rome, siège du gouvernement et métropole du monde, avait élevé son évêque à une fière prééminence sur ses pairs. Mais Rome n'était plus la tête de l'empire : elle conservait le prestige de son nom qui, à toutes les époques, a frappé si puissamment l'imagination et, par l'imagination, captivé le jugement. Car aucun changement ne pouvait la priver de ses souvenirs

immortels ; mais les nations soumises ne l'appelaient plus Mère et Souveraine. Avec Rome serait tombé son évêque, si celui-ci, comme s'il anticipait la crise, n'avait réservé jusqu'à cette heure le coup de maître de sa politique. Il s'appuyait alors hardiment sur un élément beaucoup plus fort que celui dont les convulsions politiques de l'époque l'avaient privé, à savoir que l'évêque de Rome est le successeur de Pierre, le prince des Apôtres, et qu'en vertu de cette qualité, il est le vicaire du Christ sur terre. En revendiquant cette prétention, les pontifes romains ont franchi d'un seul coup le trône des rois pour s'installer sur le siège des dieux : Rome est redevenue la maîtresse du monde et ses papes les souverains de la terre.

Le principe avait été tacitement adopté par de nombreux membres du clergé, et plus particulièrement par les évêques de Rome, avant cette époque. Mais maintenant, il était formellement et ouvertement avancé comme la base d'une revendication d'autorité sur toutes les églises et tous les évêques, et finalement de domination sur les souverains. Nous en apportons les témoignages suivants. Au milieu du cinquième siècle, nous trouvons le dogme fondamental de la papauté, à savoir que l'Église est fondée sur Pierre et que les papes sont ses représentants, proclamé par le légat papal au milieu du concile de Chalcédoine, et virtuellement sanctionné par le silence des pères qui siégeaient en jugement sur le cas de Dioscorus. "Pour ces raisons, dit le légat, Léon, archevêque de l'ancienne Rome, par nous et par le synode, avec l'autorité de saint Pierre, qui est le roc et le fondement de l'Église, et la base de la foi, le dépose (Dioscorus) de sa dignité épiscopale [35].

Nous trouvons les pères du même concile saluant avec acclamation la voix de Léon comme la voix de Pierre. Comme preuve supplémentaire que les papes avaient désormais déplacé leur dignité d'un fondement impérial à un fondement pontifical, nous pouvons citer le cas d'Hilaire, le successeur de Léon, qui accepta de l'évêque de Terragone, comme un titre auquel il avait un droit incontestable, l'appellation de Vicaire de Pierre, à qui, depuis la résurrection du Christ, appartenaient les clés du royaume"[37]."Dans un esprit de même arrogance, nous trouvons le pape Gélase, évêque de Rome de l'an 492 à l'an 496, affirmant qu'il appartenait aux rois d'apprendre leur devoir des évêques, mais surtout du " Vicaire du bienheureux Pierre "[38] Nous trouvons le même pape affirmant, lors d'un concile romain, en l'an 495, qu'au siège de Rome appartenait la primauté, en vertu de la délégation du Christ lui-même. Et qu'aucun vivant n'était exclu de l'autorité des clés, mais seulement (remarquez la modestie de Rome à l'époque !) les morts. Le concile au cours duquel ces nobles revendications furent présentées termina sa session par un cri d'acclamation à l'adresse de Gélase : " En toi, nous voyons le vicaire du Christ "[39].

La violente dispute entre Symmaque et Laurentien, tous deux élus au pontificat le même jour, nous fournit une autre preuve qu'au début du sixième siècle, non seulement les papes revendiquaient cette haute prérogative, mais qu'elle était généralement acceptée par le clergé. Nous voyons le concile convoqué par Théodoric

s'abstenir d'enquêter sur les accusations portées contre le pape Symmaque, pour les motifs exposés par son apologiste Ennodius, à savoir "que le pape, en tant que vicaire de Dieu, était le juge de tous et ne pouvait lui-même être jugé par personne"[40] "Dans cette apologie", remarque Mosheim, "le lecteur percevra que les fondements de l'énorme pouvoir que les papes de Rome ont acquis par la suite étaient maintenant posés"[41]. C'est ainsi que les pontifes, se prémunissant à temps contre les changements et les révolutions de l'avenir, placèrent le tissu de la primauté sur des fondations qui devaient être immuables à jamais. La primauté avait été promulguée par des décrets synodaux, ratifiée par des édits impériaux. Mais les pontifes ont compris que ce que les synodes et les empereurs avaient donné, les synodes et les empereurs pouvaient le reprendre. Les décrets des uns et des autres furent donc écartés et remplacés par le droit divin, seul fondement du pouvoir que ni l'écoulement des années, ni les changements de circonstances ne pouvaient renverser. Rome était désormais indestructible.

"Dum domus Aeneae capitoli immobile saxum Accolet, imperiumque Romanus pater habebit"[41].

C'est ainsi que s'accomplit dans les destinées de la papauté un changement d'une telle ampleur que l'imagination peut difficilement s'en rendre compte. Animée d'une vie nouvelle, Rome sortit de sa tombe pour exercer une seconde fois la domination universelle. L'élément de puissance qui fut perdu lors de la chute de l'empire était tout au plus d'une nature étrangère : c'était une influence qui se reflétait de l'extérieur sur Rome, étrangère dans son caractère et terrestre dans sa source. Mais l'élément sur lequel elle se jetait maintenant était d'une nature analogue à celle de la papauté et, en s'incorporant à elle, cet élément devint sa vie. Il rendit Rome autonome et invincible, invincible à tous les principes sauf un, et ce principe devait rester en suspens pendant un millier d'années.

Le jour de Luther était encore loin. C'est cet élément qui a donné à Rome le pouvoir surhumain qu'elle exerçait sur le monde. C'est lui qui lui permettait de planter ou d'arracher ses royaumes, d'attacher les monarques à la roue de son char, d'enchaîner la raison et l'intelligence, et de restaurer une fois de plus la domination de la nuit païenne. Dans un dispositif aussi subtil, nous pouvons découvrir une politique plus profonde et un art plus consommé que ceux de l'homme. C'est le directeur invisible de Rome qui a conseillé une démarche aussi audacieuse. Ce pas fut aussi réussi qu'audacieux. Il ouvrit une nouvelle carrière à l'ambition de Rome, et lui révéla, bien qu'à une grande distance, et avec beaucoup de changements et de luttes intermédiaires, le siège du pouvoir divin auquel elle devait finalement parvenir, et vers lequel elle commençait maintenant, avec des pas lents et douloureux, à s'élever. Il est vraiment merveilleux et étonnant qu'à une époque où Rome était menacée de la façon la plus imminente et où la société elle-même périssait autour d'elle, elle ait pu jeter les bases de son pouvoir et, par sa prompte intervention, sauver elle-même

et le monde de la dissolution vers laquelle ils semblaient tous deux tendre. Ses adeptes, à toutes les époques, n'y ont vu rien de moins qu'une preuve, à la fois incontestable et merveilleuse, de sa Divinité.

Le cardinal Baronius exprime les sentiments de tous les catholiques romains lorsqu'il s'exprime dans les termes passionnés suivants, en référence à une supposée concession du royaume de Hongrie, par Étienne, au siège romain :-Il se trouve, par une merveilleuse providence de Dieu, qu'au moment même où l'Église romaine semble prête à tomber et à périr, des rois lointains s'approchent du siège apostolique, qu'ils reconnaissent et vénèrent comme le seul temple de l'univers, le sanctuaire de la piété, le pilier de la vérité, le rocher inébranlable. Voici des rois qui ne viennent pas de l'Orient, comme autrefois ils venaient au berceau du Christ, mais du Nord : conduits par la foi, ils s'approchent humblement de la maison du pêcheur, de l'Église de Rome elle-même, lui offrant non seulement des présents tirés de leurs trésors, mais lui apportant même des royaumes, et lui demandant des royaumes[42].

C'est ainsi que nous avons retracé l'histoire de la papauté, depuis son apparition dans les temps primitifs jusqu'à son développement formel, quoique partiel, au VIe siècle. Aidée par les diverses influences que nous avons énumérées, le prestige et le rang de Rome, l'institution de l'ordre, d'abord métropolitain, puis patriarcal, les édits des empereurs, le renvoi des questions litigieuses par les autres Églises à l'évêque de Rome et, surtout, la prétention que l'occupant du siège romain était le successeur de Pierre et de l'évêque de Rome, la papauté s'est développée au cours des siècles, la prétention que l'occupant du siège romain était le successeur de Pierre et le Vicaire du Christ, ainsi que cette politique rusée, astucieuse et persévérante qui permettait aux évêques romains de tirer le meilleur parti des concessions apparentes qui leur étaient faites en matière de prééminence et d'autorité, les pasteurs de Rome étaient désormais suprêmes sur la grande masse du clergé de l'Occident. C'est ainsi que la suprématie ecclésiastique fut atteinte. Ils étaient aussi en bonne voie de devenir les supérieurs des rois, car il n'y avait aucune usurpation de prérogative, aucun exercice de domination, temporelle ou spirituelle, que la prétention de l'évêque romain à être le Vicaire du Christ ne couvrirait pas. Nous allons maintenant suivre les différentes étapes par lesquelles la papauté s'est progressivement élevée jusqu'à l'apogée du pouvoir dans lequel nous la trouvons peu avant l'éclatement de la Réforme.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] La première épître de Paul aux Romains a été écrite vers l'an 58, soit cinq ans avant sa première visite à Rome. Il est probable que l'Évangile ait été porté pour la première fois dans cette ville par un disciple. [Retour]

[2] Calamy, dans sa Vie de Baxter, nous dit que la principale difficulté à laquelle il (Baxter) a dû faire face dans la ville de Kidderminster, n'était pas la papauté, mais

le paganisme de ses habitants. Tant que la tradition et les coutumes conservent leur emprise. [Retour]

[3] Eusèbe, Hist. eccl. Livre v. Chap. Xxiii. P. 92. Londres : 1650. Nous trouvons le moine Barlaam déclarant que les évêques et les presbytres étaient à l'origine les mêmes, et que la différence de rang entre les évêques était d'institution humaine, et non divine. "Caeterum ab institutione omnes pares esse debuerunt, tam potestate quam auctoritate. Ea institutio quae episcopos fecit non divina sed humana. Nam divino instituto iidem cum presbyteris facti."-Barlaami Tractatus, p. 297. [Retour]

[4] Gibbon, vol. ii. P. 331. Edin. 1832. Mosheim, cent. i. Part ii. Chap. ii. Sec. 8. [Retour]

[5] Can. Xxviii, Harduini Collectio Conciliorum, tom. ii. P. 613. Parisiis, 1715. Les mots du canon sont remarquables, et nous les citerons ici : -êáé ãáñ ôþ èñïíù ôçò ðñåóâõôåñáò 'Ñùìçò, äéá ôï âôéëåõåéí ôçí ðïëéí å÷åéíçí, üé ðáôåñåò åé÷ïôùò áðïäääù÷áóé ôá ðñåóâåéá". Nous trouvons un autre témoignage du même fait dans le Tractate du moine Barlaam, préfixé à Salmasius De Primatu Papae : - "Sed longe supra caeteris Metropoles emicuit urbium toto orbe maximarum eminentia, quae et suis episcopis tribuerunt eandem supra caeteros totius ecclesiae Episcoposýðéñ÷çí." (Barlaami Tractatus, p. 278. Lugd. Batav. Anno 1645.) [Retour]

[6] Gibbon, vol. ii. Chap. ii : Mosheim, cent. ii. Chap. ii. [Retour]

[7] Gibbon, vol. ii. Pp. 337, 338. [Retour]

[8] Ibid. Vol. iii. Pp. 30-50. [Retour]

[9] C'est pourquoi le Concile de Chalcédoine a décrété qu'à l'avenir, les dispositions prises par l'autorité royale dans l'État devraient être suivies de modifications correspondantes dans l'Église. (Concl. Chalced. Can. Xvii., Harduin. Vol. ii. P. 607.) [Retour]

[10] Socrate, Eccles. Hist. Livre v. Chap. Viii. Lond. 1649. Salmasius De Primatu Papae, cap. iv. P. 48 : "Aliud genus patriarchum cognitum in ecclesia non fuit usque ad Concilium Constantinopolitanum." [Retour]

[11] "Junior Roma". (Concl. Constan. Can. iii., Harduin. Vol. i. P. 809.) [Retour]

[12] A.D. 451. "Sanctissimo Novae Romae throno aequalia privilegia tribuerunt". (Concl. Chalced. Can. Xxviii., Harduin. Vol. ii. P. 614.) [Retour]

[13] Salmasius a énuméré de façon exhaustive les étapes successives de l'ascension du Pontife. "Per hos gradus ventum est ab infimo usque ad supremum sacerdotalis potentiae fastigium. Ex primo presbytero factus est episcopus, ex primo episcopo metropolitanus, ex primo metropolitano patriarcha, ex prima denique

patriarcha episcopus ille qui nunc dicitur Papa." (De Primatu Papae, cap. V. P. 61.) [Retour]

[14] Concl. Antioche. Can. ix, Harduini Collectio Conciliorum, tom. i. P. 596. "Per singulas regiones episcopos convenit nosse, metropolitanum episcopum solicitudinem totius provinciae gerere."... ... Nisi ea tantum quae ad suam dioecesim pertinent possessionesque subjectas. Unusquisque enim episcopus habeat suae parochiae potestatem, ut regat juxta reverentiam singulis competentem et providentiam gerat omnis possessionis, que sub ejus est potestate, ita ut presbyteros et diaconos ordinet, et singula suo judicio comprehendat. Amplius autem nihil agerere tenet praeter antistitem rnetropolitanum, nec metropolitanus sine caeterorum gerat consilio sacerdotum". [Retour]

[15] Le germe de la distinction est contenu dans le discours de Constantin aux évêques : -Vous êtes des évêques au sein de l'Église, et je suis un évêque en dehors de l'Église. (Euseb. De Vita Constantini, lib. iv. Cap. Xxiv.) L'impression qui s'est imposée à l'esprit de l'auteur, en parcourant les édits et les actions de Constantin, tels que racontés par Eusèbe, est qu'il était le Cromwell de son époque. inférieur, sans aucun doute, dans ses vues sur la religion et la tolérance au grand puritain, mais toujours, comme lui, très en avance sur la majorité du clergé et des laïcs de son temps. Les malheurs qui ont suivi sont principalement dus aux évêques et aux empereurs qui lui ont succédé. [Retour]

[16] Déclin et chute de l'Empire romain, vol. V, p. 136. [Retour]

[17] Eusèbe, Hist. Eccles. Lib. Vii. Cap. i. [Retour]

[18] Socrate, Hist. Eccles. Lib. iv. Cap. Xxiii. Xxiv. [Retour]

[19] Mosheim, cent. iv. Chap. ii. [Retour]

[20] Taylor's Ancient Christianity, p. 443. [Retour].

[21] Voir l'édit dans Harduin. Vol. i. P. 842, 843. [Retour]

[22] La Grande-Bretagne ne doit pas sa conversion au pape. En réalité, les églises de Grande-Bretagne sont plus anciennes que l'Église papale. En l'an 190, Tertullien parle de "divers peuples de la Gaule et des parties de la Grande-Bretagne inaccessibles aux Romains, qui ont été soumis par le Christ". Lors de la persécution de Dioclétien, la Grande-Bretagne eut ses martyrs. En 313, elle envoya des évêques au concile d'Arles. En l'an 431, Palladius fut envoyé de Rome "aux Écossais qui croyaient au Christ". Les premiers adeptes du christianisme en Grande-Bretagne furent les Culdees, dont l'origine la plus probable est qu'ils étaient des réfugiés des persécutions païennes. Ils s'installèrent en Écosse, au-delà des limites de l'empire romain, et de là propagèrent le christianisme parmi les Celtes d'Irlande et les Saxons d'Angleterre. L'objectif d'Augustin et de sa brigade de quarante moines que Grégoire

le Grand envoya en Angleterre au septième siècle n'était pas d'implanter le christianisme, mais de le repousser dans les régions reculées et inaccessibles de l'Écosse où il avait d'abord trouvé refuge, et de le remplacer par la papauté. (Voir Du Pin, Hist. Eccles. Vol. i. P. 575. Dublin, 1723 : Elliot's Horae Apocalypticae, vol. iii. P. 138 : Jameson's History of the Culdees, pp. 7, 8 : Hetherington's History of the Church of Scotland, chap. i.) [Retour]

[23] "Suburbicaria loca". Sixième canon du concile de Nicée, cité par Rufinus. (Voir Du Pin, Eccles. Hist. Vol. i. P. 600 : Salmasius De Primatu Papae, cap. iii. P. 37, et cap. Vii. Pp. 103,104.)[Retour]

[24] Tractatus Barlaami, p. 284. [Retour]

[25] "Rector totius Ecclesiae". (Histoire de D'Aubigné, vol. i. P. 42.) [Retour]

[26] Sir J. Newton sur Daniel, p. 120. [Retour]

[27] Histoire des papes de Ranke, livre i. Chap. i. Sec. i. Édition de Bohn, 1847. [Retour]

[28] Daté de mars 533. [Retour]

[29] Daté de l'an 529. [Retour]

[Leur fondateur était Benoît de Nursie. Son premier monastère se trouvait sur le mont Cassino, en Italie. Les quarante moines qui ont envahi l'Angleterre au septième siècle étaient des bénédictins. (Mosheim, cent. Vi. Part ii. P. 2-6.) [Retour]

[31] Les autorités sur lesquelles repose cette affirmation sont Paul Diacre et Anastase. Les mots de ce dernier, dans son Histoire ecclésiastique de l'an 606, sont les suivants : "Hic (Bonifacius) obtinuit apud Phocam principem ut sedes apostolica beati Petri Apostoli caput esse omnium ecclesiarum. Quia ecclesia Constantinopolitana primam se omnium ecclesiarum scribebat". "Phocas fut le véritable fondateur de ce tissu de fraude, bien qu'aucun monument ne le proclame, à l'exception d'une colonne dans le Forum. Mais les patriarches, comme les évêques, oublient souvent leur créateur." (Gavazzi, Oration vii.) [Retour]

[32] Apocalypse, xiii. 11. [Retour].

[33] 2 Thessaloniciens, ii. 7, 8. [Retour].

[34] Du Pape, liv. ii. C. Vi. P. 180. Lyon. 1845. [Retour]

[35] Du Pin, Hist. Eccles. Vol. i. P. 672. [Retour]

[36] Harduin. Vol. ii. P. 306. "Haec apostolorum fides. Anathema ei qui ita non credit. Petrus per Leonem ita locutus est. [Retour]

[37] Voir la lettre de l'évêque au pape Hilaire, Harduin. Vol. ii. P. 787. [Retour]

[38] Harduin. Vol. ii. P. 886 : "A pontificibus, et praecipue a beati Petri Vicario". [Retour]

[39] Sancta Romana eccelesia nullis synodicis constitutis caeteris ecclesiis praelata est, sed evangelica voce Domini nostri primatum obtinuit, Tu es Petrus," &c. Lorsque le concile fut sur le point de se séparer, "Omnes episcopi et presbyteri surgentes in synodo, acclamaverunt, 'Vicarium Christi te videmus." (Harduin. Vol. ii. P. 494-498.) [Retour]

[40] Mosheim, cent. Vi. Partie ii. Chap. ii : "Vice Dei judicare pontificem, a nullo mortalium in jus vocari posse docuit". Adopté par le Synode romain, sous Symmaque, en l'an 503. (Harduin, vol. ii. P. 983.) [Retour]

[41] Virgile, Enéide, lib. ix. [Retour]

[42] Baronius, anno 1000. [Retour]

Chapitre III. Montée et Progrès de la Souveraineté Temporelle.

Au-dessus de l'abîme dans lequel l'empire romain d'Occident avait été englouti, flottait désormais la forme prémonitoire de la papauté. Si les nations idolâtres, dans leur marche victorieuse du haut Danube vers le sud de l'Europe, n'avaient pas emporté avec elles les dieux de leurs ancêtres, elles n'en étaient pas moins païennes pour autant. Leur conversion au christianisme n'est que nominale. Ignorant ses doctrines, dépourvus de son esprit et captivés par son splendide cérémonial, ils n'étaient guère conscients d'un quelconque changement lorsqu'ils transféraient aux saints de l'Église romaine le culte qu'ils avaient l'habitude de rendre à leurs divinités scandinaves. Le processus par lequel ces nations, de païennes, sont devenues chrétiennes, peut être comparé à l'artifice par lequel la statue de Jupiter à Rome a été convertie du représentant du prince des divinités païennes au représentant du prince des apôtres chrétiens, c'est-à-dire par la substitution des deux clés à la foudre.

De la même manière, on enseigna aux nations nouvellement arrivées à porter les signes extérieurs de la foi chrétienne, mais au fond, elles étaient tout aussi païennes qu'auparavant. La plupart des nouvelles tribus devinrent des adeptes de la foi arienne. Les barbares qui occupaient l'Italie, l'Afrique, l'Espagne et la Gaule étaient impliqués dans cette hérésie. Les papes furent obligés de faire preuve de la plus grande circonspection et de la plus grande gestion pour surmonter les dangers et profiter des avantages que présentait le nouvel ordre des choses. Les convulsions, les combinaisons et les hérésies de l'époque formaient un labyrinthe si complexe et si dangereux qu'aucun pouvoir moins avisé et moins sagace que le pape n'aurait pu s'y frayer un chemin en toute sécurité. La barque de Pierre naviguait désormais sur une mer pleine de rochers et de maelströms, et devait tracer sa route,

Plus durement assiégé et plus menacé que lorsque l'Argo traversa le Bosphore, entre les rochers de justesse, ou lorsque Ulysse, à tribord, évita Charybde et se dirigea vers l'autre tourbillon". Charybde, et par l'autre tourbillon dirigé." PARADIS PERDU.

En l'an 496, un événement destiné à exercer une influence capitale sur le destin de la papauté et de l'Europe se produisit. Cette année-là, Clovis, roi des Francs, en accomplissement d'un vœu fait sur le champ de Tolbiac, où il avait été victorieux des Allemands, fut baptisé à Reims. "Le jour mémorable, observe Gibbon, où Clovis descendit des fonts baptismaux, il fut le seul dans le monde chrétien à mériter le nom et les prérogatives d'un roi catholique"[1] Rome salua cet événement favorable comme le gage d'une longue série de triomphes similaires. Elle récompensa la dévotion de Clovis en lui conférant le titre de fils aîné de l'Église, qu'il a transmis pendant 1400 ans à ses successeurs, les rois de France. Au cours du sixième siècle, d'autres rois

barbares, les Burgondes du sud de la Gaule et de la Savoie, les Bavarois, les Wisigoths d'Espagne, les Suèves du Portugal et les Anglo-Saxons de Grande-Bretagne, se sont présentés devant le trône apostolique comme ses vassaux spirituels. Ainsi, la domination que leurs épées avaient enlevée, leur superstition la restitua à Rome. Les diverses nations, désormais maîtresses de l'empire occidental, trouvèrent dans la papauté, et nulle part ailleurs, pour employer les termes de Muller, "un point d'union"[2].

Les mesures sagaces du pape Grégoire le Grand apportèrent à ce moment-là une aide matérielle à la papauté montante. Les rois barbares étant désormais soumis à la foi romaine, Grégoire s'efforça, avec un grand succès, d'établir comme loi dans tous leurs royaumes que le métropolite devait recevoir la sanction du pontife. À cette fin, il était désormais d'usage d'envoyer de Rome un pallium[3] au métropolite, en signe d'investiture. Sans ce pallium, le métropolite ne pouvait légalement exercer ses fonctions. Le zèle de Boniface, l'apôtre de l'Allemagne un siècle plus tard, acheva ce que le pape Grégoire avait commencé. Cet homme, d'origine britannique, parcourut l'Allemagne et la Gaule, prêchant une profonde soumission à Pierre et à son représentant, l'évêque romain. Il réussit à convaincre les évêques allemands et francs de faire le vœu qu'il avait lui-même prononcé d'obéissance implicite au siège romain. Désormais, aucun métropolite n'entrait en fonction sans le pallium[4], ce qui contribua à consolider la suprématie spirituelle et à ouvrir la voie aux usurpations temporelles des papes, il n'est pas difficile de le comprendre.

Au septième siècle, nous constatons que les princes d'Occident étaient enclins à se soumettre implicitement au siège romain pour tout ce qui concernait la religion. Dans leur état païen, ils avaient été habitués à n'entreprendre aucune affaire d'importance sans l'avis et le consentement de leurs prêtres, qui les tenaient dans la vassalité la plus dégradante. Après leur conversion, ils transférèrent cette obéissance implicite au clergé romain, qui accepta très volontiers la supériorité et le pouvoir qui en découlaient, et utilisa tous les moyens pour améliorer et étendre son influence. "Ce sont les épaules solides de ces enfants du Nord idolâtre, remarque le Dr D'Aubigné, qui ont réussi à placer sur le trône suprême de la chrétienté un pasteur des rives du Tibre"[5] Le peuple vénérait le clergé, et le clergé était tenu à une obéissance implicite envers le pontife. À cette époque également, l'unité de l'Église, non pas au sens scripturaire, mais au sens romain, non pas comme consistant en un seul baptême, une seule foi, une seule espérance, mais comme consistant en un seul corps extérieur. Mais comme consistant en un seul corps extérieur gouverné par un chef visible, le pontife romain, s'était établie dans l'esprit des hommes.

Le terme POPE ou PÈRE, qui était à l'origine un titre divin, puis un titre impérial, donné auparavant à tous les évêques, fut désormais réservé à l'évêque de Rome[6], selon l'expression employée ensuite par Grégoire VII, à savoir qu'il n'y avait qu'un seul pape au monde. Le renversement des Ostrogoths et des Vandales à cette époque,

par les armes de Bélisaire, contribua également à l'expansion de la papauté. Les premiers s'étaient établis en Italie, les seconds en Sardaigne et en Corse. Leur présence proche leur permettait de dominer la papauté. Mais leur extirpation par le général victorieux de Justinien débarrassa le pape de ces redoutables voisins et contribua à l'autorité ainsi qu'à la sécurité du siège romain.

Mais c'est au huitième siècle que le pouvoir temporel des papes s'est le plus considérablement accru. À cette époque, une singulière conjonction de dangers menaçait l'existence même de la papauté. Les querelles iconoclastes, qui faisaient alors rage avec une extrême violence, avaient engendré un désaccord profond et durable entre le siège romain et les empereurs d'Orient. Les rois ariens de Lombardie, désireux de conquérir toute l'Italie, brandissaient leurs épées devant les portes mêmes de Rome. À l'ouest, les Sarrasins, qui avaient envahi l'Afrique et conquis l'Espagne, arrivaient aux cols des Pyrénées et menaçaient de pénétrer en Italie pour y planter le croissant sur les sept collines.

Pressé de toutes parts, le pape tourna les yeux vers la France. Il écrivit au maire du palais et formula les termes de sa lettre de telle sorte que Pierre, avec tous les saints, supplia le soldat gaulois de se hâter de venir au secours de sa ville d'élection et de l'église où reposaient ses ossements. Le secours ne fut pas plus instamment demandé qu'il ne fut cordialement et promptement accordé. L'audacieux Pépin venait de s'asseoir sur le trône du pusillanime Childéric[7], et avait besoin de la confirmation papale de sa dignité usurpée. Pour cela, il ceint l'épée, traverse les Alpes, bat les Lombards, leur arrache les villes qu'ils avaient prises à l'empereur grec et dépose les clés des villes conquises sur l'autel de saint Pierre. C'était en l'an 755. C'est par cet acte que fut posé le fondement du pouvoir temporel des papes[8].

Les dons de Pépin sont confirmés par son fils Charlemagne, encore plus distingué. Les Lombards étaient redevenus gênants pour le pape. En fait, ils l'assiégeaient dans sa ville de Rome. Le pontife sollicite à nouveau l'aide de la France. Et Charlemagne, en réponse à sa prière, entre en Italie à la tête de son armée. Après avoir vaincu les Lombards, il rendit visite au pape dans sa capitale. Sa déférence pour le siège de Rome était si grande qu'il baisa les marches de saint Pierre en montant et que, lors de l'entrevue qui suivit, il ratifia et augmenta les donations de son père Pépin à l'Église[9]. Une deuxième fois, Charlemagne se présenta dans la Ville éternelle[10]. Les factions qui régnaient alors à Rome menaçaient de mettre fin, par leur violence, à l'autorité du pontife. Pour la troisième fois, la France s'interposa pour sauver la papauté d'une destruction apparente. Charlemagne, dit Machiavel, décréta "que sa Sainteté, étant le Vicaire de Dieu, ne pouvait être soumise au jugement des hommes"[11] Charlemagne était maintenant maître de presque toutes les nations romano-germaniques de l'ouest.

En récompense de ces secours répétés, le pape Léon III, la veille de Noël de l'an 800, plaça sur la tête du roi de France la couronne de l'empire d'Occident[12].

Par cet acte, le pontife a fait preuve de sa puissance, mais aussi de sa reconnaissance. Comme quelqu'un qui disposait de couronnes et de royaumes, nous le voyons choisir le fils de Pépin et placer sur son front le diadème impérial. C'est du moins sous cet angle que les partisans de Rome ont considéré l'acte. Ils ont "généralement soutenu", dit Mosheim, "que Léon III, par un droit divin, avait été élu à la tête de l'empire. Alors qu'auparavant, dit Machiavel dans son Histoire de Florence, les papes étaient confirmés par les empereurs, l'empereur maintenant, dans son élection, devait être redevable au pape. C'est ainsi que la puissance et la dignité de l'empire déclinèrent, et que l'Église commença à progresser et à usurper ainsi l'autorité des princes temporels"[14].

Une chose au moins est claire : les deux parties ont tiré de grands avantages de cette procédure. Elle donna un nouvel éclat à la dignité de Charlemagne et conféra le titre à celui qui possédait déjà le pouvoir. D'autre part, elle élargissait considérablement les possessions temporelles de l'Église et assurait au pape un ami et un protecteur puissant en la personne de l'empereur. Ainsi, les périls qui avaient menacé de détruire la papauté tendaient en fin de compte à la consolider. C'est ainsi que Rome, habile à tirer profit de la faiblesse et de la force des monarques, poursuivit avec constance ce projet politique profond dont l'objectif était d'enchaîner les rois, les prêtres et les peuples à la chaire pontificale. Désormais, le pape prend place parmi les monarques de la terre. Les Vandales et les Ostrogoths, puis les Lombards, sont tombés devant lui. Leurs territoires furent donnés à l'Église et formèrent le patrimoine de saint Pierre. Le pasteur hautain qui avait supplanté ces puissances, ignorant que la prophétie avait signalé ce fait de façon très significative et l'avait marqué comme une étape importante de l'ascension de l'Antéchrist[15], apparaissait maintenant dans les fastes de la triple couronne.

Pendant que la papauté construisait laborieusement ses défenses extérieures, conciliait des princes, contractait des alliances avec de puissants monarques, et intriguait pour acquérir dans son pays des droits d'auteur, des droits de propriété intellectuelle, des droits de propriété intellectuelle et des droits de propriété intellectuelle.

La souveraineté temporelle de droit propre, marquons la croissance de cette superstition dans laquelle se trouvaient la vie et la force de la papauté. Ces deux éléments, le principe intérieur et le développement extérieur, progressent toujours de pair. A l'époque où les barbares arrivèrent dans le sud de l'Europe, le christianisme avait été grossièrement corrompu. Il n'avait donc pas le pouvoir de dissiper l'ignorance ou de purifier les mœurs de ceux que les convulsions de l'époque mettaient en contact avec lui. De même qu'ils sortaient de leurs forêts natales, de même ils

étaient accueillis au sein de l'Église, sans instruction, sans réforme, sans christianisation. Le seul changement exigé par le christianisme de l'époque concernait les noms des divinités en l'honneur desquelles les nations envahissantes continuaient à célébrer les mêmes rites, légèrement modifiés, qu'elles avaient l'habitude de rendre à leurs idoles druidiques et scandinaves. Il s'ensuit que le terme de chrétienté n'est qu'une expression géographique.

Les nations qui habitent l'Europe occidentale n'ont pas été évangélisées jusqu'à cette heure, si l'on excepte l'illumination partielle de la Réforme. La barbarie de l'époque avait éteint la lumière de la philosophie et des lettres. Aucune étude polie, aucun art élégant, aucune science utile n'a contribué à dompter la férocité, à raffiner les mœurs ou à développer l'intelligence de ces nations. Le clergé, qui se vautrait dans les richesses et s'abandonnait aux plaisirs dissolus, était d'une ignorance crasse et honteuse, et incapable de composer les homélies qu'il récitait en présence du peuple. Le génie de Charlemagne vit et déplora ces maux. Mais ni sa puissance, ni sa munificence, - et l'une et l'autre furent largement employées, - ne purent réformer ces grossiers abus[16]. La singulière infériorité des temps fit avorter toutes ses tentatives de réforme. Si l'on excepte quelques individus, appartenant surtout à l'Irlande et à la Grande-Bretagne, où le patronage éclairé et bienfaisant d'Alfred le Grand maintint un meilleur ordre de choses, aucun nom illustre n'éclaira les ténèbres de cette nuit barbare. Jusqu'à leur restauration partielle par les Sarrasins au Xe siècle, l'érudition et la science étaient inconnues dans l'Ouest[17]. [17]

L'état des choses en matière de religion était encore plus déplorable. Nous avons déjà vu à quel point la superstition s'était élevée au IVe siècle. Nous chercherons en vain, au milieu de l'ignorance, des folies et des vices des huitième et neuvième siècles, la pureté primitive de l'Évangile, la grandeur simple de son culte, ou les vertus attrayantes de ses premiers confesseurs. Une dissolution générale des mœurs caractérisait l'époque : la corruption avait infecté toutes les classes, à l'exception même du clergé, qui, au lieu d'être un exemple de vertu, était notoirement connu pour ses impiétés et ses vices. Dans la même proportion où ils déclinaient en piété et en savoir, ils augmentaient en richesse et en influence. On commença alors à propager l'idée que les crimes pouvaient être expiés par des dons à l'Église au moment de la mort. Cette idée s'avéra être une source fertile de richesse pour le clergé. De riches legs et d'abondantes donations de terres et de maisons affluèrent dans les églises et les monastères, dons d'hommes qui espéraient par ces actes généreux, accomplis aux frais de leurs héritiers, effacer les péchés de toute une vie et acheter le salut de leurs âmes[18].

Peu à peu, des legs d'une ampleur encore plus grande ont commencé à être faits. À cette époque, les princes avaient l'habitude de distribuer des cadeaux généreux à leurs partisans, d'une part pour les récompenser de leurs services passés et d'autre part pour s'assurer leur soutien à l'avenir. Le grand crédit dont jouissait le clergé

auprès du peuple faisait qu'il était de la plus haute importance d'assurer son influence. Il n'est pas rare que des provinces entières, avec leurs villes, leurs châteaux et leurs forteresses, leur soient attribuées. Et sur les domaines ainsi conférés, ils étaient autorisés à exercer une juridiction souveraine. Élevés au rang de princes temporels, ils rivalisaient avec les ducs et les souverains par la splendeur de leur cour et le nombre de leur suite. Ils levèrent des armées, imposèrent des taxes, menèrent des guerres sanglantes et, par leurs intrigues incessantes et leur ambition sans limite, plongèrent l'Europe dans des luttes et des conflits interminables.

Ces hommes qui étaient tenus par leur vocation sacrée de prêcher au monde la vanité de la grandeur humaine, fournissaient en leur propre personne les exemples les plus scandaleux de l'orgueil et de l'ambition mondains. L'accomplissement de leur sublime mission de ministres du Christ - instruire les ignorants, reprendre les égarés, secourir les affligés et consoler les mourants - ne faisait pas partie de leurs préoccupations. Ces devoirs étaient délaissés au profit des voies plus tentantes du plaisir et de la richesse, des intrigues des cours et des tumultes des camps. De plus, un sacerdoce astucieux érigea en règle inviolable le fait que les biens donnés à l'Église devaient être considérés comme la propriété de Dieu et demeurer à jamais inaliénables. Désormais, y toucher était un sacrilège. Et quiconque s'aventurait dans un acte aussi audacieux était destiné à éprouver la pleine mesure de la vengeance de l'Église. La loi naturelle qui limite la croissance des corps constitués était écartée par cette sorte d'engagement spirituel. La richesse de l'Église et, par conséquent, son pouvoir, devinrent énormes[19].

Les maux de l'époque sont légion. Mais tous découlaient d'une erreur colossale : la vérité cardinale du christianisme, à savoir que le salut est une grâce, était complètement obscurcie. Sous les prétextes les plus plausibles et par les moyens les plus subtils, l'homme était détourné de Dieu et on lui apprenait à placer toutes ses espérances en lui-même. La foi a été renversée et les oeuvres ont été mises à sa place. Le sacrifice du Christ fut négligé et l'homme devint son propre sauveur. Nous retrouvons la trace de cette grande erreur dans les rites superstitieux et pesants dans lesquels on commença à placer toute la sainteté. La sanctification n'était plus recherchée dans un cœur pur et un esprit éclairé par la vérité divine, mais dans certains rites extérieurs, qui étaient rarement importants ou dignes. Nourrir les passions et mortifier le corps était désormais le grand secret de la sainteté. On entreprenait des pèlerinages dont les mérites étaient réglés par la longueur et les périls du chemin, ainsi que par la renommée du sanctuaire visité. Des pénitences sont imposées, des jeûnes sont prescrits. La sévérité des souffrances et la rigueur de l'abstinence étaient proportionnelles à l'efficacité de l'acte pour expier le péché et se recommander à la faveur de Dieu[20].

Un esprit avili par l'ignorance, et souvent par le vice, un corps émacié par les flagellations et les jeûnes, étaient le signe certain d'une sainteté éminente. La piété

ne consiste plus dans l'amour de Dieu et l'obéissance à sa volonté, mais dans l'observance des cérémonies les plus frivoles, auxquelles s'attachent une valeur extraordinaire et une influence mystérieuse. Doter un couvent ou ériger une cathédrale comptait parmi les actes les plus illustres que l'on puisse accomplir. Posséder un doigt ou un orteil de saint était un privilège rare. Et le propriétaire d'un trésor aussi inestimable en tirait un bénéfice indiciblement supérieur à celui qui pouvait résulter de la possession d'une quelconque excellence morale ou spirituelle, aussi exaltée soit-elle. Les reliques si précieuses étaient recherchées avec une persévérance et un zèle qui mettaient à mal toutes les difficultés. Et ce que l'on cherchait avec tant d'ardeur était, dans la plupart des cas, trouvé avec bonheur. Les grottes d'Égypte, les sables de Libye et les déserts de Syrie furent mis à sac. Les ossements des hommes morts et, si l'on en croit l'histoire, des animaux inférieurs, furent exhumés, vendus à la criée dans toute la chrétienté et achetés à un prix élevé. Ils étaient portés comme amulettes ou enchâssés dans des armoires d'argent et d'or. Placés dans les cathédrales, ils étaient exposés à des moments précis aux dévots.

Abandonner la société, avec les obligations qu'elle impose et les devoirs qu'elle exige, et consommer sa vie au milieu de la saleté, de l'indolence et du vice, était considéré comme un effort d'une sainteté peu commune. Se soustraire à la charrue et au métier à tisser et monter sur le porte-monnaie du mendiant, fuir les rangs de l'industrie honnête et voler les classes laborieuses en bandes prédatrices ou en sorciers solitaires, c'était faire preuve d'une abnégation et d'une vertu héroïques. De tels saints hommes étaient plutôt désagréablement communs. En effet, l'Ouest, comme autrefois l'Est, commençait à fourmiller de moines et d'ermites. Les sophistes païens qui vécurent pour assister à la montée de cette superstition, non moins étonnés qu'indignés, pointèrent les fers acérés de leur puissante satire contre cette race immonde qui avait renoncé à la belle mythologie de la Grèce et aux dieux martiaux de Rome, pour se prosterner devant les ossements et les reliques moisissantes des morts[21]. [21]

La condition de l'homme est devenue si misérable dès qu'il s'est détourné de Dieu et qu'il a cherché son salut en lui-même. A l'heure même où il a abandonné la lumière, il a perdu sa liberté. En abandonnant sa foi, il a perdu sa paix. Dès lors, sa vie devint stérile de tout bien, parce qu'il s'efforçait de produire par un effort de sa volonté ce que Dieu avait prévu de ne faire jaillir que de l'amour. L'espérance, elle aussi, abandonna le sein dans lequel elle ne trouvait pas de base solide, et une "foi douteuse", résultat en partie du scepticisme et en partie de l'indifférence, prit sa place. La force dominante des mauvais désirs commençait alors à se faire sentir. L'homme découvrit que sa propre force n'était qu'un faible substitut à la grâce de Dieu. Ayant pris sur lui le fardeau de son propre salut, il s'efforça, par une série d'actes mortifiants et douloureux, d'accomplir une tâche tout à fait au-dessus de ses forces. Son succès fut loin d'être à la mesure de ses efforts. Mais c'est là que réside l'un des profonds artifices

de la papauté. Ce système utilisait la souillure de la culpabilité, l'esclavage de la peur, l'emprise de la sensualité, pour achever sa conquête sur l'homme. Après lui avoir crevé les yeux, la papauté a emmené l'homme se morfondre dans sa prison. La perfection de l'erreur est la perfection de l'esclavage. Et l'homme s'abandonnait sans lutte à la domination de ce tyran. Ce n'est qu'avec l'arrivée de la Vérité, lors de la Réforme, que les portes de sa prison se sont ouvertes et que le serviteur a été délié et mis en liberté.

Mais la principale corruption de l'époque était le culte des images. Aveuglés par l'erreur et devenus charnels dans leur imagination, les hommes ne virent pas la véritable gloire du sanctuaire et cherchèrent à l'embellir par la splendeur fictive de statues et d'images. La promesse : "Voici, je suis avec vous" fut oubliée. Et lorsque l'adorateur cessa de se rendre compte de la présence d'un Être spirituel qui écoutait sa prière, il s'efforça de stimuler sa dévotion faiblissante par des représentations corporelles. Les églises, déjà souillées par des reliques, commencèrent à être déshonorées par des images. Les tableaux des saints et des martyrs couvraient les murs, tandis que les vestibules et les niches étaient occupés par des statues du Christ et des apôtres. Celles-ci furent d'abord introduites sous le prétexte de faire honneur à ceux qu'elles représentaient. Mais le sentiment, par un processus naturel et inévitable, a rapidement dégénéré en adoration. C'était là un coup de maître de l'ennemi. Il n'aurait pu, d'aucune autre manière, éloigner aussi efficacement la contemplation de l'homme de la région spirituelle, défigurer et finalement détruire dans son esprit toute véritable conception de l'invisible Jéhovah. Il a entraîné l'homme, même dans ses dévotions, à ne penser qu'à ce qu'il voyait. Et de là à ne penser qu'à ce qu'il voit, il n'y a qu'un pas à franchir pour ne croire qu'à ce qu'il voit. Elle a arraché l'homme au ciel et l'a enchaîné à la terre. La montée du culte des images fut le retour de l'ancienne idolâtrie. Le corps ecclésiastique avait cessé d'être chrétien pour devenir païen. L'Église, plantée par le travail des apôtres et arrosée par le sang des martyrs, avait disparu. Un institut idolâtre et polythéiste l'avait remplacée. Il n'y avait pas moins de raisons qu'autrefois de se lamenter : "Je t'ai planté une vigne noble. Comment donc es-tu devenu le plant dégénéré d'une vigne étrangère ?"

Nous aborderons plus longuement le sujet du culte des images, parce qu'il constitue une branche importante de l'idolâtrie romaine et parce qu'il est intimement lié à l'avènement de la souveraineté temporelle. C'est en Orient que cette superstition est apparue, mais c'est en Occident qu'elle a trouvé ses patrons et ses champions les plus zélés. Et nul ne s'est découvert une plus grande ardeur pour cette cause funeste que les papes de Rome. Sa naissance fut aussi précoce que sa progression fut graduelle. La première mention, dit Gibbon, de l'usage des images se trouve dans la censure du concile d'Illiberis, trois cents ans après l'ère chrétienne[22].

"La première introduction d'un culte symbolique, poursuit l'historien, fut la vénération de la croix et des reliques... . Mais un mémorial plus intéressant que le crâne ou les sandales d'un digne défunt est une copie fidèle de sa personne et de ses traits, délimitée par les arts de la peinture ou de la sculpture... .... Par une progression lente mais inévitable, les honneurs de l'original ont été transférés à la copie. Le pieux chrétien priait devant l'image d'un saint, et les rites païens de la génuflexion, des luminaires et de l'encens s'introduisirent à nouveau dans l'Église catholique... . L'utilisation et même le culte des images étaient fermement établis avant la fin du sixième siècle"[23]. Au septième siècle, Gibbon déclare que "le trône du Tout-Puissant était obscurci par une nuée de martyrs, de saints et d'anges"[24], ce que confirme le témoignage de Mosheim, qui affirme qu'"à cette époque (c'est-à- dire au septième siècle), ceux qu'on appelait les chrétiens adoraient la croix de bois, les images de saints et les ossements d'hommes, on ne sait qui"[25].

Un siècle plus tard, la célèbre querelle entre les empereurs d'Orient et les papes d'Occident avait éclaté. Les chrétiens d'Orient, alarmés par l'ampleur des abus, piqués par les reproches des juifs et les railleries, d'autant plus sévères qu'elles étaient méritées, des musulmans qui régnaient alors à Damas, s'efforcèrent d'opérer une réforme partielle. Leurs souhaits furent puissamment appuyés par l'empereur Léon III, qui proscrivit par édit le culte des images et ordonna la purification des églises. Ces mesures soulevèrent l'ire du pontife régnant, Grégoire II. L'éloquence des moines fut évoquée et les tonnerres de l'excommunication furent lancés contre l'iconoclaste impérial. Léon fut déclaré apostat parce qu'il adorait comme les apôtres et les chrétiens primitifs, et parce qu'il cherchait à ramener son peuple vers le même modèle scripturaire.

Lorsque l'on s'aperçut que l'artillerie spirituelle n'avait pas eu d'effet, on eut recours aux armes terrestres. L'Italie fut poussée à la révolte et une lutte s'engagea, qui se poursuivit pendant cent vingt ans. Les Italiens furent absous par le pontife de leur allégeance à l'empereur, et les revenus de l'Italie cessèrent d'être envoyés à Constantinople. Pour punir ces actes de rébellion, Léon envoya sa flotte sur les côtes italiennes. Mais les Italiens, inspirés par le fanatisme et la rébellion, opposèrent une résistance désespérée et, après de nombreuses pertes humaines et le ravage de plusieurs des plus belles provinces de l'empire, l'expédition fut contrainte de rentrer sans avoir atteint son but. La querelle fut reprise par les empereurs successifs d'un côté et les papes successifs de l'autre, et poursuivie avec une violence ininterrompue et des succès divers. Des conciles sont convoqués pour statuer sur la question. Le concile de Constantinople, en l'an 754[25], convoqué par Constantin Copronyme, condamna le culte et l'usage des images.

Le concile de Nice, en Bithynie, en l'an 786, connu sous le nom de second concile de Nicée, convoqué par la belle mais flagorneuse Irène, veuve et meurtrière de Léon IV, renversa la sentence du concile de Constantinople et rétablit le culte des

images[26], Léon V condamna ces idoles à un second exil, mais elles furent rappelées par l'impératrice Théodora, en l'an 842[27], pour n'être plus jamais expulsées de l'Orient, jusqu'à ce qu'elles et leurs adorateurs soient extirpés ensemble au quatorzième siècle par l'épée des Turcs.

Rome et l'Italie firent preuve de la plus grande soumission à l'égard des papes, qui se montrèrent partout des défenseurs zélés et truculents du culte des images. Les églises de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne ont adopté une position intermédiaire. Elles condamnaient l'adoration des images, mais elles adoptaient le parti périlleux de les tolérer dans leurs églises comme "mémoriaux de la foi et de l'histoire"[28] Charlemagne partageait ces sentiments et s'efforçait, mais en vain, d'endiguer le torrent de la superstition. Le décret unanime du concile qu'il réunit à Francfort, en l'an 794, ne put contrecarrer l'influence de l'exemple et de l'autorité du pontife. Charlemagne s'aperçut que le pouvoir qui lui avait permis de devenir le maître de toutes les nations occidentales n'était pas suffisant pour lui permettre de faire face avec succès à la superstition croissante de l'époque. La cause du culte des images continua à progresser silencieusement et atteignit rapidement en Occident, comme elle l'avait déjà fait en Orient, un triomphe universel.

Bien que la querelle, en ce qui concerne le point principal en litige, ait eu le même enjeu, tant en Orient qu'en Occident, elle a néanmoins abouti à une séparation définitive entre les deux Églises. Elle contribua directement, comme nous l'avons déjà dit, à jeter les bases de la souveraineté temporelle du pape. Dans le feu du conflit, les provinces italiennes furent arrachées à l'empereur et leur gouvernement fut virtuellement assumé par les pontifes. "Dans ce schisme, dit Gibbon, les Romains ont goûté à la liberté et les papes à la souveraineté[29] : "Rome est montée sur son trône", pour reprendre les mots de D'Aubigné, "entre deux révoltes. D'un côté, l'Italie se débarrasse du joug des empereurs d'Orient. De l'autre, la France se débarrasse de son ancienne dynastie, et les deux révoltes sont encouragées avec zèle et formellement sanctionnées par les papes. Il est difficile de dire laquelle des deux, du schisme grec ou de l'usurpation gauloise, a le plus contribué à élever la papauté au rang de souveraineté temporelle.

Telle est la véritable origine du pouvoir du pape. Selon ses propres dires, il vient du ciel. Mais l'histoire refuse de laisser passer cette affirmation et désigne sans équivoque un autre lieu comme source de sa prérogative. Des deux branches de son pouvoir, la sacerdotale et la royale, il est difficile de déterminer laquelle est la plus déshonorante et la plus infâme dans ses débuts. Il tenait sa mitre du meurtrier Phocas. Sa couronne, de l'usurpateur Pépin. Une lignée noble et sans tache ! Le tronc pontifical a une tige enracinée dans le sang et une autre greffée sur la rébellion. En tant que prêtre, le pape est qualifié pour exercer son ministère dans les temples ensanglantés de Moloch. En tant que souverain, son titre est incontestable pour agir comme satrape sous l'archi-rebelle et l'"anarch old".

Personne ne peut regarder un instant le contour de son caractère, tel qu'il apparaît dans l'histoire, sans sentir que la hideuse ressemblance qu'il contemple est celle de l'Antéchrist. Chaque trait de son visage, chaque passage de son histoire est plein d'antagonisme, c'est la contrepartie même de celle du Sauveur. "Je te donnerai toutes ces choses, dit le tentateur au Christ dans le désert, si tu te prosternes et m'adores. La réponse fut : "Va-t'en, Satan". Le démon revint trois cents ans plus tard et, conduisant le pontife au sommet de la colline romaine, il lui montra "tous les royaumes du monde et leur gloire". "Il lui dit : "Je te donnerai tout cela, si tu te prosternes et m'adores". Le tentateur n'eut pas à essuyer un second refus : instantanément, le genou fléchit et le pontife releva la tête, couronné de la tiare. À deux reprises, la chrétienté a été couronnée par la dérision amère et la moquerie de son caractère. Une fois avec une couronne d'épines par les blasphémateurs de la salle de Caïphe. Et maintenant, de nouveau avec la tiare, en la personne du pontife. Jamais elle ne s'est abaissée avec une dignité aussi divine que lorsque les épines ceignaient son front. Mais, ah ! la honte brûlante de la tiare.

Il convient en outre de noter qu'à la même époque, et dans une large mesure par les mêmes actes, les évêques de Rome ont établi le culte des images et consolidé leur propre juridiction en tant que souverains temporels. Ces deux faits constituent des étapes analogues dans la carrière de la papauté. Elles manifestent un déclin et un progrès égaux, un déclin dans l'élément spirituel et un progrès dans l'élément séculier. Par la première, Rome a perfectionné la corruption de son culte. Par le second, elle a perfectionné la corruption de son gouvernement. Il y avait donc une similitude dans le fait que les deux étaient atteints à la même époque. Ces deux éléments constituent les branches principales de l'apostasie romaine : l'idolâtrie et la tyrannie.

Ce sont les deux armes de l'apostasie, la SUPERSTITION et l'ÉPÉE : les deux armes étaient maintenant développées. C'est ainsi que Rome fut équipée pour sa terrible mission. Sa tâche peu glorieuse était de soumettre le monde à une ignominieuse servitude, et son épée à deux tranchants permettait d'asservir l'esprit et de tyranniser le corps avec la même facilité. Son idolâtrie devait se manifester sous des formes encore plus grossières, et sa puissance politique devait être considérablement élargie par de nouveaux accès de domination et d'influence. Mais le monde avait maintenant un bon exemple des principes directeurs et de l'organisation de l'Église catholique romaine. Rome devait être un temple des idoles, et non un sanctuaire de la vérité. Une hiérarchie et non une fraternité. Si nous devions fixer une période où Rome a achevé sa transition du christianisme au paganisme, nous fixerions cette époque. Désormais, elle ne mérite plus d'être considérée comme une Église.

Elle n'était pas simplement une Église corrompue. Elle était un institut païen. Les symboles de l'Apocalypse avaient maintenant trouvé leur vérification dans les corruptions de l'Europe : le temple avait été mesuré. La cour extérieure et la ville

avaient été livrées aux païens. Et l'Église était limitée à la communauté restreinte qui officiait sur l'autel à l'intérieur.

C'est dans cette triste situation que se trouvait l'Église romaine. Elle avait commencé par l'esprit et s'était perfectionnée dans la chair. Elle avait renoncé au spirituel, car il ne contenait ni vérité, ni beauté, ni puissance. Un fossé infranchissable la séparait de la forme et de l'esprit de l'Église primitive. Elle se présentait au monde comme le successeur légitime des systèmes d'erreur et d'idolâtrie qui, dans les âges précédents, avaient accablé la terre et outragé le ciel. Ses membres s'agenouillaient devant les idoles et sa tête portait une couronne terrestre. Elle "avait quitté le ciel et ses sphères de lumière pour se mêler aux intérêts vulgaires des citoyens et des princes"[30] Cent vingt ans (période des querelles iconoclastes), Dieu avait lutté avec les hommes de l'Église occidentale, comme il lutta avec les antédiluviens aux jours de Noé, alors que l'arche était en construction. Mais son attente avait été vaine. Désormais, Rome allait poursuivre sa carrière sans entrave ni frein. L'esprit avait cessé de lutter contre elle. Le fléau gothique, envoyé pour la détourner de ces idoles muettes, n'avait pas réussi à provoquer le repentir ou la réforme. C'est donc à juste titre qu'elle fut livrée à la domination d'illusions plus grossières, à la perpétration de crimes plus graves et à l'infliction, enfin, d'un destin indiciblement terrible.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Déclin et chute de l'Empire romain de Gibbon, vol. Vi. P. 320 : également Hallam's Middle Ages, vol. i. Chap. i.. Lond. 1841. [Retour]

[2] Histoire universelle, vol. i. P. 412. [Retour]

[3] Le pall est formé de la toison de certains agneaux sélectionnés à cet effet et est fabriqué par les religieuses de Sainte-Agnès. [Retour]

[4] Histoire des papes de Ranke, vol. i. Pp. 11, 12. [Retour]

[5] Histoire de la Réforme, vol. i. P. 43. [Retour]

[6] Déclin et chute de l'Empire romain de Gibbon, vol. Vii, p. 39. [Retour]

[7] Le pape Zacharie avait probablement donné sa sanction expresse à l'avance à l'usurpation de Pépin. (Du Pin, vol. ii. Pp. 33-39 : Mosheim, cent. Vii. Part ii. P. 2-7 : Bower's History of the Popes, vol. iii. P. 332. Lond. 1754.) [Retour]

[8] Mosheim, cent. Viii. Partie ii. Chap. ii. Sec. Vii. Viii : Ranke's History of the Popes, vol. i. P. 14 : Hallam's Middle Ages, vol. i. P. 7. [Retour]

[9] Histoire des papes de Ranke, vol. i. P. 14. [Retour]

[10] C 'est Ammien Marcellin, le célèbre historien et soldat, qui l'a appelé ainsi pour la première fois. [Retour]

[11] Œuvres de Nicolo Machiavel, p. 8. Lond. Ed. 1679. [Retour]

[12] Déclin et chute de l'Empire romain de Gibbon, vol. ix. Pp. 159-176 ; Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 49. [Retour]

[13] Mosheim, cent. Viii. Partie ii. Chap. ii. Sec. X. [Retour]

[14] Œuvres de Nicolo Machiavel, p. 8. [Retour]

[15] Daniel, vii, 8, 20-24. [Retour].

[16] Voir le résumé de ses Capitulaires, ou Lois ecclésiastiques, dans Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 43. [Retour]

[17] Mosheim, cent. Vii. Partie i. Chap. i. Sec. ii. iii. Le lecteur trouvera un bon spécimen de la littérature et de l'intellect de l'époque dans la courte notice de Du Pin sur Joannes Moschus, un presbytre du septième siècle, auteur du "Pré spirituel". Joannes Moschus, après avoir visité les monastères de l'Est, revint à Rome où il publia dans un livre ce qu'il avait appris sur "la vie, les actions, les sentences et les miracles des moines de divers pays". (Voir Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 11.) [Retour]

[18] Histoire de la Réforme de D'Aubigné, vol. i. P. 61 ; Mosheim, cent. Vii. Partie ii. Chap. ii.-iv. [Retour]

[19] Mosheim, cent. Viii. Partie ii, chap. ii. Sec. iv.-vi. [Retour]

[20] Histoire de la Réforme de D'Aubigné, vol. i. Pp. 59-60. [Retour]

[21] Déclin et chute de l'Empire romain de Gibbon, vol. V. Pp. 124-130. "De nombreux pères éminents, tant pour leur érudition que pour leur dévotion, ont fait des panégyriques rhétoriques des chrétiens décédés, dans lesquels, par des apostrophes et des prosopopées, ils semblaient invoquer les âmes défuntes". Ainsi, saint Jérôme, dans son épitaphe de Paula, dit : "Adieu, ô Paula. Et par tes prières, aide l'âge décrépit de celui qui t'honore". Et Nazianze, dans ses invectives contre Julien, dit : "Écoute, ô âme du grand Constantin". (Du Pin's Eccles. Hist. Vol. ii. P. 45.) [Retour]

[22] Déclin et chute de l'Empire romain, vol. ix. Pp. 117, 118. [Retour]

[23] Ibid. Vol. ix. P. 119. [Retour]

[24] Ibid. Vol. ix. P. 262. [Retour]

[25] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii, Conciles de l'Église, p. 32. La cause des images était soutenue à l'époque, comme aujourd'hui, par un bon nombre de miracles. Une

femme fut frappée d'une "douleur dans le dos pour avoir parlé avec peu de respect des reliques de saint Anastase", tandis qu'une autre femme, possédée par un démon, fut guérie en touchant avec révérence l'image d'Anastase à Rome. (Voir Du Pin, supra.) [Retour]

[26] Voir le deuxième concile de Nice, Du Pin, vol. ii. P. 32. [Retour]

[27] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 43. [Retour]

[28] Mosheim, cent. Viii. Partie ii. Chap. iii. Sec. Xiv : Gibbon, vol. ix. P. 171. Anastase, un abbé du monastère de Saint Euthemius, en Palestine, qui a prospéré vers l'an 740, observe, dans un ouvrage sur la religion chrétienne, dont une copie se trouve en grec dans la bibliothèque du Vatican, que "lorsque les chrétiens honorent les images, ils n'adorent pas le bois, mais leur respect se réfère au Christ et à ses saints. Et qu'ils sont si loin d'adorer les images, que lorsqu'elles sont vieilles et abîmées, ils les brûlent pour en faire de nouvelles". (Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 35.) [Retour]

[29] Déclin et chute de l'Empire romain, vol. ix. P. 172. [Retour] [D'Aubigné, vol. i. P. 71. [Retour]

Chapitre IV. Montée et Progrès de la Suprématie Temporelle.

Nous avons laissé la papauté, au début du neuvième siècle, reposer à l'ombre de la monarchie carlovingienne. Une grande étape de sa progression avait été franchie. La bataille pour la souveraineté temporelle avait été menée et gagnée. Un prêtre couronné siégeait désormais sur les sept collines. À partir de ce moment, un autre objectif, bien plus puissant, commença à occuper l'ambition et à exercer le génie de Rome. Occuper un siège éclipsé par le trône plus élevé des empereurs ne pouvait satisfaire la vaste ambition des pontifes, et c'est ainsi que commença la lutte pour la suprématie temporelle.

Il y avait une incompatibilité évidente entre les hauts pouvoirs spirituels revendiqués par les pontifes et leur subordination à l'autorité séculière. Néanmoins, à cette époque, et pendant quelques siècles encore, les papes étaient soumis aux empereurs. Charlemagne était le seigneur suprême de Rome, et les territoires de l'Église étaient un fief de l'empereur. Le fils de Pépin portait le diadème impérial et, selon les termes de Ranke, "accomplissait des actes sans équivoque d'autorité souveraine dans les domaines conférés à saint Pierre"[1] Néanmoins, il avait reçu l'empire d'une manière qui ne permettait pas de savoir s'il le devait davantage à son propre mérite ou à la faveur du pontife, et s'il le détenait uniquement en vertu de son propre droit, et non pas aussi, dans une large mesure, comme un don de Léon. Le pape était nominalement soumis à l'empereur, mais sur de nombreux points essentiels, le premier était le dernier. Et celui qui s'écrivait maintenant "le serviteur des serviteurs" accomplissait dans le mauvais sens ce que notre Seigneur voulait dans le bon sens : "Quiconque veut être le plus grand parmi vous, qu'il soit le serviteur de tous".

Les papes n'avaient pas encore avancé une prétention directe et formelle à disposer des couronnes et des royaumes, mais le germe d'une telle prétention était contenu, tout d'abord, dans les actes qu'ils accomplissaient maintenant. Ils avaient déjà pris sur eux de sanctionner le transfert de la couronne de France de la famille mérovingienne à la famille carlovingienne. Et sur quel principe l'avaient-ils fait ? Pourquoi le pape, plutôt qu'un autre prince, a-t-il professé la validité du droit de Pépin au trône de France ? Pourquoi, alors qu'il était le souverain le moins puissant et le moins indépendant d'Europe en tant que souverain temporel, a-t-il, de tous les hommes, interposé sa prérogative dans cette affaire ? Le principe sur lequel il s'appuyait était manifestement le suivant : en vertu de son caractère spirituel, il était supérieur aux dignités terrestres et avait été investi du pouvoir de contrôler ces dignités et d'en disposer[2].

Le même principe est encore plus clairement impliqué dans l'attribution de la dignité impériale à Charlemagne. Le fait que les papes eux-mêmes aient considéré ce principe comme impliqué dans ces

Le fait qu'à une époque ultérieure, et dans des circonstances plus favorables, ils s'appuyèrent sur ces actes pour prouver la dépendance des empereurs et leur propre droit à conférer l'empire, montre bien que, bien qu'ils aient gardé cette revendication à l'arrière-plan, ils l'ont fait à une époque ultérieure et dans des circonstances plus favorables. C'était l'habitude de la papauté d'accomplir des actes qui, ne semblant contenir aucun principe hostile aux droits de la société ou aux prérogatives des princes, passaient inaperçus à l'époque. Mais les papes ont pris soin par la suite de les améliorer, en y fondant les prétentions les plus extravagantes et les plus ambitieuses. Rien n'a mieux montré la plausibilité et l'artifice du système et de ses promoteurs.

Mais, deuxièmement, le principe sur lequel reposait tout le système des papes impliquait virtuellement leur suprématie sur les rois comme sur les prêtres. Ils prétendaient être les successeurs de Pierre et les vicaires du Christ. Mais le Christ est à la fois le Seigneur du monde et le chef de l'Église. Il est le Roi des rois. Les papes se sont efforcés de présenter sur terre un modèle ou une représentation exacte du gouvernement du Christ dans les cieux. C'est pourquoi ils se sont efforcés de réduire les monarques au rang de leurs vassaux et de prendre en main la gestion de toutes les affaires de la terre. Si leurs prétentions étaient justes, s'ils étaient bien les vicaires du Christ et les vice-gérants de Dieu, comme ils l'affirmaient, il n'y avait manifestement aucune limite à leur autorité, que ce soit dans les affaires temporelles ou spirituelles. Le symbole qui, pour la rhétorique pontificale, a semblé seul digne d'illustrer la magnificence plus que mortelle des papes est le soleil, que le Créateur, nous dit-on, a placé dans les cieux comme représentant de l'autorité pontificale. Tandis que la lune, brillant d'une splendeur empruntée, a constitué l'humble symbolisation du pouvoir séculier.

Selon leur théorie, il n'y avait qu'un seul souverain sur terre, le Pape. C'est en lui que se concentre toute l'autorité. C'est de lui qu'émanaient toutes les règles et toutes les juridictions. C'est de lui que les rois recevaient leurs couronnes et les prêtres leurs mitres. C'est à lui que tous devaient rendre des comptes, tandis qu'il n'avait de comptes à rendre à personne d'autre qu'à Dieu seul. Les pontifes, disons- nous, jugèrent prématuré de surprendre le monde par un aveu ouvert et non déguisé de cette prétention : ils jugèrent suffisant, en attendant, d'incorporer ses principes fondamentaux dans les décrets des conciles et dans les actes pontificaux, et de les laisser dormir là, dans l'espoir qu'une époque meilleure arriverait, où il serait possible d'avouer en termes clairs, et d'appliquer par des actes directs, une prétention qu'ils n'avaient mise en avant que de manière déductive jusqu'à présent.

Mais le grand objectif de Rome, dès le début, était de faire aboutir cette revendication. Et cet objectif, elle l'a poursuivi avec constance à travers des fortunes diverses et une succession de siècles. L'ampleur de cet objectif n'a d'égal que l'habileté et la persévérance avec lesquelles il a été poursuivi. La politique de Rome était profonde, subtile, patiente, sans scrupules et audacieuse. Et de même qu'elle n'a pas eu de rivale en ce qui concerne la grandeur de la prise et les qualités avec lesquelles elle l'a disputée, de même elle n'a pas eu de rivale dans l'éclatant succès avec lequel sa lutte a finalement été couronnée.

Avec Charlemagne s'éteignirent le génie militaire et la sagacité politique qui avaient fondé l'empire. Son pouvoir passa entre des mains trop faibles pour sauver l'État des convulsions ou l'empire de la dissolution. Des querelles et des conflits éclatent entre les héritiers de ses territoires. On fit appel aux papes et on leur demanda d'user de leur autorité paternelle et de leur sagesse fantomatique pour régler ces différends. Avec une timidité bien feinte, mais un réel plaisir d'avoir trouvé un prétexte aussi plausible pour faire valoir leurs propres prétentions, ils entreprirent la tâche et l'exécutèrent à si bon escient que, tout en veillant aux intérêts de leurs clients, ils favorisèrent considérablement les leurs. Jusqu'à présent, le pontife avait été élevé à sa dignité par le suffrage des évêques, accompagné de l'acclamation du peuple romain et de la ratification de l'empereur. En effet, tant que le consentement impérial n'avait pas été signifié, le pontife nouvellement élu ne pouvait être légalement consacré. Mais cet insigne de subordination, voire de servitude, les papes décidèrent de ne plus le porter. Fallait-il supporter que le vice-gérant de Dieu ne règne que par la tolérance de l'empereur des Français ? L'autorité qui venait directement du grand apôtre devait-elle être contresignée par un simple dignitaire de la terre ?

Ces projets ambitieux, les papes avaient jugé prudent de les réprimer jusqu'à présent. Mais maintenant que l'épée de Charlemagne était dans la poussière, ils pouvaient agir comme ils l'entendaient avec les marionnettes qui s'étaient dressées dans sa chambre. Une politique fut adoptée, consistant en une alternance de cajoleries et d'intimidations, dans laquelle les empereurs eurent décidément le plus grand mal. On leur arracha le privilège de donner un droit valide et légal à la tiare. Les papes ont manœuvré avec tant de succès que la prérogative impériale est restée en suspens jusqu'à l'époque d'Otho le Grand. La papauté fit preuve d'une habileté inimitable pour tirer parti des difficultés de l'époque. Comme un commerçant avisé lors d'une crise commerciale, disposant d'une trésorerie abondante, les papes firent tant d'affaires au nom de Pierre qu'ils augmentèrent considérablement le crédit et les revenus de son siège. Ils répartirent si judicieusement leur stock d'influence disponible que leur maison devint, et resta pendant un certain temps, le premier établissement d'Europe. Parmi les nombreux enchérisseurs désireux de prendre part au commerce du grand pêcheur, seuls ceux qui apportaient avec eux, sous une forme

ou sous une autre, un bon capital solide étaient admis dans l'entreprise. C'est ainsi que les affaires se sont améliorées de jour en jour. Les monarques étaient aidés, mais à chaque fois, les papes veillaient à ce que la chaire de Pierre reçoive en retour le septuple de ce qu'elle donnait.

A cette époque, la postérité de Charlemagne se disputait, dans une guerre sanglante, les droits au trône de son illustre père. Charles le Chauve eut le bonheur de rallier à ses intérêts le pontife régnant, Jean VIII, par de larges présents et des promesses plus importantes encore. À partir de ce moment, la lutte n'est plus incertaine. Charles fut proclamé empereur par le pape en l'an 876. Un service aussi important méritait d'être reconnu comme il se doit. La gratitude du monarque pour son trône fut exprimée dans un acte par lequel il renonçait, pour lui-même et ses successeurs, à tout droit d'interférer dans l'élection à la chaire pontificale.

Désormais, jusqu'au milieu du Xe siècle, la sanction impériale n'est plus nécessaire et les pontifes montent sur la chaire de Pierre sans reconnaître ni le roi ni le kaisir. Le pontificat avait ainsi remporté une grande victoire sur l'empire. Ce ne fut pas le seul avantage que les pontifes obtinrent dans cette lutte avec le pouvoir impérial dans laquelle ils avaient été tentés de s'engager en raison du caractère instable de l'époque. Dans le cas de Charles le Chauve, le pape avait nommé l'empereur. Le même acte fut répété dans le cas de ses successeurs, Carloman et Charles le Gros.

Elle s'est poursuivie dans les compétitions pour l'empire qui ont suivi les règnes de ces princes. Le candidat qui était assez riche pour offrir le plus gros pot-de-vin, ou assez puissant pour se présenter avec une armée aux portes de Rome, était invariablement couronné empereur au Vatican. Ainsi, tandis que l'État se dissolvait, l'Église se renforçait. Ce que l'un perdait, l'autre l'attirait à lui. Les papes n'ont pas inquiété le monde avec une déclaration formelle de leurs principes sur la suprématie. Ils se contentèrent de les concrétiser par des actes. Ils étaient assez sages pour savoir que le moyen le plus rapide d'amener le monde à reconnaître une vérité théorique est de le familiariser avec ses applications pratiques, de lui demander de l'approuver, non pas en tant que théorie, mais en tant que fait. C'est ainsi que les papes, par une gestion audacieuse et habile, par des agressions audacieuses mais réussies, s'efforcèrent d'intégrer la doctrine de la suprématie dans la politique générale de l'Europe. Sans l'apparition, au Xe siècle, d'une nouvelle puissance supérieure aux Francs, Rome aurait atteint le sommet de ses aspirations[3].

Aucune arme n'était trop vile pour être utilisée par Rome. Sa main saisit avec la même avidité le document falsifié et le poignard loué. Tous deux étaient sanctifiés à son service. Au début du neuvième siècle sont apparues les Décrétales d'Isidore. Ils prétendaient être un recueil des décrets et des rescrits des premiers conciles et papes, le but de leur infâme auteur, qui est inconnu, étant de montrer que le siège de Rome

possédait dès le début toutes les prérogatives dont les intrigues de huit siècles l'avaient investi. Leur style était si barbare, leurs anachronismes et leurs solécismes si flagrants, qu'ils n'auraient pu échapper une seule heure à l'attention d'aucune époque, si ce n'est celle des plus ignorants. Rome, néanmoins, décréta infailliblement la vérité de ce qui est aujourd'hui universellement reconnu comme faux. Ces décrets soutenaient ses prétentions, et c'est avec elle qu'a été tranchée la question de leur authenticité ou de leur fausseté. Peu de gens ont mérité aussi bien les honneurs de la canonisation que cette faussaire inconnue. Pendant des siècles, les décrétales ont eu l'autorité des précédents et ont fourni à Rome des armes appropriées dans ses luttes avec les évêques et les rois[4].

La puissance française est en déclin. Celle des Allemands ne s'est pas encore élevée. L'influence pontificale était, dans l'ensemble, l'élément prédominant en Europe. Et les papes, sans supérieur et libérés de toute contrainte, commencèrent à utiliser l'ample licence que leur offrait l'époque, à des fins si infâmes qu'elles dépassent la description et frôlent la croyance. Le dixième siècle marque le début des sombres annales de la papauté. Les papes, bien qu'entièrement dévoués à des activités égoïstes et ambitieuses, avaient jusqu'alors jugé prudent de conserver une apparence de piété. Mais aujourd'hui, même cette apparence est abandonnée. Grâce à Rome, le monde était prêt à voir le masque tomber. L'Europe avait atteint un niveau d'ignorance et de superstition, et la papauté un sommet d'insolence et de truculence, qui permettait aux papes de défier impunément la peur de l'homme et la puissance de Dieu. Les formes de la religion n'étaient pas les seules à être méprisées. Les convenances ordinaires de l'homme ont été outragées de façon flagrante. Nous n'osons pas polluer notre page avec des choses telles que celles que les pontifes de cette époque ont pratiquées à la face de Rome et du monde. Les palais des pires empereurs, les bosquets des cultes païens n'ont rien vu d'aussi immonde que les orgies du Vatican. Des hommes siégeaient sur la chaire de Pierre, dont la conscience était chargée de parjures et d'adultères, et dont les mains étaient tachées de meurtres. Ils s'arrogeaient, en tant que vicaires du Christ, le droit de gouverner l'Église et le monde.

Les intrigues, les fraudes, les violences qui sévissaient alors à Rome peuvent se concevoir à partir du fait que, depuis la mort de Benoît IV, en l'an 903, jusqu'à l'élévation de Jean XII, en l'an 956, soit un intervalle de cinquante-trois ans seulement, ce ne sont pas moins de treize papes qui ont exercé successivement le pontificat. On a vainement tenté de poursuivre ces fantômes pontificaux éphémères. Leur brève mais flagrante carrière s'achevait le plus souvent par les horreurs persistantes du cachot ou par l'expulsion rapide du poignard. Il suffit de mentionner les noms d'un Jean le Douzième, d'un Boniface le Septième, d'un Jean le Vingt-troisième, d'un Sixte le Quatrième, d'un Alexandre le Sixième (Borgia), d'un Jules le Second. Ces noms sont associés à des crimes d'une ampleur considérable. Cette liste est loin d'épuiser la belle bande de scélérats pontificaux. La simonie, la bonne volonté

d'une prostituée ou le poignard d'un assassin leur ont ouvert la voie vers le trône pontifical. Et l'usage qu'ils firent de leur pouvoir constitua une digne suite aux moyens infâmes par lesquels ils l'avaient obtenu.

Sur la chaire de Pierre, les pontifes de cette époque et des suivantes se sont délectés d'impiété, de parjure, de débauche, de sacrilège, de sorcellerie, de vol et de sang. Le palais de l'apôtre s'est ainsi transformé en un puits insondable d'abominations et d'immondices. Une masse d'impuretés morales, dit Edgar, pourrait être recueillie dans la hiérarchie romaine, suffisante pour remplir les pages des livres de poche et nourrir tous les démons de la pollution et de la malveillance. L'époque était également scandalisée par des schismes fréquents et flagrants. Ceux- ci divisèrent les nations de la chrétienté, engendrèrent des guerres sanglantes et désorganisèrent la société elle-même. Pendant un demi-siècle, des trônes pontificaux rivaux se sont dressés à Rome et à Avignon. L'Europe était condamnée à écouter chaque jour les terribles volées de tonnerre spirituel que les infaillibilités rivales, Urbain et Clément, se lançaient sans cesse l'une à l'autre et qui, dans un grondement presque continu et étourdissant, se répercutaient entre le Tibre et le Rhône[5].

Il n'est pas nécessaire d'assombrir les horreurs de l'époque par la fable (si fable il y a) d'une femme pape qui aurait occupé à cette époque la chaire de saint Pierre. La papesse Jeanne traditionnelle se trouve peut-être dans les sœurs prostituées, les célèbres Marozia et Theodora, qui gouvernaient alors Rome. Leur influence, fondée sur leur richesse, leur beauté et leurs intrigues, leur permettait de placer sur le trône pontifical qui elles voulaient. Et il n'est pas rare qu'elles promeuvent, sans rougir, leurs amants à la sainte chaire. Telles furent les sombres transactions de l'époque, et tels furent les scones qui marquèrent l'avènement de la papauté au pouvoir temporel. Les réjouissances d'Assuérus et d'Haman s'achevèrent par le décret sanglant qui livra toute une nation à l'épée. Les réjouissances encore plus coupables de la papauté furent, de la même manière, suivies en temps voulu par des âges de proscription et de massacre[6].

Pour retracer l'évolution de la suprématie temporelle, nous nous trouvons au milieu du dixième siècle. Othon le Grand apparaît sur la scène. Ces conquérants allemands saisirent d'une main vigoureuse le diadème impérial que les descendants dégénérés de Charlemagne n'étaient plus dignes de porter ni capables de défendre. Otho trouva la papauté engagée dans une carrière de crimes et en danger de périr dans sa propre corruption. Il interposa son épée et évita à la papauté un destin autrement inévitable. Les empereurs allemands ne souhaitaient pas que la papauté s'éteigne prématurément. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elle pouvait servir à consolider et à étendre leur propre dignité impériale, et c'est pourquoi ils s'efforcèrent de réformer Rome, et non de la détruire. Ils ont sauvé la chaire de Pierre de ses pires ennemis, ses occupants. Ils déposèrent plusieurs papes notoirement connus pour leurs vices et en élevèrent d'autres, aux mœurs plus pures, à la dignité pontificale[7].

La papauté avait donc trouvé un nouveau maître. En effet, Otho et ses descendants étaient les suzerains de la papauté au même titre que les monarques de la lignée carlovingienne[8]. Les papes étaient désormais obligés d'abandonner les pouvoirs qu'ils avaient usurpés pendant la période où le sceptre impérial était entre les faibles mains du dernier descendant de Charlemagne[9]. En particulier, les droits dont Charles le Chauve avait été dépouillé lui sont rendus[9].

Lorsqu'une vacance se produisait sur la chaire de saint Pierre, des envoyés de Rome annonçaient le fait à la cour de l'empereur et attendaient la signification de sa volonté concernant un successeur. Ce droit substantiel d'interférer lors de l'élection d'un nouveau pape, que possédaient les empereurs, était très insuffisamment compensé par le pouvoir vide et nominal dont jouissaient les papes, de placer la couronne impériale sur la tête de l'empereur. "Le prince élu à la Diète allemande, dit Gibbon, acquiert dès cet instant les royaumes sujets d'Italie et de Rome. Mais il ne pouvait légalement assumer les titres d'empereur et d'Auguste avant d'avoir reçu la couronne des mains du pontife romain"[11] - une sanction qui pouvait difficilement être refusée tant que l'empereur était maître de Rome et de ses papes.

Mais l'union intime qui existait désormais entre l'empire et le pontificat était porteuse d'avantages réciproques et tendait grandement à consolider et à étendre le pouvoir de l'un et de l'autre. L'essor de la monarchie française avait été dû en grande partie aux dispositions favorables que les rois de France avaient manifestées à l'égard de l'Église. Les Goths et les Burgondes de l'Ouest étaient plongés dans l'arianisme. Les Francs, depuis le début, étaient vraiment catholiques. Les papes firent tout ce qu'ils purent pour favoriser la croissance d'une puissance qui, en raison de la similitude des croyances et des motifs politiques, était susceptible de devenir leur allié le plus sûr. Les secours miraculeux accordés aux armes des Français se résument, sans aucun doute, aux aides matérielles apportées par les papes et leurs agents à un peuple dont ils se sentaient profondément intéressés par le succès. D'où la légende selon laquelle saint Martin, sous la forme d'une biche, découvrit à Clovis le gué de la Vienne. Le saint Martin et le saint Hillary de ces légendes étaient sans doute quelque évêque ou autre ecclésiastique qui rendait d'importants services au monarque franc et à son armée, au motif que le triomphe de leurs armes s'identifiait au progrès de l'Église.

La même influence s'exerçait vigoureusement, pour le même motif, en faveur de la puissance allemande. Les moines et les prêtres ont précédé les armes impériales, surtout dans l'est et le nord de l'Allemagne. Et l'annexion de ces pays à l'empire doit être attribuée tout autant au zèle des ecclésiastiques qu'à la vaillance des soldats.

Les chefs allemands ne montrèrent pas non plus qu'ils étaient incapables d'apprécier ces services importants ou qu'ils ne voulaient pas les récompenser. Ils prodiguèrent des richesses illimitées au clergé, leur politique étant de lier ainsi cette

classe importante à leurs intérêts. Personne ne s'est plus distingué par sa munificence à cet égard qu'Henri II. Ce monarque créa de nombreux et riches bénéfices. Mais la rigueur avec laquelle il insistait sur son droit de nommer aux biens qu'il avait dotés trahissait les motifs qui avaient poussé à cette grande libéralité. Les abbés et les évêques sont élevés au rang de barons et de ducs et investis d'une juridiction sur de vastes territoires. "Les évêchés d'Allemagne, dit Gibbon, devinrent égaux en étendue et en privilèges, supérieurs en richesse et en population, aux plus vastes États de l'ordre militaire[13].

"Les évêques et les abbés de l'empire détenaient en Allemagne des droits baroniaux et même ducaux, non seulement à l'intérieur de leurs propres possessions, mais même au-delà. Les domaines ecclésiastiques n'étaient plus décrits comme étant situés dans certains comtés, mais ces comtés étaient décrits comme étant situés dans les évêchés. En Italie supérieure, presque toutes les villes étaient gouvernées par les vicomtes de leurs évêques "[14] On exigeait de ces barons ecclésiastiques un service militaire en échange des possessions qu'ils détenaient. Il n'est pas rare que les évêques apparaissent à la tête de leurs vassaux armés, la lance à la main et le harnais sur le dos. Ils étaient en outre adeptes de la chasse, que les Allemands ont toujours passionnément aimée, et pour laquelle leurs vastes forêts ont fourni un vaste champ d'action. "Aussi grossiers que fussent les Allemands du Moyen-Âge, observe Dunham, voir un successeur de saint Pierre courir après ses chiens leur paraissait certainement incongru. Pourtant, les évêques, en vertu de leurs fiefs, étaient obligés d'envoyer leurs vassaux sur le terrain. Et sans doute considéraient-ils comme quelque peu incohérent un système qui leur commandait de tuer des hommes, mais non des bêtes[15].

L'acquisition de richesses a joué un rôle important dans la croissance de la papauté. Le droit romain ne permettait pas de détenir des terres à titre onéreux. Néanmoins, les empereurs ne voyaient pas d'un bon œil la possession par l'Église de biens immobiliers, dont les revenus fournissaient des subsides à ses pasteurs et des aumônes à ses pauvres. A peine Constantin eut-il embrassé le christianisme qu'un édit impérial investit l'Église d'un droit légal sur ce qu'elle n'avait possédé jusqu'alors que par tolérance[16]. Ni sous l'empire, ni sous aucun des dix royaumes en lesquels l'empire fut finalement divisé, l'Église n'obtint jamais d'établissement territorial. Mais l'ample libéralité, d'abord des empereurs chrétiens, puis des rois barbares, fit plus que combler le manque d'une provision générale. Pendant des siècles, les richesses avaient coulé à flots sur l'Église. Et maintenant, de la plus pauvre qu'elle était, elle était devenue la corporation la plus riche d'Europe.

Une race de princes avait succédé aux pêcheurs de Galilée. Les nobles et les citoyens opulents de l'empire représentaient cette société dont les premiers liens avaient été cimentés dans les catacombes sous la ville. Sous la famille carlovingienne et la lignée des empereurs saxons, "de nombreuses églises possédaient sept ou huit

mille mansi", dit Hallam. "Une église qui n'en possédait que deux mille ne passait que pour être indifféremment riche[17]. Cette vaste opulence représentait les accumulations et les thésaurisations de plusieurs âges, et avait été acquise par d'innombrables moyens, parfois peu honorables. Lorsqu'un homme riche entrait dans un monastère, ses biens étaient jetés dans le trésor commun de la confrérie. Lorsque le fils d'un riche prenait le chapeau, il se recommandait à l'Église par un don de terre. Mourir sans laisser une partie de ses biens à la prêtrise devint rare et fut considéré comme une fraude à l'égard de l'Église.

Les moines complétaient parfois les revenus de leurs maisons en intromettant les fonds des œuvres de charité placées sous leur contrôle. Le riche pécheur, au moment de partir, exprimait sa pénitence par un sac d'or bien rempli, ou par un certain nombre d'arpents. Et le baron vorace était contraint de dégorger, avec d'abondants intérêts, sur le lit de la mort, les spoliations de biens ecclésiastiques dont il s'était rendu coupable de son vivant. Les fiefs de la noblesse, qui s'étaient mendiés par prodigalité ou dans la folie épidémique des croisades, n'étaient pas rares à être mis sur le marché. L'Église, qui disposait d'une abondance d'argent, se portait acquéreur et augmentait ainsi ses possessions. Il est juste de dire aussi que le clergé a contribué, à cette époque, à accroître la richesse et la beauté du pays, en cultivant les étendues de terres incultes qui lui étaient fréquemment données.

L'Église trouva d'autres sources de revenus dans l'exemption d'impôts. Bien qu'elle ne soit pas exemptée du service militaire, dont ses terres jouissaient, et dans l'institution de la dîme, qui, à l'imitation de la loi juive, naquit vers le sixième siècle, forma le sujet principal des sermons du huitième, et obtint finalement une sanction civile au neuvième, sous Charlemagne. Mais, non contents de ces divers moyens de s'enrichir rapidement et énormément, les moines se mirent à falsifier des chartes, exploit que leur connaissance de l'écriture leur permit de réaliser et que l'ignorance de l'époque rendait très difficile à détecter. "Ils jouissaient presque, dit Hallam, de la moitié de l'Angleterre, et, je crois, d'une plus grande proportion dans quelques pays d'Europe[18].

Cette richesse dépassait de loin la mesure de leur propre jouissance, et ils n'avaient pas de famille à qui la léguer. Une telle rapacité semble donc aussi anormale qu'énorme. Mais, en vérité, l'Église était tombée sous la domination d'une passion déraisonnable et incontrôlable aussi entièrement que l'avare. Elle était, en fait, un avare corporatif. Cette immense richesse, on peut facilement le comprendre, enflammait son insolence et avançait son pouvoir. Le pouvoir de l'Église devenait chaque jour plus grand, non pas en tant qu'Église, mais en tant que confédération, et il pourrait bien susciter des inquiétudes quant à l'avenir. Voilà un corps d'hommes placés sous un même chef, liés par une communauté d'intérêts et de sentiments, supérieurs en intelligence, et par conséquent en influence, au reste de l'empire, énormément riches, et exerçant une juridiction civile sur de vastes étendues et de

vastes populations. Il était impossible d'envisager sans appréhension une phalange aussi nombreuse et aussi compacte. Chacun devait être frappé par le fait que de la modération et de la fidélité de ses membres devait dépendre le repos de l'empire et du monde dans les temps à venir.

Les empereurs, sûrs, comme ils se l'imaginaient, de la possession de la suprématie, virent sans s'alarmer l'ascension de ce corps redoutable. Ils le considéraient comme l'un des principaux appuis de leur pouvoir et se félicitaient d'avoir eu la chance d'asseoir leur prérogative sur un rempart aussi solide. La nomination à tous les bénéfices ecclésiastiques était entre les mains de l'empereur. Et en augmentant la richesse et la grandeur du clergé, ils ne doutaient pas de consolider leur propre autorité. Il n'est pas besoin d'être prophète pour savoir que tant que le sceptre impérial continuerait à être saisi par une main forte et guidé par un esprit ferme, ce qu'il avait été depuis qu'il était en possession de la race allemande, aucun danger ne surviendrait. Mais qu'au moment où cela cesserait d'être le cas, le pontificat, déjà presque à l'égal de l'empire, obtiendrait la maîtrise. Rome avait souvent été freinée dans ses grandes entreprises. Mais maintenant, sa politique accommodante, patiente et persévérante était sur le point de recevoir sa récompense. L'heure était proche où ses plus grands espoirs et ses plus nobles prétentions allaient se réaliser, où le trône du vice-gérant de Dieu allait se déployer dans ses proportions les plus complètes, et être vu dominant avec fierté tous les autres trônes de la terre.

La situation d'urgence que l'on pouvait prévoir s'est présentée. Nous voyons sur le trône de l'empire un enfant, Henri IV. Et sur la chaire de Saint-Pierre, l'astucieux Hildebrand. Nous voyons l'empire déchiré par les insurrections et les tumultes, tandis que la papauté est guidée par le génie clair et audacieux de Grégoire VII. La Savoie a eu l'honneur de donner naissance à cet homme. Fils d'un charpentier, il comprit dès l'abord la véritable destinée de la papauté et la hauteur à laquelle ses principes essentiels, vigoureusement maintenus et intrépidement exécutés, élèveraient la papauté. L'émancipation du pontificat de l'autorité de l'empire et l'établissement d'une théocratie visible avec le vicaire du Christ à sa tête devinrent le grand objectif de sa vie. Il apporta à l'exécution de sa tâche un génie profond, une volonté ferme, un courage intrépide et une politique souple, qualités dont les papes ont rarement été dépourvus.

Depuis le moment où il a chassé Léon IX pour avoir accepté la tiare des mains du pouvoir séculier, son esprit a gouverné Rome[19]. Enfin, en l'an 1073, il monta en personne sur le trône pontifical. "A peine nommé pape, dit Du Pin, cet homme forma le projet de devenir le seigneur, spirituel et temporel, de toute la terre. Le juge suprême et le décideur de toutes les affaires, tant ecclésiastiques que civiles. Le distributeur de toutes les grâces, de quelque nature qu'elles soient. Il dispose non seulement des archevêchés, des évêchés et des autres bénéfices ecclésiastiques, mais aussi des royaumes, des États et des revenus des particuliers. Pour prendre cette

décision, il s'est servi de l'autorité ecclésiastique et de l'épée spirituelle "[20] Les temps étaient favorables dans une mesure qui n'est pas ordinaire. L'empire d'Allemagne était affaibli par la désaffection des barons. La France était gouvernée par un jeune souverain, sans capacité ni inclination pour les affaires de l'État. L'Angleterre venait d'être conquise par les Normands. L'Espagne est distraite par les Maures. L'Italie est morcelée entre une multitude de petits princes.

Partout en Europe, les factions se déchaînaient et il n'existait nulle part de gouvernement fort. Le temps l'y invitait et Grégoire s'attela immédiatement à sa grande entreprise. Son premier soin fut de réunir un concile, au cours duquel il déclara illégal le mariage des prêtres. Il envoya ensuite ses légats dans les différents pays d'Europe pour obliger les évêques et tous les ecclésiastiques à répudier leurs femmes. Ayant ainsi rompu les liens qui unissaient le clergé au monde, et ne lui ayant donné qu'un seul but pour vivre, à savoir l'exaltation de la hiérarchie, Grégoire ralluma, avec toute l'ardeur et la véhémence qui le caractérisent, la guerre entre le trône et la mitre. L'objectif de Grégoire VII. visait un double objectif:-

1. Rendre l'élection au siège pontifical indépendante des empereurs. 2. reprendre l'empire comme fief de l'Église et établir sa domination sur les rois et les royaumes de la terre. Son premier pas vers l'accomplissement de ces vastes desseins fut, comme nous l'avons montré, de promulguer le célibat des clercs. Le second fut d'interdire à tous les ecclésiastiques de recevoir l'investiture des mains du pouvoir séculier[21] ; par ce décret, il jeta les bases de l'émancipation complète de l'Église par rapport à l'État. Mais il fallut un demi-siècle de guerres et d'effusions de sang pour mener à bien la première entreprise, celle des investitures. Il faudra encore cent cinquante ans de convulsions semblables pour que la seconde, celle de la domination universelle, soit atteinte.

Faisons ici une pause pour passer en revue l'évolution de la guerre d'investiture qui vient d'éclater et qui, " pendant deux siècles, a distrait le monde chrétien et inondé de sang une grande partie de l'Italie " (22). À l'époque, encore ancienne, où la fonction d'évêque commença à prendre le pas sur celle de presbytre, l'élection à l'épiscopat se fit par le suffrage conjoint du clergé et du peuple de la ville ou du diocèse. Après le IVe siècle, lorsque s'établit une gradation régulière des charges ou de la hiérarchie, l'évêque choisi par le clergé et le peuple doit être approuvé par son métropolite, comme le métropolite par son primat. Il ne semble pas que les empereurs soient intervenus dans ces élections, si ce n'est pour signifier leur acceptation ou leur rejet des personnes choisies pour les sièges les plus élevés, les patriarcats de Rome et de Constantinople. Les rois gothiques et lombards d'Italie suivirent leur exemple. Le peuple a conservé son influence dans l'élection de ses pasteurs et de ses évêques jusqu'à une époque relativement tardive. Nous trouvons l'élection populaire à la fin du quatrième siècle. Un canon du troisième concile de Carthage, en l'an 397[23],

décrète qu'aucun ecclésiastique ne peut être ordonné s'il n'a pas été examiné par l'évêque et approuvé par les suffrages du peuple.

Même au milieu du sixième siècle, l'élection populaire n'avait pas disparu de l'Église. Le troisième concile d'Orléans, tenu en 538 après J.-C., réglemente par un canon l'élection et l'ordination des métropolites et des évêques. En ce qui concerne le métropolite, le concile décrète qu'il doit être choisi par les évêques de la province, avec le consentement du clergé et du peuple de la ville, car il convient, disent les pères, que celui qui doit présider à tous soit choisi par tous". En ce qui concerne les évêques, il fut décrété qu'ils seraient ordonnés par le métropolite et choisis par le clergé et le peuple[24] : "Le peuple a pleinement préservé ses droits électifs à Milan", observe Hallam, "au XIe siècle. Et l'on peut trouver des traces de son concours en France et en Allemagne à l'époque suivante[25].

Du peuple, le droit passa aux souverains, qui trouvèrent un prétexte plausible pour accorder des investitures aux évêques, dans les vastes temporalités attachées à leurs sièges. Ces possessions, qui provenaient pour la plupart de dons royaux, étaient considérées en quelque sorte comme des fiefs, pour lesquels il était tout à fait raisonnable que le locataire rende hommage au seigneur suprême. D'où la cérémonie introduite par Charlemagne consistant à remettre l'anneau et la crosse dans les mains de l'évêque nouvellement consacré. Les évêques de Rome, comme leurs confrères, ont d'abord été choisis par élection populaire. Avec le temps, le consentement de l'empereur a été utilisé pour ratifier le choix du peuple.

Cette prérogative entra en possession de Charlemagne en même temps que la couronne impériale, et fut exercée par sa postérité, si l'on excepte le dernier de ses descendants, pendant les faibles règnes duquel la prérogative que les mains impériales avaient laissée tomber fut reprise par la populace romaine. Ce droit passa ensuite aux mains des Saxons.

Les empereurs de l'époque, et notamment ceux de la race d'Otho, exerçaient leur pouvoir de manière plus absolue que ne l'avaient jamais fait les monarques grecs ou carlovingiens. Henri III, impatient de mettre fin au scandale de trois papes rivaux, réunit un concile à Sutri, qui les déposa tous les trois, plaça l'ami d'Henri, l'évêque de Bamberg (Clément II), dans le fauteuil de Pierre, et ajouta ce bienfait substantiel, que dorénavant le trône impérial devrait posséder l'entière nomination des papes, sans l'intervention du clergé ou des laïcs[26]. Mais ce que la magnanimité d'Henri III avait gagné fut perdu par l'âge tendre et l'esprit irrésolu de son fils Henri IV. Nicolas II, en 1059, arracha la prérogative aux empereurs pour la placer, non pas dans le peuple, mais dans un nouveau corps, ce qui nous présente l'origine du conclave des cardinaux.

Selon le décret pontifical, les sept évêques cardinaux détenant des sièges dans le voisinage de Rome devaient dorénavant choisir le pape[27]. Le décret reconnaissait

vaguement un droit indéfinissable des empereurs et du peuple dans l'élection, mais cela ne revenait en réalité qu'à permettre aux deux d'être présents à cette occasion et de signifier leur acquiescement à ce qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'empêcher. Le véritable auteur de cette mesure, et d'autres semblables, était Hildebrand, qui s'était contenté entre-temps de manier, dans l'humble rang d'un archidiacre romain, les destinées de la papauté, et de cacher sous l'habit du moine ce génie intrépide et complet qui, dans quelques années, devait gouverner l'Europe. Hildebrand ne tarda pas à prendre la querelle en main.

Il monta sur le trône pontifical, comme nous l'avons déjà dit, en 1073, sous le nom de Grégoire VII. Il comprit mieux que l'empereur lui-même la position de l'empereur à l'égard des princes d'Allemagne et prit ses mesures en conséquence. Il commença par promulguer le décret contre les investitures laïques, dont nous avons déjà parlé. Il voyait l'avantage d'avoir les barons de son côté. Il savait qu'ils étaient impatients et envieux du pouvoir d'Henri, qui était à la fois faible et tyrannique. Il n'eut aucun mal à les rallier aux intérêts pontificaux, d'abord par le décret du pape qui déclarait l'Allemagne monarchie électorale, puis par l'influence qu'il exerçait sur eux. Ensuite, par l'influence que les barons étaient encore autorisés à conserver dans l'élection des évêques. En effet, bien que Grégoire ait privé l'empereur du droit d'investiture et qu'il ait ainsi rompu le lien qui unissait les institutions civiles et spirituelles, comme le remarque Ranke, et qu'il ait déclaré une révolution[28], il n'a pas revendiqué la nomination directe des évêques, mais il a renvoyé le choix aux chapitres, sur lesquels la haute noblesse allemande exerçait une influence très considérable.

Le pape avait donc les intérêts aristocratiques de son côté dans le conflit. Henri, aussi téméraire qu'impuissant, entreprit d'offenser mortellement son grand antagoniste. Rassemblant à la hâte un certain nombre d'évêques et d'autres vassaux à Worms, il obtint une sentence déposant Grégoire de la papauté. Il se trompa d'homme et d'époque. Grégoire, recevant la nouvelle avec dérision, réunit un concile dans le palais du Latran et excommunia solennellement Henri, annula ses droits sur les royaumes d'Allemagne et d'Italie et libéra ses sujets de leur allégeance. À l'insouciance d'Henri succède la panique. Il sent que le sort de la malédiction pontificale s'abat sur lui. Ses nobles, ses évêques et ses sujets le fuyaient ou conspiraient contre lui. Dans un état de prostration, il résolut d'implorer en personne la clémence du pape. Il traversa les Alpes en plein hiver et, arrivé aux portes du château de Canossa, où le pape résidait alors, enfermé avec sa fidèle adhérente et réputée amante, la comtesse Mathilde, il resta, pendant trois jours, exposé aux rigueurs de la saison, les pieds nus, la tête découverte, et un morceau de laine grossière jeté sur sa personne et constituant sa seule couverture. Le quatrième jour, il obtint une audience du pontife. Et bien que le seigneur

Grégoire se plut à l'absoudre de l'excommunication, mais il lui enjoignit sévèrement de ne pas reprendre son rang et ses fonctions royales jusqu'à la réunion

du congrès qui avait été nommé pour le juger[29] ; mais le pontife fut humilié à son tour. Henri se rebellant une seconde fois, une guerre furieuse éclata entre le monarque et le pontife. Les armées de l'empereur passèrent les Alpes, assiégèrent Rome, et Grégoire, obligé de fuir, finit ses jours en exil à Salerne, léguant à ses successeurs le conflit dans lequel il avait été engagé, et à l'Europe les guerres et les troubles dans lesquels son ambition l'avait plongée[30].

Grégoire avait disparu, mais son principe avait survécu. Il avait laissé à ses successeurs, Urbain II et Pascal II, le manteau de son ambition et, dans une large mesure, de son génie. et Pascal II. Urbain poursuivit la lutte dans l'esprit même de Grégoire. L'opposition de Pascal peut mériter d'être considérée comme ayant un caractère plus élevé. La conviction qu'il était tout à fait incongru pour un laïc d'accéder à un office spirituel semble l'avoir principalement animé dans la poursuite de la contestation. En 1110, il signe avec Henri V un accord par lequel toutes les terres et possessions détenues en fief par l'Église sont restituées à l'empereur, à condition que celui-ci renonce à son droit d'investiture. Les prélats et les évêques de la cour de Pascal, qui ne voyaient guère d'intérêt à l'épiscopat que pour les biens temporels, crurent que leur maître infaillible était devenu fou, et ils soulevèrent une telle clameur que le pontife fut obligé de renoncer à son projet[31]. Enfin, en 1122, un compromis entre Henri et Calixte II mit fin à la discorde. Selon cet accord, l'élection des évêques devait être libre, leur investiture devait appartenir uniquement aux fonctionnaires ecclésiastiques, tandis que l'empereur devait les introniser dans leurs temporalités, non pas par la crosse et l'anneau, comme auparavant, mais par le sceptre.

Il n'est pas improbable que les souverains et les barons de l'époque aient cru que ce concordat leur laissait encore le pouvoir substantiel d'élire les évêques. Avec notre lumière plus claire, il n'est pas difficile de voir que l'avantage a largement prévalu en faveur de l'Église. Elle soustrayait l'élément spirituel au contrôle des séculiers. C'était une ratification solennelle du principe de l'indépendance spirituelle qui, dans le cas d'une Eglise rejetant la juridiction coordonnée et revendiquant les deux glaives, était sûre de se transformer rapidement et inévitablement en suprématie spirituelle. Dans certains cas, les biens temporels pouvaient être perdus. Mais à cette époque, le risque était faible. Et s'il se réalisait, la perte serait plus que compensée par l'action spirituelle considérablement élargie qui était maintenant assurée à l'Église.

L'élection des évêques, dans laquelle les empereurs avaient cessé d'intervenir, était désormais dévolue, non plus aux laïcs et au clergé, dont les suffrages avaient été jugés essentiels autrefois, mais aux chapitres des églises cathédrales[32], ce qui tendait à élargir le pouvoir du pontife et du haut clergé. C'est ainsi que le conflit se poursuivit. L'étendue de la suprématie impliquée dans le principe selon lequel le pape est le vicaire du Christ avait été pleinement et hardiment exposée au monde par Grégoire. Et, qui plus est, elle avait été pratiquement réalisée. Rome avait goûté à la

domination sur les rois et ne se reposerait jamais tant qu'elle ne se serait pas solidement installée sur le siège élevé qu'elle avait été autorisée à occuper pendant une si brève période et qu'elle seule, selon elle, avait le droit de posséder ou pouvait dignement et utilement occuper. Les papes durent subir de nombreuses humiliations et défaites. Néanmoins, leur politique continua à être progressivement triomphante.

La puissance de l'empire s'est progressivement affaiblie et celle du pontificat a constamment progressé. Tous les grands événements de l'époque ont contribué à la puissance de la papauté. L'élément ecclésiastique était universellement répandu, entrait dans tous les mouvements, et tournait à ses propres fins toutes les entreprises. Il n'y a peut-être jamais eu d'époque aussi ecclésiastique et aussi peu spirituelle. L'Espagne fut reprise à l'islamisme, la Prusse fut sauvée du paganisme, et toutes deux se soumirent à l'autorité du pontife romain. Les croisades éclatèrent et, en tant qu'entreprises religieuses, elles tendirent à la prédominance de l'élément ecclésiastique et modelèrent silencieusement les esprits et les habitudes des hommes à la soumission à l'Église.

En outre, elles tendaient à épuiser les ressources et à briser l'esprit des royaumes, ce qui facilitait la tâche de Rome pour mener à bien son projet d'agrandissement. Les guerres et les convulsions qui ont perturbé l'Europe et qui sont nées des luttes de Rome pour la domination ont eu le même effet. Elles affaiblirent l'élément séculier, mais laissèrent intacte la vigueur de l'élément spirituel. L'ignorance croissante des masses était extrêmement favorable aux prétentions de Rome. Elle constituait une base de pouvoir, non seulement sur elles, mais, à travers elles, sur les rois. Ajoutons à tout cela que, parmi les deux principes qui s'affrontaient, le séculier était divisé, tandis que le spirituel était un.

Les rois avaient des intérêts divers et poursuivaient souvent des politiques contradictoires. L'organisation et l'union les plus parfaites régnaient dans les rangs de la papauté. Dans tous les pays, le clergé était entièrement dévoué au siège papal et obéissait comme un seul homme aux ordres émanant de la chaire de saint Pierre. Il faut également garder à l'esprit que, dans ce conflit, les empereurs ne disposaient que d'armes séculières. Tandis que les papes, qui ne dédaignaient nullement l'aide des armées, se battaient avec les armes encore plus redoutables que leur fournissait le pouvoir de la superstition. Est-il étonnant que, grâce à ces avantages, ils aient triomphé dans la compétition, que chaque âge successif ait vu Rome croître en influence et en domination, et qu'enfin son chef ait été vu assis, tel un dieu, sur les sept collines, avec les nations, les tribus et les langues du monde romain prosternées à ses pieds ? "Après de longs siècles de confusion, dit Ranke, après d'autres siècles de luttes souvent douteuses, l'indépendance du siège romain, et celle de son principe essentiel, fut enfin atteinte. En effet, la position des papes était à ce moment-là la plus exaltée. Le clergé était entièrement entre leurs mains. Il convient de remarquer

que les pontifes les plus fermes de cette période, par exemple Grégoire VII, étaient des bénédictins. par exemple, étaient des bénédictins.

Par l'introduction du célibat, ils ont converti l'ensemble du clergé séculier en une sorte d'ordre monastique. L'évêché universel revendiqué par les papes présente une certaine ressemblance avec le pouvoir d'un abbé de Cluny, qui était le seul abbé de son ordre. de même, ces pontifes aspiraient à être les seuls évêques de l'Église assemblée. Ils s'immisçaient sans scrupule dans l'administration de chaque diocèse et comparaient même leurs légats aux pro-consuls de l'ancienne Rome ! Tandis que ce corps étroitement uni, si compact en lui-même, mais si largement étendu à travers tous les pays, influençant tout par ses vastes possessions et contrôlant toutes les relations de la vie par son ministère, concentrait sa puissante force sous l'obéissance d'un seul chef, les pouvoirs temporels tombaient en ruine. Déjà, au début du douzième siècle, le prévôt Gerohus osait dire : "Il arrivera enfin que l'image dorée de l'empire sera réduite en poussière. Chaque grande monarchie sera divisée en tétrarchats, et alors seulement l'Église se tiendra libre et sans entraves sous la protection de son grand prêtre couronné[33].

C'est ainsi que Rome saisit le moment privilégié où le fer de la race germanique, comme celui des Carlovingiens avant elle, s'était mêlé à l'argile noire, pour achever son œuvre de cinq siècles. Elle avait observé et attendu pendant des siècles. Elle avait flatté les orgueilleux et insulté les humbles. Elle s'était inclinée devant les forts et avait piétiné les faibles. Elle avait effrayé les hommes par des terreurs mensongères et les avait enthousiasmés par des espoirs illusoires. Elle a stimulé leurs passions et détruit leurs âmes. Elle avait comploté et intrigué avec une ruse, une malignité et un succès que l'enfer lui-même aurait pu envier, mais qu'il n'a certainement jamais surpassé. Et maintenant, son grand objectif était à sa portée, il était atteint. Elle avait triomphé de l'empire. Elle était le seigneur suprême de l'Europe. Les nations étaient son marchepied. Et de son siège élevé, elle se montrait aux tribus émerveillées de la terre, entourée de la splendeur, possédant les attributs et exerçant le pouvoir, non pas des monarques terrestres, mais de la Majesté éternelle.

Nous sommes donc arrivés à l'âge d'or de la papauté. En l'an 1197, Innocent monta sur la chaire papale. Cet homme, sur les épaules duquel était tombé le manteau de Lucifer, eut la chance de récolter tout ce que les papes qui l'avaient précédé avaient semé en alternant triomphes et défaites. Les traditions et les principes de la politique papale lui sont parvenus mûris et perfectionnés. L'homme aussi était à la hauteur de l'heure. Il avait l'art de voiler un génie aussi aspirant que celui de Grégoire VII. Il avait l'art de dissimuler un génie aussi ambitieux que celui de Grégoire VII sous des desseins moins ouvertement temporels et mondains. Il ne prétendait manier qu'un sceptre spirituel. Mais il le tenait sur les monarques et les royaumes, aussi bien que sur les prêtres et les églises. Bien que je ne puisse juger du droit à un fief, écrivait-il

aux rois de France et d'Angleterre, il est de mon ressort de juger où le péché est commis, et de mon devoir d'empêcher tous les scandales publics[34].

Ses notions de la prérogative spirituelle étaient si élevées, et il considérait tellement le pouvoir temporel comme son inséparable concomitant, qu'il dédaignait de la détenir par une revendication formelle. Il exerçait un pouvoir omnipotent sur l'esprit, et le laissait gouverner les corps et les biens des hommes. Nous trouvons De Maistre comparant l'Église catholique du temps de Charlemagne à une ellipse, dont saint Pierre serait l'un des foyers, et l'empereur l'autre[35] ; mais maintenant, au temps d'Innocent, l'Église, ou plutôt le système européen, d'ellipse qu'il était, était devenu cercle. Les deux foyers avaient disparu. Il n'y avait plus qu'un seul point directeur, le centre. Et dans ce centre se trouvait la chaire de Pierre. Le pontificat d'Innocent ne fut qu'une démonstration continue et sans nuage de la gloire surhumaine de la papauté. D'une hauteur à laquelle aucun mortel n'avait pu grimper auparavant, et que l'intellect le plus fort devient étourdi lorsqu'il la contemple, il régla toutes les affaires de ce monde inférieur. Son plan de gouvernement exhaustif englobait à la fois les affaires les plus importantes des plus grands royaumes et les préoccupations les plus privées de l'individu le plus humble.

Nous le voyons enseigner aux rois de France leur devoir, dicter aux empereurs leur politique, et en même temps statuer sur le cas d'un citoyen de Pise qui avait hypothéqué ses biens, et auquel Innocent, par des censures spirituelles, obligea le créancier à restituer les biens en recevant le paiement de l'argent[36]. Il écrivit aussi à l'évêque de Ferentino pour lui donner sa décision dans le cas d'une simple jeune fille dont deux amants se disputaient la main[36]. C'est ainsi que le tonnerre de Rome éclata aussi bien sur la tête des puissants rois que sur celle des humbles citoyens. Il rassembla les républiques italiennes sous son sceptre, et, les liant par des ligues, il les fit entrer dans la balance politique pour contrebalancer l'empire. Les rois de Castille et de Portugal, alors qu'ils étaient suspendus au bord périlleux de la bataille, étaient séparés par un seul mot de son légat. Le roi de Navarre tenait quelques châteaux de Richard, que sa puissance ne lui permettait pas de reprendre. Le pontife fit allusion au tonnerre spirituel et les châteaux furent abandonnés. Les monarques, qui ne cherchaient qu'un avantage immédiat, ne voyaient pas qu'en acceptant l'aide d'une telle puissance, ils se rendaient complices de leur propre vassalité future.

Le roi de France avait offensé le pape en répudiant sa femme et en contractant un nouveau mariage. Un interdit s'abattit sur le royaume. Les églises furent fermées et le clergé renonça à ses fonctions auprès des vivants et des morts. La soumission du puissant Philippe Auguste illustra l'esprit sans limite et apaisa l'orgueil incommensurable d'Innocent. Après cette grande victoire, nous ne citerons pas celles qu'il remporta sur les rois d'Espagne et d'Angleterre, dont il excommunia ce dernier, plaçant son royaume sous interdit, et l'obligeant à tenir sa couronne et son royaume comme vassal du siège romain. Mais le couronnement de l'empereur Otho IV et les

concessions variées et substantielles incluses dans le serment qu'Otho a prêté à cette occasion méritent d'être énumérés parmi les trophées de ce puissant pape. La terreur de son nom s'étendit aux contrées lointaines, à la Bohême, à la Hongrie, à la Norvège. On entendit le tonnerre pontifical rouler jusque dans cette dernière région du Nord, où il frappa un usurpateur du nom de Swero. Comme si tous ces efforts n'avaient pas été suffisants, Innocent, depuis son siège sur les sept collines, guida la progression des tempêtes destructrices qui balayaient les rivages de la Syrie et le détroit du Bosphore. Constantinople tomba devant les croisés et les rois de Bulgarie et d'Arménie reconnurent la suprématie d'Innocent.

"Ses jambes chevauchent l'océan. Son bras cabré

Le monde entier est à l'honneur. Sa voix était digne de ce nom Comme toutes les sphères accordées, et cela pour les amis

Et quand il voulait s'agiter et secouer l'orbe, Il était comme un coup de tonnerre... ... .

Dans sa livrée... marchaient des couronnes et des couronnes".

Mais les efforts les plus importants d'Innocent furent réservés à l'extirpation de l'hérésie. Il fut le premier à découvrir le danger pour la papauté que représentaient la foi scripturaire et la liberté mentale des Albigeois et des Vaudois. C'est donc sur eux, et non sur les schismatiques orientaux ou les souverains récalcitrants, que s'abattit toute la tempête de l'ire pontificale. Rassemblant ses rois vassaux, il leur montra les communautés paisibles et prospères des provinces du Rhône et enflamma le zèle et la fureur des soldats en leur promettant un immense butin et une indulgence sans bornes. En quarante jours de service, un homme pouvait gagner le paradis, sans parler du butin matériel avec lequel il était certain de rentrer chez lui chargé. Les pauvres Albigeois furent écrasés sous une avalanche de fanatisme meurtrier et de rapacité inappréciable. C'est à Innocent que l'histoire doit l'une de ses pages les plus sanglantes, celle des croisades européennes. Et le monde lui doit son institution la plus infernale, l'Inquisition. Son grand objectif était de conférer une éternité d'empire au trône papal. Et pour y parvenir, il s'est efforcé d'infliger à l'esprit humain une éternité de servitude. Son but le plus cher était de rendre le siège de Pierre aussi stable et absolu que celui du pandémonium[37].

Le midi de la papauté se synchronise avec le minuit du monde. Innocent III. était incontestablement le Prince des Ténèbres. Il n'y avait qu'une chose qu'il redoutait dans l'univers, c'était la lumière. Les formes les plus exécrables de la nuit ne pouvaient l'effrayer ; c'étaient des terreurs agréables : il savait qu'elles n'avaient pas le pouvoir de lui faire du mal, à lui et aux siens. Mais la moindre lueur du jour à l'horizon frappait son âme de terreur, et il luttait sans cesse contre la lumière, avec toute l'artillerie des anathèmes et des armes. Pendant tout le siècle de son pontificat,

on vit le globe reposer dans une ombre profonde, ceint de la chaîne du pouvoir papal et corrompu par les éclairs du tonnerre pontifical. Comme un démon couronné, Innocent était assis sur les sept collines, enveloppé dans le manteau de Lucifer, et gouvernait la terre comme Satan gouverne l'enfer. À une grande distance en contrebas, réalisant par anticipation la vision la plus audacieuse du grand poète, se trouvaient les potentats couronnés et les hiérarchies mitrées du monde sur lequel il régnait, échoués et renversés, comme les esprits dans le lac, dans la même vassalité dégradante et honteuse. Les princes déposaient leurs épées et les nations leurs trésors au pied du trône pontifical, et courbaient le cou pour être foulés par son occupant. Innocent pourrait dire, comme César à la reine d'Égypte conquise, -

"Je vais prendre congé."

Et les nations concernées pourraient répondre avec Cléopâtre, - "Et peut, à travers le monde entier : c'est le tien. Et nous

Vos écussons et vos signes de conquête seront Accrochez-vous à l'endroit qui vous convient".

La vantardise est mieux adaptée à sa bouche qu'à celle de l'orgueilleux Assyrien qui l'a prononcée pour la première fois. J'ai agi par la force de ma main et par ma sagesse. J'ai repoussé les limites du peuple, J'ai pillé ses trésors, J'ai écrasé les habitants comme un homme vaillant. Ma main a trouvé comme un nid les richesses du peuple. J'ai recueilli toute la terre, comme on recueille les oeufs qui restent. Et personne n'a remué l'aile, ni ouvert la bouche, ni poussé un cri[38].

C'est ainsi que nous avons retracé le parcours du pouvoir papal, depuis sa faible ascension au deuxième siècle jusqu'à son plein développement au treizième. Nous avons vu comment l'enfant pontife a été allaité par la louve impériale (car les fables de la mythologie païenne trouvent leur véritable réalisation dans la papauté et, de mythes, deviennent des vaticinations), et comment, se fortifiant au lait pur du paganisme, il a grandi jusqu'à l'âge adulte, et, une fois adulte, a découvert toutes les qualités païennes et vulpines authentiques de la mère qui l'a allaité, la passion des images et la soif du sang. L'Éthiopien ne peut pas changer de peau. Et le monde a maintenant découvert que la bête de la colline romaine n'est qu'un loup déguisé en brebis. Combien de fois le massacre et le carnage ont-ils recouvert la bergerie qu'il prétendait garder ! Tout compte fait, l'histoire du pouvoir papal est un drame lugubre, le plus lugubre qui assombrisse l'histoire !

Nous jetons un regard sur le passé. Et lorsque nous voyons cette terrible puissance grandir et s'obscurcir sans cesse, et jeter de nouvelles ombres, à chaque époque, sur la liberté et la religion du monde, jusqu'à ce qu'enfin l'une et l'autre soient enveloppées d'une nuit impénétrable, nous nous rappelons ces tragédies et ces horreurs par lesquelles l'imagination de Milton a donné de la grandeur à ses chants.

Nous ne pouvons comparer le progrès de la papauté, à travers les déchets du Moyen Âge jusqu'à la domination universelle du treizième siècle et des siècles suivants, qu'au passage du démon des portes du pandémonium à la sphère du monde nouvellement créé.

Le vieux dragon du paganisme, libéré de l'abîme dans lequel il avait été jeté, s'élança à la recherche du monde de la jeune chrétienté, comme Satan, avec la même intention diabolique de l'abîmer et de l'asservir. Il n'avait pas de "frontière étroite" à franchir. Mais il se fraya un chemin d'un pas aussi prudent et d'un front aussi intrépide que son grand prototype. Son chemin, surtout à ses débuts, était parsemé des épaves d'un monde disparu, et balayé par les tempêtes qui accompagnent la naissance de nouveaux États. D'un côté, il évitait le tourbillon de l'empire en perdition, et de l'autre, il se protégeait contre le souffle ardent de l'éruption sarrasine. Là, il a affronté les vagues de révolutions tumultueuses, et ici il a posé son pied sur la consistance grossière d'un État jeune et en pleine ascension. Or, "la forte rebuffade de quelque nuage tumultueux" le précipitait dans les airs, et, "cette fureur arrêtée", il était bientôt "éteint dans un Syrte marécageux".

Il est monté sur le bouclier des rois, Et son pied a foulé leur cou. Et son pied a foulé leur cou. Tantôt il se frayait un chemin à l'aide d'une marque sanglante, tantôt, plus rusé, à l'aide d'un document falsifié. Et maintenant, de façon plus rusée, avec un document falsifié. Parfois, il revêtait sa propre forme et se présentait sous les traits d'Apollyon. Mais le plus souvent, il dissimulait les traits hideux du destructeur sous l'apparence d'un ange de lumière. C'est ainsi qu'il poursuivit la lutte à travers les âges, jusqu'à ce qu'enfin, au treizième siècle, l'on assiste à l'avènement de l'Église catholique.

"Son sombre pavillon s'étend

Sur l'étendue de l'abîme. Avec lui, trônant

La nuit a été consacrée à la zibeline,

L'aînée des choses, L'épouse de son règne.

Et à côté d'eux se tenait Orcus et Ades,

Et le nom redouté de Demogorgon."

Le projet de Rome, considéré simplement comme une conception intellectuelle, est le plus complet et le plus gigantesque que le génie et l'ambition de l'homme aient jamais osé envisager. Il y a là une unité et une immensité qui, indépendamment de son aspect moral, forcent notre admiration et éveillent un sentiment mêlé d'étonnement et de terreur. La profondeur de ses principes essentiels, l'audace de sa conception, la sagesse et le talent mis en œuvre pour sa réalisation, la persévérance et la vigueur avec lesquelles elle a été poursuivie, et le merveilleux succès dont elle a

finalement été couronnée, étaient tous égaux, et tous colossaux. C'est à la fois l'entreprise la plus grandiose et la plus inique dans laquelle l'homme se soit jamais embarqué.

Mais, comme nous l'avons montré dans notre premier chapitre, nous ne devons pas la considérer comme une entreprise distincte et séparée, émanant de principes et envisageant des buts qui lui sont propres, mais comme le développement complet et la consommation de l'apostasie originelle de l'homme. Les forces de l'homme et les limites du globe n'admettent pas que cette apostasie soit poussée plus loin. Car si elle avait été beaucoup plus étendue, soit en intensité, soit en durée, l'espèce humaine aurait péri. Une corruption aussi universelle et une tyrannie aussi écrasante auraient, en temps voulu, complètement dépeuplé le globe. La domination de la papauté nous donne un aperçu de ce qu'aurait été la condition du monde si aucun plan de salut n'avait été prévu pour lui. L'histoire de la papauté est l'histoire de la rébellion de notre race contre le Ciel.

Avant d'abandonner ce sujet, jetons un coup d'œil sur un autre tableau, différent. Qu'est devenue la Vérité au milieu d'erreurs aussi monstrueuses ? Où a-t-on trouvé un abri pour l'Église pendant des tempêtes si effrayantes ? Pour le comprendre, il faut quitter les plaines ouvertes et les riches cités de l'empire, et se retirer dans la solitude des Alpes.

Dans les temps primitifs, les membres de l'Église de Rome, alors non déchue, avaient trouvé dans ces montagnes un abri contre les persécutions. Celui qui avait construit une arche pour la seule famille élue du monde antédiluvien avait prévu une retraite pour la petite troupe choisie pour échapper au puissant naufrage du christianisme. La nature avait enrichi cette demeure de forêts de pins, de riches pâturages de montagne, de rivières qui sortent des mâchoires gelées du glacier, et l'avait rendue aussi forte que belle par une muraille de pics qui percent les nuages et regardent la terre du milieu du calme du firmament, blanche de neiges éternelles.

C'est ici que nous trouvons la véritable Église apostolique. Ici, loin de la magnificence du Dom, du parfum de l'encens et de l'éclat des mitres, de saints hommes de Dieu ont nourri le troupeau du Christ de la pure Parole de Vie. Des âges de paix ont passé sur eux. Les tempêtes qui secouaient le monde, les erreurs qui l'assombrissaient, n'approchaient pas de leur retraite. Comme le voyageur, au milieu de leurs propres montagnes, ils pouvaient voir les nuages s'amonceler et entendre les tonnerres rouler au loin, tandis qu'ils jouissaient du soleil ininterrompu d'un Évangile pur. La Providence a fait en sorte que les événements qui ont semé le trouble dans le monde lui apportent la paix. Rome, entièrement absorbée par ses luttes avec l'empire, n'avait pas le temps de penser à ceux qui, par la pureté de leur foi et la sainteté de leur vie, rendaient témoignage contre ses erreurs. En outre, elle ne voyait de danger que dans la puissance matérielle de l'empire, et ne se doutait pas qu'une

puissance spirituelle était en train de naître entre les Alpes, devant laquelle elle devait finalement tomber.

Peu à peu, ces adeptes du christianisme primitif commencèrent à se multiplier et à se répandre dans les régions environnantes, dans une mesure qui n'est guère connue. Des manufactures s'installèrent dans la vallée du Rhône et dans les provinces françaises qui bordent la Méditerranée ou qui sont contiguës aux Pyrénées, ainsi qu'en Lombardie et dans les villes de l'Italie du Nord. Il en va de même en Lombardie et dans les villes du nord de l'Italie. En fait, cette région de l'Europe est devenue à cette époque le dépôt du monde occidental en ce qui concerne les arts et les manufactures de toutes sortes. Les villages devenaient des villes, de nouvelles villes surgissaient, et la population des districts environnants ne suffisait pas à alimenter les métiers à tisser et les forges de ces ruches industrielles.

Les montagnards pieux sont descendus de leurs Alpes natales pour trouver du travail dans les ateliers des plaines, tout comme nous voyons aujourd'hui la population des Highlands se presser à Glasgow et à Manchester, et dans d'autres grands centres manufacturiers. Et comme ils apportaient avec eux leur intelligence et leur constance, ils firent d'admirables ouvriers. L'atelier devint une école, les conversions se poursuivirent et la foi pure des montagnes s'étendit sur les plaines, comme l'aube, d'abord aperçue au sommet des collines, mais qui ne tarde pas à descendre et à illuminer la vallée. Aux XIe et XIIe siècles, les manufactures et le christianisme, le métier à tisser et la Bible, allaient de pair et promettaient de conquérir pacifiquement l'Europe et de l'arracher aux mains des barbares pontificaux et impériaux qui s'efforçaient de la convertir en une étendue ininterrompue de solitudes et de ruines. Ces sociétés manufacturières et chrétiennes prirent possession de toutes les provinces italiennes et françaises voisines des Alpes.

La vallée du Rhône grouillait de ces communautés actives et intelligentes. Elles couvraient de population, d'industrie et de richesse les provinces du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc, bref tout le sud de la France. On les trouve en grand nombre en Lombardie. Leurs fabriques, leurs églises, leurs écoles se répandent dans toute l'Italie du Nord. Ils ont implanté leurs arts et leur foi dans la vallée du Rhin, de sorte qu'un voyageur peut aller de Bâle à Cologne et dormir chaque nuit dans la maison d'un frère chrétien. Dans certains diocèses d'Italie du Nord, il n'y avait pas moins de trente de leurs églises avec des écoles attenantes. Ces professants d'un credo apostolique étaient connus pour leur vie pure et paisible, pour le soin qu'ils apportaient à l'éducation de leurs familles, pour leur empressement à rendre service à leurs voisins par leurs bons offices et leurs conseils religieux, pour leur don de la prière extemporanée et pour l'étendue de leur mémoire imprégnée de la Parole de Dieu. Beaucoup d'entre eux pouvaient réciter des épîtres et des évangiles entiers, et certains avaient mémorisé l'ensemble du Nouveau Testament.

La région qu'ils occupaient formait une ceinture de pays s'étendant des deux côtés des Alpes et des Pyrénées, des sources du Rhin à la Garonne et à l'Ebre, et du Pô et de l'Adriatique aux rives de la Méditerranée. Les monarques ont constaté qu'il s'agissait de la partie la plus productive et la plus facile à gouverner de leurs territoires. Au milieu des guerres et de la féodalité qui opprimaient le reste de l'Europe, alors que les villes tombaient en décadence, que la population s'éteignait en certains endroits, et qu'il ne semblait rester, surtout en France, "que des couvents dispersés çà et là au milieu de vastes étendues de forêts"[40], cette contrée populeuse, riche des merveilles de l'industrie et des vertus de l'amour, de l'amour et de l'amour de la vie, était le lieu de prédilection de tous les peuples, de tous les peuples.

La vraie religion, ressemblait à une bande de verdure tracée à travers les étendues désertiques. Croira-t-on que des mains humaines ont arraché ce paradis qu'un christianisme pur avait créé au cœur même du désert du catholicisme européen ? Rome, à cette époque, avait mis fin à ses guerres avec l'empire, et ses papes se reposaient, après une lutte de plusieurs siècles, dans la fière conscience d'une suprématie incontestable.

La lumière s'était répandue sans être observée, et la Réforme était sur le point d'être anticipée. Le démon Innocent III. fut le premier à apercevoir les lueurs du jour sur la crête des Alpes. Horrifié, il se leva et se mit à tonner de son pandémonium contre une foi qui avait déjà subjugué des provinces et qui menaçait de dissoudre la puissance de Rome au moment même où elle remportait la victoire sur l'empire. Pour éviter que la moitié de l'Europe ne périsse par l'hérésie, il fut décrété que l'autre moitié périrait par l'épée. Les monarques d'Europe n'osèrent pas désobéir à une sommation qui était exécutée par les adjurations et les menaces les plus terribles. Ils rassemblèrent leurs vassaux et ceignirent l'épée, non pas pour repousser un envahisseur ou pour réprimer une insurrection, mais pour extirper ces mêmes hommes dont l'industrie avait enrichi leur royaume, et dont la vertu et la loyauté constituaient la base de leur pouvoir.

De peur que le travail de vengeance ne se relâche, Rome offrit d'éblouissants pots-de-vin, également composés de paradis et d'or. Elle pouvait se permettre d'être prodigue de l'un et de l'autre, car ils ne lui coûtaient rien. Le paradis est toujours à sa disposition pour ceux qui veulent bien faire son travail, et la richesse de l'hérétique est le butin légitime du fidèle. Avec une telle banque, et la permission d'y puiser un montant illimité, Rome n'avait aucun motif, et n'aurait certainement pas été remerciée, pour une économie malavisée. Les fanatiques qui se rassemblèrent pour la croisade haïssaient la personne et aimaient les biens de l'hérétique. Ils se sont mis en marche pour gagner le ciel en désolant la terre. L'œuvre a duré trois siècles. Mais elle fut enfin accomplie avec efficacité. "Nous n'avons épargné ni sexe, ni âge, ni rang", dit le chef de la guerre contre les Albigeois. Les églises et les ateliers, la chrétienté et l'industrie de la région furent balayés par ce simulacre de fanatisme. Devant c'était

un jardin, derrière c'était un désert. Tout était silencieux maintenant, là où la mélodie solennelle de la louange et le bourdonnement affairé du commerce s'étaient si heureusement mêlés auparavant. Les monarques avaient vidé leurs caisses pour désoler la partie la plus riche et la plus belle de leurs territoires. Néanmoins, ils s'estimaient abondamment récompensés par l'assurance que Rome leur donnait de couronnes et de royaumes au paradis.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Histoire des papes de Ranke, vol. i. P. 15.

[2] La question de savoir si l'éjection de Childéric par le pape était un point d'autorité ou un point de casuistique n'est toujours pas tranchée par les écrivains romanistes. Les ultramontains soutiennent la première hypothèse.

[3] Comme l'objectif de l'auteur est simplement de retracer l'influence des faits admis sur le développement de la papauté, il pense qu'il est suffisant de se référer généralement à ses autorités. Ses principales références sont Ranke, vol. i.. Gibbon, vol. ix. Mosheim, cent. ix. et x... Hallam's Hist. Of the Middle Ages, vol. i. Chap. Vii. La chute de l'Empire romain de Sismondi, chap. Xix. Xx. &c. &c.

[4] Voir Du Pin, cent. ix. Hallam, vol. i. Pp. 523, 524.

[5] Les historiens romanistes ont dessiné cette partie des annales pontificales avec des couleurs aussi sombres que celles employées par les écrivains protestants. Les meilleurs amis de la papauté, tels que Petavius, Luitprand, Baronius, Hermann, Labbe, Du Pin, &c. &c. s'efforcent de décrire les énormes abus de la règle papale. Baronius parle de ces pontifes entrant comme des voleurs et mourant, comme ils le méritaient, par la corde. À propos des trois candidats qui ont provoqué le schisme de l'an 1044, Binius et Labbe font remarquer qu'"une BÊTE à trois têtes, surgie des portes de l'enfer, a infesté d'une manière effroyable la sainte chaire". Ce monstre, bien sûr, est un maillon de la chaîne de succession apostolique. (Voir les Variations d'Edgar, chap. i.)

[6] Voir Gibbon, vol. ix. P. 200. Et même les historiens pontificaux de l'époque.

[7] La chute de l'Empire romain de Sismondi, vol. ii. P. 244.. Lond. 1834.

[8] Ranke, vol. i. P. 18.

[9] Hallam, vol. i. P. 538.

[10] Ranke, vol. i. Chap. i. Sec. iii.

[11] Déclin et chute de Gibbon, vol. ix. Pp. 193,194.

[12] Histoire des papes de Ranke, vol. i. P. 11.

[13] Déclin et chute de Gibbon, vol. ix. P. 212.

[14] Ranke, vol. i. P. 17.

[15] Dunham's Europe during the Middle Ages, vol. ii. P. 100.

[16] Euseb. Vita Const. Lib. ii. Cap. Xxi. Xxxix.

[17] Hallam's Middle Ages, vol. i. P. 501.

[18] Hallam's Middle Ages, vol. i. Chap. Vii.

[19] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 209 ; Dunham's Europe during the Middle Ages, vol. i. P. 150.

[20] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 211.

[21] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 212. Gibbon, vol. ix. P. 201, 202.

[22] Dunham's Europe during the Middle Ages, vol. i. P. 158.

[23] Concil. Carthag. Can. Xxii. "Ut nullus ordinetur clericus, nisi probatus vel episcoporum examine vel populi testimonio." (Harduin. Vol. i. P. 963.)

[24] Concile. Aurélien. Can. iii. "Ipse tamen metropolitanus a comprovincialibus episcopis, sicut decreta sedis Apostolicae continent, cum consensu cleri vel civium eligatur. Quia aequum est, sicut ipsa sedes Apostolica dixit, ut qui praeponendus est omnibus, ab omnibus eligatur." (Harduin. Vol. ii. P. 1424.)

[25] Hallam's Middle Ages, vol. i. P. 535.

[26] Dunham's Europe during the, Middle Ages, vol. i. P. 147,148 ; Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 206.

[27] Histoire de Florence de Machiavel, livre i. ; Hallam's Middle Ages, vol. i. p. 539.

[28] Histoire des papes de Ranke, vol. i. P. 21.

[29] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 212-216 ; Dunham's Europe in the Middle Ages, vol. i. P. 158.

[30] Le vaste espace de la ville de Rome, qui s'étend du Latran au Colisée, autrefois couvert de ruines et aujourd'hui de vignobles, reste un monument de la guerre des investitures.

[31] Hallam's Middle Ages, vol. i. P. 543.

[32] Hallam's Middle Ages, vol. i. P. 546.

[33] Histoire des papes de Ranke, vol. i. P. 22.

[34] Hallam's Middle Ages, vol. i. P. 552.

[35] Du Pape, Discours préliminaire.

[36] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 402.

[37] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. Pp. 401-422 : Les républiques italiennes de Sismondi, pp. 60-64. Lond. 1832 : Le déclin et la chute de l'Empire romain de Gibbon, vol. xi. P. 145 : Hallam's Middle Ages, vol. i. Pp. 551-556 : Les croisades de Sismondi, pp. 10-20. Lond. 1826.

[38] Isaïe, x. 13, 14.

[39] Apocalypse, xii. 6.

[40] La chute de l'Empire romain de Sismondi, vol. ii. P. 169.

[41] Histoire des papes de Ranke, vol. i. P. 24.

Chapitre V. Fondement et Étendue de la Suprématie.

C'est le moment propice pour examiner le caractère de la papauté, ses prétentions et ses revendications élevées, et le fondement sur lequel elles reposent. Le conflit mené par le septième Grégoire, qui s'est terminé par un désastre pour lui- même, mais par un triomphe pour son système, fait ressortir de façon frappante les principes essentiels, l'esprit directeur et les objectifs immuables de la papauté. Lorsqu'elle est envisagée intelligemment, la papauté apparaît comme une monarchie mixte, en partie ecclésiastique et en partie civile, fondée sur le droit divin et prétendant à une juridiction et à une domination universelles. L'empire que Grégoire VII. s'efforça d'ériger était de ce type mixte. La domination qu'il s'arrogeait et qu'il exerçait s'étendait directement ou indirectement à toutes les choses temporelles et spirituelles. Et ce vaste pouvoir, il le revendiquait jure divino. C'est ce qu'il nous appartient maintenant de démontrer.

Le pape s'est désormais imposé comme le maître absolu de l'Église. Il n'y avait en fait qu'un seul évêque, et la chrétienté était son diocèse. De ce seul homme découlaient tous les honneurs, toutes les fonctions, tous les actes et toutes les juridictions ecclésiastiques. Les pontifes présidaient tous les conciles par l'intermédiaire de leurs légats. Ils étaient les arbitres suprêmes dans toutes les controverses concernant la religion ou la discipline ecclésiastique. "Grégoire VII, remarque D'Aubigné, revendiquait sur tous les évêques et prêtres de la chrétienté le même pouvoir qu'un abbé de Cluny exerce dans l'ordre qu'il préside"[1].

Et tout cela, ils le revendiquaient en tant que successeurs de saint Pierre. Mais il n'est pas nécessaire de s'attarder sur un point aussi universellement admis que le fait que les papes possédaient désormais la suprématie ecclésiastique et professaient la détenir de droit divin, c'est-à-dire en tant que successeurs de saint Pierre, le prince des apôtres. Mais ce qu'il faut démontrer ici, c'est que les papes, non contents d'être les chefs suprêmes de l'Église, et d'avoir toutes les personnes et toutes les choses ecclésiastiques soumises à leur autorité absolue, prétendaient être suprêmes aussi dans l'État. Et, en tant que vice-gérants de Dieu, ils ont présumé disposer des couronnes et des royaumes et s'immiscer dans toutes les affaires temporelles.

Les fondements de ce pouvoir ont été posés lorsque les papes ont prétendu être les successeurs de saint Pierre et les vicaires du Christ, ce qu'ils ont fait, comme nous l'avons déjà montré, dès le milieu du cinquième siècle. Mais la domination universelle et incontrôlée qu'implique cette prétention, ils n'ont pas cherché à l'exercer jusqu'à l'époque de Grégoire VII, au XIe siècle. Mais le fait qu'ils se soient alors arrogés ce pouvoir de la manière la plus ouverte et sans fard ne peut être mis en doute ou nié. Il existe un vaste ensemble de preuves attestant que les papes du XIe siècle et des

siècles suivants ont tenté de prosterner sous leurs pieds le pouvoir temporel aussi bien que le pouvoir spirituel, et qu'ils ont réussi dans leur tentative.

L'histoire de l'Europe depuis l'époque d'Hildebrand jusqu'à celle de Luther doit être effacée avant que l'évidence condamnatoire - car condamnatoire de la papauté elle l'est certainement, comme irréconciliablement hostile aux libertés des nations et aux droits des princes - puisse être anéantie ou supprimée. Elle a présenté cette revendication sous une grande variété de formes et a tenté par tous les moyens possibles de la rendre bonne. Elle a enseigné cette revendication dans ses principes essentiels. Et, lorsque le caractère de l'époque le permettait, elle l'a présentée sous forme de déclarations claires et sans équivoque. Elle a consacré cinq siècles d'intrigues à la réalisation de cette revendication, et cinq siècles encore de guerres et d'effusions de sang à la conserver et à la consolider. Elle a été promulguée depuis la chaire du docteur, ratifiée par des actes synodaux, incorporée dans les instructions des nonces et tonnée depuis le trône pontifical dans la terrible sentence d'interdiction par laquelle les monarques ont été déposés, leurs couronnes transférées à d'autres, leurs sujets déliés de leur allégeance et leurs royaumes souvent ravagés par le feu et l'épée.

Des actes aussi monstrueux peuvent apparaître comme la simple folie de l'ambition ou comme les actes irresponsables d'hommes chez qui la soif de pouvoir a pris le pas sur toute autre considération. L'homme qui raisonne ainsi soit ne comprend pas la papauté, soit pervertit délibérément la question. Ce n'était que l'action sobre et logique de la papauté. C'était la juste application des mauvais principes du système, et non l'ébullition fortuite des passions destructrices de l'homme qui avait été placé à sa tête. Et rien ne peut faire l'objet d'une démonstration plus complète et plus convaincante. Le fondement de notre preuve doit évidemment être la constitution de la papauté.

Telle est la nature de la chose, tels sont les éléments et les principes qui la composent, tels doivent être inévitablement le caractère et l'étendue de ses revendications, et la nature de son action et de son influence. Qu'est-ce donc que la papauté ? S'agit-il d'une société purement spirituelle ou d'une société purement séculière ? Elle n'est ni l'une ni l'autre. La papauté est une société mixte : l'élément séculier entre tout aussi largement dans sa constitution que l'élément spirituel. Elle est un composé des deux éléments en proportions égales. Et, de ce fait, elle doit nécessairement posséder une juridiction séculière aussi bien que spirituelle, et être obligée d'adopter des mesures civiles aussi bien qu'ecclésiastiques.

Mais comment se fait-il que l'Église de Rome réunisse en une seule essence les éléments séculiers et spirituels ? C'est là que réside la question. Elle apparaît à partir de l'axiome fondamental sur lequel elle repose. Il n'y a que quelques maillons dans la chaîne de sa logique infernale. Mais ces quelques maillons sont en adamant.

Et ils lient tellement ensemble, en un seul corps composite, les deux principes, le spirituel et le temporel, et, par conséquent, les deux juridictions, que dès que Rome tente de couper en deux ce que sa logique réunit en un seul, elle cesse d'être la papauté. Son syllogisme est indestructible si la proposition mineure est accordée. Et la proposition mineure, rappelons-le, est son axiome fondamental : LE CHRIST EST LE VICAIRE DE DIEU ET, EN TANT QUE TEL, POSSÈDE SON POUVOIR. OR LE PAPE EST LE VICAIRE DU CHRIST. PAR CONSÉQUENT, LE PAPE EST LE VICAIRE DE DIEU ET POSSÈDE SON POUVOIR.

Au Christ, en tant que Vicaire de Dieu, tout pouvoir, spirituel et temporel, a été délégué. Tout pouvoir spirituel lui a été délégué en tant que chef de l'Église. Et tout pouvoir temporel lui a été délégué pour le bien de l'Église. Ce pouvoir a été délégué une seconde fois par le Christ au Pape. Au pape a été délégué tout le pouvoir spirituel, en tant que chef de l'Église et vice-gérant de Dieu sur terre. Et tout le pouvoir temporel aussi, pour le bien de l'Église. Telle est la théorie de la papauté. Cela établit de manière concluante que la papauté est de nature mixte. Nous sommes perplexes lorsque nous pensons ou parlons d'elle simplement comme d'une religion. Elle contient un élément religieux, sans aucun doute. Mais ce n'est pas une religion ; c'est un système de domination de caractère mixte, en partie spirituel et en partie temporel. Et sa juridiction doit être du même genre mixte que sa constitution.

Parler d'une autorité purement spirituelle de la papauté, c'est affirmer ce que ses principes fondamentaux répudient. Ces principes l'obligent à revendiquer également l'autorité temporelle. Les deux autorités découlent du même axiome fondamental, sont si étroitement liées dans le système et si indissolublement liées l'une à l'autre que la papauté doit se séparer de l'une ou de l'autre ou n'en avoir aucune. La papauté est donc seule. Par son génie, sa constitution et ses prérogatives, elle est différente de toutes les autres sociétés. L'Église de Rome est une monarchie temporelle tout autant qu'un corps ecclésiastique. Et en signe de son caractère hybride, son chef, le Pape, arbore les emblèmes des deux juridictions, les clés dans une main, l'épée dans l'autre.

Le pape Boniface VIII. était un exposant beaucoup plus logique de la papauté que ceux qui, de nos jours, voudraient nous persuader qu'elle est purement spirituelle. Dans une bulle donnée au palais du Latran, la huitième année de son pontificat" et insérée dans le corps du droit canonique, nous le voyons revendiquer les deux juridictions de la manière la plus large. "Il y a, dit-il, une seule bergerie et un seul pasteur. L'autorité de ce berger comprend les deux glaives, le spirituel et le temporel. C'est ce que nous enseignent les paroles de l'évangéliste : "Voici deux glaives", c'est-à-dire dans l'Église. Le Seigneur n'a pas répondu : "C'est trop", mais : "C'est assez". Il n'a certainement pas refusé à Pierre l'épée temporelle : il lui a seulement ordonné de la remettre dans son fourreau. L'une et l'autre appartiennent donc à la juridiction de l'Église, l'épée spirituelle et l'épée temporelle. L'une doit être maniée pour l'Église,

l'autre par l'Église. L'une est l'épée du prêtre, l'autre est dans la main du monarque, mais au commandement et à la souffrance du prêtre. Quoi que l'on puisse penser de cette glose pontificale, il ne peut y avoir de doute quant à la juridiction globale que Boniface fonde sur ce passage.

On ne peut donc pas soutenir, avec le moindre degré de vérité, ou même de plausibilité, que cette revendication est le résultat d'une sorte d'accident, qu'elle a pris naissance uniquement dans l'ambition d'un pape particulier, et qu'elle était étrangère au génie, ou désavouée par les principes de la papauté. Au contraire, rien n'est plus facile que de montrer qu'il s'agit d'une déduction des plus logiques des éléments fondamentaux du système. Elle ne participe pas le moins du monde de l'accidentel. Il ne s'agit pas non plus d'un crochet d'Hildebrand, ni d'une illusion de l'époque à laquelle il vivait. Il est évident que son développement a été l'oeuvre de cinq siècles et l'opération conjointe de plusieurs centaines d'esprits qui s'y sont successivement consacrés. C'était la conséquence logique des principes qui avaient été implantés dans la papauté, ou plutôt, comme nous venons de le montrer, qui se trouvaient à la base de tout le système. C'est pourquoi elle a été poursuivie de façon constante et systématique pendant une succession de siècles et a mobilisé le génie et l'ambition d'un nombre incalculable d'esprits.

De même que la graine fait éclater la motte et s'élance vers la lumière, de même nous voyons le principe de la suprématie papale s'efforcer de se développer au cours des siècles, et, dans ses efforts, renverser les trônes et bouleverser la société. Nous pouvons découvrir la suprématie à l'état embryonnaire dès le cinquième siècle et suivre son développement logique jusqu'à l'époque d'Hildebrand. Nous la voyons passer par les étapes successives du dogme, du décret synodique, de la missive papale et de l'interdit, qui ont ébranlé les trônes des monarques et fait tomber leurs occupants dans la poussière. Le chêne noueux, dont la haute stature et l'épais feuillage obscurcissent la terre à des dizaines de mètres à la ronde, n'est pas plus le développement du gland déposé dans le sol des siècles auparavant, que les prétentions arrogantes et les actes dominateurs de la papauté à l'époque d'Innocent n'étaient le résultat du principe déposé dans la papauté au cinquième siècle, selon lequel le Pape est le vicaire du Christ.

La domination absolue du pape sur les prêtres n'est pas une déduction plus légitime de cette doctrine que ne l'est sa domination sur les rois. Si les pontifes ont renoncé à la suprématie temporelle, c'est pour l'une des deux raisons suivantes : soit ils ne sont pas les vicaires du Christ, soit le Christ n'est pas le Roi des rois. Mais ils ont toujours prétendu, et prétendent encore, être les vicaires du Christ. De même, ils ont toujours soutenu, et soutiennent encore, que le Christ est à la fois le chef du monde et le chef de l'Église. La conclusion est inévitable : ce n'est pas seulement sur l'Église qu'ils règnent, mais aussi sur le monde. Et qu'ils ont autant le droit de disposer des couronnes et de se mêler des affaires temporelles des royaumes que de

conférer des mitres et de faire des lois dans l'Église. L'une de ces autorités est aussi essentielle que l'autre à la complétude de leur caractère supposé.

Les papes ont compris la question sous cet angle depuis le début. Certains auteurs de renom s'efforcent actuellement de persuader le monde que les pontifes (à l'exception de quelques-uns qui, disent-ils, ont transgressé en la matière les limites du catholicisme et de la modération) n'ont jamais revendiqué ou exercé la suprématie sur les princes. Que cela n'est pas, et n'a jamais été, une doctrine de l'Église catholique romaine. Et qu'elle répudie et condamne l'opinion selon laquelle le pape a été investi d'une juridiction sur les princes temporels. Mais nous ne pouvons pas accorder à Rome le droit exclusif d'interpréter l'histoire, comme ses membres lui accordent le droit d'interpréter la Bible. Nous pouvons examiner et juger par nous-mêmes. Et lorsque nous le faisons, nous trouvons certainement beaucoup plus de raisons d'admirer l'audace que de confesser la prudence de ceux qui rejettent, de la part de Rome, cette doctrine. Les preuves du contraire sont bien trop évidentes et trop nombreuses pour permettre à cette dénégation d'obtenir le moindre crédit de la part de quiconque, à l'exception de ceux qui sont prêts à recevoir sans scrupule ni questionnement tout ce que les écrivains papalistes peuvent se plaire à affirmer au nom de leur Église. Les papes, les canonistes et les conciles ont promulgué ce principe. Et non seulement ils ont affirmé que le pouvoir qu'il implique repose sur le droit divin, mais ils l'ont inculqué comme un article de foi à tous ceux qui veulent préserver la foi et l'unité de l'Église.

"Nous déclarons, disons, définissons et déclarons qu'il est nécessaire au salut que toute créature humaine soit soumise au pontife romain[3]. L'une des épées doit être sous l'autre. L'autorité temporelle doit être soumise au pouvoir spirituel ; par conséquent, si le pouvoir terrestre s'égare, le spirituel le jugera"[4] Ces sentiments sont repris par Léon X. et son concile de Latran. "Nous, dit ce pape, avec l'approbation du saint concile actuel, renouvelons et approuvons cette sainte constitution"[5]. Baronius souscrit de tout cœur à cette doctrine : "Il ne fait aucun doute, dit-il, que la principauté civile est soumise à la principauté sacerdotale, et que Dieu a soumis le gouvernement politique à la domination de l'Église spirituelle[6].

"Celui qui règne en haut", dit Pie V dans l'introduction de sa bulle contre la reine Élisabeth, "à qui a été donné tout pouvoir au ciel et sur la terre, a confié l'unique et sainte Église catholique, hors de laquelle il n'y a pas de salut, à un seul sur la terre, c'est-à-dire à Pierre, le prince des apôtres, et au pontife romain, le successeur de Pierre, pour qu'il soit gouverné avec une plénitude de pouvoir. C'est lui qu'il a constitué prince de toutes les nations, afin qu'il puisse arracher, renverser, disperser, détruire, planter et élever. Le prêtre italien tonne donc contre le monarque anglais dans le style suivant :

-Nous privons la reine de son prétendu droit au royaume et de toute domination, dignité et privilège. Et nous absolvons tous les nobles, les sujets et le peuple du royaume, et tous ceux qui lui ont prêté serment, de leur serment et de toute obligation de domination, de fidélité et d'obéissance"[7].

"Saisis donc l'épée à deux tranchants de la puissance divine qui t'a été confiée", disait le concile de Latran à Léon X. "et ordonne, commande et ordonne qu'une paix et une alliance universelles soient conclues entre les chrétiens pour une période d'au moins dix ans. Pour cela, attachez les rois aux fers du grand roi, et attachez fermement les nobles aux menottes de fer des censures. Car c'est à toi qu'a été donné tout pouvoir au ciel et sur la terre"[8].

C'est ce que disent les papes et les conciles de Rome. Ici, ce n'est pas seulement le principe d'où jaillit la suprématie qui est énoncé, mais la revendication elle-même qui est avancée. Ce n'est pas seulement en paroles qu'ils ont adopté ce ton élevé. Leurs actes ont été tout aussi nobles. La suprématie n'est pas restée une théorie, elle est devenue un fait. Pendant plusieurs siècles, nous voyons les papes régner sur l'Europe et s'abaisser à tous égards à en être les seigneurs non seulement spirituels, mais aussi temporels. Nous les voyons distribuer librement les immunités, les titres, les revenus, les territoires, comme si tout leur appartenait. Nous les voyons s'ériger en arbitres de tous les litiges, en juges de toutes les causes. Nous les voyons donner des provinces et des couronnes à leurs favoris, et se constituer empereurs. Nous les voyons imposer aux monarques des serments de fidélité et de vassalité. Et, en signe de la dépendance des uns et de la suprématie des autres, nous les voyons exiger un tribut pour leurs royaumes sous la forme de pence de Pierre. Nous les voyons susciter des guerres et des croisades, convoquer des princes et des rois sur le champ de bataille, les revêtir de leur livrée, la croix, et ne les tenir que comme lieutenants sous leurs ordres. Enfin, combien de fois ont-ils déposé des monarques et mis leurs royaumes sous interdit ? L'histoire nous présente une liste de pas moins de soixante-quatre empereurs et rois déposés par les papes[9].

Mais il n'est pas convenable d'expédier en une seule phrase ce qui occupe une si grande place dans l'histoire et a été la cause de tant de souffrances, d'effusions de sang et de guerres pour l'Europe. Rien ne peut donner une image meilleure ou plus vraie de l'arrogance et de l'orgueil insupportables des pontifes que leur propre langage en ces occasions.

"Pour la dignité et la défense de la sainte Église de Dieu", dit Grégoire VII. (Hildebrand), "au nom du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, je destitue de l'administration impériale et royale le roi Henri, fils d'Henri, ancien empereur, qui, avec trop d'audace et d'imprudence, a porté la main sur ton Église. Et j'absous tous les chrétiens soumis à l'empire du serment par lequel ils avaient l'habitude

d'engager leur foi envers les vrais rois. Car il est juste que soit privé de sa dignité celui qui s'efforce de diminuer la majesté de l'Église.

Allez donc, très saints princes des apôtres, et confirmez par votre autorité ce que j'ai dit. Afin que tous les hommes comprennent enfin que si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez aussi, sur la terre, enlever et donner des empires, des royaumes, et tout ce que les mortels peuvent posséder. Car si vous pouvez juger des choses qui appartiennent à Dieu, que faut-il penser de ces choses inférieures et profanes ? Et s'il vous appartient de juger les anges qui gouvernent les princes orgueilleux, que devez-vous faire à l'égard de leurs serviteurs ? Que les rois et tous les princes séculiers apprennent par l'exemple de cet homme ce que vous pouvez faire dans le ciel, et quelle estime vous avez auprès de Dieu. Qu'ils craignent désormais d'ignorer les ordres de la sainte Église, mais qu'ils prononcent soudain ce jugement, afin que tous les hommes comprennent que ce n'est pas par hasard, mais par votre intermédiaire, que ce fils de l'iniquité tombe de son royaume"[10].

"C'est pourquoi, dit Innocent IV au Concile de Lyon (1245), en prononçant la sentence d'excommunication contre l'empereur Frédéric II...,[11] "Après avoir délibéré soigneusement avec nos frères et le saint conseil sur les erreurs précédentes et sur beaucoup d'autres de ses méfaits, nous montrons, dénonçons et privons en conséquence de tout honneur et de toute dignité ledit prince, qui s'est rendu indigne d'un empire et de royaumes, et de tout honneur et de toute dignité. Et qui, à cause de ses péchés, est rejeté par Dieu, afin qu'il ne puisse ni régner ni commander. Et tous ceux qui sont liés par un serment d'allégeance, nous les en dispensons pour toujours, enjoignant fermement qu'à l'avenir personne ne le considère ni ne lui obéisse en tant qu'empereur ou roi. Et nous décrétons que quiconque lui donne des conseils, de l'aide ou des faveurs dans ces domaines, sera immédiatement sous le coup de l'excommunication.

La bulle suivante de Sixte V (1585) contre le roi de Navarre et le prince de Condé, les deux fils de la colère, est conçue dans le style pontifical le plus élevé. "L'autorité conférée à saint Pierre et à ses successeurs par l'immense pouvoir du Roi éternel dépasse tout le pouvoir des princes terrestres. Et s'il en trouve qui résistent à l'ordonnance de Dieu, il exerce sur eux une vengeance plus sévère, les précipite de leur trône, si puissants soient-ils, et les fait tomber dans les parties les plus basses de la terre, comme les ministres de l'aspirant Lucifer. Nous les privons, eux et leur postérité, de leurs dominations pour toujours. Par l'autorité de ces présents, nous absolvons et libérons toutes les personnes de leur serment [d'allégeance], et de tout devoir tout ce qui a trait à la domination, à la fidélité et à l'obéissance. Et nous recommandons et interdisons à tous de présumer de leur obéir, ou d'obéir à l'un quelconque de leurs conseils, lois ou commandements[12].

Mais on n'en finirait pas d'évoquer tout ce qui pourrait être avancé sur ce point. L'histoire du Moyen Âge abonde en exemples de l'exercice de ce pouvoir énorme, de la disgrâce et du désastre qu'il a entraînés pour les monarques, et de la confusion et de la calamité qu'il a causées aux nations. Mais au lieu de citer ces exemples, dont l'histoire de l'Europe, à l'exception de celle de notre propre pays, est remplie, nous pensons qu'il est plus important d'observer que les actes les plus odieux découlent directement du principe fondamental de la papauté, à savoir que le pape est le vicaire du Christ. Si l'on admet ce principe, le pontife est aussi bien le chef temporel que le chef spirituel de l'Europe. En détrônant les rois hérétiques et en frappant d'interdit les royaumes rebelles, il ne fait qu'exercer un pouvoir que le Christ a déposé entre ses mains. Il fait ce qu'il a non seulement le droit, mais l'obligation de faire.

Rien ne pourrait démontrer une plus grande ignorance des principes essentiels de la papauté, ou une plus grande incompétence à déduire des conclusions légitimes de ces principes, que de soutenir, comme certains le font, que la suprématie est un accident, ou qu'elle a son origine dans l'ambition de Grégoire, ou dans le caractère superstitieux et servile de l'époque. Il est vrai que ce n'est qu'à certains moments que la papauté a osé affirmer cette prétention arrogante ou agir en conséquence. En elle-même, cette prétention est si monstrueuse et si destructrice des droits naturels des hommes et des justes prérogatives des princes, que l'instinct de conservation l'emporta parfois sur les dictats serviles de la superstition, et que princes et peuples s'unirent pour s'opposer à un despotisme qui menaçait d'écraser les uns et les autres.

Lorsque l'État était fort, la papauté mettait ses prétentions en suspens. Mais lorsque le sceptre tombait entre des mains faibles, Rome avançait ses prétentions seigneuriales et invoquait à la fois ses terreurs fantomatiques et ses ressources matérielles pour les faire valoir. Elle foula aux pieds, avec un orgueil inexorable, la dignité des princes. Elle viola sans scrupule la sainteté des serments. Elle a rendu les anciennes faveurs par des insultes. Et elle a traité avec un égal dédain les droits et les supplications des nations. Rien, si élevé soit-il, rien, si vénérable soit-il, rien, si sacré soit-il, n'a pu lui barrer la route de la domination universelle et suprême. Elle est devenue la dame des royaumes. Elle était la vice-gérante de Dieu et pouvait lier ou délier, construire ou démolir, selon ce qui lui semblait bon. En se débarrassant des couronnes des monarques, elle ne se débarrassait que de la sienne. Et en s'arrogeant l'autorité suprême dans leurs royaumes, elle exerçait un droit qui lui était inhérent et dont elle ne pouvait se départir, pas plus qu'elle ne pouvait cesser d'être Rome.

Tel est le principe envisagé logiquement. Les actes les plus arrogants de Grégoire et d'Innocent n'ont pas dépassé d'un cheveu les justes limites de leur pouvoir, jugé selon l'axiome fondamental dont ce pouvoir découle. Mais nous ne devons pas supposer que les romanistes ont tous été d'accord sur la nature et l'étendue de la suprématie. Sur ce point, comme sur tous les autres, ils ont divergé considérablement. Par une coïncidence curieuse mais facile à expliquer, la théorie romaniste de la

suprématie a été élargie ou réduite, selon les mutations que la suprématie elle-même, dans son exercice sur le monde, a subies. Le sceptre papal a été une sorte d'index. Ses mouvements, que ce soit dans un espace plus ou moins grand, ont toujours fourni une mesure exacte de l'état de l'opinion dans les écoles sur le sujet en question. En fait, les hauts et les bas de la théorie et de la pratique sur la question de la suprématie ont coïncidé, à la fois dans le temps et dans l'espace, comme les rotations de la girouette et du vent, ou comme les changements du mercure et de l'atmosphère. Il s'agit d'un exemple instructif de cette infaillibilité très particulière que possède Rome. Nous reconnaissons distinctement trois opinions bien définies et différentes, sans parler des nuances et des variations infimes, parmi les docteurs romains sur cette question importante.

La première attribue le pouvoir temporel au Pape sur la base d'une délégation expresse et formelle de Dieu. Nous sommes, disent-ils, le représentant de Pierre, le vice-gérant de Dieu, les détenteurs des deux clés, et donc les souverains du monde dans ses affaires spirituelles et temporelles. Cela peut être considéré, de manière générale, comme la revendication des papes qui ont vécu depuis Grégoire VII jusqu'à Pie V, telle qu'elle a été exprimée par les papes de l'Église catholique. à Pie V, telle qu'elle a été exprimée dans leurs bulles et interprétée (ce qui n'est guère à l'avantage des souverains) dans leurs actes. Ils étaient le prêtre et le monarque du monde en une seule personne. Et, nous le répétons, cette théorie ultramontaine nous semble être l'opinion la plus cohérente, strictement logique sur la base des principes romanistes et, en fait, totalement inexpugnable si nous acceptons leur postulat, à savoir que le pape est le vicaire du Christ. Avant la Réforme, il n'y avait guère de dissidents de cette conception de la suprématie de l'Église romaine, si l'on excepte les illustres défenseurs des "libertés gallicanes". Théologiens, canonistes et papes revendiquaient d'une seule voix cette prérogative. "La première opinion, dit Bellarmin en énumérant les points de vue sur la suprématie temporelle du pape, est que le pape a un pouvoir très complet, jure divino, sur le monde entier, tant dans les affaires ecclésiastiques que civiles[13] ; c'est la doctrine d'Augustin Triumphus, d'Alvarus Pelagius, d'Hostiensis, de Panormitanus, de Sylvestre, et d'autres encore, et non des moindres[14]. La même doctrine a été enseignée par le "Docteur Angélique", comme on l'appelle. L'Aquinate soutenait que " le sommet des deux pouvoirs se trouve dans le pape et " par une conséquence évidente ", dit Barrow, " quand quelqu'un est dénoncé excommunié pour apostasie, ses sujets sont immédiatement libérés de sa domination et de leurs serments d'allégeance à son égard "[14].

La seconde opinion est que la juridiction immédiate et directe du pape ne s'étend qu'aux affaires ecclésiastiques, mais qu'il possède également une autorité médiate et indirecte sur les affaires temporelles. Cette opinion a trouvé son meilleur exposant et son plus habile défenseur en la personne du redoutable cardinal Bellarmin. Le cardinal avait le bon sens de voir que le monstrueux et colossal Janus, qui donnait

un visage clérical ou laïque à celui qui le regardait, selon le côté d'où il le regardait, qui siégeait sur les sept collines et était vénéré dans les âges sombres, ne pouvait plus être supporté par le monde. Il s'attacha donc, avec une habileté et une compétence dont il ne reçut que peu de remerciements de la part du pontife régnant, car le cardinal échappa de peu à l'Expurgatorius, à démontrer que le pape n'avait qu'une seule juridiction, la spirituelle. Et qu'il ne pouvait exercer l'autorité temporelle qu'indirectement, c'est-à-dire pour le bien de la religion ou de l'Église. Le pape, cependant, ne perdit rien, en fait, de la logique du cardinal. En effet, Bellarmin a pris soin d'enseigner que ce pouvoir temporel indirect porterait le pontife aussi loin et lui permettrait de faire autant que l'autorité temporelle directe. Ce pouvoir temporel indirect, enseignait le cardinal, était suprême et pouvait permettre au pape, pour le bien de l'Église, d'annuler des lois et de déposer des souverains[15].

Il s'agissait d'une gestion habile de la part du jésuite. Il prétendait répartir l'énorme pouvoir qui était auparavant centré sur la chaise de Pierre, entre les rois et le pape, en donnant le temporel aux premiers et le spirituel au second. Mais il veillait à ce que la part du lion revienne au pontife. C'était un grand tour de passe- passe. Car ce partage, fait avec tant d'équité, ne laissait pas une parcelle de pouvoir de plus à l'un et une parcelle de moins à l'autre qu'auparavant. Bellarmin n'avait pas brisé ou émoussé l'épée temporelle. Il l'avait simplement étouffée. Il avait laissé le pape brandir dans sa main la masse spirituelle, avec le stiletto temporel en bandoulière, caché par les plis de ses pontificaux. Il pouvait frapper les monarques à la tête avec le gourdin spirituel. Et, une fois qu'il les avait abattus, il pouvait les abattre avec le poignard séculier. Qu'y avait-il donc dans la théorie de Bellarmin pour empêcher le grand flibustier spirituel de Rome de faire autant d'affaires dans son domaine particulier qu'auparavant ? Rien.

Mais l'opinion de Bellarmin est devenue à son tour désuète. Le sceptre papal décrit maintenant un cercle politique plus étroit, et les opinions des docteurs romains sur le sujet de la suprématie ont subi une limitation correspondante. Une troisième opinion est celle de ceux qui considèrent le pouvoir temporel indirect du Pape sous sa forme la plus atténuée, si atténuée, en fait, qu'elle est presque invisible. C'est pourquoi les auteurs de cette opinion prennent l'autorisation de nier qu'ils accordent au Pape un quelconque pouvoir temporel. Il y a les opinions proposées par le comte de Maistre et l'abbé Gosselin sur le continent, et par le Dr Wiseman dans ce pays, et qui sont maintenant généralement acceptées par tous les catholiques romains.

De Maistre condamne fermement l'emploi du terme de suprématie temporelle pour désigner le pouvoir que les papes s'arrogent sur les souverains. Il soutient que c'est en vertu d'un pouvoir entièrement et éminemment spirituel qu'ils se croient en possession du droit d'excommunier les souverains coupables de certains crimes, sans qu'il y ait pour autant d'empiètement temporel, ni d'ingérence dans leur souveraineté. Il cite le cas du pape actuel, qui possède si peu de pouvoir temporel qu'il est obligé de

se soumettre à la risée des citoyens romains[16] De Maistre oublie opportunément que la question n'est pas de savoir ce que les papes possèdent, mais ce qu'ils revendiquent, soit directement, soit implicitement. Wiseman, dans ses " Lectures on the Doctrines and Practices of the Catholic Church " (Conférences sur les doctrines et les pratiques de l'Église catholique). "La suprématie que j'ai décrite, dit-il, est d'un caractère purement spirituel et n'a aucun rapport avec la possession d'une quelconque juridiction temporelle.

Cette suprématie spirituelle n'a pas non plus de rapport avec l'emprise plus large que les pontifes exerçaient autrefois sur les destinées de l'Europe. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la direction de l'Église ait naturellement acquis le poids et l'autorité les plus élevés dans un État social et politique fondé sur des principes catholiques. Ce pouvoir est né et a disparu avec les institutions qui l'ont produit ou soutenu, et ne fait pas partie de la doctrine de l'Église concernant la suprématie papale"[17].

Quel est donc le pouvoir que ces auteurs attribuent au Pape ? Un pouvoir purement spirituel qui, cependant, peut, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, et doit, comme nous le montrerons, entraîner dans son sillage des conséquences temporelles très redoutables. Un seul terme exprime la conception moderne de la suprématie, la direction. Selon cette conception, ce n'est pas la juridiction, mais la direction qui revient de droit au pontife. Il siège sur les sept collines, non pas en tant que magistrat du monde, mais en tant que casuiste du monde. Il est là pour résoudre les doutes et guider les consciences, et non pour contraindre les corps. Ce n'est pas en tant que dictateur, mais en tant que médecin de l'Europe qu'il occupe la chaire de Pierre. Mais ce n'est que la théorie de Bellarmin sous une forme plus subtile. Le mode d'action est changé, mais cette action, dans son résultat, est la même : nous sommes conduits, en peu de temps et par un chemin qui n'est pas très indirect, à la pleine suprématie temporelle. Si le Pape est le directeur et le juge de toutes les consciences, s'il est, comme le soutiennent les romanistes, un directeur et un juge infaillible, ne doit-il pas exiger la soumission à son jugement ? Ne doit-il pas exiger la soumission à son jugement, une soumission implicite, puisqu'il s'agit d'un jugement infaillible et suprême ?

Supposons que ce décideur infaillible soit saisi d'un cas de conscience tel que celui qui suit - il ne s'agit pas d'un cas hypothétique : le grand-duc de Toscane demande au siège papal de diriger sa conscience pour savoir s'il est licite de permettre à ses sujets de lire la parole de Dieu dans la langue vernaculaire, ou d'autoriser le culte protestant en langue italienne dans ses territoires. On lui répond que non. Le pape n'envoie pas un seul sbirri à Florence. Il se contente de diriger la conscience ducale. Mais le Grand-Duc, en tant que fils obéissant de l'Eglise, se sent obligé d'agir sur les conseils de l'infaillibilité. Aussitôt les gens d'armes apparaissent dans la chapelle protestante, les ministres vaudois sont bannis, et un comte[18] du royaume, ainsi que d'autres

personnes dont le seul crime est d'assister au culte protestant et de lire la Parole de Dieu en italien, sont jetés dans le Bargello ou prison commune. La sentence d'excommunication tonnée depuis Gaète contre les Romains est le précurseur du canon français que les Jésuites du cabinet de l'Elysée ont envoyé à Rome. L'excommunication était un acte purement spirituel. Mais les brèches dans la muraille romaine, remplies de masses sanglantes de cadavres romains et français, n'avaient pas grand-chose de spirituel. Les lois favorables à la tolérance et au protestantisme, la succession des souverains protestants, et tous les autres actes du même genre, doivent être condamnés par ce juge spirituel suprême, comme hostiles aux intérêts de la religion.

Bien entendu, chaque conscience catholique dans le monde entier est guidée par le jugement du pontife et doit se sentir obligée d'appliquer ce jugement au mieux de ses possibilités. Si les catholiques d'Irlande soumettaient au siège pontifical un cas de casuistique comme celui-ci, à savoir s'il est pour le bien de l'Église d'Irlande qu'une hérétique comme la reine Victoria exerce son autorité sur cette île, qui peut douter de la réponse qui serait donnée ? On ne peut pas non plus douter que les consciences catholiques irlandaises prendraient la direction indiquée par l'infaillibilité, si elles pensaient pouvoir le faire à bon escient.

Cet autocrate de toutes les consciences, à l'intérieur et à l'extérieur de la chrétienté, peut renoncer à tout pouvoir temporel et prétendre n'être à la tête que d'une organisation spirituelle. Mais il sait bien qu'à droite et à gauche de la chaire de Pierre, comme clé et bourreau du saint siège apostolique, se tiennent Naples et l'Autriche. Le couteau de De Maistre, si fin qu'il soit, n'a fait que couper les branches de l'arbre de la suprématie. La racine est dans la terre, attachée par une bande de fer et d'airain. L'artillerie de la logique romaniste joue inoffensivement sur le tissu du pouvoir papal. Elle le voile de nuages de fumée, mais ne jette pas une seule pierre de l'édifice. Le spectateur, parce qu'elle est effacée de sa vue, pense qu'elle est démolie. Aussitôt, la fumée se dissipe, et l'on voit l'édifice se dresser, indemne et fort comme jamais.

L'histoire est un obstacle majeur à l'acceptation de cette théorie, ou plutôt de la conclusion générale à laquelle ses auteurs cherchent à conduire l'esprit public, à savoir que la direction pontificale n'est pas liée, ni directement ni indirectement, au pouvoir temporel. Et que les papes se contentent de prononcer des jugements sur des questions abstraites de bien et de mal, laissant leur sentence, comme le ferait n'importe quel autre corps moral et religieux, exercer son influence légitime sur l'opinion et l'action de l'époque. L'accueil d'une telle conception de la suprématie est fortement entravé, disons-nous, par les monuments de l'histoire. Mais ce qui ne peut être ni effacé ni oublié, il peut être possible de l'expliquer. Et c'est la tâche que De Maistre, et surtout Gosselin et d'autres écrivains romanistes modernes, se sont imposée. De Maistre admet, comme il serait fou de le nier, que les papes d'une époque

antérieure ont déposé des souverains et délié des sujets de leur serment d'allégeance[19] ; mais dans la mesure où ces actes incarnaient une juridiction temporelle, ou différaient dans leur mode de direction, les adhérents de la théorie moderne soutiennent qu'ils sont nés de l'esprit et des vues du moyen âge, et qu'ils étaient fondés, non sur le droit divin, mais sur le droit public, c'est-à-dire sur le consentement général des souverains et du peuple de l'époque[20].

Or, cette vision des choses se heurte à des objections nombreuses et insurmontables. Les papes eux-mêmes donnent une version tout à fait différente de la question. Lorsqu'ils prononçaient des sentences d'excommunication à l'encontre des monarques, au Moyen-Âge, sur quel fondement fondaient-ils leurs actes ? Sur le droit constitutionnel de l'Europe ? Sur des droits qui leur ont été conférés par une convention, expresse ou tacite, entre les souverains et le peuple ? Non, mais sur le droit divin le plus élevé. Ils ont donné et retiré des couronnes, en tant que vicaires du Christ et détenteurs des clés. Ces papes n'agissaient pas en tant que casuistes, mais en tant que souverains. Ils ne décidaient pas d'un point de morale, mais d'un point de politique. On peut facilement imaginer l'indignation sans bornes de Grégoire ou d'Innocent, si quelqu'un avait alors osé proposer une telle théorie, avec quelle rapidité ils y auraient flairé l'hérésie et auraient convoqué les tonnerres pontificaux pour purger cette hérésie.

Ils ont revendiqué cette juridiction à l'époque et, sur la base de la théorie de l'infaillibilité, ils la revendiquent encore. Le fait d'admettre que cette juridiction est de nature spirituelle, avec le pouvoir temporel indirect qui s'y rattache, n'arrange pas non plus les choses. Car, comme nous l'avons déjà montré, cela ne fait qu'ajouter un pas à la logique, sans ajouter même un pas au processus par lequel l'acte devient complètement temporel. En effet, même si l'on supprime le pouvoir temporel indirect qui y est attaché et que l'on ne conserve que la juridiction spirituelle, cela ne change rien à la situation.

Cette juridiction est infaillible et suprême, et s'étend à tout ce qui touche à la religion, c'est-à-dire à l'Église, les papes étant les juges. Nous avons eu une preuve moderne de l'inefficacité de ce principe pour freiner les excès de l'ambition pontificale. Nous avons vu le pape, par la seule force de la juridiction spirituelle, s'efforcer de contraindre le Piémont à modifier ses lois, à restituer les terres aux monastères et à étendre de nouveau au clergé l'immunité contre les tribuaux séculiers. Même De Maistre accorde le droit d'excommunier les souverains coupables de grands crimes. Mais c'est au pape qu'il revient de juger quels crimes méritent ou non ce terrible châtiment. Et les notions des pontifes sur ce point grave sont susceptibles de différer de celles des hommes ordinaires. Innocent III. Menaça d'interrompre la succession au trône de Hongrie parce que son légat avait été empêché de traverser ce royaume. Partout où le devoir est en jeu, le pape a le droit d'intervenir. Mais quelle est l'action qui n'implique pas de devoir ? Il n'y a rien qu'un homme puisse faire, à peine s'il peut

laisser faire, dans lequel les intérêts de la religion ne soient pas plus ou moins directement intéressés, et dans lequel le pape n'ait pas un prétexte pour le pousser dans sa direction. Il peut prescrire la nourriture qu'un homme doit manger, la personne avec laquelle il doit commercer, le maître qu'il doit servir ou le domestique qu'il doit embaucher.

On ne peut se marier qu'avec la personne qui plaît au prêtre. On ne peut envoyer ses enfants dans aucune école que le pape n'a pas autorisée. On doit lui dire à quelle fréquence il doit se confesser et quelle proportion de ses biens il doit donner à l'Église. Par-dessus tout, sa conscience doit être dirigée dans l'importante question de ses dernières volontés et de son testament. Il ne peut enterrer ses morts s'il n'est pas en bons termes avec l'Église. Qu'il soit détenteur du droit de vote, conseiller municipal, juge ou membre du parlement, il doit rendre compte de sa gestion à Rome. De son berceau à sa tombe, il est sous la direction d'un prêtre. Cette direction n'est pas donnée sous la forme d'un conseil, et donc laissée à l'homme pour le guider par sa force morale : elle est donnée comme une décision infaillible, dont il n'ose pas mettre en doute la justice, et à laquelle hésiter à obéir reviendrait à mettre en péril son salut. C'est ainsi que l'Eglise intervient dans tous les domaines de la vie et des affaires.

Mais l'Église peut aussi bien diriger un royaume entier que l'homme individuel. Toutes les affaires d'une nation, depuis le secret d'État jusqu'aux ragots du paysan, sont ouvertes devant ses yeux. Ses agents sont présents partout et peuvent, à un moment donné, lancer simultanément un système d'opposition et d'agitation dans tout le royaume. Toute décision du cabinet, toute loi du sénat, défavorable à l'Église, est sûre d'être ainsi rencontrée et écrasée. Dans la direction des affaires nationales, Rome a abandonné le ton audacieux et fanfaron de Hildebrand : elle exprime maintenant sa volonté avec des accents plus fades et des phrases plus polies, mais d'une manière non moins ferme et irrésistible qu'auparavant. Elle n'a qu'à faire allusion à la privation des sacrements, comme l'a fait récemment l'archevêque Franzone au ministre Rosa, et la menace est généralement couronnée de succès.

Les gouvernements ne peuvent pas faire un pas sans être confrontés à ce formidable frein spirituel. Ils ne peuvent pas faire de lois sur l'éducation ou sur les terres de l'église, ils ne peuvent pas réglementer les monastères ou prendre connaissance du clergé, ils ne peuvent pas étendre les privilèges civils à leurs sujets, ou conclure un traité avec des états étrangers, sans entrer en conflit avec l'Eglise. Tout ce qu'ils touchent, c'est l'Eglise, et avant de pouvoir l'éviter, ils doivent sortir du monde. Sous prétexte de diriger leur conscience, ils découvrent que leur pouvoir est nul, et que le véritable maître d'eux-mêmes et de leur royaume est l'évêque de Rome, ou son représentant à la cour, coiffé d'une cagoule ou d'un chapeau écarlate. Ainsi, il n'y a rien de temporel qui ne relève pas de la juridiction de l'empire constructif du pape. Et le "pouvoir purement spirituel" est ressenti dans la pratique comme un intolérable carcan séculier. Dans le système romain de direction spirituelle infaillible,

les choses sacrées et civiles sont inséparablement et désespérément mélangées. Et la tentative de séparer les deux serait aussi vaine que la tentative de séparer le temps des êtres qui y vivent, ou l'espace des corps qu'il contient, ou, comme l'a bien exprimé un auteur de l'Edinburgh Review[21], de couper la livre de chair de Shylock sans verser une goutte de sang. Le récent concordat entre le Pape et le gouvernement espagnol[22] montre à quel point la "juridiction spirituelle" est un moteur puissant pour le gouvernement d'une nation dans toutes ses affaires, temporelles et spirituelles. Ce concordat met les deux épées dans les mains de Pie IX. Comme jamais Grégoire VII. ou Innocent III. les ont tenues. Que le lecteur remarque ses principales dispositions et voie comment il soumet le pouvoir temporel au pouvoir spirituel :-)

"L'article 1 déclare que la religion catholique romaine, étant le seul culte de la nation espagnole, à l'exclusion de toute autre, sera maintenue à jamais, avec tous les droits et prérogatives dont elle doit jouir, conformément à la loi de Dieu et aux dispositions des canons sacrés.

"L'article 2 stipule que l'enseignement dans les universités, les collèges, les séminaires et les écoles publiques ou privées doit être conforme à la doctrine catholique. Et qu'aucun obstacle ne sera mis à l'action des évêques, etc. dont le devoir est de veiller à la pureté de la doctrine et des mœurs, et à l'éducation religieuse de la jeunesse, même dans les écoles publiques.

"Art. 3 - Les autorités doivent apporter tout leur soutien aux évêques et aux autres ministres dans l'exercice de leurs fonctions. Le gouvernement soutiendra les évêques lorsqu'ils seront sollicités, soit pour s'opposer à la malignité des hommes qui cherchent à pervertir l'esprit des fidèles et à corrompre leurs mœurs, soit pour empêcher la publication, l'introduction et la circulation de livres mauvais et dangereux".

Le 29e article prévoit l'établissement par le gouvernement de certaines maisons et congrégations religieuses, en spécifiant celles de San Vicente Paul, de San Felipe Neri et "d'autres approuvées par le Saint-Siège", l'objectif étant qu'il y ait toujours un nombre suffisant de ministres et d'ouvriers évangéliques pour les missions nationales et étrangères, etc. et qu'elles servent également de lieu de retraite aux ecclésiastiques, afin qu'ils puissent effectuer des exercices spirituels et d'autres œuvres pieuses.

L'art. L'article 30 fait référence aux maisons religieuses pour femmes, dans lesquelles celles qui sont appelées à une vie contemplative peuvent suivre leur vocation, et d'autres peuvent suivre celle de l'assistance aux malades, de l'éducation, et d'autres œuvres pieuses et utiles. Et ordonne le maintien de l'institution des Filles de la Charité, sous la direction du clergé de San Vicente Paul, le gouvernement devant s'efforcer de la promouvoir. Les maisons religieuses dans lesquelles l'éducation des enfants et d'autres œuvres de charité s'ajoutent à la vie contemplative doivent également être maintenues. Et, en ce qui concerne les autres ordres, les évêques des

diocèses respectifs proposeront les cas dans lesquels l'admission et la profession des novices doivent avoir lieu, et les exercices d'éducation ou de charité qui doivent être établis en eux.

Le 35e article déclare que le gouvernement pourvoira, par tous les moyens convenables, à l'entretien des maisons religieuses, etc. pour les hommes. Et que, en ce qui concerne les maisons de femmes, tous les biens invendus des couvents seront immédiatement restitués aux évêques dans les diocèses desquels ils se trouvent, en tant que leurs représentants[23].

Voici donc la suprématie, non pas telle qu'elle est dépeinte dans les théories ingénieuses de De Maistre et de Gosselin, mais telle qu'elle existe en ce moment dans les faits. Dépourvu de la phraséologie moralisatrice avec laquelle Rome a toujours eu pour politique de voiler ses pires atrocités et ses plus viles tyrannies, le document signifie simplement que le pape est le véritable souverain de l'Espagne, que ses prêtres doivent la gouverner comme ils l'entendent, et que la cour de Madrid et les autres fonctionnaires civils ne sont là que pour les aider. Le premier article de ce concordat déclare la liberté de conscience éternellement proscrite dans le royaume d'Espagne. Le second décrète l'extinction du savoir et le règne perpétuel de l'ignorance. Le troisième fait obligation aux autorités civiles d'aider le clergé à rechercher les Bibles, à chasser les missionnaires et à brûler les convertis. Les articles suivants autorisent l'érection de bistrots sacerdotaux et la création de clubs dans tout le pays, afin de permettre au clergé de contraindre les citoyens et de barrer la route au gouvernement. Le concordat signifie cela, et rien d'autre.

C'est un instrument aussi détestable et infâme que celui qui a jamais émané de la bande de conspirateurs qui a si longtemps eu son quartier général sur la colline romaine. Il est destiné à réduire la conscience et la virilité de l'Espagne à un esclavage éternel. Il montre que, malgré toutes les révélations récentes de ces hommes, malgré tous les désastres qui les ont frappés, et les désastres plus terribles encore qui s'abattent sur eux, leur coeur est tout entier à leur méchanceté, et qu'ils sont résolus à présenter jusqu'à la fin un front d'airain à la colère des hommes et aux verrous du ciel. Ce concordat a été mis en veilleuse, non pas grâce aux imbéciles qui ont échangé des ratifications avec Rome, mais à la révolution qui a éclaté dans ce moment au Portugal, et aux murmures, non pas forts, mais profonds, qui ont commencé à se faire entendre en Espagne même, et qui ont convaincu ses gouvernants que même un concordat avec le pape pouvait être acheté à un prix trop élevé.

Ce n'est pas seulement dans les hauts pays despotiques d'Italie et d'Espagne que nous rencontrons ces notions élevées du pouvoir sacerdotal : dans l'Allemagne constitutionnelle et semi-protestante, nous trouvons les évêques de l'Église de Rome qui avancent les mêmes prétentions exclusives et intolérantes. Le triomphe des armes et de la politique autrichiennes dans le sud de l'Allemagne a déjà fait

prédominer le sacerdoce romain dans cette région et l'a amené à aspirer à la suprématie. C'est ainsi que les évêques des deux Hesses, du Wurtemberg, de Nassau, de Hambourg, de Francfort, tous États protestants, ont formulé des revendications tout à fait incompatibles avec tout gouvernement, et surtout avec un gouvernement constitutionnel et protestant. Et de Baden, un État semi-protestant. Le document dans lequel ces demandes sont contenues est intitulé "Les évêques réunis de la province ecclésiastique du Haut-Rhin aux différents gouvernements". Une copie a été envoyée par notre ambassadeur, Lord Cowley, et publiée par ordre du Parlement[24]. Ses principales revendications sont les suivantes :

"L'abrogation de toutes les concessions religieuses faites depuis mars 1848.

"La libre nomination à tous les emplois et bénéfices ecclésiastiques par les évêques dans leurs diocèses respectifs.

"Le droit des évêques de soumettre leurs subordonnés à un examen spécial et de les punir conformément au droit canonique.

"L'abolition, dans l'exercice de la juridiction pénale ecclésiastique, du droit d'appel aux tribunaux séculiers. Ce droit s'étendra de la simple protestation à la révocation et à la perte des émoluments. Toute tentative d'appel en ces matières à l'autorité séculière sera considérée comme un acte de désobéissance à l'autorité légale de l'Église et sera punie par l'excommunicatio latae sententiae.

"L'établissement de séminaires pour les jeunes garçons.

"Sanction épiscopale pour la nomination de maîtres pour l'enseignement religieux dans les collèges et les universités.

"Abolition du droit de placet de l'autorité séculière en ce qui concerne la publication des bulles papales, des brefs et des lettres pastorales des évêques aux membres du clergé.

Permission aux évêques de prêcher au peuple en public et de tenir des exercices pour l'instruction des prêtres.

"Permission de rassembler des hommes et des femmes pour la prière, la contemplation et l'abnégation.

"Le rétablissement des évêques dans l'entière jouissance de leur ancienne juridiction pénale à l'égard des membres de l'Église qui manifesteraient un mépris pour les ordonnances ecclésiastiques.

"Libre communication entre les évêques et Rome.

"Aucune ingérence du pouvoir séculier dans les questions de nomination au chapitre des chanoines.

"Administration indépendante des biens de l'Église et des fondations.

Peut-on lire ces deux documents, parus au même moment dans des endroits très différents de l'Europe, mais identiques dans leur esprit et dans les revendications qu'ils mettent en avant, sans voir que la papauté a comploté une fois de plus pour s'emparer du gouvernement du monde. Et que ses prêtres, dans tous les pays, travaillent avec une audace téméraire et une habileté étonnante, selon un plan donné, à la réalisation de ce grand dessein ? Dans tous les pays, ils revendiquent avec insolence l'indépendance du gouvernement et des tribunaux, avec un contrôle illimité des écoles. Ils veulent tout dominer et n'être contrôlés par personne.

Rome, par l'intermédiaire de ses organes, demande à l'Europe de s'accroupir à nouveau sous l'infaillibilité. Il est frappant de constater que ces documents montrent que la papauté est aussi immuable dans son caractère que dans son credo. Au milieu des idées libérales et des gouvernements constitutionnels de l'Allemagne, elle conserve son esprit exclusif et intolérant, pas moins qu'au milieu des opinions médiévales et du despotisme barbare de l'Espagne. Le glacier au coeur de la vallée suisse reste éternellement figé au milieu des fruits, des fleurs et du soleil. De la même manière, une congélation éternelle tient fermement la papauté, quelle que soit l'évolution du monde. Au milieu du dix-neuvième siècle, elle se réveille grizzly, féroce et assoiffée de sang, comme au quinzième.

Comme un meurtrier sort de sa tombe, ou un fauve de sa tanière, elle est revenue sur le monde. Les auteurs de ces documents respirent l'esprit même des hommes qui, jadis, ont couvert l'Espagne d'inquisitions et l'Allemagne de bûchers. Il ne leur manque que l'occasion de faire revivre, et même de surpasser, les pires tragédies de leurs prédécesseurs. En Allemagne, ils tentent d'un seul coup de plume de balayer toutes les garanties... qui ont découlé du traité de Westphalie. Et dans l'Europe méridionale, ils frappent du sabre les droits de la conscience et les libertés des Etats. Jusqu'à quand les princes et les hommes d'État se laisseront-ils abuser par le misérable prétexte que ces hommes ont le droit divin de commettre toutes ces énormités et tous ces crimes, que le ciel a remis le genre humain entre leurs mains, et que ni les droits de l'homme, ni les prérogatives de Dieu ne doivent entrer en concurrence avec leur volonté sacerdotale ? Combien de temps le monde sera-t-il opprimé par une confédération de fanatiques et de ruffians, d'autant plus habiles à jouer le rôle du valet, qu'ils volent sous le masque de la dévotion et tyrannisent au nom terrible de Dieu ?

Mais nous n'avons pas besoin d'aller aussi loin que l'Espagne et l'Allemagne pour trouver un exemple de "juridiction purement spirituelle" se transmuant immédiatement et directement en suprématie temporelle. Regardons de l'autre côté du St. George's Channel. Le gouvernement britannique, compatissant à la profonde ignorance des Irlandais, décide sagement d'ériger un certain nombre de collèges dans

cette sombre contrée, dans l'espoir d'atténuer la misère de son peuple. Les prêtres découvrent que ce projet interfère avec l'Église, dont il menace de balayer les droits acquis sur l'ignorance des indigènes. Le Pape ne jette pas une seule pierre à l'un de ces collèges. Son intervention prend une direction purement spirituelle, mais une direction qui accomplit son objectif aussi efficacement que pourrait le faire une intervention physique. Il publie une bulle dénonçant les collèges irlandais comme impies et interdisant à tout bon catholique, qui tient à son salut, de permettre à son enfant d'y entrer.

Cette bulle, donnée au Quirinal, fait échouer l'intention de la reine, et rend les collèges aussi complètement inutiles à la nation irlandaise, du moins à la grande partie de cette nation à laquelle ils étaient spécialement destinés, que si une armée avait été envoyée pour raser les bâtiments odieux, sans laisser la moindre pierre sur l'autre. Il importe fort peu que nous appelions le pape le directeur de l'Irlande ou le dictateur de l'Irlande : tant que l'Irlande est catholique, le pontife est, et doit être, son souverain virtuel. Le pouvoir britannique se limite, dans cette île malheureuse, à imposer des taxes, à imposer et non à collecter, car les taxes sont prélevées par les prêtres et envoyées à Rome. Quant à nous, il nous reste à nourrir un pays que la rapacité et la tyrannie cléricales ont transformé en un pays de mendiants.

Ainsi, le joug du Pape n'est pas moins léger qu'au lieu de l'appeler suprématie temporelle, nous l'appelons " juridiction spirituelle " ou même " direction spirituelle ". Nous sommes enclins à penser que le malheureux souverain dont le trône est renversé et dont le royaume est plongé dans la discorde et la guerre civile serait merveilleusement peu consolé si on lui disait que le Pape a agi en cela non pas par juridiction, mais par direction. Qu'il exerce ce pouvoir, non pas en tant que seigneur suprême de son royaume, mais en tant que seigneur suprême de sa conscience. Qu'en fait, c'est sa conscience, et non son territoire, qu'il tient en fief du siège papal. Et qu'il subit cette fustigation de la férule pontificale, non pas en sa qualité de roi, mais en sa qualité de chrétien. Le malheureux monarque, disons-nous, ne trouverait que peu de réconfort dans cette belle distinction. Et, au risque même d'aggraver à la fois son offense et son châtiment, il pourrait la dénoncer comme une misérable chicane[25].

Tels sont donc les deux points entre lesquels oscille la suprématie : la direction et le droit divin. Elle ne descend jamais plus bas que le premier, elle ne peut s'élever plus haut que le second. Mais il est important de garder à l'esprit que, qu'elle se tienne à l'un ou à l'autre de ces points, elle est toujours suprématie. Nous avons déjà indiqué[26] que les juridictions temporelles et spirituelles sont coordonnées. C'est là, croyons-nous, la seule rationalité, car c'est indubitablement la vision scripturale du sujet. Les libertés de la société ne peuvent être maintenues qu'en conservant l'équilibre prévu par Dieu entre les deux. Si nous faisons prévaloir le temporel, nous avons l'érastianisme, ou l'esclavage de l'Église. Si l'on fait prévaloir le spirituel, c'est la papauté, c'est-à-dire l'esclavage de l'État. L'élément papaliste est entré dans la

juridiction de l'Église lorsque l'indépendance spirituelle s'est transformée en suprématie spirituelle. Cela s'est produit vers le sixième siècle, lorsque l'évêque de Rome a prétendu être le vicaire du Christ. À partir de cette époque, les papes ont commencé à s'immiscer dans les affaires temporelles en donnant des instructions. Il est curieux de constater que la suprématie, telle qu'elle est définie dans la théorie moderne, est revenue à ses débuts, pour suivre, bien sûr, la même carrière, si l'état du monde le permet.

À l'époque de Grégoire VII, elle a cessé d'être une direction pour devenir une juridiction, et ce jusqu'à la Réforme. Depuis cette époque, elle revient lentement, en passant par les stades intermédiaires du pouvoir temporel indirect, de la juridiction purement spirituelle, à sa forme originelle de direction, à laquelle elle se trouve aujourd'hui. Mais la racine du problème est la prétention d'être le vicaire du Christ. Et tant qu'elle n'est pas détruite, le principe maléfique et malin ne peut être éradiqué. La suprématie peut changer de forme. Elle peut se réduire à une coquille de noix, comme, selon certains philosophes, l'univers tout entier. Mais elle peut se développer tout aussi soudainement. Et, si le monde devient favorable, elle s'élèvera rapidement à ses anciennes dimensions colossales, éclipsant toute juridiction terrestre et revendiquant l'égalité avec l'autorité divine, sinon la suprématie sur elle. Nous le répétons, selon la théorie moderne, pour ne pas aller plus loin, toute la chrétienté tient sa conscience en fief du siège romain. Nous espérons que les dignitaires pontificaux pardonneront la métaphore familière par laquelle nous cherchons à leur montrer l'étendue de leur propre pouvoir.

La puissance qui gouverne le monde est la conscience, ou toute autre chose qui occupe sa place. Et celui qui la gouverne gouverne le monde. Mais le pontife est le directeur infaillible et suprême de la conscience. Il est au-dessus d'elle, comme le conducteur d'un train derrière sa locomotive. Un apologiste ingénieux pourrait présenter un cas de pouvoirs limités au nom de ce dernier, en montrant à quel point il n'a rien à voir avec la trajectoire ou la vitesse du train. "Il ne traîne pas le train", pourrait-on dire. "Il n'a pas assez de pouvoir pour déplacer un seul wagon. Il ne fait que réguler la vapeur". Voici le Pape à califourchon sur sa célèbre machine ecclésiastique, avec tous les États catholiques d'Europe traînant sur ses talons, et filant à vive allure. Voici le carrosse de la famille Bourbon, qui s'est renversé si récemment, jetant son occupant dans la boue, paraissant aussi neuf qu'il est possible à un vieux véhicule cabossé de l'être grâce à une peinture et à un vernis tricolores frais. Voici la vieille voiture impériale que l'Autriche a récupérée pour une bouchée de pain lorsque les Césars n'en avaient plus besoin.

Le voici, orné du bec sanglant et des serres de fer de l'aigle bicéphale. Voici le carrosse de l'État espagnol, lancé à toute allure dans les atours clinquants et en lambeaux de ses meilleurs jours, ses roues usées jusqu'aux rayons et son mouvement fait d'une succession d'à-coups et de bonds. Voici le véhicule napolitain et le véhicule

toscan, ainsi que d'autres véhicules lourds et fous. Et voici, à l'avant, le célèbre moteur Saint Pierre, qui s'ébroue et souffle. Et voici Pierre lui-même en tant qu'ingénieur, avec la superstition comme force motrice, l'excommunication comme sifflet à vapeur, et la tradition comme lunettes, pour lui permettre de rester sur les rails de la succession apostolique et l'empêcher de s'enliser dans l'hérésie. Il serait très faux de dire qu'il traîne ce grand train. Non, il ne fait que tourner la manivelle, pour allumer ou éteindre la vapeur. Il pellette les charbons, manipule les soupapes, siffle parfois avec des cris de vieillard, et s'accroche à sa casquette à trois étages que le vent fait tomber de temps en temps. Ce n'est pas la compétence, mais la direction, qu'il donne aux membres de sa queue : néanmoins, elle se déplace où, quand et aussi vite qu'il le souhaite.

Mais une formule un peu plus classique serait sans doute jugée plus conforme à la pure et haute fonction du pontife. Les romanistes ont élevé leur Père, comme les païens leur Jupiter, dans un empyrée, bien au-dessus des affaires sublunaires. C'est dans ce calme éternel qu'il rend ses décisions infaillibles, ne pensant pas plus à cette petite boule de terre, ni aux passions furieuses qui s'y affrontent, que si elle n'avait pas encore été créée. Si, parfois, l'esprit pontifical pense qu'il existe dans le monde des choses telles que des canons et des sabres, et que l'on y a souvent recours pour exécuter les décisions de l'infaillibilité, comment peut-il s'en empêcher ? Il faut qu'il s'acquitte de sa fonction de directeur spirituel du monde. Il n'ose pas s'abstenir de se prononcer infailliblement sur les hautes questions de devoir qui lui sont soumises. Et si d'autres ont recours à des armes matérielles pour appliquer ses conseils, il prie le monde de comprendre que ce n'est pas de son fait et qu'on ne peut pas le lui reprocher à juste titre.

On ne peut que s'étonner de l'admirable répartition des rôles entre les innombrables acteurs qui jouent la pièce de la papauté. Depuis le régisseur de Rome jusqu'à l'acteur le plus modeste de Clonmel ou de Tipperary, chacun a sa place et la garde. Lorsqu'un monarque malheureux a le malheur d'encourir le mécontentement de l'Église mère, le pontife ne lève pas le petit doigt sur lui. Il ne touche pas à un cheveu de sa tête. Non, pas lui. Il se contente de faire un clin d'œil aux brutes qui, il le sait, ne sont pas loin et dont c'est le rôle de faire les affaires. Et c'est ainsi que se déroule cette misérable farce.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Histoire de la Réforme de D'Aubigné, vol. i. P. 48.

[2] Corpus Juris Canonici (Coloniae. 1631), Extravag. Commun. Lib. i. Tit. viii. Cap. i. "Uterque ergo est in potestate ecclesiae, spiritalis, scilicet, gladius, et materialis. Sed is quidem pro ecclesia, ille vero ab ecclesia, exercendus."

[3] Enseigné pour la première fois comme un axiome par Thomas d'Aquin, dans son ouvrage contre les Grecs. Converti en loi par le pape Boniface. Et tenté d'être appliqué par le même pape pour déposer le roi Philippe de France.

[4] Extravag. Commun. Lib. i. Tit. Viii. Cap. i. "Porro subesse Romano pontifici omni humanae creaturae, declaramus, dicimus, finimus, et pronunciamus omnino esse de necessitate salutis ."

[5] Concil. Lateran. Sess. Xi. P. 153.

[6] Baron. Anno 57, sec. 23-53.

[7] Le pape Pie V, dans une bulle contre Reg. Eliz. cité par Barrow.

[8] Concil. Lateran. Sess. X. P. 132.

[Voir la liste de ces souverains dans les Pensées libres sur la tolérance de l'État.

Popery, pp. 50, 51. Edin. 1780. Cet ouvrage provient de la plume de feu le professeur Bruce de Whitburn. Il fait preuve d'une immense recherche, d'une solide érudition et d'une grande éloquence.

[10] Concil. Rom. Vii. Apud Bin. Tom. Vii. P. 491. (Barrow).

[11] Du Pin, Eccles. Hist. Vol. ii. P. 400.

[12] Bulla Sexti V, contra Hen. Navarr. Rex. (Barrow).

[13] Bellarm. De Romano Pontifice, lib. V. Cap. i.. Cologne edit. 1620.

[14] Barrow on the Supremacy, Barrow's Works, vol. i. P. 539. Lond. 1716.

[15] "Pontificem, ut pontificem, non habere directe et immediate ullam temporalem potestatem, sed solum spiritualem, tamen ratione spiritualis habere saltem indirecte potestatem quamdam, eamque summam, in temporalibus." (De Rom. Pont. Lib. V. Cap. i.) "Quantum ad personas, non potest papa, ut papa, ordinarie temporales principes deponere, etiam justa de causa, eo modo, quo deponit episcopos, id est, tamquam ordinarius judex : tamen potest mutare regna, et uni auferre, atque alteri conferre, tamquam summus princeps spiritualis, si id necessarium sit ad animorum salutem." (Idem, lib. V. Cap. Vi.)

[16] "L'exercice d'un pouvoir purement et éminemment spirituel, en vertu duquel ils se croyaient en droit de frapper d'excommunication des princes coupables de certains crimes, sans aucune usurpation materielle, sans aucune suspension de la souverainete, et sans aucune derogation au dogme de son origine divine... . Je crois que la verité no se trouve que dans la proposition contraire, savoir, que la puissance dont il s'agit est purement spirituelle". (Du Pape, liv. ii. Chap. Viii. Pp. 225, 226.)

[17] Wiseman's Lectures, lect. Viii. Pp. 264, 265.

[18] Guicciardini (mai 1851). Son histoire est bien connue. Il est le descendant du grand historien de ce nom. Ses ancêtres avaient rendu d'importants services au siège romain. L'actuel comte Guicciardini est protestant depuis des années. Il jouit d'une réputation sans tache et ne s'est jamais mêlé de politique. Pour avoir lu la Bible de Diodati avec quelques concitoyens, il a été condamné à mourir dans l'air empoisonné de la Maremme. On lui a cependant permis de s'évader avec six autres personnes.

[19] Du Pape, liv. ii. Chap. ix. P. 230.

[20] Idem, pp. 231, 232.

[21] Numéro d'avril 1851.

[22] Les ratifications ont été échangées le 23 avril 1851.

[23] Gaceta de Madrid du 12 mai 1851.

[24] juin 1851.

[25] En décembre dernier (1850), Lord Palmerston a adressé du Foreign Office aux représentants de Sa Majesté à l'étranger une circulaire leur demandant de transmettre des copies de tout concordat ou arrangement équivalent entre la cour de Rome et le gouvernement particulier auprès duquel chaque représentant était accrédité. Les réponses constituent la substance d'un livre bleu d'environ 350 pages, qui a été récemment publié. Nous extrayons des pièces jointes reçues par le gouvernement en janvier dernier, de l'honorable Ralph Abercromby, notre représentant à Turin, la copie du serment que doivent prêter les nouveaux cardinaux en Sardaigne. Ce serment règle entièrement, et pour tous les gouvernements, la question de ce qu'est réellement un cardinal, prouvant qu'il est l'émissaire assermenté, l'espion et la créature de la cour de Rome. Il prête serment d'allégeance à un prince étranger au point de renoncer à l'allégeance due à son propre souverain.

LE SERMENT DU CARDINAL.

"Moi, --, cardinal de la Sainte Église Romaine, je promets et je jure que, à partir de cette heure et jusqu'à la fin de ma vie, je serai fidèle et obéissant à Saint Pierre, à la Sainte Église Romaine Apostolique, à notre Très Saint Seigneur le Pape et à ses successeurs, canoniquement et légalement élus. Je ne donnerai aucun conseil, consentement ou assistance contre la Majesté pontificale et sa personne. Je ne rendrai jamais publics, en connaissance de cause et à dessein, pour leur nuire ou les déshonorer, les conseils qui m'ont été confiés par eux-mêmes, ou par des messagers ou des lettres (de leur part). Je les aiderai à conserver, défendre et recouvrer la papauté romaine et les régalia de Pierre, de toutes mes forces et de tous mes efforts, dans la mesure où les droits et les privilèges de mon ordre le permettront, et je

défendrai contre tous leur honneur et leur état. Je dirigerai et défendrai, avec la faveur et l'honneur qui leur sont dus, les légats et les nonces du Siège apostolique dans les territoires, les églises, les monastères et les autres bénéfices qui me sont confiés. Je coopérerai cordialement avec eux et les traiterai avec honneur lors de leur arrivée, de leur séjour et de leur retour.

Et que je résisterai jusqu'au sang à toute personne qui tenterait quoi que ce soit contre eux. Je m'efforcerai par tous les moyens de préserver, d'accroître et de faire progresser les droits, les honneurs, les privilèges et l'autorité du saint évêque romain, notre Seigneur le pape, et de ses successeurs susmentionnés. Et que, quel que soit le moment où quelque chose sera conçu à leur détriment, qu'il n'est pas en mon pouvoir d'empêcher, dès que je saurai que des démarches ou des mesures ont été prises (à ce sujet), je le ferai savoir à ce même Notre Seigneur, ou à ses successeurs susmentionnés, ou à toute autre personne par le biais de laquelle cela pourra être porté à leur connaissance. "Je garderai et exécuterai, et ferai garder et exécuter par d'autres, les règles des Saints Pères, les décrets, ordonnances, dispenses, réserves, dispositions, mandats apostoliques et constitutions du Saint Pontife Sixte, d'heureuse mémoire, en ce qui concerne la visite des seuils des apôtres, à certains moments prescrits, selon la teneur de ce que je viens de lire.

Je rechercherai et combattrai (persécuterai et combattrai ?)* les hérétiques, les schismatiques, contre le même Notre-Seigneur le Pape et ses successeurs antérieurs, en faisant tous les efforts possibles. Lorsque notre très saint Seigneur et ses successeurs susmentionnés me demanderont de me présenter devant eux, quelle qu'en soit la cause, je me mettrai en route ou, si j'en suis empêché par un empêchement légitime, j'enverrai quelqu'un leur présenter mes excuses. Et que je leur rendrai la révérence et l'obéissance qui leur sont dues. Je ne vendrai pas, ne donnerai pas en gage, ne donnerai pas en fief et n'aliénerai pas, sans l'avis et la connaissance de l'évêque de Rome, même avec le consentement desdits chapitres, couvents, églises, monastères et bénéfices, les biens réservés à l'entretien des églises, monastères et autres bénéfices qui me sont confiés ou qui leur appartiennent de quelque manière que ce soit. Je maintiendrai à jamais la constitution du bienheureux Pie V, qui commence par " Admonet " et qui est datée de Rome le 4 des calendes d'avril de l'année de l'incarnation de notre Seigneur, 1567, et de la deuxième année de son pontificat. Avec les déclarations des saints pontifes ses successeurs, en particulier du pape Innocent IX, datées à Rome la veille des nones de novembre, de l'année de l'incarnation de notre Seigneur 1591, du premier de son pontificat, et de Clément VIII, d'heureuse mémoire, datées à Rome le 4 avril de l'année de l'incarnation de notre Seigneur 1567, et du deuxième de son pontificat. d'heureuse mémoire, daté à Rome le 16 des calendes de mars de l'année 1592, dixième de son pontificat, sur la question de ne pas donner en fief ou aliéner les villes et lieux de la Sainte Église romaine.

En outre, je promets et je jure de garder à jamais inviolables les décrets et les incorporations faits par le même Clément VIII. le 26 juin 1592, le 2 novembre 1592, le 19 janvier et le 11 février 1698, concernant la ville de Ferrare et tout son duché, ainsi que toutes les autres villes et lieux qu'il a récupérés et qui sont tombés par la mort d'Alphonse, d'heureuse mémoire, le dernier duc de Ferrare, ou autrement dans la sainte Église romaine et le siège apostolique.

Ainsi que les décrets et les incorporations faits par Urbain VIII. d'heureuse mémoire, le 12 mai 1631, concernant les villes d'Urbino, Eugubio, Carlii, Jorisempronium, tout le duché d'Urbino, ainsi que les villes de Pisauri, Sinogallia, S. Leo, l'état de Monte Feltro, le vicariat de Mondovi, et les autres villes et lieux récupérés et dévolus à la sainte Église apostolique romaine par la mort de François-Marie, le dernier duc, ou autrement. Ainsi que le décret d'incorporation pris en Consistoire le 20 décembre 1660 par Alexandre VII. d'heureuse mémoire, concernant le duché de Castri et l'état de Roncilioni, ainsi que d'autres lieux, terres et propriétés vendus à la Chambre apostolique par Raimuntius, duc de Parme. Et la constitution du même Alexandre VII. d'heureuse mémoire, avec la raison et l'attribution du décret pour les incorporations de ce genre, publié le 24 janvier 1660, ainsi que la confirmation, l'innovation, l'extension et la déclaration des autres décrets et constitutions des saints pontifes, émis en interdiction de s'en séparer en fief. Et en aucune façon et à aucun moment, soit directement ou indirectement, quelle que soit la cause, la couleur ou l'occasion, même de nécessité ou d'utilité évidente qui se présente, d'agir contre eux ou de donner un avis, un conseil ou un consentement contre eux de quelque manière que ce soit.

Mais, au contraire, de m'opposer toujours et constamment à toutes les manœuvres et pratiques contre elles, et de les révéler à sa Sainteté, ou à ses successeurs, immédiatement sous les peines (en cas de négligence ou de désobéissance) contenues dans lesdites constitutions, ou toutes autres plus lourdes qu'il semblera bon à sa Sainteté et à ses successeurs susmentionnés (d'infliger), et ce, pour tout ce qui viendra à ma connaissance, par moi-même ou par un messager.

Je ne chercherai l'absolution dans aucun des articles précédents, mais je la rejetterai si elle m'est offerte (ou je ne l'accepterai en aucun cas si elle m'est offerte). Que Dieu me vienne en aide, ainsi qu'à ces très saints évangiles.

*Cette double traduction figure ainsi dans le Livre du Parlement : l'original est omni conatu persecuturum et impugnaturum.

[26] Voir chap. ii. 1.

Chapitre VI. Le Droit Canonique.

Il serait déjà assez grave qu'un système du caractère que nous avons décrit existe dans le monde, et qu'il y ait une classe nombreuse d'hommes tous animés par son esprit, et ayant juré de mettre en œuvre ses principes. Mais ce n'est pas le pire. Le système a été transformé en code. Il n'existe pas en tant que corps de maximes ou de principes, bien que sous cette forme son influence aurait été grande : il existe en tant que corps de lois, par lesquelles chaque ecclésiastique romain est tenu d'agir, et qu'il est désigné pour administrer. C'est ce qu'on appelle la LOI CANON.

Le droit canonique est la lente croissance d'une multitude d'âges. Il nous rappelle ces îles coralliennes du grand Pacifique, terreur du navigateur, que des myriades et des myriades d'insectes se sont efforcés d'élever du fond à la surface de l'océan. Une race de ces petits bâtisseurs reprenait le travail là où une autre race l'avait laissé. C'est ainsi que la masse s'est développée sans être vue dans les profondeurs sombres et maussades, que le calme ou la tempête règnent à la surface. De même, d'innombrables moines et papes, travaillant dans les profondeurs des âges sombres, avec une diligence incessante et bruyante, mais pas tout à fait aussi innocemment que les petits artificiers dont nous avons parlé, ont finalement produit la formation hideuse connue sous le nom de droit canonique. Ce code n'est donc pas le produit d'un grand esprit, comme le Code Justinien ou le Code Napoléon, mais d'innombrables esprits, tous travaillant intensément et laborieusement à travers des âges successifs sur ce seul objet. Le droit canonique est constitué des constitutions ou canons des conciles, des décrets des papes et des traditions qui ont reçu à un moment donné la sanction pontificale.

Au fur et à mesure que des questions se posaient, elles étaient tranchées. De nouvelles situations d'urgence ont donné lieu à de nouvelles décisions. Finalement, il n'y eut plus guère de cas possible sur lequel l'infaillibilité ne se soit pas prononcée. Les mécanismes du droit canonique ont donc atteint, comme on peut facilement l'imaginer, leur plus grande perfection et leur application la plus large. Le livre des statuts de Rome, alliant une souplesse étonnante à un pouvoir énorme, comme la plus merveilleuse de toutes les inventions modernes, peut régler avec la même facilité les affaires d'un royaume et d'une famille.

Comme la trompe de l'éléphant, il peut écraser un empire dans ses plis, ou conduire le cours d'une petite intrigue, renverser un monarque de son trône, ou planter le bûcher pour l'hérétique. Tel un filet d'acier forgé par le Vulcain du Vatican et ses astucieux artificiers, le droit canonique enserre toute la chrétienté catholique. Wiseman a eu la franchise de nous dire qu'il avait l'intention d'enfermer la Grande-Bretagne dans ce filet, à condition qu'il ne rencontre pas d'obstacle, ce qu'il ne pense pas que nous soyons assez déraisonnables pour lui offrir. Wiseman si nous ne

connaissons pas mieux le droit canon que nous ne pouvons nous en vanter aujourd'hui, il vaut peut-être la peine d'en examiner la structure et d'essayer de déterminer notre situation probable, une fois dans cette enceinte. Non pas que nous ayons l'intention de montrer toutes ses monstruosités. Le droit canonique est la papauté tout entière considérée comme un système de gouvernement : nous ne pouvons nous référer qu'aux points les plus importants qui ont trait au sujet dont nous discutons maintenant, la suprématie. Et ce sont précisément les points qui ont le rapport le plus étroit avec notre propre condition, si l'agent du pontife à Londres pouvait mettre son intention à exécution et introduire le droit canon, "le code réel et complet de l'Église", comme il l'appelle. Nous nous contenterons ici de citer les principales dispositions du code tirées des livres autorisés de Rome, laissant le droit canonique se recommander aux notions britanniques de tolérance et de justice.

Les faux décrets d'Isidore, dont il a déjà été question, constituaient un fondement digne de ce tissu de tyrannie insupportable. Nous passons sous silence, comme ne méritant pas une attention particulière, les compilations antérieures et mineures de Rheginon de Prum au dixième siècle, de Buchardus de Worms au onzième, et de saint Ivo de Chartres au douzième. La première grande collection de canons et de décrets que le monde a eu le privilège de voir a été réalisée par Gratian, un moine de Bologne, qui a publié vers 1150 son ouvrage intitulé Decretum Gratiani. Le pape Eugène III. approuva son ouvrage, qui devint immédiatement la plus haute autorité de l'Église occidentale. La croissance rapide de la tyrannie papale a rapidement supplanté le Decretum Gratiani. Les papes qui se succédèrent jetèrent leurs décrets sur le monde avec une prodigalité que la diligence des compilateurs qui les rassemblaient et les transformaient en nouveaux codes s'efforçait de suivre. Innocent III. et Honorius III. publièrent de nombreux rescrits et décrets, que Grégoire IX. chargea Raymond de Pennafort de les rassembler et de les publier.

C'est ce que fit le dominicain en 1234. Et Grégoire, afin de parfaire ce recueil de décisions infaillibles, l'a complété par une bonne partie de ses propres décisions. C'est la partie la plus essentielle du droit canonique, qui contient un copieux système de jurisprudence, ainsi que des règles pour le gouvernement de l'Église. Mais l'infaillibilité n'avait pas épuisé ces travaux. En 1298, Boniface VIII ajouta une sixième partie, qu'il appela la sextuple. Une nouvelle série de décrets fut publiée par Clément V. en 1313, sous le titre de Clémentines. Jean XXII, en 1340, ajouta les Extravagantes, appelées ainsi parce qu'elles extravaguent, ou chevauchent, les autres. Les pontifes suivants, jusqu'à Sixte IV, ajoutèrent leurs articles extravagants, qui furent regroupés sous le nom de Communes extravagantes. Le gouvernement du monde risquait d'être arrêté par l'abondance même de la loi infaillible. Et depuis la fin du XVe siècle, rien n'a été formellement ajouté à ce code déjà énorme. On ne peut pas dire que ce tissu d'hypothèses et de fraudes mêlées soit encore terminé : il se dresse comme le grand Dom de Cologne, la grue en haut, prêt à recevoir un nouvel

étage dès que l'infaillibilité recommencera à construire, ou plutôt à arranger les matériaux qu'elle a produits pendant les quatre derniers siècles.

Tant que Rome existe, le droit canonique doit continuer à se développer. L'infaillibilité sera toujours d'actualité. Et chaque nouvelle délivrance de l'oracle est une nouvelle loi ajoutée au droit canonique. La croissance de tous les autres corps est régie par de grandes lois naturelles. La tour de Babel elle-même, si ses constructeurs avaient été autorisés à la poursuivre, aurait dû s'arrêter au point où les forces d'attraction de la terre et des autres planètes s'équilibrent. Cette suprématie générale, dit Hallam, exercée par l'Église romaine sur l'humanité aux XIIe et XIIIe siècles, a trouvé un soutien matériel dans la promulgation du droit canonique. La supériorité du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir temporel, ou du moins l'indépendance absolue du premier, peut être considérée comme une sorte de note-clé qui régit chaque passage du droit canonique. Il est expressément déclaré que les sujets ne doivent pas d'allégeance à un seigneur excommunié si, après l'avoir admonesté, il ne se réconcilie pas avec l'Église. Et la rubrique préfixée à la déclaration de déposition de Frédéric II au concile de Lyon affirme que le pape peut détrôner l'empereur pour des causes légitimes [2].

"La législation a tremblé, dit Gavazzi[3], devant le nouveau code de commandement clérical qui, dans l'argot des âges sombres, s'appelait le droit canon. Le principe qui pollue chaque page de cette infâme imposture est que tout droit humain, revendication, propriété, franchise ou sentiment, en désaccord avec la prédominance de la papauté, était ipso facto inimitable pour le ciel et le Dieu de la justice éternelle. En vertu de cette prérogative grotesque, l'homme universel est devenu le marchepied du prêtre. Cette planète est une immense réserve de jeu pour le tir individuel du Pape". Nous le répétons, c'est cette loi que le Dr Wiseman considère comme l'un des principaux objectifs de l'agression papale. Son établissement en Grande-Bretagne implique la prostration totale de toute autre autorité. Nous avons vu comment elle a vu le jour. La question suivante est : qu'est-ce que c'est ? Écoutons d'abord le droit canonique sur le sujet des juridictions spirituelles et civiles, et notons comment il place le monde sous la domination d'un pouvoir qui l'absorbe tout entier, un pouvoir qui n'est pas temporel, certes, ni purement spirituel, mais que, faute d'une meilleure expression, nous pouvons qualifier de pontifical.

"Les constitutions des princes ne sont pas supérieures aux constitutions ecclésiastiques, mais elles leur sont subordonnées"[4].

"La loi des empereurs ne peut dissoudre la loi ecclésiastique"[5] "Les constitutions (civiles, nous le supposons) ne peuvent contrevenir aux bonnes mœurs et aux décrets des prélats romains"[6].

"Ce qui appartient aux prêtres ne peut être usurpé par les rois"[7] ; "Les tribunaux des rois sont soumis au pouvoir des prêtres"[8].

"Toutes les ordonnances du siège apostolique doivent être inviolablement observées"[9].

"Le joug que la sainte chaire impose doit être porté, bien qu'il puisse paraître insupportable"[10].

"Les épîtres décrétales sont à ranger au même rang que les Écritures canoniques"[11] "Le pouvoir temporel ne peut ni délier ni lier le pape"[12].

"Il n'appartient pas à l'empereur de juger les actions du pape"[13] ; "l'empereur doit obéir au pape et non le commander"[14].

Tel est un exemple des pouvoirs conférés au pape par le droit canonique. Il fait de lui le maître absolu des rois, et place entre ses mains toute loi et toute autorité, de sorte qu'il peut annuler et établir tout ce qu'il veut. Il est également instructif d'observer que ce pouvoir lui est conféré par la suprématie spirituelle. Et pour confirmer ce que nous avons déjà dit au sujet de la suprématie temporelle directe et indirecte, à savoir que les deux sont identiques dans leurs enjeux, nous pouvons citer les remarques suivantes de Reiffenstuel, dans son manuel

sur le droit canonique, publié à Rome en 1831:- "Le pontife suprême, ou pape, en vertu du pouvoir qui lui est immédiatement conféré, peut, dans les matières spirituelles, concernant le salut des âmes et le juste gouvernement de l'Église, faire des constitutions ecclésiastiques pour l'ensemble du monde chrétien... .

Il faut cependant avouer que le Pape, en tant que vicaire du Christ sur terre et pasteur universel de ses brebis, a indirectement (ou en raison du pouvoir spirituel que Dieu lui a accordé pour le bon gouvernement de toute l'Église) un certain pouvoir suprême, pour le bien de l'Église, si cela est nécessaire, de juger et de disposer de tous les biens temporels de tous les chrétiens"[15].

"Nous ordonnons que les rois, les évêques et les nobles qui permettront que les décrets de l'évêque de Rome soient violés en quoi que ce soit soient maudits et soient à jamais coupables devant Dieu comme transgresseurs de la foi catholique"[16].

"L'évêque de Rome peut excommunier les empereurs et les princes, les destituer de leurs états et relever leurs sujets du serment d'obéissance qu'ils leur ont prêté"[17].

"L'évêque de Rome ne peut être jugé que par Dieu seul"[18].

"Si le pape néglige son propre salut et celui des autres hommes, s'il perd tout bien au point d'entraîner avec lui d'innombrables personnes en enfer et de les plonger avec lui dans les tourments éternels, aucun mortel ne peut avoir la prétention de le condamner, car il est juge de tous et n'est jugé par personne"[19].

Il s'agit là d'une licence suffisante. Et si le pontife se plaint que ses limites sont encore trop étroites, nous serions heureux de savoir comment elles pourraient être élargies. Mais écoutons le droit canonique sur le pouvoir du pape d'annuler les serments et de libérer les sujets de leur allégeance.

"L'évêque de Rome a le pouvoir d'absoudre de l'allégeance, de l'obligation, du lien de service, de la promesse et du contrat, les provinces, les villes et les armées des rois qui se rebellent contre lui, ainsi que de délier leurs vassaux et leurs féodaux.

"L'autorité pontificale dispense certains de leur serment d'allégeance"[21]. "Le lien d'allégeance à un excommunié ne lie pas ceux qui l'ont subi"[22].

"Un serment prêté contre le bien de l'Église ne lie pas. Car il ne s'agit pas d'un serment, mais plutôt d'un parjure, qui est prêté contre les intérêts de l'Église"[23].

Nous pouvons ensuite jeter un coup d'œil sur la doctrine du droit canonique en matière d'immunités cléricales.

"Il n'est pas permis aux laïcs d'imposer des taxes ou des subventions au clergé. Si les laïcs empiètent sur les immunités des clercs, ils doivent, après avertissement, être excommuniés. Mais en cas de grande nécessité, le clergé peut accorder une assistance à l'État, avec la permission de l'évêque de Rome"[24].

"Il n'est pas permis à un laïc de juger un ecclésiastique. Les juges séculiers qui osent, dans l'exercice d'une damnable présomption, obliger les prêtres à payer leurs dettes, doivent être retenus par des censures spirituelles"[25].

"L'homme qui prend l'argent de l'Église est aussi coupable que celui qui commet un homicide. Celui qui s'empare des terres de l'Église est excommunié et doit restituer au quadruple"[26].

"Les richesses des diocèses et des abbayes ne doivent en aucun cas être aliénées.

Il n'est pas permis au pape lui-même d'aliéner les terres de l'Église[27].

Si la prêtrise romaine en venait à représenter un vingtième de la population masculine de Grande-Bretagne, comme c'est presque le cas en Italie et en Espagne, il n'est pas difficile d'imaginer l'état confortable de la société qui s'ensuivrait avec un corps aussi nombreux retiré du travail utile, exempté des charges publiques, payant ses dettes seulement quand il le veut, commettant toutes sortes de méchancetés sans être contrôlé par les tribunaux ordinaires, et utilisant vigoureusement les mécanismes fantomatiques du confessionnal et du purgatoire pour transférer les biens de la nation dans le trésor de leur Église. Et une fois qu'ils y sont, ils y sont pour toujours. Il est désormais inutile, sauf pour nourrir les "saints hommes", terme par lequel Rome désigne ses bandes consacrées de moines oisifs, ignorants, sorciers,

et de frères et prêtres vagabonds. Il n'est pas étonnant que le Dr Wiseman soit si désireux d'introduire le droit canon, qui apporte avec lui tant de douceurs au clergé.

Nous n'aborderons qu'un seul autre point : Que dit le droit canon concernant l'hérésie ? Selon le jugement de Rome, nous sommes des hérétiques. Il ne peut donc qu'être intéressant de s'interroger sur le sort qui nous sera réservé si le droit canonique venait à être établi en Grande-Bretagne, et sur les moyens que les agents du Vatican adopteraient pour purger notre royaume de la tare de notre hérésie. Il n'y a pas à se tromper sur les moyens, quoi qu'on en pense. L'Église a deux épées. Et, dans le cas de l'hérésie, l'utilisation vigoureuse des deux, mais surtout de la temporelle, est strictement enjointe.

Dans les décrets de Grégoire IX, un hérétique est défini comme un homme " qui, de quelque manière ou par quelque vain argument, est entraîné et dissident de la foi orthodoxe et de la religion catholique qui est professée par l'Église de Rome "[28] La circonstance du baptême et de l'initiation à la foi chrétienne distingue l'hérétique de l'infidèle et du juif. Les remèdes appropriés pour guérir ce mal sont, selon le droit canonique, les suivants:-

Il est ordonné que les archevêques et les évêques, soit personnellement, soit par leurs archidiacres ou d'autres personnes compétentes, parcourent et visitent leurs diocèses une ou deux fois par an, et recherchent les hérétiques et les personnes suspectées d'hérésie. Les princes, ou tout autre pouvoir suprême dans la République, doivent être avertis et tenus de purger leurs domaines de la souillure de l'hérésie.

Ce bon travail de purgation doit être effectué de la manière suivante :

I. Excommunication. Cette sentence doit être prononcée non seulement contre les hérétiques notoires et ceux qui sont soupçonnés d'hérésie, mais aussi contre ceux qui les abritent, les défendent ou les assistent, ou qui conversent familièrement avec eux, ou qui commercent avec eux, ou qui communient avec eux de quelque manière que ce soit.

II. La proscription de toute fonction, ecclésiastique ou civile, de tout devoir public et de tout droit privé.

III. La confiscation de tous leurs biens.

IV. Le dernier châtiment est la MORT , parfois par le glaive, plus souvent par le feu[29].

Le pape Honoré II, dans ses Décrétales, parle dans un style exactement similaire. Sous le titre De Hereticis, nous le trouvons en train d'énumérer une variété de dissidents de Rome et d'en disposer ainsi : "Et tous les hérétiques, des deux sexes et de tous les noms, nous les condamnons à l'infamie perpétuelle. Nous déclarons notre hostilité à leur égard. Nous les considérons comme maudits et leurs biens sont

confisqués. Ils ne pourront jamais jouir de leurs biens, ni leurs enfants succéder à leur héritage, car ils offensent gravement le roi éternel et temporel". Le décret poursuit en déclarant qu'en ce qui concerne les princes qui ont été requis et avertis par l'Église, et qui ont négligé de purger leurs royaumes de la prairie hérétique un an après l'avertissement, leurs terres peuvent être prises en possession par toute puissance catholique qui entreprendra le travail de les purger de l'hérésie[30].

Nous terminerons ces extraits de la jurisprudence du code de Rome par un canon formidable.

"Les princes temporels seront rappelés et exhortés, et, si besoin est, contraints par des censures spirituelles, à s'acquitter de chacune de leurs fonctions. Et que, comme ils veulent être considérés comme fidèles, ainsi, pour la défense de la foi, ils fassent publiquement le serment qu'ils s'efforceront, de bonne foi, de toutes leurs forces, d'extirper de leurs territoires tous les hérétiques marqués par l'Église. Ainsi, lorsque quelqu'un est sur le point d'assumer une autorité quelconque, qu'elle soit permanente ou temporaire, il est tenu de confirmer son titre par ce serment. Et si un prince temporel, requis et averti par l'Église, néglige de purger son royaume de cette pravité hérétique, les évêques métropolitains et les autres évêques provinciaux le lieront des fers de l'excommunication. Et s'il refuse obstinément de s'acquitter de cette obligation dans l'année, le fait sera notifié au souverain pontife, afin qu'il puisse déclarer ses sujets absous de leur allégeance et céder leurs terres à de bons catholiques qui, les hérétiques ayant été exterminés, pourront les posséder sans contestation et les conserver dans la pureté de la foi "[31].

"Il ne faut pas considérer comme des homicides ceux qui, animés par le zèle pour notre Mère l'Église, ont tué des excommuniés"[32].

Nous ajouterons à ce qui précède le serment épiscopal d'allégeance au pape. Ce serment envisage le pontife dans ses deux caractères de monarque temporel et de souverain spirituel. Par conséquent, la fidélité à laquelle s'engage le jureur présente le même caractère complexe. Elle est prise non seulement par les archevêques et les évêques, mais par tous ceux qui reçoivent une quelconque dignité du pape, bref, par toute la hiérarchie de la monarchie de Rome. Il ne s'agit pas seulement, dit le savant annotateur Catalani, d'une profession d'obéissance canonique, mais d'un serment de fidélité, qui n'est pas sans rappeler celui que les vassaux prêtaient à leur seigneur direct. Nous ne citons le serment que jusqu'à la fameuse clause enjoignant la persécution des hérétiques:-

"Moi, N., élu de l'Église de N., je serai désormais fidèle et obéissant à saint Pierre l'apôtre, à la sainte Église romaine, à notre Seigneur le Seigneur N., le pape N., et à ses successeurs, canoniquement entrés en fonction. Je ne conseillerai, ne consentirai ni ne ferai rien qui puisse leur faire perdre la vie ou un membre, ou qui puisse leur faire perdre la vie, ou qui puisse leur faire perdre leur personne, ou qui puisse leur

faire porter la main sur eux, ou qui puisse leur faire du mal, sous quelque prétexte que ce soit.

Les conseils qu'ils me confieront, par eux-mêmes, leurs messagers ou leurs lettres, je ne les révélerai sciemment à personne, à leur détriment. Je les aiderai à défendre et à conserver la papauté romaine et la royauté de saint Pierre, en sauvant mon ordre, contre tous les hommes. Le légat du siège apostolique, qui va et vient, je le traiterai honorablement et l'aiderai dans ses nécessités. Les droits, les honneurs, les privilèges et l'autorité de la sainte Église romaine, de notre seigneur le pape et de ses successeurs, je m'efforcerai de les préserver, de les défendre, de les accroître et de les faire progresser. Je ne participerai à aucun conseil, action ou traité dans lequel serait comploté contre notre seigneur et ladite Église romaine quoi que ce soit qui puisse nuire ou porter préjudice à leurs personnes, à leurs droits, à leur honneur, à leur état ou à leur pouvoir. Et si j'apprends qu'une telle chose est traitée ou agitée par qui que ce soit, j'y ferai obstacle dans toute la mesure de mes moyens. Et, dès que je le pourrai, je le signifierai à notre seigneur ou à quelqu'un d'autre, par qui cela pourra venir à sa connaissance. J'observerai de toutes mes forces les règles des saints pères, les décrets apostoliques, les ordonnances ou les dispositions, les réserves, les dispositions et les mandats, et je ferai en sorte que d'autres les observent. Les hérétiques, les schismatiques et les rebelles à notre seigneur ou à ses successeurs, je les persécuterai et les combattrai dans toute la mesure de mes moyens"[33].

Tel est un échantillon du code infaillible de Rome. Le droit canonique ne peut cesser d'être vénéré tant que l'hypocrisie et la tyrannie ont de la valeur parmi les hommes. C'est par ce droit que Rome gouvernerait le monde, si le monde le lui permettait. Et c'est par cette loi qu'elle veut surtout gouverner la Grande-Bretagne. Ceci explique ce que Rome entend par juridiction spirituelle. Elle rejette la suprématie temporelle et prétend ne régner que par ordre. Mais nous pouvons maintenant comprendre ce qu'une direction, agissant selon le droit canonique, et travaillant à travers les mécanismes de la confession, nous amènerait rapidement à faire. Dès que le droit canonique est mis en place, les lois de la Grande-Bretagne sont renversées, et les droits et libertés qu'elles confèrent font désormais partie des choses qui ont été. Le gouvernement du royaume deviendrait sacerdotal et la juridiction séculière ne serait qu'un simple appendice du sacerdoce. Des bonnets rouges et des capuchons occuperaient les bureaux de l'État et les salles des délibérations, et promulgueraient ces merveilles de sagesse politique pour lesquelles l'Espagne et l'Italie sont si justement renommées.

Une classe privilégiée, alliant la paresse des Turcs à la rapacité des Algériens, se constituerait rapidement. Et, pour leur permettre de vivre dans l'oisiveté, ou dans quelque chose de pire, le "conte de briques" serait doublé pour le peuple. Les malfaiteurs de toutes catégories, au lieu de traverser l'Atlantique comme aujourd'hui, n'auraient qu'à s'attacher la corde du franciscain autour du cou, ou à jeter le manteau

du frère sur leurs épaules consacrées. La Bible disparaîtrait comme le plus pestiféré des livres, et la bonne vieille cause de l'ignorance triompherait. Une purification de notre île à grande échelle, de trois siècles d'hérésie, serait immédiatement entreprise. En tant que protestants (les pires de tous les hérétiques), nos vies auraient la même valeur que celles du loup ou du tigre. Et ce ne serait pas une moindre vertu de nous détruire, si ce n'est que le mode d'exécution ne serait pas aussi rapide et miséricordieux. Le loup serait abattu sur- le-champ. On permettrait au protestant d'édifier le catholique en prolongeant son agonie.

Notre reine aurait un préavis de douze mois pour faire la paix avec Rome, ou en subir les conséquences. Si elle refuse de devenir vassale du siège romain, une croisade sera prêchée contre ses territoires, et chaque soldat de l'armée de la Sainte Ligue sera récompensé par la promesse du paradis et de toutes les richesses de l'Albion hérétique qu'il pourra s'approprier. Ces conséquences suivraient l'introduction du droit canon aussi sûrement que l'obscurité suit le coucher du soleil.

Mais ces effets ne se produiront pas en un jour. Cette formidable tyrannie envahirait le royaume comme la nuit envahit la terre. D'abord, les catholiques romains de Grande-Bretagne seraient habitués au gouvernement de ce code. Et c'est à eux seuls que le docteur Wiseman, faisant de la nécessité une vertu, se propose entre-temps de l'étendre. Ayant formé une colonie gouvernée par le code de Rome au coeur d'une nation sous le code de la Grande-Bretagne, l'agent du Vatican pourrait ainsi inaugurer son système.... Son imperium in imperio, une fois bien établi, s'étendrait chaque jour par des conversions. Une école de jésuites ici, un couvent et une cathédrale là, élargiraient la sphère du droit canonique et fixeraient silencieusement mais tenacement ses entraves sur la communauté. Donnez à Rome assez d'obscurité, et elle peut tout faire, gouverner par le droit canon, avec la même facilité, une famille ou le globe. Il faut regarder les choses en face. Supposons que cette loi soit appliquée en Grande-Bretagne, bien qu'elle soit d'abord limitée aux membres de l'Église romaine.

Nous avons alors une colonie au cœur du pays, libérée de son allégeance au souverain. Ils sont sujets du droit canon, qui enseigne sans équivoque la suprématie du pontife et considère comme nulle toute autorité qui interfère avec la sienne. Il ignore en particulier l'autorité des souverains hérétiques. Si ces personnes continuaient à obéir aux lois civiles, elles le feraient simplement parce qu'il y a une armée dans le pays. Leurs vrais gouvernants seraient les prêtres, auxquels ils n'oseraient pas désobéir, sous peine de perdre leur salut éternel. Tous leurs devoirs de citoyens doivent être accomplis selon des directives fantomatiques. Lors des élections, ils doivent voter pour le candidat du prêtre. Au Parlement, ils doivent parler et voter pour les intérêts de Rome et non pour ceux de l'Angleterre. Dans la salle des témoins, ils doivent jurer pour ou contre le fait, selon les intérêts de l'Église. Et de même qu'un faux serment n'est pas un parjure, de même tuer n'est pas un

meurtre, selon le droit canon, lorsque l'hérésie et les hérétiques doivent être purgés. Ainsi, tout devoir, depuis la conduite d'une opposition parlementaire jusqu'à la direction d'une bagarre de rue, doit être accompli en vue du compte à rendre dans le confessionnal. L'allégeance au Pape doit l'emporter sur tous les autres devoirs, spirituels et temporels. La papauté, trompeuse pour les autres, est un tyran pour les siens.

Si donc nous permettons l'introduction du droit canon, le Grec qui a ouvert les portes au cheval de Troie passera désormais pour un sage et un honnête homme. Il ne faut pas faire injure à notre entendement en nous disant que cette loi est améliorée. C'est le code d'une Église infaillible, et il n'est pas possible d'en changer un seul iota ou un seul tittle. Rome et le droit canonique doivent subsister ou périr ensemble. D'ailleurs, il n'y a que vingt ans qu'il a été réédité à Rome, sous l'œil même du pape, sans qu'un seul blasphème ou une seule atrocité n'ait été supprimé. Nous ne devons pas non plus écouter l'assurance que les lois britanniques nous protégeront du droit canon. Nous pouvons avoir une confiance parfaite dans la force de notre forteresse, même si nous ne permettons pas à l'ennemi de planter une batterie sous ses murs. Mais cette confiance est fausse ; la loi britannique ne sera pas une protection suffisante à long terme. Le docteur Wiseman demande la permission d'ériger une hiérarchie afin de pouvoir gouverner les membres de son Église d'Angleterre selon le droit canon. Nous lui refusons cette permission, et le docteur pousse le cri de persécution, et préfère l'accusation d'intolérance, parce que nous ne lui permettons pas de donner un plein développement au code de son Église, un code, rappelons-le, qui enseigne que le pape peut annuler les constitutions des princes, qu'il s'agit d'une présomption damnable et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'empêcher les princes d'agir,- que c'est une présomption damnable pour un juge laïque d'obliger un ecclésiastique à payer ses dettes, et que ce n'est pas un crime de faire un faux serment contre un hérétique, ou même de le tuer, si le massacre de son caractère ou de sa personne peut en quoi que ce soit profiter à l'Église. Le docteur, disons-nous, crie même maintenant à la persécution contre nous, parce que nous ne lui permettons pas d'appliquer ce code en érigeant la hiérarchie.

Et de nombreux protestants affirment que son raisonnement n'est pas sans force. Mais supposons que nous accordions la permission d'ériger la hiérarchie et que nous aidions ainsi le Dr Wiseman à mettre en œuvre le droit canonique. Quelle serait sa prochaine demande ? Que nous soumettions les lois de l'Angleterre à une révision immédiate, de manière à les rendre conformes au droit canonique. Vous m'avez permis, dirait le docteur, d'introduire le droit canonique, et pourtant vous m'interdisez de le développer pleinement. Ici, il est perpétuellement freiné et entravé par vos textes. J'exige qu'ils soient abrogés sur tous les points où ils entrent en conflit avec le droit canonique. Vous vous êtes pratiquement engagés à cela lorsque vous avez sanctionné la hiérarchie. Pourquoi m'avez-vous permis d'introduire cette loi, si

vous ne voulez pas que je l'applique ? J'insiste pour que vous respectiez votre engagement, sinon je vous qualifierai de persécuteurs". Les protestants qui ont cédé dans le cas précédent auront du mal à faire valoir leur résistance dans le cas présent. Ainsi, point après point, un despotisme pire que celui de la Turquie, et qui grandit de moment en moment, s'établira au cœur de ce pays libre. Tous les obstacles qui se dresseront sur son chemin tomberont en poussière devant les attaques insidieuses et persistantes de cette conspiration. Ses agents agiront avec la célérité et la combinaison d'une armée, tandis que les chefs resteront invisibles. Elle attaquera sous une forme qui ne pourra pas être repoussée. Elle utilisera la Constitution pour saper la Constitution. Elle profitera bassement des privilèges accordés par la liberté pour renverser la liberté, et elle n'aura de cesse que le puissant Dagon du blasphème et de la tyrannie mêlés connus sous le nom de droit canon ne trône sur les ruines de la liberté et de la justice britanniques, et que le cou du prince et du paysan ne soit plié dans une vassalité ignominieuse.

Si Lucifer se transformait en législateur et rédigeait un code de jurisprudence pour le gouvernement de l'humanité, il trouverait le travail déjà fait de sa main dans le droit canon. Observant les travaux de ses célèbres serviteurs avec un sourire d'autosatisfaction, se demandant à peine ce qu'il faut modifier, où amender, ou comment élargir avec avantage, ne voulant pas courir le risque de faire en pire ce que ses prédécesseurs avaient fait en mieux, il renoncerait sagement à toute idée de gloire législative et littéraire, et se contenterait de laisser les choses en l'état. Au lieu de gaspiller l'huile de minuit sur un nouvel ouvrage, il se limiterait à la tâche plus utile, quoique moins ambitieuse, d'écrire une préface recommandatoire au droit canonique.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Cet exposé du droit canonique est compilé à partir des Horae Juridicae Subsecevae de Butler, pp. 145-184. Lond. 1807. "La période moderne, observe Butler, du droit canonique commence avec le Concile de Pise et s'étend jusqu'à aujourd'hui. Ses principales parties sont les canons des conciles œcuméniques modernes, en particulier Trente, les diverses transactions et concordats entre les souverains et le siège de Rome, les bulles des papes et les règles de la chancellerie romaine.

[2] Hallam's History of the Middle Ages, vol. ii. Pp. 2-4.

[3] Gavazzi, Oration vi.

[4] Corpus Juris Canonici, Decreti, pars i. Distinct. X.

[5] Idem, Decreti, pars i. Distinct. X. Can. i.

[6] Idem, Decreti, pars i. Distinct. X. Can iv.

[7] Idem, Decreti, pars i. Distinct. X. Can, v.

[8] Idem, Decreti, pars i. Distinct. X. Can. Vi.

[9] Idem, Decreti, pars i. Distinct. Xix. Can. ii.

[10] Corpus Juris Canonici, Decreti, pars i. Distinct. Xix. Can. iii.

[11] Idem, Decreti, pars i. Distinct. Xix. Can. Vi.

[12] Idem, Decreti, pars i. Distinct. Xcvi. Can. Vii.

[13] Idem, Decreti, pars i. Distinct. Xcvi. Can. Viii.

[14] Idem, Decreti, pars i. Distinct. Xcvi. Can. Xi.

[15] Cité dans l'ouvrage de M'Caul "What is the Canon Law ?".

[16] Decreti, pars ii. Causa xxv. Quest. i. Can. Xi.

[17] Decreti, pars i, distinct. Xcvi. Can. X., et Decreti, pars ii. Causa xv. Quest. Vi. Can. iii. iv. V.

[18] Decreti, pars ii. Causa iii. Quest. Vi. Can. ix.

[19] Decreti, pars i. Distinct. Xl. Can. Vi.

[20] Clementin. Lib. ii. Tit. i. Cap. ii.

[21] Decreti, pars ii. Causa xv. Quest. Vi. Can. iii.

[22] Decreti, pars ii. Causa xv. Quest. Vi. Can. iv.

[23] Decret. Gregorii, lib. ii. Tit. Xxiv. Cap. Xxvii.

[24] Decret. Gregorii, lib. iii. Tit. Xlix. Cap. iv. et vii.

[25] Decret. Gregorii, lib. ii. Tit. ii. Cap. i. ii. Vi, et Sexti Decret. Lib. ii. Tit. ii. Cap. ii.

[26] Decreti, pars ii. Causa xii. Quest, ii. Can. i. iv. Vii.

[27] Decreti, pars ii. Causa xii. Quest. ii, can. Xii. Xix. Xi.

[28] Decret. Gregorii IX. Lib. V,. Tit. Vii. De Hereticis.

[29] Les décrets ci-dessus concernant l'hérésie sont cités dans le JUS CANONICUM. Digestum et Enucleatum juxta Ordinem Librorum et Titulorum qui in Decretalibus Epistolis Gregorii IX. P. M. Georgii Adami Struvi, pp. 359- 363 : Lipsiae et Jenae, 1688.

[30] Quinta Compilatio Epistolarum Decretalium Honourii III. P. M. Innocentii Cironii, Juris Utriusque Professoris, Canonici ac Ecclesiae, et Academae Tolosanae Cancellarii, Comp. V. Tit. iv. Cap. i. P. 200. Tolosae, 1645.

[31] Decret. Gregorii, lib. V. Tit. Vii. Cap. Xiii.

[32] Decreti, pars ii. Causa xxiii. Quaest v. Can. Xlvii.

[33] "Haereticos, schismaticos, et rebelles eidem domino nostro, vel successoribus praedictis, pro posse persequar et impugnabo." Cette forme de serment est citée par Barrow, qui la reprend du Pontifical romain. Le serment, dans sa forme la plus ancienne, tel qu'il a été promulgué par Grégoire VII, figure dans les Décrétales grégoriennes. Depuis son époque, il a été considérablement élargi et rendu plus strict, ce qui illustre l'esprit d'empiétement des papes. (Voir Decret. Gregorii, lib. ii. Tit. Xxiv.)

Nous joignons (Ex Bullario Laertii Cherubini. Romae 1638) les clauses les plus remarquables de la bulle in Coenae Domini, publiée annuellement à Rome le jeudi matin, afin, comme nous l'indique la préface, "d'exercer le glaive spirituel de la discipline ecclésiastique et les armes salutaires de la justice par le ministère du suprême apostolat, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes".

"Nous excommunions et anathématisons, au nom de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, tous les hussites, wicliphistes, luthériens, zuingliens, calvinistes, hugonistes, anabaptistes, trinitaires et apostats de la foi chrétienne, et tous les autres hérétiques, quel que soit le nom qu'on leur donne et quelle que soit la secte à laquelle ils appartiennent. Ainsi que leurs adhérents, leurs récepteurs, leurs partisans et, en général, tous ceux qui les défendent. Ainsi que tous ceux qui, sans notre autorisation ou celle du siège apostolique, lisent, conservent, impriment ou défendent sciemment, pour quelque raison que ce soit, publiquement ou en privé, sous quelque prétexte ou couleur que ce soit, leurs livres contenant de l'hérésie ou traitant de la religion. De même que les schismatiques et ceux qui se retirent ou se soustraient obstinément à notre obéissance ou à celle de l'évêque de Rome pour le moment l'être.

"De plus, nous excommunions et anathématisons tous et chacun, quel que soit son rang, son degré ou sa condition. Et interdisons toutes les universités, collèges et chapitres, quel que soit leur nom. Qui font appel de nos ordres ou de nos décrets, ou de ceux du pape de Rome pour le moment, à un futur concile général. Et ceux par l'aide et la faveur desquels l'appel a été fait.

"15. De même ceux qui, sous prétexte de leur charge, ou à l'instigation d'un parti ou d'un autre, attirent ou font attirer, directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, des ecclésiastiques, des chapitres, des couvents, des collèges de toutes églises, devant leur tribunal, leur auditoire, leur chancellerie, leur conseil ou leur parlement, contre les règles du droit canonique. De même que ceux qui, pour quelque raison que ce soit, ou sous quelque prétexte que ce soit, ou sous prétexte d'une coutume ou d'un privilège, ou de toute autre manière, feront, promulgueront et

publieront des statuts, des ordonnances, des constitutions, des pragmatiques, ou tout autre décret en général ou en particulier. Ou les utiliseront une fois qu'ils auront été adoptés et promulgués. Par lesquels la liberté ecclésiastique est violée, ou de quelque façon blessée ou diminuée, ou de quelque autre manière restreinte, ou par lesquels les droits de nous et du dit siège, et de toutes autres églises, sont de quelque façon, directement ou indirectement, tacitement ou expressément, préjudiciés.

"16. Ceux qui, pour cette raison, empêchent directement ou indirectement les archevêques, évêques et autres prélats supérieurs et inférieurs, ainsi que tous les autres juges ecclésiastiques ordinaires, par quelque moyen que ce soit, soit en emprisonnant ou en molestant leurs agents, leurs procureurs, leurs domestiques, etc, de part et d'autre, ou de toute autre manière, d'exercer leur juridiction ecclésiastique contre quelque personne que ce soit, conformément aux canons, aux constitutions ecclésiastiques sacrées et aux décrets des conciles généraux, et en particulier de celui de Trente. De même ceux qui, après la sentence et les décrets des ordinaires eux-mêmes, ou de ceux qu'ils ont délégués, ou par tout autre moyen, échappant au jugement du tribunal ecclésiastique, ont recours aux chancelleries ou à d'autres tribunaux séculiers, et obtiennent de là des interdictions, et même des mandats pénaux, à décréter contre lesdits ordinaires et délégués, et à exécuter contre eux. Ainsi que ceux qui font et exécutent ces décrets, ou qui les aident, les conseillent, les soutiennent ou les favorisent.

"17. Ceux qui usurpent les juridictions, les fruits, les revenus et les émoluments appartenant à nous et au Siège apostolique, ainsi qu'à toute personne ecclésiastique, en raison d'une église, d'un monastère ou d'un autre bénéfice ecclésiastique. Ou qui, en quelque occasion ou cause que ce soit, mettront sous séquestre lesdits revenus sans l'autorisation expresse de l'évêque de Rome, ou d'autres personnes ayant le pouvoir légal de le faire."

Cette malédiction, prononcée chaque année à Rome, s'étend à tout le royaume de Grande-Bretagne, à l'exception des quelques personnes qui possèdent la juridiction du siège romain. Nous tous, dans ce pays, sommes maudits, autant que le pontife peut le faire, maudits de manière absolue, dans cette bulle, publiée chaque année en présence du pape et des cardinaux. Notre grand crime est de ne pas obéir au droit canon. En violation de cette loi, nous imprimons, publions et lisons des livres qui contiennent de l'hérésie ou traitent de la religion, et nous sommes donc maudits. En violation du droit canonique, nous tenons pour responsables devant les tribunaux civils toutes les personnes, à l'exception du clergé de Rome, et nous sommes donc à nouveau maudits. Nous possédons et utilisons, dans de nombreux cas, des terres et des héritages qui ont appartenu à l'Église romaine en Grande-Bretagne, et que cette Église revendique comme lui appartenant toujours, et nous sommes donc maudits une troisième fois. Nous empêchons les archevêques et autres prélats d'"exercer leur juridiction ecclésiastique contre quelque personne que ce soit", selon les canons, et en

particulier ceux de Trente, et nous sommes donc maudits une quatrième fois. Toutes les classes, depuis le trône jusqu'au bas de l'échelle, sont incluses dans presque toutes les malédictions de ce rouleau de malédiction.

Chapitre VII. L'Immutabilité de l'Église de Rome

L'Église de Rome n'a pas changé et ne peut pas changer ses principes sur le chef de la suprématie.

Nous avons montré dans le chapitre précédent que rien dans l'histoire passée n'est mieux authentifié que le fait que la papauté a revendiqué la suprématie sur les rois et les royaumes. Nous avons également montré que cette prétention est une déduction légitime des principes fondamentaux de la papauté, que ces principes sont de nature à impliquer un droit divin, et que la prétention arrogante basée sur ces principes, Rome ne l'a pas seulement affirmée, mais a réussi à l'établir. Ses docteurs l'ont enseigné, ses casuistes l'ont défendu, ses conciles l'ont ratifié, les bulles papales ont été fondées sur ce principe, et ses papes l'ont mis en pratique en déposant des monarques et en transférant leurs royaumes à d'autres. "Étant donné qu'elle a été répandue parmi les théologiens les plus en vogue et les plus autorisés, explique Barrow, les grands maîtres de leur école, et qu'en raison d'un consentement et d'un accord aussi larges, pendant une période aussi longue, elle peut prétendre (bien mieux que divers autres points de grande importance) être confirmée par la tradition ou la prescription, pourquoi ne serait-elle pas admise comme une doctrine de la sainte Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Églises ?

Comment ceux qui désavouent cette notion peuvent-ils être les vrais fils de cette mère, ou les fidèles érudits de cette maîtresse ? Comment peuvent-ils reconnaître une autorité quelconque dans cette Église comme infaillible, ou certaine, ou obligeant à l'assentiment ? Personne ne semble capable, en toute conscience, de communier avec ceux qui la professent. Car, à supposer qu'elle soit fausse, le pape et ses principaux adhérents sont les maîtres et les complices de la plus haute violation des commandements divins, et des péchés les plus énormes d'usurpation, de tyrannie, d'imposture, de parjure, de rébellion, de meurtre, de rapine, et de toutes les vilenies compliquées par l'influence pratique de cette doctrine "[1].

Mais le fait, si clairement établi par l'histoire, que l'Église de Rome a non seulement prétendu à la suprématie universelle, mais qu'elle a réussi à la faire valoir, n'inspire-t-il pas des craintes pour la cause de la liberté publique dans les temps à venir ? La papauté a-t-elle renoncé à cette prétention ? A-t-elle avoué que c'est une prétention qu'elle n'aurait jamais dû formuler et qu'elle ne formulerait pas maintenant si elle se trouvait dans les mêmes circonstances ? Loin de là, on peut démontrer que, bien que Gosselin et d'autres écrivains modernes aient tenté d'excuser les usurpations passées de la papauté et d'expliquer les motifs sur lesquels ces actes étaient fondés, il s'agissait moins de principes définitifs que de croyances et de concessions populaires. Et bien qu'ils aient écrit avec l'intention évidente d'amener leurs lecteurs à déduire que la papauté n'agirait pas de la sorte aujourd'hui si elle

était placée dans les mêmes circonstances qu'auparavant, il est possible de démontrer que la papauté n'a pas agi de la sorte. Or, on peut démontrer que la papauté n'a pas renoncé à cette prétention, qu'elle ne pourra jamais y renoncer, et que, si l'occasion s'en présentait, elle s'arrogerait de nouveau la haute prérogative de disposer des couronnes et des royaumes. Comment cela se présente-t- il ?

En premier lieu, si Rome a renoncé à ce prétendu droit, qu'elle produise l'acte de renonciation. Il est notoire qu'elle a déposé des monarques. Quand et où a-t-elle confessé qu'en agissant ainsi elle est sortie de sa sphère, et qu'elle a été trahie par une ambition coupable dans un acte d'usurpation flagrante ? La contrition doit être aussi publique que le crime est notoire. Mais un tel acte n'existe pas. Et, au lieu d'une renonciation publique et formelle, nous ne pouvons pas accepter les explications et les excuses, les dénégations faibles et nuancées des écrivains modernes. Il est dans l'intérêt de ces auteurs de garder discrètement dans l'ombre des revendications et des prétentions qu'il serait dangereux d'avouer entre-temps. Et même en admettant que ces désaveux aient été plus explicites qu'ils ne le sont, et en admettant aussi qu'ils aient été sincères, ils n'ont aucune autorité. Il s'agit simplement d'opinions privées qui ne lient pas l'Église. Et il y a trop de raisons de croire qu'elles seraient répudiées par Rome chaque fois qu'elle trouverait sûr ou avantageux de le faire.

Le cas se présente ainsi : l'Église de Rome, en violation du principe d'une juridiction coordonnée dans les affaires spirituelles et civiles, et en violation de son propre caractère et de ses propres objectifs en tant qu'Église, a revendiqué et exercé la suprématie sur les rois et les royaumes. Mais jusqu'à ce jour, elle n'a pas reconnu qu'elle s'était trompée en agissant de la sorte, et elle n'a pas non plus renoncé aux principes qui ont conduit à cette erreur. Et tant qu'elle maintiendra une attitude qui est une défense et une justification virtuelles de toutes ses prétentions passées, tant dans leur théorie que dans leur pratique, le bon sens de l'humanité doit considérer qu'elle est prête à répéter les mêmes agressions chaque fois que les mêmes occasions et les mêmes opportunités se présenteront.

Il faut également garder à l'esprit que si l'Église de Rome reste silencieuse sur ses revendications entre-temps, nous ne sommes pas autorisés à prendre ce silence pour une capitulation. Il ne s'agit pas d'une renonciation à ses revendications. Il s'agit simplement de revendications non affirmées. Le fondement de ces revendications et leur bien-fondé restent inchangés. De plus, il est important d'observer que lorsque l'action de l'Église romaine est restreinte, elle l'est par une puissance extérieure, et non par un principe ou une puissance intérieure. Ses prérogatives lui ont parfois été arrachées, mais jamais sans que l'Église de Rome n'ait consigné sa protestation solennelle. Elle a déclaré que l'autorité dont elle était privée lui revenait de droit et que lui interdire d'en faire usage était une ingérence injuste dans ses justes pouvoirs. Ce qui veut dire qu'elle était décidée à reprendre ces droits dès qu'elle pensait pouvoir le faire avec succès. Dans les pays où elle règne encore, nous la voyons donner effet à

ses prétentions dans toute la mesure où la liberté qui lui est accordée le lui permet. Et il est certainement juste de déduire que si sa liberté était plus grande, ses prétentions seraient plus grandes aussi, non seulement en théorie, mais aussi en pratique.

Mais, deuxièmement, l'Église de Rome ne peut renoncer à cette prétention, car elle est infaillible. Nous prouverons par la suite que cette Église détient bien la doctrine de l'infaillibilité, et que c'est l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose son système. En attendant, nous la supposons. Étant infaillible, elle ne peut jamais croire ce qui est faux, ni pratiquer ce qui est faux, et elle est donc incapable, à jamais, de renoncer à une doctrine qu'elle a jamais enseignée, ou de s'écarter d'une revendication qu'elle a jamais affirmée. Dire que telle opinion a été enseignée comme vraie il y a longtemps, mais qu'elle n'est plus reconnue comme saine ou tenue pour obligatoire, est parfaitement admissible pour les protestants, car ils ne prétendent pas à l'infaillibilité.

Ils peuvent se tromper, et ils peuvent reconnaître que leurs pères se sont trompés. En effet, bien qu'ils disposent d'une norme infaillible, la Parole de Dieu, dans laquelle toutes les doctrines fondamentales relatives au salut sont si clairement enseignées qu'il n'est pas possible de s'y tromper pour quiconque se livre à des recherches avec des capacités et une franchise ordinaires, en comptant sur l'aide promise par l'Esprit, il y a cependant des questions subordonnées, en particulier des points d'administration, sur lesquels une étude plus longue de la Parole de Dieu jettera une lumière plus claire. Les protestants peuvent donc, en toute cohérence, modifier leur système, tant dans sa théorie que dans sa pratique, et le rendre ainsi plus conforme à la grande norme de la vérité. Ils n'ont pas érigé de mur d'adamant derrière eux. Ce n'est pas le cas de Rome. Elle est infaillible. Et, en tant que telle, elle doit se tenir éternellement sur le terrain qu'elle a choisi. C'est un double esclavage qu'elle a perpétré : elle a asservi l'entendement humain et elle s'est asservie elle-même.

Le dogme de l'infaillibilité, comme une chaîne que la puissance mortelle ne peut briser, l'a attachée aux bulles des papes, aux décrets des conciles et des canonistes. Et peu importe la grossièreté de l'erreur, l'éclat de l'absurdité ou la contradiction manifeste dans laquelle ils sont tombés. L'erreur fait partie de son infaillibilité et doit être maintenue. L'Église de Rome ne pourra jamais plaider qu'elle croyait telle et telle chose, et qu'elle agissait en conséquence, il y a six cents ans, mais qu'elle a depuis lors changé d'avis sur ce point, qu'une connaissance plus approfondie de la Bible a corrigé ses vues. L'infaillibilité était l'infaillibilité il y a six cents ans, et elle l'est encore aujourd'hui. L'infaillibilité ne peut jamais être ni plus ni moins. Pour une Église infaillible, que ses décisions aient été prises hier ou il y a mille ans, c'est du pareil au même. La décision prise il y a dix siècles est tout aussi infaillible que celle prise il y a dix heures. Pour Rome, un jour est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour.

L'Église de Rome ne peut pas non plus se prévaloir de l'excuse qu'elle a eu une telle opinion dans les âges sombres, quand il y avait peu de connaissances de quelque sorte que ce soit dans le monde. Il y avait cependant une infaillibilité dans cette opinion, selon l'Église de Rome. À cette époque, l'Église enseignait de manière infaillible que la terre était immobile, tandis que le soleil tournait autour d'elle, et que la terre n'était pas un globe, mais une plaine étendue. L'excuse selon laquelle cela se passait avant la naissance de l'astronomie moderne, aussi satisfaisante soit-elle dans la bouche d'un autre, serait dans la sienne une condamnation de tout son système. Les temps étaient assez sombres, sans aucun doute. Mais l'infaillibilité d'alors était encore l'infaillibilité. C'est précisément dans ces moments-là que nous avons besoin d'infaillibilité. Une infaillibilité qui ne peut pas voir dans l'obscurité ne vaut pas grand-chose.

S'il ne peut parler avant que la science n'ait d'abord parlé, mais au risque de tomber dans une erreur grossière, nous pensons que le monde pourrait aussi bien se passer de l'infaillibilité que de l'avoir. Un prophète qui limite ses vaticinations à ce qui s'est déjà produit ne possède pas une grande part du don prophétique. Le phare dont la lumière ne peut être vue que lorsque le soleil est au-dessus de l'horizon ne sera qu'un piètre guide pour le navigateur. Et cette infaillibilité qui ne peut faire un pas sans se perdre dans un bourbier, sauf lorsque la science et l'histoire lui ouvrent la voie, n'est pas apte à gouverner le monde. L'infaillibilité a fait trois grandes découvertes, la première dans le domaine de l'astronomie, la deuxième dans le domaine de la géographie et la troisième dans le domaine de la théologie. La première est que le soleil tourne autour de la terre. La deuxième est que le monde est une plaine étendue. La troisième et la plus importante est que le pape est le vicaire de Dieu. Si l'Église de Rome est vraie, ces trois vérités sont toutes également infaillibles.

Pour nous arrêter un peu plus longtemps sur cette infaillibilité et sur l'immuabilité dont elle dote l'Église de Rome, cette Église n'est pas seulement infaillible en tant qu'Église ou société, mais chaque article de son credo est infaillible. En fait, la papauté n'est qu'un faisceau d'axiomes infaillibles, dont chacun est aussi inaltérable et éternellement vrai que les théorèmes d'Euclide. Il est impossible qu'un tel credo puisse être modifié ou changé ! Il ne peut être modifié, car il est déjà infaillible. Il est encore moins possible de le changer, car changer une vérité infaillible reviendrait à embrasser l'erreur. Que penserait-on du mathématicien qui affirmerait que la géométrie peut être changée, que si c'était une vérité à l'époque où Euclide prospérait, que les trois angles d'un triangle étaient ensemble égaux à deux angles droits, il ne s'ensuit pas que ce soit une vérité aujourd'hui ? La géométrie est ce que le populisme prétend être, un système de vérités infaillibles, et donc éternellement immuables.

Entre le relevé trigonométrique de la Grande-Bretagne à notre époque et les mesures annuelles de leurs champs que les premiers Égyptiens avaient l'habitude

d'entreprendre sur le reflux du Nil, il y a une période intermédiaire de pas moins de quarante siècles, et pourtant les deux processus étaient fondés sur les mêmes vérités géométriques. Les deux angles à la base d'un triangle isocèle étaient alors égaux l'un à l'autre, ils le sont encore, et le seront des myriades d'âges au-delà du moment présent, et des myriades et des myriades de kilomètres à l'écart de la sphère de notre globe. La papauté revendique pour ses vérités une existence tout aussi nécessaire, indépendante, universelle et éternelle. Lorsque nous disons que l'une est changée, nous ne parlons pas plus irrationnellement que lorsque nous disons que l'autre est changée. Il n'y a pas un dogme dans le bullarium qui ne soit pas une vérité aussi infaillible que n'importe quel axiome de géométrie. Il s'ensuit que le droit canonique est aussi immuable qu'Euclide. Le pouvoir de déposer ayant été reçu par l'Église comme une vérité infaillible, il doit rester une vérité infaillible. Une vérité ne peut pas être une vérité à une époque et une erreur à l'époque suivante. L'infaillibilité ne peut jamais vieillir. L'Église de Rome s'est liée à cet attribut : elle ne doit pas se soustraire à ses conditions. Si elle confessait que, dans un cas quelconque, elle a adopté ou pratiqué l'erreur, et surtout si elle admettait qu'elle s'est trompée dans les grands actes de sa suprématie, elle remettrait virtuellement toute sa cause entre les mains des protestants.

Nous trouvons le cardinal Perron adoptant cette ligne d'argumentation précise à une occasion très mémorable. Après l'assassinat d'Henri IV. par les Jésuites, il fut proposé, pour la sécurité future du gouvernement, d'abjurer la doctrine papale de la déposition des rois pour hérésie. Lors de l'assemblée des trois domaines en 1616, le cardinal Perron, en tant qu'organe du reste du clergé gallican, s'adressa à eux sur ce sujet. Il soutint que s'ils abjuraient le droit du pape de déposer les souverains hérétiques, ils détruiraient la communion qui existait jusqu'alors entre eux et les autres églises, et même avec l'église de France avant leur propre époque : que les papes ayant revendiqué et exercé ce droit, ils ne pouvaient prêter le serment proposé sans reconnaître que le pape et toute l'Église avaient erré, tant dans la foi que dans les choses relatives au salut, et que depuis bien des âges l'Église catholique avait péri de la terre : qu'ils devaient déterrer les os d'une multitude de docteurs français, et même les os de saint Thomas et de saint Bonaventure, et qu'ils ne devaient pas se contenter d'une seule chose, mais qu'ils devaient s'efforcer d'en faire une seule. Thomas et de Saint Bonaventure, et de les brûler sur l'autel, comme Josias brûla les os du faux prophète. C'est ainsi que raisonnait le cardinal. Et nous aimerions voir ceux qui tentent aujourd'hui de nier le pouvoir de déposition du Pape essayer de répondre à ses arguments.

L'infaillibilité est le cercle de fer qui entoure l'Église de Rome. Dans toutes les circonstances extérieures et au milieu des conflits les plus violents d'opinions discordantes, cette Église est et doit toujours être la même. Elle ne peut jamais connaître le changement ou l'amendement. Elle ne peut pas se repentir, parce qu'elle

ne peut pas se tromper. Le repentir et l'amendement sont réservés aux personnes faillibles. Il serait bien plus merveilleux d'entendre qu'elle a changé que d'entendre qu'elle a été détruite. Un jour, on annoncera au monde, et les nations applaudiront à la nouvelle, que la papauté est tombée. Mais on ne dira jamais que la papauté s'est repentie. Elle sera détruite, pas amendée.

Mais, en troisième lieu, la papauté ne peut renoncer à cette prétention sans renier ses principes essentiels et fondamentaux. Entre le dogme selon lequel le Pape est le vicaire du Christ et la prétention à la suprématie, il y a, comme nous l'avons montré, le lien le plus strict et le plus logique. Le second n'est que le premier transmuté en fait. Et si l'on renonce à l'un, l'autre doit disparaître avec lui. C'est sur l'hypothèse que le pape est le vicaire du Christ que repose tout le tissu de la papauté. Sur ce point, selon Bellarmin, repose toute la chrétienté[2] ; et l'un des derniers exposants de la papauté se fait l'écho de ce sentiment : "Sans le souverain pontife", dit De Maistre, "la chrétienté manque de son seul fondement"[3] ; tout ce qui, par conséquent, irait dans le sens de l'anéantissement de cette hypothèse, raserait, comme l'admet Bellarmin, les fondements de tout le système. La papauté a donc le choix d'être le supérieur des rois ou rien. Elle n'a pas de voie médiane. Aut Caesar aut nullus. Le pape est le vicaire du Christ, et donc le seigneur de la terre et de tous ses empires, ou bien ses prétentions sont infondées, sa religion est une tromperie, et lui-même un imposteur.

Il est nécessaire ici de faire allusion à l'argument populaire, un misérable sophisme, sans aucun doute, mais qui possède une influence que de meilleures raisons n'ont pas toujours. Le monde a tellement changé qu'il est impossible de ne pas croire que la papauté a également changé. Il est incroyable qu'elle pense aujourd'hui à faire valoir ses prétentions archaïques. Nous trouvons cet argument dans la bouche de deux catégories de personnes. Il est avancé par ceux qui voient que la seule chance qu'a la papauté de réussir dans ses desseins criminels actuels est de persuader le monde qu'elle est changée, et qui par conséquent rapportent comme vrai ce qu'ils savent être faux. Deuxièmement, cette méthode est employée par ceux qui ignorent le caractère de la papauté et qui en concluent que, puisque tout le reste a changé, elle aussi a subi un changement. Mais la question n'est pas de savoir si le monde a changé, ce que tout le monde admet. Mais la question est : La papauté a-t-elle changé ?

Un changement dans l'un ne donne pas la moindre raison de déduire un changement dans l'autre. La papauté elle-même ne prétend rien de tel. Elle rejette l'imputation de changement. Elle se glorifie d'être la même à toutes les époques. Et cela est conforme à sa nature, qui exclut l'idée même de changement, ou plutôt qui fait du changement un synonyme de destruction. Ce n'est rien de prouver que la société est changée, bien qu'il faille se rappeler que les éléments essentiels de la nature humaine sont les mêmes à toutes les époques, et que les changements dont on

parle tant se situent principalement à la surface. La question est de savoir si la papauté a changé. Il n'est pas possible de démontrer que c'est le cas. Et tant que le système restera le même, son influence, son mode d'action et ses objectifs seront identiques, quelles que soient les circonstances qui l'entourent. Il façonnera le monde à son image, mais ne pourra pas être façonné par lui. N'est-ce pas là une loi universelle qui détermine l'évolution des choses, des systèmes et des hommes ?

Prenez une graine dans la tombe d'une momie égyptienne, transportez-la à la latitude de la Grande-Bretagne et enterrez-la dans la terre. Le climat et bien d'autres choses seront différents, mais la graine est la même. Son incarcération pendant quatre mille ans n'a fait que suspendre, et non anéantir, ses pouvoirs vitaux. Sa feuille, sa fleur et son fruit seront tous identiques à ce qu'ils auraient été sur les rives du Nil sous le règne des pharaons. Ou bien supposons que la momie, compagne de son long emprisonnement, se mette à vivre. Le fils brun de l'Égypte, en levant les yeux, trouverait le monde bien changé : les pharaons disparus, les pyramides vieilles, Memphis en ruines, les empires devenus des épaves, qui n'avaient vu le jour que longtemps après son embaumement. Mais au milieu de tous ces changements, il sentira qu'il est le même homme, et que son sommeil de quarante siècles a laissé ses dispositions et ses habitudes entièrement inchangées. Toute la race humaine ne se lèvera-t-elle pas au dernier jour avec les mêmes goûts moraux et les mêmes dispositions qu'au moment où elle est entrée dans la tombe, de sorte que les caractères avec lesquels elle est morte seront liés aux attributions avec lesquelles elle se lèvera ? L'infaillibilité a stéréotypé la papauté, comme la nature a stéréotypé la semence et la mort les caractères des hommes. Et, qu'elle sommeille pendant un siècle ou vingt siècles, elle se réveillera avec ses vieux instincts. Et si, en tant que système, elle reste inchangée, son action sur le monde doit nécessairement être la même. Il n'est pas plus conforme à la loi de leur nature que le feu brûle et que l'air monte, qu'il n'est conforme à la nature de la papauté qu'elle revendique la suprématie et passe ainsi outre à la conscience des hommes et aux lois des royaumes.

Non, il est si loin d'être vrai que la papauté s'améliore, que la vérité se trouve dans l'autre sens : elle s'aggrave rapidement et progressivement. La classe à laquelle nous avons fait allusion se trompe si gravement dans ses calculs et montre si peu de connaissance véritable du système sur lequel elle se prononce avec tant d'assurance, que les influences mêmes sur lesquelles elle s'appuie pour rendre la papauté plus douce dans son esprit et plus tolérante dans sa politique, sont celles-là mêmes qui donnent un cachet plus précis à sa bigoterie et un tranchant plus aigu à sa malignité. Par une conséquence inévitable, la papauté doit reculer à mesure que le monde avance. La diffusion des lettres, la croissance des institutions libres, et surtout la prévalence de la vraie religion, sont détestables pour la papauté. Elles menacent son existence même et réveillent nécessairement en une action violente toutes ses qualités les plus intolérantes. L'étude la plus superficielle de son histoire au cours

des six derniers siècles atteste abondamment la vérité de ce que nous disons maintenant. Ce n'est que lorsque les arts et le christianisme ont commencé à éclairer l'Europe méridionale, au XIIe siècle, que Rome a dégainé l'épée. La Réforme vint ensuite et fut suivie d'un nouvel accès de férocité et de tyrannie de la part de Rome. Ainsi, alors que le monde s'améliore, la papauté empire.

La papauté actuelle, loin d'être mise en valeur par une comparaison avec la papauté du Moyen-Âge, en souffre plutôt. Car des deux, c'est certainement la dernière qui était la plus tolérante dans ses agissements. Il ne faut pas remercier Rome d'être tolérante quand il n'y a rien à tolérer. Que son épée rouille dans son fourreau, quand il n'y a pas de sang hérétique pour l'humidifier, n'est pas un remerciement. Mais qu'une poignée de Florentins ouvrent une chapelle pour le culte protestant, et les marais mortels de la Maremme leur donneront bientôt la leçon de la tolérance de la papauté. Ou encore, qu'un pauvre Romain se permette de faire circuler la parole de Dieu, et il aura le temps, dans les cachots papaux, de se familiariser avec la libéralité toute neuve de Rome. Ou encore, que le gouvernement de la Reine construise des collèges en Irlande, afin d'introduire un peu de savoir utile dans ce pays modèle de la domination sacerdotale, et les anathèmes qui seront instantanément lancés de chaque autel papal de l'autre côté de la Manche fourniront une preuve indubitable des progrès que l'Église de Rome a récemment accomplis dans la vertu de la tolérance. Il est certain que Rome ne changera pas tant qu'il y aura des imbéciles dans le monde pour croire qu'elle est changée.

À aucune époque antérieure, et par aucun titulaire du pontificat, le principe premier de la papauté n'a été affirmé plus vigoureusement et sans équivoque que par le pontife actuel. Dans sa lettre encyclique contre la circulation de la Bible[4], nous trouvons Pie IX. Tous ceux qui travaillent avec vous à la défense de la foi auront particulièrement à cœur de confirmer, de défendre et de fixer profondément dans l'esprit de votre peuple fidèle la piété, la vénération et le respect envers ce siège suprême de Pierre, dans lesquels vous, vénérables frères, excellez tant. Que le peuple fidèle se souvienne qu'ici vit et préside, en la personne de ses successeurs, Pierre, le prince des apôtres, dont la dignité ne se dément pas, même dans son indigne héritier.

Qu'ils se souviennent que le Christ Seigneur a placé dans cette chaire de Pierre le fondement inébranlable de son Église. Et qu'il donne à Pierre lui-même les clés du royaume des cieux. C'est pourquoi il a prié pour que sa foi ne défaille pas, et lui a ordonné de confirmer ses frères dans cette foi. C'est pourquoi le successeur de saint Pierre détient la primauté sur le monde entier, est le véritable vicaire du Christ, le chef de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens. Il n'y a pas un faux dogme ou un principe de persécution que Rome ait jamais enseigné ou pratiqué, qui ne soit contenu, de manière avouée ou implicite, dans cette déclaration. Le Pape ne fixe aucune limite à son pouvoir spirituel, si ce n'est celles du monde, en excommuniant bien sûr tous ceux qui n'appartiennent pas à son Église. Il revendique

un caractère, "véritable vicaire du Christ et chef de toute l'Église", qui lui confère une domination temporelle tout aussi illimitée et suprême.

Les papes n'envoient pas maintenant leurs légats a latere à la cour de Londres ou de Paris, pour sommer les monarques de rendre hommage à Pierre ou de payer un tribut éphémère à Rome. La papauté est trop sagace pour éveiller inutilement les craintes des princes, ou pour envoyer ses messagers dans ce qui, entre-temps, serait une course très vaine. Mais le pape a-t-il renoncé à ces prétentions ? Nous avons montré a priori qu'il ne le pouvait pas, et le fait qu'il ne l'ait pas fait va dans le même sens : il faut donc, en toute équité, considérer qu'il conserve encore cette prétention, même s'il ne l'affirme pas. Aucune conclusion n'est plus certaine que celle-ci : les principes essentiels du système étant les mêmes, ils commettront à l'avenir, dans les mêmes circonstances, les mêmes maux et les mêmes méfaits qu'ils ont commis dans le passé. Ce qui a été peut être. Au VIe siècle, si quelqu'un avait souligné la portée de ces principes en affirmant qu'ils conduisaient nécessairement à la suprématie sur les rois, on aurait pu être excusé de douter que ce résultat s'ensuive dans la pratique. Mais la même excuse n'est plus de mise au dix-neuvième siècle. Le monde en a fait l'expérience. Il sait ce qu'est la papauté, en pratique comme en théorie.

De plus, les chefs modernes de la papauté ne sont-ils pas aussi ambitieux et aussi dévoués à l'agrandissement de la papauté que les pontifes du passé ? La domination universelle n'est-elle pas un objet d'ambition aussi tentant aujourd'hui qu'au onzième siècle ? Et, si les papes parviennent, par la ruse ou par la force, à persuader le monde de se soumettre à leur domination, y a-t-il un homme assez simple pour croire qu'ils ne l'exerceront pas, qu'ils mettront modestement de côté le sceptre et se contenteront du bâton pastoral ? Il n'y a rien dans cette domination, selon leurs propres principes, qui soit incompatible avec leur caractère spirituel ; en fait, la possession de l'autorité temporelle est essentielle à la plénitude de ce caractère et à la vigueur de leur administration spirituelle. N'est-il pas possible de faire en sorte que l'autorité et l'influence de l'Église soient aussi efficaces que jamais ? À une époque comme la nôtre, les pontifes peuvent affecter de sous-estimer la suprématie temporelle ; ils peuvent parler pieusement de se débarrasser des soins de l'État et de se consacrer entièrement à leurs devoirs spirituels ; mais laissez s'ouvrir devant eux des perspectives telles que celles qui se présentaient aux Grégoire et aux Léo du passé, et nous verrons combien de temps cette horreur des biens et des richesses du monde, et cet amour de la méditation et de la prière, conserveront la possession de leurs poitrines.

L'actuel occupant de la chaire pontificale parlait ainsi de sa souveraineté temporelle. Mais dès qu'il perdit cette souveraineté, au lieu de manifester sa joie d'être débarrassé de son fardeau, il remplit l'Europe des plaintes et des cris les plus dolents, et fulmina, de sa retraite de Gaète, les exécrations les plus amères et les anathèmes les plus terribles contre tous ceux qui avaient participé à l'acte qui l'avait dépouillé de sa souveraineté. Pie était si loin de chercher le réconfort spirituel dont il

avait tant soif qu'il plongea tête baissée dans les intrigues et les conspirations les plus sombres contre l'indépendance de l'Italie, et envoya ses messagers à toutes les cours catholiques d'Europe, exhortant et suppliant ces puissances de prendre les armes et de le rétablir dans sa capitale.

Le résultat, comme le monde entier le sait, fut que les jeunes libertés de l'Italie furent étouffées dans le sang, et que le trône du triple tyran fut rétabli. Le bon berger donne sa vie pour ses brebis", écrivait-on sur les portes de Notre-Dame ; "Pie IX tue les siennes". tue les siennes. En conséquence, la doctrine soutenue aujourd'hui par le pontife et les défenseurs de la papauté dans toutes les parties de l'Europe est que les souverainetés sacerdotale et temporelle ne peuvent être dissociées, et que l'union des deux, dans la personne du pape, est indispensable au bien-être de l'Église et à l'indépendance de son évêque suprême.

Mais s'il est essentiel pour le bien de l'Eglise et l'indépendance de son chef que le Pape soit souverain des Etats romains, la conclusion est inévitable, qu'il est tout aussi essentiel pour ces objectifs qu'il possède la suprématie temporelle. La possession de la suprématie temporelle ne produira-t-elle pas le même bien, mais sur une échelle beaucoup plus grande, que celui qui découle actuellement de la souveraineté temporelle ? Et la perte de la première n'exposera-t-elle pas la papauté à des inconvénients et à des dangers semblables et beaucoup plus grands que ceux qui résulteraient probablement de la perte de la seconde ?

Lorsque nous confondons la distinction entre les choses civiles et les choses sacrées, ou plutôt, - car l'erreur de Rome réside bien là, - lorsque nous nions la juridiction coordonnée des deux pouvoirs, et que nous subordonnons le temporel au spirituel, il n'y a pas de limite à l'étendue du pouvoir temporel qui ne peut pas être possédé et exercé par des fonctionnaires spirituels. Si la possession d'un degré quelconque de juridiction temporelle contribue à l'autorité des dirigeants ecclésiastiques et au bien de l'Église, alors plus ce pouvoir est important, mieux c'est.

La suprématie temporelle est meilleure que la souveraineté temporelle, dans la mesure où elle est plus puissante. Ainsi, tout argument en faveur de la souveraineté du pape est a fortiori un argument en faveur de la suprématie du pape. Pourquoi s'accroche-t-il à la souveraineté temporelle, si ce n'est pour assurer la dignité de sa personne et de sa fonction, entretenir sa cour avec la splendeur qui convient grâce aux revenus du patrimoine de Saint-Pierre, traiter avec les rois sur un pied d'égalité, maintenir ses espions dans les cours étrangères sous la forme de légats et de nonces et, par ces moyens, lutter contre l'hérésie et promouvoir les intérêts de l'Église universelle ?

Mais en tant que seigneur suprême de l'Europe, il pourra atteindre tous ces objectifs bien plus complètement qu'en tant que simple souverain des États pontificaux. Son tonnerre spirituel sera bien plus terrifiant lorsqu'il sera lancé d'un

siège qui s'élève dans une fière suprématie sur les trônes. La gloire de sa cour et le nombre de ses retours seront bien mieux assurés s'il est capable de subventionner toute l'Europe que s'il dépend simplement des domaines limités et maintenant mendiés du pêcheur. Avec quelle vigueur châtiera-t-il les nations rebelles, et réduira-t-il à l'obéissance les souverains hérétiques, lorsqu'il pourra diriger contre eux l'artillerie temporelle et spirituelle combinée ! Comment purgera-t-il complètement l'hérésie, quand, à sa puissante parole, toutes les épées de l'Europe sortiront à nouveau de leur fourreau ! Les évêques et les cardinaux ne pourront-ils pas prendre de la hauteur devant les cours étrangères, lorsqu'ils pourront dire à leurs souverains : Le pape est autant votre maître que le nôtre" ?

Mais ce n'est qu'une partie du pouvoir et de la gloire que la suprématie conférerait à l'Église, et surtout à son chef. S'emparer du pouvoir politique de l'Europe et le manier dans l'ombre, tel est l'objectif que les Jésuites s'efforcent actuellement d'atteindre. Et peut-on douter que, si les temps étaient favorables, ils exerceraient ouvertement ce qu'ils essaient maintenant d'exercer furtivement ? Jamais la papauté ne sentira qu'elle est à sa place, ou qu'elle est en mesure d'accomplir pleinement sa mission particulière, jusqu'à ce que, assise une fois de plus dans un pouvoir absolu et inaccessible sur les sept collines, elle regarde les rois d'Europe comme ses vassaux, et soit adorée par les nations comme un Dieu. Et la tournure que prennent les affaires dans le monde semble imposer cela à la papauté.

Une crise est survenue, dans laquelle l'Église de Rome, si elle veut se maintenir, doit prendre de la hauteur par rapport à ce qu'elle a fait depuis la Réforme. Elle a l'alternative de devenir la tête de l'Europe ou d'être balayée. Une nouvelle ère, que ni le pape ni ses pères n'ont connue, s'est ouverte sur le monde. La Révolution française, après que Napoléon l'eut éteinte dans le sang, comme tous les hommes le croyaient, est revenue de son tombeau, rafraîchie par son sommeil d'un demi-siècle, pour livrer bataille aux dynasties et aux hiérarchies de l'Europe.

La première idée de la papauté fut de monter sur la vague révolutionnaire et de se laisser flotter sur le siège élevé qu'elle occupait auparavant. "Votre Sainteté n'a qu'un choix à faire", aurait dit Cicerovacchio au Pape : "Vous pouvez vous placer à la tête de la réforme, ou vous serez traîné à l'arrière de la révolution. Le choix pontifical se porte sur la première solution. C'est ainsi que le monde s'étonne de voir la mitre surmontée du bonnet de la liberté, ce qui n'avait jamais été fait auparavant.

Les échos du Vatican furent réveillés par les sons étranges de "liberté et fraternité" ; et l'on vit la papauté, ridée et enroulée, coquette avec la jeune révolution sur le sol sacré des Sept Collines. Mais la nature avait interdit les bans. Et peu de temps s'écoula avant que l'on ne découvre que l'union projetée était monstrueuse et impossible. L'Église rompit avec la révolution. La prostituée s'empressa de se jeter à nouveau dans les bras de son ancien protecteur, l'État. C'est alors que commença la

guerre de l'Église contre la démocratie. Il est évident que l'issue de cette guerre pour la papauté doit être l'une des deux choses suivantes : l'anéantissement complet ou la domination sans limites. Rome doit être tout ce qu'elle a toujours été, et plus encore, ou elle doit cesser d'être.

L'Europe n'est pas assez large pour contenir à la fois l'ancienne papauté et la jeune démocratie. L'une ou l'autre doit s'effondrer. Les choses sont allées trop loin pour qu'une trêve ou un compromis puisse mettre fin au conflit. La bataille doit être livrée. Si la démocratie triomphe, un terrible châtiment sera exercé sur une Eglise qui s'est révélée essentiellement sanguinaire et despotique. Et si l'Église l'emporte, la révolution sera réduite à néant. Ce n'est donc pas pour la victoire, mais pour la vie, que les deux parties se battent aujourd'hui. La gravité de la situation et le péril imminent dans lequel se trouve la papauté la pousseront probablement à une tentative désespérée. Les demi-mesures ne la sauveront pas dans une telle crise. Ne conserver que les traditions de son pouvoir et pratiquer la politique relativement tolérante qu'elle a suivie au cours du dernier demi-siècle ne répondra plus à ses objectifs et ne sera plus compatible avec la poursuite de son existence. Elle doit redevenir la papauté vivante et dominante. Pour exister, elle doit régner. Nous pouvons donc nous attendre à ce que la papauté fasse des tentatives combinées et vigoureuses pour retrouver son ancienne domination. Elle a étudié le génie de tous les peuples, elle a sondé la politique de tous les gouvernements, elle connaît les principes de toutes les sectes, de toutes les écoles, de tous les clubs, les sentiments de presque tous les individus. Et avec son tact et son habileté habituels, elle s'efforce de contrôler et d'harmoniser tous ces éléments divers et contradictoires, afin de parvenir à ses propres fins.

À ceux qui sont effrayés par les excès révolutionnaires, l'Église de Rome s'annonce comme l'asile de l'ordre. A ceux qui sont effrayés et choqués par les blasphèmes de l'infidélité socialiste, elle se présente comme l'arche de la foi. Aux monarques que la révolution a fait vaciller sur leurs trônes, elle promet un nouveau bail de pouvoir, à condition qu'ils soient gouvernés par elle. Et en ce qui concerne les esprits enflammés que ses autres arts ne peuvent dompter, elle a en réserve les arguments irréfutables et silencieux du donjon et de l'échafaud. La papauté est l'âme de la réaction qui se déroule actuellement sur le continent, bien que, avec sa ruse habituelle, elle mette l'État au premier plan. Ce sont les Jésuites qui ont comploté les effroyables massacres en Sicile, qui ont rempli les cachots de Naples de milliers de citoyens innocents, qui ont poussé à l'exil tous les Romains favorables à la liberté et opposés au Pape, qui ont fermé les clubs et entravé la presse de France, de Toscane, d'Allemagne et d'Autriche. Enfin, ce sont les jésuites de Vienne qui ont écrasé les nationalités et conseillé les assassinats judiciaires en Hongrie.

L'histoire mettra tout ce sang sur le compte de la papauté. Il a été versé en application d'un plan concocté par l'Église, aujourd'hui sous le gouvernement du

jésuitisme, pour retrouver son ancien ascendant. Le danger commun qui, dans la dernière révolution, a menacé à la fois l'Église et l'État, a fait que les deux se sont étroitement rapprochés. "Moi seul, disait en effet l'Église à l'État, peut vous sauver. C'est en moi, et nulle part ailleurs, que se trouvent les principes de l'ordre et le centre de l'union. Les armes spirituelles qu'il m'appartient de manier sont seules capables de combattre et de soumettre les principes infidèles et athées qui ont produit la révolution. Prêtez-moi votre aide maintenant, promettez-moi votre soumission dans le temps à venir, et je réduirai les masses à votre autorité".

Ce raisonnement était omnipotent, et le marché a été conclu. En conséquence, il n'y a pas une seule cour de l'Europe catholique où l'influence des Jésuites n'est pas actuellement suprême. Et il se produit actuellement, comme cela s'est produit à toutes les périodes de confusion précédentes, qu'en proportion de la perte de l'État, l'Église acquiert de la force. Bien que sa compagne soit en difficulté, l'Eglise agit en ce moment comme la supérieure de l'Etat. Elle fait bénéficier les pouvoirs civils de sa politique incomparable et de son organisation universelle. Il en est donc ainsi. Il doit s'imposer à la conviction de tous que cette relation de l'Église à l'État est porteuse d'un immense danger pour l'indépendance de l'autorité séculière et pour les libertés du monde. Rien n'est plus juste pour réaliser tout ce à quoi Rome aspire. Et elle ne tarderait pas à le faire, si l'époque actuelle ne se distinguait de toutes les précédentes par l'existence d'une force antagoniste sous la forme d'une Démocratie infidèle.

Ces deux grandes forces, la démocratie et le catholicisme, s'épaulent l'une l'autre. Et aucune ne peut régner tant qu'elles existent toutes les deux. Mais qui peut dire quand l'équilibre sera détruit ? Si la balance penche en faveur de l'élément catholique, si la papauté réussit à amener du camp des infidèles et des démocrates un nombre suffisant de convertis pour lui permettre d'écraser son antagoniste, la suprématie est de nouveau entre ses mains. La démocratie effondrée, l'État épuisé et ne devant son salut qu'à l'Église, le sacerdoce brûlant de venger les désastres et les humiliations de trois siècles, malheur à l'Europe, la page la plus sombre de son histoire serait encore à écrire.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Barrow's Works, vol. i. P. 548.

[2] Bellarm. Prefatio in Libros de Summo Pontifice.

[3] Du Pape : Discours Préliminaire.

[4] Lettre aux archevêques et évêques d'Italie, datée de Portici, 8 décembre 1849.

LIVRE 2 - Dogmes de la Papauté

Chapitre I. La Théologie Papale

La théologie papale est basée sur les grandes vérités fondamentales de la révélation. Jusqu'à présent, elle est en accord avec le schéma évangélique et protestant. Toute tentative de la part de l'Église de Rome d'obscurcir ou d'éteindre ces doctrines qui constituent les fondements ultimes de la religion aurait été singulièrement imprudente, et aussi futile qu'imprudente. En conservant ces vérités et en fondant son système sur elles, l'Église romaine a assuré à ce système une autorité et un pouvoir qu'elle n'aurait jamais pu posséder autrement. En s'appuyant jusqu'à présent sur un fondement divin, elle a pu faire passer tout son système pour divin aux yeux du monde. Si elle était venue nier les tout premiers principes de la vérité révélée, elle n'aurait guère pu se faire entendre ; elle aurait été immédiatement répudiée comme un imposteur. La papauté a vu et évité le danger. Et elle a fait preuve en cela de sa dextérité et de sa ruse habituelles. Le système n'en est pas moins opposé à l'Écriture, ni moins essentiellement superstitieux. Le paganisme était essentiellement un système d'idolâtrie, même s'il était fondé sur la grande vérité de l'existence d'un Dieu. L'une des principales caractéristiques de la politique de Satan depuis le début est d'admettre la vérité jusqu'à un certain point, mais de la pervertir dans ses applications légitimes et de la tourner à son propre usage et à ses propres fins. Il en est ainsi de la papauté : elle ne détruit pas les grands fondements de la religion. Mais si elle les a laissés debout, c'est qu'elle les a épargnés, non pas pour eux-mêmes, mais pour ce qu'elle a construit sur eux.

La théologie papale inclut l'existence d'un Jéhovah auto-existant et éternel, créateur de l'univers, de l'homme et de toutes choses. Elle enseigne que la divinité est composée de trois personnes distinctes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, identiques en substance et égales en puissance et en gloire. L'homme a été créé à l'image de Dieu, saint et immortel, mais il est tombé en mangeant le fruit défendu et est devenu, en conséquence, pécheur dans sa condition et dans sa vie, et passible de la mort, temporelle et éternelle. Elle soutient que la postérité d'Adam a partagé la culpabilité et les conséquences de son péché, et qu'elle est venue au monde "en tant qu'enfants de la colère".

Elle comprend la doctrine de la rédemption de l'homme par Jésus-Christ qui, à cette fin, s'est incarné et a enduré la mort maudite de la croix afin de satisfaire la justice de Dieu pour les péchés de son peuple. Elle enseigne qu'il est ressuscité des morts, qu'il est monté au ciel et qu'il reviendra au dernier jour. Elle enseigne en outre que le Christ a établi une Église sur la terre, composée de ceux qui sont baptisés en son nom et qui professent l'obéissance à sa loi. Il a nommé des ministres pour instruire et gouverner son Église, et ordonné des ordonnances qui doivent y être dispensées. Elle comprend, en bref, la doctrine de la résurrection du corps et du jugement général, qui aboutira à l'acquittement des justes et à leur admission à la

"vie éternelle", et à la condamnation des méchants et à leur départ pour le "châtiment éternel".

Nous trouvons ces grandes et importantes vérités à la base du système papaliste. Il apparaîtra par la suite qu'elles sont autorisées à occuper cette place, non pas en raison d'une quelconque valeur que l'Église de Rome leur accorde en tant que lien avec la gloire de Dieu et le salut de l'homme, mais parce qu'elles lui offrent un meilleur fondement que tous ceux qu'elle pourrait inventer pour élever son système de superstition. En effet, dans les circonstances où se trouvait l'Eglise de Rome, aucun système se présentant comme un système religieux n'aurait obtenu le moindre crédit auprès des hommes s'il s'était aventuré à répudier ces grandes vérités. Mais cette Église a tellement recouvert ces glorieuses vérités, les a tellement enfouies sous une masse de faussetés, d'absurdités et de blasphèmes mêlés, les a tellement détournées de leur fin particulière et propre, qu'elles sont devenues tout à fait inopérantes pour le salut de l'homme ou la gloire de Dieu.

Entre ses mains, ils sont les instruments non pas de la régénération, mais de l'asservissement du monde. Elles ne servent qu'à donner l'apparence d'une origine surnaturelle et d'une autorité divine à ce qui n'est au fond qu'un système de superstition et d'imposture. C'est comme si l'on jetait à bas un temple de la liberté et que l'on construisait sur ses fondations un donjon. Sur les pierres éternelles de la vérité, Rome a construit un bastion pour l'esprit humain. Cela apparaîtra très clairement lorsque nous énoncerons brièvement les principaux principes de la théologie papale.

Dans la suite de notre brève esquisse du romanisme, il est possible que nous adoptions l'ordre suivant pour plus de perspicacité et de concision : nous parlerons d'abord de l'EGLISE, puis de sa DOCTRINE. Deuxièmement, de sa DOCTRINE. Troisièmement, de ses SACRAMENTS. Et quatrièmement, de son CULTE. Cette méthode nous permettra d'embrasser tous les points les plus saillants du système du romanisme. Notre tâche est essentiellement une tâche de constatation. Nous ne viserons pas, sauf de façon indirecte et accessoire, à réfuter l'erreur papale ou à défendre la vérité protestante.

Mais nous devons nous limiter à donner une déclaration concise, bien que relativement complète, et surtout précise et franche, de ce qu'est la papauté. Bien que cela nous interdise de nous livrer à des preuves, à des illustrations ou à des arguments, cela exige néanmoins que nous tirions des ouvrages de référence de l'Église romaine les autorités sur lesquelles nous baserons notre portrait de son système. Nous ne permettrons pas à la papauté de se peindre elle-même. Nous veillerons au moins à ne rien citer que l'Église de Rome puisse, pour de bonnes raisons, désavouer. Il nous semble également que c'est le lieu approprié pour une exposition distincte du système de la papauté. Il est nécessaire de montrer l'ingéniosité, la

compacité et l'harmonie de son système doctrinal, avant de souligner l'habileté et la vigueur avec lesquelles elle en a fait l'instrument de l'accomplissement de ses desseins ambitieux et iniques.

La théologie papaliste était l'arsenal de Rome. C'est là qu'étaient suspendus les arcs, les lances et les épées avec lesquels elle combattait les armées du Dieu vivant. C'est là qu'étaient entreposées les armes avec lesquelles elle combattait la religion et la liberté, subjuguait l'intelligence et la conscience, et parvenait pour un temps à soumettre le monde à son joug de fer. Le système de la papauté mérite d'être étudié en profondeur. Il ne s'agit pas d'un système grossier, mal digéré et maladroitement construit. Il possède une subtilité et une profondeur étonnantes. Il est imprégné d'un esprit d'une puissance redoutable. Il est le produit de l'intelligence combinée de nombreux âges successifs, aiguisée, puissante et rusée, occupée intensément à son élaboration, et aidée par la ruse et la puissance sataniques.

Malheur à l'homme qui tombe sous son emprise ! Dans sa chaîne d'adamantine, aucune arme n'a un tranchant assez vif pour la traverser, si ce n'est l'épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu. Une fois soumis à sa domination, aucune autre puissance que l'Omnipotence ne peut sauver l'homme. Ses morsures, comme celles de l'aspic de Cléopâtre, sont immortelles. "Certains de mes amis, dit M. Seymour en parlant des prêtres qu'il a rencontrés à Rome, avaient un niveau scientifique extraordinaire, une érudition classique, une littérature soignée et une grande acuité intellectuelle. Mais tous semblaient soumis et maintenus, comme par une prise adamantine, dans une soumission éternelle à ce qui leur semblait être le principe religieux. Ce principe, qui considérait la voix de l'Église de Rome comme la voix de Dieu lui-même, était toujours au sommet de l'esprit et exerçait une telle influence et une telle maîtrise sur l'ensemble des pouvoirs intellectuels, sur l'ensemble de l'être rationnel, qu'il s'inclinait avec l'humilité d'un enfant devant tout ce qui venait avec même l'autorité apparente de l'Église. Je n'aurais jamais pu croire à l'étendue de ce phénomène si je n'en avais pas été témoin dans ces cas remarquables "[1].

En tant que mécanisme intellectuel, la papauté n'a jamais été égalée et ne sera probablement jamais surpassée. De même que les pyramides sont parvenues jusqu'à nous et témoignent de l'habileté et de la puissance des premiers Égyptiens, de même la papauté, longtemps après sa disparition, apparaîtra comme un monument stupéfiant, par-delà l'intervalle des âges, de la puissance de mal qui réside dans l'âme humaine et des efforts prodigieux que l'esprit de l'homme peut déployer, lorsqu'il est poussé à l'action par la haine de Dieu et le désir de s'enrichir lui-même.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Mornings among the Jesuits at Rome, par le Révérend M. H. Seymour, pp. 5, 6. Londres, 1849.

Chapitre II. Écriture et Tradition.

Les papistes sont d'accord avec les protestants pour admettre que Dieu est la source de toute obligation et de tout devoir, et que la Bible contient une révélation de sa volonté. Mais si le papiste admet que la Bible est une révélation de la volonté de Dieu, il est loin d'admettre, avec le protestant, qu'elle est la seule révélation. Il soutient au contraire qu'elle n'est ni une règle de foi suffisante, ni la seule règle. Mais cette tradition, qu'il appelle la parole non écrite, est tout aussi inspirée et fait tout aussi autorité que la Bible. Le papiste attribue donc à la tradition un rang égal à celui des Écritures en tant que révélation divine. Le Concile de Trente, dans sa quatrième session, a décrété "que tous doivent recevoir avec une égale révérence les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que les traditions concernant la foi et les mœurs, comme sortant de la bouche du Christ, ou inspirées par le Saint- Esprit, et conservées dans l'Église catholique. Dans le credo du Concile de Trente figure l'article suivant : "Je reçois et j'embrasse très fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques et les autres usages de l'Église romaine".

"Les catholiques, dit le Dr Milner, soutiennent que la Parole de Dieu en général, écrite et non écrite, c'est-à-dire la Bible et la tradition prises ensemble, constituent la règle de la foi, ou la méthode établie par le Christ pour découvrir la vraie religion[2] " La tradition a-t-elle un rapport avec la règle de la foi ? " demande-t-on dans le Controversial Catechism de Keenan. "Oui, répond-on, parce qu'elle fait partie de la Parole révélée de Dieu, appelée à juste titre Parole non écrite, comme l'Écriture est appelée Parole écrite. "Sommes-nous obligés de croire ce qu'enseigne la tradition, au même titre que ce qu'enseigne l'Écriture ?" "Oui, nous sommes obligés de croire l'un aussi fermement que l'autre[3] Nous pouvons affirmer que les traditions que l'Église de Rome a ainsi mises sur le même plan que la Bible sont de prétendues paroles du Christ et des apôtres transmises par la tradition. Bien entendu, il n'existe aucune preuve que ces paroles aient été prononcées par ceux à qui elles sont attribuées. Elles n'ont jamais été connues ou entendues jusqu'à ce que les moines du Moyen-Âge les transmettent au monde. À la tradition apostolique s'ajoute la tradition ecclésiastique, qui consiste en décrets et constitutions de l'Église. Ce n'est pas rendre compte de la réalité que de dire que la tradition occupe un rang égal à celui de la Bible : elle est placée au-dessus d'elle. Alors que la tradition est toujours employée pour déterminer le sens de la Bible, il n'est jamais permis à la Bible de porter un jugement sur la tradition. Que perdrait donc l'Église de Rome si la Bible était mise de côté ? Rien, évidemment. C'est pourquoi certains de ses docteurs ont soutenu que les Écritures sont désormais inutiles, puisque l'Église a déterminé toute la vérité.

En second lieu, les papistes font de l'Église l'interprète infaillible des Écritures. L'Église condamne tout jugement privé, interdit toute recherche rationnelle et dit à ses membres qu'ils ne doivent recevoir les Écritures que dans le sens qu'il lui plaît de

leur donner. Elle demande à tous ses prêtres, au moment de leur admission, de jurer qu'ils n'interpréteront les Écritures que d'après le consentement des pères, serment qu'il est impossible de tenir autrement qu'en s'abstenant complètement d'interpréter les Écritures, car les pères sont loin d'être d'accord dans leurs interprétations. Combien de fois Jérôme ne s'est-il pas trompé ? dit Melancthon à Eck, dans la célèbre dispute de Leipsic. "Le Concile de Trente a décrété que "personne, se fiant à son propre jugement, n'osera adapter les Saintes Écritures à son propre sens, contrairement à ce qu'a soutenu et soutient encore notre sainte Mère l'Église, à qui il appartient de juger du sens véritable et de l'interprétation des Saintes Écritures".

En accord avec ce décret, le credo du pape Pie contient l'article suivant : " Je reçois la Sainte Écriture selon le sens que la sainte Mère l'Église (à qui il appartient de juger du vrai sens des Saintes Écritures) a tenu et tient encore. Je ne la recevrai et ne l'interpréterai jamais autrement que selon le consentement unanime des pères." "Sans l'autorité de l'Église, disait le jésuite Bailly, je ne croirais pas plus saint Matthieu que Tite-Live. La ferveur pour l'Église du cardinal Hosius, nommé président du concile de Trente, était si grande qu'il déclara, dans un de ses écrits polémiques, que sans l'autorité de l'Église, les Écritures n'auraient pas plus de poids que les fables d'Ésope[6]. Tels sont les sentiments des papistes modernes. Le Dr Milner consacre une de ses lettres à montrer que "le Christ n'a pas voulu que l'humanité en général apprenne sa religion dans un livre"[7] "En plus de la règle, dit-il, il a prévu dans sa sainte Église un juge vivant et parlant, pour veiller sur elle et l'expliquer dans toutes les questions de controverse"[8].

Telle est la règle de foi que Rome fournit à ses membres : la Parole de Dieu et les traditions des hommes, toutes deux également contraignantes. Et telle est la manière dont Rome permet à ses membres d'interpréter les Écritures, uniquement par l'Église. Et pourtant, bien que l'Église interdise à ses membres d'interpréter l'Écriture, elle, en tant qu'Église, n'a jamais présenté d'interprétation de la Parole de Dieu ; elle n'a pas apporté, et ne peut pas apporter, la moindre preuve tirée de la Parole de Dieu qu'elle est seule autorisée à interpréter l'Écriture ; et le consentement des pères, selon lequel elle s'engage à interpréter la Parole de Dieu, n'est pas non plus un consentement qui a une quelconque existence. Sa prétention à être l'interprète unique et infaillible de l'Écriture implique, en outre, que Dieu n'a pas exprimé, ou n'a pas pu exprimer, sa pensée de manière à être intelligible à la généralité des hommes, qu'il n'a pas donné sa Parole à tous les hommes, ou qu'il n'a pas fait un devoir à tous de la lire et de l'étudier.

L'Église de Rome a encore affaibli l'autorité et pollué la pureté de la sainte Parole de Dieu en attribuant aux Apocryphes une place dans le canon inspiré. L'inspiration de ces livres n'est devenue un article de la foi papaliste qu'au Concile de Trente. Ce concile, lors de sa quatrième session, a décrété l'autorité divine des Apocryphes, bien que ces livres ne figurent pas dans la Bible hébraïque, qu'ils n'aient pas été reçus

comme canoniques par les Juifs, qu'ils n'aient jamais été cités par le Christ ou par ses apôtres, qu'ils aient été répudiés par les premiers pères chrétiens et qu'ils contiennent en eux-mêmes de nombreuses preuves qu'ils ne sont pas inspirés. Au moment même où l'Église de Rome s'exposait à la malédiction prononcée contre ceux qui ajouteraient aux paroles inspirées, elle prononçait l'anathème contre tous ceux qui refuseraient de prendre part avec elle à l'iniquité de maintenir l'autorité divine des Apocryphes.

Les arguments catholiques romains en faveur de la tradition comme règle de foi se divisent en trois branches : premièrement, les passages de l'Ecriture. Deuxièmement, la fonction de l'Église d'attester l'authenticité et l'authenticité de la Bible. Et troisièmement, l'insuffisance du jugement privé.

Tout d'abord, nous sommes en présence de quelques textes qui semblent considérer la tradition avec une certaine faveur. Soit ils ne sont pas du tout concluants, soit ils sont carrément pervers. Le texte "Écoutez l'Église", d'après la fréquence à laquelle il est cité, semble être considéré par les controversistes romains comme l'un de leurs plus grands bastions. Les mots, tels qu'ils sont, donnent l'impression d'inculquer la soumission à l'Église en matière de croyance. Cependant, lorsque nous examinons le passage en relation avec son contexte, nous constatons qu'il se réfère à un différend supposé entre deux membres de l'Église et qu'il enjoint de soumettre l'affaire à la décision de l'Église, c'est-à-dire de la congrégation, à condition que la partie offensée refuse d'écouter les remontrances de l'offenseur. Ce qui est tout à fait différent de la soumission implicite de nos jugements en matière de doctrine. Le bon sens enseigne à chacun qu'il n'y a pas de comparaison possible entre un récit écrit et un récit oral d'une question, quant au degré de confiance à accorder à l'un et à l'autre. Chaque fois que ce dernier est répété, il acquiert une nouvelle addition, une variation ou une altération. Il est inconcevable que les vérités du salut nous aient été transmises par un moyen aussi imprécis, fluctuant et douteux. N'était-ce pas l'un des principaux objectifs du Christ et de ses apôtres, en mettant leur doctrine par écrit, que de se prémunir contre les incertitudes de la tradition ? En d'innombrables endroits, les traditions ne sont-elles pas explicitement et expressément condamnées en tant que fondement de la foi, et l'étude des Écritures n'est-elle pas vigoureusement recommandée ? En outre, pourquoi l'Église de Rome devrait-elle offrir des preuves tirées de l'Écriture sur ce point ou sur tout autre ? N'agit-elle pas de manière incohérente en agissant ainsi, puisqu'elle interdit et exige en même temps l'exercice du jugement privé ?

Mais, en second lieu, c'est de l'Église, disent les romanistes, que vous avez reçu la Bible, qu'elle vous a transmise et dont vous prenez l'autorité pour son authenticité et son authenticité[9]. Nous admettons que l'Église, c'est-à-dire l'Église universelle, et non pas exclusivement l'Église de Rome, est un témoin principal de l'authenticité et de l'authenticité des Écritures, au motif qu'elles nous sont parvenues par son

intermédiaire. Mais c'est là une tout autre question que celle de son droit à interpréter exclusivement et infailliblement l'Écriture. Le messager qui porte une lettre peut être un témoin très compétent de son authenticité et de son caractère authentique. Il l'a reçue de l'auteur et ne l'a jamais perdue depuis. Et il peut dire avec beaucoup d'assurance et d'autorité qu'elle exprime la volonté de la personne dont elle porte la signature. Mais a-t-il seulement le droit d'en interpréter le sens ? Il peut être une autorité très compétente sur son authenticité, mais une autorité très incompétente sur son sens. L'Église de Rome a confondu la question de l'authenticité et la question de l'interprétation. Parce que l'Église a porté cette lettre divine jusqu'à nous, nous écouterons ce qu'elle a à dire sur son authenticité. Mais dans la mesure où cette lettre nous est adressée, qu'elle touche à des questions qui concernent notre bien-être éternel, et qu'elle ne contient pas le moindre indice qu'elle doive être interprétée ou complétée par le porteur, nous userons du droit et de la responsabilité de l'interpréter pour nous-mêmes.

En ce qui concerne l'insuffisance de l'interprétation privée, il est difficile de dire si Rome a suscité plus de difficultés du côté de la Bible ou du côté de l'homme. Elle a exploité au maximum les quelques passages difficiles que contient la Bible, négligeant son extraordinaire clarté sur les grandes questions du salut, et s'est efforcée de montrer que, si la Bible est adaptée à un ordre supérieur d'intelligences, elle n'est en réalité d'aucune utilité pour ceux pour qui elle a été écrite. Lorsqu'un romaniste s'exprime sur ce sujet, nous ne pouvons nous empêcher de penser que nous écoutons les plaidoiries d'un infidèle perspicace, ingénieux et tout à fait sérieux. Et, en ce qui concerne l'homme, à en croire Rome, on croirait que la raison et l'intelligence droite sont un don qui a été refusé à la famille humaine ou, tout au plus, qu'elles sont confinées à quelques dizaines d'évêques et de cardinaux qu'elle appelle l'Église. La Bible doit être soumise aux mêmes règles de critique et d'interprétation que celles auxquelles nous soumettons quotidiennement les déclarations de nos semblables et les oeuvres de composition humaine, et par lesquelles nous recherchons les principes cachés et les lois fondamentales de la science physique et morale. Les facultés qui peuvent faire l'un peuvent faire l'autre. L'obliquité morale qui empêche le coeur de recevoir ce que l'intellect peut découvrir dans le domaine de la révélation, et qui obscurcit l'entendement lui-même, ne doit pas être surmontée par l'infaillibilité papale, mais par l'assistance promise de l'Esprit Divin. L'Église catholique romaine a également trouvé un argument spécieux contre la suffisance du jugement privé dans les divergences d'opinion sur des questions subalternes qui existent entre les protestants. Elle les a grandement amplifiées. Mais quelles qu'elles soient, ce n'est pas à elle qu'il faut les reprocher, comme nous le montrerons par la suite. On sait bien quel nid de choses diverses, impures et monstrueuses est celui sur lequel veille la puissante mère romaine, l'Infaillibilité. On soutient que Pierre a désapprouvé l'interprétation privée, lorsqu'il a écrit ce qui suit au sujet des épîtres de Paul : " Il y a dans ces épîtres des choses difficiles à comprendre, que les incultes et les instables

déchirent, comme ils le font pour les autres Écritures, jusqu'à leur propre ruine ". Premièrement, cela montre que ceux qui déchiffraient ainsi les Écritures y avaient librement accès. Deuxièmement, la déclaration se limite aux épîtres de Paul, et dans celles-ci, seules certaines choses sont difficiles à comprendre, ce qui montre qu'il n'en est pas ainsi pour la plupart. Mais quel remède l'apôtre recommande-t-il contre ce mal ? Blâme-t- il les pasteurs négligents qui permettaient à leurs fidèles de lire les Écritures ? Enjoint-il aux chrétiens d'écouter l'autorité vivante de l'Église - et il y avait alors en son sein des hommes vraiment infaillibles - non. Il n'a pas recours à un tel expédient. Mais, comme ce sont des incultes et des instables qui ont ainsi déchiré les Écritures, il leur enjoint de "croître dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ". Mais comment les hommes doivent-ils croître dans la connaissance de Jésus-Christ ? Incontestablement par l'étude du livre qui le révèle. Conformément à sa propre injonction : "Sondez les Écritures. Ce sont elles qui rendent témoignage de moi." "Éprouvez toutes choses. Retenez ce qui est bon."

Mais l'Église de Rome, en interdisant l'exercice du jugement privé et en exigeant des hommes une soumission implicite à sa propre autorité, exige d'eux l'exercice de leurs facultés. Elle fait appel à ces mêmes facultés qu'elle leur interdit d'utiliser, et leur demande d'exercer leur jugement privé afin qu'ils voient qu'il est de leur devoir de ne pas exercer leur jugement privé. L'appel de Rome est que les hommes se soumettent à son infaillibilité. Mais elle montre elle-même qu'elle est consciente qu'un être rationnel ne peut se soumettre à cet appel que par l'usage de la raison, car elle recommande son appel par des arguments. Pourquoi insiste-t-elle sur ces arguments, si notre raison n'est pas apte à trancher la question ? Avant de se soumettre à l'infaillibilité, il faut d'abord s'assurer de plusieurs choses, comme la vérité du christianisme, le vicariat de Pierre et la transmission de la suprématie jusqu'au pontife vivant. Car c'est sur ces bases que repose l'infaillibilité. Le jugement privé qui peut déterminer ces points importants pourrait, on le pense, en décider d'autres avec compétence. Affirmer que le jugement sain des hommes peut les conduire jusqu'ici, mais pas plus loin, revient à dire qu'au moment où les hommes se soumettent à l'infaillibilité, ils abandonnent leur jugement sain.

Leur raison est impropre, dit l'Église de Rome. Et pourtant, on leur demande, avec une raison inapte, de raisonner correctement sur l'inaptitude de leur raison. S'ils réussissent à raisonner sur cette proposition, leur succès même ne réfute-t-il pas la proposition ? et s'ils n'y parviennent pas, comment peuvent-ils savoir que la proposition est vraie ? Et pourtant, l'Église de Rome continue d'exhorter les hommes à utiliser leur raison pour découvrir que la raison n'est d'aucune utilité. C'est aussi sensé que de demander à un homme de marcher quelques kilomètres sur la route pour découvrir que ses membres sont incapables de le porter à un mètre de sa propre porte. Cette conclusion, que la raison ne sert à rien, est vraie ou fausse. Si elle est vraie, comment les hommes ont-ils pu arriver à une conclusion solide avec une raison

tout à fait inutile ? et si elle est fausse, que devient le dogme de Rome ? Dire à un homme : "Votre raison est inutile, mais voici l'infaillibilité qui vous servira de guide ; seulement vous devez raisonner pour l'atteindre", c'est comme si l'on disait à un naufragé : "C'est vrai, mon ami, vous ne pouvez pas nager d'un seul trait. Mais il y a un rocher à une demi-lieue de là. Vous pouvez vous y tenir."

La règle protestante est l'Écriture. "À l'Écriture, le catholique romain ajoute, premièrement, les Apocryphes. Deuxièmement, les traditions. Troisièmement, les actes et les décisions de l'Église, comprenant de nombreux volumes de bulles des papes, dix volumes in-folio de décrétales, trente et un volumes in-folio d'actes de conciles, cinquante et un volumes in-folio d'Acta Sanctorum, ou les actes et les paroles des saints. Quatrièmement, ajoutez à ces volumes au moins trente-cinq volumes de pères grecs et latins, dans lesquels, dit-il, se trouve le consentement unanime des pères. Cinquièmement, à tous ces cent trente-cinq volumes folio, ajoutez le chaos des traditions non écrites qui nous sont parvenues depuis les temps apostoliques. Mais nous ne devons pas nous arrêter là. Il faut y ajouter les exposés de chaque prêtre et de chaque évêque. En réalité, une telle règle n'est pas une règle. À moins qu'une masse infinie et contradictoire d'incertitudes ne puisse constituer une règle. Aucun romaniste ne peut croire sobrement, et encore moins apprendre, sa propre règle de foi"[10].

Mais même en admettant que toute cette infaillibilité soit centrée sur la personne du pontife, et que, pratiquement, le guide du romaniste soit le dictum du pape, comment peut-il en interpréter le sens, si ce n'est par une opération de jugement du même type que celle par laquelle les protestants interprètent les Écritures ? Comment peut-il en interpréter le sens, si ce n'est par une opération de jugement du même type que celle par laquelle le protestant interprète le dictum de l'Écriture ? Il n'y a donc aucune conception de l'infaillibilité qui puisse supplanter l'exercice du jugement privé, si ce n'est celle qui consiste à placer dans la tête de chaque homme une infaillibilité qui le guidera, non pas par son intelligence, mais sous la forme d'un instinct irraisonné et irréfutable.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Can. Et Dec. Concilii Tridentini, p. 16. Lipsiae (1846.)

[2] Fin de la controverse de Milner, lettre viii. Dublin, 1827.

[3] Controversial Catechism, par le Révérend S. Keenan, Règle de foi, chap. Vi... Edin. 1846.

[4] D'Aubigné, Histoire de la Réforme, vol. ii. P. 71.

[5] Concil. Trid. Sess. iii.

[6] Dictionnaire de Bayle, art. Hosius.

[7] Milner's End of Controversy, lettre viii.

[8] M. J. Perrone, actuellement professeur de théologie au Collegio Romano de Rome, déclare : " L'Église, c'est-à-dire le clergé, qui forme un seul corps avec le pontife romain, son chef, a reçu le pouvoir de publier infailliblement l'Évangile, de l'interpréter fidèlement et de le préserver inviolablement ". Il fonde ces hautes prérogatives sur Matthieu, xxviii. 19, "Allez donc, et enseignez toutes les nations", etc. "Le Christ ne dit pas à ses apôtres, soutient Perrone, "allez et écrivez, mais allez et enseignez ; il ne dit pas non plus : "Je suis avec vous pour un temps seulement, mais pour toujours". Par "tout ce que je vous ai prescrit", il faut entendre non seulement ce qui est écrit dans le Livre d'Urantia, mais aussi ce qui est écrit dans le Livre d'Urantia.

Le Nouveau Testament, mais ce que la tradition a transmis comme étant les paroles du Christ. Le professeur fait grand cas de la variété d'interprétations à laquelle la langue écrite est sujette, mais pas du tout des variations bien plus grandes, non seulement dans l'interprétation, mais aussi dans l'objet, auxquelles la langue traditionnelle est sujette. (Praelectiones Theologicae, quas in Collegio Romano Societatis Jesu habebat J. Perrone, tom. i. P. 171-174 . Parisiis, 1842).

[9] Fin de la controverse de Milner, lettre ix.

[10] Elliott's Delineation of Romanism, p. 13. Londres, 1851.

Chapitre III. De la Lecture des Écritures.

On aurait pu penser que l'Église de Rome avait éloigné son peuple des Écritures. Elle a mis le fossé de la tradition entre eux et la Parole de Dieu. Elle les a éloignés encore plus de la sphère de danger en leur fournissant un interprète infaillible, dont le devoir est de veiller à ce que la Bible n'exprime aucun sens hostile à Rome. Mais, comme si cela ne suffisait pas, elle s'est efforcée par tous les moyens en son pouvoir d'empêcher que les Écritures ne tombent, sous quelque forme que ce soit, entre les mains de son peuple. Avant la Réforme, elle enfermait la Bible dans une langue morte, et des lois sévères étaient promulguées contre sa lecture. La Réforme a ouvert le précieux volume. Tyndale et Luther, l'un depuis sa retraite de Vildorfe dans les Pays-Bas, l'autre depuis les ombres profondes de la forêt de Thuringe, envoyèrent la Bible aux nations dans les langues vernaculaires de l'Angleterre et de l'Allemagne. Une soif d'Écritures s'est alors éveillée, à laquelle l'Église de Rome a jugé imprudent de s'opposer ouvertement. Le Concile de Trente édicta dix règles concernant les livres interdits qui, tout en semblant satisfaire, étaient insidieusement conçues pour freiner le désir croissant de la Parole de Dieu. Dans la quatrième règle, le Concile interdit à quiconque de lire la Bible sans une licence de son évêque ou de son inquisiteur. Cette licence doit être fondée sur un certificat de son confesseur attestant qu'il ne risque pas de subir un préjudice en lisant la Bible.

Le Concile ajoute ces mots emphatiques : " Si quelqu'un ose lire ou garder en sa possession ce livre sans cette licence, il ne recevra pas l'absolution avant de l'avoir remis à son ordinaire "[1] Ces règles sont suivies par la bulle de Pie IV, dans laquelle il déclare que ceux qui les violeront seront tenus pour coupables de péché mortel. C'est ainsi que l'Église de Rome a tenté de réglementer ce qu'il lui était impossible d'empêcher totalement. Le fait qu'aucun papiste n'est autorisé à lire la Bible sans licence n'apparaît pas dans les catéchismes et autres livres couramment utilisés par les catholiques romains dans ce pays. Mais il est incontestable que cela constitue la loi de cette Église. Et, conformément à cela, nous constatons que la pratique uniforme des prêtres de Rome, depuis les papes, est d'empêcher la circulation de la Bible, de l'empêcher totalement dans les pays, tels que l'Italie et l'Espagne, où ils en ont le pouvoir, et dans d'autres pays, tels que le nôtre, dans toute la mesure où leur pouvoir leur permet de le faire.

Leur politique uniforme consiste à décourager la lecture des Écritures par tous les moyens possibles. Et lorsqu'ils n'osent pas employer la force pour atteindre cet objectif, ils n'hésitent pas à mettre à leur service le pouvoir fantomatique de leur Eglise, en déclarant que ceux qui ont l'audace de contrevenir à la volonté de Rome dans ce domaine sont coupables de péché mortel. Pas plus tard qu'en 1816, le pape Pie VII, dans sa bulle, dénonce la Société biblique et se dit "choqué" par la circulation des Écritures, qu'il caractérise comme un procédé des plus rusés, par lequel les

fondements mêmes de la religion sont sapés ; "une peste" qu'il lui appartient "de remédier et d'abolir" ; "une souillure de la foi, éminemment dangereuse pour les âmes". Il félicite le primat, à qui sa lettre est adressée, pour le zèle dont il a fait preuve "pour détecter et renverser les machinations impies de ces innovateurs" et considère comme un devoir épiscopal d'exposer "la méchanceté de ce projet infâme" et de publier ouvertement "que la Bible imprimée par les hérétiques doit être classée parmi les autres livres interdits, conformément aux règles de l'index". Car il est évident par expérience que les saintes Écritures, lorsqu'elles ont été diffusées dans la langue vulgaire, ont, par la témérité des hommes, produit plus de mal que de bien"[2] Ainsi, selon le jugement solennel de l'Église de Rome, exprimé par l'intermédiaire de son principal organe, la Bible a fait plus de mal que de bien, et est sans comparaison le pire livre du monde. Il n'y a qu'un seul être que Rome redoute plus que la Bible, et c'est son auteur.

Le même pape a publié une bulle en 1819 sur le sujet de la diffusion des Écritures dans les écoles irlandaises. Il parle de la diffusion des Écritures dans les écoles comme d'une semence d'ivraie. Et que les enfants sont ainsi infestés par le poison fatal des doctrines dépravées. Il exhorte les évêques irlandais à s'efforcer d'empêcher que le blé ne soit étouffé par l'ivraie.

[3] En 1824, le pape Léon XII. a publié une lettre encyclique dans laquelle il annonce qu'une certaine société, vulgairement appelée SOCIÉTÉ DE LA BIBLE, s'est répandue dans le monde entier. Il poursuit en qualifiant la Bible protestante d'"Évangile du Diable". Le défunt pape Grégoire XVI, dans sa lettre encyclique, après avoir fait référence au décret du Concile de Trente, cité plus haut, ratifie ce décret et d'autres dispositions similaires de l'Église : "De plus, nous confirmons et renouvelons les décrets cités plus haut, rendus autrefois par l'autorité apostolique, contre la publication, la distribution, la lecture et la possession de livres des Saintes Écritures traduits en langue vulgaire". Cette hostilité à l'égard de la Parole de Dieu ne se limite pas à l'occupant du Vatican, mais s'étend à l'ensemble du clergé romain dans toutes les parties du monde, comme en témoignent les cas récents et bien authentifiés d'incendies de Bibles par des prêtres en Belgique, en Irlande et à Madère.

Non moins significatif est le fait, déclaré dans les preuves devant les commissaires de l'éducation, que parmi les quatre cents étudiants fréquentant le collège de Maynooth, il n'y avait pas plus de dix Bibles ou Testaments. Alors que chaque étudiant devait se procurer un exemplaire des œuvres des Jésuites Bailly et Delahogue[4], le Dr. Doyle, dans ses instructions aux prêtres concernant la Kildare Place Society, dit que si les parents envoyaient leurs enfants dans une école biblique, après l'avertissement du prêtre, "ils seraient coupables de péché mortel" ou que si l'un d'entre eux laissait ses enfants aller dans une école hibernienne, il jugerait bon "de leur refuser le sacrement au moment de mourir" ; et il ajoute que "les Écritures étant lues et apprises par cœur, c'est tout à fait suffisant pour que les écoles nous

soient odieuses"[5]."Et c'est à l'utilisation de la Bible sans note ni commentaire dans ces écoles que Lord Stanley attribue directement leur échec : les prêtres, dit-il, se sont exercés " avec énergie et succès contre un système auquel ils étaient en principe opposés "[6] L'hostilité des prêtres " ne semble pas être dirigée uniquement contre les versions des protestants, mais contre l'Écriture elle-même. Comme le montre leur opposition résolue à la version catholique [le Douay], sans note ni commentaire, que la Société biblique a proposé d'imprimer à l'usage des catholiques, mais qui a été absolument refusée par leur clergé ? M. Nowlan, dans un débat avec quelques ecclésiastiques protestants en 1824, dit : "Si la Société biblique venait à distribuer des copies de la Bible, même de la version que l'Église catholique approuve, sur ce principe [celui de la Société biblique], nous considérerions toujours qu'il est de notre devoir de nous opposer à elle"[7], ont clairement et formellement fait savoir au monde que la distribution et la lecture des Saintes Écritures en langue vulgaire "sapent les fondements mêmes de leur religion"[8].

Face à ces faits, à leur credo écrit interdisant clairement la lecture des Ecritures sans licence, sous peine d'être reconnu coupable de péché mortel, aux anathèmes contre les sociétés bibliques, tonnés par les pontifes, les sociétés bibliques ont été condamnées à des amendes. Des anathèmes contre les sociétés bibliques, lancés par les pontifes. De la Bible brûlée par les mains des prêtres, comme s'il s'agissait du "livre de l'hérésie", ainsi que l'a qualifié le procureur général lorsqu'il a retiré le Nouveau Testament de la manche du "Vicaire de Dollar" ; face au refus du sacrement aux mourants, pour le crime d'avoir envoyé leurs enfants dans une école où l'on lisait la Bible. Et les tentatives, tant à Édimbourg, dans le cas des Ragged Schools, qu'en Irlande, dans le cas des écoles de la Kildare Place Society, de faire échouer et de renverser les projets conçus pour la réhabilitation des ignorants, des vicieux et des parias, parce que ces projets incluaient la lecture des Écritures sans note ni commentaire,-Il faut assurément une bonne dose d'audace pour soutenir, comme le font les prêtres de l'Église de Rome, "que c'est une grande erreur, et même une calomnie contre l'Église catholique, de dire qu'elle est opposée à l'utilisation et à la circulation complètes et sans restriction des Écritures."

Nous ne savons pas si nous avons jamais rencontré une tentative de ce genre qui soit plus directe que celle qui suit, et ce dans des circonstances où l'on aurait pu penser que l'audace la plus téméraire aurait reculé devant une telle tentative. Les paroles que nous avons citées, accusant de calomnie l'Église de Rome de dire qu'elle est opposée à "l'usage et à la circulation pleins et entiers des Écritures, ont été prononcées à Rome au milieu de millions de personnes plongées dans l'ignorance la plus crasse du volume sacré. Ils sont tombés sous la plume du professeur de théologie dogmatique du Collegio Romano, lors d'une conversation avec le Révérend

M. Seymour, un ecclésiastique de l'Église d'Angleterre, qui a visité Rome il y a quelques années, et qui a rapporté son expérience de la papauté, telle qu'il l'a trouvée

dans la métropole du catholicisme romain, dans son ouvrage intitulé Mornings among the Jesuits at Rome" (Matinées chez les Jésuites à Rome). "La réponse que j'ai faite à cette question, dit M. Seymour, est que, ayant résidé de nombreuses années parmi une population catholique romaine en Irlande, j'ai toujours constaté que le volume sacré leur était interdit. Depuis que je suis venu en Italie, et plus particulièrement à Rome, j'ai constaté l'ignorance la plus complète des Saintes Écritures, qu'ils attribuaient à une interdiction de la part de l'Église.

"Il a immédiatement déclaré qu'il devait y avoir une erreur, puisque le livre était autorisé à tous ceux qui pouvaient le comprendre et qu'il était, en fait, en circulation très générale à Rome.

"J'ai dit que j'avais entendu dire le contraire et qu'il était impossible de se procurer un exemplaire des Saintes Ecritures en langue italienne dans la ville de Rome, que je l'avais entendu dire par un gentleman anglais qui y avait résidé pendant dix ans, que je considérais cette affirmation comme peu crédible, que je souhaitais vivement vérifier la question pour ma propre information, que j'avais un jour résolu d'en faire l'expérience en visitant tous les établissements de vente de livres de la ville de Rome,- que j'étais allé à la librairie de la Propaganda Fide, à celle patronnée par sa sainteté le pape, à celle qui était liée au Collegio Romano et patronnée par l'ordre des Jésuites, à celle qui était établie pour l'approvisionnement des Anglais et autres étrangers, à celles qui vendaient des livres anciens et d'occasion, et que dans chaque établissement, sans exception, je trouvais que les Saintes Écritures n'étaient pas à vendre. Je n'ai pas pu me procurer un seul exemplaire en langue romaine, d'un format portable, dans toute la ville de Rome. Et lorsque je demandais à chaque libraire la raison pour laquelle il ne possédait pas un volume aussi important, on me répondait, dans tous les cas, e prohibito, ou non é permesso, c'est-à-dire que le volume était interdit, ou qu'il n'était pas permis de le vendre. J'ajoutai que l'édition de Martini m'était offerte en deux endroits, mais en vingt-quatre volumes, et au prix de 105 francs (c'est-à-dire 4 livres sterling). Et que, dans ces conditions, je ne pouvais que considérer les saintes Écritures comme un livre interdit, du moins dans la ville de Rome.

"Il m'a répondu en reconnaissant qu'il était très probable que je ne puisse pas trouver le volume à Rome, d'autant plus que la population de Rome était très pauvre et n'était pas en mesure d'acheter le volume sacré. Et que la véritable raison pour laquelle les Écritures ne se trouvaient pas chez les libraires, et n'étaient pas non plus en circulation, n'était pas qu'elles étaient interdites ou prohibées par l'Église, mais que le peuple de Rome était trop pauvre pour les acheter.

"J'ai répondu qu'ils étaient probablement trop pauvres, que ce soit à Rome ou en Angleterre, pour donner cent cinq francs pour le livre. Mais que le clergé de Rome, si nombreux et si riche, fasse comme en Angleterre, c'est-à-dire qu'il forme une association pour abaisser le prix des exemplaires des Écritures.

"Il répondit que les prêtres étaient trop pauvres pour réduire le volume et que les gens étaient trop pauvres pour l'acheter.

"J'ai alors déclaré que si c'était vraiment le cas, que s'il n'y avait pas d'interdiction contre le volume sacré, que s'ils voulaient bien le faire circuler, et que réellement et sincèrement il n'y avait pas d'autre objection que les difficultés résultant du prix du livre, cette difficulté devrait être immédiatement surmontée : J'entreprendrais moi-même d'obtenir d'Angleterre, par l'intermédiaire de la Société biblique, tout le nombre de Bibles qui pourraient être diffusées. Et qu'elles seraient vendues au prix le plus bas possible, ou données librement et gratuitement aux habitants de Rome. J'ai déclaré que le peuple d'Angleterre aimait les Écritures plus que tout au monde. Et que ce serait pour eux une source de joie et d'action de grâces que de donner pour diffusion gratuite tout nombre d'exemplaires du volume sacré dont les habitants de Rome pourraient avoir besoin.

"Il me répondit immédiatement qu'il me remerciait pour cette offre généreuse. Mais qu'il ne servirait à rien de l'accepter, car le peuple de Rome était très ignorant, dans un état d'ignorance brutale, incapable de lire quoi que ce soit. Il ne pouvait donc pas tirer profit de la lecture des Ecritures, même si nous les lui fournissions gratuitement.

"Je ne pouvais pas me dissimuler qu'il tergiversait avec moi, que son ancienne excuse de la pauvreté et cette nouvelle excuse de l'ignorance n'étaient que des faux-fuyants. Je lui demandai donc qui était responsable du fait que le peuple demeurait dans une ignorance aussi universelle et inexplicable. La ville de Rome comptait plus de cinq mille prêtres, moines et religieuses, sans compter les cardinaux et les prélats. La population totale n'était que de trente mille familles. Il y avait donc un prêtre, un moine ou une moniale pour six familles à Rome. Il y avait donc suffisamment de moyens pour assurer l'éducation du peuple. J'ai donc demandé si l'Église n'était pas à blâmer pour cette ignorance de la part du peuple.

Il se détourna immédiatement du sujet en disant que l'Église tenait à l'infaillibilité du pape, à qui il appartenait donc de donner la seule interprétation infaillible des Écritures[9].

Mais une confirmation plus autoritaire encore de tout ce que nous avons avancé contre la papauté sur ce point est apparue récemment. Il s'agit de la lettre encyclique de Pie IX. (publiée en janvier 1850). Ce document est un mélange de despotisme et de bigoterie tel que Léon XII aurait pu le concevoir, et que Grégoire aurait pu le faire. aurait pu concevoir, et Grégoire XVI. a signé. C'est en soi une telle exposition que nous n'ajouterons pas un mot de commentaire. Après avoir condamné le nouvel art de l'imprimerie", le Pape poursuit en disant : "Non, plus encore. Avec l'aide des Sociétés bibliques, condamnées depuis longtemps par la sainte chaire, ils ne rougissent pas de distribuer de saintes Bibles, traduites en langue vulgaire, sans se

conformer aux règles de l'Église." ... ... "Sous un faux prétexte de religion, ils en recommandent la lecture aux fidèles. Dans votre sagesse, vous comprenez parfaitement, vénérables frères, avec quelle vigilance et quelle sollicitude vous devez travailler, afin que les fidèles fuient avec horreur cette lecture empoisonnée. Et qu'ils se souviennent qu'aucun homme, appuyé sur sa propre prudence, ne peut s'arroger le droit et avoir la présomption d'interpréter les Écritures autrement que comme les interprète notre sainte mère l'Église, à qui seule notre Seigneur a confié la garde de la foi, le jugement sur le vrai sens et l'interprétation des livres divins"[10].

Voilà pour la doctrine et la pratique de l'Église de Rome sur ce point essentiel. Le monde ne contient pas pour elle de livre plus dangereux que la Bible, ni devant lequel elle recule avec une crainte plus instinctive. Elle n'ose ni désavouer son autorité, ni faire ouvertement appel à elle en la mettant entre les mains de son peuple. Avec toute son impudence et son audace, elle tremble à l'idée de comparaître devant ce tribunal, sachant bien qu'elle ne peut "se présenter au jugement". C'est ainsi que Rome est contrainte de rendre hommage à la majesté de la Bible. Elle a fait tout son possible pour exiler ce livre du monde, avec tous les trésors qu'il contient, ses récits palpitants, sa riche poésie, sa philosophie profonde, ses doctrines sublimes, ses promesses bénies, ses prophéties magnifiques, ses espérances glorieuses et immortelles. Si un être était assez malin ou assez puissant pour éteindre la lumière du jour et condamner les générations successives d'hommes à passer leur vie dans les ténèbres d'une nuit ininterrompue, où trouverait-on des mots assez forts pour en dénoncer l'énormité ? Le crime de Rome est bien plus grand encore. Après que le jour du christianisme se soit levé, elle a pu couvrir l'Europe de ténèbres et, par l'exclusion de la Bible, perpétuer ces ténèbres d'âge en âge. L'énormité de sa méchanceté ne peut être connue sur terre. Mais elle ne peut se dissimuler qu'en dépit de ses anathèmes, de ses indices expurgatorii, de ses édits tyranniques, par lesquels elle tente encore d'entourer son territoire de ténèbres, la Bible est destinée à vaincre dans le conflit.

D'où son hostilité implacable, une hostilité fondée, dans une large mesure, sur la peur. Nous voyons parfois ses membres faire cette confession involontaire. La Bible, disait Richard du Mans, au Concile de Trente, "ne doit pas être étudiée, parce que les luthériens ne gagnent que ceux qui la lisent". Et dans des temps plus modernes, nous trouvons M. Shiel affirmant, sur une scène non moins ostentatoire que celle du Concile de Trente, que "la lecture de la Bible conduirait à la subversion de l'Eglise catholique romaine". A trois siècles d'intervalle, le pape divin et le sénateur britannique s'unissent pour déclarer que la papauté et la Bible ne peuvent aller de pair. Comme ces vaticinations ressemblent aux paroles adressées à Haman par Zéresh, sa femme : "Alors ses sages et Zéresh, sa femme, lui dirent : si Mardochée est de la race des Juifs, devant lesquels tu as commencé à tomber, tu ne l'emporteras pas sur lui, mais tu tomberas certainement devant lui". Le monde n'est pas assez vaste pour contenir à la fois la Bible et le Pape. Chacun revendique un empire sans partage.

Supposer que les deux peuvent vivre ensemble à Rome, c'est supposer une impossibilité. L'entrée de l'un est l'expulsion de l'autre. Pour la papauté, une seule Bible est plus redoutable qu'une armée de dix mille hommes. Laissons-la entrer et, comme Dagon est tombé devant l'arche d'autrefois, le puissant Dagon qui trône depuis si longtemps sur les sept collines s'écroulera et sera complètement brisé. Ouvrez les scellés de cette page bénie aux nations, et adieu aux inventions et aux fraudes, à l'autorité et à la grandeur de Rome. Telle est la catastrophe qu'elle appréhende déjà. C'est pourquoi, lorsqu'elle rencontre la Bible sur son chemin, elle est effrayée et s'écrie avec terreur : "Je sais qui tu es ; es-tu venu pour me tourmenter avant le temps ?

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Concil. Trid. De Libris Probibitis, p. 231 de l'édition de Leipsic. La Vulgate latine est la norme autorisée dans l'Église de Rome, et ce au détriment des Écritures hébraïques et grecques originales. Celles-ci sont omises dans le décret et remplacées par une traduction. Toutes les traductions protestantes, telles que notre version anglaise autorisée, la traduction de Luther, etc. sont interdites. (Voir Concil. Trid., decretum de editione et usu sacrorum librorum).

[2] Donné à Rome, le 29 juin 1816. Et adressé à l'archevêque de Gnezn, primat de Pologne.

[3] M'Gavin's Protestant, vol. i. P. 262, 8e éd.

[4] L'Irlande en 1846-7, p. 33. Par Philip Dixon Hardy, M. R. I. A.

[5] Idem.

[6] Lettre de Lord Stanley au duc de Leinster.

[7] Elliot's Delineation of Romanism, pp. 21, 22.

[8] Sans doute le moyen le plus efficace d'extirper l'hérésie serait-il d'extirper la Bible. Et c'est ce que Rome s'est efforcée de faire, non seulement par des bulles pontificales, mais en stigmatisant la Bible de toutes les manières possibles, afin de la faire disparaître l'histoire de l'humanité, et de l'humanité tout court. Pighius appelait les Écritures un nez de cire, qui se laisse facilement tirer en avant et en arrière, et modeler de telle ou telle façon, et comme on veut. Turrian les a qualifiées de chaussure qui s'adapte à tous les pieds, d'énigme de sphinx, de sujet de dispute. Lessius, imparfait, douteux, obscur, ambigu et perplexe. L'auteur De Tribus Veritatibus les désigne comme une forêt de voleurs, une boutique d'hérétiques. Combien différente est l'estimation que David avait faite d'eux : La loi de l'Éternel est parfaite, elle convertit l'âme. Le témoignage de l'Éternel est sûr, il rend sages les simples."

[9] Matinées chez les Jésuites à Rome, pp. 132-135.

[10] L' anecdote touchante suivante, dont l'auteur peut attester la véracité, illustre bien l'esprit de la papauté moderne à l'égard de la Bible. La femme d'un ecclésiastique de l'Église d'Angleterre mourut à Rome. L'épitaphe suivante fut préparée par son mari pour la pierre tombale : "Pour elle, vivre était le Christ", etc. "Elle est partie pour la montagne de la myrrhe et la colline de l'encens, jusqu'à ce que le jour se lève, etc. Ce texte fut soumis à la censure, rayé : un appel fut adressé à Pie IX lui-même, qui confirma la censure. lui-même : il confirma l'acte du censeur pour deux raisons . Il était illégal d'exprimer l'espoir de l'immortalité sur la tombe d'un hérétique. Il était contraire à la loi de publier aux yeux du peuple romain une partie quelconque de la Parole de Dieu.

Chapitre IV. L'Unité de l'Église de Rome.

L'Église n'est pas l'œuvre de l'homme : elle est une création spéciale de Dieu. Comme son origine est entièrement surnaturelle, nous ne pouvons chercher d'informations sur sa nature, sa constitution et ses objectifs que dans la Bible. Le Nouveau Testament déclare que l'Église est une société spirituelle, composée d'hommes spirituels, c'est-à-dire régénérés. Associés sous un chef spirituel, le Seigneur Jésus-Christ. Maintenus ensemble par des liens spirituels, qui sont la foi et la charité. gouvernés par des lois spirituelles, qui sont contenues dans la Bible Jouissant d'immunités et de privilèges spirituels, et nourrissant des espérances spirituelles. Telle est l'Église invisible. On l'appelle ainsi parce que ses membres, en tant que tels, ne peuvent être découverts par le monde. L'Église, dans ce sens, ne peut être délimitée par aucune frontière géographique, ni par aucune particularité ou distinction confessionnelle. Elle est répandue dans le monde entier et comprend tous ceux qui, en tout lieu et de tout nom, croient au Seigneur Jésus et sont unis à lui comme chef et les uns aux autres comme membres d'un même corps, par le lien de l'Esprit et de la foi.

"C'est par un seul esprit que nous avons tous été baptisés pour former un seul corps, que nous soyons juifs ou païens, esclaves ou libres, et que nous avons tous été abreuvés d'un seul esprit". Les protestants concèdent volontiers à l'Église de Rome ce que, comme nous le montrerons par la suite, cette Église ne leur concède pas, à savoir que, même au sein de la papauté, on peut trouver des membres de l'Église du Christ et des héritiers du salut. Mais l'Église peut être considérée sous son aspect extérieur, et c'est à ce titre qu'on l'appelle l'Église visible, qui se compose de tous ceux qui, dans le monde entier, professent la vraie religion, ainsi que de leurs enfants. Il ne s'agit pas de deux Églises, mais de la même Église vue sous deux aspects différents. Elles sont composées, dans une large mesure, des mêmes individus. L'Église visible comprend tous ceux qui sont membres de l'Église invisible. Mais la réciproque de cette proposition n'est pas vraie. En effet, en plus de tous les chrétiens authentiques, l'Église visible contient beaucoup de personnes qui ne sont chrétiennes que de nom. Ses limites sont donc plus étendues que celles de l'Église invisible. Telles sont les opinions généralement défendues par les protestants au sujet de l'Église. Les papistes ont des opinions très différentes sur ce sujet important. Les papistes soutiennent que l'Église de Rome est catégoriquement l'Église[1], qu'elle est l'Église, à l'exclusion de toutes les autres communautés ou Églises portant le nom de chrétien. Ils soutiennent que cette Église est UNE. Qu'elle est CATHOLIQUE ou universelle. Qu'elle est INFALLIBLE. Que le pontife romain, en tant que successeur de Pierre et vicaire du Christ, est son chef visible. Et qu'il n'y a pas de salut en dehors d'elle.

L'Église, disent les papistes, doit posséder certaines grandes marques ou certains caractères. Ceux-ci ne doivent pas être d'une nature telle qu'ils ne puissent être découverts qu'à l'aide d'une grande érudition et après de laborieuses recherches. Elles doivent être de cette nature large et palpable qui leur permet d'être vues immédiatement et par tous. L'Église doit ressembler au soleil, pour reprendre l'image de Bellarmin, dont les rayons resplendissants attestent sa présence à tous. C'est par ces signes que doit être résolue l'importante question : "Quelle est la véritable Église ?" Les papistes soutiennent, et s'efforcent de prouver, que ces signes ne se trouvent que dans l'Église de Rome. Et donc qu'elle est, à l'exclusion de toute autre société, la sainte Église catholique.

La première caractéristique indispensable de la véritable Église, que seule l'Église de Rome possède, comme le soutiennent les papistes, est l'UNITÉ. Bellarmin place l'unité de l'Église dans trois choses : la même foi, les mêmes sacrements et le même chef, le pontife romain[2] Cette unité est définie par Dens[3] comme consistant " à avoir une seule tête, une seule foi, à être d'un seul esprit, à participer aux mêmes sacrements et à la communion des saints "[4]. En ce qui concerne le premier point, l'unité de la tête, Dens estime que l'Église de Rome est nettement favorisée. En effet, nulle part ailleurs qu'en elle nous ne trouvons une seule tête visible "sous le Christ", à savoir le pontife romain, "à laquelle sont soumis tous les évêques et l'ensemble des fidèles". En lui, poursuit Dens, l'Église a un "centre d'union" et une source "d'autorité et de discipline, dont l'exercice s'étend à toute l'Église". "Dans le catéchisme du Dr Reilly, on demande : "Qu'est-ce que l'Église ? Il est répondu : "C'est l'assemblée des fidèles qui professent la vraie foi et qui obéissent au Pape"[4].

Les romanistes insistent aussi beaucoup sur le fait que le même credo, en particulier celui du pape Pie IV, rédigé conformément aux définitions du concile de Trente, est professé par les catholiques romains dans toutes les parties du monde. Que les mêmes articles de foi et de morale sont enseignés dans tous ses catéchismes. Qu'elle a une seule règle de foi, à savoir " l'Écriture et la tradition ", et qu'elle a " le même exposant et le même interprète de cette règle, l'Église catholique "[5] " Ce n'est pas seulement dans sa doctrine ", dit le Dr Milner, " que l'Église catholique est une et la même : elle est aussi uniforme dans tout ce qui est essentiel dans sa liturgie. Dans toutes les parties du monde, elle offre le même sacrifice non sanglant de la sainte messe, qui est son principal acte de culte divin. En ce qui concerne la communion des saints, nous la trouvons définie dans le Catéchisme de Reilly comme consistant en ce que les membres de l'Église "participent aux bénédictions et aux trésors spirituels qui se trouvent en elle" ; et ceux-ci, encore une fois, sont dits consister en "les sacrements, le saint sacrifice de la messe, les prières de l'Église, les prières de l'Église, les prières de l'Église, les prières de l'Église, les prières de l'Église, les prières de l'Église, les prières de l'Église, les prières de l'Église, les prières de l'Église et les prières de l'Église.

En général, les papistes, en décidant de ce point, rejettent complètement les grâces et les fruits du christianisme intérieur, et s'appuient entièrement sur l'organisation extérieure. Bellarmin affirme que les pères ont toujours considéré la communion avec le pontife romain comme une marque essentielle de la véritable Église. Mais lorsqu'il en vient à prouver cela, il saute immédiatement par-dessus les apôtres et les écrivains inspirés, et les exemples du Nouveau Testament, où nous trouvons de nombreuses églises incontestablement indépendantes et ne devant rien à Rome, pour en arriver aux écrivains qui ont été les pionniers de la primauté. Lorsqu'un seul homme au monde est autorisé à penser, et que les autres sont obligés d'être d'accord avec lui, l'unité devrait être aussi facile à atteindre qu'elle est sans valeur lorsqu'elle est atteinte. Pourtant, malgré le despotisme de la force et le despotisme de l'ignorance, qui ont été utilisés à toutes les époques pour écraser le libre examen et la discussion ouverte dans l'Église de Rome, de graves divergences et de furieuses disputes ont éclaté en son sein. Lorsque nous nommons le Pape, nous indiquons toute l'étendue de son unité. Sur ce point, elle est unie, ou l'a toujours été. Sur tous les autres points, elle est en désaccord. La théologie de Rome a différé matériellement à différentes époques. Ainsi, ses membres ont cru à un ensemble d'opinions à une époque, et à un autre ensemble d'opinions à une autre époque. Ce qui était une saine doctrine au sixième siècle était une hérésie au douzième. Et ce qui était suffisant pour le salut au XIIe siècle est tout à fait insuffisant pour le salut de nos jours.

La transsubstantiation a été inventée au XIIIe siècle. Elle a été suivie, à trois siècles de distance, par le sacrifice de la messe. Et cela encore, de nos jours, par l'immaculée conception de la Vierge. Au XIIe siècle, la théologie lombarde[8], qui mêlait la foi et les œuvres dans la justification du pécheur, était en vogue. Elle eut son heure de gloire et fut remplacée une centaine d'années plus tard par la théologie scolastique. Les scolastiques rejetèrent la foi et accordèrent aux seules œuvres une place dans l'importante question de la justification. Sur les ruines de la divinité scolastique s'est épanouie la théologie monastique. Ce système prônait les indulgences papales, l'adoration des images, les prières aux saints et les œuvres de surérogation. C'est sur ces bases que reposait la justification du pécheur. La Réforme est venue, et une théologie modifiée est ensuite devenue à la mode, dans laquelle les erreurs les plus grossières ont été abandonnées pour s'adapter à la lumière nouvellement apparue. Mais aujourd'hui, tous ces systèmes ont cédé la place à la théologie des Jésuites, dont le système diffère sur plusieurs points importants de tous ceux qui l'ont précédé. En ce qui concerne la justification, la théologie jésuite enseigne que la justice habituelle est une grâce infuse, mais que la justice réelle consiste dans le mérite des bonnes œuvres. Voici cinq théologies qui ont été successivement en vogue dans l'Église de Rome. Lequel de ces cinq systèmes est le plus orthodoxe ? Ou bien sont-ils tous orthodoxes ?

Mais nous ne souhaitons pas seulement l'unité entre les âges successifs de l'Église romaine. Nous souhaitons l'unité entre ses docteurs et ses conciles contemporains. Ils ont divergé sur des questions de cérémonies, sur des questions de morale, et ils ont divergé non moins sur les questions de la suprématie et de l'infaillibilité. La divergence d'opinion a été la règle, l'accord l'exception. L'accord a été l'exception. Le conseil s'est disputé avec le conseil. Le pape a excommunié le pape. Les dominicains ont fait la guerre aux franciscains. Et les Jésuites ont mené des batailles incessantes et furieuses avec les Bénédictins et d'autres ordres. En effet, que sont ces divers ordres, si ce n'est d'ingénieux artifices pour apaiser les chaleurs et les divisions que Rome ne pouvait guérir, et pour permettre des divergences d'opinion qu'elle ne pouvait ni prévenir ni éliminer ? Ce qu'une bulle infaillible a soutenu comme une saine doctrine, une autre bulle infaillible l'a qualifié d'hérésie. L'Europe a été édifiée par le spectacle de deux vicaires du Christ rivaux jouant au football avec le tonnerre spirituel. Et ce qu'un saint père, Nicolas, recommande comme une assemblée d'hommes remplis du Saint-Esprit, à savoir le concile de Basile, un autre saint père, Eugène, le dépeint comme "des fous, des barbares, des bêtes sauvages, des hérétiques, des mécréants, des monstres et un pandémonium"[9] Mais les illustrations de l'unité papale ne s'arrêtent pas là. Les guerres des romanistes ont rempli l'histoire et ébranlé le monde. Le vacarme bruyant et discordant qui s'élevait jadis autour de Babel n'est qu'une faible image du vacarme interminable et des luttes furieuses qui ont toujours fait rage au sein de la Babel moderne, l'Église de Rome.

Telle est l'unité que l'Église romaine oppose si souvent et de façon si provocante à ce qu'elle se plaît à appeler la "désunion protestante". En tant que corporation, ayant sa tête à Rome et étendant ses membres jusqu'aux extrémités de la terre, elle est d'une masse gigantesque et d'une apparence imposante. Mais si on l'examine de près, on s'aperçoit qu'elle n'est qu'un assemblage de matériaux hétérogènes, maintenus ensemble par la simple compression d'une force. C'est un pouvoir coercitif extérieur, et non une influence attractive intérieure, qui lui donne son être et sa forme. L'apparence d'union et de compacité qu'elle donne à distance est entièrement due à son organisation, qui est du type le plus parfait et du caractère le plus despotique, et non à un principe spirituel et vivifiant, dont l'influence, descendant de la tête, émeut les membres et aboutit à l'harmonie des sentiments, à l'unanimité de l'esprit et à l'unité de l'action.

C'est la combinaison et non l'incorporation. C'est l'union, et non l'unité, qui caractérise l'Église de Rome. C'est l'unité d'une matière morte, et non l'unité d'un corps vivant, dont les différents membres, tout en remplissant des fonctions diverses, obéissent à une seule volonté et forment un seul tout. Ce n'est pas l'unité spirituelle et vivante promise à l'Église de Dieu, qui préserve la liberté de tous, en même temps qu'elle les rend UN : c'est une unité qui dégrade l'entendement, supplante la recherche rationnelle et anéantit le jugement privé. Elle ne laisse aucune place à la

conviction, et donc à la foi. C'est une unité qui exige de tous la soumission à un chef infaillible, qui contraint tous les hommes à participer à un rite monstrueux et idolâtre, et qui enchaîne l'intellect de tous à un farrago d'opinions contradictoires, absurdes et blasphématoires. Telle est l'unité de Rome. Les hommes doivent être des agents libres avant que l'on puisse démontrer qu'ils sont des agents volontaires. De même, les membres de l'Église doivent avoir la liberté de différer avant que l'on puisse démontrer qu'ils sont vraiment d'accord. Mais Rome refuse cette liberté à son peuple et rend ainsi impossible la démonstration de son unité. Elle résout tout en une autorité absolue, qui ne peut en aucun cas être remise en question ou combattue. Milner, après s'être efforcé, dans une de ses lettres[10], de montrer que tous les catholiques sont d'accord en ce qui concerne les articles fondamentaux du christianisme", est forcé de conclure en admettant qu'ils ne sont d'accord que dans la mesure où ils se soumettent tous implicitement à l'enseignement infaillible de l'Église. "En tout état de cause, dit-il, les catholiques, s'ils sont correctement interrogés, confesseront leur croyance en un seul article complet, à savoir : "Je crois tout ce que la Sainte Eglise catholique croit et enseigne". Ainsi, ce célèbre champion du catholicisme romain, contraint d'abandonner toutes les autres positions qu'il jugeait indéfendables, en vient finalement à faire reposer l'argument en faveur de l'unité de son Église sur ce point, à savoir la soumission irraisonnée et inconditionnelle de la conscience à l'enseignement de l'Église.

En fait, cet "article complet" résume tout le credo du papiste : l'Église s'informe pour lui, pense pour lui, raisonne pour lui et croit pour lui. Ou, comme l'a exprimé un Hibernien au franc-parler, qui, prononçant son dernier discours et sa dernière confession sur le lieu de son exécution, et résolu à ne pas s'exposer au purgatoire parce qu'il ne croyait pas assez, a déclaré "qu'il était catholique romain, qu'il était mort dans la communion de cette Église, et qu'il croyait ce que l'Église catholique a toujours cru, croit aujourd'hui et croira toujours"[11]. Éteignez l'entendement des hommes, et il n'y aura qu'une seule opinion sur la religion C'est ce que fait Rome. Avec son bâton d'infaillibilité, elle touche l'intellect et la conscience, et les réduit à la torpeur. Il règne alors dans son sein un calme profond, interrompu parfois par des disputes ridicules, des querelles furieuses, des divergences graves, sur des points dits fondamentaux, qui restent en suspens d'âge en âge, - la fameuse question, par exemple, du siège de l'infaillibilité. Et cette quiescence profonde, si semblable au repos du tombeau, accomplie par l'agitation de son bâton mystique, elle l'appelle l'unité[12].

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Perrone utilise le terme Église tantôt dans un sens restreint, pour désigner uniquement le clergé qui a été investi de l'infaillibilité, tantôt dans un sens plus large. Mais même ce sens plus large est limité aux congrégations de fidèles dont la

surveillance est assurée par des pasteurs légitimes sous l'autorité du pontife romain. (Praelectiones Theologicae de Perrone, Tom. i. P. 171).

[2] Bellarm. Opera, tom. ii. Lib. iv. Cap. X., -De Notis Ecclesiae. Colon. 1620.

[3] Theologia Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. ii. P. 120, -De Nota Ecclesiae, qua dicitur una. Dublin, 1832.

[4] Le chat de Reilly. Leçon viii.

[5] Fin de l'ouvrage de Milner, Controv. Let. Xvi. Dublin, 1827.

[6] Idem.

[7] Le chat de Reilly. Leçon viii.

[8] Il s'appelle ainsi depuis Pierre Lombard, qui a rassemblé les opinions des pères en un seul volume. Les divergences qu'il avait espéré réconcilier, il a réussi, en raison de leur proximité, à les rendre plus évidentes.

[9] Elliott's Delineation of Romanism, p. 463.

[10] Milner's End of Controversy, let. Xvi.

[11] Pensées libres sur la tolérance de la papauté, p. 12. Semblable est le catéchisme du collier, ou, comme on l'appelle en Italie, Fides carbonaria, la foi du collier, d'après l'histoire célèbre d'un collier qui, interrogé sur sa foi, répondit comme suit : -Q. Que croyez-vous ? R. Je crois ce que croit l'Église. Que croit l'Église ? R. L'Église croit ce que je crois. Alors, que croyez-vous et que croit l'Église ? R. Nous croyons la même chose.

[12] L'Église qui se targue d'être unie n'ose pas, en ce moment, convoquer un Concile général. Pourquoi ? Parce qu'elle sait que le conflit des opinions et des partis aboutirait à un éclatement de la papauté. L'unité de l'Église de Rome n'est pas un organisme, mais une pétrification.

Chapitre V. Catholicité de l'Église de Rome.

La catholicité, l'apostolicité et l'infaillibilité sont d'autres marques, portées uniquement, comme l'affirment les papistes, par l'Église de Rome, et attestant sa prétention à être la véritable Église. Exposons brièvement ces marques dans leur sens romain. Et, plus brièvement encore, demandons-nous si, en vérité, elles se trouvent dans cette Église.

Trouvant dans les Psaumes et les prophètes de nombreux passages promettant à l'Église une domination universelle et perpétuelle, les papistes en déduisent que l'Église doit être catholique ou universelle, au moins depuis l'âge des apôtres. Et que toute diminution de son nombre ou toute contraction de ses limites, au point de la laisser en minorité, invaliderait sa prétention à être la véritable Église. "L'Église, dit le Catéchisme du Concile de Trente, est à juste titre appelée catholique, parce que, comme le dit saint Augustin, de l'Orient à l'Occident, elle a répandu la splendeur d'une seule foi. L'Église n'est pas confinée aux communes des hommes, ni aux conventicules des hérétiques. Elle n'est pas limitée aux frontières d'un seul royaume, ni composée d'une seule tribu. Mais elle embrasse tout le monde par le lien de l'amour, qu'ils soient barbares ou scythes, libres ou esclaves, hommes ou femmes"[1].

"Le terme catholique implique, dit Dens, que l'Église est répandue dans le monde, ou qu'elle est universelle en termes de lieu, de nation et de temps ; et il cite, pour le prouver, le chant des rachetés dans l'Apocalypse, c'est-à-dire, selon le courant des interprètes protestants, le chant de ceux qui ont triomphé de l'Antéchrist : " Tu nous as rachetés de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation ". "Que cette marque appartienne à notre Église, poursuit Dens, ressort de la circonstance qu'en tous lieux et dans toutes les nations on trouve des catholiques qui, bien que divisés par rapport au lieu, sont unis sous le gouvernement du pontife romain. De plus, il y a eu et il y aura des catholiques à toutes les époques"[2] Le même auteur, à la suite de Bellarmin, [3] rejette la prétention d'autres corps à être considérés comme membres de l'Église, au motif qu'ils sont limités à certaines régions, que l'époque à laquelle ils ont pris leur essor est connue, et qu'ils portent des noms divers, tirant généralement leurs appellations de leurs fondateurs. "Nous descendons de Pierre, le prince des apôtres, disent les romanistes, et notre Église s'est répandue et a prospéré sur la terre depuis que le pêcheur l'a fondée à Rome ; vous venez d'Allemagne, et vous n'étiez pas, jusqu'à ce que Luther vous ait donné l'existence.

Il y a une question qui, selon le révérend Stephen Keenan, déconcertera efficacement tous les protestants. Il suffit de lui demander, en retour, où étaient les puits qu'Abraham avait creusés, avant qu'Isaac ne les débarrasse des ordures dont les bergers philistins les avaient remplis. Rome, pour montrer qu'elle a existé à toutes les époques depuis l'ère apostolique, fait appel à l'histoire. Il ne faut certes pas peu

de courage pour regarder l'histoire en face, profondément marquée de ses empreintes sanglantes. Elle se plaît à rappeler à sa mémoire et à celle des autres son état palpitant des douzième, treizième et quatorzième siècles, lorsque, à l'aide du feu et de l'épée, elle avait réussi à supprimer toute profession publique de la vérité. Et pour montrer que l'esprit de vengeance sauvage qui a persécuté ces hommes jusqu'à la mort vit encore de nos jours chez certains membres de l'Église romaine, nous trouvons le révérend Stephen Keenan en train de stigmatiser les confesseurs que son Église a contraints à habiter "les antres et les cavernes de la terre" et qu'elle a tués "au fil de l'épée", comme "des hypocrites, d'ignobles traîtres à leur religion, tout à fait incapables de composer le corps saint et intrépide de la véritable Église du Christ"[5].

Nous nions, en premier lieu, que les promesses que l'Église de Rome s'est appropriées se réfèrent à elle. Nous nions, en second lieu, que cette Église soit catholique du point de vue de la doctrine. Nous nions, en troisième lieu, qu'elle soit catholique dans le temps. Et nous nions, en quatrième lieu, qu'elle soit catholique en termes de lieu.

Premièrement, en ce qui concerne les promesses que l'Église de Rome s'est faites à elle-même, nous nions que l'Écriture ait jamais prédit que l'Église, à partir de l'ère apostolique, continuerait à progresser et à triompher de façon ininterrompue. Nous avons plusieurs indications claires du contraire. Nous trouvons l'apôtre Paul prédisant la montée d'une grande apostasie[6], dont une catholicité temporaire et comparative devait constituer l'une des marques les plus évidentes. Dans le seul livre prophétique du Nouveau Testament, il est expressément dit de l'Antéchrist, dont Rome, si elle l'examine, trouvera écrit sur son front : "tout le monde s'est émerveillé après la bête"[7] Ce que les passages en question annoncent, c'est qu'après des âges de conflit et d'oppression, et surtout après le renversement de ce grand système d'erreur qui devait non seulement arrêter le progrès de l'Église, mais la faire régresser, elle devrait surmonter l'opposition de ses ennemis, et devenir triomphante et ascendante. Alors s'accompliraient les paroles du prophète : "Les nations verront ta lumière, et tous les rois ta gloire".

Rome a eu sa "vie", au cours de laquelle elle a reçu ses "biens", la gloire, la domination et l'adoration de "tous les habitants de la terre dont les noms ne sont pas inscrits dans le Livre de Vie". Et tandis qu'elle se revêtait "de pourpre et de fin lin, et qu'elle s'offrait chaque jour une nourriture somptueuse", les pauvres membres du corps de Christ se trouvaient à sa porte, heureux des miettes de tolérance qu'il lui plaisait de laisser tomber, et reconnaissants quand les chiens de sa maison léchaient leurs plaies. Il est donc normal que lorsque l'un est tourmenté, l'autre soit réconforté.

Mais nous nions que ces promesses se réfèrent à l'Église de Rome. Ces promesses ont été données à l'Église du Christ. Et la question de savoir quelle est l'Église du Christ doit être déterminée, non par le nombre, mais par le fait de posséder l'esprit

du Christ et la doctrine du Christ. Ceci nous amène au deuxième point, celui de la doctrine, dans lequel nous nions la catholicité de l'Église de Rome. Le pontife romain aurait beau montrer que tous les genoux de la terre fléchissent devant lui, cela ne prouverait rien. Il doit montrer qu'il prêche les doctrines que le Christ a prêchées et qu'il gouverne l'Église selon les lois que le Christ a instituées. Rome ne veut pas, et n'ose pas, faire appel à la Bible pour trancher cette question. Sa politique invariable consiste à soulever un nuage de poussière en présentant une liste formidable de noms et de sectes du monde protestant, et à couvrir ainsi sa retraite. Mais, si elle pouvait prouver que nous avons tort, il ne s'ensuivrait pas qu'elle ait raison. C'est à la Bible seule qu'elle a affaire. Et à l'épreuve de ce test - et nous avons le droit de le faire, puisque les catholiques romains admettent que la Bible est la Parole de Dieu - à l'épreuve de ce test, nous disons que l'Église de Rome n'est scripturaire ni dans sa constitution, ni dans son gouvernement, ni dans sa doctrine. Elle n'est pas scripturaire dans sa constitution. La véritable Église est fondée sur la doctrine de la divinité du Christ, tandis que l'Église de Rome est fondée sur la doctrine de la primauté de Pierre.

La primauté, comme le dit Bellarmin, est le germe même du christianisme[8] ; c'est une grande vérité, si nous remplaçons le christianisme par le catholicisme. Elle n'est pas non plus scripturaire dans son gouvernement. C'est un fait historique indéniable que ni dans les temps bibliques, ni dans les temps primitifs, elle n'a été gouvernée comme elle l'a été depuis le sixième siècle. Où, dans toute la Bible, trouvons-nous une justification pour placer le gouvernement de l'Église entre les mains d'un seul homme, détenteur d'une couronne temporelle et spirituelle, gouvernant selon un code de lois qui ignore pratiquement le Nouveau Testament, et par l'intermédiaire d'une hiérarchie de cardinaux, d'archevêques et d'évêques splendidement équipée et richement rémunérée, formée sur le modèle de l'empire et représentant, au mieux, un simulacre impie de l'égalité et de la simplicité de l'Église du Nouveau Testament ? Il est impossible de confondre la seigneurie de Rome avec l'épiscopat des Écritures. L'un est le pendant exact de l'autre. Leurs positions sont aux pôles opposés de la sphère ecclésiastique.

La doctrine de l'Église de Rome n'est pas non plus conforme aux Écritures. C'est le grand test par lequel elle doit tenir ou tomber. "Ceux qui ne possèdent pas la foi de Pierre ne possèdent pas l'héritage de Pierre", dit Ambroise. L'Église de Rome peut porter le même nom, occuper le même territoire, posséder une continuité de descendance et une similarité d'organisation ; elle peut avoir toutes les marques extérieures d'apostolicité sous les cieux. Mais si elle veut cette marque, elle veut tout. Et c'est précisément sur ce point, le plus vital, qu'elle n'est pas à la hauteur. En examinant successivement les diverses branches de la théologie romaine, nous verrons à quel point l'Église de Rome s'est éloignée de la foi des apôtres.

Pour l'instant, nous ne pouvons qu'indiquer les principales directions dans lesquelles s'est inscrite son apostasie. Au sacrifice de la croix, l'Église de Rome a substitué le sacrifice de la messe. À l'unique médiateur entre Dieu et l'homme, l'Église a substitué d'innombrables médiateurs, anges et saints. À la méthode évangélique de justification, qui est celle de la grâce, l'Église de Rome a substitué la justification par les œuvres.

À l'action de l'Esprit dans la sanctification des hommes, elle a substitué l'action du Sacrement. Ce sont là les quatre doctrines cardinales du christianisme, et sur chacune d'entre elles, l'Église de Rome s'est gravement trompée. Elle s'est trompée en ce qui concerne la grande vérité fondamentale sur laquelle repose le plan de la rédemption, à savoir le sacrifice unique et tout à fait méritoire du Christ. Elle s'est trompée sur la manière dont les pécheurs ont accès à la présence de Dieu. Elle s'est trompée en ce qui concerne le fondement sur lequel les hommes pécheurs sont rendus justes aux yeux de Dieu. Elle s'est trompée en ce qui concerne l'agent divin par lequel les hommes sont sanctifiés et préparés à la béatitude du ciel. Il ne peut y avoir aucun doute quant aux enseignements du Nouveau Testament sur ces quatre points. On ne peut pas non plus douter que l'Église de Rome enseigne le contraire sur tous ces points. La doctrine et son contraire ne peuvent pas être tous les deux vrais. Si les enseignements de la Bible sont des vérités, les dogmes de l'Eglise romaine doivent être des erreurs. L'Eglise de Rome est donc inconnue du Nouveau Testament. Elle est l'Eglise du Pape, et non l'Eglise du Christ.

Mais, en troisième lieu, nous nions que l'Église de Rome soit catholique dans le temps. C'est en effet une question insensée : Où était votre Église avant Luther ?" Et si nous répondions : "Elle habitait au milieu des neiges éternelles des Alpes. Elle était cachée dans les cavernes de la Bohême ? Ils étaient "des hypocrites, d'ignobles traîtres à leur religion" pour avoir agi ainsi, s'exclame le Révérend Stephen Keenan. Ah ! s'ils avaient été des hypocrites et des traîtres ignobles, ils n'auraient pas eu besoin d'être de misérables parias. Ils auraient pu habiter dans des palais et exercer leur ministère dans des cathédrales somptueuses, comme les rois et les prêtres qui les persécutaient. Ceux qui posent cette question savent-ils que les " hommes d'autrefois, dont le monde n'était pas digne ", habitaient " les antres et les cavernes de la terre ", et que l'Église apostolique primitive, et non apostate, de Rome, pour se protéger de la fureur des empereurs, a en fait élu domicile dans les catacombes situées sous la ville [9] ?[Mais la question à laquelle nous avons fait référence, si elle signifie quelque chose, implique que Luther a été l'inventeur des doctrines actuellement défendues par les protestants, et que ces doctrines n'ont jamais été entendues dans le monde jusqu'à ce qu'il surgisse.

C'est ce qu'enseigne expressément le Catéchisme de Keenan : " Pendant quatorze cents ans ", dit l'auteur, " après que le dernier des apôtres eut quitté ce monde, les doctrines protestantes furent inconnues de l'humanité "[10]. La vérité cardinale de

l'enseignement de Luther était " la justification par la foi seule ". Cette vérité, Luther ne l'a certainement pas inventée : c'est la vérité même que Paul a prêchée aux juifs et aux païens. "C'est pourquoi nous concluons, écrit Paul à l'Église de Rome, que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi "[11] C'est la vérité qui a été révélée aux patriarches et proclamée par les prophètes : " L'Écriture, prévoyant que la foi serait le seul moyen d'obtenir le salut, s'est efforcée de l'empêcher. "L'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi, a déjà annoncé l'Évangile à Abraham[12].

La doctrine des protestants n'est donc que le christianisme, et le christianisme est vieux comme le monde. Ce christianisme, Luther ne l'a pas inventé. Il n'a été que l'instrument de Dieu pour le rappeler de la tombe où le populisme l'avait relégué. Mais avec quelle force peut-on rétorquer aux défenseurs du catholicisme romain : "Où était votre Église avant le Moyen Âge ? Où était la transsubstantiation avant l'époque d'Innocent III ? Où était le sacrifice de la messe avant le Concile de Trente ? Lorsque nous remontons au douzième, au huitième et même au cinquième siècle, nous trouvons des preuves palpables de la papauté. Mais dès que l'on dépasse cette limite, on perd toute trace du système. Et lorsque nous descendons jusqu'à l'âge apostolique, nous constatons que nous avons dépassé complètement la sphère du romanisme ; nous constatons qu'il existe, en fait, une région intermédiaire bien définie, à laquelle le romanisme est limité, et au-delà de laquelle, d'un côté au moins, il ne s'étend pas. C'est en vain que nous cherchons dans les pages des premiers pères chrétiens, et surtout dans celles des hommes inspirés, les doctrines particulières de l'Église romaine.

Où, dans ces vénérables documents de la chrétienté primitive, où, dans le canon inspiré, lisons-nous la messe, le purgatoire, le culte de la Vierge ou la suprématie de l'évêque de Rome ? Lorsque Paul rédigea ses épîtres et que Pierre prêcha aux païens la "rémission des péchés, ces doctrines étaient inconnues dans le monde. Elles étaient le fruit d'une époque plus tardive. Ainsi, en creusant vers le bas, nous constatons que nous sommes enfin arrivés au rocher vivant et éternel du christianisme, et que nous avons traversé la masse superposée de matériaux grossiers, mal compactés et hétérogènes qui ont été déposés au cours des âges depuis le sombre océan de la superstition. Le protestantisme est la vieille vérité, la papauté est l'erreur médiévale.

Si l'Église de Rome fait appel à l'antiquité, même le paganisme s'y opposera. Ses rites étaient célébrés sur les Sept Collines bien avant que la papauté n'y ait établi son siège. L'Église romaine a joué au monde le même tour que celui pratiqué avec tant de succès par les Gabaonites d'autrefois : elle a mis des vêtements en lambeaux sur son dos, des chaussures cloutées à ses pieds, du pain sec et moisi dans ses sacs, qu'elle a déposés sur le dos de ses ânes, et elle a profité de l'obscurité de son origine pour dire : "Nous venons d'un pays lointain". Ce n'est pas le nombre d'années, mais le poids des arguments qui doit faire pencher la balance.

En définitive, nous nions que l'Église de Rome soit catholique en point de lieu. La catholicité, au sens absolu du mot, comme le remarque Turrettin[13], ne peut être attribuée qu'à cette société qui comprend l'Église triomphante au ciel, aussi bien que militante sur la terre, cette société qui comprend tous les élus, depuis les jours d'Abel jusqu'à la dernière trompette. Mais la grande affaire de Rome est de faire croire qu'elle a atteint une catholicité terrestre. Ce n'est certainement pas la faute de Rome si elle n'y est pas parvenue. Ses efforts pour étendre sa domination n'ont pas été ordinaires : ils ont été habilement contournés et vigoureusement poursuivis. Et si, dans cette grande œuvre, elle n'a fait que peu d'usage de la Bible, elle a fait un usage abondant de l'épée. Ses missionnaires ont été des soldats qui ont mis la pique et le mousquet au service du christianisme et qui ont répandu la foi de Rome comme Mahomet a répandu la religion du Coran. Les armes qu'elle a brandies sont le faux miracle, le document falsifié, la légende mensongère, la marque du persécuteur. A aucun moment, elle n'a été particulièrement gentille quant au caractère de ses convertis, recevant dans son giron des hordes qui n'avaient du christianisme que le nom. Et pourtant, après tout, cet empire qu'elle appelle catholique ou universel est très loin, en fait, de l'être. Elle se vante de compter aujourd'hui plus de deux cents millions de sujets. Nous n'avons pas besoin de nous demander combien d'entre eux sont de véritables papistes. Le pape a récemment excommunié en masse des villes et des provinces entières. Sont-ils considérés comme des enfants de l'Église ?

Mais l'Église de Rome fait étalage du nombre de ses adeptes et demande s'il est possible que tous ces millions de personnes se trompent. Elle interdit à ses membres de faire usage de leur raison pour juger de leur religion, et revendique ensuite le poids de leur témoignage, comme s'ils avaient fait usage de leur raison en la matière. C'est tout simplement pratiquer l'illusion. La plus petite secte protestante fournirait bien plus de témoignages réels en faveur du protestantisme que l'Eglise catholique romaine ne pourrait le faire en faveur du romanisme. Dans une cour de justice, ces derniers ne seraient comptés que comme un seul témoin. Ils n'ont pas examiné la question par eux-mêmes. Ils croient à l'infaillibilité. Leur témoignage n'est donc qu'un simple ouï-dire et, devant un tribunal, il serait considéré comme se résumant au témoignage d'un seul homme. S'il a raison, ils ont raison. Mais s'il se trompe, ils se trompent tous nécessairement. Mais dans une Église protestante, chaque membre agit selon son propre jugement et ses propres convictions. Un tel corps contient donc autant de témoins indépendants, intelligents et réels que de membres. L'Église qui se vante de son catholicisme et de son nombre est donc, en ce qui concerne les témoignages, la plus petite secte de la chrétienté.

Mais si l'on considère la question à sa manière, elle englobe dans son giron une minorité décidée de la famille humaine. Le seul empire païen de la Chine la dépasse largement en nombre. L'Église grecque, plus ancienne que celle de Rome, n'a jamais possédé sa suprématie. Ni les autres nombreuses Églises d'Asie, ni la grande et

autrefois célèbre Église d'Afrique, ni l'Église de l'empire russe. Et si l'on considère le nombre de royaumes qui se sont détachés d'elle depuis la Réforme, la communion de Rome se réduit aujourd'hui à une toute petite partie de l'Église chrétienne. Autour de son territoire limité et restreint, qui comprend, il est vrai, beaucoup de belles provinces d'Europe, s'étend une large zone de mahommédisme et d'hindouisme, qui se fond dans une autre zone plus sombre qui, à mesure qu'elle s'étend vers les extrémités de la terre, s'enfonce dans la nuit ininterrompue du païen. Considéré du haut des sept collines, l'empire de Rome semble bien vaste, hélas trop vaste pour le repos et le progrès du monde. Mais pour l'oeil qui peut embrasser le globe, il se réduit à une tache insignifiante, qui gît dans les plis de la nuit païenne[14]. Mais la domination promise à l'Eglise est universelle dans un sens qui ne peut être affirmé pour aucune des dominations que Rome a jamais atteintes, ou qu'elle est susceptible d'atteindre jamais. Il s'agit d'une domination dont aucun pays ni aucune tribu sous la voûte céleste n'est exclu. "Voici que les ténèbres couvrent la terre, l'obscurité épaisse les peuples. Mais le Seigneur se lèvera sur toi, et sa gloire apparaîtra sur toi. Les nations verront ta justice, et tous les rois ta gloire"[15] "Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. Les habitants du désert se prosterneront devant lui. Ses ennemis lécheront la poussière. Les rois de Tarsis et des îles apporteront des présents. Les rois de Saba et de Séba offriront des présents. Tous les rois se prosternent devant lui. Toutes les nations le serviront" [16] [17].

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Catechismus Romanus, p. 82. Antverpiae, 1596.

[2] Theologia Mor. Et Dog. Petri Dens, vol. ii. P. 122. Les écrivains romanistes, et Bellarmin parmi les autres (tom. ii. Lib. iv. Cap. iv.), considèrent parfois le nom comme une preuve de la chose. On les appelle catholiques. Ils le sont donc. De même, nous avons le droit de raisonner ainsi : Nous sommes appelés réformés. C'est donc que nous le sommes. "Nous sommes la postérité d'Abraham", disaient les Juifs. "Vous êtes de votre père le diable", répondit le Christ.

[3] Bellarm. Opera, tom. ii. Lib. iv. Cap. V. Vi.

[4] Controversial Catechism, or Protestantism Refuted, chap. iii.

[5] Controversial Catechism, chap. iii.

[6] Thessaloniciens, ii. 3-10. 1 Tim. iv. 1-3

[7] Apoc. Xiii. 3, 4, 8, 15.

[8] Etenim de qua re agitur, cum de primatu pontificis agitur ? Brevissime dicam, de summa rei Christianae". (De Romano Pont. Praefatio.)

[9] Nous recommandons au révérend Stephen Keenan d'étudier les ouvrages suivants

"Il trouvera parmi les inscriptions brèves mais instructives de ces premiers chrétiens de nombreuses traces d'apostolisme, mais pas une seule trace de romanisme.

[10] Contro. Cat. P. 22.

[11] Romains, iii. 31.

[12] Galates, iii. 8.

[13] Institutio Theologiae Elencticae, Francisco Turrettino, vol. iii. Quest. vi... Genève, 1688.

[14] On calcule que, parmi les habitants du globe, un peu plus d'un tiers sont chrétiens, même nominalement. Sur les neuf cent quatre-vingts millions d'êtres humains, environ six cents millions sont païens. Si nous laissons le nombre décider de la question, nous ne pouvons pas rester chrétiens. Et il n'y a nulle part dans le monde païen une secte qui ne puisse nous donner une assurance d'infaillibilité, si nous le souhaitons, sur des bases tout à fait aussi bonnes que celles de Rome.

[15] Isaïe, lx. 2 et lxii. 2.

[16] Psaume lxxii. 8-11.

[17] Alors que le papiste se vante d'être un catholique romain, c'est une simple contradiction. Comme s'il disait, universel particulier, ou catholique schismatique. (Tracts de Milton sur la vraie religion).

Chapitre VI. L'Apostolicité ou la Primauté de Pierre.

Assis sur le trône des Césars, puisant les doctrines particulières de leur credo et les rites particuliers de leur culte à la source de la mythologie païenne, les pontifes romains ont néanmoins cherché à persuader le monde qu'ils sont les successeurs des apôtres, qu'ils exercent leur autorité et qu'ils inculquent leurs doctrines. L'apostolicité est une revendication particulière et importante de Rome. Les protestants revendiquent l'apostolicité dans le sens où ils détiennent les doctrines des apôtres. Mais les papes de Rome affirment qu'ils descendent en ligne ininterrompue de l'apôtre Pierre et, sur la base de cette prétendue succession linéaire, ils se considèrent comme les héritiers des pouvoirs et des fonctions de Pierre. La doctrine de l'Église de Rome sur ce point est brièvement la suivante : le Christ a fait de Pierre le prince des apôtres et le chef de l'Église. Qu'il l'a élevé à cette haute dignité en lui disant : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église "[1].

"Le Christ, par ces paroles, a confié à Pierre le soin de toute l'Église, des pasteurs comme du peuple. Rome était le siège de l'évêché de Pierre. Les papes lui ont succédé sur son siège et, en vertu de cette succession, ont hérité de toutes les royautés et de toutes les juridictions, de toutes les fonctions et de toutes les vertus dont Pierre a été investi lorsque le Christ s'est adressé à lui dans les paroles que nous avons citées. Que cette "huile mystique" a coulé à travers les "tuyaux d'or", les papes, jusqu'à nos jours. Qu'elle réside dans toute sa plénitude dans l'actuel occupant de la chaire de Pierre. Et qu'elle est ensuite diffusée par d'innombrables tuyaux moins importants, formés par les évêques et les prêtres, jusqu'aux extrémités les plus éloignées du monde catholique romain, vivifiant et sanctifiant tous ses membres, donnant de l'autorité à tous ses prêtres, et de la validité et de l'efficacité à tous leurs actes officiels.

Bellarmin, comme on pouvait s'y attendre, s'est longuement penché sur cette question. Il pose comme axiome que le Christ a adopté pour le gouvernement de son Église le mode particulier qui est le meilleur. Puis, ayant déterminé que des trois formes de gouvernement - monarchie, aristocratie et démocratie - la monarchie est la plus parfaite, il conclut que le gouvernement de l'Église est une monarchie. Il fonde cette conclusion non seulement sur des raisonnements généraux, mais aussi sur des passages particuliers de l'Écriture, dans lesquels l'Église est décrite comme une maison, un État, un royaume.

Il ne suffit pas que l'Église ait un chef et un roi au ciel, avec un code de lois sur terre, la Bible, pour déterminer toutes les causes et les controverses. Ce roi, dit Bellarmin, est invisible ; l'Église doit avoir un chef terrestre et visible[3]. Ayant ainsi ouvert la voie à l'érection du despotisme papal, Bellarmin procède à la démonstration, à partir du passage cité ci-dessus, que Pierre a été constitué seul chef et monarque de l'Église sous le Christ. "De ce passage, remarque Bellarmine, le sens est clair et

évident. Sous deux métaphores, la primauté de toute l'Église est promise à Pierre. La première métaphore est celle du fondement et de l'édifice. Car ce qu'est un fondement dans un édifice, c'est une tête dans un corps, un chef dans un État, un roi dans un royaume, un père dans une famille. La dernière métaphore est celle des clés. Car celui à qui sont remises les clefs d'un royaume est fait roi et gouverneur de cet état, et il a le pouvoir d'admettre ou d'exclure les hommes à son gré"[4] Nous nous contentons d'indiquer pour l'instant l'interprétation que donne le savant jésuite de cette fatuité : nous l'examinerons par la suite.

Les deux principales raisons invoquées par Dens pour expliquer pourquoi l'Église romaine est qualifiée d'apostolique sont, premièrement, que " la doctrine délivrée par les apôtres est la même que celle qu'elle a toujours défendue et qu'elle continuera de défendre " et, deuxièmement, que cette Église " possède une succession légitime et ininterrompue d'évêques, en particulier sur la chaire de Pierre "[5]."Le Messie fonda le royaume de sa sainte Église en Judée, dit le Dr Milner, et choisit ses apôtres pour le propager sur toute la terre ; il désigna Simon comme centre d'union et pasteur en chef, le chargeant de paître tout son troupeau, les brebis comme les agneaux, lui donnant les clés du royaume des cieux et changeant son nom en celui de PIERRE ou ROCHER. Il ajouta : "Sur cette pierre, je bâtirai mon Église". Ainsi honoré, saint Pierre établit d'abord son siège à Antioche, la ville principale de l'Asie. De là, il envoya son disciple saint Marc établir et gouverner le siège d'Alexandrie, ville principale d'Afrique. Il a ensuite transféré son siège à Rome, capitale de l'Europe et du monde. C'est là qu'ayant, avec saint Paul, scellé l'Évangile de son sang, il transmit sa prérogative à saint Linus, qui la transmit successivement à saint Cletus et à saint Clément"[6].

Dans les Grounds of the Catholic Doctrine du Dr Challoner, tels qu'ils sont contenus dans la profession de foi publiée par le pape Pie IV, il est affirmé "que l'Église du Christ doit être apostolique par une succession de ses pasteurs et une mission légale dérivée des apôtres" ; et lorsqu'on demande "comment prouvez-vous cela ? Premièrement, parce que seuls ceux qui peuvent dériver leur lignée des apôtres sont les héritiers des apôtres et, par conséquent, eux seuls peuvent revendiquer un droit aux Écritures, à l'administration des sacrements ou une part quelconque du ministère pastoral : c'est leur héritage propre, qu'ils ont reçu des apôtres, et les apôtres du Christ "[7]."Ses pasteurs [de l'Église catholique], dit Keenan, sont les seuls pasteurs sur terre qui peuvent retracer leur mission du prêtre à l'évêque, et de l'évêque au pape, à travers tous les siècles, jusqu'à ce qu'ils retracent cette mission aux apôtres"[8].

C'est un point essentiel pour Rome. La primauté de Pierre est sa pierre angulaire. Et si elle est enlevée, tout l'édifice tombe en ruine. Il est donc raisonnable de demander des preuves de cette longue chaîne de faits par laquelle elle tente de relier l'humble pêcheur aux pontifes plus qu'impériaux. Nous sommes en droit d'exiger de

l'Église de Rome qu'elle fournisse des preuves concluantes et irréfutables sur les points suivants : - Le Christ a constitué Pierre prince des apôtres et chef de toute l'Église. Pierre s'est rendu à Rome et y a établi son siège. En mourant à Rome, il a transmis à ses successeurs les droits et les prérogatives de sa souveraineté. Et que ceux-ci ont été transmis par une série ininterrompue d'évêques, dont chacun a possédé et exercé les pouvoirs et les prérogatives de Pierre. Si l'Église de Rome ne parvient pas à établir l'un de ces points, elle échoue sur l'ensemble.

La perte d'un maillon de cette chaîne est aussi fatale que la perte de tous. Mais, sans aucun doute, dans une affaire d'une telle importance, où ce n'est pas seulement beaucoup, mais tout, qui est en jeu, Rome est prête avec ses preuves, pleines, claires et irréfutables. Avec ses preuves tirées de l'Ecriture, si claires et si palpables dans leur signification. Et avec ses documents historiques, tous approuvés et contresignés par des écrivains contemporains et de grands faits collatéraux. C'est sa citadelle, l'arx causae pontifiae, comme l'appelle Spanheim[9], pour laquelle elle doit livrer bataille : sans doute a-t-elle pris soin de la rendre imprenable, et "considère le fer comme de la paille, et l'airain comme du bois pourri. Les dards sont considérés comme du chaume" ; elle "rit de l'ébranlement d'une lance". C'est ce qu'on aurait pu croire. Mais hélas pour Rome ! Elle n'a prouvé la véracité d'aucune des positions énoncées ci-dessus, et il est possible d'en démontrer la fausseté d'un grand nombre d'entre elles.

Les paroles de notre Seigneur à Pierre, déjà citées[10], sont l'ancre par laquelle Rome s'efforce d'attacher le vaisseau de son Église au rocher de la chrétienté : "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle". Comme il se trouve que, dans l'original, le terme Pierre et le terme rocher se ressemblent beaucoup, l'Église de Rome en a profité pour substituer habilement, par une sorte de tour de passe-passe, l'un à l'autre, et ainsi lire le passage en substance comme suit:-Tu es Pierre. C'est sur toi, Pierre, que je bâtirai mon Église.

Le lecteur qui vient d'entrer dans la controverse papaliste apprend avec étonnement qu'il s'agit là du seul fondement de la papauté et que si l'Église de Rome ne parvient pas à démontrer que c'est là le sens véritable du texte, sa cause est perdue. Dans aucun autre cas, un fondement aussi mince n'a été utilisé pour soutenir une structure aussi lourde. Elle ne l'aurait d'ailleurs pas soutenue pendant cinq minutes si elle n'avait pas été davantage tributaire de la crédulité et de la superstition, de la fraude et de la contrainte, que de la raison ou de l'Écriture. Si tout le système de l'Église catholique romaine est contenu dans ce passage, remarque le révérend J. Blanco White, il est contenu comme un diamant dans une montagne[11] ; et nous pouvons ajouter que ce diamant serait resté enfoui dans la montagne jusqu'à la fin des temps, si les alchimistes romains ne s'étaient pas levés pour l'extraire.

Nous regardons de tels exploits d'interprétation comme nous regardons les exploits d'un jongleur. Qui d'autre que les docteurs romains aurait pu tirer de ce

simple passage toute une race de papes ? Mais pourquoi n'ont-ils pas été plus loin et n'ont-ils pas déduit que chacun de ces pontifes rivaliserait avec les fils d'Anak en termes de stature et de Mathusalem en termes de longévité ? Le passage aurait tout aussi bien supporté cette merveille. Après avoir procédé à une certaine interprétation de l'Écriture, il est facile d'aller jusqu'au bout. En effet, l'interprétation qui ne repose sur aucun principe fixe et qui n'est régie par aucune loi connue peut aboutir à n'importe quelle conclusion et établir la possibilité de n'importe quel prodige.

Mais le protestant peut poser une centaine de questions sur ce point, auxquelles l'ingéniosité et les sophismes de tous les docteurs de Rome ne parviendront pas à répondre de manière satisfaisante. Pourquoi un fait aussi important, une doctrine aussi vitale - car il faut se rappeler que ceux qui ne croient pas à l'infaillibilité du pape ne peuvent pas être sauvés - pourquoi un fait aussi important que la primauté de Pierre a-t-il été révélé dans un passage aussi obscur ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'autre passage qui en corrobore le sens et en renforce la signification ? Pourquoi, même avec l'aide des lunettes papales, ou de la tradition, qui découvre tant de choses merveilleuses dans l'Écriture, jamais vues par l'homme qui l'examine simplement avec les yeux de son entendement, ne parvenons-nous pas à dégager ce sens du passage ? Car l'opinion des pères sur les paroles de notre Seigneur à Pierre est directement opposée à l'interprétation qu'en a fait l'Église de Rome. Et chaque prêtre jure lors de son ordination qu'il "n'interprétera les Écritures que selon le consentement unanime des pères". Pierre, un instant auparavant, avait fait sa grande confession : "Et, dit Poole, dans son examen de l'infaillibilité de l'Église, " les pères ont généralement compris que ce rocher n'était pas la personne de Pierre, mais sa confession, ou le Christ, tel qu'il l'a confessé. Cyrille, Hilaire, Hiérome, Ambroise, Basile et Austin, dont Moulins, dans son discours intitulé " La nouveauté de la papauté ", prouve qu'ils étaient de cet avis "[13] Chrysostome, Théodoret, Origène et d'autres étaient du même avis. Nous voyons donc les prêtres de Rome prêter serment solennellement lors de leur ordination qu'ils n'interpréteront l'Écriture qu'avec le consentement unanime des pères, et pourtant interpréter ce passage dans un sens directement contraire à l'opinion concordante des pères.

Que faut-il donc entendre par le "rocher" sur lequel le Christ a déclaré qu'il bâtirait son Église ? Faut-il comprendre Pierre, qui l'a ensuite renié trois fois, ou la grande vérité que Pierre venait de confesser, à savoir la divinité éternelle du Christ ? Les pères, nous l'avons vu, ont interprété ce rocher " comme le Christ lui-même, ou comme la confession de sa divinité par Pierre[14] ; il en sera de même, nous osons l'affirmer, de tout homme capable de se faire une opinion, et qui n'a d'autre but que la découverte de la vérité. Notre Seigneur et ses disciples étaient maintenant en route vers le nord en direction de Césarée de Philippe. Ils se trouvaient déjà à l'intérieur de ses côtes. Les cimes enneigées du Liban brillaient à leurs yeux. Plus près d'eux, au pied de la "belle montagne", se trouvent les vallons boisés où le Jourdain prend sa

source. Notre Seigneur, sachant que l'heure de sa mort était proche, jugea bon, tandis qu'ils poursuivaient leur route, d'orienter le cours de la conversation vers des sujets relatifs à la nature et à la fondation de ce royaume qui allait si prochainement être érigé de façon visible dans le monde. "Qui dit-on que je suis, moi, le Fils de l'homme ? "[15] dit-il à ses disciples. A cette question, les disciples répondirent par une énumération des diverses opinions que les gens avaient à son sujet.

"Mais, dit-il en s'adressant spécialement aux disciples, qui dites-vous que je suis ? "Simon Pierre répondit : Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. Heureux de voir sa véritable nature si clairement comprise, si fermement crue et si franchement avouée, notre Seigneur se tourna vers Pierre et lui dit : "Tu es béni, Simon Bar- Jona ; car la chair et le sang ne l'ont pas révélé. Car la chair et le sang ne te l'ont pas révélée." Qu'est-ce que c'est ? Incontestablement la vérité qu'il venait de reconnaître, à savoir que Jésus est "le Christ, le Fils du Dieu vivant", une vérité qui était à la base de sa mission, qui était à la base de toute son action et, par conséquent, à la base de ce système de vérité, communément appelé son royaume, qu'il devait ériger dans le monde, et qui, par conséquent, était une vérité fondamentale, si tant est qu'une vérité ait jamais mérité d'être qualifiée de telle. Car s'il n'est pas vrai que Jésus était "le Christ, le Fils du Dieu vivant", il n'y a rien de vrai dans le christianisme, ce n'est qu'une fable. Nous devons donc garder à l'esprit, en passant à la clause suivante, que c'est sur cette vérité, que papistes et protestants doivent confesser comme étant la toute première vérité du christianisme, que l'esprit de notre Seigneur et de ses disciples était maintenant fixé de manière indivisible. "Je te dis aussi, poursuit notre Seigneur, que tu es Pierre. Et sur cette pierre je bâtirai mon Église".

Sur quel rocher ? Sur Pierre, disent les romanistes, qui fondent leur interprétation sur la similitude des sons : "Tu es Petrus, et super hanc petram". Sur la vérité que Pierre vient de confesser, disent les protestants, qui fondent leur interprétation sur les principes supérieurs du sens et sur la raison de la chose. "Sur ce rocher, dit notre Seigneur, non pas sur toi, le rocher, mais sur ce rocher, c'est-à- dire sur la vérité que tu viens d'énoncer par ces mots : "le Christ, le Fils du Dieu vivant", vérité qui a été pour toi l'objet d'une révélation spéciale, dont la croyance t'a rendu vraiment bienheureux, et qui tient une place si fondamentale et si essentielle dans le royaume de l'Évangile qu'on peut bien l'appeler "un rocher". Qu'est-ce que l'Église ? N'est-ce pas une association d'hommes qui défendent certaines vérités ? Les membres de l'Église sont unis, non par leur croyance en certains hommes, mais par leur croyance en certains principes. L'édifice est spirituel et le fondement doit l'être aussi. Et où, dans tout le système de la vérité surnaturelle, y a-t-il une doctrine qui prenne le pas, en tant que doctrine fondamentale, sur celle que Pierre vient de confesser ? Supprimez-la, et rien ne pourra la remplacer. Tout le christianisme tombe en ruine.

C'est cette vérité qui a constitué le fondement de l'enseignement personnel de notre Seigneur. C'est cette vérité qu'il a noblement confessée lors de son procès. Cette

vérité constituait la somme des sermons des apôtres et des premiers prédicateurs du christianisme. Et c'est cette vérité qui a constitué le credo complet de l'Église primitive. Ainsi, à une interprétation qui n'a rien d'autre qu'un accord sonore pour la soutenir, nous pouvons opposer une interprétation qui est fortement soutenue par la raison de la chose, par la constitution de l'Église telle qu'elle est révélée dans le Nouveau Testament, et par l'ensemble des actes et déclarations ultérieurs des apôtres et des croyants primitifs. Choisir entre ces deux interprétations ne nous paraît guère difficile, du moins pour l'homme qui recherche l'unique objet de la vérité.

Pour que le sens, tel que nous l'avons développé, soit encore plus indubitable, il est ajouté dans la clause suivante : "Je te donnerai les clefs du royaume des cieux". Ce pouvoir est manifestement donné à Pierre. Mais remarquez comment notre Seigneur le désigne directement, le nomme, "Je te donnerai les clefs du royaume des cieux". Si, dans la clause précédente, il avait voulu signifier qu'il bâtirait son Église sur Pierre, sans doute l'aurait-il dit aussi clairement et avec aussi peu de circonlocutions que maintenant, lorsqu'il lui donne les clefs. En ce qui concerne ce dernier point, nous laisserons Pierre lui-même expliquer l'autorité et le privilège qu'il implique. "Frères, dit-il en s'adressant à l'assemblée de Jérusalem[16], vous savez que, depuis longtemps, Dieu a fait un choix parmi nous, afin que les païens entendissent par ma bouche la parole de l'Évangile et qu'ils crussent.

C'est à Pierre qu'a été conféré ce grand honneur d'avoir été le premier à " ouvrir la porte "[17] de l'Église évangélique aux juifs et aux païens. Le pouvoir que les romanistes attribuent à Pierre sur le monde apocryphe du purgatoire, en se fondant sur ce verset, ainsi que son droit exclusif d'ouvrir ou de fermer la porte du paradis, est un contresens flagrant et manifeste. Pierre lui-même nous dit que c'est "la porte de la foi qu'il a eu l'honneur d'ouvrir, par l'accomplissement d'une tâche que ceux qui sont les plus prompts à se réclamer de lui sont les moins disposés à remplir, à savoir la prédication de l'Évangile. Il ne s'agit pas de l'homme qui s'assoit

Il n'est pas la sentinelle du fabuleux portail du purgatoire qui porte la clé de Pierre, mais l'homme qui, par la prédication fidèle de l'Évangile éternel, "ouvre la porte de la foi" aux pécheurs en perdition. Il est le véritable successeur de Pierre. Il tient sa clé, et ouvre et ferme, avec une autorité supérieure à celle de Pierre, et même à celle du maître de Pierre. De plus, nous devons garder à l'esprit que le Christ s'est exprimé dans la langue vernaculaire de la Judée. Et que non seulement la Vulgate et les versions anglaises sont des traductions, mais que le grec de l'évangéliste est également une traduction. Mais elle est inspirée et fait donc autant autorité que les paroles mêmes que le Christ a prononcées. Il n'est pas difficile de montrer que la traduction la plus littérale et la plus correcte du grec serait la suivante : -"Tu es une pierre (petros), et sur cette pierre (petra) je bâtirai mon Eglise".

Lorsque Pierre fut appelé à devenir apôtre, son nom fut changé de Simon à Céphas. Cephas est un mot syriaque[18], synonyme de Pierre.

Cela est indubitable, d'après le récit que nous avons de son appel : "Lorsque Jésus le vit, il dit : Tu es Simon, fils de Jonas ; tu seras appelé Céphas, ce qui signifie, par interprétation, une pierre "[19] ou, comme c'est le cas dans l'original, Pierre. Les deux noms (÷çñáò et ðåôñïò) signifient une pierre, une pierre qui peut être roulée ou déplacée d'un endroit à l'autre, et par conséquent très appropriée pour être utilisée dans la construction, mais tout à fait impropre à être construite[20]. Il s'agit donc de deux mots différents, chacun ayant sa signification propre. Si l'on parle d'une seule personne, à savoir Pierre, pourquoi le même mot n'est-il pas employé dans les deux clauses ? Pourquoi, dans la première clause, employer le mot qui désigne le matériau utilisé pour la construction ? Et, dans la seconde, le mot qui désigne le fondement sur lequel l'édifice est placé ? Il y a dans ce verset une belle distinction grammaticale que l'interprétation protestante préserve, mais que l'interprétation romaniste viole. Comme le remarque Turrettine[21], le petros de la première clause est masculin. Alors que le petra de la deuxième clause est féminin et ne peut donc pas désigner la personne de Pierre. Si notre Seigneur avait effectivement voulu que petros, la pierre, constitue le roc ou le fondement de son Église, il aurait sans aucun doute répété le masculin petros dans la deuxième clause. Pourquoi obscurcir le sens et violer la grammaire en utilisant le féminin petra ?

[Ou pourquoi ne pas utiliser petra dans les deux clauses, et ainsi appeler Pierre un rocher au lieu d'une pierre, si tel était son sens, et ainsi préserver à la fois la figure et la grammaire ? Il est clair qu'il y a deux personnes et deux choses dans ce verset. Il y a Pierre, une pierre, et il y a "le Christ, le Fils du Dieu vivant", un rocher. Les mots insinuent, délicatement mais manifestement, un contraste entre les deux. Les papistes les ont confondus et ont construit sur la pierre au lieu du rocher.

Même si le passage était douteux, ce que nous n'admettons nullement, son sens devrait être déterminé par les grands principes enseignés dans d'autres passages plus simples, au sujet desquels il n'y a pas, et ne peut y avoir, de contestation. Dans le Nouveau Testament, nous trouvons certains grands principes sur ce sujet, que l'interprétation papale du verset viole et réduit à néant.

Il est impossible que dans le Nouveau Testament, qui a été écrit pour faire connaître l'existence et la constitution de l'Église, son fondement ne soit pas clairement et indubitablement indiqué. Et, en vérité, il en est ainsi dans de nombreux passages. Dans sa première épître aux Corinthiens, nous trouvons Paul discutant sur ce sujet précis, d'une manière qui ne laisse aucune place au doute ou à la contestation[23] ; il se qualifie lui-même de maître d'œuvre, et dit : " J'ai posé le fondement "[24]. Quel était ce fondement ? Était-ce la primauté de Pierre, le vrai fondement, selon Rome ? Paul lui-même, dans des termes qui ne peuvent être mal

compris, nous dit quel est ce fondement : "Nul ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, c'est-à-dire Jésus-Christ." La question qui se pose est la suivante : sur quel fondement l'Église, c'est-à-dire la chrétienté, est-elle bâtie ? Sur Jésus-Christ, répond l'apôtre. Si ces paroles ne règlent pas définitivement cette question, nous désespérons de trouver des paroles capables de la régler. "Il est ici, dit Calvin, très évident sur quel roc l'Église est bâtie. Bellarmin, incapable de répondre à ce témoignage clair, tente d'en détourner la force en disant qu'il est admis que le Christ est le premier fondement de l'Église, mais que Pierre est le fondement de l'Église à la place du Christ, ou en tant que vicaire du Christ. Et qu'il convient de parler de l'Église comme étant immédiatement et littéralement construite sur Pierre. [24]

Or, aucun protestant éclairé n'affirme que les romanistes font de Pierre l'auteur unique et premier du christianisme, ou qu'ils ignorent totalement la personne et l'œuvre du Sauveur : la question, admettent-ils, concerne le vicariat. Mais faire de Pierre le fondement de l'Église à la place du Christ, ou en tant que vicaire du Christ, c'est justement faire de lui le fondement de l'Église. Transférer à une seconde partie le gouvernement immédiat et littéral du royaume serait un détrônement virtuel du monarque réel, surtout si la partie en question n'a pas de brevet d'investiture à exhiber. Les païens les plus éclairés admettaient volontiers l'existence et la suprématie d'un Être infini et invisible, mais ils mettaient des idoles dans sa chambre. Les romanistes ont traité de la même manière le fondement divin de l'Église : réservant le nom vide au Christ, ils l'ont mis de côté et lui en ont substitué un autre. La Bible ne fournit pas la moindre preuve que la personne de Pierre puisse, dans un sens ou dans un autre, être appelée le fondement. Non, elle affirme explicitement que Christ est ce fondement, à l'exclusion de toute participation de la part de quiconque. "Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, c'est-à-dire Jésus-Christ.

Les romanistes citent parfois ce passage, comme s'il favorisait leur théorie selon laquelle le Christ est le fondement premier et Pierre le fondement immédiat de l'Église. Le passage infirme ce point de vue. Les romanistes doivent admettre qu'il n'y a que deux sens à donner aux mots "le fondement des apôtres et des prophètes" ; ils peuvent signifier seulement les personnes des apôtres et des prophètes, ou la doctrine des apôtres et des prophètes. Mais l'un ou l'autre sens s'oppose à la théorie romaniste. Si l'on dit que les mots " le fondement des apôtres et des prophètes " désignent leurs personnes, que devient alors la primauté de Pierre ? Il apparaît ici simplement comme l'un des douze. En effet, son nom n'apparaît pas du tout. Et rien n'indique que l'un soit supérieur à l'autre. Si l'on parle ici de personnes, alors les douze sont des fondations. Et, selon la doctrine de la transmission, chacun des douze devrait avoir son représentant. Nous devrions avoir non seulement un Pierre, mais un Jacques, un Jean et un Paul dans le monde. Nous devrions même avoir un Isaïe, un Jérémie, un Ezéchiel et d'autres encore. Car aux apôtres du Nouveau Testament

s'ajoutent les prophètes de l'Ancien. Si l'on dit que par " le fondement des apôtres et des prophètes " nous devons comprendre leurs doctrines, c'est exactement ce que nous soutenons, et ce n'est qu'une autre façon d'affirmer que le Christ est le fondement[26]. [26]

Il est clair que lorsque Paul a écrit ce passage, il ignorait la primauté de Pierre. Et il est tout aussi indéniable que tous les autres auteurs du Nouveau Testament l'ignoraient tout autant que Paul. Il est étonnant que Pierre ait été le fondement de l'Église, la tête de l'Église, et que sa dignité superangélique ait été inconnue et insoupçonnée de ses frères ! Ou bien, si quelqu'un affirme le contraire, il doit l'avoir appris par inspiration. Car les apôtres eux-mêmes n'y ont pas fait la moindre allusion. On peut excuser les prophètes de l'avoir ignorée. Bien qu'Ésaïe ait parlé d'un fondement que Dieu devait poser en Sion, " une pierre, une pierre éprouvée, une pierre d'angle précieuse, un fondement sûr " (27), rien ne nous permet de supposer qu'il ait eu la moindre idée qu'il s'agissait ici de Pierre. Plus merveilleux encore, Pierre lui-même n'en savait rien. En effet, nous le voyons appliquer à un autre que lui les paroles que nous venons de citer[28] ; et nous le voyons aussi, dans son ignorance de sa propre primauté, mal appliquer un autre passage : " La pierre que les bâtisseurs ont refusée, dit le Psalmiste, est devenue la première pierre de l'angle[29] ".

Pierre était si loin de croire qu'il était lui-même cette pierre, que nous le voyons accuser le chef des prêtres et son conseil d'avoir rejeté le Christ comme un accomplissement de la prophétie : " Jésus-Christ de Nazareth, que vous avez crucifié et que Dieu a ressuscité d'entre les morts, c'est par lui que cet homme se tient ici devant vous tout entier. C'est la pierre que vous aviez mise au rebut, vous les bâtisseurs, et qui est devenue la tête de l'angle "[30]. Bien plus, notre Seigneur lui-même ne savait pas que ce passage faisait référence à la primauté de Pierre, sinon il n'aurait certainement jamais revendiqué cet honneur pour lui-même, comme nous le trouvons le faire. N'avez-vous jamais lu dans les Écritures, dit-il aux représentants de ces mauvais vignerons qui ont tué le Fils, que la pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs est devenue la tête de l'angle[31] ?

Ainsi, celui qui a conféré la dignité, la personne à qui cette dignité a été conférée et ceux qui ont été les témoins de l'acte, tous, de leur propre aveu, ont ignoré l'importante transaction. Les apôtres prêchent des sermons et écrivent des épîtres, et omettent toute mention de l'article fondamental du christianisme. Ils n'ont transmis au monde qu'un évangile mutilé. Ils ont tenu à l'écart, par ignorance ou par perversité, ce qui, selon Bellarmin et De Maistre, conditionne tout le christianisme, et dont la croyance est essentielle au salut de tout être humain. Paul a prêché "le Christ crucifié" alors qu'il aurait dû prêcher "Pierre exalté". Il s'est glorifié de la "croix" alors qu'il aurait dû se glorifier de l'"infaillibilité".

La profession de l'eunuque éthiopien à Philippe aurait dû être : non pas "Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu", mais "Je crois que Pierre est le prince des apôtres et le vicaire du Christ". L'auteur de l'épître aux Ephésiens :

[Quand il énumère les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les pasteurs et les docteurs, et qu'il omet le pontife, il laisse de côté la meilleure moitié de sa liste, et passe sous silence un titulaire de charge qui a eu beaucoup plus à faire avec le perfectionnement des saints et l'unité de l'Église que tous les autres réunis. Enfin, lorsque le survivant des douze, le disciple bien-aimé, rédigea ses épîtres, exhortant à l'amour et à l'unité, recommandant à cette fin une attention sérieuse aux choses qu'ils avaient entendues dès le début, il se trompa complètement d'objet, et aurait dû rappeler à ceux à qui il écrivait que le successeur de Pierre régnait à Rome, et que la perfection du devoir chrétien était l'obéissance implicite aux dictats infaillibles de la chaire apostolique. Mais tous les apôtres sont allés dans leur tombe en emportant ce secret avec eux. La primauté de Pierre n'a même pas été murmurée dans le monde jusqu'à ce que Rome ait engendré une race d'évêques infaillibles. Néanmoins, nous avons tellement l'esprit de la succession apostolique en nous que nous préférons être dans l'erreur avec les apôtres plutôt que d'être dans le vrai avec les papes.

Pour éclairer le sens de ce passage obscur, l'Eglise de Rome a fait appel à d'autres passages encore plus obscurs, c'est-à-dire non pas en eux-mêmes, mais sous les sombres lumières de l'herméneutique romaine. On a beaucoup insisté sur les mots qui suivent ceux que nous avons commentés : "Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux. Et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux." Nous avons déjà évoqué ces paroles, et il nous suffit ici de remarquer que, même si l'on admet l'affirmation des papistes selon laquelle les clés du royaume des cieux ont été données à Pierre, à l'exclusion des autres apôtres, la durée de son autorité unique a dû être vraiment brève. En effet, nous voyons notre Seigneur, après sa résurrection, associer tous les apôtres à l'exercice de ces clés. "Recevez le Saint-Esprit : tous les péchés que vous remettrez leur seront remis. Et ceux que vous retiendrez, ils les retiendront"[33].

Ici, aucune primauté n'est conférée à Pierre. Il est au même rang que les autres apôtres et ne reçoit que sa propre part du don que son Maître confère maintenant à tous. Si donc Pierre a jamais eu la seule possession des clés, ce que nous nions, il a dû dès lors admettre ses frères apôtres à participer avec lui à son pouvoir, ou bien usurper ce qui ne lui appartenait pas et n'était pas plus son droit que celui de tous. Dans le premier cas, comment Pierre aurait-il pu transmettre à ses successeurs ce qu'il ne possédait pas lui-même ? Dans le second cas, il a transmis un pouvoir illégal, parce qu'usurpé. C'est pourquoi les papes sont toujours des usurpateurs. "J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas", a dit notre Seigneur à ce même apôtre, lorsqu'il a prédit qu'il tomberait, mais qu'il n'apostasierait pas finalement. Les papistes se sont beaucoup appuyés sur ces paroles, notamment en ce qui concerne

l'infaillibilité du pape. Ces paroles nous renvoient à une partie de l'histoire de Pierre que l'on aurait pu penser que ceux qui cherchaient à lui conférer une primauté auraient prudemment évité.

Ils attestent, comme un fait historique, la faillibilité de Pierre. Et il semble étrange de s'appuyer sur elles pour prouver l'infaillibilité des papes. Si les lois ordinaires qui régissent la transmission des qualités morales ont fonctionné dans ce cas, et si Pierre a engendré des papes à son image, comment se fait-il que d'un homme faillible soit issue une race de pontifes infaillibles ? C'est sans doute l'un des nombreux mystères de Rome, qu'il faut croire et non expliquer. Mais pour un entendement ordinaire, de tels arguments ne prouvent rien d'autre que la situation désespérée à laquelle sont réduits ceux qui les utilisent. Et que devons-nous penser du concile de Basile qui, par un canon solennel, a décrété qu'un pape pouvait être déposé en cas d'hérésie, disposition tout à fait nécessaire, en vérité, contre un mal qui, selon les principes des papistes, ne peut jamais se produire !

Une fois de plus, on nous renvoie, pour prouver la primauté de Pierre, à ces paroles de Jean : " Jésus lui dit : Pais mes brebis " (34) " Tout au plus ces paroles ne font-elles que renouveler, comme le dit saint Cyrille, l'ancienne attribution de l'apostolat, après sa grande faute d'avoir renié notre Seigneur " (35) ; mais, selon l'interprétation romaine de ces paroles, Pierre était maintenant constitué PASTOR UNIVERSEL de l'Église. Or, certainement, comme le soutient un docteur de la Sorbonne[36], si ces paroles prouvent quelque chose de particulier à Pierre, elles prouvent qu'il était le seul pasteur de l'Église, et qu'il ne devait y avoir qu'une seule Église dans le monde, celle de Saint-Pierre, et qu'un seul prédicateur, le Pape. La même fonction, dit Barrow, dans son incomparable traité sur la suprématie du pape, appartenait certainement à tous les apôtres, qui (comme le dit saint Jérôme) étaient les princes de notre discipline et les chefs de la doctrine chrétienne. Dès leur première vocation, ils reçurent la mission et l'ordre d'aller vers les brebis perdues de la maison d'Israël, qui étaient dispersées comme des brebis n'ayant pas de berger. Avant l'ascension de notre Seigneur, ils avaient reçu l'ordre d'enseigner à toutes les nations les doctrines et les préceptes du Christ, de les accueillir dans la bergerie, de les nourrir d'une bonne instruction, de guider et de gouverner leurs convertis par une bonne discipline. C'est pourquoi ils étaient tous des bergers, comme le dit saint Cyprien.

Mais le troupeau paraissait un, que les apôtres nourrissaient d'un commun accord. La charge de saint Pierre ne pouvait pas non plus être plus étendue que celle des autres apôtres, car ils avaient un soin général et illimité de toute l'Église. Ils étaient des chefs œcuméniques (comme le dit saint Chrysostome), nommés par Dieu, qui ne recevaient pas plusieurs nations ou villes, mais à qui tous en commun étaient confiés le monde "[37].

Les preuves de ce qui est affirmé ici ne sont pas difficiles à trouver. Le Saint-Esprit, par l'intermédiaire de Paul, donne aux anciens de l'Église de Miletus la même charge que celle que le Christ a donnée à Pierre et sur laquelle les romanistes ont édifié une structure aussi stupéfiante de juridiction exclusive et universelle. L'apôtre leur demande de " prendre garde à tout le troupeau sur lequel le Saint- Esprit les a établis surveillants, afin de paître l'Église de Dieu " (38) ; nous trouvons même Pierre lui-même, détenteur, selon l'idée romaine, de ce pastorat universel, écrivant ainsi aux Églises d'Asie : " J'exhorte les anciens, moi qui suis aussi ancien : paissez le troupeau de Dieu " (39) ; et nous ne pouvons pas nous tromper de sujet."Nous ne pouvons pas non plus nous méprendre sur la portée du dernier acte solennel du Christ sur la terre, qui fut de confier l'évangélisation du monde à qui ? À Pierre ? Non, à tous les apôtres. "Allez dans le monde entier et prêchez l'Évangile à toute créature "[40],

"Le diocèse de Pierre ne peut être plus étendu, à moins que l'on ne prenne en compte l'Utopie, ou ce qui se trouve dans la même partie du monde, je veux dire le purgatoire"[41].

A supposer que Pierre ait possédé la primauté, il doit l'avoir exercée. Et si c'est le cas, comment se fait-il qu'on n'en trouve pas la moindre trace, ni dans le Nouveau Testament, ni dans l'Histoire ecclésiastique ? Les autres apôtres l'ignoraient totalement. Même après que les paroles que nous venons de commenter eurent été adressées à Pierre, nous les voyons soulever la question, non sans chaleur, de savoir " qui serait le plus grand " dans le royaume de leur maître - question qui, selon les romanistes, avait déjà été réglée de façon concluante par le Christ. D'un tempérament ardent et d'une attitude intrépide, Pierre fut, en certaines occasions, plus en vue que les autres. Mais cette prééminence provenait de l'homme et non de la fonction. L'ensemble de ses relations avec les autres apôtres ne fournit pas un seul exemple de supériorité officielle. Lorsque Judas est tombé par transgression ", Pierre n'a pas eu la prétention de le nommer à la dignité vacante. Et pourtant, en tant que prince des apôtres et source de toute dignité ecclésiastique, il aurait dû le faire. Nous ne le voyons pas, en tant qu'archi-apôtre, nommer les apôtres ordinaires dans leurs domaines de travail, les convoquer à son tribunal pour rendre compte de leur mission, ou les reprendre, les admonester et les exhorter, selon qu'il jugeait qu'ils en avaient besoin. Dans le synode tenu à Jérusalem pour apaiser les dissensions qui s'étaient élevées au sujet de la circoncision, ce fut Jacques, et non Pierre, qui présida[42].

Paul, dans l'affaire des païens convertis, a résisté à Pierre "en face, parce qu'il devait être blâmé"[43] "Nous voyons, dit Stillingfleet, les apôtres envoyer saint Pierre à Samarie, ce qui était une action très peu galante, s'ils le considéraient comme le chef de l'Église"[44] Les ministres n'envoient pas leurs souverains en ambassade. Que penserait-on si le cardinal Wiseman ordonnait à Pie IX. en mission aux États-Unis ? Cet apôtre n'était pas non plus, bien que très en vue, le membre le plus en vue de la petite mais illustre bande à laquelle il appartenait. Pierre a été éclipsé par

l'intelligence colossale et les travaux prodigieux de l'apôtre Paul. La grande et indiscutable supériorité de cet apôtre, à ces égards, a été reconnue par les papes eux-mêmes. Les exemples suivants peuvent être cités comme un curieux échantillon de cette unité que Rome revendique comme son attribut particulier :

"Il était meilleur que tous les hommes, dit Chrysostome, plus grand que les apôtres et les surpassant tous. Le pape Grégoire Ier dit de l'apôtre Paul : "Il a été établi chef des nations, parce qu'il a obtenu le principat de toute l'Église" [45].

Il n'est pas moins inexplicable, si l'on suppose que Pierre était le chef de toute l'Église, que nous ne découvrions pas la moindre trace de cette souveraineté dans ses épîtres. S'adressant aux membres de l'Église sur des sujets variés, on aurait pu penser qu'il devait avoir l'occasion de leur rappeler sa juridiction, ainsi que le devoir et l'allégeance qui leur incombaient en conséquence. Mais rien de tel ne se produit. "Aucun critique lisant ces épîtres, remarque Barrow, n'y sentirait un pape[46]. Pierre ne dit pas : " C'est notre volonté apostolique et notre commandement ", comme c'est le cas aujourd'hui pour les papes. Le style le plus élevé qu'il adopte est de parler au nom commun des apôtres : "Souvenez-vous des paroles qui ont été dites auparavant par les saints prophètes, et du commandement que nous avons reçu, nous, les apôtres du Seigneur et Sauveur". Les épîtres de Pierre dégagent le doux parfum de l'humilité apostolique, et non les effluves de l'arrogance papale.

Ainsi, la primauté de Pierre n'a pas le moindre fondement, ni dans l'Écriture, ni dans l'histoire ecclésiastique, ni dans la raison d'être de la chose. Et à moins que nous ne soyons assez bons pour accepter la parole du pontife, donnée ex cathedra, en l'absence de toute autre preuve, cette prétention à la primauté doit être abandonnée comme une illusion et une imposture flagrantes[47]. L'argument s'arrête ici de plein droit. Car toutes les autres raisons, tirées de considérations telles que le fait que Pierre était évêque de Rome, sont manifestement hors de propos, puisqu'il importe peu à l'autorité des papes de savoir dans quelle ville ou quel quartier du monde Pierre a exercé sa charge, à moins qu'il ne puisse être démontré qu'il était le primat des apôtres et le chef de l'Église. Mais si l'on admet que cette difficulté est surmontée, les papistes se heurtent immédiatement à d'autres difficultés tout aussi importantes. Il est essentiel pour le système romain d'établir comme un fait que Pierre était évêque de Rome. Aucun romaniste n'a encore été en mesure de le faire.

Tout d'abord, nous ne sommes pas prêts à nier que Pierre ait jamais visité Rome, pas plus que les papistes ne sont en mesure de prouver qu'il l'a fait. Deuxièmement, l'improbabilité que Pierre ait été évêque de Rome est si grande, aussi proche que possible d'une impossibilité, que nous serions justifiés de la nier. Et, en troisième lieu, nous nions très certainement que Pierre ait été le fondateur de l'Église de Rome.

En ce qui concerne l'affirmation selon laquelle Pierre aurait été évêque de Rome, il s'agit là d'une impossibilité pratiquement démontrable. Le fait d'avoir été évêque

de Rome aurait été en opposition flagrante avec la finalité de son apostolat. En tant qu'apôtre, Pierre avait le monde pour diocèse, et il était tenu, par le devoir qu'il avait envers la chrétienté dans son ensemble, de se tenir prêt à aller là où l'Esprit l'enverrait. S'enfermer dans une sphère inférieure, au point de ne pouvoir remplir sa grande mission, couler l'apôtre dans l'évêque, surveiller le diocèse de Rome et dominer le monde, aurait été un péché. Et nous pouvons conclure que Pierre n'était pas responsable de ce péché. Baronius lui-même avoue que la fonction de Pierre ne lui permettait pas de rester en un seul lieu, mais l'obligeait à voyager dans le monde entier, à convertir les incrédules et à confirmer les fidèles[48]. Agir comme le prétendent les romanistes, c'eût été déserter son domaine et négliger son œuvre. Et l'on n'aurait guère considéré comme une excuse valable pour avoir été " infidèle dans ce qui était beaucoup " qu'il ait été " fidèle dans ce qui était le moins ". Et si cela aurait été incompatible avec nos principes, cela aurait été encore plus incompatible avec les principes romains. Selon leurs principes, Pierre n'était pas seulement un apôtre, il était le primat des apôtres. Et, comme l'observe Barrow, " c'eût été se dégrader lui-même et dénigrer la majesté apostolique que de prendre sur lui l'évêché de Rome, comme si le roi devenait maire de Londres "[49].

Par ailleurs, il n'est pas difficile de démontrer l'extrême improbabilité que Pierre ait été évêque de Rome. Pierre avait la charge particulière des Juifs du monde entier[50] ; il était l'apôtre des circoncis, comme Paul l'était des païens. Ce peuple étant très dispersé, sa surveillance était très incompatible avec un épiscopat fixe. Son respect de la grande division du travail apostolique, à laquelle nous venons de faire allusion[51], l'aurait empêché de s'immiscer dans les limites d'un frère apôtre, à moins qu'il ne s'agisse d'exercer un ministère auprès des Juifs. Or, à cette époque, il y avait peu de Juifs à Rome, un décret de l'empereur Claude les ayant bannis peu de temps auparavant de la métropole du monde romain. Et, comme le remarque Barrow, " il était un pêcheur trop habile pour jeter son filet là où il n'y avait pas de poisson "[52].

Si Pierre s'est jamais rendu à Rome, ce dont il n'existe pas la moindre preuve, son séjour dans cette métropole a dû être très court, bien trop court pour qu'il puisse y exercer les fonctions d'évêque[53]. Paul a passé plusieurs années à Rome : c'est de cette ville qu'il a écrit plusieurs de ses épîtres (l'épître aux Galates, celle aux Éphésiens, celle aux Philippiens, celle aux Colossiens, et la seconde à Timothée). Et bien que ces épîtres regorgent de salutations et de souvenirs chaleureux, le nom de Pierre n'y apparaît pas une seule fois. Dans l'épître qu'il adresse à l'Église de Rome, il salue vingt-cinq personnes et plusieurs familles entières. Mais il n'adresse aucune salutation à Pierre, leur évêque ! Il est évident qu'à l'époque où ces épîtres ont été écrites, Pierre n'était pas à Rome. "En particulier, saint Pierre n'était pas là, affirme Barrow dans son incomparable traité, lorsque saint Paul, mentionnant Tychique, Onésime, Aristarque, Marcus et Justus, ajoute : "Ceux-là seuls sont mes compagnons

de travail pour le royaume de Dieu, qui ont été pour moi une source de réconfort. Il n'était pas là quand saint Paul a dit : "Lors de ma première défense, personne ne m'a soutenu, mais tous m'ont abandonné". Il n'était pas là juste avant la mort de saint Paul (quand le moment de son départ était proche), quand il dit à Timothée que tous les frères l'ont salué, et, en nommant plusieurs d'entre eux, il omet Pierre"[54].

Les romanistes n'ont pas non plus été en mesure d'établir que Pierre était le fondateur de l'Église de Rome. Il n'est pas incertain que l'apôtre Paul, s'il n'a pas été le premier à porter le christianisme à l'intérieur des murs impériaux, ait été le premier à organiser une Église régulière à Rome. Lorsque l'épître aux Romains a été écrite, il y avait dans cette métropole une petite troupe de croyants, en partie juifs et en partie païens. Mais ils n'avaient jamais reçu la visite d'un apôtre. Nous en trouvons la preuve dans les premières lignes de son épître, où il dit : " Je désire ardemment vous voir, afin de vous communiquer quelque don spirituel "[55] Seul un apôtre avait le pouvoir d'accorder de tels dons. Et nous pouvons conclure que si les chrétiens de Rome avaient déjà été visités par Pierre, ces dons n'auraient pas encore été accordés. Le fait qu'ils n'avaient encore reçu la visite d'aucun apôtre est indubitable, si l'on en juge par la raison que Paul donne pour expliquer son grand désir de les visiter, à savoir " afin de porter quelque fruit parmi vous aussi, comme parmi les autres païens [56] Or, Paul avait pour habitude de ne jamais cueillir là où il n'avait pas d'abord planté. En effet, reprenant, à la fin de son épître, le sujet de sa visite à Rome, dont il rêvait depuis longtemps, il dit : " C'est ainsi que je me suis efforcé d'annoncer l'Évangile, non pas là où le Christ a été nommé, de peur de bâtir sur le fondement d'autrui "[57]."C'est donc par la main de Paul, et non par celle de Pierre, que fut plantée l'Église romaine, " noble vigne ", dont la robustesse naturelle et la vigueur des souches étaient abondamment attestées par la renommée de sa foi primitive[58], aussi bien que par l'ampleur de ses corruptions ultérieures.

Mais même si nous concédons la question de l'évêché romain de Pierre, comme nous avons déjà concédé celle de sa primauté, le romaniste n'est pas du tout près de son but. Il est immédiatement confronté à la question suivante : les souverainetés et les juridictions archi-apostoliques de Pierre étaient-elles telles qu'il pouvait les léguer à son successeur, et les a-t-il effectivement léguées ? C'est un point qui ne peut être déterminé que par une considération de la nature de ces pouvoirs et de ce qui est rapporté dans le Nouveau Testament concernant l'institution des offices pour le futur gouvernement de l'Église. En premier lieu, les romanistes fondent le don de la primauté à Pierre sur certains actes accomplis par Pierre et sur certaines qualités possédées par Pierre. Mais il est tout à fait clair que ces actes et ces qualités, Pierre ne pouvait pas les communiquer à ses successeurs. Il ne pouvait donc pas communiquer la dignité qui était fondée sur eux. Sa fonction était strictement personnelle et s'éteignait donc avec la personne qui en avait été revêtue. En second lieu, l'apostolat était conçu dans un but temporaire : il était donc temporaire dans sa

nature, et cessait dès que ce but avait été atteint. Ensuite, personne ne pouvait assumer la fonction d'apôtre sans en être investi directement par le Christ. Les douze premiers furent littéralement appelés par le Christ.

La nomination de Matthias s'est faite par une intimation expresse de la volonté divine, par l'intermédiaire du sort. Et celle de Paul, peut-être l'intelligence la plus puissante qui ait jamais été mise au service du christianisme, par l'apparition miraculeuse et glorieuse du Christ à ses yeux, alors qu'il se rendait à Damas. C'est pourquoi l'apôtre appuie si souvent sur cette preuve la validité de sa grande fonction : " Paul, apôtre, non pas des hommes, ni par les hommes, mais par Jésus- Christ "[59] Enfin, il était essentiel pour tous ceux qui portaient la charge d'apôtre d'avoir vu le Seigneur. Il est donc impossible que cette fonction ait pu exister valablement plus longtemps qu'un certain nombre d'années après la mort du Christ. Les papes n'ont jamais été très attentifs à maintenir leurs prétentions dans les limites de la crédibilité. Mais, à notre connaissance, aucun d'entre eux n'est jamais allé jusqu'à affirmer qu'il avait reçu l'investiture directement du Christ ou qu'il avait littéralement vu le Seigneur.

On peut aussi soutenir avec force contre les papistes, comme le fait Barrow[60], que " si certains privilèges de saint Pierre ont été conférés aux papes, pourquoi ne l'ont-ils pas été tous ? Pourquoi le pape Alexandre VI n'a-t-il pas été aussi saint que saint Pierre ? n'était-il pas aussi saint que saint Pierre ? Pourquoi le pape Honoré n'était-il pas aussi sain dans son jugement privé ? Pourquoi tous les papes ne sont-ils pas inspirés ? Pourquoi toutes les épîtres papales ne sont-elles pas considérées comme canoniques ? Pourquoi tous les papes ne sont-ils pas dotés du pouvoir de faire des miracles ? Pourquoi le pape n'a-t-il pas converti des milliers de personnes par un sermon ? [Pourquoi, en effet, les papes ne prêchent-ils jamais ? [Pourquoi ne guérit-il pas les hommes par son ombre ? [Quel motif y a-t-il de distinguer les privilèges, pour qu'il ait les uns et les autres ? Où se trouve ce motif ?

La pratique des apôtres était en stricte conformité avec ce que nous venons de prouver concernant la nature et la fin de l'apostolat. Ils n'ont pas cherché à perpétuer une fonction qu'ils savaient temporaire. Ils n'ont jamais songé à transmettre à leurs contemporains ou à leurs successeurs des prérogatives et des pouvoirs qui étaient limités à leur propre personne et dont ils savaient qu'ils s'éteindraient avec eux. Ils ont implanté des églises dans la plus grande partie du monde civilisé de l'époque, et ils ont ordonné des pasteurs partout. Mais dans le vaste champ qu'ils ont couvert de christianisme et planté de pasteurs et d'enseignants, nous ne trouvons pas un seul nouveau poste d'apôtre créé. L'un après l'autre, ces PÈRES de l'Église chrétienne sont descendus dans la tombe. Mais les survivants n'ont pris aucune mesure pour les remplacer par des hommes de rang et de pouvoir égaux. Il n'est pas dit que Pierre ait investi l'un d'entre eux de la charge d'apôtre. Et pourtant, à peine a-t-il rendu le dernier soupir, que voici que de ses cendres jaillit, comme nous l'assurent les

romanistes, toute une race de papes. Il est merveilleux que le corps mort de Pierre possède plus de vertu que l'homme vivant[62].

En définitive, bien que nous devions concéder ce point, comme nous avons concédé tous ceux qui l'ont précédé, les difficultés des romanistes ne sont nullement terminées. En admettant que Pierre ait possédé cette dignité, en admettant qu'il ait fait de Rome son siège, en admettant aussi qu'il ait pu la transmettre à son successeur à sa mort et qu'il l'ait fait, les romanistes doivent encore démontrer que cette dignité est descendue pure et entière jusqu'à l'occupant actuel du trône pontifical. Il ne suffit pas que les eaux mystiques aient existé sur les Sept Collines il y a dix-huit siècles ; il faut pouvoir tracer la continuité du canal qui les a transportées dans l'intervalle jusqu'à nos jours. Pie IX est le deux cent cinquante-septième nom de la liste pontificale ; et, pour prouver qu'en lui réside la plénitude du pouvoir pontifical, le romaniste doit démontrer que chacun de ses prédécesseurs a été dûment élu, qu'aucun d'eux n'est tombé dans l'hérésie, dans la simonie ou dans toute autre erreur que les conciles romains ont déclarée incompatible avec le fait d'être des successeurs valides de Pierre, ou, en fait, des membres de l'Église tout court.

Mais y a-t-il un homme vivant qui ait la moindre connaissance de l'histoire, qui entreprenne cela, ou qui, sur la question de l'authenticité, se porte garant de la moitié de ceux qui se sont assis sur la chaire de Pierre ? N'est-il pas notoire que cette chaire a été conquise, dans de nombreux cas, par la fraude, par la corruption, par la violence, que l'élection d'un pape a souvent conduit à inonder Rome de sang, que des hommes qui ont été des monstres d'iniquité se sont proclamés vicaires de Celui qui était sans péché, qu'il y a eu de violents schismes, de nombreuses vacances, et parfois deux, ou même trois, prétendants à la papauté, chacun d'eux s'est efforcé d'établir ses prétentions en excommuniant son rival, offrant ainsi un beau spécimen de l'unité catholique, comme ils l'ont fait aussi de l'infaillibilité catholique, lorsque, comme dans de nombreux cas, un pape a carrément contredit un autre pape, et cela dans des circonstances où il était tout à fait possible que les deux papes aient tort, mais tout à fait impossible qu'ils aient tous deux raison ?

Il est également notoire que, dans de nombreux cas, des papes sont tombés dans ce que l'Église de Rome appelle l'hérésie et ont cessé, en conséquence, non seulement d'être de véritables papes, mais même d'être membres de l'Église. Qu'est-il advenu de la dignité apostolique dans ces cas ? Comment a-t-elle été préservée et transmise ? Tantôt la chaire de Pierre est vacante, tantôt elle est occupée par un pape hérétique[63], tantôt elle est revendiquée par deux papes ou plus, dont chacun ressemble à Pierre ou s'en éloigne autant que son rival. La ligne de succession est si loin d'être continue que nous la voyons brisée, à de courts intervalles, par de grandes lacunes, à travers lesquelles, s'il y a quelque vérité dans les principes romanistes, les vertus mystiques ont dû s'éteindre, laissant l'Église dans un état des plus déplorables,

ses papes sans autorité pontificale, ses prêtres sans véritable consécration, et ses sacrements sans efficacité régénératrice.

Les grands problèmes géographiques qui ont été entrepris de nos jours, où de puissants fleuves ont été remontés jusqu'à leur source, à travers des forêts enchevêtrées et de basses plaines marécageuses sur lesquelles les miasmes s'installent épais et mortels, et à travers les sables brûlants du désert sans fin, ont été d'une réalisation facile, comparée à celle de l'homme qui voudrait remonter jusqu'à sa source cette influence mystique mais puissante qui est censée imprégner l'Église de Rome. Et même lorsqu'un esprit audacieux se lance dans cette lourde tâche et s'engage résolument à travers les déchets moraux, les controverses enchevêtrées, les chemins perplexes et détournés de la papauté, et à travers les nuages épais de superstition et de vice qui surplombent les annales pontificales, quelle n'est pas sa déception de découvrir qu'il n'y a pas d'autre solution que d'aller chercher l'influence de la papauté dans le désert, quelle n'est pas sa déception de constater qu'au lieu d'être conduit enfin aux eaux pellucides de la source apostolique, il est débarqué sur les rives méphitiques d'une piscine noire et stagnante, d'un Achéron du moyen-âge !

C'est ainsi que nous avons examiné, l'une après l'autre, les hypothèses de Rome sur ce point fondamental. Certaines d'entre elles sont totalement fausses, les autres sont au plus haut point improbables, et aucune d'entre elles n'a pu être établie par Rome. C'est là son fondement. Et qu'est-ce que c'est, sinon des sables mouvants ? Même si nous acceptions de concéder le point à Rome à condition qu'elle réponde à une seule de ces propositions, elle échouerait. Et pourtant, il est essentiellement nécessaire pour le succès de sa cause qu'elle établisse chacune d'entre elles. Si un seul maillon de cette chaîne venait à manquer, sa perte formerait un gouffre infranchissable qui séparerait éternellement la papauté de la chrétienté, et l'Église de Rome de l'Église du Christ.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Matth. Xvi. 18.

[2] Jean, xxi. 17.

[3] Bellarm. De Roman. Pont. Lib. i. Cap. 1-9

[4] Bellarm. De Roman. Pont. Cap. X. Et seq.

[5] Theologia Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. ii. Pp. 123, 124

[6] Milner's End of Controversy, partie ii. P. 132.

[7] Grounds of Catholic Doctrine, par Challoner, chap. i. Sect. V.

[8] Controversial Catechism, p. 22.

[9] Spanhemii Vindiciae Biblicae, lib. ii. Loc. Xxviii. Francfort, 1663.

[10] La version Douay de la Bible a cette note sur Matt. Xvi. 18:- " Les paroles du Christ à Pierre, prononcées dans la langue vulgaire des Juifs, dont notre Seigneur s'est servi, étaient les mêmes que s'il avait dit en anglais : Tu es un rocher, et sur ce rocher je bâtirai mon Église. Ainsi, par le simple jeu des mots, Pierre est ici déclaré être le rocher sur lequel l'Église devait être bâtie, le Christ lui-même en étant à la fois le principal fondement et le fondateur. Ce commentaire est en contradiction directe avec l'original, qui se lit ainsi:-Óý åÀ Ðåôñïò, ÷áé åðé ôáýôç ôç ðÝôñá ïé÷ïäïìÞóù ìïõ ôçí é÷ëçóßáí. Elle contredit également la Vulgate, qui est la version autorisée de l'Église de Rome. Dans la Vulgate, les mots sont : "Tu es Petrus, et super hanc petram aedificabo ecclesiam meam". La version allemande dit : "Du bist Petrus, und auf diesen Felsen will ich bauen meine Gemeine". L'italien : "Tu te sens Pietro, et c'est sur cette pierre que je construis ma propre église". Et le français ainsi :

-Tu es Pierre, et sur cette pierre je battrai mon Eglise". De toutes ces versions, la seule dans laquelle la ressemblance entre les deux termes "Pierre" et "rocher" est complète est la version française. Et dans cette version, afin de maintenir le jeu sur le terme "pierre", le mot rock est mal traduit par un terme qui signifie une pierre. (Voir Cookesley's Sermons on Popery, Eton, 1847).

[11] Preuves pratiques et internes contre le catholicisme, p. 76.

[12] Matt. Xvi. 16.

[13] Un coup à la racine de l'Église romaine, chap. ii. Prop. ii.

[14] Turrettine, dans son traité "De Necessaria Secessione nostra ab Ecclesia Romana", et Barrow, dans son grand ouvrage "On the Supremacy of the Pope", ont donné de nombreuses citations des Pères, montrant leur parfait accord sur le point que le "rocher" se référait à la vérité que Pierre venait de confesser, ou au Christ lui-même.

[15] Matt. Xvi. 13-20.

[16] Actes, xv. 7.

[17] Actes, xiv. 27.

[18] Pendant quelques siècles avant et après l'époque de notre Sauveur, le dialecte vernaculaire de la Judée était un composé d'hébreu, de chaldaïque et de samaritain, avec un léger mélange de mots persans, égyptiens, grecs et latins.

[19] Jean, i. 42.

[20] Tel est le sens donné à ces termes par Stockius et Schleusner, qui citent, à l'appui de leur opinion, des exemples de cette utilisation des termes par les meilleurs écrivains grecs.

[21] Turrettine, vol. iv. P. 116.

[22] La clause aurait dû se lire, pour justifier l'interprétation papale, åôé ôïõôù ôù ðåôñù, au lieu de åðé ôáõôç ôç ðåôñá.

[23] 1 Cor. iii. 10, 11

[24] De Roman. Pont. Lib. i. Cap. X.

[25] Éphésiens, ii. 20.

[26] Spanheim, dans son admirable commentaire sur les Matthieu, xvi. 18, qui contient le germe de presque tout ce qui a été écrit depuis sur ce célèbre passage, à savoir que non seulement les douze apôtres sont regroupés lorsqu'on parle de fondations, mais qu'ils sont également mentionnés individuellement, ainsi que Pierre. Nec tantum omnes simul sumpti, sed et singuli, aeque ac Petrus totidem fundamenta. Hinc æåìÝëéïé äùääå÷á, ôïéò äùääå÷á Áðïóôïëïéò." (Apoc. Xxi. 14.) "Et ratio plana, quia singuli aeque ac Petrus, nullo discrimine habito, fundarunt universali missione Christianam ecclesiam quae domus et civitas Dei." (Spanhemii Vindiciae Biblicae, lib. ii. Loc. Xxviii."

Nous ne savons pas si l'on a jamais remarqué que le symbole apocalyptique est ici formulé en accord exact avec notre interprétation de Matthieu, xvi. 18, et en contradiction flagrante avec l'interprétation papale. L'Eglise évangélique est vue par Jean dans la gloire millénaire, sous le symbole d'une ville. La ville a douze fondations, avec le nom d'un apôtre inscrit sur chacune d'elles. Cela montre que l'Église est bâtie sur la doctrine que les douze apôtres ont prêchée. La ville a douze portes, ce qui montre que les douze, et pas seulement Pierre, ont eu l'honneur d'ouvrir la "porte de la foi" au monde. Selon l'interprétation papale, la ville n'aurait dû avoir qu'une seule fondation et une seule porte. Ou, s'il devait y avoir douze fondations, la porte de Pierre aurait dû être inscrite sur chacune d'entre elles. On pourra objecter que cette interprétation est trop figurative. Les romanistes, en tout cas, n'ont pas le droit de soulever cette objection, puisque leur grand champion Bellarmin a construit son célèbre argument sur la métaphore d'un bâtiment employée dans Matthieu, xvi. 18.

[27] Isaïe, xxviii. 16.

[28] 1 Pierre, ii. 6, 7

[29] Psaume cxviii. 22.

[30] Actes, iv. 10, 11

[31] Matthieu, xxi. 42.

[32] Éphésiens, iv. 11, 12

[33] Jean, xx. 22, 23

[34] Jean xxi. 16, 17.

[35] Barrow's Works, vol. i. P. 586.

[36] Stillingfleet's Doctrines and Practices of the Church of Rome, par le Dr Cunningham, p. 217. Edin. 1845.

[37] Œuvres de Barrow, vol. i. Pp. 586, 587

[38] Actes, xx. 28.

[39] 1 Pierre v. 1, 2

[40] Marc, xvi. 15.

[41] Coup à la racine de l'Église romaine, chap. ii. Prop. ii.

[42] Actes, xv.

[43] Gal. Xi. 11

[44] Exposé rationnel des fondements de la religion protestante, p. 456.

[45] Voir Barrow sur la suprématie, Barrow's Works, vol. i. P. 592.

[46] Barrow's Works, vol. i. P. 568.

[47] De même que les romanistes attribuent maintenant à Marie l'œuvre de la rédemption, ils ont commencé à placer la primauté de Pierre dans le cadre de la mission du Christ, en la présentant comme la grande preuve de l'amour de Dieu pour le monde. Dans une "pastorale" publiée à l'occasion de la fête de saint Pierre par "Paul, par la grâce de Dieu et la faveur du siège apostolique, archevêque d'Armagh et primat de toute l'Irlande", parue dans la Tablette du 28 juin 1851, nous trouvons l'auteur commentant les mots "tu es Pierre" et parlant des "vertus et de la gloire de celui à qui ils ont été adressés". Image visible de la paternité divine qui enserre le ciel et la terre de son étreinte, nulle part la providence de Dieu ne brille avec autant de splendeur, tout en imprimant dans le cœur des fidèles la confiance et la consolation les plus ineffables, que dans la garde de son Église, confiée à Pierre et à ses successeurs". Vient ensuite l'application blasphématoire d'Éphésiens, iii. 18, à la primauté de Pierre, "et en particulier, afin que dans la manifestation la plus glorieuse et la plus touchante de son amour paternel envers nous dans la garde de cette Église, "vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est sa "largeur et sa longueur, sa hauteur et sa profondeur".

[48] Baron. Anno 58, sec. Li.

[49] Barrow's Works, vol. i. P. 599.

[50] Galates, ii. 7, 8

[51] Il y eut un accord formel entre les apôtres à ce sujet. Pierre, avec Jacques et Jean, tendit la main à Paul et conclut avec lui un marché selon lequel lui (Paul) "irait vers les païens, et eux (Jacques, Céphas et Jean) vers les circoncis". Si Pierre est devenu évêque de Rome, il a violé ce pacte solennel. (Voir Gal. ii. 9.)

[52] Barrow's Works, vol. i. P. 599.

[53] Les romanistes affirment que Pierre était évêque de Rome pendant les vingt-cinq années qui ont précédé son martyre. Sa résidence dans la capitale a commencé, selon eux, en l'an 43. Il fut martyrisé en l'an 68. Mais lors de la première visite de Paul à Jérusalem, en l'an 51, il y trouva Pierre, alors que, selon la théorie romaniste, il aurait dû se trouver à Rome. Il ressort également des 1er et 2e chapitres des Galates que, depuis la conversion de Paul jusqu'à sa seconde visite à Jérusalem, c'est-à-dire pendant dix-sept ans, Pierre a exercé son ministère auprès des Juifs. Et, comme le montre le texte, il n'était pas à Rome au moment de l'emprisonnement et du martyre de Paul. S'il était effectivement évêque de Rome, il a dû se rendre tristement coupable de non-résidence, une pratique strictement interdite par les décrets de l'Église primitive.

[54] Barrow's Works, vol. i. P. 600. Nous avons huit exemples de communication de Paul avec Rome, deux lettres à destination de cette ville et six en provenance de cette ville, pendant le prétendu épiscopat de Pierre dans cette ville. Et pourtant, aucune de ces lettres ne contient la moindre allusion à Pierre. Cela est totalement inexplicable si l'on suppose que Pierre était à Rome.

[55] Romains, i. 11.

[56] Rom. i. 13.

[57] Rom. Xv. 20.

[58] Rom. i. 8 : "On parle de votre foi dans le monde entier".

[59] Galates, i. 1.

[60] Barrow's Works, vol. i. P. 596.

[61] Parmi les autres concessions à l'esprit du temps qui ont marqué le début du pontificat de Pie IX, il y a celle de la prédication, qu'il a faite une fois à Saint-Pierre. Nous ne savons pas quelle perte la littérature a pu subir, mais la théologie a subi une grande perte, sans doute, du fait de l'absence d'écrivains à la plume courte à Rome. Car le sermon, comme le prédicateur, était, nous pouvons le supposer, infaillible.

[62] La chaise de Pierre fait l'objet d'un festival en son honneur. Nous avons tous entendu parler de la déclaration de Lady Morgan, selon laquelle la chaise porte l'inscription du credo de Musselman : "Il n'y a qu'un seul Dieu et Mahomet est son prophète". On raconte également que lorsque la chaise a été nettoyée en 1662, les douze travaux d'Hercule y sont apparus gravés. Cependant, un divin romaniste, ne voulant pas que ces caractères malchanceux nuisent à l'authenticité de la chaise, les interpréta comme emblématiques des exploits des papes.

[63] Le pape Libérius avoua l'arianisme, et le pape Honoré était monothélite.

Chapitre VII. L'Infaillibilité.

L'attribut suprême revendiqué par l'Église de Rome est l'infaillibilité. Cela constitue une distinction importante et essentielle entre cette Église et toutes les autres sociétés. C'est son blasphème suprême, comme l'affirment les protestants. Son excellence inégalée, comme le soutiennent les romanistes. Ce sont les verrous dans lesquels repose la grande force de ce Sampson moderne, et auxquels sont dus, dans une large mesure, les prodigieux exploits que Rome a accomplis en asservissant les nations. Si ces mèches sont tondues, elle devient aussi faible que les autres. La progression, et par conséquent le changement, ce qui exclut l'idée d'infaillibilité, est une condition essentielle de l'existence de tous les êtres créés. C'est la loi de l'univers matériel : ce n'est pas moins celle de la création rationnelle. L'homme, qu'il soit individuel ou constitué en société, progresse sans cesse. Dans la science, il abandonne le grossier, le vague et le faux pour s'élever vers le certain et le vrai. En matière de gouvernement, il se rapproche progressivement de ce qui est le mieux adapté à la constitution de la société, à la nature de l'esprit humain et à la loi de Dieu. En religion, il abandonne le symbolique pour s'élever au spirituel. Il élargit, corrige et perfectionne progressivement ses vues.

C'est ainsi qu'il est passé de l'ère patriarcale à l'ère mosaïque, de l'ère mosaïque à l'ère chrétienne. Et c'est à cette condition de son être que la Bible est adaptée. La Bible, comme aucun autre livre au monde, reste éternellement immuable, bien qu'elle soit aussi complètement adaptée à chaque condition successive de l'Eglise et de la société que si elle avait été écrite pour cette époque et aucune autre. Pourquoi ? Parce que ce livre contient de grands principes et des lois complètes, adaptés à tous les cas qui peuvent se présenter et susceptibles d'être appliqués à toutes les conditions et à tous les âges du monde. L'Église, loin d'avoir dépassé la Bible, ne l'a pas encore dépassée. Rome, en revanche, est un cercle de fer à l'intérieur duquel l'esprit humain peut tourner éternellement sans progresser d'un cheveu. Cette Église est la seule société qui ne progresse jamais. Elle n'abandonne jamais une vision étroite de la vérité pour une vision plus large. Elle ne corrige jamais ce qui est faux et n'abandonne jamais ce qui n'est pas vrai. Parce qu'elle est infaillible. Si elle avait pu rendre la société aussi fixe qu'elle-même, il aurait été prudent d'adopter l'immobilisme comme politique. Mais la société est en mouvement. Elle ne peut ni suivre le courant, ni l'arrêter, et doit donc s'accrocher à ses amarres. Ainsi, dans la juste providence de Dieu, ce qui était la source de sa puissance sera la cause de sa destruction.

Nous sommes pleinement justifiés en affirmant que l'Église de Rome a revendiqué l'infaillibilité. Si elle n'est pas directement et formellement affirmée, elle est manifestement sous-entendue dans les décrets des conciles généraux, dans les bulles des papes et dans les canons et articles qui font autorité. Le Catéchisme du Concile de Trente, après les hypothèses que nous avons déjà examinées, pose comme

corollaire que " l'Église ne peut errer ni dans la foi ni dans les mœurs "[1] L'infaillibilité est universellement et formellement revendiquée au nom de leur Église par tous les Romanistes ; [et constitue un point si important dans toutes les défenses de leur système, qu'il est tout à fait juste d'affirmer que les papistes soutiennent et enseignent que leur Église est infaillible. Les romanistes ne soutiennent pas que toutes les personnes et tous les pasteurs de leur Église sont infaillibles, mais seulement que "l'Église" est infaillible. Dans cette mesure, les romanistes sont d'accord sur la question de l'infaillibilité, mais pas plus loin. Le siège ou la localité de cette infaillibilité reste à ce jour indécis.

Les jésuites et les évêques italiens considèrent que cette infaillibilité réside dans le pape, en tant que chef de l'Église et organe par lequel elle fait connaître sa pensée. Les évêques français la placent dans les conciles généraux. Il existe une troisième partie qui considère que ni les papes ni les conciles ne sont infaillibles séparément, mais qu'ils le sont tous les deux conjointement. Les catholiques romains d'Angleterre se rangeaient autrefois du côté des Italiens sur cette question, mais ils se sont récemment ralliés aux opinions des Français[3]. Ceux qui placent l'infaillibilité dans le pape ne soutiennent pas qu'il est infaillible dans sa conduite personnelle ou dans ses opinions privées, mais seulement lorsqu'il se prononce ex cathedra sur des points de foi et tranche des controverses. Il parle alors de manière infaillible et tout catholique romain est tenu, à ses risques et périls, de recevoir la décision et d'y obéir. Selon Challoner, le credo complet du romaniste est le suivant : " Je crois en toutes choses, comme le croit la Sainte Église catholique "[4] ; il " promet et jure une véritable obéissance aux évêques romains, successeurs de saint Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ "[5]. Il professe et reçoit indubitablement tout ce qui a été délivré, défini et déclaré par les saints canons et les conciles généraux, et en particulier par le saint concile de Trente. Et condamne, rejette et anathématise toutes les choses qui y sont contraires et toutes les hérésies, quelles qu'elles soient, condamnées et anathématisées par l'Église "[5].

"Un concile général, correctement assemblé, dit Alphonse de Castro, ne peut pas se tromper dans la foi. Les conciles, disent Eccius et Tapperus, représentent l'Église catholique, qui ne peut pas se tromper, et donc ils ne peuvent pas se tromper. Costerus dit : "Les décrets des conciles généraux ont autant de poids que le saint Évangile". Les conciles, dit Canus, approuvés et confirmés par le pape ne peuvent pas se tromper. Bellarmin le soutient. Tannerus affirme que "les conciles, qui sont les plus hautes instances ecclésiastiques, ne peuvent pas se tromper". Et Stapelton dit : " Les décrets des conciles sont les oracles du Saint-Esprit "[6]. Que Rome reçoive de ses membres l'entière soumission qu'elle revendique sur la base de son infaillibilité, apparaît dans la description suivante, donnée par M. Blanco White, de son état d'esprit alors qu'il était membre de cette Église : " J'ai fondé ma foi chrétienne sur l'infaillibilité de l'Église. Aucun catholique romain ne prétend à un meilleur

fondement... .... Je croyais à l'infaillibilité de l'Église parce que l'Écriture disait qu'elle était infaillible. Je n'avais pas de meilleure preuve que l'Écriture le disait que l'affirmation de l'Église qu'elle ne pouvait pas se tromper sur l'Écriture"[7].

Les textes de l'Écriture sur lesquels les romanistes fondent l'infaillibilité sont principalement ceux que nous avons déjà examinés en traitant de la suprématie. Ils y ajoutent les suivants : " Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle "[8] ; " Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde "[9] ; " Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise "[10] ; " Le consolateur est avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde "[11] ; " Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. Et celui qui vous méprise me méprise"[10] "Le Consolateur, le Saint-Esprit, demeurera éternellement avec vous"[11] Mais ces passages sont bien loin de l'infaillibilité. Interprétés avec justesse, ils se résument à la promesse que l'Église, malgré l'opposition de l'enfer, sera préservée jusqu'à la fin des temps, que la substance de la vérité se trouvera toujours en elle, et que l'assistance de l'Esprit sera appréciée par ses membres dans la recherche de la vérité, et par ses pasteurs dans la publication de celle-ci et dans l'exercice de l'autorité dont le Christ les a investis. Mais les romanistes soutiennent que ce n'est pas dans les mots, mais dans le sens de ces passages que réside la preuve. Et que l'Église est l'interprète infaillible de ce sens. Ils soutiennent que l'Écriture est si obscure que nous ne pouvons rien savoir de ce qu'elle enseigne sur quelque point que ce soit, si ce n'est par l'interprétation de l'Église. L'un de leurs hommes distingués, M. Stapelton, disait que "même la divinité du Christ et de Dieu dépendait du Pape"[12].

Il s'agit d'une demande d'abandon de la Bible, livre totalement inutile en tant que révélation de la volonté divine, et d'acceptation de l'Église en tant que guide infaillible[13], proposition qui, en fait, place l'Église dans la salle de Dieu. Il est tout à fait raisonnable que nous exigions une preuve claire et concluante d'une proposition aussi importante. Les romanistes, dans leurs tentatives de prouver l'infaillibilité, commencent généralement par alléguer la nécessité d'une autorité infaillible en matière de foi. Les protestants l'admettent volontiers. Pas moins que les papistes, ils font appel à un tribunal infaillible pour toute question de foi. Mais là où ils diffèrent, c'est que si le tribunal infaillible du protestant est Dieu parlant dans la Bible, le tribunal infaillible du papiste est la voix de l'Église. Or, même un papiste peut difficilement refuser d'admettre que le terrain protestant sur cette question est le plus certain et le plus sûr.

Les deux parties - protestants et papistes - reconnaissent l'inspiration et l'infaillibilité des Écritures. Une seule partie, à savoir les papistes, reconnaît l'infaillibilité de l'Église. Mais le romaniste a l'habitude d'affirmer que l'Écriture est pratiquement inutile en tant que guide infaillible, parce qu'elle est sujette à diverses interprétations de la part de diverses personnes. Il en déduit donc la nécessité d'un

juge vivant et parlant, à tout moment, pour trancher infailliblement tous les doutes et toutes les controverses. La Bible, selon le romaniste, est la loi écrite, l'Église en est l'interprète ou le juge[14] ; et l'exemple de l'Angleterre et d'autres pays est invoqué comme un cas analogue, où les lois écrites sont administrées par des juges vivants. L'analogie va plutôt à l'encontre du romaniste. En effet, alors qu'en Angleterre la loi est au-dessus du juge, et que le juge est tenu de ne décider que selon la sentence de la loi, dans l'Église de Rome le juge est au- dessus de la loi, et la loi ne peut parler que selon le bon plaisir du juge. Mais l'argument par lequel on cherche à établir ce tribunal infaillible vivant et parlant est singulièrement illogique. En raison de la grande variété d'interprétations auxquelles les Écritures sont sujettes, un tel tribunal vivant, disent les romanistes, est nécessaire. Et c'est parce qu'il est nécessaire qu'il est. Y a-t-il jamais eu un non sequitur plus flagrant ? Si les romanistes veulent établir l'infaillibilité de l'Église de Rome par un raisonnement juste, il n'y a qu'une seule façon de procéder : ils doivent commencer l'argumentation sur un terrain commun aux deux parties. Quel est ce terrain ? Ce n'est pas l'infaillibilité, car les protestants la nient. Il s'agit des Saintes Écritures, dont les deux parties admettent l'inspiration et l'infaillibilité.

Le romaniste ne peut pas refuser l'appel à la Bible, parce qu'il admet qu'elle est la Parole de Dieu. Il est tenu, par des preuves claires et directes tirées de celle-ci, de prouver l'infaillibilité de son Église, avant de pouvoir demander à un protestant de la recevoir. Mais les textes avancés de la Bible, pris dans leur sens évident et direct, ne sont pas des preuves de l'infaillibilité de l'Eglise.

L'Église, qui ne peut se tromper sur le sens de l'Écriture, l'a dit. Et le romaniste, qui ne peut le nier, soutient néanmoins qu'il s'agit de preuves de l'infaillibilité de l'Église, parce que l'Église, qui ne peut se tromper sur le sens de l'Écriture, l'a dit. Ce qu'il faut prouver, c'est l'infaillibilité de l'Église. Et cela, le romaniste le prouve par des passages de l'Écriture qui, en eux-mêmes, ne le prouvent pas, mais qui deviennent des preuves par un sens latent qu'ils contiennent, sens latent qui dépend de l'infaillibilité de l'Église, qui est la chose même à prouver. Les papistes prétendent généralement, dit le Dr Cunningham, que ce n'est qu'à partir du témoignage de l'Église que nous pouvons savoir avec certitude ce qu'est la Parole de Dieu et quel est son sens. Ils sont ainsi inextricablement impliqués dans le sophisme du raisonnement en cercle, c'est-à-dire qu'ils prétendent prouver que la Parole de Dieu est vraie et qu'elle n'a pas de sens. Ils prétendent prouver l'infaillibilité de l'Église par l'autorité de l'Écriture. En même temps, ils établissent l'autorité de l'Écriture et en vérifient le sens par le témoignage de l'Église, qui ne peut se tromper[16].

Nous ne nions pas que Dieu ait pu désigner un guide infaillible et que, s'il l'avait fait, nous aurions eu le devoir de nous y soumettre implicitement. Mais il est raisonnable d'en déduire que, dans ce cas, une indication très explicite aurait été donnée. En donnant une telle indication, Dieu n'aurait agi que conformément à sa

méthode habituelle. Il nous a certifié sa propre existence par des preuves importantes et durables : la création en dehors de nous et la conscience en nous. Il a attesté la révélation surnaturelle de la Bible par de nombreuses marques infaillibles qui y sont apposées. L'analogie justifie donc la conclusion que, si l'Église de Rome avait été désignée comme guide infaillible de l'humanité, au moins une indication très nette aurait été donnée de ce fait. Mais où trouvons-nous la moindre preuve, ou même le moindre indice, d'une telle chose ? Certainement pas dans la Bible. Nous pouvons la parcourir de part en part sans apprendre qu'il existe un autre guide infaillible sur terre qu'elle-même. Si nous croyons à l'infaillibilité, c'est soit parce qu'elle est évidente, soit parce qu'elle repose sur des preuves. Si elle était évidente, il serait vain de vouloir apporter des preuves pour la rendre plus évidente, comme il serait vain de vouloir apporter des preuves pour prouver que des choses égales à la même chose sont égales entre elles, ou que le tout est plus grand que sa partie. Mais dans ce cas, il y aurait aussi peu de différence d'opinion entre les hommes rationnels sur l'infaillibilité que sur les axiomes que nous venons d'énoncer.

Mais nous constatons une grande diversité de sentiments au sujet de l'infaillibilité. Pas un sur dix ne prétend y croire. Il ne s'agit donc pas d'une vérité évidente. Et comme elle ne va pas de soi, nous devons exiger des preuves. L'Église de Rome a l'habitude de nous envoyer d'abord aux Écritures. Nous parcourons les Écritures du début à la fin, mais nous ne trouvons aucune preuve de l'infaillibilité. Et lorsque nous revenons pour nous plaindre de notre mauvais succès, on nous dit qu'il était impossible de faire autrement. Nous nous sommes servis de notre raison, ce qui n'est pas un crime plus grave, car la raison est totalement inutile pour découvrir le sens véritable de l'Écriture. Et que le sens de l'Écriture ne peut être découvert que par l'infaillibilité. C'est ainsi que le romaniste revient dans son cercle. Nous devons croire à l'infaillibilité parce que les Écritures nous le demandent, et nous devons croire aux Écritures parce que l'infaillibilité nous le demande. Et le romaniste ne peut en aucun cas sortir de ce cercle.

Le romaniste tente d'échapper à l'éternelle rotation autour des deux pôles que sont l'Écriture et l'infaillibilité, par ce qui ressemble à un appel à la raison. Parmi les différentes voies possibles, affirme-t-on, Dieu choisit toujours la meilleure. Et comme le meilleur moyen de conduire les hommes au ciel est de nommer un guide infaillible, c'est donc un guide infaillible qui a été nommé. Ce n'est là qu'une autre forme de l'argument de la nécessité, auquel nous avons déjà fait allusion. Mais cela ne peut répondre à l'objectif de l'Église catholique romaine. L'Église grecque pourrait utiliser cet argument pour prouver son infaillibilité. Ou bien les professeurs de la foi mahométane pourraient l'utiliser. Ils pourraient dire qu'il est incompatible avec la bonté de Dieu qu'il n'y ait pas de guide infaillible, et qu'il est évident qu'il n'y en a pas d'autre que nous-mêmes. C'est donc nous qui sommes ce guide infaillible. Mais une meilleure solution aurait été de rendre chaque homme et chaque femme

infaillible. Et nous soutenons humblement que, selon l'argument du romaniste, c'est le plan que Dieu aurait dû adopter. La théorie de l'Église catholique romaine repose sur l'idée qu'il n'y a qu'un seul homme au monde qui possède ses sens.

Il s'est donc chargé de veiller à la sécurité de tous les autres. Et à cette fin bienveillante, il a créé un grand asile appelé Catholicisme. Le but de cet établissement n'est pas de ramener les pensionnaires à la raison, mais de les éloigner de leur raison. On y enseigne aux hommes qu'ils ne sont jamais aussi sages que lorsqu'ils sont complètement dépourvus de leurs facultés. Ils n'agissent jamais non plus de manière aussi rationnelle que lorsqu'ils sont le moins aidés par leurs sens. Mais par cette argumentation, l'Église catholique romaine tombe indéniablement dans le péché mortel d'exiger des hommes qu'ils utilisent leur jugement personnel. Si l'on admet que le meilleur moyen de conduire les hommes au ciel est de leur fournir un guide vivant et infaillible. Qu'ont-ils d'autre pour découvrir ce guide que leur raison ? Mais si nous pouvons faire confiance à notre raison lorsqu'elle nous dit qu'un guide infaillible est nécessaire, pourquoi ne pourrions-nous pas lui faire confiance lorsqu'elle nous dit que la Bible est silencieuse quant à l'Église de Jésus-Christ ?

Rome étant ce guide infaillible ? Pourquoi la raison est-elle si utile dans un cas, pourquoi est-elle si inutile dans l'autre ? Notre croyance en quelque chose peut-elle être plus forte que notre croyance en la raison qui nous assure de sa vérité ? Pouvons-nous avoir une plus grande confiance dans les conclusions de notre raison que dans notre raison elle-même ?

Mais notre raison est inutile. Par conséquent, sa conclusion selon laquelle un guide infaillible est nécessaire, et que ce guide est l'Église catholique romaine, est également inutile. Si l'on répond que les Écritures, correctement interprétées par l'Église, nous invitent à croire ce guide, cela revient, nous l'admettons, à renoncer à l'incohérence qui consiste à fonder la question sur un jugement privé. Mais c'est un retour au cercle dans lequel l'infaillibilité repose sur les Écritures et les Écritures sur l'infaillibilité. Si le protestant ne peut pas utiliser sa raison à l'intérieur de ce cercle, il est évident que le romaniste ne peut pas utiliser la sienne en dehors de ce cercle. Il ne s'en éloigne donc jamais et, à la première apparition d'un danger, il y revient. L'argument serait beaucoup plus bref, et sa logique serait tout aussi bonne, s'il était formulé comme suit : "L'Église de Rome est infaillible : "L'Église de Rome est infaillible parce qu'elle est infaillible ; et l'on éviterait bien des querelles inutiles si le romaniste, avant d'entamer la controverse, disait à son adversaire qu'à moins qu'il ne concède le point, il ne pouvait pas discuter avec lui[17].

De plus, l'avantage vanté de cette méthode infaillible pour trancher tous les doutes et toutes les controverses n'est qu'une illusion grossière. Lorsque l'on ferme la Bible et que l'on se met en quête de ce tribunal infaillible, on ne sait pas où le chercher. Jusqu'à ce jour, les romanistes n'ont pas déterminé où se trouve cette infaillibilité. Et

que l'on se réfère au droit canonique, aux écrits des pères, aux décrets des conciles ou aux bulles des papes, on se heurte aux mêmes difficultés, mais à une échelle bien plus grande, que les romanistes soulèvent, bien que sans fondement, contre la Bible en tant que règle de foi. Tous ces textes ont été, et sont encore, susceptibles d'une plus grande diversité d'interprétation que les Saintes Ecritures. Et si l'objection est valable dans un cas, elle l'est encore plus dans l'autre. Le fait que les Pères non seulement ne sont pas infaillibles, mais qu'ils ne sont même pas exempts des défauts de l'obscurité et de l'incohérence, est manifeste d'après les volumineux commentaires qui ont été écrits pour rendre leur sens clair, ainsi que d'après le fait que les Pères se contredisent directement les uns les autres, et que le même Père se contredit parfois lui-même.

Nous ne trouvons aucun d'entre eux qui revendique l'infaillibilité, et peu d'entre eux la rejettent. S'ils ont raison d'y renoncer, ils ne sont pas infaillibles. Et s'ils se trompent, ils ne sont pas non plus infaillibles, puisqu'ils se trompent sur ce point et qu'ils peuvent se tromper également sur d'autres questions. "Le sens de tous ces saints hommes" [les pères], dit Melchior Canus, "est le sens de l'Esprit de Dieu". "Ce que les pères délivrent unanimement, dit Grégoire de Valentia, au sujet de la religion, est infailliblement vrai"[18], disent les moines. Mais les pères eux-mêmes donnent un compte rendu très différent de la question. "Le chrétien est tenu, dit Bellarmin, de recevoir la doctrine de l'Église sans examen. Mais Basile le contredit catégoriquement. "Les auditeurs, dit-il, qui sont instruits par les Écritures, doivent examiner la doctrine de leurs maîtres. Ils doivent recevoir ce qui est conforme à l'Écriture et rejeter ce qui lui est contraire." "Si donc nous en appelons aux Pères eux-mêmes - et ceux qui les croient infaillibles ne peuvent certainement pas refuser cet appel - il faut renoncer à l'infaillibilité de la tradition.

Mais il n'est pas rare que les romanistes, pressés de toutes parts, renoncent à l'infaillibilité des pères[20] et se réfugient dans celle des conciles généraux. Mais d'où vient l'infaillibilité de ces conciles ? Les hommes, pris individuellement, ne sont pas infaillibles : comment le seraient-ils collectivement ? Nous ne nions pas que Dieu ait pu préserver de l'erreur les conciles de son Église. Mais la question n'est pas de savoir ce que Dieu aurait pu faire, mais ce qu'il a fait. A-t-il manifesté son intention de guider infailliblement les conciles de l'Église ? Si c'est le cas, cette intention n'a pu être connue que de deux manières : par la Bible ou par la tradition. Pas par la Bible, car elle ne contient aucune promesse d'infaillibilité pour les conciles. Et les papistes ne produisent rien de l'Écriture à ce sujet en dehors des textes sur lesquels ils tentent de fonder la primauté, et dont nous avons déjà parlé. La tradition ne révèle pas non plus l'infaillibilité des conciles généraux.

Aucun père n'a affirmé qu'une telle tradition lui était parvenue des apôtres. Et non seulement les pères ont rejeté la notion de leur propre infaillibilité, mais ils ont également rejeté l'infaillibilité des conciles et ont exigé, comme le font les protestants,

la soumission aux Saintes Écritures. Je ne dois pas invoquer le concile de Nice, dit saint Augustin, et vous ne devez pas invoquer le concile d'Ariminum, car je ne suis pas lié par l'autorité de l'un et vous n'êtes pas liés par l'autorité de l'autre. Que la question soit tranchée par l'autorité des Écritures, qui sont des témoins propres à aucun de nous, mais communs à tous les deux. Ainsi, ce père rejette l'autorité des pères, des conciles et des églises, et en appelle aux seules Écritures[21]. Si nous ne sommes pas assez bons pour croire que les conciles sont infaillibles simplement parce qu'ils le disent, nous devons abandonner cette infaillibilité des conciles comme une chimère et une illusion. Il n'est pas rare que se contredisent les uns les autres. Quelle perplexité, dans un tel cas, pour le croyant en leur infaillibilité de savoir lequel suivre ! Ce n'est pas non plus sa seule difficulté. Il n'a pas encore été décidé quels sont les conciles infaillibles et quels sont ceux qui ne le sont pas. Ce n'est qu'au nom des conciles généraux que l'infaillibilité est revendiquée. Mais la liste des conciles généraux varie selon les pays. Au sud des Alpes, certains conciles sont reçus comme généraux et infaillibles, alors qu'en France, on refuse de les considérer comme tels. "Lorsque les prêtres pontificaux de ce pays, demande le Dr Cunningham, jurent de maintenir tout ce qui a été défini par les conciles œcuméniques, veulent-ils suivre la liste française ou la liste italienne ?

Certains romanistes attribuent cette merveilleuse prérogative au pape et aux conciles agissant conjointement. Bellarmin, une autorité incontestable, bien que sur le sujet de l'infaillibilité il se livre à quelques incohérences, dit : " Tous les catholiques enseignent constamment que les conciles généraux confirmés par le pape ne peuvent pas se tromper " ; et encore : " Les catholiques sont d'accord pour dire que le pape, avec un conseil général, ne peut pas se tromper en établissant des articles de foi ou des préceptes généraux de comportement "[23] " Le décret ", demande Stillingfleet, en confessant cette notion, " reçoit-il ou non une infaillibilité du concile ? Si c'est le cas, le décret est infaillible, que le pape le confirme ou non. Le décret, lorsqu'il est présenté au Pape pour confirmation, est soit vrai, soit faux. S'il est vrai, la confirmation pontificale peut-elle le rendre plus vrai ? et s'il n'est pas vrai, la confirmation du Pape peut-elle lui donner la vérité et l'infaillibilité ?

Lorsque l'infaillibilité est logée dans une partie, il n'est pas difficile de concevoir comment les décrets émis par cette partie deviennent infaillibles. Mais lorsque, comme le cercueil de Mahommed, cette infaillibilité est suspendue entre deux parties, lorsque, également attirée par les forces gravitationnelles du pape en haut et du concile en bas, elle est suspendue dans les airs, il est plus difficile de concevoir de quelle manière le décret devient chargé d'infaillibilité. A quel moment de l'ascension du concile vers le Pape le décret devient-il infaillible ? Est-ce au cours du passage intermédiaire que cette mystérieuse propriété s'infuse en lui ? ou est-ce seulement lorsqu'il atteint la chaire de Pierre ? Dans ce cas, l'infaillibilité ne repose pas sur une

sorte d'équilibre entre les deux, selon la théorie que nous examinons, mais s'attache exclusivement au pontife.

C'est la seule partie de la théorie de l'infaillibilité, à savoir qu'elle réside dans le Pape, qui reste à examiner. Ce fantôme fugace, que nous avons poursuivi de pères en conciles et de conciles en papes, nous pourrons certainement le fixer dans la chaire de Pierre. Non, même ici, ce fantôme nous échappe. C'est une ombre que le romaniste est destiné à poursuivre toujours, mais jamais à dépasser. Il ne doute pas un instant de l'existence de cette chose, bien qu'aucun mortel n'ait jamais vu sa forme ou découvert sa demeure.

La majorité des romanistes s'accordent à dire qu'elle hante les sept collines et qu'elle n'est jamais très loin de la tiare pontificale. Mais s'il est impossible de fixer le siège de cette infaillibilité, il n'est pas difficile de fixer l'époque à laquelle elle est apparue. On n'a jamais entendu parler de l'infaillibilité dans le monde avant un millier d'années après le Christ et ses apôtres. Elle a d'abord été conçue par les pontifes, dans le but de soutenir leur suprématie universelle et leurs énormes usurpations. Pendant environ trois cents ans après qu'elle ait été revendiquée pour la première fois, elle a été tacitement reconnue par tous. Mais l'ambition sans bornes, la vie prodigue, les schismes et les divisions scandaleuses des pontifes finirent par ébranler la foi des fidèles de la papauté dans les prétentions de son chef, et donnèrent l'occasion à certains conciles, comme ceux de Bâle et de Constance, de dépouiller les papes de leur infaillibilité et de la revendiquer en leur nom propre. D'où l'origine de la guerre que se livrent les conciles et les pontifes au sujet de l'infaillibilité, et dans laquelle, comme nous l'avons dit, les Jésuites et les évêques du sud des Alpes prennent part avec le successeur de Pierre. L'Église gallicane a généralement pris le parti des conciles dans cette controverse. Trois ou quatre conciles ont attribué l'infaillibilité au Pape, notamment le dernier de Latran et celui de Trente. Lors de ce dernier, les légats ont été chargés de ne pas permettre au concile de prendre une décision sur le point de l'infaillibilité, le pape déclarant qu'il préférait verser son sang plutôt que de renoncer à ses droits, qui avaient été établis sur les doctrines de l'Église et le sang des martyrs.

Or, dans le Pape, l'infaillibilité est moins diffusée, et donc, devrait-on penser, plus accessible, que lorsqu'elle est logée dans les conciles. Et pourtant, les papistes sont toujours aussi loin de pouvoir se prévaloir pratiquement de cette infaillibilité pour régler leurs doutes et leurs controverses. Avant de pouvoir faire usage de l'infaillibilité du Pape, il y a un point préliminaire. Est-il vraiment le successeur de Pierre et l'évêque de Rome ? Car ce n'est que dans la mesure où il l'est qu'il est infaillible. Cela dépend à nouveau du fait qu'il soit vraiment dans les ordres, vraiment évêque, vraiment prêtre, vraiment baptisé. Et la validité de ses ordres dépend encore de l'intention de la personne qui lui a administré les sacrements et l'a fait prêtre ou évêque. Car, selon les conciles de Florence et de Trente, l'intention droite de

l'administrateur est absolument nécessaire à la validité de ces sacrements[25]. Il est donc tout à fait possible qu'un prêtre malintentionné, un juif peut-être, dans les ordres des prêtres, comme il y en a eu de nombreux exemples dans l'Église de Rome, place un simple simulacre dans le fauteuil de Pierre, place à la tête du monde catholique romain, non pas un véritable pape, mais, comme le dirait Carlyle, un simulacre.

Non seulement le monde catholique est exposé à cette terrible calamité, mais avant de pouvoir se prévaloir de l'infaillibilité, le romaniste doit s'assurer qu'une telle calamité ne l'a pas frappé dans la personne qui occupe alors la chaire de Pierre. Il doit s'assurer de la bonne intention du prêtre qui a admis le pape dans les ordres, avant de pouvoir être certain qu'il s'agit d'un vrai pape. Mais sur un tel sujet, la certitude absolue est impossible, et l'assurance morale est le maximum que l'on puisse atteindre. Mais si l'on admet que cette difficulté est surmontée, il en reste vingt. Les romanistes ne soutiennent pas que le pape est infaillible en tout temps et en toutes circonstances. Il n'est pas infaillible dans sa conduite morale, comme l'histoire en témoigne abondamment. Il n'est pas non plus infaillible dans ses opinions privées, car il y a eu des papes qui sont tombés dans les pires hérésies. Dans les thèses des Jésuites, au collège de Clermont, il était soutenu "que le Christ a tellement confié le gouvernement de son Église aux papes, qu'il leur a conféré la même infaillibilité qu'il avait lui-même, aussi souvent qu'ils parlent ex cathedra"[26].

"Le pape, dit Bellarmin, lorsqu'il instruit toute l'Église sur les choses concernant la foi, ne peut pas se tromper. Et, qu'il soit lui-même hérétique ou non, il ne peut en aucun cas définir quelque chose d'hérétique à croire par toute l'Église "[27] ; une doctrine qui a donné l'occasion à certains de faire remarquer qu'il n'est pas étonnant qu'ils puissent faire des miracles à Rome, lorsqu'ils peuvent faire cohabiter l'apostasie et l'infaillibilité en une seule et même personne. Nous avons l'autorité du célèbre Ligouri, qui affirme que le Pape est tout à fait infaillible dans les controverses de la foi et de la morale. "L'opinion commune, dit-il, à laquelle nous souscrivons, est que lorsque le pape parle en tant que docteur universel, définissant les questions ex cathedra, c'est-à-dire par le pouvoir suprême donné à Pierre d'enseigner l'Église, alors, disons-nous, il est TOTALEMENT INFALLIBLE "[28].

Il y a quelques années, M. Seymour s'est fait dire par le professeur de droit canonique du Collegio Romano de Rome, lors d'une conversation qu'il a eue avec le professeur au sujet du pape Libérius, qui, de l'aveu du professeur, avait avoué l'hérésie des Ariens, que s'il avait "procédé à une décision ex cathedra, la décision aurait alors été infaillible"[29] "Un bon arbre produit de bons fruits", a dit notre Sauveur. Mais il semble que le sol des Sept Collines possède cette merveilleuse propriété qu'un mauvais arbre produira de bons fruits. C'est là que l'on peut cueillir des raisins d'épines.

Ainsi, en ce qui concerne l'infaillibilité du Pape, le cas est le suivant : lorsqu'il parle ex cathedra, il parle de manière infaillible ; lorsqu'il parle non ex cathedra, il parle de manière faillible. C'est l'approche la plus proche que l'on puisse faire du siège de l'oracle, et pourtant on en est très loin. En effet, une question importante se pose maintenant : comment pouvons-nous distinguer une bulle infaillible d'une bulle faillible, un pape prononçant ex cathedra d'un pape prononçant non ex cathedra ? Le processus n'est ni le plus court ni le plus facile, et nous allons l'exposer longuement, afin que tous puissent voir combien on gagne à abandonner le volume des Saintes Écritures pour celui des bulles papales. Nous donnons la méthode permettant de distinguer une bulle infaillible d'une bulle faillible en nous appuyant sur l'autorité à laquelle nous venons de nous référer, celle du professeur de droit canonique du Collegio Romano de Rome, un homme dont la position importante lui donne les meilleures possibilités de savoir, et qui n'est pas susceptible de représenter la question de manière injuste pour Rome, ou de rendre le processus plus difficile et plus compliqué qu'il ne l'est en réalité. Eh bien, selon les déclarations du professeur, qui est l'un des hommes les plus érudits et les plus accomplis de Rome, il y a sept conditions ou éléments essentiels par lesquels une bulle doit être testée avant d'être reconnue comme ex cathedra ou infaillible[30].

"Il était nécessaire, en premier lieu, qu'avant de composer et de publier la bulle, le Pape ait ouvert une communication avec les évêques de l'Église universelle", afin d'obtenir les prières des évêques et de l'Église universelle, "pour que l'Esprit Saint le guide pleinement et infailliblement, de manière à faire de sa décision la décision de l'inspiration.

"II. Il était nécessaire, en second lieu, qu'avant de publier la bulle contenant la décision, le Pape recherche soigneusement toutes les informations possibles et souhaitables concernant la question spéciale qui était examinée et qui devait faire l'objet de sa décision, auprès des personnes qui résidaient dans le district concerné par la décision en question.

III. Que la bulle ne soit pas seulement formelle, mais qu'elle fasse autorité et qu'elle prétende faire autorité : qu'elle soit émise non seulement comme l'opinion ou le jugement du Pape en sa simple qualité personnelle, mais comme le jugement décisif et faisant autorité de celui qui est le chef de cette Église qui est la mère et la maîtresse de toutes les Églises.

IV. Que la bulle soit promulguée universellement. C'est-à-dire que la bulle soit adressée à tous les évêques de l'Église universelle, afin que, par leur intermédiaire, ses décisions soient communiquées et portées à la connaissance de tous les membres ou sujets de l'Église tout entière.

"V. Que la bulle soit universellement reçue. C'est-à-dire qu'elle soit acceptée par tous les évêques de toute l'Église, et acceptée par eux comme une décision autoritaire et infaillible.

"VI. L'affaire ou la question sur laquelle la décision devait être prise, et qui devait donc faire l'objet de la bulle, doit être une affaire de foi ou de morale, c'est-à- dire qu'elle doit concerner la pureté de la foi ou la moralité des actions.

"VII. Que le Pape soit libre, parfaitement libre de toute influence extérieure, de manière à n'être soumis à aucune contrainte extérieure"[31].

Chaque bulle émise par les papes doit être soumise à tous ces tests avant d'être acceptée ou rejetée comme infaillible. Il est certain que le protestant n'a aucune raison de reprocher au papiste sa "méthode courte et facile" pour parvenir à la certitude de sa foi. Si le romaniste, en déterminant l'infaillibilité des bulles papales, accomplit son travail à un rythme plus rapide qu'un tous les vingt ans, il ne fera certainement pas preuve d'une diligence ordinaire. La plupart des hommes, nous le soupçonnons, estimeront que la solution d'une seule bulle est un travail suffisant pour toute une vie, tandis que peu d'entre eux préféreront se fier à l'ensemble de l'affaire plutôt que de se lancer dans une enquête qu'ils ne pourront peut-être pas terminer et qui, s'ils la terminent, a si peu de chances de déboucher sur un résultat satisfaisant.

Supposons qu'une bulle du pape, contenant une délivrance qu'il faut croire pour être sauvé, soit mise entre les mains d'un simple paysan anglais : elle est écrite dans une langue morte. Et il doit acquérir cette langue pour être sûr d'en connaître le sens réel, ou bien il doit se fier à la traduction d'un autre, l'objection même sur laquelle les papistes s'appesantissent tant à propos de la Bible. Il doit ensuite s'efforcer de vérifier que le Pape a demandé et obtenu les prières de l'Église universelle pour que le Saint-Esprit le guide infailliblement dans cette affaire. Cela peut se faire, mais non sans mal. Il doit ensuite s'assurer que le Pape s'est efforcé d'obtenir toutes les informations possibles et souhaitables concernant le sujet de la bulle, et plus particulièrement auprès des personnes vivant dans la région à laquelle cette bulle fait référence. Or, à moins d'accepter de prendre ses informations de seconde main, il n'a aucun moyen d'obtenir une certitude sur ce point, si ce n'est en quittant son métier, et peut-être aussi son pays, et en s'informant personnellement sur place de la diligence et du discernement du Pape dans la collecte des preuves. Après s'être assuré de cela, il doit ensuite s'assurer que la bulle a été universellement acceptée, c'est-à-dire que tous les évêques de l'Église entière l'ont reçue comme une décision autoritaire et infaillible.

Cela ouvre un champ d'investigation encore plus large que le premier. Il n'est pas plus difficile d'obtenir des informations certaines, car les évêques de l'Église romaine ne sont jamais aussi divisés que sur l'infaillibilité de certaines bulles. C'est une décision heureuse qui emporte l'assentiment unanime du clergé romain. Une bulle peut être considérée comme orthodoxe en Grande-Bretagne, mais hérétique en

France. Ou bien elle peut être acceptée comme infaillible en France, mais répudiée en Espagne. Ou encore, elle peut être vénérée comme une inspiration par les évêques espagnols, mais considérée comme une contrefaçon par les évêques italiens. Nombreuses sont les bulles qui se trouvent dans cette situation. Ainsi, la personne découvre que cette infaillibilité, au lieu d'être une affaire catholique, est une affaire très provinciale. En traversant un bras de mer particulier ou une certaine chaîne de montagnes, il quitte la sphère de l'infaillible et entre dans celle du faillible. Comme il change de place sur la surface de la terre, le décret pontifical change de caractère. Et que ce qui lui est imposé comme la dictée de l'inspiration au sud des Alpes, il est libre de l'ignorer comme l'effusion de la folie, de l'ignorance ou de l'hérésie, au nord de ces montagnes. Que doit faire l'homme dans un tel cas ? S'il se range du côté des évêques français, il s'aperçoit que les Italiens sont contre lui. Et s'il se range du côté des Italiens, il s'aperçoit qu'il s'est rangé contre le clergé ibérique et gallican. On peut vraiment dire, à propos de l'infaillibilité, que "celui qui accroît sa connaissance accroît sa peine".

Mais si l'on admet la possibilité pour l'homme de se frayer un chemin à travers toutes ces opinions contradictoires, jusqu'à quelque chose qui ressemble à une conclusion satisfaisante, il constate qu'il n'est arrivé jusqu'ici que pour rencontrer de nouvelles difficultés apparemment insurmontables. Il doit, en dernier lieu, s'assurer de l'état de l'esprit pontifical au moment où le décret a été rendu. Le jugement du Pape a-t-il obéi à une influence d'en haut, qui l'a guidé dans la voie de la vérité et de l'infaillibilité, ou a-t-il été entraîné dans la voie de l'erreur par quelque influence extérieure et terrestre - par exemple, le désir de servir quelque but politique, de se concilier quelque potentat temporel, ou la crainte que, s'il décidait d'une certaine manière, il ne provoque une déchirure dans l'Église et n'ébranle ainsi la chaire infaillible d'où il était sur le point de rendre son décret ? Comment un homme peut-il déterminer avec certitude la pureté des motifs et des influences qui ont guidé l'esprit pontifical dans la prise d'une certaine décision, sans une part considérable de cette infaillibilité qu'il recherche, nous sommes absolument incapables de le concevoir. Ainsi, si la doctrine romaine de l'infaillibilité convient assez bien aux hommes infaillibles qui peuvent s'en passer, elle n'est pas le moins du monde utile à ceux qui ont vraiment besoin de son aide.

Nous avons imaginé le cas d'un homme engagé sur une seule bulle et tentant de résoudre la question de l'infaillibilité en se référant exclusivement à elle. Mais le fondement de la foi d'un papiste n'est pas une seule bulle, mais le Bullarium. Celui-ci doit nécessairement constituer un élément important dans toute estimation des difficultés liées à la question de l'infaillibilité. Le Bullarium est un ouvrage en latin scolastique qui compte entre vingt et trente volumes in-folio. C'est à chacune de ses centaines de bulles qu'il faut appliquer ces sept critères. Si, comme nous l'avons vu, il est si difficile, voire impossible, d'appliquer ces critères aux bulles actuelles, l'idée

de les appliquer aux bulles d'il y a mille ans est d'une absurdité incommensurable. Un homme sain d'esprit prendrait-il les bulles du pape Hildebrand ou du pape Innocent pour vérifier, à l'aide de ces sept critères, si elles sont infaillibles ou non ? Personne ne l'a jamais fait, personne n'a jamais songé à le faire. Et nous pouvons affirmer avec la plus grande confiance que, tant que le monde existera, aucun homme qui ne soit pas totalement dépourvu d'intelligence et de sens n'entreprendra jamais une tâche aussi chimérique et désespérée.

Les douze travaux d'Hercule n'étaient rien comparés aux sept travaux de l'infaillibilité. Nous devons alors penser à ce monument de folie et d'incohérence, ainsi que d'arrogance et de blasphème, qu'est le Bullarium. Non seulement il est rédigé dans une langue morte, n'a jamais été traduit dans aucune langue vivante et est donc totalement inapte à constituer le guide d'une Église vivante, mais il n'est même pas en accord avec lui-même. Nous constatons qu'une bulle en contredit une autre, qu'elle l'annule ou qu'elle la condamne expressément. Nous constatons que ces bulles sont la source de disputes sans fin et le sujet d'interprétations variées et contradictoires de la part des docteurs romains. Quel contraste entre la simplicité, l'harmonie et la concision de la Bible et les vingt ou trente volumes du Bullarium, la Bible des papistes, mais que peu de papistes vivants ont jamais lue, et dont aucun papiste vivant n'a jamais vérifié l'autorité et l'infaillibilité selon les règles de son Église ! Et pourtant, on nous demande de renoncer à l'une et de nous soumettre à la direction de l'autre, d'abandonner le chemin droit et régulier des Saintes Écritures et de nous engager dans les dédales sans fin et les labyrinthes inextricables du Bullarium. Une demande modeste, sans doute, mais qu'il sera temps d'examiner lorsque les papistes se seront mis d'accord entre eux sur la place de cette infaillibilité et sur la manière dont elle peut être utilisée à des fins pratiques. D'ici là, nous nous estimerons pleinement justifiés de suivre les prescriptions de ce livre que le Christ nous a ordonné de "sonder", qui "peut rendre sage à salut", et que les papistes eux-mêmes reconnaissent comme étant la Parole de Dieu, et donc infaillible.

Nous avons examiné longuement les deux questions de la primauté et de l'infaillibilité, parce qu'elles sont fondamentales dans le système romain. Elles sont le Jachin et le Boaz de la papauté. Si ces deux piliers principaux sont renversés, pas une seule pierre du tissu mal assorti, hétérogène et grotesque que Rome a construit sur eux ne pourra tenir. Nous avons vu combien la primauté et l'infaillibilité ont peu de fondement dans l'Écriture, dans l'histoire ou dans la raison. Le romanisme n'a pas son pareil pour l'impudence et le manque de fondement de ses prétentions. On ne peut le comparer à rien, si ce n'est au célèbre système de la cosmogonie indienne. Le sage de l'Hindoustan place la terre sur le dos de l'éléphant, et l'éléphant sur le dos du crocodile. Mais lorsqu'on lui demande sur quoi est placé le crocodile, on s'aperçoit que sa philosophie ne peut le conduire plus loin. Il y a dans son système un gouffre béant, comme celui qui s'ouvre juste sous les pieds du crocodile si lourdement chargé et

quelque peu insuffisamment soutenu. Les grands appuis de la papauté, comme ces animaux légendaires qui soutiennent le globe, manquent de fondement. Le romaniste place l'Église sur le pape, et le pape sur l'infaillibilité. Mais si vous lui demandez sur quoi repose l'infaillibilité, hélas, son système ne lui fournit aucune base. Et si vous essayez de descendre plus bas, vous vous retrouvez dans un gouffre dont les ténèbres n'ont jamais été traversées par un rayon de lumière, et dont les profondeurs n'ont jamais été sondées par un plongeur. Au-dessus de ce gouffre flotte la papauté.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Cat. Rom. P. 83.

[2] Voir Dens' Theol. Tom. ii. P. 126, -De Infallibilitate Ecclesiae.

[3] Matinée chez les Jésuites à Rome, p. 96.

[4] Jardin de l'âme, p. 35.

[5] Credo du pape Pie IV.

[6] Poole's Blow at the Root of the Roman Church, chap. iv. Prop. iv.

[7] Preuves pratiques et internes, pp. 9, 10.

[8] Matt. Xvi. 18.

[9] Matt. Xxviii. 20.

[10] Luc, x. 16.

[11] Jean, xiv. 16.

[12] Poole's Blow at the Root of the Roman Church, chap. ii. Prop. ii.

[13] Richard du Mans affirmait au Concile de Trente "que l'Ecriture était devenue inutile, puisque les Ecoliers avaient établi la vérité de toutes les doctrines".

[14] Milner's End of Controversy, part. i. P. 116.

[15] Voir le Labyrinthus, sive Circulus Pontificus d'Episcopius.

[16] Stillingfleet's Doctrines and Practices of the Church of Rome, with Notes by Dr. Cunningham, p. 208.

[17] Voir "The Case stated between the Church of Rome and the Church of England", pp. 30-40. Londres, 1713. Voir aussi "A Discourse against the Infallibility of the Roman Church" (Discours contre l'infaillibilité de l'Église romaine), par William Chillingworth.

[18] Poole's Blow at the Root of the Roman Church, chap. iii. Prop. iii.

[19] Pour la concordance des pères des trois premiers siècles avec la méthode protestante de résolution de la foi, voir Stillingfleet's Rational Account, part i. Chap. ix.

[20] Voir les débats de Seymor avec les Jésuites romains, dans ses Matins chez les Jésuites.

[21] Voir Aug. De Unitate, c. Xvi.

[22] Stillingfleet's Doctrines and Practices, &c, par le Dr Cunningham, p.

201.

[23] Bell. De Conc., lib. ii. Cap. ii.

[24] Compte rationnel de Stillingfleet, partie iii. Chap. i.

[25] Voir Stillingfleet's Rational Account, part. iii. Chap. iii.

[26] Cité dans Free Thoughts on Toleration of Popery, p. 200.

[27] Bell. De Rom. Pont, lib. iii. C. ii.

[28] Ligouri, tom. i. P. 110.

[29] Matinées chez les Jésuites à Rome, p. 162.

[30] Il est intéressant d'observer que la méthode de procédure indiquée dans ces règles semble avoir été suivie par le pontife actuel pour préparer la décision qu'il envisageait de prendre au sujet de la "conception immédiate de la vie". …La Vierge Marie.

[31] Matinées chez les Jésuites à Rome, pp. 165-169.

Chapitre VIII. Pas de Salut hors de l'Église de Rome.

L'Église de Rome prononce à l'encontre de toutes les autres sociétés chrétiennes une sentence de mise hors-la-loi spirituelle. Elle seule est l'Église, et en dehors d'elle, il n'y a pas de salut. Elle ne reconnaît qu'un seul pasteur et qu'une seule bergerie. Et ceux qui ne sont pas les brebis du Pape de Rome ne peuvent pas être les brebis du Christ, et sont considérés comme certainement coupés de toutes les bénédictions de la grâce maintenant, et de tous les espoirs de la vie éternelle dans l'au-delà. Les clés du ciel sont entre les mains du successeur de Pierre. Personne ne peut y entrer, sauf ceux qu'il lui plaît d'admettre. Et il n'admet que les bons catholiques, qui croient que l'hostie consacrée est Dieu, et qu'il est lui-même le vice- gérant de Dieu, et infaillible. Tous les autres sont des païens et des hérétiques, maudits par Dieu et très certainement maudits par Rome. Cet anathème complet, il est vrai, ne préoccupe pas les protestants. Ils savent qu'il est aussi impuissant que maléfique. Et il ne peut susciter en eux que de la gratitude envers la Providence qui a fait que le pouvoir de cette Église soit aussi circonscrit que sa cruauté est vaste et que sa vengeance est inextinguible. Dieu n'a soumis à Rome ni ce monde ni le monde à venir. Et le pape et ses cardinaux ont autant le pouvoir de condamner aux flammes éternelles tous ceux qui ne font pas partie de leur Église, que d'interdire au soleil de briller ou à la pluie de tomber sur tous ceux qui osent rejeter l'infaillibilité.

Mais si le nombre et la gravité des malédictions que le pontife peut fulminer du haut de son siège de présumée infaillibilité sont d'une suprême indifférence pour les protestants, c'est une affaire très sérieuse pour Rome elle-même. Il s'agit d'une manifestation vraiment effrayante et touchante du caractère de Rome elle-même. On la voit animée d'une malignité sans mesure et sans limite, et se réjouissant du spectacle imaginaire de la destruction éternelle de toute la race humaine, à l'exception des quelques personnes qui ont appartenu à sa communion. Quelques papistes semblent être conscients de l'opprobre dont leur Église fait l'objet à juste titre, en raison de cette intolérance généralisée et de ce manque de charité, et c'est pourquoi ils ont nié la doctrine que nous imputons aujourd'hui à leur Église. L'accusation, cependant, est facilement étayée. La doctrine selon laquelle il n'y a pas de salut en dehors de l'Église de Rome est si souvent mentionnée dans les bulles de leurs papes, dans leurs ouvrages de référence, dans leurs catéchismes, et elle est si ouvertement avouée par les papistes étrangers, qui n'ont pas les mêmes raisons de la dissimuler ou de la nier que les papistes britanniques, qu'il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Leur propre et mémorable argument, par lequel

L'argument par lequel ils tentent de prouver que la méthode romaine de salut est la plus sûre, établit de manière concluante le fait qu'ils soutiennent la doctrine du salut exclusif, et que nous ne la soutenons pas. Cet argument est, en résumé, le suivant : alors que nous admettons que les hommes peuvent être sauvés dans l'Église

de Rome, et qu'ils soutiennent que les hommes ne peuvent pas être sauvés en dehors de cette Église, il est donc plus sûr d'être en communion avec cette Église. Ici, le romaniste fait de la doctrine du salut exclusif la base de son argumentation.

Le credo du pape Pie IV est tout aussi explicite. Ce credo englobe les principaux dogmes du romanisme. Et la déclaration suivante, qui est prise par chaque prêtre papal lors de son ordination, y est annexée : "Je professe librement et sincèrement la vraie foi catholique, sans laquelle personne ne peut être sauvé. Et je promets de la conserver et de la confesser constamment, entière et non violée, avec l'assistance de Dieu, jusqu'à la fin de ma vie". Le décret du pape Boniface VIII va dans le même sens : "Nous déclarons, affirmons, définissons et prononçons qu'il est nécessaire au salut de tout être humain d'être soumis au pape de Rome". Il ne faut pas non plus se méprendre sur la condition de ceux à qui la bulle in Coena Domini fait référence. Il s'agit de l'une des excommunications les plus solennelles de l'Église romaine, dénoncée chaque année le jeudi saint contre les hérétiques et tous ceux qui désobéissent au Saint-Siège. Dans cette bulle figure la clause suivante, qui a été insérée depuis la Réforme :Nous excommunions et anathématisons, au nom de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, tous les hussites, wickliffites, luthériens, zuingliens, calvinistes, huguenots, anabaptistes, trinitaires, apostats de la foi, et tous les autres hérétiques, quel que soit le nom qu'on leur donne, et de quelque secte qu'ils soient." Si les mots de la bulle ne suffisent pas à indiquer, avec la clarté requise, le sort effrayant qui attend tous les protestants, l'action qui suit le fait certainement : une bougie allumée est instantanément jetée sur le sol et éteinte, et les spectateurs apprennent ainsi par un symbole que les ténèbres éternelles sont le sort qui attend les différentes sectes hérétiques spécifiées dans la bulle. La cérémonie se termine par un coup de canon tiré depuis le château de Saint-Ange, qui, selon la population romaine, fait trembler tous les hérétiques du monde.

Dans les écoles papalistes, les enfants mêmes apprennent à marmonner cette doctrine exclusive et intolérante. "Dans le catéchisme de Keenan, on demande : "Quelqu'un peut-il être sauvé s'il n'est pas dans la vraie Église ? Et on apprend à l'enfant à répondre,

"Pour ceux qui ne sont pas dans la véritable Église, c'est-à-dire pour ceux qui ne sont pas unis au moins à l'âme de l'Église, il ne peut y avoir d'espoir de salut "[1] L'auteur définit ensuite la véritable Église comme étant l'Église catholique romaine[2] " Tous sont-ils obligés d'être de la véritable Église ? " demande-t-on dans le Catéchisme de Butler. "C'est ainsi que l'Église de Rome a pris des dispositions pour que sa jeunesse soit formée dans la ferme conviction que tous les protestants sont en dehors de l'Église du Christ, qu'ils sont l'objet de l'aversion divine et qu'ils sont condamnés à passer leur éternité dans les flammes. Une haine inguérissable des

protestants est ainsi implantée dans leurs poitrines, qui souvent, dans les années qui suivent, se manifeste par des actes de violence et de sang.

Les papistes qui vivent en Grande-Bretagne, bien qu'ils adhèrent réellement à cette doctrine, font attention à la manière dont ils l'expriment. Ils savent qu'il est dangereux d'opposer une doctrine aussi intolérante à la véritable charité catholique de la Grande-Bretagne protestante. En conséquence, ils s'efforcent, par des déclarations équivoques, par des évasions et des explications jésuitiques, et parfois par l'utilisation frauduleuse de l'expression frères chrétiens "[4], adressée aux protestants, de dissimuler leurs véritables principes sur ce point. Mais les papistes étrangers, n'étant soumis à aucune contrainte de ce genre, avouent, sans équivoque ni dissimulation, que la doctrine du salut exclusif est la doctrine de l'Église de Rome. Nous ne pouvons citer de témoignage plus autorisé sur les opinions défendues et enseignées sur cette importante question par les principaux romanistes que les conférences publiées par le professeur de théologie dogmatique du Collegio Romano de Rome. Nous y trouvons M. Perrone, dans une série de propositions ingénieuses et laborieusement raisonnées, soutenant la doctrine de la non-salvabilité au-delà des limites de sa propre Église. Partant du principe que l'Église de Rome a maintenu l'unité de foi et de gouvernement fondée par le Christ et ses apôtres, il affirme que "seule l'Église catholique est la véritable Église du Christ" et que "toutes les communions qui se sont séparées de cette Église sont autant de synagogues de Satan".

La proposition suivante déclare "hérétiques et schismatiques sans l'Eglise du Christ". M. Perrone soutient ensuite que ce caractère appartient aux protestants, et qu'il est évident que leur foi est fausse, d'après leur origine récente et le peu de succès qu'ont connu leurs missions parmi les païens. Il conclut ensuite la discussion en affirmant que "ceux qui tombent coupablement dans l'hérésie et le schisme [c'est- à-dire dans le protestantisme], ou dans l'incrédulité, ne peuvent avoir de salut après la mort". Les mêmes sentiments qu'il a communiqués au monde dans ses réflexions publiées, nous trouvons M. Perrone les réitérant dans un langage si possible encore plus clair, lors d'une conversation avec M. Seymour. "La vérité de l'Église était, dit le révérend professeur, que nul ne pouvait être sauvé s'il n'était membre de l'Église de Rome et s'il ne croyait à la suprématie et à l'infaillibilité des papes en tant que successeurs de saint Pierre. "J'ai dit, a répondu M. Seymour, que cela allait très loin. Car, en plus d'exiger que les hommes soient membres de l'Église de Rome, elle exige qu'ils croient à la suprématie et à l'infaillibilité des papes."

"Il [le professeur] a réitéré le même sentiment dans un langage encore plus fort qu'auparavant. Il ajouta que tous ceux qui ne croyaient pas à la suprématie et à l'infaillibilité du Pape devaient être damnés dans les flammes de l'enfer".

"Je ne pouvais que sourire de tout cela, dit M. Seymour, tout en estimant que la position de celui qui l'avait prononcé lui conférait une importance considérable. Il était le principal professeur de théologie au Collegio Romano, l'Université de Rome. J'ai souri, cependant, et je lui ai rappelé que ses paroles condamnaient tout le peuple d'Angleterre à la damnation de l'enfer."

"Il a répété ses paroles avec insistance"[6].

D'après une déclaration tombée en même temps de la part du savant professeur, il semblerait que ceux qui, même au sein de Rome, nient cette doctrine de l'Eglise, le font au risque d'être désavoués par elle et d'encourir le sort des hérétiques. M. Seymour insistait sur le fait que les catholiques romains d'Angleterre et d'Irlande n'adhèrent pas à cette doctrine, lorsque son affirmation a été accueillie par une réponse négative catégorique. "Il [le professeur] a dit qu'il était impossible que ma déclaration soit correcte, car aucun homme n'était un vrai catholique s'il pensait que quelqu'un pouvait trouver le salut en dehors de l'Église de Rome. Ils ne pouvaient pas être de vrais catholiques"[7].

Le jugement solennel de Rome, selon lequel nul ne peut être sauvé s'il n'avale pas une hostie annuelle et ne se nourrit pas d'œufs pendant le carême, ne nous préoccupe pas plus que si le chef du mahométisme décrétait que nul ne peut entrer au paradis s'il ne porte pas un turban et ne se laisse pas pousser la barbe. Il en va de même pour le dicton de toute société parmi nous qui prétendrait à l'infaillibilité et ainsi de suite, et qui condamnerait à la damnation tous ceux qui ne choisiraient pas de se conformer à la mode de boutonner son manteau derrière. Quelle idée peuvent se faire du Tout-Puissant ceux qui croient qu'il déterminera les destinées éternelles de ses créatures en fonction de détails et de futilités aussi ridicules ? Dieu a tant aimé le monde, dit l'apôtre, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas ; mais vous devez périr, dit l'Église de Rome, à moins que vous ne croyiez aussi qu'une hostie et un peu de vin, consacrés par un prêtre, sont la chair et le sang réels du Christ.

Lorsque nous demandons la raison de cette destruction globale de toute la race humaine, à l'exception de la fraction qui appartient à Rome, nous ne pouvons obtenir d'autre réponse que celle-ci : le Pape l'a dit (car la Bible ne l'a certainement jamais dit), et il doit donc en être ainsi. C'est peut-être une excellente raison pour celui qui croit à l'infaillibilité, mais ce n'est une raison pour personne d'autre. Il est possible que ce bateau à moitié coulé nommé Peter, avec ses voiles déchirées, ses cordages emmêlés, ses escroqueries béantes et son équipage ivre, soit le seul navire sur l'océan qui soit destiné à résister à la tempête et à atteindre le port en toute sécurité. Mais avant d'entreprendre le voyage, on aimerait en avoir une meilleure assurance que la simple parole d'un capitaine suranné, qui n'a jamais été très sain d'esprit et qui, en

partie à cause de l'âge et en partie à cause des excès de sa jeunesse, est maintenant aussi fou que son navire.

Il est juste de mentionner que les romanistes ont l'habitude de faire une exception en ce qui concerne la non-sauvegarde au-delà des limites de leur Église, en faveur de ceux qui souffrent d'une "ignorance invincible". Le professeur du Collegio Romano, pressé par M. Seymour sur le sujet de son propre salut personnel, lui a accordé le bénéfice de cette exception. Et nous ne doutons pas que tous les protestants en bénéficieront abondamment. Quant à savoir dans quelle mesure elle peut leur être utile, c'est une autre question. Les espoirs qu'elle suscite sont des plus minces. En effet, dans la mesure où les auteurs romains ont défini cette ignorance invincible, personne ne peut en invoquer le bénéfice, sauf ceux qui n'ont eu aucun moyen de connaître la foi de Rome, mais qui, s'ils l'avaient eue, l'auraient volontiers embrassée. Cette exception d'"ignorance invincible" peut inclure quelques païens, si malheureux qu'ils n'ont jamais entendu parler de l'Église de Rome et de ses dogmes particuliers. Elle peut aussi comprendre les protestants qui sont des idiots absolus. Mais il ne peut être utile à personne d'autre. Telle est l'étendue de la charité de Rome[8].

Mais bien que sectaire dans sa charité, Rome est vraiment catholique dans ses anathèmes. Quelle est la secte ou le parti qu'elle n'a pas déclaré maudit ? Quel est le nom noble qu'elle n'a pas tenté d'abattre ? Quel est l'art généreux qu'elle n'a pas cherché à détruire ? Quelle science ou quelle étude propre à humaniser et à élargir l'esprit n'a pas été frappée d'anathème ? Ces hommes qui ont été les lumières de leur époque, les poètes, les philosophes, les orateurs, les hommes d'État, qui ont été les ornements et les bénédictions de leur race, elle les a confondus dans le même sort terrible avec les plus vils de l'humanité.

Peu importe la noblesse de leurs dons ou le caractère désintéressé de leur travail : ils peuvent posséder le génie d'un Milton, la sagesse d'un Bacon, la science d'un Newton, l'habileté inventive d'un Watt, la philanthropie d'un Howard, le patriotisme d'un Tell, d'un Hampden ou d'un Bruce. Ils peuvent croire fermement à toutes les doctrines et être de brillants exemples de toutes les vertus inculquées dans le Nouveau Testament. Mais s'ils ne croyaient pas aussi à la suprématie et à l'infaillibilité du pape, toute leur sagesse, toute leur philanthropie, toute leur piété, tous leurs généreux sacrifices et leurs nobles réalisations, bien que, comme un autre Wilberforce, ils aient pu arracher du bras de millions de personnes la chaîne de l'esclavage, ou, comme un autre Cranmer ou un autre Knox, conquérir l'indépendance spirituelle pour les générations à naître, tout cela ne servait à rien[9]. Rome ne pouvait plus reconnaître en eux que le caractère odieux des ennemis de Dieu. Et elle pouvait se permettre de ne leur accorder d'autre sort dans l'au-delà que celui, terrible, des tourments éternels. Et tandis qu'elle fermait les portes du Paradis à ces lumières et à ces bienfaiteurs du monde, elle les ouvrait à des hommes dont les principes et les actions étaient tout aussi pernicieux, à des hommes qui étaient la malédiction de leur

race, et qui semblaient n'être nés pour dévaster le monde, à des fanatiques et à des désespérés, dont le zèle féroce et les épées encore plus féroces étaient toujours au service de l'Église.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Keenan's Controv. Cat. P. 11.

[2] Idem, chap. i. et ii.

[3] Butler's Catechism, lesson x. [Un catéchisme d'usage très courant en Irlande].

[4] Le texte suivant, tiré de la Tablette du 19 juillet 1851, peut expliquer le sens dans lequel les protestants sont qualifiés de chrétiens par les romanistes : "De même que les sujets d'une couronne temporelle, lorsqu'ils sont engagés dans une rébellion ouverte, sont toujours des sujets, de même les hérétiques baptisés sont toujours des chrétiens lorsqu'ils vivent et meurent en rébellion ouverte contre la foi et la discipline de Dieu et de son Église".

[5] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. i. Pp. 163-278,-De Vera Religione adversus Heterodoxos.

[6] Matinées chez les Jésuites à Rome, p. 138.

[7] Idem, p. 136.

[8] Les notes sur la Bible papale, publiées à Dublin en 1816, sous l'égide du Dr Troy, et déclarées aussi contraignantes que le texte lui-même, montrent à quel point les protestants sont considérés par l'Église de Rome. Ils sont qualifiés d'hérétiques de la pire espèce (note sur les Actes, xxviii. 22). Ils sont décrits comme étant en rébellion et en révolte damnable contre la vérité (sur Jean, x. 1). Ils peuvent et doivent être châtiés et exécutés par l'autorité publique (Matt. Xiii. 19).

[9] Butler' s End of Controversy, part. ii. Let. Xxii.

Chapitre IX. Du Péché Originel.

Nous avons examiné le rocher sur lequel l'Église de Rome prétend être bâtie, et nous avons constaté qu'il s'agit de sables mouvants. L'infaillibilité se trouve dans la même situation malheureuse que le crocodile de la fable indienne : elle doit non seulement se soutenir elle-même, mais aussi soutenir tout ce qu'on lui impose. Après l'avoir éliminée, nous pourrions être considérés, du point de vue de la forme, comme ayant éliminé tout le système. Mais notre objectif étant avant tout d'exposer, et seulement indirectement de réfuter, le système de la papauté, nous poursuivons notre dessein et passons donc maintenant à la DOCTRINE de l'Eglise. Et, tout d'abord, à sa doctrine sur le péché originel.

La doctrine du péché originel a été l'un des premiers points débattus lors du concile de Trente. La discorde et la diversité d'opinions qui régnaient parmi les pères illustrent de manière frappante le type d'unité dont se targue l'Église catholique romaine. En discutant de cette doctrine, le concile a examiné, premièrement, la nature du péché originel. Deuxièmement, sa transmission. Et, troisièmement, son remède. Sur la nature du péché, les pères n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Les uns soutenaient qu'il consiste en la privation de la justice originelle. D'autres, qu'elle réside dans la concupiscence. D'autres encore soutenaient qu'il y a dans l'homme déchu deux sortes de rébellion, l'une de l'esprit contre Dieu, l'autre de la chair contre l'esprit. L'autre, celle de la chair contre l'esprit. La première est l'injustice, la seconde la concupiscence, et toutes deux constituent le péché.

Après un long débat, au cours duquel on en appela aux Pères, et non aux Écritures, et qui laissa une large place à l'étalage de cette érudition scolastique si féconde en subtilités et en distinctions casuistiques, le concile résolut sagement d'éviter le danger d'une définition et, désespérant d'harmoniser leurs vues, promulgua son décret sans en définir l'objet. Quiconque ne confessera pas que le premier homme, Adam, ayant violé le commandement de Dieu au Paradis, s'est éloigné de la sainteté et de la justice dans lesquelles il avait été formé, et a encouru, par sa faute, la colère et l'indignation de Dieu, ainsi que la mort dont Dieu l'avait menacé, doit être maudit". Qu'il soit maudit !"[1].

Le concile n'était guère moins divisé sur le sujet de la transmission du péché originel. Évitant sagement de déterminer la manière dont ce péché est transmis d'Adam à sa postérité, le concile a décrété ce qui suit : Quiconque affirmera que le péché d'Adam n'a lésé que lui-même et non sa postérité. Et que la sainteté et la justice qu'il a reçues de Dieu, il les a perdues pour lui seul, et non pour nous aussi. Et que, s'étant souillé par sa désobéissance, il a transmis à toute l'humanité la mort et le châtiment corporels seulement, et non le péché, qui est la mort de l'âme. Qu'il soit maudit !"[2]

Le Concile était donc d'accord sur la peine du péché, qui est la mort éternelle. Ils n'étaient pas moins d'accord en ce qui concerne le remède, qui est le baptême. Et ce remède est si efficace, selon le Concile de Trente, que dans le baptême - "la cuve de régénération", comme ils l'appelaient - tous les péchés sont effacés. Chez le régénéré, c'est-à-dire chez le baptisé, il n'y a plus de péché. Le concile a admis que la concupiscence habite tous les hommes, et les vrais chrétiens parmi les autres. Mais il a également décidé que la concupiscence, qui est une certaine agitation et impulsion de l'esprit, poussant au désir de plaisirs dont il ne jouit pas réellement, n'est pas un péché. Sur cette partie du sujet, le concile a décrété ce qui suit : "Quiconque affirmera que le péché d'Adam peut être enlevé, soit par la force de la nature humaine, soit par tout autre moyen que par le mérite de notre Seigneur Jésus-Christ, l'unique Médiateur, ... Ou qui niera que le mérite de Jésus-Christ est appliqué aux adultes et aux enfants par le sacrement du baptême, administré selon les rites de l'Église, qu'il soit maudit."[3] Et encore : "Qui niera que la culpabilité du péché originel est remise par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, accordée dans le baptême, ou qui affirmera que ce en quoi le péché consiste réellement et proprement n'est pas entièrement déraciné, mais est seulement coupé, ou n'est pas imputé, qu'il soit maudit."[4]

La doctrine de la chute doit nécessairement être un élément fondamental de tout système théologique : elle constituait le point de départ des maigres systèmes qui existaient dans le monde païen. Mais il ne suffit pas de lui donner une place dans notre schéma de vérité ; il faut qu'elle soit bien comprise, sinon tout sera faux dans notre système de religion. Si nous tombons dans l'erreur de supposer que la blessure subie par l'homme lors de sa chute est moindre qu'elle ne l'est en réalité, nous allons, dans la même proportion, sous-estimer la mesure dans laquelle il doit dépendre de l'expiation du Christ et surestimer la mesure dans laquelle il est capable de s'aider lui-même. On voit donc qu'une erreur à ce niveau vicie l'ensemble de notre schéma et peut avoir des conséquences fatales. Il importe donc d'exposer avec précision, quoique succinctement, les opinions des auteurs modernes de l'Église de Rome sur les doctrines de la chute et de la grâce divine. Les auteurs des systèmes théologiques qui servent de manuels pour la formation des prêtres n'ont pas indiqué très distinctement en quoi consiste, selon eux, le péché originel. Ils ont suivi en cela l'exemple du Concile de Trente. Dens le définit simplement comme une désobéissance[5].

Bailly cite les opinions qui ont été défendues sur cette question par diverses sectes, et plus particulièrement la doctrine des Standards de l'Église presbytérienne, selon laquelle "le caractère pécheur de la condition dans laquelle l'homme est tombé" consiste "dans la culpabilité du premier péché d'Adam, l'absence de justice originelle et la corruption de toute sa nature, ce qui est communément appelé le péché originel" ;"Et bien qu'il condamne toutes ces opinions, il n'offre pas sa propre définition, mais prend congé du sujet avec quelques observations sur son caractère

abstrus, et l'inutilité de s'intéresser trop curieusement aux qualités des choses[6].[Nous ne connaissons pas d'auteur faisant autorité dans l'Église catholique romaine, du moins depuis l'époque de Bellarmin, qui se soit exprimé aussi franchement sur la doctrine de la chute que l'actuel titulaire de la chaire de théologie de l'Université de Rome. Nous exposerons les opinions de M. Perrone aussi clairement et précisément que possible. Cela permettra au lecteur de connaître la doctrine catholique romaine sur ce sujet important. M. Perrone, dans les réflexions qu'il a publiées, enseigne que le premier homme a été élevé à un état surnaturel par la grâce sanctifiante de son Créateur. Cette intégrité ou sainteté de la nature n'était pas due à l'homme, mais était un don librement accordé par la générosité divine. De sorte que Dieu, s'il l'avait voulu, aurait pu créer l'homme sans ces qualités. C'est pourquoi l'homme, par son péché, dit M. Perrone, n'a perdu que les dons surajoutés qui découlaient de la libéralité de Dieu. Ou, ce qui revient au même, l'homme, par son péché, s'est réduit à l'état dans lequel il aurait été créé si Dieu n'avait pas ajouté d'autres dons, tant pour cette vie que pour l'autre[7].

M. Perrone étaye son affirmation par un appel aux opinions des cardinaux Cajetan et Bellarmin, qui se sont tous deux exprimés sur le sujet de la chute en des termes très semblables à ceux employés par le professeur dans le Collegio Romano. La différence, dit Cajetan, entre la nature déchue et la nature pure, - non pas la nature telle qu'elle existait dans le cas d'Adam, qui était revêtu de dons surnaturels, mais la nature, comme l'expriment les théologiens romains, in puris naturalibus, - peut être exprimée en un mot. La différence est la même que celle qui existe entre l'homme qui a été dépouillé de ses vêtements et celui qui n'en a jamais eu. "Nous ne faisons pas de distinction entre les deux, soutient le Cardinal, au motif que l'un est plus nu que l'autre, car ce n'est pas le cas. De même, une nature puris naturalibus et une nature dépourvue de la grâce et de la justice originelles ne diffèrent pas en ceci que l'une est plus démunie que l'autre. Mais la grande différence réside dans le fait que, dans un cas, le défaut n'est ni une faute, ni une punition, ni un préjudice. Lorsque le Cardinal utilise l'expression " une condition corrompue ", il veut exprimer une idée que les protestants désigneraient plus justement par les termes " condition dénudée ; car le Cardinal a certainement l'intention d'enseigner que la constitution de l'homme n'a pas souffert plus gravement de sa chute que ne le ferait le corps de l'homme s'il était dépouillé de son vêtement. La même doctrine est enseignée par Bellarmin, qui soutient que la nature de l'homme déchu, à l'exception de la faute originelle, n'est pas inférieure à une nature humaine in puris naturalibus[9].

Ce point est important et nous ne nous excusons pas de nous y attarder un peu.

Nous voudrions présenter à nos lecteurs, en quelques mots, une vue de ce que la

L'Église catholique romaine s'oppose aux sentiments des théologiens protestants en ce qui concerne la doctrine de la grâce, en partant du principe qu'il n'est pas facile

d'atteindre une précision absolue, les écrivains papaux ne s'étant pas exprimés de manière très claire ou très cohérente. Dans le résumé suivant, nous prenons M. Perrone comme notre principale autorité et notre guide, en utilisant presque ses propres mots:-1er, l'Eglise catholique romaine enseigne, en ce qui concerne l'intégrité de l'homme et l'état surnaturel auquel il a été élevé, qu'il est tombé de cette condition par le péché et a perdu sa justice originelle, avec tous les dons qui s'y rattachent. 2èmement, en ce qui concerne l'état surnaturel et la grâce sanctifiante accordée à l'homme, l'Eglise de Rome enseigne que, par sa chute, l'âme de l'homme est entrée dans un état de mort, et qu'en ce qui concerne son intégrité, tant son âme que son corps ont été changés pour le pire. 3èmement, que par la chute, le libre arbitre de l'homme a été affaibli et faussé. 4° En ce qui concerne les privilèges et les dons de la grâce qui ont été ajoutés à la nature de l'homme et qui lui sont accidentels, la doctrine de l'Eglise catholique romaine est que l'homme déchu a été privé de ces privilèges et de ces dons, et qu'il est parvenu à l'état dans lequel, sans tenir compte de sa faute, il se serait trouvé si Dieu n'avait pas voulu l'élever à une position surnaturelle, et lui conférer la droiture et d'autres dons. En outre, il a sombré dans l'état de faiblesse propre à la nature humaine.

5° L'Église enseigne donc, dit M. Perrone, que l'homme est incapable, par quelque force, effort ou volonté que ce soit, de s'élever à son état surnaturel antérieur. Et que, pour son rétablissement, la grâce du Sauveur est tout à fait nécessaire. 6e - Cette grâce est entièrement gratuite et conférée à l'homme par la bonté de Dieu, en raison des mérites du Christ. 7èmement, puisque, dans l'homme déchu, le libre arbitre, tel que l'exige la nature humaine considérée en elle-même, n'a été ni conservé, ni affaibli autrement que par rapport à l'état de droiture dont il a été coupé, l'Eglise enseigne que l'homme peut librement coopérer, soit en se conformant à Dieu, en l'excitant et en l'appelant par sa grâce, soit en lui résistant, s'il le veut. L'Eglise rejette donc la doctrine de la grâce irrésistible. 8°) Du même principe, selon lequel l'homme, par sa chute, n'est pas devenu dépourvu du pouvoir de la volonté, découle la doctrine de l'Eglise, selon laquelle l'homme est capable de vouloir le bien et d'accomplir des oeuvres moralement justes, et que les oeuvres accomplies sans la grâce ne sont pas autant de péchés. L'Église catholique romaine enseigne également que, dans les devoirs difficiles et lorsqu'il est assailli par de fortes tentations, l'homme déchu a besoin d'une grâce " médicinale " pour lui permettre d'accomplir l'un et de vaincre l'autre, tout comme une certaine assistance aurait été nécessaire à l'homme non déchu, si Dieu ne lui avait pas conféré la faculté de droiture et ne l'avait pas élevé à une condition surnaturelle[10].

Sauf erreur grave, nous avons atteint la source des erreurs de la papauté. Nous nous trouvons ici à côté de sa source primitive. De là, ces eaux amères se répandent pour recueillir les affluents de chaque région qu'elles traversent, jusqu'à ce qu'enfin, comme le fleuve vu par le prophète en vision, d'un ruisseau étroit et peu profond, que

l'on pouvait enjamber, elles deviennent "des eaux où l'on peut nager, un fleuve que l'on ne peut franchir". Comme elles sont proches l'une de l'autre, les sources primitives de la vérité et de l'erreur ! Comme deux sources jumelles au sommet d'une chaîne alpine, que quelques mètres seulement séparent, mais qui se trouvent sur des versants opposés du sommet, le courant de l'une se dirige vers les rivages glacés du nord, celui de l'autre vers les climats aromatiques et les mers calmes du sud. Ainsi, entre les idées papales et protestantes sur la doctrine de la Chute, il n'y a pas de différence très grande ou essentielle qui frappe à première vue. Les sources des deux systèmes se trouvent à proximité l'une de l'autre. Mais la ligne qui sépare la vérité de l'erreur les sépare. Dès le début, ils prennent donc des directions opposées. Et ce qui était à peine perceptible au départ devient clair et palpable dans la suite : l'un aboutit à la papauté romaine. L'autre apparaît comme le christianisme apostolique.

Les théologiens de l'Église de Rome conçoivent l'humanité comme existant, ou pouvant exister, dans trois états. Le premier est celui de l'homme déchu, dans lequel nous existons actuellement. Le deuxième est celui de l'humanité simple, ou, comme ils l'appellent, puris naturalibus, dans lequel l'homme, affirment-ils, aurait pu être fait. La troisième est celle de l'humanité surnaturelle, ou de l'homme revêtu des dons spéciaux dont Dieu a doté Adam. Par sa chute, l'homme s'est abaissé du troisième état, le plus élevé, au premier, le plus bas. Mais les théologiens de l'école romaine enseignent que la condition actuelle de l'homme n'est en rien pire que s'il était dans l'état intermédiaire, ou in puris naturalibus, si ce n'est qu'il était autrefois dans un état plus élevé et qu'il en est tombé. Sa nature n'en est pas blessée : il a perdu les avantages dont il jouissait dans son état supérieur. Il est à blâmer pour s'être débarrassé de ces avantages. Mais pour ce qui est de la blessure, du désordre ou de la ruine de la nature par la chute, il n'en a pas souffert ; il est sorti tout nu de la catastrophe de l'Eden. De deux hommes totalement dépourvus de vêtements, pour reprendre l'illustration du cardinal Cajetan, l'un n'est pas plus nu que l'autre. Mais la différence réside ici : l'un n'a jamais eu de vêtements, l'autre en a eu, mais il les a perdus ; il souffre donc d'un manque qu'il ne ressentait pas à l'origine, et il a agi très sottement, ou, si l'on veut, très pécheressement, en se dépouillant de ses vêtements.

Mais la perte des vêtements est une chose, l'atteinte à la personne en est une autre. Et de même qu'un homme peut être privé de ses vêtements et que son corps reste sain, vigoureux et actif comme toujours, de même la privation des dons surnaturels dont nous jouissions dans l'innocence, à la suite de la Chute, a laissé notre nature mentale et morale aussi entière et saine qu'auparavant. Dieu aurait pu nous créer in puris naturalibus dès le début. Et qu'a fait la chute ? Elle nous a simplement amenés dans l'état dans lequel Dieu aurait pu nous créer. Sauf que (et c'est en cela que consiste le péché originel, selon la seule interprétation cohérente du schéma papaliste) c'est notre propre faute si nous ne sommes pas encore dans cet état supérieur. Quels que soient les pouvoirs que nous aurions eus in puris natralibus d'aimer Dieu, d'obéir

à sa volonté et de résister au mal, nous les avons dans notre état déchu. Nous avons besoin de la grâce pour nous assister dans nos devoirs et nos tentations les plus difficiles maintenant, et nous en aurions eu besoin dans le puris naturalibus. C'est ainsi que nous sommes tombés, et pourtant nous ne sommes pas tombés. Car nous sommes maintenant ce que Dieu aurait pu faire de nous au commencement. Sur ce point, comme sur tous les autres, Rome nous oblige à croire aux contradictions et aux absurdités : sa doctrine de la chute est une négation de la chute.

Dieu aurait pu faire l'homme, disent les théologiens de l'Église romaine, dans un état de simple nature. Nous ne répondrons pas de l'idée que les romanistes peuvent attacher à cet état. Mais il n'est pas difficile de déterminer ce que seul cet état peut être. Il ne peut être un état de corruption positive. Car les romanistes le refusent, même dans le cas de l'homme déchu. Ce ne peut être non plus un état de grâce positive, car c'est la condition surnaturelle à laquelle Dieu l'a élevé[11] ; ce ne peut être qu'un état d'indifférence, dans lequel l'homme est également attiré ou repoussé par le bien et par le mal. Nous ne nous arrêtons pas à demander s'il était dû au caractère divin de mettre l'homme dans cet état, c'est-à-dire également prêt à s'engager pour Dieu ou pour Satan. Mais nous demandons si c'était possible.

Selon cette théorie, les facultés de l'homme sont entières en nombre et parfaites dans leur action fonctionnelle. Et pourtant, elles sont totalement inutiles. Elles ne peuvent pas agir, elles ne peuvent pas choisir. Car si l'homme penche pour l'un ou l'autre côté, c'est qu'il n'est pas dans un état d'indifférence. S'il choisit le bien, c'est qu'il le préfère. S'il choisit le mal, c'est qu'il le préfère au bien et qu'il n'est donc pas indifférent. Mais on peut objecter que l'idée est que tant que l'objet n'est pas placé devant l'homme, il est indifférent. Mais tant que l'objet n'est pas placé devant l'homme, comment peut-on savoir s'il est ou non dans un état d'indifférence ? D'ailleurs, l'existence n'est qu'une suite de volitions. Et dire que l'homme est dans un état d'indifférence jusqu'à ce qu'il commence à vouloir, c'est dire qu'il est dans un état d'indifférence jusqu'à ce qu'il devienne un homme. Nous sommes à nouveau amenés à croire à des contradictions.

Le schéma de l'indifférence suppose un homme doté d'une conscience capable de discerner le bien et le mal, et pourtant incapable de les discerner, doté de la faculté de vouloir, et pourtant incapable de vouloir, doté de l'affection de l'amour, et pourtant incapable d'aimer ou de haïr. Ce qui est tout aussi rationnel que de parler d'un corps humain délicieusement sensible au plaisir et à la douleur, mais incapable d'éprouver l'une ou l'autre de ces sensations. Il n'y a qu'un seul moyen de placer un homme dans un état d'indifférence, c'est de frapper à mort sa conscience et sa volonté. Tant que la constitution des choses est ce qu'elle est, et que les pouvoirs de l'homme sont ce qu'ils sont, l'état d'indifférence est une impossibilité. Dieu ne peut pas faire d'impossibilités.

Nous le répétons, la doctrine catholique romaine de la chute est une répudiation de la doctrine scripturaire de la chute. Cela doit nécessairement affecter l'ensemble de la théologie de cette Église. Elle doit nécessairement modifier la complexité de ses vues sur le sujet de l'œuvre du Fils et de l'œuvre de l'Esprit. Premièrement, si l'homme n'est pas tombé au sens de l'Écriture, il n'a pas non plus été racheté au sens de l'Écriture. Notre rédemption est nécessairement la contrepartie de notre perte. Et dans la proportion où nous diminuons l'une, nous diminuons aussi l'autre. Nos natures sont sorties indemnes, enseignent les théologiens romains. Nous pouvons encore faire tout ce que nous aurions pu faire in puris naturalibus, si nous avions été créés dans cet état. L'homme, s'il se donne sérieusement à la tâche, peut presque, sinon totalement, se sauver lui-même. Il n'a besoin que de la grâce divine pour l'aider à franchir les étapes les plus difficiles. L'expiation n'était donc pas une si grande œuvre après tout. Au lieu de présenter ce caractère d'unité et de plénitude que les Écritures lui attribuent, au lieu d'être la rédemption d'âmes perdues d'un esclavage sans espoir et irrémédiable, par l'endurance dans leur chambre de la vengeance infinie due à leurs péchés, l'œuvre du Christ porte tout à fait le caractère d'une performance supplémentaire.

Au lieu d'être une manifestation d'un amour sans bornes et éternel, et d'une puissance également sans bornes et éternelle, elle se réduit à une manifestation tout à fait ordinaire de pitié et de bonne volonté. Il ne serait d'ailleurs pas difficile de montrer qu'on aurait pu s'en passer, avec des avantages non négligeables. Qu'elle a beaucoup gêné l'homme et l'a empêché d'exercer ses propres pouvoirs, sachant qu'il pouvait s'appuyer sur elle. Cela ne nous aide-t-il pas à comprendre pourquoi les romanistes associent si facilement Marie au Fils de Dieu dans l'acte de la rédemption, et peuvent parler de ses souffrances comme s'il s'agissait de la meilleure moitié du monde ? Cela n'explique-t-il pas aussi que l'Église de Rome puisse trouver dans les œuvres de ceux qu'elle appelle les saints la matière de la satisfaction du péché ? Cela n'explique-t-il pas aussi le caractère tout à fait scénique que revêt la mort du Christ, telle qu'elle est exposée dans l'Église de Rome ? N'est- ce pas aussi la raison pour laquelle cette Église a sous-estimé le Christ dans son rôle de Médiateur, en lui associant dans cette fonction auguste tant de personnes d'origine mortelle ? En effet, si la nature de l'homme n'est pas inférieure, dans son état, à celle que Dieu aurait pu légitimement lui donner, l'œuvre de médiation entre Dieu et l'homme n'est pas aussi éminemment onéreuse et digne.

Mais, en second lieu, si l'homme n'est pas déchu au sens de l'Écriture, il n'a pas non plus besoin d'être régénéré au sens de l'Écriture. Notre régénération est également la contrepartie nécessaire de notre chute. Nous n'avons subi, disent les théologiens romains, aucun dérèglement ou blessure radicale de la nature par la chute[12] ; nous avons été dépouillés simplement des dons supplémentaires que Dieu nous a accordés. Et tout ce dont nous avons besoin, pour occuper la même position

qu'auparavant, c'est de restaurer ces accomplissements perdus. La régénération, dans l'acception romaine du terme, doit donc avoir un sens très différent de celui qu'elle a chez les protestants. Pour nous, il s'agit d'un changement de nature si profond que nous ne pouvons trouver d'autre terme pour l'exprimer que celui employé dans le Nouveau Testament, à savoir "une nouvelle création". Nous croyons que l'homme n'a pas seulement été dépouillé de son vêtement, pour employer la métaphore que la rhétorique romaine a fournie ; il a été blessé, il a saigné jusqu'à la mort, et il a besoin d'être rendu à la vie. Mais cette régénération ne peut être nécessaire aux yeux de ceux qui croient que l'homme n'a subi aucune blessure interne et qu'il n'a perdu que ce qu'il aurait pu désirer dès le début, sans porter atteinte à la solidité de sa constitution.

Cela ne peut-il pas nous aider à comprendre l'efficacité merveilleuse, telle qu'elle nous apparaît, que les romanistes attribuent au sacrement du baptême ? Nous croyons qu'ils soutiennent que le baptême peut régénérer l'homme. Mais nous sommes induits en erreur par l'abus qu'ils font de l'expression "régénération baptismale". Ils ne peuvent pas soutenir cette doctrine, car l'homme n'a pas besoin d'être régénéré. Leur erreur est plus profonde que la régénération par le baptême. Il ne s'agit pas tant d'une erreur sur la fonction du rite baptismal que d'une erreur sur le point encore plus fondamental de l'état de l'homme. Ils ne peuvent se rendre compte que l'homme est déchu et, par conséquent, ils ne peuvent se rendre compte qu'il est régénéré. Toute la régénération dont il a besoin n'est pas de le créer à nouveau, mais de le vêtir à nouveau, de lui conférer les dons supplémentaires qu'il a perdus. Et cela, croient-ils, l'aspersion d'un peu d'eau par les mains d'un prêtre peut le réaliser. Le baptême rétablit donc l'homme dans l'état où il se trouvait avant la chute. Selon l'Église de Rome, le baptême supprime le péché originel et rétablit la grâce sanctifiante, dont la chute a privé l'homme. Tout homme baptisé, selon cette doctrine, commence sa vie avec les mêmes avantages qu'Adam, c'est-à-dire dans un état d'innocence parfaite et sans tache. C'est donc à ce stade précoce, même celui de la chute, que les théologies papale et protestante divergent, pour ne plus jamais se rencontrer. L'une s'enfonce dans la mer morte du paganisme, l'autre se répand dans l'océan vivant du christianisme.

Au cours des débats du concile de Trente, une question capitale a été soulevée concernant la conception de la Vierge. Si, comme l'avait décrété le concile, Adam avait transmis son péché à toute sa postérité, ne s'ensuivait-il pas que la Vierge

Marie était née dans le péché ? Il est bien connu que, depuis le XIIe siècle au moins, l'Église de Rome s'est ralliée à la doctrine de l'immaculée conception", selon laquelle l'humanité de la Vierge est aussi exempte de péché et aussi sainte que l'humanité du Sauveur. Il y a toujours eu des conflits au sein de l'Église sur ce sujet. Les guerres qu'ils se sont livrées ont été nombreuses et furieuses. Les franciscains ont violemment soutenu l'immaculée conception, et les dominicains l'ont tout aussi violemment niée.

La gestion la plus délicate et les manœuvres les plus habiles du Pape ont parfois été incapables de maintenir la paix entre ces parties hostiles, ou d'éviter à l'Église le scandale flagrant d'un schisme ouvert. Au XVIIe siècle, le royaume d'Espagne fut si violemment secoué par cette question que des ambassades furent envoyées à Rome pour implorer le pape de mettre fin à la guerre et de rétablir la paix dans le royaume par une bulle publique. La conduite du pape à cette occasion illustre l'espèce de jonglerie par laquelle il s'est arrangé pour maintenir l'idée de son infaillibilité. Il n'a pas publié de bulle, parce qu'il l'a jugée imprudente dans les circonstances. Mais il déclara que l'opinion des Franciscains avait un haut degré de probabilité et ne devait pas être combattue publiquement par les Dominicains comme étant erronée. D'autre part, il était interdit aux franciscains de considérer la doctrine des dominicains comme erronée[13].

Le concile de Trente, bien qu'il ait débattu de la question, n'est pas parvenu à une décision, mais a laissé la question indéterminée. Aujourd'hui encore, la question reste indéterminée et constitue une source fertile de guerres polémiques féroces, qui éclatent de temps à autre et font rage avec une grande violence. La révolution à Rome ayant libéré le pape des soucis du gouvernement, il employa ses loisirs à Gaète pour tenter de régler cette grande question, que tant de papes renommés et tant de savants conciles avaient laissée indécise. Il suivit la procédure habituelle pour obtenir les prières de l'Église et les suffrages des évêques, afin de promulguer sa bulle. Le pape était absorbé par ces profondes recherches théologiques lorsque le succès d'Oudinot devant les murs de Rome le rappela de l'étude des pères à l'œuvre non moins gratifiante de prononcer des incarcérations et de signer des arrêts de mort. Si une seconde période d'exil devait intervenir, ce qui n'est pas improbable, le pontife pourrait même encore rassembler le fil brisé de ses pensées et élaborer la bulle qui doit couronner les blasphèmes et l'idolâtrie de Rome, en décrétant que la Vierge Marie a été aussi merveilleusement conçue que le Sauveur, et que son humanité était aussi exempte de péché, aussi sainte et sans tache, que l'humanité de notre Seigneur. "Ils ne se repentirent pas non plus de leurs idolâtries.

Nous en arrivons ainsi à une caractéristique principale du système de la papauté, qui est déjà suffisamment distincte, mais qui deviendra plus développée au fur et à mesure que nous avançons, à savoir la disposition à substituer les ordonnances de l'Église à l'Évangile, le symbole à la vérité, la forme au principe, les sacrements au Christ. La grande doctrine du salut par la foi en la libre grâce de Dieu est mise de côté, et l'opus operatum d'un sacrement est mis à sa place. "Le fait que ce soit la foi qui agisse dans le sacrement, et non le sacrement lui-même", disent les romanistes, "est manifestement faux. Le baptême donne la grâce, et la foi elle-même, à l'enfant qui n'en avait aucune auparavant "[14].

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Concil. Trid. Sess. De Peccato Originali.

[2] Idem, p. 19.

[3] Can. Et Dec. Concilii Tridentini, p. 19.

[4] Idem, p. 20.

[5] Theol. Petri Dens, tom. i. P. 332,-Tractatus de Peccatis.

[6] Théol. Moral. Ludovico Bailly, tom. 1. P. 302, "In quo posita sit peccati originalis essentia ?". Dublin, 1828.

[7] Nous citons les propres mots de M. Perrone : "Jam vero juxta doctrinam Catholicam superius vindicatam. "Jam vero juxta doctrinam Catholicam superius vindicatam, tum elevatio primi hominis ad statum supernaturalem per gratiam sanctificantem, tum integritas naturae non fuerunt humanae naturae debita, sed dona fuerunt gratuita homini a divina largitate concessa, ita ut Deus potuerit absolute sine illis hominem condere. Ainsi, l'homme n'est pas ami de son péché, sauf s'il s'agit d'un être naturel qui s'est ajouté à la libéralité de Dei. Seu, quod idem est, homo per peccatum ad eum se redegit statum in quo absolute creatus fuisset, si Deus caetera dona minime addidisset, tum pro hac tum pro altera vita." (Praelectiones Theologicae, tom. i. P. 774.)

[8] Card. Cajetan. in Comm. [Quae (differentia inter naturam in puris naturalibus et naturam lapsam), ut unico verbo dicatur, tanta est quanta est inter personam nudam ab initio et personam exspoliatam".

[9] Bellarm. Lib. De Gratia Primi Hom. Cap. V. Sec. 12. "Non magis differt status hominis post lapsum Adae a statu ejusdem in puris naturalibus, quam distet spoliatus a nudo, neque deterior est humana natura, si culpam originalem detrahas."

[10] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. i. P. 1239.

[11] Theologia Mor. Ludovico Bailly, tom. V. P. 318. Vel crearetur [homo] in ordine ad finem naturalem, sine peccato sine gratia. (Idem, tom. V. P. 320.)

Possibilis est status naturae purae, modo homo creari potuerit sine gratia sanctificante et sine donis ad finem supernaturalem seu visionem intuitivam conducentibus. L'homme, malgré son innocence, soutient Bailly, aurait pu être exposé à de nombreux malheurs. Et il en appelle à l'exemple du Christ et de la Vierge, qui étaient sans péché et qui ont pourtant enduré des souffrances. (Theol. Mor. Tom. V. P. 325.) Le Christ a souffert en tant que garant. Et, en ce qui concerne la Vierge, les romanistes n'ont pas encore réussi à prouver qu'elle était sans péché.

[12] La déclaration suivante est décisive sur ce point : " Attamen haec ipsa natura, etiam post lapsum, ob amissionem hujus doni accidentalis, cujusmodi justitiam originalem esse diximus, nihil amisit de suis essentialibus " (Pralections Theologicae de Perrone, tom. i P. 1386). (Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. i. P. 1386.)

[13] Mosheim, cent. Xvii. Sect. ii. Part. i. Chap. i. S. 48.

[14] Testament de Reims, note sur Gal. iii. 27.

Chapitre X. De la Justification.

De toutes les questions, la plus importante, et de loin, pour un homme déchu, menacé par la mort, est la suivante : "Comment puis-je être réconcilié avec Dieu et obtenir un titre à la gloire éternelle ?" La Bible répond : "Par la foi en la justice du Christ". C'est ici que l'Église de Rome induit ses membres en erreur. Elle donne une mauvaise réponse. Elle est donc dans l'erreur la plus fatale, alors qu'elle devrait avant tout être dans le vrai.

La doctrine de la "justification par la foi seule" est la plus ancienne vérité théologique du monde. Nous pouvons la retrouver, sous la forme qu'elle revêt encore aujourd'hui, à l'époque patriarcale. L'apôtre nous dit que Dieu a prêché cette vérité à Abraham. Elle a été prêchée par type et par ombre à l'Église de l'Ancien Testament. Et lorsque les autels et les sacrifices de l'économie légale ont disparu, cette grande vérité a été publiée au loin dans le monde entier par la plume et la langue des apôtres. Après avoir été perdue par tous, à l'exception d'un petit nombre d'élus, pendant de nombreux siècles, elle a éclaté avec une nouvelle et glorieuse effusion sur le monde dans la prédication de Luther. C'est la grande vérité centrale du christianisme : c'est, en bref, l'Évangile. Or, c'est sur ce point essentiel que nous affirmons que l'enseignement de Rome est erroné et que, dans la mesure où cet enseignement est écouté et suivi, il doit nécessairement détruire, et non sauver, ses membres. Le point sur lequel la Bible s'est prononcée avec la plus grande clarté est que le Christ est le seul et unique Sauveur et que son expiation sur la croix est le seul et unique fondement de la vie éternelle. Il y a des parties de la révélation au sujet desquelles nous pouvons avoir des opinions imparfaites ou erronées, et pourtant être sauvés. Mais cette vérité est la principale pierre angulaire de l'Évangile, et une erreur à ce niveau doit nécessairement être fatale. Nous abandonnons le seul et unique fondement. Nous cherchons à établir notre propre justice. Nous nous confions à un refuge de mensonges. Et nous ne pouvons pas être sauvés. "Car nul ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, c'est-à- dire Jésus-Christ"[1].

C'est là que se trouve la différence essentielle et éternelle entre l'Évangile et la papauté, entre la Réforme et Rome. La Réforme attribuait à Dieu toute la gloire du salut de l'homme, Rome l'attribuait à l'Eglise. Le salut de Dieu et le salut de l'homme sont les deux pôles opposés autour desquels s'articulent respectivement tous les vrais et tous les faux systèmes de religion. La papauté plaçait le salut dans l'Église et enseignait aux hommes à le chercher dans les sacrements. La Réforme a placé le salut dans le Christ et a enseigné aux hommes qu'ils devaient l'obtenir par la foi. "C'est par la grâce que vous êtes sauvés, par la foi, et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu"[2] Le développement de la grande vérité primordiale, le salut par la grâce, a constitué l'histoire de l'Église. Cette vérité a donné naissance à la religion patriarcale, elle a formé l'élément vital de l'économie mosaïque, elle a constitué la gloire du

christianisme primitif. Et c'est elle qui a donné maturité et force à la Réforme. D'une seule voix, Calvin, Luther et Zuingle ont rendu hommage à Dieu en tant qu'auteur du salut de l'homme. Le groupe hétéroclite de théologiens qui s'est réuni à Trente a fait de l'homme son propre Sauveur, en vantant l'efficacité et le mérite des bonnes œuvres.

Le décret du concile par lequel la doctrine de l'Église de Rome sur le sujet de la justification a été définitivement arrêtée, ne manque pas d'imprécision. Sur ce point, comme sur la plupart des autres qui ont retenu l'attention du concile, il existait une variété d'opinions contradictoires, que de longs et chaleureux débats n'ont pas réussi à réconcilier. L'objectif quelque peu impossible de refléter fidèlement tous les sentiments des pères était visé dans le décret, en même temps qu'il était destiné à condamner expressément la doctrine des protestants. Mais nous pensons que ce qui suit sera considéré comme une déclaration juste de ce que l'Église romaine pense réellement sur ce sujet important.

Le Concile de Trente définit la justification comme "une translation de l'état dans lequel l'homme est né fils du premier Adam, à un état de grâce et d'adoption des fils de Dieu par le second Adam, Jésus-Christ, notre Sauveur. Cette conversion ne peut s'accomplir dans le cadre de l'Évangile sans le creuset de la régénération ou le désir de celle-ci. Comme il est écrit : "Si un homme ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux"[3] La définition donnée par Dens est presque identique[4] La justification, dit Perrone, n'est pas la rémission médico-légale des péchés, ni l'imputation de la justice du Christ. Le Concile de Trente enseigne la même doctrine presque dans les mêmes termes et la renforce par son argument habituel : l'anathème. "La justification, dit Bailly, est l'acquisition de la justice, par laquelle nous devenons agréables à Dieu[6] Il est important d'observer que par la " cuve de régénération ", l'Église catholique romaine entend le baptême. Il est également important de noter que cette définition confond la justification avec la sanctification. Mais nous y reviendrons plus tard. Nous allons maintenant décrire la manière dont cette justification est reçue. L'Église catholique romaine enseigne qu'il y a une préparation de l'esprit à sa réception, et que l'homme qui doit être justifié a une part active dans cette préparation. "La justification jaillit, dit l'Église romaine, de la grâce préventive de Dieu[7].

Cette grâce excite et aide l'homme qui, par la puissance de son libre arbitre, y consent et y coopère. Excités et aidés par la grâce divine, les hommes sont disposés à cette justice. Ils sont attirés vers Dieu et encouragés à espérer en lui par la considération de sa miséricorde. Ils commencent à l'aimer comme la source de toute justice, et par conséquent à haïr le péché, c'est-à-dire "avec cette pénitence qui doit nécessairement exister avant le baptême. Enfin, ils prennent la résolution de recevoir le baptême, de commencer une nouvelle vie et d'observer les commandements divins [8], ce qui constitue la disposition ou la préparation de l'esprit à la réception

de la justification. Dens a donné un compte-rendu similaire de la question. Il affirme que le Concile de Trente exige sept actes de l'esprit pour la justification de l'adulte par le baptême. Le premier est la grâce divine, par laquelle le pécheur est stimulé et aidé. Le deuxième est la foi. Le troisième est la crainte. Perrone mentionne à peu près les mêmes grâces, bien que dans un ordre légèrement différent. "Outre la foi, dit-il, qui, de l'avis de tous, est nécessaire à la justification, il faut la crainte, l'espérance, l'amour, au moins le commencement, la pénitence et le désir d'observer les commandements divins" [10].

La foi qui précède la justification, selon l'Église de Rome, n'est pas de caractère fiduciaire, ni une confiance dans la miséricorde divine exposée dans la promesse, mais une croyance en tout ce qui est enseigné dans les Écritures, c'est-à-dire par l'Église. Elle se rapproche beaucoup de ce que les protestants appellent une foi historique[11]. L'Église de Rome dit que nous sommes " justifiés gratuitement par sa grâce ", dans la mesure où la grâce de Dieu aide le pécheur par ces actes. Elle soutient, en outre, que ces actes sont méritoires. Elle ne soutient pas qu'ils possèdent le mérite de la condignité, comme les bonnes œuvres de l'homme justifié. Mais elle soutient que ces actes de foi et d'amour, qui préparent et disposent l'esprit à la justification, possèdent le mérite de la congruence, c'est-à-dire qu'ils méritent une récompense divine, non pas en vertu d'une obligation de justice, mais en vertu d'un principe d'adéquation ou de congruence.

La disposition à la justification étant ainsi réalisée, la justification elle-même s'ensuit. Cette satisfaction, disent les pères de Trente, "n'est pas seulement la rémission des péchés, mais aussi la sanctification, la rénovation de l'homme intérieur par la réception volontaire de la grâce et des dons, de sorte que l'homme, d'injuste qu'il était, devient juste". Le décret décrit ensuite la cause de la justification. La cause finale est la gloire de Dieu. La cause efficiente est la miséricorde de Dieu. La cause méritoire est Jésus-Christ, "qui nous a mérité la justification par sa très sainte passion sur la croix" ; la cause instrumentale est le "sacrement du baptême, qui est le sacrement de la foi", dit le Concile de Trente, "sans lequel personne ne peut jamais obtenir la justification". La cause formelle est la justice de Dieu. La cause formelle est la justice de Dieu, "non pas celle par laquelle il est lui-même juste, mais celle par laquelle il nous rend justes. C'est ainsi que, revêtus par lui, nous sommes renouvelés dans l'esprit de notre intelligence, et que nous ne sommes pas seulement réputés justes, mais que nous sommes vraiment appelés, et que nous devenons justes, recevant la justice en nous-mêmes, chacun selon sa mesure"[12].

Telle est la doctrine de la justification telle qu'elle est enseignée par l'Eglise de Rome. Elle est diamétralement opposée à la méthode de justification des pécheurs décrite dans les épîtres de Paul, et plus particulièrement dans son épître aux Romains. Elle est diamétralement opposée à la doctrine des réformateurs et aux confessions de toutes les Églises réformées. Tous les bons théologiens protestants reçoivent le terme

"justification" dans un sens médico-légal. Rien n'est changé par la justification considérée en elle-même, si ce n'est l'état de l'homme qui, de criminel aux yeux de la loi et passible de mort, devient un homme innocent, ayant droit à la vie éternelle. Ils considèrent que la source de la justification est la grâce de Dieu, sa cause méritoire, la justice du Christ imputée au pécheur, et sa cause instrumentale, la foi, par l'intermédiaire de laquelle le pécheur peut obtenir la vie éternelle. Et sa cause instrumentale, la foi, par laquelle le pécheur reçoit la justice offerte par l'Évangile. Ainsi, rien n'apparaît dans cette grande œuvre que la grâce de Dieu. C'est à lui que revient toute la gloire. Le pécheur entre en possession d'une paix profonde, parce qu'il sent qu'il se repose, non sur ses propres qualités, mais sur la justice du Sauveur, qui "a magnifié la loi et l'a rendue honorable" ; et il abonde en oeuvres de justice, étant maintenant devenu "mort à la loi, mais vivant à Dieu" ; et ces bons fruits sont à la fois les preuves de sa justification et les gages de sa gloire.

Mais tout cela est inversé selon la méthode romaine. Il est clair, selon l'Église de Rome, que le motif de la justification d'un pécheur n'est pas en dehors de lui, mais en lui. Il est justifié, non pas parce que le Christ a satisfait à la loi dans son cas, mais parce que l'homme lui-même est devenu tel que la loi l'exige. Ou, comme les théologiens romains ont l'habitude de le dire, la cause formelle de la justification est la justice inhérente ou infusée. La mort du Christ n'a de rapport avec notre justification que dans la mesure où elle a mérité l'infusion de ces bonnes dispositions qui sont la cause formelle de notre justification[13], et par lesquelles nous accomplissons ces bonnes œuvres qui méritent une augmentation de la grâce et de la vie éternelle. En ce qui concerne la foi, " nous ne sommes pas, dit Bailly, justifiés par la foi seule " ; et il affirme que son lien admis avec la justification n'est pas celui d'un instrument, mais d'une bonne œuvre, ou d'une partie de la justice infusée[14]. Le schéma catholique romain est donc très clairement un schéma de salut par les bonnes œuvres.

C'est la " première justification ", comme les théologiens catholiques romains ont l'habitude de parler, et dans cette justification le pécheur n'a pas de mérite absolu, mais seulement celui de la congruence. Il en va autrement dans la " seconde justification ", ainsi définie : " Par l'observation des commandements de Dieu et de l'Église, la foi coopérant avec les bonnes œuvres, ils acquièrent un accroissement de cette justice reçue par la grâce du Christ, et ils sont d'autant plus justifiés " [15] Dans cette " seconde justification ", l'homme s'élève au mérite de la condignité, ses œuvres étant positivement méritoires et méritant le ciel. C'est ici que la doctrine romaine des bonnes œuvres apparaît le plus clairement. En effet, bien qu'il y ait une référence vague aux mérites du Christ, si nos bonnes œuvres sont méritoires, comme on l'affirme, il doit y avoir une obligation positive, en ce qui concerne la justice, pour Dieu de nous accorder le ciel, et donc le salut est une question d'œuvres. "Les mérites des hommes, dit Bellarmin, ne sont pas requis à cause de l'insuffisance de ceux du

Christ, mais à cause de leur très grande efficacité. En effet, l'œuvre du Christ n'a pas seulement mérité de Dieu que nous obtenions le salut, mais aussi que nous l'obtenions par nos propres mérites"[16] Mais le trente-deuxième canon de la sixième session du Concile de Trente met la question hors de controverse. "Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres d'un homme justifié sont le don de Dieu en ce sens qu'elles ne sont pas aussi les bons mérites de l'homme justifié lui-même, ou qu'un homme justifié, par les bonnes œuvres qu'il accomplit par la grâce de Dieu et le mérite du Christ, dont il est un membre vivant, ne mérite pas vraiment un accroissement de grâce, la vie éternelle, et la possession effective de la vie éternelle s'il meurt dans la grâce, et aussi un accroissement de gloire, qu'il soit ANATHAMA "[17].

L'Église catholique romaine enseigne que l'homme justifié n'a pas la certitude de la vie éternelle. Il peut tomber, dit-elle, de l'état de grâce et finalement périr. Toutefois, si tel est le cas, l'Église a prévu son rétablissement, qui se fait par le sacrement de pénitence[18] - la "deuxième planche après le naufrage", comme l'appellent les Pères. "En accord avec cela, cette Église enseigne que "personne ne peut savoir de façon certaine et infaillible qu'il a obtenu la grâce de Dieu"[20] Elle enjoint comme un devoir de rester dans le doute sur ce point important et anathématise la doctrine de l'"assurance comme une hérésie protestante.

Le fait est donc incontestable : le schéma de l'Église de Rome est un schéma de salut par les œuvres. La question qui se pose est la suivante : ce système est-il ou non conforme à l'Ecriture ? Les papistes ne peuvent pas refuser l'autorité de l'Ecriture sur ce point, ou sur tout autre, puisqu'ils reconnaissent qu'elle est la Parole de Dieu. Or, si les Ecritures parlent d'une récompense de la grâce, elles rejettent totalement, tant par des principes généraux que par des déclarations positives, ce que les papistes soutiennent, à savoir une récompense du mérite. Si donc nous laissons la Bible trancher la controverse, l'Eglise de Rome se trompe sur un point où l'erreur est nécessairement fatale. Son système de salut par les oeuvres est un système qui prive Dieu de sa gloire, et l'homme de sa paix présente et de son salut dans l'avenir.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] 1 Cor. iii. 11.

[2] Eph. Xi. 8.

[3] Con. Trid. Sess. Vi. Cap. iv.

[4] Theol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. ii,-Tractatus de Justificatione.

[5] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. i. P. 1398.

[6] Theologia Mor. Ludovic Bailly, tom. V, p. 454.

[7] Concil. Trid. Sess. Vi. Cap. V.

[8] Ibid. Sess. Vi. Cap. Vi.

[9] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. ii. P. 450.

[10] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. i. P. 1407.

[11] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. i. P. 1415 ; Theologia Mor. Ludovico Bailly, tom. V. P. 456.

[12] Concil. Trid. Sess. Vi. Cap. Vii.

[13] Voir Concil. Trid. Sess. Vi. Canons, 10-12.

[14] Theologia Mor. Ludovico Bailly, tom. V. Pp. 458, 462.

[15] Concil. Trid. Sess. Vi. Cap. X.

[16] Bellarm. De. Justific. Lib. V. Cap. V.

[17] Concil. Trid. Sess. Vi. Can. Xxxii. La même doctrine est enseignée non moins explicitement dans le seizième chapitre de la même session.

[18] Concil. Trid. Sess. Vi. Cap. Xiv.

[19] Apoc. ii. 5, version catholique romaine.

[20] Concil. Trid. Sess. Vi. Cap. ix.

Chapitre XI. Les Sacrements.

Il a plu à Dieu, dans sa condescendance à l'égard de notre faiblesse, de confirmer ses promesses par des signes. L'arc du ciel est un gage divinement désigné, confirmant au monde la promesse qu'il n'y aura pas de second déluge. Le monde n'a qu'un seul signe de sa sécurité. L'Église a deux signes de sa pérennité. Les sacrements du Baptême et de la Cène, tels deux beaux arcs surplombant les cieux de l'Église, sont les sceaux de l'alliance de la grâce et donnent la certitude infaillible à tous ceux qui s'engagent réellement dans cette alliance qu'ils jouiront de ses bénédictions. Mais l'Église de Rome a estimé que ces deux signes n'étaient pas suffisants et, en conséquence, elle les a portés au nombre de sept. Ces sept sacrements sont le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême- onction, les ordres et le mariage. Cette Église a coutume de se vanter avec vérité que la plupart de ces sacrements sont inconnus des protestants[1] : elle aurait pu ajouter, avec autant de vérité, qu'ils sont inconnus du Nouveau Testament.

L'institution du baptême et de la cène apparaît clairement sur la page inspirée. Mais où trouvons-nous l'institution de ces cinq sacrements supplémentaires ? On n'en trouve pas la moindre trace dans les Écritures. Et la tentative de présenter l'Écriture à l'appui de ces sacrements est si désespérée qu'elle a rarement été faite[2]. Mais qu'est-ce que l'infaillibilité romaine n'essaiera pas de faire ? Dens prouve de la manière suivante, à partir de l'Écriture, que les sacrements doivent être au nombre de sept. Il cite le passage suivant : " La sagesse a bâti sa maison. Elle a taillé ses sept piliers". "De même, dit-il, sept sacrements soutiennent l'Église. Il se réfère ensuite aux sept lampes sur un chandelier, dans le mobilier du tabernacle. Ces sept sacrements sont les sept lampes qui éclairent l'Église[3]

Le jésuite aurait rendu son argument irrésistible s'il n'avait ajouté que sept mauvais esprits entraient dans la maison qui était balayée et garnie. Ces sept sacrements sont les sept esprits dont la puissance et la sagesse unies animent l'Église catholique romaine. Le Concile de Trente a fondé la preuve de l'existence de ces sacrements principalement sur la tradition et sur une prétendue signification cachée et mystique du chiffre sept. Et, en vérité, il y a parfois une signification mystique dans ce nombre. Comme, par exemple, lorsque le voyant de Patmos a vu sept collines soutenant le trône de la prostituée apocalyptique. Les protestants cèdent très volontiers à l'Église catholique romaine tout le mérite de la découverte de ces sacrements, comme ils lui cèdent aussi tout le bénéfice qui en découle[4]. Les deux premiers, le baptême et la pénitence, confèrent la grâce. Les autres l'augmentent. C'est pourquoi les premiers sont parfois appelés sacrements des morts. Les autres, les sacrements des vivants.

Le Catéchisme romain définit le sacrement comme suit : " Une chose soumise aux sens, qui, en vertu de l'institution divine, possède le pouvoir de signifier la sainteté et la justice et de transmettre ces qualités à celui qui les reçoit "[5] Il y a eu une grande divergence d'opinion au Concile de Trente sur la manière dont la grâce est transmise avec les sacrements. Mais les pères étaient unanimes pour affirmer qu'elle est ainsi transmise et pour condamner les réformateurs qui niaient le pouvoir des sacrements de conférer la grâce. En conséquence, dans leur décret, ils parlent des " saints sacrements de l'Église, par lesquels toute vraie justice est d'abord transmise, puis augmentée, et enfin restaurée si elle a été perdue "[6] " La doctrine catholique ", dit Dens, " est que les sacrements de la nouvelle loi contiennent la grâce et la confèrent ex opera operato "[7]."En cela, il est confirmé par le Concile de Trente, qui déclare : " Si quelqu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle ne peuvent conférer la grâce par leur propre pouvoir [ex opera operato], mais que la foi seule en la promesse divine suffit pour obtenir la grâce, qu'il soit maudit "[8].

Trois de ces sacrements, le baptême, la confirmation et les ordres, confèrent une impression indélébile, et c'est pourquoi ils ne sont pas et ne peuvent pas être répétés. Quant au siège de cette empreinte indélébile, les théologiens romains ne sont pas d'accord[9], certains l'assignant à l'esprit, d'autres à la volonté, tandis qu'une troisième partie fait résider cette merveilleuse vertu dans les mains et la langue. Ce qui fit dire à Calvin que " la question ressemblait plus aux incantations du magicien qu'à la saine doctrine de l'Évangile ". Non seulement les sacrements infusent d'abord la grâce, mais ils confèrent un accroissement de grâce et toute l'aide divine nécessaire pour atteindre leur but[10] Cette grâce est contenue dans les sacrements, disent les romanistes, " non pas comme l'accident dans son sujet, ou comme la liqueur dans un vase (comme Calvin l'a insinué vilement), mais elle est conférée par les sacrements en tant que cause instrumentale "[11].

Il reste un point très important, à savoir la validité du sacrement. Pour cela, il ne suffit pas que les formes de l'Église soient observées dans l'administration du sacrement. La juste orientation de l'intention de l'administrateur est une condition essentielle. "Si quelqu'un dit, dit le Concile de Trente, que dans les ministres, lorsqu'ils forment et donnent les sacrements, l'intention n'est pas requise, au moins de faire ce que fait l'Église, qu'il soit anathème "[12] Tout défaut ici, donc, vicie toute la procédure. Si le prêtre qui administre le baptême ou l'extrême-onction est un hypocrite ou un

Si le prêtre est un infidèle, et qu'il n'entend pas ce que l'Église entend, le baptisé vit sans grâce, et le mourant s'en va sans espérance. Le prêtre peut être le plus grand prodigue qui ait jamais vécu. Cela n'affectera en rien la validité du sacrement. Mais s'il ne parvient pas à diriger correctement son intention, le sacrement est nul, et toute sa vertu et son bénéfice sont perdus, une calamité aussi redoutable que la difficulté

de s'en prémunir est grande. En effet, comme on ne peut pas voir l'intention d'autrui, on ne peut jamais savoir avec certitude qu'elle existe.

Il n'est pas difficile d'imaginer le mal immense auquel peut conduire un seul acte invalide. Prenons le cas d'un enfant dont le baptême est invalide par manque d'intention de la part du prêtre. Cet enfant devient adulte. Il reçoit des ordres. Mais il n'est pas prêtre. Tous ses actes sacerdotaux sont nuls. Ceux qu'il ordonne sont dans la même situation que lui. Ils ne possèdent ni ne peuvent transmettre le véritable ichor apostolique. Chaque hostie qu'ils consacrent, et qui est d'abord adorée, puis mangée par les fidèles, n'est qu'une simple galette. Ils ne peuvent pas absoudre. Ils ne peuvent pas donner le viatique. Mais ce n'est pas là tout le mal. Il peut arriver que, parmi ces pseudo-prêtres, l'un d'entre eux soit choisi pour occuper le siège de Pierre. Il veut, bien sûr, l'infaillibilité. C'est ainsi que l'Église perd sa tête et devient un cadavre. Aucun romaniste ne peut affirmer avec certitude, sur la base de ses propres principes, qu'il existe aujourd'hui sur terre une véritable Église catholique et apostolique.

Les catholiques romains ont l'habitude d'accorder que les sacrements en général, et le baptême en particulier, administrés par des protestants ou par d'autres hérétiques, sont valides et efficaces quant à leurs effets[13]. C'est un élan de charité tout à fait inhabituel de la part de cette Église. Et nous pouvons être sûrs que Rome a de bonnes raisons d'être si libérale sur ce point. Elle a vraiment de bonnes raisons. Elle accorde la validité du baptême administré par des mains hérétiques, afin d'avoir un prétexte, lorsque ces enfants grandissent, pour s'emparer d'eux et les obliger à entrer dans l'Église catholique romaine. Et dans le quatorzième canon de la septième session du Concile de Trente, elle prononce un anathème contre tous ceux qui diront que ces enfants, lorsqu'ils seront grands, doivent être laissés à leur propre choix, et ne doivent pas être contraints à mener une vie chrétienne", c'est-à- dire à devenir catholiques romains.

C'est ainsi que le Pape a transformé en marque d'esclavage une ordonnance qui devait représenter notre délivrance du joug de Satan et faire de nous des affranchis de Jésus-Christ. De même qu'à l'époque féodale les seigneurs du sol avaient l'habitude de mettre au cou de leurs esclaves des colliers portant leur nom, de même le baptême est le collier de fer que Rome met au cou de ses esclaves, afin de pouvoir revendiquer ses biens où qu'ils se trouvent par hasard. "Les hérétiques et les schismatiques, dit le Catéchisme de Trente, sont exclus parce qu'ils se sont éloignés de l'Église. Car ils n'appartiennent pas plus à l'Église que les déserteurs à l'armée qu'ils ont quittée. Cependant, on ne peut nier qu'ils sont sous le pouvoir de l'Église, comme ceux qui peuvent être appelés par elle au jugement, punis et condamnés par l'anathème"[14].

En bref, comme les déserteurs de l'armée, ils peuvent être fusillés lorsqu'ils sont repris. Ainsi, comme le remarque Blanco White, " le principe de la tyrannie religieuse, soutenue par la persécution, est une condition nécessaire du catholicisme romain : celui qui se révolte à l'idée de contraindre à la croyance par le châtiment est immédiatement coupé de la communion de Rome "[15] Si l'on en croit Bellarmin, les apôtres auraient brûlé tous ceux qu'ils ne parvenaient pas à convertir, s'ils avaient eu l'usage du pouvoir civil. Leur temps aurait été partagé entre la direction des chrétiens dans leur foi et leur morale, et l'élaboration de règles pour le jugement et l'exécution des païens et des hérétiques, s'ils avaient eu la moindre chance d'être autorisés à mettre leur plan à exécution. Imaginez Paul écrivant une phrase comme celle-ci : "Or, la foi, l'espérance, la charité, ces trois-là demeurent. Mais la plus grande d'entre elles est la charité", et qu'il dépose sa plume pour aller directement assister à une auto da fe !

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Fin de la controverse de Milner, let. Xx.

[2] L' un des sacrements susmentionnés, à savoir l'extrême-onction, peut être administré au sommet d'un long bâton à ceux qui sont en train de mourir de la peste. "Licet autem judicio episcopi in eo casu inungere aegrotum adhibita oblonga virga, cujus in extrema parte sit gossypium oleo sacro imbutum." (Theol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. Viii. P. 166.)

[3] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. V. Pp. 140, 141.

[4] Cajetan et une foule de docteurs catholiques romains admettent que plusieurs de ces sacrements n'ont pas été institués par le Christ. (Voir les autorités dans Blakeney's Manual of Roman Controversy, pp. 37-44 . Edin. 1851.) Le mariage est un sacrement de la nouvelle loi (l'Evangile). Pourtant, il existait 4000 ans avant l'Évangile.

[5] Catechismus Romanus, pars ii. Cap. i. S. ix. P. 114. Delahogue définit ainsi un sacrement : " Signum sensibile a Deo permanenter institutum, et alicujus sanctitatis seu justitiae operativum . (Delahogue, Tractatus de Sacramentis in genere, p. 2. Dublin, 1828.)

[6] Concil. Trid. Sess. Vii,-Dec. De Sacramentis.

[7] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. V. P. 90.

[8] Concil. Trid. Sess. Vii. Can. Viii.

[9] D'une barbarie récente, il faut déduire que les romanistes modernes placent le siège de cette impression à l'extrémité des doigts. Ugo Bassi, l'aumônier de Garibaldi, s'est fait arracher la peau du bout des doigts avant d'être fusillé.

[10] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. V. P. 94.

[11] Idem, tom. V. P. 90.

[12] Concil. Trid. Sess. Vii. Can. Xi.

[13] Concil. Trid. Sess. Vii. Can. Xii. et de Btptismo, can. iv : Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 36.

[14] Cat. Rom. De Symbolo, art. ix.

[15] Prac. Et Int. Evidence against Catholicism, p. 124. 1.

Chapitre XII. Le Baptême et la Confirmation.

Après avoir considéré les principales caractéristiques qui appartiennent aux sacrements en général, selon l'idée de l'Église catholique romaine, il ne reste plus qu'à énoncer les particularités propres à chacun d'eux.

Rien ne peut être plus simple comme rite, ou plus significatif comme symbole, que le baptême administré selon les Écritures. Rien ne peut être plus insensé, ridicule ou superstitieux que le baptême administré selon les formes de l'Église catholique romaine. L'aspersion d'eau sur le corps est le signe désigné par Dieu. Mais un grand nombre d'ajouts absurdes ont été apportés à la forme scripturale. L'eau est préparée et consacrée avec "l'huile d'onction mystique" ; certaines paroles et prières sont murmurées sur l'enfant pour exorciser le diable. On met du sel dans la bouche de l'enfant pour lui signifier le goût qu'il a acquis par le baptême pour "la nourriture de la sagesse divine" et la disposition qui lui a été communiquée d'accomplir de bonnes oeuvres. Sur le front, les yeux, la poitrine, les épaules, les oreilles, on appose le signe de la croix, pour bloquer les sens contre l'entrée du mal, et les ouvrir à la réception du bien et à la connaissance des choses divines.

Les réponses étant faites sur les fonts baptismaux, l'enfant est ensuite oint avec l'huile des catéchumènes. D'abord sur la poitrine, afin que son sein devienne la demeure du Saint-Esprit et de la vraie foi. Ensuite sur les épaules, afin qu'il devienne fort et actif dans l'accomplissement des bonnes œuvres. L'assentiment est ensuite donné, soit personnellement, soit par le parrain, au credo de l'apôtre. Le baptême est ensuite administré. La couronne de sa tête est ensuite ointe de chrême, pour signifier son enracinement dans le Christ. Une serviette blanche est donnée à l'enfant pour signifier la pureté de l'âme et la gloire de la résurrection à laquelle il est né par son baptême. Une bougie allumée est mise dans sa main, pour représenter les bonnes œuvres par lesquelles sa foi doit être nourrie et brûlée. Enfin, on lui donne un nom, habituellement choisi parmi les saints du calendrier, dont il doit imiter les vertus et par les prières duquel il doit être protégé et béni[1].

L'Église catholique romaine enseigne que la participation à ce rite est essentielle au salut. "Le baptême est-il nécessaire au salut ?

Le catéchisme de Butler. "Oui, répond-on, sans le baptême on ne peut entrer dans le royaume de Dieu[2]. "Sans le baptême, nous ne pouvons entrer dans le royaume de Dieu"[2] "Sans le baptême, dit Liguori, personne ne peut entrer au ciel"[3] Dens mentionne deux exceptions, celle du martyr et celle de l'homme souffrant d'une ignorance invincible[4]. Les effets du baptême sont grands et multiples. Les compilateurs du Catéchisme romain en ont énuméré sept parmi les plus remarquables. Il purifie de la culpabilité du péché originel et de la transgression actuelle. Il ne reste plus dans la personne que l'infirmité de la concupiscence. Toute

punition due au péché est acquittée. La justification et l'adoption, ainsi que d'autres privilèges inestimables, sont accordés. Elle implante le germe de toutes les vertus. Elle grave dans le Christ. Elle marque d'un caractère ineffaçable. Et elle fait de la personne un héritier du ciel[5].

Après le baptême, vient le sacrement de la confirmation. Le baptême est la naissance spirituelle. Mais l'Église catholique romaine, comme une mère tendre, désire et se réjouit de voir ses enfants grandir en taille et en force. Et c'est ce qu'elle fait principalement par l'influence mystique de la confirmation, dans laquelle la grâce du baptême est perfectionnée. Par le baptême, ils deviennent chrétiens. Par la confirmation, ils deviennent des chrétiens forts. L'un est la porte par laquelle ils entrent dans l'état chrétien. L'autre les revêt de l'armure du soldat chrétien[6]. Personne ne doit être confirmé avant d'avoir atteint au moins l'âge de sept ans. Ses rites sont plus simples que ceux du baptême, mais ils sont tout aussi dépourvus de fondement dans les Écritures, et donc tout aussi superstitieux. Ce rite doit être administré par un évêque qui, en faisant le signe de la croix sur le front de la personne avec du chrême, composé d'huile et de baume, dit : "Je te confirme au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit". Il gifle ensuite la personne sur la joue, pour signifier qu'en tant que soldat de la croix, elle doit être prête à endurer courageusement les épreuves. Enfin, il donne le baiser de paix, pour indiquer qu'il transmet la "paix qui surpasse toute intelligence". Avec le chrême, la personne reçoit une onction mystique. Il n'est plus un enfant. Il est désormais un homme parfait, équipé pour accomplir les tâches et mener les combats de l'Église. Dans ce sacrement, l'Église catholique romaine considère que les sept dons de l'Esprit sont accordés. Ces dons sont la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force d'âme, la connaissance, la piété et la crainte du Seigneur. Comme le baptême, le sacrement de confirmation confère un caractère ineffaçable et ne doit jamais être répété. [7]

Rome a un grand génie histrionique. Elle a éclipsé tous les autres acteurs qui se sont jamais produits dans le monde. La papauté n'est rien d'autre qu'un puissant mélodrame qui, selon la veine de l'heure, s'épanche dans les humeurs et les folies de la comédie, ou s'enfonce dans les horreurs de la tragédie. Toutes les personnes et les vérités de l'éternelle vérité passent dans l'ombre devant le spectateur dans l'exposition scénique de Rome. Elle cherche à rejouer le grand drame dont l'univers est la scène et l'éternité le développement, à savoir la rédemption. Et dans quel but ? Pour cacher à l'homme la réalité. Son système est essentiellement faux, et tout ce qu'elle fait est imprégné d'un esprit d'imposture et de jonglerie. Mais dans certains de ses rites, elle laisse de côté son déguisement habituel, assez mince dans le meilleur des cas, et révèle son art à tous comme un morceau de sorcellerie nue. S'il ne s'agit pas de sortilèges qu'elle recommande à ses prêtres d'utiliser en certaines occasions, Hécate elle-même n'a jamais utilisé d'incantation ou de charme. Nous ouvrons ses missels et nous les trouvons comme des livres de sorcellerie : ils sont remplis de

recettes ou de sorts pour accomplir toutes sortes d'exploits surnaturels, exorciser les démons, faire des miracles et insuffler des qualités nouvelles et extraordinaires aux choses animées et inanimées. Elle a ses mots cabalistiques qui, s'ils sont prononcés par un prêtre portant la tenue appropriée, lient ou délient les hommes, les envoient au paradis ou les enferment au purgatoire !

Qu'est-ce que cela, sinon de la magie ? Qu'est-ce que l'Église de Rome, sinon une compagnie de prestidigitateurs ? Et qu'est-ce que son culte, sinon un système de divination ? N'a-t-elle pas un ordre d'exorcistes, spécialement et officiellement ordonnés à la fonction quelque peu dangereuse de combattre et de vaincre les hobgobelins et les démons ? N'a-t-elle pas ses formules habituelles, qui lui permettent de modifier les qualités des substances, de contrôler les éléments de l'air, de la terre et de l'eau, et de contraindre les esprits et les démons à exécuter les ordres de ses prêtres ? Un homme sensé peut-il prendre cela pour de la religion ? Quel est son grand rite, si ce n'est une incantation qui combine plus que l'immonde sorcellerie ancienne avec plus que le blasphème de l'athéisme moderne ? Et pourtant, les rois, les présidents et les hommes d'État n'approuvent-ils pas sa célébration ? Et, tout en pratiquant eux-mêmes cette sorcellerie immonde, et en entraînant les autres par leur influence à la pratiquer, ils affectent d'être choqués par les impiétés du socialisme moderne ! Nous n'excusons pas Voltaire et les autres grands prêtres de l'infidélité. Mais il est incontestable qu'ils ont traité l'entendement humain avec plus de respect que ne le font les sorciers munis d'un bonnet et d'une mitre, qui créent d'abord, puis mangent leur dieu. Que sont les rubriques de l'Église romaine, sinon des recettes pour la fabrication du sel sacré, du mortier sacré, des cendres sacrées, de l'encens sacré, des cloches sacrées, de l'huile sacrée, de l'eau sacrée, et de nous ne savons combien d'autres choses encore ?

Et les instructions relatives à ce type de fabrication non conventionnelle sont abondamment mêlées à des exorcismes visant à chasser le diable de l'huile, des bâtiments et des nourrissons. En effet, avec une incohérence frappante mais caractéristique, alors que, selon la théorie du péché originel, telle que nous l'avons expliquée, la nature de l'homme est entière et saine, selon la formule du baptême, il est possédé par un démon. Sors de ce corps, esprit impur ! Telle est l'invitation prononcée par des lèvres sacerdotales et adressée à l'occupant supposé de chaque enfant porté sur les fonts baptismaux. Selon la conception dogmatique, l'homme n'a pas d'élément corrompu dans sa constitution. Selon le rituel, il est démoniaque et le reste jusqu'à ce que l'eau baptismale lui rende son bon sens. Qu'y a-t-il, dans la forme ou dans l'essence, d'extraordinaire dans la scène suivante pour qu'elle puisse être considérée comme un véritable acte de sorcellerie ? Il s'agit de l'exorcisme de l'eau en vue de son utilisation pour le baptême. Suivant le modèle classique que fournissent les paroles d'Hécate aux trois sœurs bizarres, -

"Vos vaisseaux et vos sorts vous fournissent, vos charmes et tout le reste," - La rubrique se poursuit:-

"D'abord, que le vase soit lavé et purifié, puis rempli d'eau claire. Ensuite, le prêtre sacrificateur, revêtu de son surplis (ou aube) et de son étole, avec les clercs ou les autres prêtres, s'ils sont présents, avec la croix, deux cierges de cire, l'encensoir et l'encens, les vases du chrême et l'huile des catéchumènes, s'avance solennellement vers les fonts, et là, ou à l'autel du baptistère, s'il y en a un, dit la litanie suivante" [en latin].

Cette litanie consiste en une invocation de tous les saints du calendrier romain. Il est en effet normal qu'une telle incantation commence par les noms des "trois cents dieux" de Rome en l'honneur desquels ces rites sont accomplis. Vient ensuite l'EXORCISME.

" Je t'exorcise, créature de l'eau, Par le vivant †, par le vrai †, Par le saint † personne qui, Par un mot, sans une main,

Qui t'a séparé de la terre ferme. Qui a couvé ton visage, Dans le vide et l'espace sans forme. Qui t'a ordonné de partir,

Et du Paradis s'écoulent quatre belles rivières, Vers le sud, le château, l'ouest et le nord."

"Qu'il divise l'eau avec sa main, et qu'il en verse une partie en dehors du bord des fonts baptismaux, vers les quatre parties du monde.

"Qui, lorsque ton inondation était amère, Par la branche de bois du prophète,

T'a rendu doux. Qui, de la pierre, dans le désert, parcheminée et solitaire, Guérit la soif d'Israël qui s'évanouit,

T'a fait naître... ... .

Je te conjure ; Sois l'eau bénite ;

Purifiez la poitrine sale et coupable. Lave la saleté du péché ;

Rendre le sein pur à l'intérieur. Et vous, les démons, chacun d'entre vous,

Que ce que je prescris soit fait. Là où cette eau aspergée vole, De là, éradiquez tous les mensonges ;

Tout fantasme est mis en fuite. Toute chose obscure mise en lumière. Qu'il s'agisse d'une vie éternelle, d'une fontaine saillante et surnaturelle. Le creuset de la régénération

Pour une nation choisie et favorisée. Au nom, &c. -Amen".

Viennent ensuite certaines cérémonies, comme souffler trois fois dans l'eau, encenser les fonts baptismaux et verser de l'huile en forme de croix. L'incantation se termine ensuite de la manière suivante:-

"Mélange-toi, ô saint chrême. Huile bénite, je te mêle. Mélangez, eau du baptême, Mélangez, vous tous, les trois sacrés. Mélangez, mélangez, mélangez vous,

Au nom de †, et de †, et de †".

Ceci nous semble incarner l'âme même de la magie. Les deux seules forces spirituelles connues de l'homme, la force morale et surnaturelle de l'Esprit divin, et la force intellectuelle et naturelle de la vérité, sont ici mises de côté, et une troisième sorte de force, celle des sorts et des incantations, est mise à contribution. N'est-ce pas là de la sorcellerie ? De qui donc les prêtres de Rome sont-ils les successeurs ? Manifestement des anciens devins et sorciers. Il n'y a rien de plus beau que la scène que nous venons de décrire. Les modèles anciens ont été soigneusement étudiés, et leurs formes ainsi que leur esprit ont été préservés. L'obscurité produite par l'encens et les bougies, les robes mystiques avec leurs signes hiéroglyphiques, les croisements et les souffles, le mélange de diverses substances, les incantations entonnées, les noms terribles utilisés pour conjurer, tout cela se combine pour former une scène telle qu'on aurait pu la voir dans l'observatoire d'un ancien astrologue chaldéen, ou dans la cellule d'un devin égyptien. Ou telle que celle dont le pauvre monarque infatué a été témoin dans le berceau de la sorcière à Endor. Ou encore, plus près de nous, tels que la grande Hécate et ses trois bedlamites célébraient à minuit sur la morne lande de Forres, si puissamment dépeinte par le génie de Shakspeare. Les deux séries de rites sont tout aussi importantes et dignes l'une que l'autre. Et les deux occupent l'esprit avec exactement le même sentiment, celui d'une crainte vague, blessante et démoralisante.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Cat. Rom. Pars ii. Cap. ii. S. Xlvi.-lxi, "Quotuplices sunt Baptismi Ritus ?".

[2] Catéchisme de Butler, leçon xxiv.

[3] Instructions sur les commandements et les sacrements. Par Alphonse M. Liguori. Partie ii. Chap. ii. Dublin, 1844.

[4] Theol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. V. P. 173. "Nisi per baptismi gratiam Deo renascantur, in sempiternam miseriam et interitum a parentibus, sive illi fideles sive infideles sint, procreantur. (Cat. Rom. Pars ii. C. ii. S. Xxv.)

[5] Cat. Rom. Pars ii. Cap. ii. S. Xxxi.-xlv.. : Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 116, et seq.

[6] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 130.

[7] Cat. Rom. Pars ii. Cap. iii, -De Confirmationis Sacramento : Theol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. V.,-Tractatus de Sacramento Confirmationis : Butler's Cat. Leçon xxv.

Chapitre XIII. L'Eucharistie - la Transsubstantiation - la Messe.

Nous en venons maintenant à parler de l'Eucharistie. Ce rite, tel qu'il est pratiqué par l'Église de Rome, constitue la centralisation de l'absurdité, du blasphème et de l'idolâtrie papale. La messe, en somme, est le chef-d'œuvre de la superstition. Elle l'emporte sur toutes les autres idolâtries qui ont jamais existé dans ce monde déchu. Elle est sans rivale parmi les polythéismes de l'Antiquité. Les bosquets de la Grèce, les temples de l'Égypte n'ont jamais vu la célébration d'un rite à la fois aussi révoltant et aussi impie que celui qui se déroule quotidiennement dans les temples de l'Église catholique romaine. Ce que les prêtres de la Rome païenne auraient rougi d'accomplir, les prêtres de la Rome papale s'en glorifient, car cela confère un éclat particulier à leur fonction et une sainteté particulière à leur personne. De même que les polythéismes du passé n'ont rien produit qui puisse égaler la messe, nous pouvons affirmer sans crainte que, tant que le monde existera, ce rite restera inégalé par tout ce que la folie et l'impiété combinées de l'homme pourront inventer.

La même place que le pape occupe dans le schéma du gouvernement papal, l'hôte l'occupe dans le schéma du culte papal. Chacune forme dans son propre département le point culminant de l'idolâtrie de Rome. Tous deux sont transformés en divinités. Un homme mortel et faillible, assis dans la chaire de Pierre et couronné de la tiare, est immédiatement doté de l'attribut d'infaillibilité, et on s'adresse à lui et on lui obéit comme à un Dieu. Le pain et le vin, lorsqu'ils sont placés sur les autels de l'Église romaine, avec quelques prières marmonnées par le prêtre et quelques mots marmonnés de consécration, sont immédiatement transformés en la chair et le sang réels du Christ, et il leur est ordonné d'être adorés avec le culte qui est dû à Dieu. Quelle différence entre l'Eucharistie de l'Église primitive et la messe de l'Église papaliste ! Et pourtant, cette dernière n'est que la première déguisée et métamorphosée par le génie maléfique de la papauté. Il n'y a peut-être pas d'illustration plus frappante du triste changement que le romanisme opère sur tout ce qui est pur, simple et saint ! Comme il a réussi à changer le caractère et à anéantir la finalité de l'ordonnance de la Cène ! Un mémorial à la fois émouvant et sublime, conçu pour commémorer l'événement le plus merveilleux que le monde ait jamais vu, a été transformé en un rite qui révolte par son absurdité et choque par son impiété, et qui prive de toute sa valeur et de toute son efficacité la mort qu'il était destiné à commémorer et qui, du seul fait de son efficacité, méritait d'être commémorée.

En résumé, l'Église de Rome soutient que le pain et le vin de l'Eucharistie sont transformés en la chair et le sang réels du Christ au moment où le prêtre prononce les mots "Ceci est mon corps" ; que l'hostie doit être adorée avec l'adoration

habituellement donnée à Dieu et, en fin de compte, qu'elle doit être offerte à Dieu par le prêtre comme un véritable sacrifice propitiatoire pour les péchés des vivants et des morts. Le sujet se résout donc comme suit : premièrement, le dogme de la transsubstantiation. Deuxièmement, l'adoration de l'hostie. Et troisièmement, le sacrifice de la messe.

L'origine du terme "masse" est obscure. L'opinion la plus répandue est qu'il signifie "un envoi". Autrefois, à la fin du sermon et avant de célébrer la Cène, le diacre officiant avait l'habitude de prononcer à haute voix "Ite, missa est", afin que les catéchumènes et les étrangers puissent se retirer. Il fallut plusieurs siècles pour donner au rite sa forme actuelle. La transsubstantiation a été abordée dès le IXe siècle, mais elle n'a été formellement établie qu'au concile de Latran, en 1215, sous le pontificat d'Innocent III[2], et ce n'est que trois siècles plus tard que le concile de Trente l'a décrétée véritable sacrifice propitiatoire. C'est sur le dogme de la transsubstantiation que repose l'ensemble de la messe. Le Concile de Trente définit ainsi la transsubstantiation :[3] - "Si quelqu'un nie que dans le sacrement de la très sainte Eucharistie sont contenus réellement, réellement et substantiellement le corps et le sang, ainsi que l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, et donc le Christ tout entier, et s'il dit qu'il n'y est que par un signe, une figure ou une influence, qu'il soit maudit".

Les termes du canon suivant sont encore plus explicites : " Si quelqu'un dit que, dans le sacrement de la très sainte Eucharistie, la substance du pain et du vin demeure avec le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, et s'il nie la merveilleuse et singulière conversion de toute la substance du pain en corps, et de toute la substance du vin en sang, alors qu'il ne reste que les apparences du pain et du vin, conversion que l'Église catholique appelle très justement transsubstantiation, qu'il soit maudit ". Rome prend soin de souligner le caractère complet et approfondi du changement opéré par les paroles consacrantes du prêtre. Le pain et le vin ne sont pas mélangés au corps et au sang du Christ. La substance du pain et du vin est anéantie. Et le corps et le sang mêmes du Christ, " ce corps même, prend soin de dire Rome, qui est né de la Vierge et qui est maintenant assis à la droite de Dieu "[4], ce corps qui a fait tous les miracles, prononcé toutes les paroles et enduré toutes les agonies que les évangélistes rapportent, c'est ce corps même que le prêtre reproduit, dépose sur l'autel et met dans les mains et dans la bouche des adorateurs. Les annales du monde contiennent-elles une autre merveille de ce genre ? Non, avec une particularité qui tombe dans la grossièreté la plus choquante, les livres autorisés de Rome ont soin d'expliquer que " les os et les nerfs " du corps du Christ sont contenus dans l'hostie[5].

Rien n'indique aux sens le changement stupéfiant que le fiat créateur du prêtre a accompli. À l'œil, il apparaît toujours comme du pain et du vin, il sent comme du pain, il goûte comme du pain et il peut être mangé comme du pain. Mais ce n'est pas du

pain : c'est de la chair. c'est du sang. c'est le corps même qui, il y a dix-huit siècles, a séjourné sur la terre et qui, aujourd'hui, trône au ciel. Le Christ est revenu sur terre, non pas dans la gloire, comme il l'avait promis, et accompagné de ses puissants anges. Mais il a été convoqué par le terrible pouvoir, ou sortilège, ou quoi que ce soit d'autre, que possède le prêtre, et dans le but de subir une humiliation plus profonde que la première fois. Alors qu'il apparaissait comme un homme, il est maintenant contraint de prendre la forme d'une chose inanimée, et sous cette forme il est à nouveau brisé, et à nouveau offert en sacrifice, et ainsi son humiliation n'est pas encore terminée, ses jours de souffrance et de sacrifice se prolongent encore : Rome a été si désireuse de s'identifier à cette Église prédestinée dans l'Apocalypse, et marquée de cette marque, là aussi où notre Seigneur a été crucifié "[6].

Il n'est guère possible d'énoncer les nombreuses conséquences révoltantes de la doctrine papaliste de la transsubstantiation sans tomber dans le blasphème. Mais la crainte de cette accusation ne doit pas nous décourager outre mesure. C'est Rome qui doit en porter la responsabilité. L'horrible profanation est la leur, pas la nôtre. Les prêtres de l'Église de Rome ont le pouvoir non seulement de créer[7] le corps de notre Seigneur béni, en même temps que sa divinité, aussi souvent qu'ils le veulent, mais de le multiplier indéfiniment. Chaque fois que la messe est célébrée, deux Christs au moins sont créés. Il y a un Christ entier dans l'hostie, ou le pain. Et il y a un Christ entier dans le calice ou la coupe - "Il est très certain", dit le Concile de

Trente, "que tout est contenu sous l'une ou l'autre espèce, et sous l'une et l'autre. Car le Christ, tout entier, existe sous l'espèce du pain et dans chacune de ses particules, et sous l'espèce du vin et dans toutes ses parties"[8] "Le corps, dit Perrone, ne peut être séparé du sang, de l'âme et de la divinité, pas plus que le sang ne peut être séparé du corps, de l'âme et de la divinité"[9]. Le sang ne peut pas non plus être séparé du corps, de l'âme et de la divinité. C'est pourquoi, sous chaque espèce, il faut nécessairement qu'il y ait un Christ tout entier"[9].

Il s'ensuit qu'il y a autant de Christs entiers que d'hosties consacrées. Il s'ensuit également que si nous divisons l'hostie, il y a un Christ entier dans chaque partie. Si nous la divisons à nouveau, la même chose se produira. Et quel que soit le nombre de fois où nous la divisons, ou les parties en lesquelles nous la divisons, un Christ entier est contenu dans chacune des parties. Il en va de même pour la coupe. Si nous la versons goutte à goutte, dans chacune des gouttes se trouve un Christ entier. Mais nous devons aussi tenir compte du fait que la messe est célébrée sur plusieurs milliers d'autels en même temps. Sur chacun de ces autels, le corps de notre Seigneur béni est reproduit. Le prêtre murmure la parole puissante. Le pain et le vin sont anéantis. La chair et le sang du Christ, les os et les nerfs, pour reprendre l'expression de Rome, ainsi que sa divinité, prennent leur place, sont immolés en sacrifice, puis mangés par les fidèles. Ce corps est enfermé dans des sacraria, transporté dans des boîtes à messe, mis dans les poches des prêtres, produit au chevet des malades, susceptible d'être

perdu, piétiné, dévoré par la vermine, mais nous nous abstenons. L'énormité et le blasphème de l'abomination nous rendent malades et nous révoltent.

Mais sur quel fondement Rome fonde-t-elle cette doctrine ? Elle la fonde simplement sur ces paroles prononcées par le Christ lors du premier repas : " Ceci est mon corps ". Elle soutient que, par ces paroles, le Christ a transformé le pain et le vin en sa chair et son sang, et qu'il a transmis le même pouvoir à chaque prêtre, lors de la célébration de l'Eucharistie, en fondant cette délégation de pouvoir sur les mots : " Faites ceci en mémoire de moi ". Combattre une telle position par des arguments sérieux serait une perte de temps. Nous n'avons jamais rencontré une exposition aussi claire et aussi belle de la véritable signification de ces mots " Ceci est mon corps " et de l'absurdité du sens que Rome leur donne, que dans la vie de Zwingle. La messe était sur le point d'être abolie dans le canton de Zurich, et le réformateur avait été occupé toute la journée à débattre de la question devant le grand conseil. Am-Grutt, le sous-secrétaire d'État, se battit en faveur du rite contesté, et Zwingle s'y opposa. L'essentiel du raisonnement de Zwingle, comme l'indique D'Aubigné, était " que esti (est) est le mot propre à la langue grecque pour exprimer la signification, et il cita plusieurs exemples dans lesquels ce mot est employé dans un sens figuré ".

"Zwingle, poursuit l'historien, était sérieusement absorbé par ces pensées et, lorsqu'il fermait les yeux le soir, il cherchait encore des arguments à opposer à ses adversaires. Les sujets qui avaient si fortement occupé son esprit pendant la journée se présentèrent à lui en rêve. Il s'imaginait qu'il discutait avec Am-Grutt, et qu'il ne pouvait pas répondre à sa principale objection. Tout à coup, un personnage se présenta devant lui et lui dit : "Pourquoi ne cites-tu pas le onzième verset du douzième chapitre de l'Exode : Tu le mangeras (l'agneau) en hâte : c'est la Pâque du Seigneur ?" Zwingle se réveilla, sortit de son lit, prit la traduction de la Septante et y trouva le même mot, esti (est), dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est synonyme de signifié dans ce passage.

"C'est donc ici, dans l'institution de la fête pascale sous l'ancienne alliance, que se trouve le sens même que Zwingle défend. Comment peut-il éviter de conclure que les deux passages sont parallèles ? "[10].

Le canon d'interprétation par lequel Rome trouve la transsubstantiation dans la Bible est que les mots "Ceci est mon corps" doivent être pris littéralement. Personne n'est aussi doué qu'elle pour l'interprétation mystique et figurative. Mais ici, il lui convient d'insister sur le sens littéral. Mais sommes-nous obligés de suivre le canon de Rome ? Certainement pas. Si nous le faisions, il n'y aurait aucun livre au monde qui soit aussi chargé d'absurdité et d'inintelligibilité que la Bible. Il n'y a pas de figure plus courante, que ce soit dans l'Écriture ou dans le langage ordinaire, que celle qui consiste à donner au signe le nom de la chose signifiée. "Les sept bêtes sont sept ans, je suis la porte, et cent autres exemples que la mémoire de chaque lecteur peut fournir,

que ferions-nous de ces paroles si nous les appliquions au sens littéral ? Nous disons : "C'est Calvin", ce qui signifie que c'est son portrait. Le plus simple d'entre nous ne comprendrait guère que les lignes et la peinture sur la toile sont la chair et le sang, l'âme et l'esprit de Calvin. Mais, disent les docteurs romains, ces phrases se trouvent dans les rêves et les paraboles, où un mode de langage figuratif est autorisé. Alors que les mots "Ceci est mon corps" font partie d'un récit simple de l'institution de la Cène.

Prenons le récit correspondant dans l'Ancien Testament, l'institution de la Pâque, et voyons si l'on n'y retrouve pas un mode d'expression exactement identique. "Il (l'agneau) est la Pâque du Seigneur, c'est-à-dire qu'il en est le gage. Personne n'a jamais été dépourvu d'intelligence et de raison au point de soutenir que l'agneau était transsubstantié dans la Pâque. C'est-à-dire dans le passage du Seigneur sur les maisons des Israélites. L'agneau, lorsqu'il était mangé dans les siècles suivants, était, et ne pouvait être que le mémorial, et rien de plus, d'un événement passé depuis longtemps. Dans ces deux passages analogues, nous trouvons donc un mode d'expression exactement semblable. Et pourtant Rome les interprète selon deux canons différents. Elle applique la règle figurative à l'agneau, la règle littérale au pain. Mais il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à l'Ancien Testament pour accuser Rome de violer son propre canon. Nous n'avons qu'à nous tourner vers la deuxième clause du même texte : " Il prit la coupe,... en disant :... ceci est mon sang. " La coupe était-elle son sang ? Oui, selon le principe littéral. Mais, dit Rome, la " coupe " est ici, par un trope ou une figure de rhétorique, présentée pour ce qu'elle contient. Il n'y a pas de doute. Mais c'est un trope ou une figure du même genre que celle de la première clause : " Ceci est mon corps ; et Rome ne fait qu'un piètre compliment à son canon, qui n'est pas plus tôt promulgué qu'abandonné. Nous ne pouvons pas être blâmés, assurément, si nous suivons son exemple et si nous l'abandonnons également, ainsi que le dogme monstrueux qu'elle a construit sur cette base.

Mais, laissant les canons de l'interprétation, livrons-nous à l'usage de notre raison et de nos sens. Hélas, le mystère est toujours aussi insoluble. Comme ces étoiles si immensément éloignées de notre terre que le plus puissant des télescopes ne peut en déterminer la parallaxe, ce mystère évolue sur une orbite si démesurément hors de portée de nos facultés mentales et de nos sens corporels que ceux-ci n'ont pas la moindre approche perceptible de sa compréhension. La raison et la transsubstantiation sont des quantités qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre. Le pain et le vin, disent les théologiens romains, sont transsubstantiés dans la chair et le sang du Christ. Notre Seigneur avait-il donc deux corps ? Était-il mort et vivant au même instant ? S'est-il brisé lui-même ? S'est-il mangé lui-même ? A-t-il été sacrifié dans la chambre haute ? Et sa mort sur la croix n'a-t-elle été qu'une répétition de sa mort de la veille ?

Oui. Selon le principe de Rome, tout cela, et plus encore, est vrai. Il est ressuscité pour ne plus mourir, et pourtant ce n'est pas le cas. Il est ressuscité pour mourir plusieurs fois par jour. Il est au ciel. Et pourtant, il n'est pas au ciel, car il est sur terre. Il est ici, sur cet autel. Et pourtant, il n'est pas ici. Il est là, sur cet autel : il n'est dans aucun des deux lieux. Et pourtant, il est dans les deux lieux. Il est brisé. Et pourtant il n'est pas brisé, car dans chaque partie il y a un Christ entier. De l'hostie entière, il passe dans la partie brisée. Et pourtant, il ne passe pas dans cette dernière, car un Christ entier demeure dans la partie dont il a été séparé. Voici le mouvement et le repos, l'existence et la non-existence, attribués au même corps au même moment. Rome a de bonnes raisons d'exhorter ses fidèles à se qualifier pour la réception de cette doctrine par l'abjuration suivante : " En cela, je renonce totalement au jugement de mes sens et à toute compréhension humaine ", ce qui n'est qu'une déclaration, à la manière particulière de Rome, de ce que nous soutenons, à savoir que la transsubstantiation est une proposition qu'aucun homme doué de raison ne peut croire.

La raison, nous l'avons vu, se débat désespérément avec ce mystère. Il est tout aussi déconcertant et déroutant pour les sens. Pour la vue, le toucher et le goût, le pain et le vin sont encore du pain et du vin. Ce sont nos sens qui nous induisent en erreur et nous trompent, dit l'Église infaillible. La substance du pain a disparu, les accidents, c'est-à-dire la couleur, l'odeur, le goût du pain, demeurent. La substance a disparu et les accidents demeurent ! C'est le seul cas dans l'univers où les accidents existent en dehors de leur SUJET. Nous n'avons jamais vu la blancheur ailleurs que dans un corps blanc. Mais ici, nous voyons là où il n'y a rien à voir, nous touchons là où il n'y a rien à toucher, et nous goûtons là où il n'y a rien à goûter. À cause de cette ingénieuse découverte, un médecin français a été si déraisonnable qu'il a dit que les saints pères de Trente devraient être condamnés à vivre tous leurs jours sur les accidents du pain.

Dans ce cas, nous craignons que le sujet et les accidents aient rapidement disparu de la terre. La théorie la plus récente sur le sujet, telle que présentée par Dens, est que les accidents existent dans l'air et dans nos sens, comme dans leur sujet. Mais derrière ce prodige s'en cache un autre. Alors que dans un cas, celui du pain, les accidents existent en dehors du sujet, dans l'autre, celui du corps de notre Seigneur, le sujet existe sans les accidents. Ce corps est là, mais il ne possède aucune des propriétés d'un corps. Il n'est pas étendu. Il ne peut être vu. Il ne peut être touché ni goûté. Nous ne touchons et ne goûtons que les accidents du pain. Car l'hostie, nous dit-on, est reçue sous l'apparence du pain. Mais il serait vain d'approfondir un mystère dont les romanistes nous disent candidement qu'il n'est pas du ressort de la raison ou du sens. Rome a incontestablement raison lorsqu'elle nous assure que le jugement de l'Église sur ce point ne peut être cru tant que l'on n'a pas renoncé au jugement de l'entendement.

Encore un mot sur le témoignage des sens. Rome sait parfaitement que sa doctrine ne peut résister à cette épreuve, et c'est pourquoi elle en a formellement interdit l'application. Si les hommes ont la malice d'utiliser leurs sens en rapport avec ce mystère, ils seront justement punis en tombant dans une terrible impiété. C'est-à-dire qu'ils apprendront à se moquer de la transsubstantiation comme d'une jonglerie impie et inique.

Tout d'abord, dit le Catéchisme de Trente, inculquez aux fidèles la nécessité de faire tout leur possible pour soustraire leur esprit et leur intelligence à la domination des sens. Rome peut ainsi sauver le dogme de la transsubstantiation. Mais, comme ces créatures qui lancent ensemble leur aiguillon et leur vie dans un effort d'autodéfense, elle sauve la transsubstantiation aux dépens du christianisme. Son principe est de nature à nous plonger dans l'incrédulité universelle. Comment savons-nous que le Christ a existé ? Nous le savons par le témoignage d'hommes qui n'ont eu que l'évidence de leurs sens pour le faire, d'hommes qui l'ont vu, entendu et manipulé. De même, nous croyons à ses miracles : nous les recevons sur le témoignage d'hommes qui ont goûté le vin en lequel l'eau s'est transformée, ou qui ont parlé avec Lazare après sa résurrection. Comment savons-nous qu'il y a un Dieu ? L'évidence de ses œuvres et de sa Parole, communiquée par les sens, nous assure qu'il existe. En fait, nous n'avons aucune preuve de quoi que ce soit qui ne passe pas par les sens. Et si nous nous méfions d'eux, nous ne pouvons croire en rien. Nous ne pouvons pas croire qu'il existe un univers, ni même quoi que ce soit. Nous ne pouvons nous arrêter qu'au principe de Hume, selon lequel il n'y a ni corps ni esprit au-delà de notre propre esprit, et que tout est idéal.

Ainsi Rome, lorsqu'elle nous amène devant le sanctuaire de son idole, insiste pour nous bander les yeux. Nous devons nous soumettre à l'ablation des yeux pour pouvoir adorer ! Pourquoi cela ? Est-ce un Dieu ou un monstre devant lequel elle nous conduit ? Dépose-t-elle ce voile sombre pour tempérer la gloire ou cacher la difformité de sa divinité ? La réponse n'est pas loin. La masse, comme une autre grande divinité,

Est un monstre d'une effroyable méchanceté, Ce qui, pour être haï, ne demande qu'à être vu.

Comme la Bible nous traite différemment ! Elle s'adresse à nous à travers les pouvoirs dont Dieu nous a dotés et nous invite à les exercer. La foi de la Bible est la perfection de la raison : la foi de Rome est fondée sur la prostitution et l'extinction de toutes les facultés qui font la gloire de l'homme.

Étant donné que le dogme de la transsubstantiation ne repose ni sur l'Écriture ni sur la raison, on pourrait penser que Rome aurait fait preuve d'une grande modération dans ses pressions. C'est tout le contraire. La croyance en ce dogme a été imposée avec une rigueur qui n'aurait pas été justifiable s'il s'était agi de la proposition la plus claire, au lieu de la plus déconcertante. Rome s'efforça de la rendre

évidente à l'aide de claies et de fagots. La transsubstantiation n'en a pas moins défié la croyance. Et la conséquence en a été l'effusion de sang par torrents. Rome a inauguré ses principaux dogmes, comme les païens le faisaient pour leurs idoles, par des hécatombes d'êtres humains. Tant de confesseurs ont été appelés à mourir pour la messe qu'on en est venu à l'appeler "l'article brûlant" de Rome.

La monstrueuse jonglerie de la transsubstantiation des éléments est immédiatement suivie d'un acte d'idolâtrie grossière. L'hostie étant consacrée, le prêtre officiant s'agenouille et l'adore. Il l'élève ensuite à la vue du peuple, qui s'agenouille à son tour et l'adore. L'Église enseigne clairement que l'hostie doit être adorée avec le culte que l'on rend à Dieu lui-même. Parce qu'elle est Dieu. "Il est donc indubitable, disent les pères de Trente, que tous les vrais chrétiens, selon la pratique uniforme de l'Église catholique, sont tenus de vénérer ce très saint sacrement et de lui rendre le culte de latrie, qui est dû au vrai Dieu. Il ne doit pas non plus être moins vénéré qu'il a été institué par le Christ Seigneur, comme on l'a dit. Nous croyons en effet qu'en elle est présent le même Dieu, dont le Père éternel, lorsqu'il l'introduit dans le monde, parle ainsi : "Et que tous les anges de Dieu l'adorent" "[12]. Le même décret poursuit en stipulant que l'hostie sera portée en procession publique dans les rues, afin que les fidèles puissent l'adorer et que les hérétiques, voyant sa " grande splendeur ", puissent être frappés et mourir, ou avoir honte et se repentir.

L'hôte doit donc être adoré. Et comment ? Pas comme on adore les images. Non pas comme on adore les saints. Mais comme on adore le Créateur éternel lui-même. L'Église de Rome n'enseigne pas que Dieu est adoré à travers l'hostie : elle enseigne que l'hostie est Dieu, qu'elle est la chair, le sang, l'âme et la divinité du Christ et que, par conséquent, le culte est rendu à l'hostie et s'achève sur l'hostie. Si cette Église peut prouver de façon concluante, par une argumentation juste, que ce qui nous semble être du pain et du vin n'est pas du tout du pain et du vin, mais le corps et la divinité du Christ, nous admettrons immédiatement qu'elle fait bien, et nous l'acquitterons immédiatement de l'idolâtrie, en lui rendant les honneurs divins. Mais jusqu'à ce qu'elle

Si l'on veut établir cela de manière irréfragable, il faut la tenir pour coupable de l'idolâtrie la plus grossière. Il ne suffit pas de dire que le papiste croit que l'hostie qu'il adore est Dieu, et que s'il ne croyait pas qu'elle est Dieu, il ne l'adorerait pas. Ce n'est pas parce qu'il le croit qu'il est Dieu. Son erreur ne peut pas non plus modifier la nature de l'acte, qui consiste à rendre à une hostie le culte et l'hommage qui sont dus à Dieu seul. La question est de savoir s'il s'agit ou non de Dieu. Nous nions qu'il s'agisse de Dieu et nous mettons Rome au défi d'en faire la preuve. Et jusqu'à ce qu'une preuve claire et concluante soit apportée, nous soutiendrons qu'en adorant le pain et le vin de l'Eucharistie, elle se rend coupable de l'une des formes d'idolâtrie les plus immondes et les plus monstrueuses jamais pratiquées sur la terre.

L'absurdité et l'impiété de la messe ne s'arrêtent pas là. Les prêtres de Rome ne se contentent pas de créer le corps et la divinité du Christ, ils l'offrent en sacrifice. L'Église de Rome enseigne que la messe est un véritable sacrifice propitiatoire pour les péchés des vivants et des morts[13], comme l'a décrété le Concile de Trente. "Le saint concile enseigne que ce sacrifice est vraiment propitiatoire et qu'il est fait par le Christ lui-même... . Il est certain que Dieu est apaisé par cette oblation, qu'il accorde la grâce et le don de pénitence, et qu'il se décharge des plus grands crimes et des plus grandes iniquités. Car c'est un seul et même sacrifice qui est maintenant offert par les prêtres, et qui a été offert par le Christ sur la croix, seul le mode d'offrande est différent... . C'est pourquoi il est offert à juste titre, selon la tradition des apôtres, non seulement pour les péchés, les châtiments, les satisfactions et les autres nécessités des croyants vivants, mais aussi pour les morts en Christ, qui ne sont pas encore complètement purifiés "[14] Les pères de Trente établissent cette doctrine avec la logique très particulière avec laquelle ils établissent tous les dogmes les plus inintelligibles, c'est-à-dire qu'ils la présentent à l'entendement, et l'enfoncent dans l'anathème.

"Quiconque affirmera, disent les Pères, que le sacrifice de la messe n'est rien d'autre qu'un acte de louange et d'action de grâces, ou qu'il s'agit simplement d'une action de grâces... ".

La pratique de l'Église est en plein accord avec le décret de Trente. La prière suivante accompagne l'oblation de l'hostie : Accepte, ô Père saint, Dieu tout- puissant et éternel, cette hostie sans tache que ton indigne serviteur t'offre, mon Dieu vivant et véritable, pour mes innombrables péchés, offenses et négligences, et pour tous ceux qui sont ici présents. Ainsi que pour tous les chrétiens fidèles, vivants et morts. Afin qu'il me serve, ainsi qu'à eux, pour la vie éternelle.

-C'est donc la doctrine de l'Église de Rome, telle qu'elle est enseignée par son grand Concile, que le sacrifice de la Messe constitue l'expiation des péchés[17]. Mais nous pensons pouvoir déceler chez les papistes de notre époque une volonté d'expliquer la doctrine de Trente sur ce point. Dans leurs catéchismes modernes, ils affirment sans doute que la messe est un vrai sacrifice propitiatoire, car autrement ils mettraient en cause l'infaillibilité de leur Église. Mais lorsqu'ils en viennent à décrire ses effets, ils mentionnent sommairement " la rémission des péchés ", et s'attardent largement sur son efficacité à nous appliquer les mérites et les bienfaits du sacrifice du Christ[18].

Mais, sans parler de l'absurdité de supposer que les mérites d'un sacrifice nous sont appliqués par un autre sacrifice, la tentative de limiter la nature et la conception de la messe à cela est tout à fait incohérente avec toutes leurs autres déclarations et raisonnements à ce sujet. Pourquoi ne pas appeler aussi le baptême un "sacrifice propitiatoire", puisque les bénéfices de la mort du Christ nous sont appliqués par lui ? Selon les papistes, c'est la même chair et le même sang qui sont offerts à la messe que

ceux qui ont été offerts sur la croix : c'est la même personne qui offre, même le Christ, qui est représenté par le prêtre : c'est un seul et même sacrifice, enseigne l'Église de Rome, qui a été offert sur la croix et qui est maintenant offert à la messe. Il est donc inévitable d'en déduire que son but et ses effets sont les mêmes. Il a permis une véritable expiation dans un premier temps. Et, s'il s'agit toujours du même sacrifice, il doit toujours être, comme le déclarent les exposants autorisés du credo romain, un véritable sacrifice propitiatoire.

Le Concile de Trente prononce l'anathème contre quiconque affirmera que le sacrifice de la messe blasphème ou déroge au sacrifice du Christ sur la croix[19]. Mais malgré cet anathème, nous soutenons que la messe est au plus haut degré dérogatoire au sacrifice du Christ, qu'elle y déroge tellement qu'elle le supplante virtuellement. La gloire de la croix réside dans son efficacité, et la messe annule cette efficacité. Rome est ici clairement l'ennemie de la croix. Dès que ce sacrifice est offert, Rome déclare catégoriquement que la croix n'a pas atteint le but que Dieu s'était fixé. Bien que le Christ ait souffert, le péché n'a pas été expié. Et que ce qu'il n'a pas réussi à faire par les douleurs de son corps et les agonies de son âme, ses prêtres sont capables de le faire par leur sacrifice non sanglant[20]. C'est à eux d'offrir pour les péchés du monde, à eux de servir de médiateurs entre la terre et le ciel. C'est ainsi que la dignité du sacerdoce du Christ est complètement éclipsée par le sacerdoce de Rome, et la gloire de sa croix par le grand sacrifice de Rome qu'est la messe.

De plus, la doctrine de la messe traverse tous les grands principes et déclarations de la Bible sur le sujet de l'offrande du Christ. La Bible enseigne que l'office et les fonctions du sacerdoce sont à jamais terminés. Le sacrifice de la messe implique qu'ils existent toujours. La Bible enseigne que le sacrifice du Christ a été offert " une fois pour toutes " et qu'il ne doit jamais être répété[21] ; mais dans la messe, le Christ continue d'être offert en sacrifice chaque jour sur les mille autels de

Rome. La grande loi de la Bible sur le sujet de la satisfaction est que " sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission ". La messe contredit cette loi, dans la mesure où elle enseigne qu'il y a "rémission" par son sacrifice non sanglant, et affirme donc virtuellement que le sang du Christ a été versé inutilement.

A ce propos, il nous est permis de remarquer que l'homme qui se prétend prêtre est accusé d'un blasphème comparable à celui de l'homme qui se prétend Dieu. Le sacerdoce est la chose la plus sacrée après la divinité. Il n'y a qu'un seul prêtre dans l'univers. Il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais d'autre. En effet, les circonstances de notre monde font qu'il est impossible que le sacerdoce, au sens propre du terme, soit porté par une simple créature. Les prêtres de l'ancienne économie n'étaient que des types et des figures. Et comme il n'y a qu'UN seul prêtre, il n'y a qu'UN seul sacrifice. Les sacrifices de la dispensation mosaïque étaient typiques, comme les prêtres. Et maintenant, l'un et l'autre ont pris fin pour toujours. C'est

pourquoi, dans le Nouveau Testament, le terme de prêtre n'apparaît pas une seule fois, si ce n'est en relation avec un sacerdoce désormais aboli. La revendication du sacerdoce est donc un sacrilège et un blasphème, et l'homme qui s'en réclame n'est inférieur, en termes de culpabilité, qu'à l'homme qui se réclame de la divinité.

Il y a plusieurs pratiques liées à la célébration de la Messe, que nos limites nous permettent d'indiquer, mais nous interdisent d'insister. Le Concile de Trente, qui fut le premier à décréter que la Messe est un véritable sacrifice propitiatoire, a également décrété que la coupe devait être refusée aux laïcs. Le roi de France est (ou plutôt était) le seul laïc de la chrétienté qui, en vertu d'une permission pontificale, a le privilège de communier dans les deux genres. Seuls les prêtres étaient présents lors de la première communion, disent les papistes, et les laïcs n'ont donc aucun droit à la coupe. Mais cela va trop loin et ne prouve donc rien. Car si cela justifie l'exclusion des laïcs de la coupe, cela justifie également leur exclusion du pain, c'est-à-dire du sacrement tout entier. Consciente que ce motif ne soutiendrait pas sa pratique consistant à ne donner la coupe qu'au prêtre officiant, l'Église catholique romaine a eu recours à la tradition, mais sans plus de succès. Il ne fait aucun doute que, dans les temps anciens, le peuple avait droit à la coupe au même titre qu'au pain. Mais la pratique est devenue extrêmement courante dans l'Église de Rome, où seul le prêtre participe au sacrement. De sorte que, en fait, le peuple, dans tous les cas ordinaires, n'a pas droit aux deux sortes de pain. L'auteur a vu la messe célébrée dans la plupart des grandes cathédrales d'Italie. Mais il n'a jamais vu les fidèles autorisés à y participer. L'assistance, cependant, à ces occasions, est vivement recommandée. Et l'on enseigne aux gens que leur bénéfice est le même, qu'ils participent ou non.

Les prêtres de Rome ont également l'habitude de célébrer la messe dans leur propre cabinet, où il n'y a pas un seul spectateur. Cette coutume est en contradiction directe avec l'un des objectifs principaux de l'institution de la Cène, qui, en tant que mémorial public, était destinée à commémorer un grand événement public. Le prêtre, dans ce cas, peut appliquer le bénéfice de la messe à qui il veut, c'est-à-dire qu'il peut l'appliquer à quiconque choisit de l'engager avec son argent. Le nécromancien fantôme, enfermé dans son cabinet, peut, par ses sortilèges, agir sur l'âme de la personne qu'il veut faire bénéficier, avec le même effet, qu'elle soit dans la pièce voisine ou à mille lieues de là. Non, même si la personne se trouve au-delà de "cette sphère diurne visible", dans les régions lugubres du purgatoire, les rites mystérieux et puissants du prêtre peuvent lui être bénéfiques même là.

Aucun magicien dans sa caverne n'a jamais utilisé de sorts et d'incantations aussi puissants que ceux utilisés par les prêtres de Rome. Les mystères de la sorcellerie antique et les merveilles de la science moderne sont ici loin derrière. Le télégraphe électrique peut transmettre des informations à la vitesse de l'éclair à travers un continent, mais le prêtre romain peut transmettre instantanément la vertu de ses

divinations spirituelles à travers le gouffre qui sépare les mondes. Mais nous pourrions écrire des volumes sur la masse sans en épuiser les merveilles.

Nous verrons comment tout cela contribue à enrichir et presque à déifier le sacerdoce romain, lorsque nous parlerons du génie de la papauté.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Cotter on the Mass and Rubrics, pp. 12, 13. Dublin, 1845.

[2] Mosheim, cent. Xiii. Partie ii. Chap. iii. Sec. ii.

[3] Concil. Trid. Sess. Xiii. Can. i.

[4] Catechismus Rom. Pars ii. Cap. iv. Q. Xxii.

[5] Ibid. Pars ii. Cap. iv. Q. Xxvii - "Quicquid ad veram corporis rationem pertinet, veluti ossa et nervos."

[6] Rev. Xi. 8.

[7] Il est juste de préciser que Dens (tom. V. P. 287) s'oppose à ce que l'acte de transsubstantiation soit considéré comme une création. Son argument est que créer, c'est faire quelque chose à partir de rien, alors que la chair et le sang du Christ sont faits à partir du pain et du vin. Dens s'oppose également à ce que l'on dise que la substance du pain et du vin est annihilée. Mais le Concile de Trente (sess. Xiii. Can. ii.) prononce l'anathème contre tous ceux qui affirment que la substance du pain et du vin demeure après la consécration. Ainsi, entre les raisonnements de Dens et l'anathème de Trente, il est difficile de trouver une voie sûre.

[8] Concil. Trid. Sess. Xiii. Cap. iii.

[9] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 217.

[10] D'Aubigné, "Histoire de la Réforme", livre xi. Chap. Vi. Le Dr Wiseman, suivant les traces du professeur Perrone, du Collegio Romano, s'est efforcé de prouver que par la " chair " à laquelle il est fait allusion dans Jean, vi. Notre Seigneur entendait son corps littéral, bien qu'il ait corrigé l'erreur à l'époque : " C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne sert à rien ". La chair ne sert à rien. Ces interprètes considèrent les mots du cinquante et unième verset, " Le pain que je donnerai est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde ", comme une prophétie qui s'est accomplie la nuit où le Christ " prit le pain " et institua la Cène. Les paroles de Jean : "Je vous baptise d'eau, mais celui qui viendra après moi .... vous baptisera du Saint-Esprit" pourraient tout aussi bien être considérées comme une prophétie, et la doctrine fondée sur elles, selon laquelle l'eau du baptême est maintenant transsubstantiée dans le Saint-Esprit. Les raisonnements du Dr Wiseman ont été habilement exposés par M. Sheridan

Knowles, dans son ouvrage "The Idol demolished by its own priest" (L'idole démolie par son propre prêtre) ; Edin. 1850.

[11] Catéchisme, Rom. Pars, ii. Cap. iv. Q. Xxi.

[12] Concil. Trid. Sess. Xiii. Cap. V. : Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 222.

[13] Le terme "hostie", qui vient de hostia, une victime ou un sacrifice, l'indique.

[14] Concil. Trid. Sess. Xxii. Cap. ii : Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 260.

[15] Concil. Trid. Sess. Xxii. Can. iii.

[16] Ordinaire de la messe.

[17] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. V. P. 370.

[18] Voir Keenan's Cat. Sur le sacrifice de la messe, chap. iii. Et Butler's Cat. Leçon xxvi.

[19] Concil. Trid. Sess. Xxii. Can. iv.

[20] Nous ne voyons pas la cohérence de la doctrine catholique romaine sur ce point. Tous les ouvrages de référence de l'Église de Rome enseignent que la messe est un sacrifice non sanglant. Mais avec la même netteté, ils enseignent que le vin est transsubstantié en sang littéral. Selon Rome, la moitié de ce qui constitue le sacrifice est du sang. Nous ne pouvons donc pas comprendre comment la messe peut être un sacrifice non sanglant. Si elle n'est pas sanglante, quelle est sa valeur ? Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission.

[21] Hébreux, ix. X.

Chapitre XIV. De la Pénitence et de la Confession.

Dans le baptême, tous les péchés sont effacés, et plus particulièrement la culpabilité du péché originel. Pour la rémission des péchés commis après le baptême, l'Église catholique romaine a inventé le sacrement de pénitence. Ce mécanisme mystique par lequel Rome perfectionne les hommes pour le ciel, sans qu'ils aient à se donner du mal ou à souffrir, est complet dans toutes ses parties. La sainteté est conférée par un sacrement et maintenue par un autre. C'est ainsi qu'un bénéfice mutuel est conféré. Le peuple est enrichi par les dons spirituels de l'Église, et l'Église est amplement récompensée et dotée par les richesses temporelles du peuple. "La pénitence est le canal par lequel le sang du Christ coule dans l'âme et lave les taches contractées après le baptême"[1], dit le Catéchisme de Trente. On aurait pu ajouter avec autant de vérité qu'elle est un canal principal par lequel l'or du peuple coule dans le trésor de Rome, et répare les ravages que le luxe et l'ambition du clergé font chaque jour dans les possessions de l'Église.

Dens définit la pénitence comme "un sacrement de la nouvelle loi, par lequel ceux qui ont été baptisés, mais qui sont tombés dans le péché, obtiennent, par leur contrition et leur confession, l'absolution du péché de la part d'un prêtre ayant autorité"[2]."Le Concile de Trente exige que tous croient, sous peine de damnation, que "le Seigneur a spécialement institué le sacrement de pénitence lorsque, après sa résurrection, il souffla sur ses disciples en disant : "Recevez le Saint-Esprit : tous les péchés que vous remettez, ils leur sont remis. Les pères poursuivent en affirmant que le pouvoir de remettre les péchés, que le Christ possédait et exerçait indubitablement, a été communiqué aux apôtres et à leurs successeurs, et que l'Église a toujours compris la question de cette manière[4].

Cependant, le Concile n'apporte aucune preuve de ce dernier point, à moins que nous ne considérions comme tel l'anathème par lequel il tente de terrifier les hommes pour qu'ils croient en ce dogme. L'Église catholique romaine affirme que personne ne peut être sauvé sans le sacrement de la pénitence. Il est "aussi nécessaire au salut", dit le Concile de Trente, "pour ceux qui ont péché après le baptême, que le baptême lui-même pour les non régénérés"[5] "Sans son intervention", dit le Catéchisme de Trente, "nous ne pouvons pas obtenir, ni même espérer, le pardon"[6]. Ce sacrement, dans sa forme, consiste en l'absolution prononcée par le prêtre. Quant à sa matière, il consiste en la contrition, la confession et la satisfaction, qui sont les actes du pénitent. Telles sont les différentes parties qui constituent le tout. Parlons brièvement de chacune d'elles.

La contrition est définie par Dens comme étant " la tristesse de l'esprit et l'horreur du péché, avec la ferme intention de ne plus pécher [6], ce qui diffère peu de ce que les théologiens protestants ont l'habitude d'appeler la tristesse pieuse. Et si la

question s'était arrêtée là, nous aurions pu féliciter Rome d'avoir conservé au moins une partie de la vérité. Mais elle a tout gâché par la distinction qui suit immédiatement entre contrition parfaite et imparfaite. La contrition parfaite découle de l'amour de Dieu. Et le pénitent pleure son péché principalement parce qu'il a déshonoré Dieu. Ce type de contrition, enseigne le Concile de Trente, peut procurer la réconciliation avec Dieu sans confession ni absolution. Mais alors la contrition parfaite, selon ce Concile, inclut le désir du sacrement, et sans ce désir la contrition ne peut procurer le pardon[7]. La contrition imparfaite, ou attrition, comme on l'appelle, ne provient pas, selon Dens, de l'amour de Dieu, ni d'aucune contemplation de sa bonté et de sa miséricorde, mais du désir du pardon et de la crainte de l'enfer[8]. L'attrition en elle-même ne peut procurer la justification. Elle n'atteint pas son but si elle n'est pas suivie par le sacrement. C'est-à-dire si elle ne conduit pas la personne à la confession et à l'absolution.

C'est l'usure que les Ninivites ont manifestée à la prédication de Jonas, et qui les a conduits à faire pénitence et, en fin de compte, à participer à la miséricorde divine. La contrition parfaite, admet l'Église de Rome, peut justifier sans l'intervention du prêtre. Mais l'infirmité de la nature humaine est telle que la contrition est rarement ou jamais atteinte, selon cette Église. Le chagrin du pécheur ne s'élève que rarement, voire jamais, au-dessus de la contrition. C'est pourquoi la doctrine de Rome sur la pénitence se résume en fait à ceci : sans la confession auriculaire et l'absolution sacerdotale, personne ne peut espérer échapper aux tourments de l'enfer.

L'acte suivant du sacrement de pénitence est la confession. La Bible enseigne au pécheur de reconnaître sa culpabilité auprès de la Majesté contre laquelle l'offense a été commise, "qui est riche en miséricorde et prête à pardonner". Rome exige de tous qu'ils se confessent à ses prêtres. Et si certains refusent de le faire, elle leur refuse sévèrement le pardon et leur ferme les portes du paradis. Il incombe à tout pénitent, dit le Concile de Trente, de répéter en confession tous les péchés mortels dont il peut se souvenir après l'examen le plus rigoureux et le plus consciencieux de lui- même. Perrone pose comme principe que " la confession de tout péché mortel commis après le baptême est d'institution divine et nécessaire au salut "[10]

L'Église de Rome n'a pas rendu obligatoire la confession des péchés véniels, "par lesquels nous ne sommes pas exclus de la grâce de Dieu, et dans lesquels nous tombons si souvent", mais elle en recommande la pratique comme pieuse et édifiante. Pour ce qui est de la confession des péchés à l'homme, l'Écriture ne fournit même pas l'ombre d'une preuve. Mais l'Église de Rome prouve à sa propre satisfaction le devoir de la confession auriculaire, par cette logique commode dont elle fait si abondamment usage, et par laquelle toutes ses positions plus difficiles et extraordinaires sont établies : elle loge d'abord dans le prêtre le pouvoir de pardonner le péché, et argumente à partir de là, qu'il est nécessaire de se confesser au prêtre, afin d'obtenir le pardon qu'il est autorisé à accorder[11]. Il est un juge, dit Dens ; il est assis là pour

décider de la question de savoir si un tel péché doit être remis ou retenu. Mais comment un juge peut-il prononcer une sentence sans avoir entendu la cause ? Et il ne peut entendre la cause que par la confession du pécheur, à qui seul le péché est connu[12].

Seuls les péchés confessés peuvent être pardonnés. La dissimulation est considérée comme un péché mortel. Le pécheur dissimule donc ses fautes au péril de son salut. Rome n'explique pas comment, en accord avec cette doctrine, elle prévoit le pardon des péchés dont la mémoire du pénitent ne lui permet pas de se souvenir. Le pénitent n'est pas non plus tenu de mentionner uniquement le simple fait : il doit indiquer toutes les circonstances et les particularités de son péché, qu'elles l'aggravent ou qu'elles l'atténuent. Le pénitent ne doit pas non plus être laissé à sa propre discrétion : le confesseur est tenu d'interroger et de contre-interroger, et, ce faisant, il est libre de suggérer de nouveaux crimes et modes de péché auxquels on n'avait pas pensé jusque-là, et, en semant insidieusement les graines de tous les maux dans l'esprit, de polluer et de ruiner la conscience qu'il professe de décharger. Il n'y a pas de meilleure école de méchanceté sur terre.

L'histoire atteste que pour chaque délinquant que le confessionnal a reconquis, il en a endurci des milliers ; pour celui qu'il a sauvé, il en a détruit des millions. Et quel doit être l'état de ce seul esprit, celui du confesseur, dans lequel se déversent chaque jour les immondices et les vices accumulés d'un quartier ? Il ne peut se soustraire à cette fonction redoutable, même s'il le veut. Il doit être le dépositaire de toute la méchanceté imaginée et agie autour de lui. C'est vers lui que tout gravite, comme vers son centre. Chaque but de convoitise, chaque acte de vengeance, chaque vilenie y afflue et vient grossir la masse déjà effrayante et insondable de la méchanceté connue en lui[13]. Cette masse noire et détestable, il la porte sur lui, il la porte en lui. Son sein est un véritable sépulcre de pourriture et de puanteur, " un placard fermé à clef de secrets infâmes ". Où qu'il soit, seul ou en société, ou à l'autel, il est enchaîné à un cadavre. Les effluves nauséabondes de sa putrescence l'enveloppent comme une atmosphère. Misérable destin ! Il ne peut se débarrasser de la corruption qui lui colle à la peau. Ses efforts pour la fuir sont vains.

"La direction que je prends est l'enfer. Je suis l'enfer."

Pour son esprit, disons-nous, cette masse de mal doit être toujours présente, se mêlant à tous ses sentiments, polluant tous ses devoirs et entachant à leur source même toutes ses sympathies. La société doit apparaître à ses yeux comme affreuse et immonde, car toute sa méchanceté secrète lui apparaît à nu et à découvert. Ses semblables sont des lépreux immondes et répugnants, et il renifle leurs horribles effluves lorsqu'il les croise. Un ange ne pourrait guère s'acquitter d'une telle tâche sans être contaminé. Mais il est tout à fait inconcevable qu'un homme puisse s'en acquitter sans être un démon. Le lac de Sodome, alimenté chaque jour par les sources

fétides et salines du voisinage, et rendant ces apports sous forme d'exhalaisons noires et sulfureuses, qui écument et désolent à nouveau la région environnante, n'est qu'un faible emblème de l'action et de la réaction du confessionnal sur la société. C'est une malaria morale, un chaudron d'où s'élèvent chaque jour des nuages pestilentiels qui tuent l'âme même des hommes. L'enfer lui- même n'aurait pu créer une institution plus ingénieusement conçue pour démoraliser et détruire l'humanité.

Mais le point culminant du blasphème est ici le pardon que le prêtre prétend accorder. Les protestants reconnaissent que le Christ a confié aux responsables de sa maison le pouvoir de "lier et délier", dans le sens d'exclure ou d'admettre à la communion de l'Église visible. Mais c'est une chose très différente que de soutenir que les ministres ont le pouvoir, avec autorité et en tant que juges, de pardonner les péchés. C'est le pouvoir que Rome revendique. Il n'y a pas de péché que ses prêtres ne puissent pardonner. Seule la rémission des fautes les plus graves est réservée aux ordres supérieurs du clergé. Néanmoins, afin d'éviter qu'un véritable fils de l'Église ne meure en état de péché mortel et ne périsse, l'Église a donné à tous ses prêtres le pouvoir d'administrer l'absolution à des personnes en état de mort articulée (in articulo mortis). Mais ce n'est qu'à l'article de la mort qu'ils ont ce pouvoir. Et il est alors absolu, s'étendant à toutes les censures et à tous les crimes quels qu'ils soient.

Le pardon des péchés est la prérogative de Dieu seul. Et il doit être terriblement criminel pour un pauvre mortel de monter sur le tribunal de la justice céleste et de s'arroger les hautes prérogatives de la miséricorde et de la condamnation. A quoi sert-il que l'homme pardonne, si nous sommes toujours sous le coup de la condamnation du ciel ? Le fiat d'un homme comme nous, qui a le même besoin de pardon que nous, nous libère-t-il des exigences ou nous protège-t-il de la pénalité d'une loi violée ? C'est à Dieu que nous avons affaire. Et s'il condamne, hélas ! peu importe que le monde entier absout. Il est tout aussi impie d'accorder ou de recevoir le pardon de Rome. Il est difficile de déterminer si c'est le prêtre ou le pénitent qui est le plus coupable. Le système de pénitence de Rome renverse entièrement celui de l'Évangile. Dans un cas, le pardon est gratuit, dans l'autre, il doit être acheté. Il n'est pas dû à la grâce, mais au mérite. En effet, le pénitent s'est conformé à toutes les exigences de l'Église et est en droit d'exiger l'absolution. On ne découvre pas la richesse de la grâce de Dieu, ni l'efficacité illimitée du sang du Sauveur, ni la puissance souveraine de l'Esprit. Tout cela est soigneusement caché au pécheur, qui ne voit que ses propres mérites et la puissance de l'Église.

En la sainte présence de Dieu, le vrai pénitent découvre immédiatement l'odieux de son péché et le sien. Il s'en va avec la ferme intention de ne plus jamais commettre l'iniquité, avec l'aide de l'Esprit. Dans l'atmosphère impure du confessionnal, la personne est moralement incapable de discerner l'énormité de son péché ou le sien. Il se confesse, mais ne se repent pas. Il est absous, mais pas pardonné. Il s'en va, la conscience stupéfaite, mais non apaisée, reprendre son ancienne carrière. Il revient

après un certain temps, chargé de nouveaux péchés, qui lui sont remis à des conditions aussi faciles et avec aussi peu d'effet qu'auparavant[15]. C'est ainsi qu'il est berné et trompé tout au long de sa vie, jusqu'à ce que toute possibilité d'obtenir le pardon que la Bible offre, et qui seul a de la valeur, disparaisse à jamais.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Cat. Rom. Pars ii. Cap. V. Q. ix.

[2] Theol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. Vi. P. 1.

[3] Jean, xx. 22, 23.

[4] Concil. Trid. Sess. Xiv. Cap. i.

[5] Ibid. Sess. Xiv. Cap. ii.

[6] Theol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. Vi. P. 47.

[7] Concil. Trid. Sess. Xiv. Cap. iv

[8] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. Vi. P. 53, et seq.

[9] Concil. Trid. Sess. Xiv. Cap. V.

[10] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 340.

[11] Concil. Trid. Sess. Xiv. Cap. V.

[12] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. Vi. P. 2.

[13] Le révérend L. J. Nolan, qui fut longtemps prêtre de l'Église de Rome, mais qui est maintenant un ecclésiastique protestant lié à l'Église établie d'Irlande, a publié, après sa conversion, son expérience du confessionnal. Il dit : La plus terrible de toutes les considérations est que, par le biais du confessionnal, j'ai souvent été informé de projets d'assassinat et de conspirations des plus diaboliques. Et pourtant, depuis les injonctions impies de secret dans le credo romain, de peur que, comme le dit Peter Dens, le confessionnal ne devienne odieux, je n'ai pas osé donner la moindre indication aux victimes désignées du massacre". Il raconte ensuite un certain nombre de cas dans lesquels il a été le dépositaire, à l'avance, des projets les plus diaboliques d'assassinat, de parricide, &c., qui ont tous été exécutés par la suite". (A Third Pamphlet, by the Rev. L. J. Nolan, pp. 22-27. Dublin, 1838.) Voir aussi "Auricular Confession and Papal Nunneries, by W. Hogan ;" Lond. 1851.

[14] Concil. Trid. Sess. Xiv, cap, vii.

[15] Bellarmin (De Penit. Lib. iv. C. Xiii.) dit que " les pardons papaux nous libèrent de l'obéissance au commandement de Dieu, qui nous enjoint de 'faire des œuvres dignes de la repentance' ". Certains théologiens pontificaux ont soutenu que

l'absolution doit être refusée si la personne tombe souvent dans le même péché et ne donne aucun espoir de s'amender. Mais ce n'est pas l'opinion la plus répandue. "Bauny (Theol. Mor. Tr. iv. Q. Xv. et xxii.) dit : "On ne doit pas refuser ou retarder l'absolution à ceux qui continuent à pécher contre les lois de Dieu, de la nature et de l'Église, bien qu'ils n'aient pas le moindre espoir de s'amender". "Et si cela n'était pas vrai, ajoute Caussin (p.211), il n'y aurait pas d'utilité à la confession pour la plus grande partie du monde, et il n'y aurait pas d'autre remède pour les pécheurs que la branche d'un arbre ou un licou. Grâce à l'aide du confessionnal, les hommes peuvent donc vivre aisément avec des péchés qui, autrement, les auraient noyés dans le désespoir. À quelle hauteur les méchants et les infâmes doivent-ils s'élever à l'ombre bienveillante du confessionnal !

Chapitre XV. Des Indulgences.

Dispenser un don aussi inestimable que le pardon des péchés, et n'en tirer aucun bénéfice pour son propre compte, n'était pas dans les habitudes de la papauté. Au début, Rome a répandu d'une main généreuse les richesses célestes, sans récolter en retour les richesses périssables des hommes. Mais il ne fallait pas s'attendre à ce qu'une libéralité aussi extraordinaire et inhabituelle dure toujours. Au treizième siècle, Rome commença à percevoir comment le pouvoir de l'absolution pouvait être mis à profit en ce qui concerne le mammon de l'injustice. Auparavant, les hommes avaient obtenu le pardon par la pénitence, le jeûne, le pèlerinage, la flagellation et d'autres pratiques pénibles et douloureuses. Mais voilà que Rome se lance dans une heureuse invention qui lui permet à la fois de soulager ses fidèles et de s'enrichir : elle proclame la doctrine des indulgences.

Cette annonce a répandu la joie dans tout le monde catholique, qui avait longtemps gémi sous le joug des pénitences auto-infligées. Le fléau fut mis de côté, le jeûne fut abandonné et l'argent remplaça les indulgences. La théorie des indulgences est la suivante : le Christ a souffert plus qu'il n'était nécessaire pour le salut des élus. De même, de nombreux saints et martyrs ont accompli plus de bonnes œuvres qu'il n'en fallait pour leur propre salut. Et ces œuvres, auxquelles il n'est pas rare d'ajouter les mérites de la Vierge, ont toutes été versées dans un fonds commun, qui a été confié à la garde de l'Église. De ce trésor, le pape garde la clé, et celui qui estime que ses mérites ne suffisent pas à l'emmener au ciel n'a qu'à s'adresser à ce dépôt fantôme, où il pourra acheter, pour une somme raisonnable, ce qu'il faut pour suppléer à ses déficiences.

Dans ce marché que Rome a ouvert pour la vente des produits spirituels, l'argent n'est pas moins indispensable que dans les emporiums de marchandises terrestres et périssables. Le prix varie, étant réglé par les mêmes lois que celles qui régissent le prix des denrées terrestres. Pour couvrir un crime d'une grande ampleur, il faut évidemment un plus grand mérite, et pour cela il est raisonnable de donner une somme plus importante. L'Église catholique romaine enseigne que, par le sacrement de pénitence, la culpabilité du péché et sa peine éternelle sont remises, mais que la peine temporelle reste due et doit être supportée soit dans cette vie, soit au purgatoire. C'est la doctrine de Trente, à l'appui de laquelle les Pères apportent leur preuve habituelle, l'anathème : " Quiconque affirmera que Dieu remet toujours la totalité de la peine avec la faute, qu'il soit maudit "[1] ; c'est aussi ce qu'enseignent les théologiens modernes de Rome[2]. C'est dans ce sens que les indulgences sont utiles. Elles procurent la rémission de la peine temporelle, en tout ou en partie, c'est-à-dire que les calamités infligées dans cette vie sont allégées et que le séjour au purgatoire est considérablement raccourci. Certains papistes modernes, comme Bossuet, honteux de la doctrine des indulgences, ont cherché à la déguiser, ou à la nier

complètement, en la représentant comme n'étant rien d'autre qu'une rémission des pénitences ou des censures ecclésiastiques.

Il s'agit là d'une fraude incontestable. D'abord, parce que les indulgences sont considérées comme profitant aux morts, qu'elles libèrent du purgatoire. Ensuite, parce que cette description des indulgences est en opposition flagrante avec les décrets de Trente sur ce sujet, avec les recommandations du Catéchisme romain et avec la doctrine enseignée par Dens et Perrone. Ce dernier remarque que "le pouvoir de pardonner tout type de péché par le sacrement de pénitence réside dans l'Église. Par conséquent, le prêtre qui absout réconcilie véritablement les pécheurs avec Dieu par un pouvoir judiciaire reçu du Christ". Il rejette l'idée que le prêtre exerce simplement le pouvoir de déclarer que le péché a été pardonné. L'homme, dit- il, qui guérit une blessure ou délie une chaîne ne se contente pas de déclarer que le patient est guéri ou que le prisonnier est libre. Il les rend réellement tels. L'absolution de l'Église n'est donc pas le simple fait de déclarer que le péché est pardonné. elle est la remise ou la conservation du péché[3].

L'affirmation de Bossuet s'oppose d'ailleurs à la pratique notoire de l'Église de Rome qui, avant la Réforme surtout, tenait en Europe un marché ouvert où, pour un peu d'argent, les hommes pouvaient acheter la rémission de toutes sortes d'énormités et de crimes. Ce trafic scandaleux, Rome l'a poursuivi sans rougir jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par Luther. Depuis lors, elle a fait preuve d'un peu plus de circonspection. Elle n'envoie plus de trains de mules et de chariots à travers les Alpes, chargés de ballots de pardons. Cette branche de son activité est désormais exercée par ses évêques ordinaires. Ce commerce est trop honteux pour être avoué ouvertement, mais trop lucratif pour être abandonné. Ses colporteurs ont cessé de parcourir l'Europe. Mais ses indulgences continuent de circuler dans toute l'Europe.

La doctrine des indulgences, telle qu'expliquée par Léon. X., est la suivante : "Le pontife romain peut, pour des motifs raisonnables, accorder par son autorité apostolique des indulgences sur les mérites surabondants du Christ et des saints aux fidèles qui sont unis au Christ par la charité, aussi bien pour les vivants que pour les morts... . Toutes les personnes, vivantes ou mortes, qui obtiennent réellement des indulgences de ce genre, sont délivrées de la peine temporelle due, selon la justice divine, pour leurs péchés actuels, dans une mesure équivalente à la valeur de l'indulgence accordée et reçue". Nous pourrions citer, si notre espace le permettait, de nombreuses bulles de papes successifs au même effet, montrant toutes que l'Église de Rome considère que la matière des indulgences est constituée par les mérites du Christ et des saints, et qu'elles confèrent la rémission des péchés et la libération du purgatoire. Nous pourrions citer la bulle de Pie VI, publiée en 1794. La bulle de Benoît XIII[4] en 1724. Et celle de Benoît XIV[5] en 1747. Et la bulle d'"Indiction pour le Jubilé universel de 1825"[6], qui accorde, sous certaines conditions, "une indulgence plénière, la rémission et le pardon de tous leurs péchés à tous les fidèles du Christ".

Le Concile de Trente a fortement recommandé les indulgences comme "salutaires pour le peuple chrétien" et a anathématisé tous ceux qui affirmeraient le contraire[7].[Mais comme le scandale de Tetzel était encore frais dans la mémoire de l'Europe, le concile recommanda non moins fortement la discrétion dans la distribution des indulgences, et interdit tout " gain maléfique " qui en résulterait, un décret qui ne servit pas à grand-chose, car aucun prêtre ne serait prêt à reconnaître que ses gains, aussi importants soient-ils, étaient du genre de ceux auxquels l'interdiction tridentine se référait. Les autorités romaines, depuis le Concile de Trente, ont fait attention à la manière dont elles définissaient les indulgences. En effet, elles se sont efforcées d'obscurcir le sujet. Leurs explications nous rappellent la réponse lucide d'un moine de Rome à un visiteur de la ville éternelle qui lui demandait ce qu'était une indulgence. Une indulgence, répondit le moine en se croisant, une indulgence est un grand mystère[8].

Pourtant, aucun lecteur doté du moindre discernement ne peut manquer de découvrir, à travers toutes les ambiguïtés et les généralités par lesquelles les écrivains papaux cherchent à dissimuler les caractéristiques les plus grossières de ce système des plus démoralisants, que les indulgences sont dotées de tout le pouvoir que nous leur avons attribué. Telle est la vertu que leur attribue Dens, qui nous dit que non seulement elles suspendent les censures de l'Église, mais qu'elles évitent la colère de Dieu et rachètent l'esprit des feux du purgatoire[9]. Il en va de même pour les livres compilés par l'Église pour l'instruction de ses membres. Elle est demandée dans le Catéchisme de Butler,

Q. Pourquoi l'Église accorde-t-elle des indulgences ? R. Pour aider notre faiblesse et combler notre insuffisance en satisfaisant la justice divine pour nos transgressions. Lorsque l'Église accorde des indulgences, qu'offre-t-elle à Dieu pour suppléer à notre faiblesse et à notre insuffisance, et pour satisfaire nos péchés ? R. Les mérites du Christ, qui sont infinis et surabondants. Nous avons fait allusion à la manière ouverte et éhontée dont ce trafic du péché était pratiqué avant la Réforme. Et c'est à cette époque qu'il faut remonter pour voir jusqu'où la doctrine des indulgences a été, et peut encore être, portée. Et qu'en fait, quelles que soient les distinctions que les écrivains papaux des temps modernes peuvent faire, il s'agit d'une prise de pouvoir de la part des prêtres de pardonner tous les péchés, passés et présents, de remettre toutes les peines, temporaires et éternelles, bref, d'agir dans le domaine du pardon aux hommes avec la pleine autorité absolue de Dieu. Les prédicateurs d'indulgences du début du XVIe siècle ne connaissaient pas les distinctions des casuistes modernes, et c'est pour cette raison qu'ils parlaient avant la Réforme.

Les indulgences, disait Tetzel, sont le plus précieux et le plus noble des dons de Dieu. Cette croix [en montrant la croix rouge qu'il installait partout où il venait] a autant d'efficacité que la croix même de Jésus-Christ. Venez et je vous donnerai des

lettres, toutes bien scellées, par lesquelles même les péchés que vous avez l'intention de commettre peuvent être pardonnés.

"Je n'échangerais pas mes privilèges contre ceux de saint Pierre au ciel. Car j'ai sauvé plus d'âmes par mes indulgences que l'apôtre par ses sermons.

"Il n'y a pas de péché si grand qu'une indulgence ne puisse remettre. Et même si quelqu'un [ce qui est sans doute impossible] avait fait violence à la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, qu'il paie, mais qu'il paie bien, et tout lui sera pardonné.

"Mais ce n'est pas tout. "Les indulgences ne servent pas seulement pour les vivants, mais aussi pour les morts. Pour cela, le repentir n'est même pas nécessaire.

Prêtre ! noble ! marchand ! épouse ! jeune fille ! n'entendez-vous pas vos parents et vos autres amis qui sont morts, et qui crient du fond de l'abîme : " Nous souffrons d'horribles tourments. Une aumône insignifiante nous délivrerait : vous pouvez la donner, et vous ne la donnez pas.

"Au moment même où l'argent retentit au fond du coffre, poursuit Tetzel, l'âme s'échappe du purgatoire et s'envole vers le ciel[11].

Et même depuis la Réforme, et plus particulièrement dans les pays où sa lumière n'a pas pénétré, nous trouvons ce commerce aussi actif que jamais, bien que sans l'extravagance et la grossièreté de Tetzel. J'ai été surpris", dit l'auteur de "Rome au dix-neuvième siècle", "de trouver à peine une église à Rome qui n'affichait pas à la porte l'inscription tentante de "Indulgenzia Plenaria" ; deux cents jours d'indulgence m'ont semblé une grande récompense pour chaque baiser donné à la grande croix noire du Colisée. Mais ce n'est rien comparé aux indulgences pour dix, vingt et même trente mille ans, que l'on peut acheter à un prix non exorbitant dans de nombreuses églises. Il est donc étonnant de voir quelle quantité de trésors peuvent être amassés dans l'autre monde avec très peu d'efforts dans celui-ci, par ceux qui sont avares de cette richesse spirituelle, dans laquelle, en effet, les scories ou les richesses de ce monde peuvent être converties avec la plus heureuse facilité imaginable".

"Vous pouvez acheter autant de messes que nécessaire pour libérer vos âmes du purgatoire pendant vingt-neuf mille ans, à l'église Saint-Jean de Latran, le jour de la fête de ce saint. À Santa Bibiana, le jour de la Toussaint, pendant sept mille ans. Dans une église près de la basilique Saint-Paul, et dans une autre sur la colline du Quirinal, pour dix mille et trois mille ans, et à un prix très raisonnable. Mais il est vain d'insister, car la plupart des églises principales de Rome et des environs sont des boutiques spirituelles où l'on vend la même marchandise"[12].

L'auteur peut se permettre d'affirmer que sur les portes des cathédrales du sud de la France, en particulier à Lyon, il a vu des affiches annonçant certaines fêtes et promettant à tous ceux qui y participeraient et répéteraient autant d'Ave Marias, une

indulgence plénière. C'est-à-dire une rémission complète de tous leurs péchés jusqu'au moment de la fête. Adrien VI. Décréta une indulgence plénière de tous ses péchés à quiconque quitterait cette vie en tenant dans sa main un cierge de cire sanctifié ! Le pontife promit la même bénédiction inestimable à l'homme qui dirait ses prières le jour de Noël, le matin, dans l'église d'Anastasia à Rome. Sixte IV. Accorda une indulgence de douze mille ans à tout homme qui répéterait la célèbre salutation de la Vierge : "Je vous salue, Marie, etc. Délivrez-moi de tous les maux et priez pour mes péchés".

Burnet mentionne qu'il a vu une indulgence pour dix cent mille ans[13]. Dans d'autres cas, les indulgences ont été accordées à la personne et à ses proches de la troisième génération. Afin qu'elle puisse être transmise à sa postérité comme un domaine ou une autre propriété. Des nobles ont obtenu des indulgences, incluant leur suite aussi bien qu'eux-mêmes, un peu comme un homme riche de nos jours, lorsqu'il voyage en bateau à vapeur ou en train, achète un billet pour lui-même et tous les membres de sa suite. On peut penser que ces compagnies ont dû faire un voyage jovial vers l'autre monde, car, quelles que soient les dettes de péché qu'elles pouvaient contracter en cours de route, elles étaient sûres de trouver tous les comptes clairs à la fin. D'autres ont reçu des indulgences en blanc, avec la possibilité d'y inscrire les noms qu'ils souhaitaient. Les détenteurs de ces indulgences exerçaient un patronage d'un genre très particulier. Ils pouvaient désigner leurs amis et les personnes à leur charge pour occuper une place au paradis, où, semble-t-il, il y a des places réservées, tout comme dans les spectacles terrestres, où les détenteurs des bons billets sont admis, même s'ils arrivent en retard[14].

Il y a aussi des indulgences défuntes, le confort des morts, comme celui des vivants, ayant été étudié. Dans ce cas, la procédure est extrêmement simple. Le nom du défunt est inscrit sur l'indulgence, et aussitôt une rémission plénière lui est accordée, et il est instantanément libéré des tourments du feu purgatorial[15]. Des indulgences ont également été apposées sur des objets tels que des médailles, des scapulaires, des chapelets, des crucifix. Nous en avons un exemple notable dans la bulle d'indulgence accordée par le pape

Adrien VI. A certaines perles qu'il a bénies. Cette bulle fut ensuite confirmée par Grégoire XIII, Clément VIII et Urbain VIII, dans les termes suivants : "Quiconque possède l'une de ces perles et dit un Pater Noster et un Ave Maria, libère chaque jour trois âmes du purgatoire. En les récitant deux fois un dimanche ou un jour férié, il libère six âmes. De même, réciter cinq Pater Nosters et cinq Ave Marias un vendredi, en l'honneur des cinq plaies du Christ, permet d'obtenir un pardon de soixante-dix mille ans et la rémission de tous ses péchés"[16]. Avec un peu de travail, on pourrait recueillir autant de faits de ce genre qu'il y aurait de volumes à remplir[17]. [17]

Un commerce aussi lucratif n'a pas été laissé à lui-même. Un tarif apostolique a été élaboré, afin que tous ceux qui fréquentent ce grand marché du péché sachent à quel prix acheter les marchandises spirituelles qui y sont exposées. Un livre fut publié à Rome, intitulé "TAXES DE LA CHANCERIE APOSTOLIQUE", dans lequel le prix de l'absolution de chaque péché est fixé. Le meurtre peut être acheté pour un certain montant, l'inceste pour un certain montant, l'adultère pour un certain montant. L'adultère pour un certain montant. Et ainsi de suite à travers le long catalogue d'abominations qu'il serait polluant de citer. Des péchés inouïs et impensés sont ici mis en vente, et généralement à des prix si modiques que peu de gens peuvent dire qu'ils sont hors de leur portée. Ce livre, le plus atroce et le plus abominable que le monde ait jamais vu, présente et recommande les marchandises dont Rome fait commerce et dont elle revendique le monopole. Elle s'y présente sans honte au monde entier comme une trafiquante de meurtres, de parricides, d'incestes, d'adultères, de vols, de parjures, de blasphèmes, de péchés, de crimes et d'abominations de toutes sortes et de tous degrés. Venez ici, dit-elle aux nations, et achetez tout ce que votre âme désire. Que la crainte de l'enfer ou de la colère de Dieu ne vous retienne pas : Je vous en préserverai. "Prenez, mangez. Vous ne mourrez pas." C'est ainsi que le serpent parla à nos premiers parents sous les branches de l'arbre interdit. C'est ainsi que Rome parle aux nations. "Vous ne mourrez pas". C'est bien un véritable limier qui a dessiné le portrait de Rome dans l'Apocalypse, "LA MÈRE DES HARLOTS ET DES ABOMINATIONS DE LA TERRE.

Dans certaines indulgences, l'Église exerce le pouvoir d'absolution, et dans d'autres, celui de simple déliaison. La première concerne les vivants. La seconde concerne les morts, que l'indulgence libère du purgatoire, ou qu'elle retranche un certain nombre de jours ou d'années de la période de souffrance qui leur est allouée. Les indulgences sont également divisées en indulgences plénières et partielles. L'indulgence est plénière lorsque la totalité de la peine temporelle due pour les péchés commis avant la date de l'indulgence est remise. Dans une indulgence partielle, une partie seulement de la peine temporelle est acquittée : dans ce cas, la période est généralement précisée et va d'un jour à quelques centaines de milliers d'années. Cela signifie que le séjour futur de la personne au purgatoire sera réduit de la période fixée dans l'indulgence[18].

Les romanistes ont manifesté une indignation vertueuse face à l'accusation qui leur a souvent été adressée, selon laquelle leur Église aurait établi un système de vente de licences pour commettre des péchés. Ils ont dénoncé cette calomnie, parce que leur Église ne prend pas d'argent à l'avance, mais permet au pécheur d'assouvir ses passions, et reçoit ensuite le prix stipulé. Mais où est la différence ? Si Rome dit au monde, comme elle le fait, que pour une certaine somme, généralement modique, elle accordera l'absolution pour n'importe quel péché que n'importe qui choisira de commettre, et si la personne découvre qu'elle a la somme requise dans sa poche, n'a-

t-elle pas aussi réellement une licence pour commettre le péché que si l'indulgence était déjà en sa possession ? D'ailleurs, que dit Rome de ces indulgences qui s'étendent sur des centaines de milliers d'années ? Comme il serait facile d'acheter quelques indulgences de ce type et de couvrir ainsi toute la période allouée à la souffrance au purgatoire. Et non seulement de le faire, mais aussi d'équilibrer la balance en sa faveur. Dans ce cas, que la personne vive comme elle l'entend. N'est-il pas aussi sûr que Rome peut le faire, qu'ils sont tous pardonnés avant qu'ils ne soient commis ? C'est un permis de pécher avec vengeance. Le mauvais cœur de l'homme, avide de toutes les méchancetés, pourrait-il désirer une plus grande tolérance, ou une plus grande licence pourrait-elle être accordée par l'auteur du mal lui-même ? Les polythéismes les plus immondes de l'Antiquité étaient immaculés et saints comparés à Rome. Leurs principes tendaient à relâcher les contraintes de la vertu et, d'une manière générale, à avilir la nature humaine. Mais quand ont-ils proclamé au monde une liberté illimitée de pécher ? Quand ont-ils fait commerce du péché ? C'est ce qu'a fait Rome. Même si l'enfer devait se déverser sur la terre, il ne pourrait pas infliger une pire pollution que cette engeance de Rome. Quand bien même les démons se promèneraient dans le monde et, avec une langue de serpent et des accents sifflants, inciteraient et solliciteraient les mortels, ils ne pourraient pas attirer et détruire plus efficacement que les marchands de pardon de Rome. Lorsque Rome s'est frayé un chemin parmi les nations en détresse, qui a pu résister à ses offres ? Un paradis de péché sur terre et un paradis de bonheur dans l'au-delà, et tout cela pour un peu d'argent ! Oui. De tous les systèmes diaboliques qui ont surgi pour offenser Dieu, se moquer de l'homme et accomplir l'œuvre de l'enfer, Rome a le droit de se classer au premier rang. D'autres ont agi vicieusement, mais elle les a tous surpassés. Elle a inventé le péché, enseigné le péché, agi le péché et fait commerce du péché. C'est ainsi qu'elle a fait valoir, au-delà de toute possibilité de doute ou de remise en question, son droit au nom qui, sur la page de la prophétie, était à la fois le signe avant-coureur et la description complète d'un système qui devait surgir par la suite : "L'HOMME DU PÉCHÉ".

Il n'y a pas un jour de l'année où l'on ne peut obtenir d'indulgences pour n'importe quel péché et pour n'importe quel montant. Mais l'année du jubilé est marquée dans le calendrier de Rome comme une année de grâce spéciale. Le jubilé a été institué en 1300 par Boniface VIII[19]. Il devait revenir tous les cent ans, à l'instar des jeux séculaires des Romains, qui n'étaient célébrés qu'une fois par an. Un "pardon très plénier" de tous leurs péchés était promis à ceux qui visiteraient les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Rome. La même récompense devait revenir à ceux qui, incapables d'entreprendre un pèlerinage aussi long, paieraient une certaine somme, et à ceux qui mourraient en chemin. Celui qui siégeait sur les sept collines donnait l'ordre aux anges de transporter directement leurs âmes vers la gloire du paradis, puisqu'elles étaient dispensées des peines du purgatoire. Pour les prêtres, ce fut un véritable jubilé. La multitude de pèlerins remplit Rome à craquer. Leurs richesses

remplissaient les coffres du pontife. Les pécheurs les plus notoires sont transformés en saints par la magie pontificale et repartent aussi purs qu'ils sont venus.

De leur long voyage, qui avait mis à rude épreuve les membres et la bourse, ils récoltèrent, comme Rome l'avait promis, "une abondante moisson de pénitence". Mais surtout, les papes étaient peinés à l'idée qu'un siècle devait s'écouler avant qu'une nouvelle année ne se présente. Il n'était pas convenable que l'Église amasse ainsi ses trésors et n'offre à ses fils qu'à de longs intervalles l'occasion de manifester leur gratitude par la libéralité de leurs dons. Des considérations de ce genre incitèrent Clément VI à réduire la durée du jubilé. à réduire la durée du jubilé à cinquante ans. Elle fut jugée encore trop longue et ramenée par Urbain VI à trente- trois ans. à trente-trois ans, et enfin fixé par Sixte V. à vingt-cinq ans. Ainsi, tous les quarts de siècle, une pluie d'indulgences s'abat sur le monde papal. Le dernier retour de "l'année de l'expiation et du pardon, de la rédemption et de la grâce, de la rémission et de l'indulgence", pour reprendre les termes de la bulle de Léon XII, date de 1850. Le résultat est raconté par Gavazzi. "L'effort tardif de Pio Nono pour susciter un enthousiasme pieux, à la manière de ses prédécesseurs, lors de la réapparition de l'année semi-séculaire de 1850, avait complètement échoué dans toute la péninsule italienne. Et bien qu'il tendît une main remplie d'indulgences, l'autre était trop manifestement armée de la massue du Croate pour attirer l'attention de ses compatriotes"[20].

Mais la prodigalité avec laquelle Rome dispense les indulgences à tous ceux qui en ont besoin ou qui sont prêts à les recevoir n'est-elle pas dangereuse ? En ces temps de malheur, beaucoup de choses doivent sortir de ce trésor, et très peu y entrer. Ne risque-t-on pas de le vider ? Jour et nuit, un fleuve d'indulgences coule, suffisant pour subvenir aux besoins du monde catholique romain ; et pourtant, siècle après siècle, la source de ce puissant flot reste intacte. Voici une autre des merveilles de Rome ! L'océan lui-même s'assécherait avec le temps s'il n'était pas alimenté par les fleuves. Où sont les fleuves qui alimentent ce réservoir spirituel ? Où sont les éminents saints vivants de l'Église catholique romaine, dont les vertus surérogatoires maintiennent l'équilibre face aux infidèles, aux socialistes, aux formalistes et aux mauvais caractères de toutes sortes qui, de l'aveu de tous, abondent dans le giron de Rome ? Nous voyons que tous viennent avec leurs cruches pour puiser, mais qu'aucun n'apporte de contributions ici.

Cela nous rappelle les phénomènes naturels qui ont exercé et déconcerté l'ingéniosité des naturalistes. Nous avons ici un phénomène exactement inverse de celui de la mer Morte, dans laquelle les crues du Jourdain se déversent à toute heure, mais dont le sombre confinement ne laisse échapper aucun flot. Et nous avons une ressemblance directe avec la Méditerranée, dont un courant s'écoule sans cesse à travers le détroit de Gibraltar dans le vaste sein de l'Atlantique, alors que les rives de la première sont toujours pleines et intactes. Dans les deux cas, il y a sans doute

un processus de compensation qui s'opère, même s'il est invisible. Et peut-être Rome peut-elle affirmer, de la même manière, que les rivières qui alimentent son océan de mérite coulent en secret, sans être vues ni entendues. En tout cas, elle enseigne qu'il est totalement INEXHAUSTIBLE. Un temps viendra où les mines du Pérou et de la Californie seront épuisées, et leurs derniers grains d'or déterrés. Mais il ne viendra jamais un temps où le trésor de Rome sera épuisé et où il ne restera plus un grain de mérite à distribuer aux fidèles. Que n'a-t-elle pas déjà puisé dans ce trésor inépuisable ! Sans parler des rois, des nobles, des prêtres et des innombrables millions de personnes de toutes conditions qu'elle a délivrées du purgatoire, elle a mené avec son aide de nombreuses croisades, mené des guerres puissantes, élevé des palais somptueux et construit des temples magnifiques. Le dôme de Saint-Pierre reste un monument imposant de la mine inépuisable de richesses que les indulgences ont ouverte à Rome[21]. Ces magnifiques constructions gothiques qui couvrent l'Europe papale, qu'est-ce que c'est ?

Les monuments de la piété d'autrefois ? Non, l'amour n'a pas mis une pierre dans l'un d'eux. La force qui a élevé ces nobles piles, si pleines de grandeur et de beauté qu'elles soient, est celle de la superstition agissant sur une conscience coupable. Chaque pierre qui s'y trouve exprime tant de péchés. Leurs beaux marbres, leurs riches mosaïques, leurs somptueuses peintures, leurs nobles colonnes et tours, témoignent du remords du pécheur mourant, qui s'efforçait en vain, par ces dons expiatoires, de soulager une conscience qui se sentait lourdement accablée par les multiples crimes de toute une vie. Encore une fois, Rome a été obligée, par les nécessités de ces derniers temps, de recourir à une ressource que la honte même l'avait forcée à abandonner. Il y a à Londres des exilés italiens qu'elle aurait récompensés par un cachot dans leur pays, mais pour lesquels elle construit une église dans le nôtre. Et avec quoi ? Avec les péchés de l'Europe papale. Une indulgence de cent jours et une indulgence plénière d'un jour sont offertes par le pontife à tous ceux qui contribueront par une aumône à son édification. Un temple de la piété ! Faugh ! La structure sera imprégnée d'abominations de toutes sortes. Rome trouve cette Californie si profitable. Après tout ce qu'elle a puisé dans le trésor de l'Église, elle déclare en toute vérité que ce trésor est tout aussi rempli qu'il l'a toujours été. Et elle pourrait ajouter en toute vérité que lorsque les siècles auront passé et que leurs innombrables besoins auront été satisfaits, il ne sera pas plus vide qu'il ne l'est en ce moment.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Concil. Trid. Sess. Xiv. Cap. ix. Can. Xii.

[2] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 362

[3] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. P. 273, 274.

[4] Theol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. Viii. P. 429.

[5] Ibid. P. 425.

[6] Annuaire des laïcs pour 1825.

[7] Concil. Trid. Sess. Xxv. Dec. i., de Indulg.

[8] Rome au XIXe siècle, vol. ii. P. 359.

[9] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. Vi. P. 418. Voir aussi Keenan's Catechism on Indulgences, chap. i. : Grounds of Catholic Doctrine, chap. X.

[10] Butler's Cat. Leçon xxviii : Delahogue, Tractatus de Sacramento Poenitentiae, p. 321.

[11] D'Aubigné, Histoire de la Réforme, vol. i, p. 241, 242.

[12] Rome au XIXe siècle, vol. ii. p. 267-270.

[13] Burnet on the Articles, p. 228, fol. Ed.

[14] Gavin's Master Key to Popery, vol. i. P. 111.

[15] Practical Evidence against Catholicism, p. 84.

[16] Geddes's Tracts, vol. iv. P. 90.

[17] Prenons un exemple moderne. Les journaux ont annoncé que le 19 janvier 1850, le cardinal Patrizi, vicaire général de la Cour romaine, avait informé le peuple des États romains que sa sainteté avait prescrit une novene (prière publique de neuf jours) à célébrer dans toutes les églises paroissiales, en l'honneur de la purification de la Vierge Marie. Des indulgences de sept ans, et autant de quarantaines, étaient accordées aux fidèles pour chaque fois qu'ils assistaient à ces prières publiques.

[18] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. ii. Pp. 417, 418.

[19] Mosheim, cent. Xiii. Partie ii. Chap. iv.

[20] Gavazzi, Oration xviii.

[21] Michelet remarque, à propos de la construction de Saint-Pierre, que le pape n'avait pas les mines du Mexique, mais qu'il avait une mine encore plus productive, une vieille superstition.

Chapitre XVI. Du Purgatoire.

Les papistes ont divisé l'autre monde en quatre grandes divisions. La plus basse est l'enfer, la région des damnés. C'est là que se trouvent les feux incessants. Il y a les luthériens et tous les autres hérétiques protestants. Enfin, il y a tous ceux qui sont morts en dehors de l'Église catholique romaine, à l'exception de quelques païens et de quelques chrétiens, dont l'esprit étroit ne leur permettait guère de distinguer leur main droite de leur main gauche, et qui ont échappé à la mort en raison de leur "ignorance invincible". La région suivante dans l'ordre est le purgatoire, dont nous aurons l'occasion de parler plus en détail tout à l'heure. Immédiatement au-dessus du purgatoire se trouve le limbus patrum, où les âmes des saints morts avant l'époque de notre Sauveur ont été enfermées jusqu'à ce qu'il les libère et les emporte avec lui au ciel lors de son ascension, lorsque cette région a été abolie et que le ciel l'a remplacée. La dernière région qui subsiste est le limbus infantum. C'est dans ce réceptacle que sont envoyées les âmes des enfants qui meurent sans avoir été baptisés, les docteurs de l'Église romaine étant convaincus que ceux qui meurent sans avoir été baptisés sont exclus du ciel.

C'est la plus basse de ces quatre localités dont nous allons parler - le purgatoire. Il est rempli des mêmes feux et est la scène des mêmes tourments que la région immédiatement inférieure, mais avec cette différence importante que ceux qui y sont envoyés n'y restent que pour un temps[1]. La doctrine de l'Église de Rome est que personne n'entre au ciel immédiatement après son départ. Une courte purgation au milieu des feux du purgatoire est indispensable pour tous, sauf peut- être pour ceux qui sont protégés par une indulgence très spéciale et très plénière. Les pontifes eux-mêmes, aussi infaillibles soient-ils, doivent prendre le purgatoire sur leur chemin et passer un certain temps au milieu de ses feux, avant d'être dignes de se présenter aux portes sur lesquelles veille saint Pierre. Tous ceux qui meurent en état de péché mortel - et de tous les péchés mortels, l'hérésie et le manque d'argent pour acheter une indulgence sont les plus mortels - sont immédiatement envoyés en enfer. Ceux qui meurent en état de grâce, avec la rémission de la culpabilité de tous leurs péchés mortels, vont au purgatoire, où ils sont purifiés de la tache des péchés véniels, et endurent la peine temporaire qui reste due pour leurs offenses mortelles.

En effet, la doctrine de l'Église catholique romaine veut que, même après que Dieu a effacé la culpabilité et le châtiment éternel du péché, une peine temporaire reste due, qui peut être supportée soit dans cette vie, soit dans l'autre.

Sans cette doctrine, il ne serait guère possible de maintenir le purgatoire. Et sans le purgatoire, qui achèterait des indulgences et des messes ? et sans indulgences et messes, comment les caisses du Pape pourraient-elles être renflouées ? Le séjour au purgatoire est plus ou moins long selon les circonstances, car il dépend

principalement de la quantité de satisfaction à donner. Mais il peut être considérablement raccourci par les efforts déployés en faveur du défunt par ses amis de la terre. L'Église enseigne en effet que les âmes retenues dans cet état sont aidées par les suffrages des fidèles, c'est-à-dire par les prières et les aumônes offertes pour elles, et principalement par les indulgences et les messes achetées à leur profit[2].

L'existence du purgatoire est enseignée avec autorité par les catholiques romains, qui y croient très certainement. La doctrine à ce sujet, décrétée par le Concile de Trente et enseignée dans le catéchisme de ce Concile, ainsi que dans tous les catéchismes communs de l'Église de Rome, est celle que nous venons d'énoncer. Le Concile de Trente[3] a décrété " qu'il y a un purgatoire " et a enjoint à tous les évêques de " s'efforcer avec diligence que la saine doctrine du purgatoire " soit " partout enseignée et prêchée ", injonction qui a été soigneusement respectée. Et la croyance du purgatoire est si importante que Bellarmin affirme que sa négation ne peut être expiée que dans les flammes de l'enfer. On s'attendrait naturellement à ce que Rome soit prête à fournir des raisons très solides et convaincantes pour une doctrine à laquelle elle accorde une telle importance et qu'elle inculque à son peuple sous une peine si terrible. Nous indiquerons ces motifs, tels qu'ils sont, et c'est tout ce que nos limites nous permettent de faire. La première preuve est tirée des Apocryphes. Mais comme il s'agit d'une autorité qui n'a aucun poids pour les protestants, nous n'occuperons pas l'espace avec elle, mais nous passerons à la seconde, qui est tirée de l'Écriture, et qui est faite pour soutenir le poids principal de la doctrine, avec quelle justice le lecteur en jugera. Voici le passage dans lequel les papistes découvrent indubitablement le purgatoire : " Quiconque parle contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pas pardonné, ni dans ce monde, ni dans le monde à venir "[4].

Ici, dit le papiste, notre Seigneur parle d'un péché qui ne sera pas pardonné dans le monde à venir. Ce qui implique qu'il y a des péchés qui seront pardonnés dans le monde à venir. Mais les péchés ne peuvent pas être pardonnés au ciel, et ils ne le seront pas non plus en enfer. Il doit donc y avoir un troisième lieu où les péchés sont pardonnés, à savoir le purgatoire. La réponse que le Révérend M. Nolan a donnée à cette question est tout à fait pertinente, et c'est tout ce qu'un tel argument mérite. "Supposons, dit-il, qu'une personne ait commis une infraction très grave aux lois de ce pays et que le Lord Lieutenant ait dit qu'elle ne sera pas pardonnée, ni dans ce pays, ni en Angleterre. Quelqu'un serait-il assez irrationnel pour soutenir que le Lord Lieutenant a voulu insinuer par cette expression qu'il existe un lieu intermédiaire où le crime peut être pardonné ?"[5].

Que notre Seigneur ait voulu simplement indiquer le caractère impardonnable du péché contre le Saint-Esprit, et non pas enseigner la doctrine du purgatoire, est incontestable, d'après le passage parallèle de Luc, où il est dit : " Quiconque dira une parole contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné ; mais à celui qui blasphémera contre le Saint-Esprit, il ne sera pas pardonné. Mais à celui qui blasphème contre le

Saint-Esprit, il ne sera pas pardonné " [6] D'autres passages ont été cités, qui apportent, si possible, un soutien encore plus douteux au purgatoire, et sur lesquels ce serait une perte de temps que de s'attarder ici. La pratique des pères, dont certains priaient pour les morts, a été invoquée comme argument, comme si les coutumes injustifiables d'hommes tombant dans la superstition pouvaient soutenir une doctrine encore plus grossière et superstitieuse. Et pour renforcer encore une opinion qui a besoin de toute l'aide qu'elle peut obtenir de toutes parts, et qui n'en trouve que trop peu, la vision de Perpétue, une jeune femme de vingt-deux ans, a été utilisée pour faire taire ceux qui refusent sur ce point d'écouter les pères.

Mais si le purgatoire existe bel et bien, et si la croyance en celui-ci est si indispensable que tous ceux qui en doutent sont damnés, comme l'enseignent les papistes, pourquoi n'a-t-il pas été clairement révélé ? et pourquoi l'argument en sa faveur n'est-il qu'un misérable patchwork de textes pervertis, de visions de jeunes femmes et de pratiques débiles d'hommes dont le christianisme a été émasculé par une superstition naissante ? Le purgatoire ne se trouve nulle part ailleurs que dans les écrits des philosophes et des poètes païens. Le grand père de la poésie y fait des allusions peu obscures : Platon croyait à un état intermédiaire : il formait l'un des compartiments de l'Elysium de Virgile. Les âmes y étaient purifiées par leurs propres souffrances et les sacrifices de leurs amis sur terre, avant d'entrer dans la demeure de la joie. C'est à cette source que l'Église catholique romaine a emprunté son purgatoire.

Mais nous avons une parole prophétique sûre. Le monde d'outre-tombe nous a été révélé, dans la mesure où nous sommes capables de le recevoir, par Celui qui le connaissait mieux que les papes ou les pères, parce qu'il en était issu. Lorsqu'il lève le voile, nous ne découvrons que deux classes et deux demeures. Et si nous ne trouvons rien dans le Nouveau Testament qui soutienne la doctrine du purgatoire, nous rencontrons beaucoup de choses qui la contredisent et la réfutent expressément. Toutes les déclarations de la Parole de Dieu concernant la nature du péché, la mort et la satisfaction du Christ condamnent le purgatoire et établissent de manière concluante que ce lieu n'existe pas et ne peut pas exister. L'Écriture n'autorise pas la distinction que font les papistes entre les péchés véniels et les péchés mortels. Elle enseigne que tout péché est mortel et que, s'il n'est pas effacé par le sang du Christ, il entraînera la ruine éternelle du pécheur. Elle enseigne qu'après la mort, il n'y a ni changement de caractère ni changement d'état. Que Dieu ne vend pas sa grâce, mais qu'il l'accorde gratuitement. Que nous ne sommes pas rachetés par des choses corruptibles, comme l'argent et l'or. Que personne ne peut racheter son frère, ni par des prières, ni par des offrandes. Que la loi de Dieu exige de tout homme, à chaque instant de son existence, la plus haute obéissance dont sa nature et ses facultés soient capables, et que depuis la fondation du monde, aucune œuvre de surérogation n'a jamais été accomplie par aucun des fils de l'homme. Elle enseigne enfin que Dieu ne

pardonne aux hommes que sur la base de la satisfaction de son Fils, qui est complète et suffisante, et n'a pas besoin d'être complétée par des œuvres de mérite humain. Et que lorsqu'il pardonne, il pardonne tous les péchés, et pour toujours.

Mais le grand critère par lequel Rome teste toutes ses doctrines n'est pas leur vérité, ni leur influence sur le bénéfice de l'homme et la gloire de Dieu, mais leur valeur en argent. Combien rapporteront-elles ? est la première question qu'elle pose. Et il faut avouer qu'elle a trouvé dans le purgatoire un moyen rare de renflouer ses caisses, dont elle n'a pas manqué de tirer le meilleur parti. Nous n'avons pas besoin d'aller plus loin que l'Irlande pour nous en convaincre. Pour un pauvre, lorsqu'il meurt, on offre une messe privée, pour laquelle le prêtre est payé de deux pence à dix shillings. Pour les hommes riches, il y a une messe HAUTE ou chantée. Dans ce cas, un certain nombre de prêtres se réunissent et chacun d'entre eux reçoit entre sept et six pence et une livre. A la fin du mois suivant le décès, la messe est à nouveau célébrée. Le même nombre de prêtres se réunit à nouveau et reçoit à nouveau un paiement[7]. Des messes anniversaires ou annuelles sont également organisées pour les riches, au cours desquelles la même routine est suivie et les mêmes dépenses sont encourues.

De plus, il existe, dans presque toutes les paroisses d'Irlande, des sociétés purgatoriales. On en devient membre moyennant le versement d'une certaine somme et une cotisation d'un penny par semaine. Les fonds ainsi collectés sont remis au prêtre pour qu'il les consacre à la délivrance des âmes du purgatoire. Il y a aussi le JOUR DE TOUS LES ÂMES, qui tombe le 2 novembre, au cours duquel une collecte extraordinaire est effectuée auprès de tous les catholiques dans le même but.

[En bref, il n'y a pas de fin aux expédients et aux prétextes que le purgatoire fournit à une prêtrise avare pour extorquer de l'argent. La papauté, dit l'auteur des Lettres de Kirwan, rencontre les hommes "au berceau, et les poursuit jusqu'à la tombe, et au-delà, avec ses demandes d'argent"[9] Un protestant anglais intelligent, qui avait résidé longtemps en Belgique, a dit à l'auteur qu'il est rare qu'un homme riche meure sans laisser de trente à cinquante livres pour les messes en l'honneur de son âme. A peine le fait est-il connu que les prêtres du district affluent vers la maison du mort, comme les corbeaux vers la charogne, et, tant qu'il reste un centime de la somme, ils vivent là, chantant des messes, et tout en festoyant comme des goules.

Une autre des innombrables fraudes liées au purgatoire est la doctrine de l'intention. Cela signifie que le prêtre offre sa messe en fonction de l'intention de la personne qui paie. Le prix varie, selon les circonstances de la personne, d'une demi-couronne à cinq shillings. Dans de nombreux cas, ces intentions ne sont jamais honorées. M. Nolan mentionne le cas du Révérend M. Curran, curé de Killuchan, dans le comté de Westmeath, une de ses connaissances intimes, qui, à sa mort, a légué au Révérend Dr Cantwell de Mullingar, trois cents livres, à dépenser en messes (à deux

shillings et six pence chacune) pour les intentions qu'il (M. Curran) avait négligé d'honorer. Il apparaît donc que M. Curran est mort avec une dette de 2400 messes, la plupart d'entre elles, sans doute, pour des âmes du purgatoire[10]. Les fraudes, dit le Dr Murray de New York, s'adressant à l'évêque Hughes, que votre Église a pratiquées sur le monde par ses reliques et ses indulgences, sont énormes. Si elles étaient pratiquées par les marchands de New York dans leurs transactions commerciales, elles enverraient chacun d'entre eux à la prison d'État[11] "Dans les pays catholiques romains, dit le principal Cunningham, et en Irlande entre autres, les prêtres font croire au peuple que par le sacrifice de la messe, c'est-à-dire par leur offrande à Dieu du corps et du sang du Christ, ils peuvent guérir la stérilité, soigner les maladies du bétail et prévenir la moisissure dans les céréales. Chaque année, beaucoup d'argent est dépensé pour obtenir des messes afin d'atteindre ces objectifs et d'autres similaires. Les hommes qui obtiennent de l'argent de cette manière et sous de tels prétextes (et c'est une source principale de revenus pour les prêtres papalistes) devraient être considérés et traités comme de vulgaires escrocs"[12].

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Pour un compte rendu succinct et graphique des divers tourments dont les papistes ont truffé le purgatoire, voir Edgar's Variations of Popery, pp. 452-460.

[2] Voir les catéchismes communs de l'Église de Rome.

[3] Concil. Trid. Sess. Xxv.

[4] Matt. Xii. 32.

[5] Brochure du révérend L. J. Nolan, troisième édition, 1838, p. 52.

[6] Luc, xii. 1.

[7] M. Nolan nous informe que ces deux occasions se terminent par un somptueux dîner, composé de viande, de volaille et de toutes sortes de mets délicats, le tout arrosé d'énormes quantités de vin et de whisky. La moitié des prêtres d'un district s'arrangent souvent pour vivre de ces dîners. (Pamphlet de Nolan, p. 46.)

[8] Brochure de Nolan, pp. 44-48.

[9] Lettres au très révérend John Hughes, par Kirwan,- lettre v.. Johnstone & Hunter. Edin. 1851.

[10] Brochure de Nolan, p. 47.

[11] Lettres de Kirwan, série ii. Lettre vi.

[12] Stillingfleet's Doctrine and Practice, par le Dr Cunningham, p. 275.

Chapitre XVII. De l'Adoration des Images.

Il s'agit ici de déterminer deux choses. Premièrement, la pratique de l'Église de Rome en matière d'images. Et, deuxièmement, le jugement que la Parole de Dieu prononce sur cette pratique.

Sa pratique, en ce qui concerne sa forme extérieure, est aussi incompréhensible que défendable. Elle érige des images représentant des saints, des anges ou le Christ, et elle enseigne à ses membres à se prosterner devant ces images, à y brûler de l'encens et à s'y recueillir. Elle enseigne à ses membres à se prosterner devant ces images, à brûler de l'encens, à prier devant elles, à entreprendre des pèlerinages vers leur sanctuaire et à s'attendre à une réponse plus qu'ordinaire aux intercessions offertes devant elles. Il n'y a pas une seule église dans un pays catholique romain dans le monde entier où ce type de culte n'est pas célébré tous les jours. Et comme elle est ouverte à tous, aucune dissimulation n'est possible et aucune n'est recherchée. Le fidèle entre dans la cathédrale, il choisit l'image du saint qu'il préfère, il s'agenouille, il compte ses perles, il brûle son cierge et, le cas échéant, présente son offrande votive. En ce qui concerne la lettre de la pratique de l'Église de Rome, il n'y a pas, et il ne peut y avoir, de contestation. Ces faits étant admis, la controverse pourrait ici prendre fin. Voilà ce que la Parole de Dieu dénonce comme étant le culte des images. Elle l'interdit formellement. Et cela suffit à étayer l'accusation portée par les protestants contre l'Église de Rome, coupable d'idolâtrie. Sa pratique sur ce point est manifestement une renaissance du culte païen sous l'une de ses formes les plus grossières et les plus offensantes. Tout comme les anciens idolâtres, elle "adore la créature plus que le Créateur". Mais écoutons ce que Rome a à dire en son nom propre.

Elle introduit l'élément de l'INTENTION, et c'est sur cet élément que repose principalement sa défense. Elle plaide qu'elle ne croit pas que ces images soient inspirées par la Divinité, elle ne croit pas qu'elles soient des dieux. Elle plaide également qu'elle ne croit pas que le bois, la pierre ou l'or dont elles sont composées puissent entendre la prière, ou que l'image elle-même puisse accorder les bénédictions demandées. Elle croit qu'il ne s'agit que d'images et, par conséquent, elle dirige son adoration et ses prières au-delà d'elles, vers le saint ou l'ange que l'image représente. Le papiste ne prie pas pour l'image, mais à travers elle. Nous acceptons ceci comme une déclaration juste de la pratique théorique de l'Église de Rome sur le sujet des images, mais nous la rejetons comme une déclaration de ce qu'est cette pratique dans les faits, et en particulier nous le rejeter en tant que défense de cette pratique. Nous le faisons pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, si le papiste est acquitté d'idolâtrie pour ce motif, il n'y a pas un seul idolâtre sur la surface de la terre qui ne puisse, pour le même motif, demander un acquittement. Personne, à l'exception des plus ignorants et des plus brutaux, n'a

jamais pris pour le Créateur la souche ou la pierre devant laquelle il s'agenouillait. Ce principe représentatif, sur lequel l'adorateur d'images de l'Église papale fonde sa justification, imprégnait tout le système du culte païen. C'est lui qui a d'abord égaré le monde et qui a couvert la terre d'une race de divinités du caractère le plus révoltant. Qu'il s'agisse des corps célestes, comme en Chaldée, ou d'une classe de demi-dieux, comme en Grèce et à Rome, c'est la grande Cause première que l'on prétendait adorer à travers ces symbolisations et ces substituts. Le vulgaire n'a peut-être pas saisi cette distinction, ou l'a constamment gardée à l'esprit, tout comme la masse des adorateurs de l'Église catholique romaine n'a pas compris la différence entre prier et prier devant, ou plutôt au-delà, de l'image. Mais tel était le système, et c'est ce système que la Bible a dénoncé comme étant de l'idolâtrie. Et le même système est condamné aussi bien dans une cathédrale papale que dans un temple païen.

Mais, en second lieu, il n'est pas vrai que ces images soient de simples aides à la dévotion, ou de simples supports pour transmettre le culte offert devant elles à l'objet qu'elles représentent. L'hommage et l'honneur sont rendus à l'image immédiatement, et à l'objet représenté médiatement, l'adorateur ayant le pouvoir, par un acte de volonté ou d'intention, de transférer l'honneur de l'image à l'objet. Mais l'image est honorée, et l'autorité qui l'ordonne n'est autre que le Concile de Trente. "En outre, dit le Concile, qu'ils enseignent que les images du Christ, de la Vierge, mère de Dieu, et des autres saints, doivent être conservées, en particulier dans les églises, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération qu'elles méritent. Le décret poursuit en disant que la personne doit se prosterner devant l'image, se découvrir la tête devant elle et la baiser, sans doute sous prétexte que, par ces marques d'honneur envers l'image, elle honore ceux dont elle porte l'image[1]. Ce décret reprend un ancien décret du deuxième concile de Nice, tenu en l'an 787[2], au cours duquel la controverse concernant les images a été définitivement réglée. Le Concile de Nice a décrété que les images du Christ et de ses saints doivent être vénérées et adorées, mais pas avec la " vraie latrie , ou le culte exclusivement dû à Dieu[3].

Trente. Il y est recommandé d'accomplir les actes de culte que nous avons déjà mentionnés à l'égard des images, pour l'amour de ceux qu'elles représentent. Et il est déclaré que cela est hautement bénéfique pour le peuple, comme l'est aussi la pratique consistant à ranger les églises avec des images, non pas simplement pour l'instruction, mais pour le culte[4]. Si donc nous trouvons les divins de l'Église romaine ne pas adhérer à leur propre théorie, mais mélanger l'image et l'objet dans les mêmes actes d'adoration, si nous les trouvons enseignant expressément que les images doivent être adorées, bien que pas avec la même vénération suprême que celle qui est due à Dieu, comment pouvons-nous nous attendre à ce que cette distinction soit observée par le peuple ? Dans la masse du peuple, cette distinction n'est ni comprise ni observée : l'image est adorée, et rien de plus. C'est leur divinité. Et dans aucun cas sur mille, les pensées ou les intentions de l'adorateur ne vont au- delà.

Pourquoi, parmi plusieurs images du même saint, l'adorateur en préfère-t-il une aux autres ? Pourquoi fait-il de longs pèlerinages vers son sanctuaire ? Pourquoi, mais parce qu'il croit qu'une vertu particulière ou une divinité réside dans cette image préférée. Cela montre qu'il s'agit pour lui de plus que de simples bois et pierres. Il ne saurait y avoir d'idolâtrie plus grossière ou plus complète que la fête du Bambino à Rome, telle qu'elle est décrite par Seymour.

[Lorsque le prêtre, au sommet du Capitole, élève la petite poupée de bois qui représente l'enfant Sauveur, les milliers de personnes qui couvrent la pente et le bas du mont tombent prosternées, et l'on n'entend plus que les sons graves des prières adressées à l'image. La Rome des Césars n'a jamais été témoin d'un spectacle plus idolâtre. On croit fermement que l'image possède des pouvoirs miraculeux. Les prêtres veillent à entretenir cette illusion. Il ne se passe pas un jour sans que l'on demande une guérison. À Rome, de nombreuses images sont considérées comme ayant le pouvoir d'opérer des miracles. Parmi les autres, il y a celle de Marie à S. Maria Maggiore. Cette image a été portée en procession dans les rues de Rome pour supprimer le choléra, le pape (Grégoire XVI) se joignant à la procession pieds nus[6]. Et quel est, pouvons-nous demander, le changement qui, selon les papistes, s'opère sur l'image lors de l'acte de consécration ? N'est-ce pas cela, où. Alors qu'elle n'était auparavant qu'un morceau de matière morte et inefficace, elle est maintenant remplie ou inspirée par la vertu ou la divinité de l'objet qu'elle représente, qui est maintenant mystérieusement présent en elle ou avec elle ?

Mais, en troisième lieu, si cette distinction était facile à établir, si l'on pouvait montrer qu'elle est toujours clairement établie par l'adorateur, et si l'on pouvait aussi démontrer que tous les bons effets allégués découlent en fait de cette pratique, tout cela ne serait d'aucune utilité pour la défense. La Parole de Dieu dénonce cette pratique comme idolâtre et l'interdit clairement. La condamnation et l'interdiction de cette pratique font l'objet d'un précepte entier du Décalogue. Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque de ce qui est en haut dans les cieux, et de ce qui est en bas sur la terre, etc. Tu ne te prosterneras pas devant elles et tu ne les serviras pas. Jusqu'à ce que ces paroles soient révoquées aussi clairement et solennellement qu'elles ont été promulguées, jusqu'à ce que la même voix puissante proclame à l'oreille des nations que le second précepte du Décalogue a été abrogé, la pratique de Rome doit être condamnée comme idolâtre. L'affaire est donc claire et se résume à ceci : devons-nous obéir à Rome ou à Jéhovah ? Le premier, parlant du haut des sept collines, dit : "Tu peux te faire des images taillées, te prosterner devant elles et les servir" ; le second, parlant avec fracas du Sinaï, dit : "Tu ne te feras pas d'image taillée... tu ne te prosterneras pas devant elles et ne les serviras pas". Rome elle-même a confessé que ces deux commandements, celui des sept collines et celui du Sinaï, sont éternellement inconciliables, en effaçant du Décalogue le second précepte de la loi[8]. Hélas ! Cela ne lui servira-t-il à rien, tant que ce précepte ne sera pas

abrogé dans la loi de Dieu ? Que Dieu ait pitié de ses pauvres concitoyens qu'elle entraîne, les yeux bandés, dans l'idolâtrie. Et qu'il se souvienne de cette exagération de leur culpabilité lorsqu'il se lèvera pour juger ceux qui, sachant que ceux qui font de telles choses sont dignes de mort, non seulement les font, mais enseignent à d'autres à faire de même !

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Concil. Trid. Sess. Xxv.

[2] Mosheim, livre iii. Partie ii. Chap. iii.

[3] Cramp's Text Book of Popery, p. 338.

[4] Cat. Rom. Part iii. C. 2, s. 39, 40, "Sed ut colantur."

[5] Pèlerinage de Seymour à Rome, p. 288. Lond. 1851.

[6] Matinées chez les Jésuites, pp. 35-38.

[7] Exod. Xx. 4, 5. Perrone prétend que ce que le commandement interdit, c'est de faire des images aux divinités païennes, et non d'en faire au Christ et aux saints. Bien entendu, il n'est pas en mesure de justifier cette distinction. (Praelectiones Theologicae, tom. i. P. 1209.)

[8] Dans les catéchismes ordinaires utilisés par les catholiques romains de ce pays, le deuxième commandement est supprimé du Décalogue, et le dixième est divisé en deux, pour conserver le nombre de dix.

Chapitre XVIII. De l'Adoration des Saints.

La branche suivante de l'idolâtrie de l'Église catholique romaine est le culte qu'elle rend aux hommes morts. Elle les appelle des saints. Parmi cette classe nombreuse et hétéroclite, certains étaient incontestablement des saints, comme les apôtres et d'autres chrétiens de la première heure. D'autres peuvent être considérés, selon le jugement de la charité, comme ayant été des saints. Mais il y en a d'autres qui figurent dans le calendrier de l'apothéose romaine et dont la charité ne nous permet pas de croire qu'ils étaient des saints. Il s'agissait de fanatiques incontestables. Et leur fanatisme était loin d'être inoffensif. Il entraînait dans son sillage, comme le fait souvent le fanatisme, une immoralité flagrante et une cruauté sauvage et contre nature. Dans la liste des divinités romaines, nous trouvons les noms de personnes dont l'existence même est apocryphe. Il y en a d'autres que leur incorrigible stupidité, leur paresse et leur saleté rendaient inaptes à côtoyer les brutes. Et il y en a d'autres qui, au grand dam du monde, n'étaient ni stupides ni inactifs, mais qui s'occupaient, comme le ferait un démon, à inventer des instruments de torture et à fonder des institutions pour détruire l'humanité et dévaster la terre, comme par exemple saint Dominique, le fondateur de l'Inquisition. Les prières adressées à de telles personnes, et dirigées vers le ciel, risquent de manquer ceux qu'elles recherchent. Mais la question qui se pose ici est la suivante : si l'on admet que tous les individus de cette foule bigarrée ont été des saints, est-il juste de les prier ?

Nous n'accusons pas l'Église de Rome d'enseigner que les saints sont des dieux ou qu'ils sont capables, par leur propre pouvoir, d'accorder les bénédictions pour lesquelles leurs fidèles prient. L'Église de Rome fait une distinction entre le culte qu'il est justifié d'offrir aux saints et le culte qui est dû à Dieu. Les premiers doivent être adorés avec dulia, les seconds avec latria. Dieu doit être adoré avec une vénération suprême ; les saints doivent être vénérés à un degré inférieur. Ils occupent au ciel, enseigne l'Église, des positions de dignité et d'influence ; et pour cette raison, ainsi qu'en raison de leurs éminentes vertus pendant leur vie, ils ont droit à notre estime et à notre vénération. On peut raisonnablement supposer, en outre, qu'ils ont une grande influence sur Dieu et que, mus en partie par la pitié pour nous et en partie par l'hommage que nous leur rendons, ils sont enclins à user de cette influence en notre faveur. Nous devons donc, dit cette Église, leur adresser des prières afin qu'ils prient Dieu pour nous. Telle est donc la fonction que l'Église de Rome assigne aux saints défunts. Ils présentent à Dieu les prières des suppliants et intercèdent auprès de Dieu en leur faveur. Ils sont des intercesseurs de médiation, mais non de rédemption.

Mais l'Église de Rome n'a guère pris soin d'exposer avec précision sa théorie sur ce point[1], ni de faire comprendre à son peuple que le seul service qu'il doit attendre des mains des saints est celui de l'intercession. Elle a utilisé des expressions de

caractère vague, sinon conçues à dessein, mais manifestement adaptées pour séduire dans une idolâtrie grossière ; en fait, elle autorise et sanctionne l'idolâtrie en enseignant que les saints peuvent être l'objet d'une certaine forme de vénération, à savoir la dulie, et en instituant une distinction qui dépasse complètement l'entendement du commun des mortels ; si bien qu'en fait, il n'y a pas de différence entre le culte qu'ils rendent aux saints et celui qu'ils rendent à Dieu, sauf peut-être que le premier est plus pieux et plus fervent, car il est certainement le plus habituel des deux. Dans l'Église papale, des millions de personnes prient les saints sans jamais fléchir le genou devant Dieu.

Le Concile de Trente[2] enseigne que " les saints qui règnent avec le Christ offrent leurs prières à Dieu pour les hommes " et que " c'est une chose bonne et utile de les invoquer avec supplication et de se réfugier dans leurs prières, leur aide et leur assistance " ; et que ce sont des " impies " qui soutiennent le contraire. La prudence du concile n'échappera pas à l'observation. Il enseigne le dogme, mais n'enjoint pas expressément la pratique. Il est habituel pour les papistes d'en tirer parti dans leurs discussions avec les protestants et d'affirmer que l'Église n'a pas enjoint ou ordonné les prières aux saints"[3], ce qui est peut-être vrai en théorie, mais pas en pratique. Les prières aux saints font partie intégrante de sa liturgie. De sorte qu'aucun homme ne peut participer à son culte sans s'associer à ces prières. Elle y est donc pratiquement contrainte. De plus, ils sont obligés, sous peine de péché mortel, de célébrer certaines fêtes, par exemple celles de l'Assomption de la Vierge et de la Toussaint[4].

Le Catéchisme de Trente[5] enseigne que nous pouvons prier les saints d'avoir pitié de nous. Et si nous joignons cela à " l'assistance et au secours " sur lesquels nous sommes encouragés à nous appuyer, et si nous ajoutons les raisons pour lesquelles on nous enseigne à rechercher une telle aide, à savoir que les saints occupent des postes de dignité et d'influence au ciel, nous serons parfaitement satisfaits que l'Église de Rome veuille vraiment que son peuple croie que la fonction des saints va bien au-delà de la simple intercession, et que le culte dont ils sont l'objet devrait être réglementé en conséquence. Cette idée est renforcée par le fait que le Missel romain enseigne que certaines bénédictions nous sont accordées pour les mérites des saints. C'est le cas de la prière suivante : " O Dieu, qui, pour nous recommander l'innocence de la vie, avez voulu que l'âme de votre bienheureuse Vierge Scholastique monte au ciel sous la forme d'une colombe, accordez-nous, par ses mérites et ses prières, de mener ici une vie innocente et de monter dans les joies éternelles de l'au-delà !"Nous ajoutons un autre exemple tiré du Missel : " Que l'intercession, Seigneur, de l'évêque Pierre, votre apôtre, vous rende agréables les prières et les offrandes de votre Église, afin que les mystères que nous célébrons en son honneur nous obtiennent le pardon de nos péchés [7].

Mais peu importe le degré exact d'influence et de pouvoir attribué aux saints par les catholiques romains, ou les raffinements et distinctions par lesquels ils tentent de justifier le culte qu'ils leur rendent. Leur pratique est indéniable. Dans le même lieu où Dieu est adoré, et avec les mêmes formes, les catholiques romains prient les saints de prier Dieu en leur faveur. M. Perrone dit clairement que les saints, en raison de leur excellence, sont les justes objets du culte religieux. Et si nous réservons à Dieu les sacrifices, les vœux et les temples, nous pouvons nous approcher des saints par la prosternation et la prière. Les images et les reliques, dit-il, reçoivent un culte et une adoration inappropriés, qui passent à travers elles à leurs prototypes. Il n'en va pas de même pour la vénération des saints, qui n'est pas relative, mais absolue[8]. A l'épreuve des principes implicites et des déclarations expresses de la Bible, il s'agit d'idolâtrie.

Il n'y a pas, ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament, un seul exemple d'un tel culte. En effet, les fois où l'on a tenté d'offrir un culte aux saints, celui-ci a été promptement et indignement rejeté. Il ne fait aucun doute qu'il nous est ordonné de prier les uns avec les autres et les uns pour les autres, comme le prétendent souvent les papistes. Mais il y a une grande différence entre cela et prier les morts. La vision dans l'Apocalypse[9] des anciens avec les " coupes pleines d'odeurs ", qui sont dites être " les prières des saints ", bien qu'elle soit souvent présentée par les catholiques romains comme une preuve irréfutable, n'a aucune incidence sur ce point. Les commentateurs de l'Apocalypse ont montré, par des raisonnements très concluants, que la vision n'a pas de rapport avec le ciel, mais avec l'Eglise sur terre. Les papistes doivent renverser cette interprétation avant que le passage ne puisse servir leur cause.

La raison droite et les déclarations expresses de l'Écriture se combinent pour attester que Dieu seul est l'objet du culte, et que nous ne pouvons offrir une prière ou accomplir un acte d'adoration à tout autre être, aussi élevé soit-il, sans encourir la plus grande criminalité. "La réponse de notre Seigneur au tentateur semble avoir été délibérément formulée de manière à inclure à la fois latria et dulia. "Selon les principes de l'Église catholique romaine, il est tout à fait possible pour un homme d'être sauvé sans avoir accompli un seul acte de dévotion à Dieu dans toute sa vie. Il lui suffit de confier son cas aux saints, qui prieront pour lui, et avec plus de succès qu'il n'en obtiendrait lui-même. Et la tendance, pour ne pas dire le dessein, du système romain est de retirer nos cœurs et notre hommage à Dieu, et, sous une apparence d'humilité, de nous bannir pour toujours du trône de la grâce de Dieu, et de nous faire sombrer dans l'adoration des actions et des hommes morts.

Manifestement, les divinités papalistes ne sont que la résurrection des dieux de la mythologie païenne. Vénus règne encore sous le titre de Marie, et Jupiter sous celui de Pierre. Il en va de même pour les autres dieux et déesses du monde païen : leurs noms ont été changés, mais leur domination se prolonge. Les mêmes fêtes sont

célébrées en leur honneur. Les mêmes rites sont célébrés en leur honneur, légèrement modifiés pour s'adapter à l'état moderne des choses. Les mêmes pouvoirs leur sont attribués. Comme leurs prédécesseurs païens, ils ont leurs sanctuaires. Et, comme eux aussi, ils ont leurs limites assignées dans lesquelles ils exercent leur juridiction, et leurs favoris et leurs fidèles sur lesquels ils veillent tout particulièrement[12].

On a souvent demandé aux papistes d'expliquer comment il se fait que les saints du ciel puissent entendre les prières des mortels sur terre. Ils n'affirment pas que les saints sont omnipotents ou omniscients. Et pourtant, à moins qu'ils ne soient les deux, il est difficile de comprendre comment ils peuvent savoir ce que nous ressentons, ou entendre ce que nous disons, à une si grande distance. Des milliers de personnes les prient continuellement dans toutes les parties du monde ; ils ont des suppliants à Rome, à New York, à Pékin ; et pourtant, bien qu'ils ne soient que des hommes et des femmes, ils sont censés entendre chacune de ces pétitions. La difficulté semble en effet redoutable. Et, bien qu'on les ait souvent pressés de l'expliquer, les catholiques romains n'ont jusqu'à présent donné aucune solution autre que celle qui va totalement à l'encontre de l'idée sur laquelle le système est fondé. Ils nous disent généralement que les saints acquièrent la connaissance de ces supplications par l'intermédiaire de Dieu. Selon cette théorie, la prière monte d'abord à Dieu, Dieu la dit aux saints, et les saints la prient à nouveau à Dieu.

Dieu. Et pourquoi ne pas adresser nos prières directement à Dieu ?

Pourquoi ne pas s'adresser immédiatement à Dieu, puisqu'il s'avère que Lui seul peut nous entendre en premier lieu, et que, sans sa révélation ultérieure de nos prières, celles-ci se dissiperaient dans le vide, et que ces puissants intercesseurs que sont les saints ne sauraient rien du tout de l'affaire ? "Vous, dit M. Seymour à un prêtre de Rome qui l'avait gratifié de cette remarquable solution de la difficulté, vous faites de la Vierge Marie et des saints les médiateurs de la prière. Selon ce système, c'est Dieu qui est notre médiateur auprès des saints, et non les saints qui sont nos médiateurs auprès de Dieu" [13]. Rien n'est plus heureux que l'illustration de Coleridge, avec une référence particulière à la Vierge. C'est celle d'un individu dont on veut obtenir une faveur et dont on demande à la mère d'intercéder pour nous. L'homme entend bien lui-même, mais sa mère est sourde. Nous lui disons donc de lui dire que nous souhaitons qu'elle le prie de nous accorder la faveur que nous désirons.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Dans l'ouvrage de Layard intitulé "Nineveh and its Remains", nous trouvons le passage très intéressant suivant. M. Layard était alors en visite chez les nestoriens des collines kurdes. "Les habitants de Bebozi font partie des Chaldéens qui sont devenus catholiques très récemment et ne sont qu'un exemple trop courant de la manière dont ces prosélytes sont faits. Dans l'église, j'ai vu quelques misérables estampes, revêtues de toutes les horreurs du rouge, du jaune et du bleu, des images

des saints et de la Vierge bénie, et un hideux enfant dans des langes, sous lesquels était écrit : "l'Iddio, bambino". Ces images avaient été récemment collées contre les murs nus. Pouvez-vous comprendre ces images ? demandai-je. Non, me répondit-on. Nous ne les avons pas placées ici. Lorsque notre prêtre (un nestorien) est mort il y a peu, Mutran Yusup, l'évêque catholique, est venu nous voir. Il a installé ces images et nous a dit que nous devions les adorer". (Vol. i. Pp. 154, 155.) Ces simples chrétiens n'ont pas été initiés au mystère de la dulie, de l'hyperdulie et de la latrie.

[2] Concil. Trid. Sess. Xxv.

[3] Les matins chez les Jésuites à Rome, p. 107.

[4] Raisons de quitter l'Église de Rome, par C. L. Trivier, p. 191. Lond. 1851.

[5] Cat. Rom. Pars iv. Cap. Vi. S. iii.

[6] Missel romain pour les laïcs, p. 557. Lond. 1815.

[7] Ibid. P. 539.

[8] Praelectiones Theologicae de Perrone, tom. i. P. 1156.

[9] Rev. V. 8.

[10] Exod. Xx. 3.

[11] Matt. iv. 10.

[12] Saint François est le Dieu des voyageurs. Saint Roque protège de la peste, Sainte Barbe du tonnerre et de la foudre. Saint Antoine l'Abbé délivre du feu, Saint Antoine de Padoue, de l'eau. Saint Blas guérit les troubles de la gorge. Sainte Lucie guérit toutes les maladies de l'œil. Les jeunes femmes qui souhaitent se marier choisissent saint Nicolas comme patron. Ramon les protège pendant la grossesse et Saint-Lazaro les aide pendant l'accouchement. St. Paloniae préserve les dents. St. Domingo guérit la fièvre. (Voir Middleton's Letter from Rome : Townsend's Travels in Spain).

[13] Matinées chez les Jésuites à Rome, pp. 116, 117.

Chapitre XIX. Le Culte de la Vierge Marie.

L'homme déchu semble avoir le sentiment inhérent qu'il a besoin d'un homme-Dieu. Le patriarche d'Uz a exprimé ce sentiment en exprimant son désir d'avoir un homme-jour" qui "puisse poser sa main sur nous deux". Nos capacités intellectuelles et nos affections morales sont incapables de franchir le vide immense qui nous sépare de l'Infini, et toutes deux s'unissent pour chercher un lieu de repos à mi-chemin en Celui qui combine en lui les deux natures. La spiritualité de Dieu le place hors de notre portée et le retire, en quelque sorte, de la sphère de notre sympathie. Nous sommes éblouis par sa majesté et sa gloire. Sa sainteté nous submerge. Sa grandeur, vue de loin et incompréhensible pour nous, semble repousser la confiance au lieu de l'inviter, et refroidir le coeur au lieu de le dilater dans l'amour. "Nous demandons instinctivement s'il n'y a pas de lieu de repos pour nos affections et nos sympathies, plus proche que le trône auguste de l'Infini.

Nous avons besoin que les attributs divins soient ramenés à une échelle, pour ainsi dire, qui corresponde davantage à notre gamme intellectuelle et morale, et qu'ils soient exposés en quelqu'un qui, à la nature de Dieu, ajoute celle de l'homme. Ce sentiment a reçu des manifestations nombreuses et variées. Et l'effort pour le satisfaire a constitué un trait marquant de chacun des grands systèmes d'idolâtrie qui ont vu le jour sur la terre. Les nations de l'Antiquité avaient leur race de demi-dieux ou d'hommes déifiés. Dans les idolâtries modernes, le phénomène est non moins puissant. Les Mahométans ont leur Prophète, et les Catholiques romains ont leur Vierge. "Voici, dit la papauté, un être dont on peut s'attendre à ce qu'il soit plus indulgent à vos fautes que ne peut l'être la Divinité, qui répondra plus facilement à vos prières, et dont vous pouvez vous approcher sans crainte irrésistible ;" et ainsi le faux est substitué au vrai Médiateur. C'est dans la seule religion de la Bible que cet instinct de notre nature a reçu sa pleine satisfaction. Le désir exprimé jadis par le patriarche, et exprimé avec une singulière insistance dans toutes les idolâtries qui ont successivement surgi sur la terre, n'est satisfait adéquatement que dans le "mystère de la piété, Dieu manifesté dans la chair". Mais ce dont nous voulons parler ici, c'est de l'abus de ce principe dans le culte idolâtre de la Vierge.

Les papistes peuvent s'efforcer de prouver que c'est un culte atténué qu'ils offrent aux saints, qu'ils ne leur accordent d'autre rang que celui de médiateurs, et d'autre fonction que celle d'intercession, bien que même ce culte, tant dans ses principes que dans ses formes, soit qualifié d'idolâtrie par la Bible. Mais le culte de la Vierge ne peut être défendu de la sorte ; il s'agit d'une idolâtrie directe, non déguisée, de premier ordre. Les catholiques romains donnent les mêmes titres, accomplissent les mêmes actes et attribuent les mêmes pouvoirs à Marie qu'au Christ. Ce faisant, ils la mettent sur un pied d'égalité avec Dieu.

Marie reçoit des noms et des titres qui ne peuvent être légalement donnés à personne d'autre qu'à Dieu. Elle est appelée "Mère de Dieu", "Reine des Séraphins, des Saints et des Prophètes", "Avocate des pécheurs", "Refuge des pécheurs", "Porte du Ciel", "Étoile du Matin", "Reine du Ciel". Dans les pays catholiques romains, elle est communément appelée la "Très Sainte Marie". Elle est souvent appelée la "Très Fidèle" et la "Très Miséricordieuse". En quels autres termes pourrait-on s'adresser au Christ lui-même ? Le papiste prétend qu'il la considère toujours comme une créature. Néanmoins, il s'adresse à elle en des termes qui impliquent qu'elle possède des perfections, une puissance et une gloire divines. Tout le psautier de David a été transformé par Bonaventura en invocation de Marie, en effaçant le nom de Jéhovah et en lui substituant celui de la Vierge. Nous donnons un exemple de ce travail : "En toi, ô Dame, j'ai mis ma confiance : que je n'aie jamais à rougir, que ta grâce me soutienne". "C'est vers vous que j'ai crié, ô Marie, quand mon cœur était dans l'angoisse. Et toi, tu m'as exaucé du haut des collines éternelles." "Venez à Marie, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et elle rafraîchira vos âmes.

En second lieu, le même culte est rendu à Marie qu'au Christ. Des églises sont construites en son honneur. Ses sanctuaires sont bondés de dévots, enrichis de leurs dons et ornés de leurs offrandes votives. On lui adresse des prières comme à un être divin et on lui demande des bénédictions comme à quelqu'un qui a le pouvoir de les accorder. Ses adorateurs apprennent à prier : "Épargnez-nous, bonne Dame" et "De tout mal, bonne Dame, délivrez-nous[1] Cinq fêtes annuelles célèbrent sa grandeur et entretiennent la dévotion de ses adorateurs. Dans les pays catholiques romains, l'aube est inaugurée par des hymnes en son honneur. Ses louanges sont à nouveau chantées à midi. Et la journée se termine par un Ave Maria chanté à la dame du ciel. Son nom est le premier que l'on apprend au nourrisson à zézayer. Les mourants sont invités à confier leur esprit entre les mains de la Vierge. Dans la santé comme dans la maladie, dans les affaires comme dans les plaisirs, à la maison comme à l'étranger, la Vierge est toujours la première dans les pensées, les affections et les dévotions du catholique romain. Le soldat combat sous sa bannière et le bandit pille sous sa protection[2]. Ses délivrances sont commémorées par des monuments publics qui lui sont érigés par les villes et les provinces.

En 1832, le choléra désola la campagne lyonnaise, mais n'entra pas dans la ville. Une colonne, érigée dans les faubourgs, commémore l'événement et l'attribue à l'interposition de la Vierge. Lorsque les pontifes bénissent avec une insistance particulière, c'est au nom de Marie. Et lorsqu'ils profèrent les menaces les plus terribles, c'est sa vengeance qu'ils dénoncent contre leurs ennemis[3] Bref, on enseigne au catholique romain que nul n'est si misérable qu'elle ne puisse le secourir, nul n'est si criminel qu'elle ne lui pardonne, nul n'est si souillé qu'elle ne le purifie.

Il n'y a guère d'acte qu'il soit licite d'accomplir envers Dieu et que le catholique romain n'apprenne pas à accomplir envers la Vierge. L'un des actes d'adoration les

plus solennels qu'une créature puisse accomplir est de se donner en alliance à Dieu, de se livrer à Jéhovah, pour le temps et pour l'éternité. On enseigne au papiste à faire cet abandon solennel de lui-même à la Vierge. "Entrer dans une alliance solennelle avec sainte Marie, pour être à jamais son serviteur, son client et son dévot, en vertu d'une règle, d'une société ou d'une forme de vie particulière, et consacrer ainsi nos personnes, nos préoccupations, nos actions, et tous les moments et événements de notre vie, à Jésus, sous la protection de sa divine mère. En la choisissant comme mère adoptive, patronne et avocate. Et lui confier ce que nous sommes, avons, faisons ou espérons, dans la vie, la mort ou l'éternité"[4] Certains des passages les plus sublimes et les plus dévotionnels de la Bible s'appliquent à la Vierge Marie. De l'ouvrage cité plus haut, nous pouvons donner les illustrations suivantes, dans lesquelles un mélange de prière et de louange, qui ne peut être offert qu'à Dieu, est adressé à la Vierge[5].

"Vers. Ouvrez mes lèvres, ô mère de Jésus.

Resp. Et mon âme dira ta louange. Vers. Divine dame, sois prête à m'aider. Resp. Hâte-toi de m'aider. Vers. Gloire à Jésus et à Marie.

Resp. Tel qu'il était, tel qu'il est et tel qu'il sera toujours".

Le huitième psaume s'applique également à la Vierge Marie, de la manière suivante

"Marie, mère de Jésus, que ton nom est admirable jusqu'aux extrémités de la terre !

"Que toute la magnificence soit donnée à Marie. Qu'elle soit élevée au-dessus des étoiles et des anges.

"Régner dans les hauteurs comme reine des séraphins et des saints. Et être alors couronnée d'honneur et de gloire," &c.

"Gloire à Jésus et à Marie", etc.

Certes, les théologiens de l'Église de Rome font profession de distinguer le culte rendu à Marie et le culte rendu au Christ. Les saints doivent être adorés avec dulia, la Vierge avec hyperdulia, et Dieu avec latria[6]. Mais cette distinction n'a jamais été clairement définie : dans la pratique, elle est totalement ignorée. Elle semble avoir été inventée uniquement pour répondre à l'accusation protestante d'idolâtrie. Et la masse des gens du peuple est incapable de la comprendre ou d'agir en conséquence. Il n'est pas rare de les voir prier Dieu, la Vierge et les saints avec les mêmes mots. Nous pouvons citer la célèbre prière à laquelle, en 1817, une indulgence de trois cents jours a été annexée. Elle est la suivante:-

Jésus, Joseph, Marie, je vous donne mon cœur et mon âme. Jésus, Joseph, Marie, assistez-moi dans ma dernière agonie ;

Jésus, Joseph, Marie, je vous transmets mon âme en paix".

Selon la théorie des degrés inférieurs et supérieurs de l'adoration, trois types d'adoration auraient dû être employés ici, -latria pour Dieu, hyperdulia pour Marie, et dulia pour Joseph. Mais les trois, sans la moindre distinction, ni la moindre altération dans les mots ou dans la forme, sont adorés de la même manière.

En troisième lieu, les mêmes œuvres sont attribuées à Marie qu'au Christ. Elle écoute la prière, intercède auprès de Dieu pour les pécheurs, les guide, les défend et les bénit dans la vie, les assiste dans la mort et reçoit leur esprit au paradis. Mais, passant outre à ces choses, la grande œuvre de la Rédemption, la gloire particulière du Sauveur et la principale des voies de Dieu, sont maintenant appliquées à Marie par les catholiques romains, de façon claire et sans réserve. Le Père qui a conçu, le Fils qui a acheté et l'Esprit qui applique le salut du pécheur doivent tous céder la place à la Vierge. C'est sa venue que les prophètes ont annoncée[7] ; c'est sa victoire que l'Église célèbre. Les anges et les rachetés du ciel lui attribuent la gloire et l'honneur d'avoir sauvé les hommes. Elle est ressuscitée des morts le troisième jour. Elle est montée au ciel. Elle a été réunie à son Fils. Et elle partage maintenant avec lui la puissance, la gloire et la domination. "Les portes éternelles du ciel s'ouvrent. La mère du roi entra et fut conduite sur les marches de son trône royal. Sur ce trône était assis son Fils... . Un trône fut placé pour la mère du roi, et elle s'assit à sa droite. Sur son front, il posa la couronne de la domination universelle. Et la multitude innombrable des armées célestes la salua comme la reine du ciel et de la terre"[8]. Tout cela, les romanistes l'attribuent à une pauvre créature déchue, dont les ossements moisissent dans la poussière depuis dix-huit cents ans. Nous n'imputons rien à l'Église de Rome, à cet égard, que ses théologiens vivants n'enseignent pas. Au lieu d'avoir honte de leur mariolâtrie, ils s'en glorifient et se vantent que leur Église se consacre chaque jour davantage au service et à l'adoration de la Vierge. L'argument par lequel l'œuvre de la rédemption est attribuée à Marie est brièvement exposé par le Père Ventura, dans une conversation avec M. Roussel de Paris, alors en voyage en Italie.

"La Bible ne nous dit que quelques mots sur elle" [la Vierge Marie], dit M. Roussel à l'aumônier, "et ces quelques mots ne sont pas de nature à l'exalter".

"Oui, répondit le Père Ventura, mais ces quelques mots expriment tout ! Admirez cette allusion : Le Christ sur la croix s'est adressé à sa mère en l'appelant femme. Dieu, en Eden, a déclaré que la femme écraserait la tête du serpent. La femme désignée dans la Genèse doit donc être la femme désignée par Jésus-Christ. Et c'est elle qui est l'Église, dans laquelle la famille de l'homme doit être sauvée".

"Mais il s'agit là d'un simple accord de mots et non de choses", a répondu le ministre protestant.

"Cela suffit", dit le père Ventura[9].

Le témoignage de M. Seymour n'est pas moins décisif en ce qui concerne les sentiments des principaux prêtres de Rome et le caractère prédominant du culte italien. La conversation suivante, très instructive, s'est déroulée un jour entre lui et l'un des Jésuites, sur le sujet du culte de la Vierge.

"Mon ami clerc, dit M. Seymour, reprit la conversation et dit que le culte de la Vierge Marie était de plus en plus répandu à Rome. Seymour, reprit la conversation et dit que le culte de la Vierge Marie était de plus en plus répandu à Rome, qu'il gagnait en profondeur et en intensité, et qu'il y avait maintenant beaucoup de leurs théologiens - et il se disait d'accord avec eux sur le plan du sentiment - qui enseignaient, que, de même qu'une femme avait apporté la mort, une femme devait apporter la vie, que, de même qu'une femme avait apporté le péché, une femme devait apporter la sainteté, que, de même qu'Eve avait apporté la damnation, Marie devait apporter le salut, et que l'effet de cette opinion était largement d'augmenter la révérence et le culte rendus à la Vierge Marie."

"Pour éviter toute erreur sur ses opinions, dit M. Seymour, j'ai demandé si je devais comprendre qu'il insinuait que, de même que nous considérons Eve comme la première pécheresse, nous devons considérer Marie comme le premier Sauveur, l'une comme l'auteur du péché et l'autre comme l'auteur du remède.

"Il répondit que c'était précisément le point de vue qu'il voulait exprimer. Il ajouta qu'elle avait été enseignée par saint Alphonse de Liguori et qu'elle était une opinion de plus en plus répandue"[10].

Mais nous pouvons invoquer une autorité encore plus grande pour prouver que Rome ne connaît pas d'autre Dieu que Marie et n'adore pas d'autre Sauveur que la Vierge. Dans la lettre encyclique de Pie IX, publiée le 2 février 1849, sollicitant les suffrages de l'Église catholique romaine, en préparation du décret du pontife sur la doctrine de l'immaculée conception, des termes sont appliqués à la Vierge Marie qui impliquent clairement qu'elle possède la plénitude et la perfection divines, et qu'elle remplit la fonction de Rédempteur pour l'Église, Les plus illustres prélats, les chapitres canoniques les plus vénérables et les congrégations religieuses, dit le pape, rivalisent de sollicitations pour obtenir la permission d'ajouter et de prononcer à haute voix et publiquement, dans la sainte liturgie et dans la préface de la messe à la bienheureuse Vierge Marie, le mot « immaculée » et de la définir comme une doctrine de l'Église catholique, selon laquelle la conception de la bienheureuse Vierge Marie a été entièrement immaculée et absolument exempte de toute tache de péché originel".

Le document s'élève ensuite dans un élan de blasphème et d'idolâtrie mêlés, dans lequel les perfections de Dieu et l'œuvre du Christ sont attribuées à la Vierge, qui "est

élevée, par la grandeur de ses mérites, au-dessus de tous les chœurs d'anges, jusqu'au trône de Dieu. Le fondement de notre confiance est dans la très sainte Vierge, puisque c'est en elle que Dieu a placé la plénitude de tout bien, en telle sorte que s'il y a en nous quelque espérance, s'il y a quelque santé spirituelle, nous savons que c'est d'elle que nous la recevons, car c'est la volonté de Celui qui a voulu que nous ayons tout par l'instrumentation de Marie". Nous n'avons pas besoin d'autres preuves de l'idolâtrie de Rome. Le document, il est vrai, n'est pas un acte formel de l'Église. Mais il ne s'agit que d'une différence de forme.

En effet, le pontife nous assure que les sentiments qu'il contient ne sont pas seulement les siens, mais ceux "des plus illustres prélats, des vénérables chapitres canoniques et des congrégations religieuses" ; et bien sûr, ces sentiments sont partagés par une vaste majorité des membres de l'Église. Le document installe pleinement Marie dans la fonction de Sauveur et l'exalte jusqu'au trône de Dieu. En effet, en premier lieu, il lui applique expressément la prophétie de l'Eden et lui attribue l'œuvre prédite, à savoir écraser la tête du serpent. Et, en second lieu, il applique à Marie l'attribution de Paul au Christ : "En lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité" et, ce faisant, l'élève au trône de la puissance médiatrice et de la bénédiction. Le décret pontifical sur le sujet de l'immaculée conception peut, après cela, être épargné. Rome a déjà consommé son idolâtrie, et sa preuve est complète. Cette Église a installé Marie dans la fonction de Rédemptrice et l'a exaltée sur le trône de la Déité.

Élever Marie à l'égal de Dieu, c'est virtuellement la placer au-dessus de Lui. Car Dieu ne peut avoir de rival. Mais les auteurs catholiques romains enseignent, en termes explicites, qu'elle est supérieure. En l'invoquant, ils considèrent qu'il est justifié de lui demander d'imposer ses ordres à son Fils, ce qui implique sa supériorité en termes de pouvoir par rapport à Celui à qui, selon la Bible, "tout pouvoir a été confié dans les cieux et sur la terre". Deuxièmement, ils enseignent qu'elle est supérieure en miséricorde, qu'elle entend la prière, qu'elle a pitié du pécheur et qu'elle le délivre, alors que le Christ ne le veut pas[12]. Cette doctrine n'a pas seulement été enseignée en paroles, elle a été exposée en symboles, et cela d'une manière si grotesque que nous oublions pour l'instant son blasphème. Dans le songe de saint Bernard, qui fait l'objet d'un retable dans une église de Milan, on voit deux échelles qui s'élèvent de la terre au ciel. Au sommet de l'une des échelles se tenait le Christ, et au sommet de l'autre se tenait Marie. Parmi ceux qui tentèrent d'entrer au ciel par l'échelle du Christ, aucun n'y parvint, tous retombèrent. De ceux qui sont montés par l'échelle de Marie, aucun n'a échoué. La Vierge, prompte au secours, tendait la main. Et, ainsi aidés, les aspirants montaient avec facilité[13].

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Stillingfleet's Popery, par le Dr Cunningham, pp. 92, 93.

[2] Dans certaines régions d'Italie et d'Espagne, les brigands portent une image de la Madone, suspendue autour du cou par un ruban rouge. Si la mort les surprend, ils embrassent l'image et meurent en paix.

[3] Lorsque le pape actuel s'est enfui de Rome, il a menacé les Romains de la vengeance de la Vierge. Celle-ci n'étant pas aussi disposée à épouser sa cause qu'il l'espérait, il sollicita et obtint 40 000 soldats de la France.

[4] Contemplations on the Life and Glory of Holy Mary, A.D. 1685, [cité dans le "StilIingfleet" du Dr Cunningham].

[5] Cité dans "Stilliiigfleet" du Dr Cunningham, pp. 96-97.

[6] Matinées chez les Jésuites à Rome, p. 52.

[7] Keenan's Catechism, pp. 106-107.

[8] La gloire de Marie, par J. A. Stothert, missionnaire apostolique en Écosse, pp. 145,146. Londres, 1851.

[9] New York Evangelist, 3 janvier 1850.

[10] Matinées chez les Jésuites à Rome, pp. 43-45.

[11] La doctrine de la bulle pontificale est reprise dans les sermons et les tracts des prêtres inférieurs. "C' est le péché qui a coûté à Marie toute sa peine. Non pas la sienne, mais la nôtre. Pour notre désobéissance, elle a douloureusement obéi". (La gloire de Marie, par James Augustine Stothert, p. 130.)

[12] Voir Seymour's Mornings among the Jesuits, pp. 46-56.

[13] Matinées chez les Jésuites, p. 56.

Chapitre XX. La Foi ne Doit pas Être Entretenue avec les Hérétiques.

Il reste encore une autre question, une question non strictement théologique, il est vrai, mais qui entre profondément dans la morale de l'Église de Rome, et qui est d'une importance capitale pour la société. La question que nous allons aborder maintenant révèle à nos yeux un gouffre de méchanceté. C'est comme l'ouverture du pandémonium lui-même. On s'étonne que la terre ait supporté si longtemps une société si atrocement méchante, ou que les éclairs du ciel se soient si longtemps abstenus de la consumer. Cette doctrine d'une énorme turpitude est la puissance dispensatrice. L'Église de Rome a adopté comme principe directeur de sa politique que la foi ne doit pas être gardée avec les hérétiques lorsque sa violation est nécessaire aux intérêts de l'Église. Cette doctrine abominable a été rejetée par les papistes. Cela ne nous surprend pas. A priori, on pouvait s'attendre à ce que toute société assez méchante pour adopter un tel principe soit assez basse pour le renier.

D'ailleurs, avouer cette politique serait le moyen sûr d'aller à l'encontre de son but. Qui conclurait des alliances avec Rome, si on lui disait d'avance qu'elle ne s'y tiendrait pas plus longtemps qu'il ne conviendrait à ses propres desseins ? Qui se confierait à sa promesse, s'il voyait que c'est le filet dans lequel il sera pris et détruit ? Si les papistes vivants étaient prêts à avouer publiquement cette doctrine, ils seraient également prêts à l'abandonner, car il serait manifestement inutile de la conserver un instant de plus. D'ailleurs, ils ne sont pas prêts à braver l'odieux que l'aveu d'une maxime aussi odieuse et détestable ne manquerait pas de provoquer.

C'est la marque même de l'enfer. Rome peut porter cette marque à la main droite, où elle peut être partiellement dissimulée. Mais si cette marque était imprimée sur son front, elle n'oserait pas tenir son visage devant le monde, sachant que la preuve accablante de sa culpabilité est visible à tous les yeux. Les écrivains et les prêtres vivants de l'Église de Rome sont manifestement inadmissibles en tant que témoins ici. Nous en appelons à ses canons et à son histoire, tribunal auquel elle ne peut s'opposer. C'est à cette barre que nous lui résistons. Et la voici condamnée comme le CAIN de la famille humaine, le HORS-LA-LOI du monde.

La preuve, et rien n'est plus facile à démontrer, est brièvement la suivante : la doctrine selon laquelle aucune foi ne doit être entretenue avec les hérétiques, lorsque cela irait à l'encontre des intérêts de l'Église, a été promulguée par le troisième Concile du Latran, décrétée par le Concile de Constance, confirmée par le Concile de Trente, et tous les prêtres l'attestent lors de leur ordination, lorsqu'ils déclarent sous serment qu'ils croient à tous les principes enseignés dans les Canons sacrés et les Conciles généraux. L'Église de Rome l'a pratiquée, tant dans des cas particuliers de

grande flagrance que dans le cours général de ses actions. La preuve est aussi claire que l'accusation est grave et le crime énorme.

Le troisième concile du Latran, qui s'est tenu à Rome en 1167 sous le pontificat d'Alexandre III, et que tous les papistes reconnaissent comme infaillible, a décrété dans son seizième canon que les serments faits contre l'intérêt et le bénéfice de l'Église ne doivent pas être considérés comme des serments, mais comme des parjures"[1].

Le concile de Constance, qui s'est tenu en 1414, a expressément décrété qu'il ne fallait pas garder la foi avec les hérétiques. Les mots de ce décret, tels qu'ils ont été conservés par M. L'Enfant dans sa savante histoire de ce célèbre concile, sont les suivants : " Aucune loi, naturelle ou divine, n'oblige à garder la foi avec les hérétiques, au détriment de la foi catholique "[2] Cette doctrine redoutable, le concile l'a ratifiée d'une manière non moins redoutable, dans le sang de Jean Huss. Il est bien connu que ce réformateur est venu au concile en se fiant à un sauf- conduit qui lui avait été donné par l'empereur Sigismond. Ce document garantissait en termes très clairs la sécurité de Huss lors de son voyage à Constance, de son séjour dans cette ville et de son retour dans son pays. Malgré cela, il fut saisi, emprisonné, condamné et brûlé vif, à l'instigation du conseil, par celui-là même qui avait si solennellement garanti sa sécurité.

Lorsque le concile de Trente s'est réuni au XVIe siècle, il était extrêmement désireux d'obtenir la présence des protestants à ses délibérations. Il a donc émis de nombreux sauf-conduits équivoques, que les protestants, conscients du sort de Huss, ont tous rejetés. Enfin, le Conseil décréta que, pour l'instant et en l'occurrence, le sauf-conduit ne devait pas être violé et qu'aucune "autorité, pouvoir, loi ou décret, et en particulier celui du Conseil de Constance et de Sienne", ne devait être utilisé contre eux. Dans ce texte du Concile de Trente, les canons, les décrets et les lois qui portent atteinte aux sauf-conduits accordés aux hérétiques sont expressément reconnus comme existant déjà. Ces décrets ne sont ni révoqués ni abjurés par le Concile. Ils sont seulement suspendus pour le temps, "pro hac vice". C'est une déclaration claire que Rome a l'intention d'agir en toute autre occasion, et qu'elle le fera chaque fois qu'elle en aura le pouvoir. Il n'y a pas eu de concile général depuis. Et comme aucun décret du Pape n'a répudié la doctrine de ces décrets et de ces canons, ils doivent être considérés comme toujours en vigueur.

Les exemples sont innombrables dans lesquels les papes et les écrivains catholiques romains ont affirmé et recommandé cette doctrine odieuse. Elle a été promulguée par Hildebrand au XIe siècle. Les cruelles persécutions des XIe et XIIe siècles étaient fondées sur cette doctrine. Le pape Martin V., dans sa lettre au duc de Lituanie, dit : "Sois assuré que tu pécheras mortellement si tu gardes la foi avec les hérétiques. "Grégoire IX. a promulgué la loi suivante : " Que tous ceux qui sont sous

la juridiction de ceux qui sont ouvertement tombés dans l'hérésie sachent qu'ils sont libérés de l'obligation de fidélité, de domination et de toute forme d'obéissance envers eux, par quelque moyen ou lien qu'ils soient attachés à eux, et avec quelque sécurité que ce soit ". L'évêque Simanca fait le commentaire suivant : "Les gouverneurs de forts et toutes sortes de vassaux sont, par cette constitution, libérés de l'obligation du serment par lequel ils avaient promis fidélité à leurs seigneurs et à leurs maîtres. De plus, une femme catholique n'est pas obligée de faire le contrat de mariage avec un mari hérétique. Si la foi ne se conserve pas avec les tyrans, les pirates et autres brigands publics qui tuent le corps, elle se conserve encore moins avec les hérétiques obstinés qui tuent l'âme. Oui, mais c'est une triste chose que de rompre la foi. Mais, comme le dit Merius Salomonius, la foi promise contre le Christ, si elle est gardée, est vraiment une perfidie.

C'est donc à juste titre que certains hérétiques ont été brûlés par le jugement le plus solennel du Concile de Constance, bien qu'on leur ait promis la sécurité. Saint Thomas est également d'avis qu'un catholique peut livrer aux juges un hérétique irréductible, bien qu'il lui ait promis sa foi et l'ait même confirmée par la solennité d'un serment. Les contrats, dit Bonacina, passés contre la loi canonique sont invalides, même s'ils ont été confirmés par un serment. Et un homme n'est pas tenu de respecter sa promesse, même s'il l'a jurée. Le pape Innocent VIII, dans sa bulle contre les Vaudois en 1487, déclare par son autorité apostolique que tous ceux qui avaient été liés et obligés par contrat, ou de quelque autre manière que ce soit, de leur accorder ou de leur payer quoi que ce soit, ne devaient plus être obligés de le faire pour l'avenir "[3].

Lorsque Henri de Valois fut élu au trône de Pologne en 1573, le cardinal Hosius s'efforça en vain d'empêcher le monarque nouvellement élu de confirmer par son serment les libertés religieuses de la Pologne. Il lui recommanda ensuite ouvertement de commettre un parjure, soutenant "qu'un serment prêté à des hérétiques peut être rompu, même sans absolution". Dans la lettre qu'il envoya au roi, il lui demanda de "considérer que le serment n'était pas un lien d'iniquité, et qu'il n'était pas nécessaire qu'il soit absous de son serment, car, selon toutes les lois, tout ce qu'il avait inconsidérément fait, il l'avait fait.

Mais Solikowski, un savant prélat catholique romain, donna à Henri un conseil encore plus dangereux. Il lui conseilla de se soumettre à la nécessité, de promettre et de jurer tout ce qu'on exigerait de lui, dans l'espoir que, dès qu'il monterait sur le trône, il se trouverait en état d'écraser sans violence l'hérésie qu'il avait juré de maintenir[5]. C'est ainsi que les conciles, les papes et les casuistes de l'Église catholique romaine ont édicté, défendu et promulgué cette horrible doctrine. Il est aussi indéniable que le soleil à midi que cette Église considère comme un principe de sa foi qu'il est illégal de garder la foi avec les hérétiques, lorsque le bien de l'Église exige qu'elle soit violée.

La pratique de l'Église de Rome a été strictement conforme à sa doctrine. Elle n'a pas gardé la foi avec les hérétiques, chaque fois qu'il lui était utile de la rompre. Elle a violé les accords conclus avec les plus grandes solennités et sanctionnés par les serments les plus sacrés, sans le moindre scrupule ni le moindre scrupule, lorsque les intérêts du protestantisme étaient en jeu. Quelle est son histoire, si ce n'est un long récit ininterrompu de mensonges, de fraudes, de perfidies, de vœux brisés et de serments violés ? Chaque parti qui lui a fait confiance l'a à son tour trahi. Peu importent les sanctions terribles qu'elle s'est imposées, le nombre et le caractère sacré des gages et des garanties de sincérité qu'elle a donnés : ces liens ne sont pour Rome que des rameaux verts au bras de Samson. Sa méchanceté n'a pas d'équivalent dans les annales de la trahison humaine. Des perfidies que le plus abandonné des gouvernements païens aurait frémi de commettre, Rome les a délibérément perpétrées et justifiées sans rougir. Dans le cas des autres, ces énormités ont été l'exception et ont constitué un écart par rapport aux principes généralement reconnus de leur action. Mais dans le cas de Rome, elles ont constitué la règle et ont jailli de principes délibérément adoptés comme maximes directrices de sa politique.

Nous nous demandons si l'on peut citer un seul exemple d'engagement qui ait été respecté dans des affaires impliquant les intérêts conflictuels du protestantisme et de la papauté, alors qu'il aurait pu être avantageusement rompu. Nous n'en connaissons aucun. Mais le temps nous manquerait, et l'espace nous fait défaut, pour raconter ne serait-ce qu'une partie des cas où les engagements les plus solennels ont été violés de la manière la plus perfide qui soit, et où l'on a fait en sorte qu'ils soient violés, afin de prendre au piège les victimes qui se confiaient à nous. Les cas sont innombrables, disons-nous, où les catholiques romains ont fait des promesses et des serments à des individus, à des villes, à des provinces, dans les formes les plus publiques et les plus solennelles. Et dès qu'ils ont obtenu l'avantage que ces serments devaient leur assurer, ils ont livré au massacre et à la dévastation ceux-là mêmes à qui ils avaient prêté serment au grand nom de DIEU. Ah ! si le sol de la France révélait ses millions de morts, si les neiges des Alpes et les vallées du Piémont rendaient les morts qu'elles recouvrent, ces confesseurs pourraient dire comment Rome a tenu ses serments et ses alliances. Leur voix s'est tue depuis des siècles. Mais l'histoire plaide leur cause : elle a conservé les vœux solennellement prononcés, mais perfidement violés. Et, rappelant le sang du martyr, elle crie au ciel la vengeance de la perfidie qui l'a répandu.

Pendant la guerre des Albigeois, Louis de France, après avoir assiégé la ville d'Avignon pendant une longue période et perdu vingt-trois mille hommes devant elle, était sur le point de lever le siège, lorsque le stratagème suivant fut utilisé avec succès. Le légat romain jura devant les portes de la ville que, si on le laissait entrer, il entrerait seul avec les prélats, dans le seul but d'examiner la foi des citoyens. Les portes s'ouvrirent, le légat entra, l'armée se rua sur lui, des centaines de maisons

furent rasées, des multitudes d'habitants furent massacrés, et une grande partie des autres furent emmenés comme otages.

Dans la longue et sanglante guerre contre les Vaudois au XIIIe siècle, Rome n'a jamais hésité à recourir à la trahison lorsque l'épée n'avait pas réussi. Et l'on peut affirmer que ce noble peuple fut écrasé plutôt par la perfidie que par les armes. Ils avaient beaucoup plus à craindre des serments que des soldats de Rome. La maison de Savoie ne cessa de prêter foi à ces confesseurs. Mais chaque nouveau traité était suivi d'un nouveau déshonneur pour l'une des parties et de nouvelles calamités pour l'autre. La puissance de la France elle-même n'aurait jamais soumis ces hardis montagnards, sans les arts avec lesquels les armes de leur puissant ennemi étaient secondées. Des pacifications furent élaborées avec eux, dans le but de les déstabiliser et d'ouvrir la voie à une nouvelle croisade et à un nouveau massacre. C'est ainsi qu'ils disparurent des vallées que leur piété avait sanctifiées, et des montagnes que leurs luttes avaient rendues saintes. Ils tombèrent sans être regrettés et sans être sauvés. Le trône du rusé Bourbon était toujours debout, et l'emprise du triple tyran se prolongeait encore. Mais dans les vallées silencieuses où ces martyrs avaient vécu, il ne restait plus de trace d'eux que les cendres qui noircissaient l'emplacement de leur demeure, et les os qui blanchissaient les rochers qui la surplombaient. Leurs noms n'étaient pas honorés et leurs actes n'étaient pas loués par un monde qui ne savait pas comment estimer la grandeur de leurs vertus ou la grandeur de leur cause. Mais ce n'est pas en vain qu'ils se sont offerts sur l'autel de leur foi. Dans le calme qui régnait en Europe, on entendit une voix solitaire, venant d'une île lointaine, qui disait : "Venge, ô Seigneur, tes saints massacrés" - première expression d'une prière à laquelle un monde se joindra encore, et première anticipation prophétique d'une vengeance que, après trois siècles, Dieu commence maintenant à infliger aux dynasties et aux trônes tachés de sang qui ont tué ses saints.

Il en fut de même dans tous les pays d'Europe. Partout où il y avait des protestants, ils étaient assaillis par les armes et par la trahison, et cette dernière arme était cent fois plus fatale que la première. Les boucheries d'Alva dans les Pays-Bas avaient été précédées de promesses et de traités de paix et de conciliation maintes fois et solennellement ratifiés. Philippe II promettait l'honneur de l'Espagne à ses sujets de Flandre. Les cachots, les échafauds et les troupes sanguinaires qui inondèrent ce pays immédiatement après montrent comment il racheta la foi qu'il avait jurée. Dans la grande lutte en Pologne, au cours de laquelle, pendant un certain temps, il semblait y avoir une chance égale que l'une des deux religions prenne l'ascendant, le parti papal n'a tenu ses serments que tant qu'il n'a pas eu l'occasion de les rompre.

Lorsque la lutte était à son apogée, Lippomani, le légat papal, arriva en Pologne et conseilla sans scrupules au souverain, Sigismond Auguste, qui prétendait que les lois du royaume interdisaient la violence, de recourir à la trahison et à l'effusion de sang pour extirper l'hérésie[6]. C'est à cette politique qu'il faut attribuer le triomphe

final du parti jésuitique en Pologne. Comme les lois du pays, dit Krasinski, ne permettaient à aucun habitant de la Pologne d'être persécuté pour ses opinions religieuses, ils [les Jésuites] ne négligèrent aucun moyen pour se soustraire à ces lois salutaires. Dans la plupart des États de l'Allemagne méridionale, la cause protestante fut renversée par les mêmes arts. En vérité, cette maxime de Rome, selon laquelle la foi ne doit pas être gardée lorsqu'elle tendrait à l'avantage du protestantisme ou au détriment de la papauté, a maintenu l'Allemagne dans les flammes de la guerre, à de brefs intervalles, pendant plus d'un siècle.

Les avantages que les protestants s'étaient assurés par les armes et qu'ils avaient contraint leurs ennemis à ratifier par un traité solennel, étaient perfidement niés et violés. Ils furent donc contraints de reprendre les armes à plusieurs reprises. Et les guerres successives dans lesquelles l'Europe a été impliquée et qui ont entraîné une si grande dépense de sang et de trésors, sont nées de la maxime de Rome qui, dans presque tous ces cas particuliers, a été directement appliquée et mise en vigueur par l'autorité pontificale, selon laquelle de tels serments et traités "ont été dès le début, et seront pour toujours, nuls et non avenus". Et que personne n'est tenu de les observer, ni aucun d'entre eux, même s'ils ont été souvent ratifiés et confirmés par serment"[8].

Mais le pays et le trône les plus coupables d'Europe, en ce qui concerne les serments violés, est la France. En matière de perfidie, la maison de Bourbon a largement dépassé la mesure ordinaire, nous ne disons pas des gouvernements païens, mais des gouvernements catholiques romains. Les rois de France étaient les fils aînés de l'Église, et ils en avaient la plus grande ressemblance paternelle. Chacun de leurs actes proclamait qu'ils étaient de leur père le pape, qui était un menteur depuis le début. Les pauvres huguenots leur ont-ils jamais fait confiance sans être trahis par eux ? Parmi les nombreux engagements qu'ils ont pris avec leurs sujets protestants, y en a-t-il un qu'ils aient jamais honnêtement respecté ? Ces traités, avec leurs nombreux serments et ratifications, n'étaient-ils que des stratagèmes pour piéger, désarmer, puis massacrer les protestants ? Le premier édit, qui leur garantit l'exercice de leur religion, est accordé en 1561.

Elle fut bientôt violée et une persécution encore plus grave s'abattit sur eux. Ils furent contraints de prendre les armes, pour la première fois, afin de sauver leur vie et de défendre leurs droits. Ils triomphèrent. Et leur succès leur procura une nouvelle pacification. Celle-ci a été violée de la même manière. "Ils [la Cour] restreignirent chaque jour, dit Mezeray, la liberté qui leur avait été accordée par les édits, jusqu'à ce qu'elle fût réduite presque à rien. Le peuple leur tomba dessus dans les endroits où ils étaient les plus faibles. Dans ceux où ils pouvaient se défendre, les gouverneurs se servaient de l'autorité du roi pour les opprimer. Leurs villes et leurs forts furent démantelés. Il n'y avait pas de justice pour eux. Dans les parlements ou les conseils du roi, ils étaient massacrés en toute impunité. Ils n'étaient pas réinstallés dans leurs

biens et leurs charges. En somme, ils avaient conspiré leur ruine avec le pape, la maison d'Autriche et le duc d'Alva[9] Six fois la foi publique de la France a été promise aux protestants, par un traité solennel, ratifié et sanctionné par un serment solennel. Six fois la foi publique de la France a été ouvertement déshonorée et violée. Et six fois la guerre civile, fruit direct de ces vœux violés, a gaspillé les trésors et le sang de cette nation.

L'acte d'un crime sans pareil qui mit fin à la quatrième pacification, celle de 1570, mérite une attention particulière. Deux années de dissimulation profonde et d'hypocrisie ont préparé la voie à cette horrible tragédie, le plus grand des crimes de Rome, peut-être le monument le plus effrayant de la méchanceté humaine que l'histoire du monde contienne, le MASSACRE DE SAINT-BARTHOLOME. Les chefs du parti protestant furent invités à la Cour, caressés et comblés d'honneurs. En général, les protestants semblaient bénéficier d'une faveur spéciale et partageaient désormais les mêmes privilèges que les catholiques. Telle était la lueur trompeuse qui annonçait la lugubre tempête ! Non seulement les craintes des protestants furent apaisées, mais celles de Rome s'éveillèrent, pensant que le roi de France n'avait pas l'intention de tenir son engagement dans cette affaire, ou qu'il jouait un rôle excessif. Mais la cruelle issue fait plus que réparer. En un instant, le verrou tombe. Pendant trois jours et trois nuits, les massacres se poursuivirent et la France devint un véritable champ de ruines. Enfin, l'épouvantable entreprise prend fin. Soixante-dix mille cadavres couvrent le sol de la France. Paris poussa un cri de joie, et le canon de Saint-Ange, de l'autre côté des Alpes, répondit à ce cri.

Le pape a quelques raisons de se réjouir. Le coup porté à Paris a décidé de la fortune du protestantisme en Europe pour deux siècles. La foi protestante est sur le point de s'imposer en Pologne et en France. Le sagace et patriote Coligny médita le projet d'une grande alliance entre ces deux pays, afin de donner ainsi un centre puissant et une action uniforme à la cause protestante, et d'humilier les deux principaux soutiens de la papauté, l'Espagne et l'Autriche[10]. Dans l'état actuel des choses, ce projet aurait complètement réussi. Les autres États protestants d'Europe auraient rejoint l'alliance. Mais, en vérité, la France et la Pologne réunies auraient pu facilement faire front contre les puissances pontificales et ébranler la domination de Rome. Mais le massacre de la Saint-Barthélemy fut fatal à ce grand projet. Le vénérable Coligny, comme on le sait, en fut la première victime. Et son projet, gros de la fortune du protestantisme, périt avec lui. Les protestants sont affolés en France, découragés dans les autres pays. La victoire qui avait longtemps tremblé dans la balance entre la Réforme et Rome penchait désormais résolument en faveur de cette dernière. Et à partir de ce jour, l'influence protestante déclina en Europe. Les deux siècles de domination qui se sont ajoutés à Rome, elle les doit à sa grande maxime : aucune dissimulation n'est trop profonde, aucune perfidie n'est trop grossière, pour être employée contre les protestants.

Le dernier grand acte de trahison nationale de la part de la France a été la révocation de l'édit de Nantes. "Jamais édit, loi ou traité ne fut plus délibérément fait, plus solennellement ratifié, plus irrévocablement établi, plus maintes fois confirmé. Ni dont la politique, le devoir ou la gratitude auraient pu mieux assurer l'exécution. Pourtant, il n'y en a jamais eu de plus scandaleusement ou de plus absolument violé. Il était le résultat de trois années de négociations entre les commissaires du roi et les députés des protestants, il était la fin de quarante ans de guerres et de troubles, il était mérité par les plus hauts services, scellé par la plus haute autorité, enregistré dans tous les parlements et les tribunaux d'Henri le Grand, il était déclaré dans le préambule comme étant perpétuel et irrévocable "[11] Il fut confirmé par la reine-mère en 1610, et ratifié à plusieurs reprises par les monarques de France qui lui succédèrent. Cependant, pendant tout ce temps, le dessein de le renverser était secrètement entretenu et poursuivi avec constance et astuce. Les droits qu'il conférait et les privilèges qu'il garantissait furent progressivement empiétés : des oppressions cruelles et multiples, contraires à l'esprit et à la lettre de l'édit, furent exercées sur les protestants. Enfin, en 1685, l'édit fut publiquement révoqué. Lorsque le vieux chancelier Tellier, le jésuite, signa l'édit de révocation, plein de joie de voir aboutir les intrigues et les travaux de son parti, il s'écria : "Seigneur, laisse maintenant ton serviteur s'en aller en paix, car mes yeux ont vu ton salut"[12] Les proscriptions, les bannissements, les massacres qui suivirent, et qui n'eurent d'égal que l'horreur de la Saint-Barthélemy, sont bien connus de tous les lecteurs de l'histoire.

Cet acte consommait les malheurs du protestantisme français et la culpabilité de la maison de Bourbon. Tellier, en signant la Révocation, avait signé l'arrêt de mort de la France. Un enchaînement de causes, s'étendant de 1685 à 1785, et qu'il suffit d'étudier un peu l'histoire de cette sombre période pour retrouver clairement, relie les proscriptions et les massacres huguenots de l'une aux horreurs révolutionnaires de l'autre. La maxime favorite de Rome, fidèlement exécutée par la cour bigote de France, introduisit enfin le règne de la Terreur. Comment pouvait-il en être autrement ? Une grande partie du commerce du royaume était entre les mains des protestants. Et lorsqu'ils furent chassés, l'industrie fut paralysée. Les nombreuses et coûteuses guerres menées contre les huguenots avaient épuisé le trésor national, et il fallut imposer de nouveaux impôts qui pesaient lourdement sur un commerce paralysé et une agriculture languissante. Les éléments de moralité et d'ordre s'étaient éteints avec la religion.

Un élément nouveau et puissant, engendré par l'idolâtrie romaine, fut ensuite introduit, l'infidélité, qui se transforma, dans de nombreux cas, en athéisme. Ces éléments terribles, qui avaient pris naissance dans les persécutions huguenotes, se développèrent rapidement. Enfin, un peu plus d'un siècle après la révocation de l'édit de Nantes, ils déferlèrent sur la France avec une fureur inouïe et désolante. Tout était changé, mais si changé qu'il portait la marque terrible de la vengeance rétributive.

La cabale des Jésuites a été remplacée par le club des démocrates. Le poignard sanctifié de Rome est remplacé par la guillotine de la Révolution. Les Bourbons ont disparu et Robespierre règne dans sa chambre. Assoiffé de sang et de vengeance, sans doute, mais pas plus que le tyran auquel il avait succédé, et certainement pas aussi perfide et hypocrite. Des foules de fugitifs misérables sont de nouveau aperçues à la frontière. Mais cette fois, il s'agit du clergé et de la noblesse de France. De temps en temps, la guerre étrangère détourne vers un nouveau canal les énergies de la Révolution. Mais elles revinrent bientôt à leur ancienne sphère, s'abattirent sur la France, comme des aigles sur la carcasse, ou comme les feux sur le sacrifice. Et maintenant, on les voit à nouveau s'attaquer avec une férocité dévorante à ce pays dévoué. Ils ne s'éteindront jamais avant que le pays des serments violés et du sang injustement versé ne soit devenu la Gomorrhe des nations. Ainsi lue, l'histoire de la France est une terrible démonstration du gouvernement moral de Dieu. Les nations à naître liront son histoire et apprendront à éviter ses crimes et ses malheurs. Le persécuteur du passé sera le phare de l'avenir.

Mais, objectera-t-on, ces crimes et parjures épouvantables doivent être attribués à la mauvaise foi et aux tendances despotiques des gouvernements, et non aux mauvais principes de l'Église de Rome. Ce n'est pas le cas. C'est Rome qui doit faire face à cette effroyable accusation. C'est elle qui a rompu tous ces vœux et versé tout ce sang. Elle a sans doute des complices dans le crime, mais elle ne doit pas rejeter sur eux la culpabilité qu'elle leur a appris à commettre. Tous les actes épouvantables que nous avons si brièvement passés en revue, et qui ne forment qu'une faible partie des malheurs qui constituent l'histoire de l'Europe, sont sortis directement de la détestable doctrine que les conciles, les pontifes et les casuistes de l'Église romaine ont inculquée. C'est dans l'abîme de ses conciles que ces complots ont été ourdis. La France et les autres puissances catholiques ne firent que suivre la politique que la cour de Rome leur traçait. Toutes leurs entreprises ont été entreprises avec l'aval de l'Église, souvent à sa demande pressante. La France et les autres puissances catholiques n'ont fait que suivre la politique que la Cour de Rome leur avait tracée.

L'hérésie et l'agrandissement du sacerdoce.

C'est donc à sa porte qu'il faut imputer toute cette perfidie accumulée. Les faits que nous avons évoqués prouvent indéniablement que la doctrine selon laquelle il ne faut pas garder la foi avec les hérétiques est considérée par l'Église de Rome, non pas simplement comme une théorie spéculative, mais comme une maxime à laquelle il faut donner un effet pratique en toute occasion et dans toute la mesure où les possibilités et le pouvoir de Rome le permettent.

L'histoire récente de l'Europe a fourni un commentaire effrayant sur le "pouvoir de dispenser" du Pape. Les souverains de l'Europe méridionale ont récemment agi selon cette maxime et, en conséquence, ont rempli leurs donjons avec les plus

vertueux de leurs sujets. Seulement, cette fois-ci, la doctrine a été mise en application, non seulement contre les confesseurs de religion, mais aussi contre les libéraux en politique. Un catéchisme, dans lequel il est ouvertement enseigné que "le chef de l'Église a l'autorité de libérer les consciences des serments quand il juge qu'il y a une cause appropriée pour cela", a été compilé par un ecclésiastique, est diffusé par les ecclésiastiques, et enseigné à la jeunesse dans les écoles de Naples. Le roi Ferdinand, l'ami intime de Pio Nono, a profité pleinement de cette doctrine en révoquant la Constitution à laquelle il avait solennellement prêté serment au "nom terrible de Dieu tout-puissant", et il a dit à son royaume frappé de terreur que ce qu'il avait fait, il avait le droit de le faire, que la souveraineté est divine, qu'un serment portant atteinte à la souveraineté n'a aucune obligation, et que lui seul est juge lorsque la Constitution empiète sur ses droits[13].[La même "doctrine des démons" est enseignée par Liguori, qui enseigne que les hommes peuvent jurer avec n'importe quelle équivoque ou réserve mentale, que "n'importe quelle raison raisonnable suffit" pour violer un serment, qu'un serment contraire aux droits des supérieurs ou aux intérêts de l'Église ne doit pas être tenu avec n'importe quel parti ou en n'importe quelle occasion, et donc, a fortiori, ne doit pas être tenu avec les hérétiques. Tout cela est enseigné par l'"infaillible" Liguori[14].

Que dire alors des dénégations vigoureuses de cette doctrine par certains papistes modernes au nom de leur Église ? Il est évident que ces dénégations n'ont pas le moindre poids lorsque nous leur opposons le vaste ensemble de preuves qui étayent l'accusation, à savoir les décrets des conciles, les bulles et les rescrits des papes, les actes publics et uniformes de l'Église depuis près de trois cents ans, et les déclarations des écrivains modernes de l'Église de Rome, de Dens, de Liguori et d'autres encore. Personne ne peut nier que telle était la doctrine de l'Église. Qu'elle l'ait pratiquée aussi longtemps qu'elle possédait le pouvoir est tout aussi indéniable. Si elle y a renoncé, qu'on nous montre quand et où. Elle n'y a pas renoncé et ne peut le faire sans renverser l'infaillibilité sur laquelle repose tout son système. En vérité, lorsque les théologiens papalistes abjurent la doctrine selon laquelle il ne faut pas garder la foi avec les hérétiques, ils sont coupables de pratiquer une misérable argutie.

Leur signification est que tant que le serment existe, il doit être respecté. Mais le Pape, en vertu de son pouvoir de dispense, peut déclarer, pour de justes motifs, dont la nécessité et l'utilité de l'Eglise"[15], que le serment est nul, qu'il n'existe pas et que, par conséquent, il ne doit pas être respecté. Ils demandent alors triomphalement : Comment peut-on dire que l'on a violé un serment qui n'existe pas ? S'il s'agissait de délier les sujets de la Grande-Bretagne de leurs serments d'allégeance, la procédure adoptée serait la suivante : on apprendrait au peuple que tant que le serment existe, il doit être respecté. Mais alors rien n'est plus facile que de le faire disparaître ! Il suffirait que le Pape, pour un "juste motif", déclare que notre Reine n'est plus souveraine, et le serment n'existerait plus. Nous ne savons pas ce qui est le plus

étonnant, l'impiété de ceux qui peuvent jongler de cette manière, ou la simplicité de ceux qui peuvent être trompés par une telle jonglerie. Si les hommes d'État qui sont si désireux de nouer des relations avec Rome peuvent trouver un réconfort dans cette façon très particulière de garder la foi, ils sont les bienvenus. Mais il est clair que lorsque les prêtres romains rejettent sous serment la légalité de la doctrine qui consiste à ne pas garder la foi avec les hérétiques, si clairement enseignée dans les canons auxquels ils ont adhéré, ils ne peuvent que s'en réjouir.

Ils ne font qu'exhiber, comme le remarque de façon frappante le Dr Cunningham, "sous sa forme la plus aggravée, l'énormité même qu'ils professent abjurer "[16].

Cette doctrine frappe le fondement de la société. Si les serments ne lient pas, si les vœux et les traités n'ont de force que dans la mesure où ils s'accordent avec la volonté et les intérêts de l'une des parties, c'en est fini de la société, et les hommes doivent retourner à l'état de sauvages. Et si l'on veut éviter de tomber dans cet état, il faut qu'un homme prenne le pas sur les autres et fasse de sa volonté une loi pour les autres. Car il faut que les hommes aient une norme de foi, une base d'action mutuelle. Et s'ils ne le trouvent pas dans l'équité éternelle des choses, ils peuvent le trouver dans la nécessité d'un despotisme universel et infaillible. C'est ce que Rome a tenté d'établir, et rien d'autre n'aurait pu éviter la désorganisation finale du monde. Mais cela ne nous empêche pas de percevoir le péché odieux et la tendance ruineuse de sa maxime. Et nous ne sommes nullement surpris que certains des grands maîtres de la science éthique et morale aient soutenu qu'une communauté qui contrevient aux conditions premières et les plus essentielles de la société devrait se voir refuser le premier et le plus essentiel des droits sociaux. "S'il y avait à cette époque, dit Macaulay, deux personnes enclines par leur jugement et leur tempérament à la tolérance, ces personnes étaient Tillotson et Locke.

Cependant Tillotson, dont l'indulgence pour diverses sortes de schismatiques et d'hérétiques lui valait le reproche d'hétérodoxie, déclara en chaire à la Chambre des communes qu'il était de leur devoir de prendre des dispositions efficaces contre la propagation d'une religion plus malfaisante que l'irréligion elle-même, d'une religion qui exigeait de ses adeptes des services directement opposés aux premiers principes de la moralité. Selon lui, les païens qui n'avaient jamais entendu le nom du Christ et qui n'étaient guidés que par la lumière de la nature, étaient des membres plus dignes de confiance de la société civile que les hommes qui avaient été formés dans les écoles des casuistes papalistes. Locke, dans son célèbre traité, où il s'était efforcé de montrer que même la forme la plus grossière d'idolâtrie ne devait pas être interdite par des sanctions pénales, soutenait que l'Église qui enseignait aux hommes à ne pas garder la foi avec les hérétiques n'avait aucun droit à la tolérance[17].

NOTES EN BAS DE LA PAGE

[1] "Non quasi juramenta, sed quasi perjuria."

[2] Nec aliqua sibi fides, aut promissio de jure naturali, divino, et humano fuerit in prejudicium Catholicae fidei observanda".

[3] Pensées libres sur la tolérance de la papauté, p. 119.

[4] Lectures on Slavonia, par le comte Valerian Krasinski, p. 277. Edin. 1849.

[5] Ibid. P. 278.

[6] Historical Sketch of the Rise, Progress, and Decline of the Reformation in Poland, par le comte Valerian Krasinski, vol. i. P. 293. Lond. 1836.

[7] Esquisse historique de l'essor, des progrès et du déclin de la Réforme en Pologne, par le comte Valerian Krasinski, préface, p. Viii.

[8] Lettre de Clément XI. Concernant le traité d'Alt Raustadt en 1707. Le traité a été conclu par l'empereur avec Charles XII. de Suède, et contenait quelques clauses favorables aux protestants.

[9] Cité dans "Free Thoughts on the Toleration of Popery, p. 175.

[10] Krasinski's Rise, Progress, and Decline of the Reformation in Poland, vol. ii. P. 6.

[11] Pensées libres sur la tolérance de la papauté, p. 177.

[12] L'âge de Louis XIV de Voltaire. Vol. ii. P. 197. Glasgow, 1753.

[13] Deux lettres à Lord Aberdeen, par M. Gladstone. Lond. 1851.

[14] Liguori, tom. iv. P. 151, 152.

[15] Théol. Mor. Et Dog. Petri Dens, tom. iv. Pp. 134-138.

[16] Stillingfleet's Popery, par le Dr Cunningham, p. 232.

[17] Macaulay's History of England, vol. ii. Pp. 8, 9. Lond. 1850.

LIVRE 3 - Le Génie et l'Influence de la Papauté

Chapitre I. Le Génie de la Papauté.

Des volumes suffiraient à peine pour nous permettre de rendre justice au génie incomparable de la papauté. L'explorer à fond et le déployer pleinement constituerait la tâche de toute une vie pour l'homme à l'intelligence la plus profonde. Celui-ci pourrait y consacrer toutes ses forces et tous ses jours, et l'abandonner finalement en avouant qu'il y a là des profondeurs qu'il n'a pas sondées, et des mystères qu'il doit laisser à ses successeurs le soin d'élucider. Nos limites sont des plus étroites. Et, en vérité, ce serait une entreprise vaine que d'essayer d'élucider complètement un sujet aussi vaste dans l'espace restreint de quelques pages.

Néanmoins, nous pouvons indiquer les points les plus saillants du système. S'il ne nous est pas possible ici de retracer complètement les sources de sa force, il nous est permis d'indiquer la direction dans laquelle elles se trouvent. Nous ne l'aurons pas fait en vain, si nous parvenons à faire comprendre l'intérêt singulier et l'importance capitale de cette étude, ainsi que sa grande difficulté. Il doit y avoir des éléments d'une grande puissance dans un système qui a résisté si longtemps et qui a exercé une si grande influence. Si nous parvenons à les sauver de l'épave, pour ainsi dire, nous pourrions les utiliser avec profit pour reconstruire la société et réédifier l'Eglise de Dieu. Des villes entières ont parfois été construites sur les ruines de structures colossales que le temps ou la violence avaient jetées à terre : de la même manière, nous pourrions prendre les pierres et le bois de la papauté et les consacrer à nouveau au bien de la société et au service de Dieu. Une nouvelle solution peut attendre l'ancienne énigme : "Du fourrage est sorti la viande, et du fort est sorti la douceur".

Il n'y a guère de domaine de la connaissance humaine sur lequel l'étude de la papauté ne jette pas de lumière. Elle donne un aperçu étonnant de la politique de Satan, son véritable auteur. Elle met à nu la dépravation innée et les rouages trompeurs du coeur humain. Car la papauté n'est que la religion de la nature humaine déchue. Elle montre quelle quantité de malheurs peut naître d'un seul principe mauvais, ou d'un bon principe mal appliqué. Elle nous révèle les sources de l'erreur et nous permet de remonter à la même source pour toutes les erreurs, quels que soient leurs déguisements profonds, leurs noms variés ou leurs formes diverses. Elle nous enseigne par contraste la simplicité, la cohérence, la grandeur et l'unité substantielle de la vérité. Elle montre aussi qu'aucun système erroné ne peut être éternel. Qu'il porte en lui les germes de la mort. Et que ni les défenses de la puissance extérieure, ni les sanctions d'une vénérable antiquité ne peuvent le sauver de la mort à laquelle il est condamné dès sa naissance. Elle n'a pas de pouvoir d'auto-renouvellement. Et, à supposer même qu'on la laisse tranquille de l'extérieur, l'atrophie de l'intérieur la condamnerait en temps voulu à la tombe.

Mais l'immoralité que veut le mensonge, la vérité la possède. Ses graines, semées dans le monde par l'auteur du christianisme, sont indestructibles. Et même si tous périssaient et qu'un seul survivait, ce seul plant ferait éclater la motte de terre et rénoverait le monde. Un atome de vérité a plus de force que tout un système d'erreurs. Nous vivons trop près de la papauté pour voir toutes les raisons pour lesquelles Dieu a permis à ce système diabolique d'exister. Certaines sont déjà connues, mais les plus importantes sont encore voilées de mystère. Mais nous ne pouvons pas douter qu'il y ait des fins, grandes, sages et bienfaisantes, et que ce qui est obscur pour nous sera clair pour la postérité. Nous ne pouvons pas non plus douter que, lorsque ces fins seront révélées, elles seront telles que nous les avons indiquées, à savoir la démonstration de la nécessité d'harmoniser les principes sur lesquels la société est constituée avec ceux sur lesquels le gouvernement divin est exercé, afin que la société puisse être sauvée, dans ses étapes futures, des erreurs qui l'ont égarée jusqu'à présent et des calamités qui l'ont accablée.

Nous avons décrit assez complètement la papauté dans ses principes et ses aspects les plus importants. Nous passons maintenant du sujet de la papauté, strictement considéré, à celui de la papauté. Nous faisons la distinction entre la papauté et la papauté, et ce pour de justes raisons, comme nous le croyons. La papauté est le principe ou l'erreur que l'on peut définir comme étant le salut de l'homme, en opposition à la vérité de l'Évangile, que l'on peut définir comme étant le salut de Dieu. La papauté est l'organisation séculaire par laquelle le principe ou l'erreur s'est pour ainsi dire incarné. Cette organisation a formé le corps dans lequel elle a vécu, le cadre dans lequel elle a cherché à s'établir et à régner dans le monde. Le système politique de l'Europe, tel qu'il existe depuis plus de mille ans, a été ce cadre. L'âme qui animait ce système était la papauté. Elle était l'esprit qui le guidait et le lien puissant, bien qu'invisible, qui lui donnait son unité. Sa tête était assise sur les sept collines. Et il n'y a pas un prêtre en Europe, depuis les cardinaux écarlates de la Ville éternelle jusqu'au capucin errant, avec sa robe de serge et sa ceinture de corde, ni un roi en Europe, depuis les monarques de France jusqu'aux petits ducs d'Allemagne, qui n'ait fait partie de ce système.

Tous luttaient d'un même cœur et d'une même âme pour le même but inique, à savoir l'exaltation du sacerdoce, et en particulier du grand prêtre de Rome, au déshonneur du grand prêtre qui est dans les cieux. Telle était la papauté. Elle fut le fruit du travail d'un million d'esprits et de la croissance d'un millier d'années. Nous estimons en effet qu'il est impossible que le génie d'un seul homme, aussi puissant soit-il, ait pu mettre au point un tel système. Non, nous estimons qu'il est impossible que l'intellect de Satan lui-même, aussi vaste soit-il, ait pu concevoir à l'avance un plan aussi parfait et aussi complet. L'ensemble du plan, de l'ordre et du gouvernement du royaume des cieux, c'est-à-dire de l'Église, a été esquissé dès le début et révélé dans le Nouveau Testament. Ainsi, lorsque les apôtres

commencèrent à construire, ils savaient comment leur travail devait se dérouler et jusqu'où il devait s'élever. Mais l'auteur de la papauté a agi strictement selon la théorie du développement. Il a plagié les grandes lignes de son système en s'inspirant manifestement de la révélation du royaume évangélique dans les Écritures. Il est tout aussi évident qu'il a obtenu les principes les plus fondamentaux de son système par un processus de perversion. En d'autres termes, il a contrefait les principales doctrines de l'Évangile et s'est appuyé sur elles pour construire. Mais au fur et à mesure que le travail avançait, il introduisait des nouveautés tant sur le plan des principes que sur celui de la forme, selon ce que l'esprit de l'époque et les circonstances permettaient ou suggéraient. Avec un rare génie, il comprenait toujours les exigences de l'époque, et les modifications et amendements qu'elles exigeaient étaient exécutés au moment opportun et de la manière la plus heureuse. C'est en travaillant de cette manière que Satan a finalement produit son chef-d'œuvre, la papauté.

La papauté est le plus merveilleux de tous les systèmes humains. Elle se dresse seule, inégalée et inégalable, jetant dans l'ombre tous les anciens systèmes d'erreur et défiant à la fois le pouvoir de l'homme et la ruse de Satan de produire quoi que ce soit qui puisse la surpasser par la suite. Les anciens polythéismes étaient relativement simples dans leur plan et tolérants dans leur esprit. Ce n'est pas le cas de la papauté. Elle choisit les pires passions de notre nature, la sensualité des appétits, l'idolâtrie du cœur, l'amour de la richesse, la soif de domination, l'orgueil, l'ambition, le désir de dicter sa foi à autrui. Elle donne à ces passions le plus grand développement dont elles sont capables. Elle les combine et les arrange avec une habileté exquise, et leur permet ainsi d'agir avec le plus grand effet.

C'est l'organisation la plus puissante qui ait jamais existé du côté de l'erreur et contre la vérité. Une fois parvenu à sa perfection, l'humble pasteur de Rome occupait un siège qui s'élevait non seulement au-dessus des trônes de la terre, mais aussi au-dessus du trône de l'Eternel. Dans son exaltation, Satan reconnut sa propre exaltation. Le règne du serviteur était le règne du maître. Le pape était le vicaire de Satan, et Satan n'avait donc rien retenu qui pût renforcer son pouvoir ou accroître sa magnificence. Il l'a intronisé sur la richesse et la domination de l'Europe. Il ordonna aux rois de lui obéir et à toutes les nations de le servir. Il a fait pour lui plus qu'il n'avait fait pour le plus grand de ses serviteurs auparavant. Il a fait plus pour lui qu'il ne pourra jamais refaire pour le plus aimé de ses serviteurs. Il a littéralement tout donné, car l'urgence était grande. Tenons-en compte lorsque nous contemplons l'état surpassé et la magnificence éblouissante de ces maîtres du monde. C'est le maximum que même Lucifer peut faire pour un mortel. Comme Judas, le pontife avait trahi son seigneur, et voici la récompense : tous les royaumes du monde et leur gloire.

En parlant du génie de la papauté, il est nécessaire de faire la distinction entre l'auteur réel mais invisible de la papauté, qui est Satan, et l'auteur secondaire et

visible, c'est-à-dire le pape. Si l'on considère le système comme émanant de Satan, son génie est évidemment celui de son auteur invisible. Il y a mis toute son intelligence. De même que l'œuvre de la rédemption est une exposition du caractère de Dieu, et qu'elle est empreinte des glorieuses perfections de sa nature, de même la papauté est une exposition du caractère de Satan : elle est empreinte des grandes qualités de son esprit. Et en étudiant la papauté, nous ne faisons que contempler ces attributs puissants mais malins dont cet esprit mystérieux est doté. Nous contemplons l'abîme de l'âme satanique. Mais, pour parler plus strictement, la clé de la papauté, considérée comme une émanation de Satan, doit être recherchée dans l'histoire de la réduction de nos premiers parents. La politique de Satan a été sensiblement la même depuis le début. Bien sûr, cette politique a été modifiée par les circonstances et adaptée de façon magistrale à chaque urgence successive. Son front d'opposition a été plus ou moins étendu, selon qu'il s'opposait à une seule vérité ou à tout un système de vérités. Mais sa politique a été sensiblement la même tout au long de l'histoire. Le général peut employer la même règle de tactique militaire dans l'escarmouche préliminaire que dans les manoeuvres plus compliquées de la bataille qui suit. De même, Satan a employé la même politique dans l'assaut du jardin, qu'il a développée plus complètement dans la domination séculaire et ecclésiastique qu'il a instaurée après coup en Europe occidentale. L'étude de l'événement le plus simple fournit donc une clé pour la solution de l'événement le plus grand et le plus compliqué.

Quelle fut donc sa politique dans le Jardin ? Elle peut se résumer en un mot : il s'agissait de substituer habilement la contrefaçon à la réalité. Le réel, dans ce cas, était que la vie devait venir à nos premiers parents par l'intermédiaire de l'arbre, qui en était la cause symbolique. La contrefaçon que Satan a réussi à leur faire avaler était que la vie devait leur venir par cet arbre en tant que cause efficace. Ils devaient recevoir cette vie non pas de l'arbre, mais par l'arbre. La vie n'était pas dans l'arbre, mais au-delà, en Dieu, de qui ils devaient la recevoir, en se soumettant à son ordonnance. Mais par une série d'arguments subtils et fallacieux, pas plus subtils et fallacieux cependant que ceux que Rome emploie encore, la femme fut amenée à considérer l'arbre comme la cause efficace de la vie qui lui avait été promise et à laquelle elle avait été invitée à aspirer. Elle fut amenée à croire que la vie était dans l'arbre, qu'elle n'avait qu'à manger de l'arbre et que cette vie lui appartiendrait.

Il est dit que la femme vit que c'était "un arbre à désirer pour devenir sage, et elle en prit du fruit". Il est clair qu'elle croyait l'arbre capable en lui-même de la rendre sage, et que Dieu le lui avait interdit, soit parce qu'il lui refusait le bien que l'arbre avait le pouvoir de lui procurer, soit, ce qui est plus probable, parce qu'elle s'était complètement trompée de commandement. Tel était donc l'objectif principal de la politique de Satan. Il admettait, du moins il ne niait pas, que Dieu lui avait promis la vie. Il admettait que cette vie était bonne et qu'elle devait chercher à en jouir. Et il admettait en outre que c'était en relation avec l'arbre que cette vie devait être atteinte.

Mais la question porte sur le type de lien. Le bien promis résidait-il, oui ou non, dans l'arbre lui-même ?

Le commandement de Dieu indiquait clairement que le bien ne résidait pas dans l'arbre, mais qu'il serait accordé par lui-même, à condition que son ordonnance, qui avait la forme d'une alliance, soit observée. Mais le point que Satan s'efforçait d'établir était que le bien se trouvait dans l'arbre, et qu'il était destiné à être le moyen efficace de lui accorder ce bien. Telle était la question que la femme devait trancher. Et selon sa décision, l'une des deux issues inévitables s'ensuivrait : son obéissance et la vie, ou sa désobéissance et la mort. Si elle rejetait la doctrine de l'efficacité inhérente, proposée avec tant d'audace et d'art, elle chercherait naturellement la vie ailleurs, même auprès de Dieu, et respecterait son commandement. Si, aveuglée et entraînée par la subtilité du serpent, elle embrassait la doctrine de l'efficacité inhérente, si elle en venait à croire qu'elle n'avait qu'à manger pour vivre, elle ne regarderait naturellement que l'arbre, et elle prendrait aussitôt part à ses fruits. Malheureusement, elle adopta cette dernière croyance, et nous connaissons la suite.

Mais ici, c'est toute la politique de Satan qui est révélée. Ramenée à cette seule transaction, nous pouvons étudier cette politique avec beaucoup plus de pertinence que lorsqu'elle est exposée sur une ligne d'opérations aussi étendue que celle de la papauté. Voici la clé de la politique de Satan depuis six mille ans, et en particulier la clé de la papauté. Cette opération présente indubitablement toutes les pires caractéristiques de ce système diabolique. C'est l'opus operatum d'un sacrement auquel on a enseigné à la femme qu'elle n'avait qu'à participer et qu'en vertu de cet acte, elle serait comme Dieu, connaissant le bien et le mal. Au lieu de l'obéissance passive qu'exigeait l'alliance, dans la foi que Dieu accorderait la vie qu'il avait promise, on enseignait à la femme à accomplir une certaine œuvre qui lui permettrait d'atteindre cette vie. C'était là la doctrine du mérite humain, le salut de l'homme substitué au salut de Dieu. En effet, la femme était amenée à rechercher la vie, non pas auprès de Dieu, mais auprès de l'arbre, en utilisant ses fruits.

Toutes les erreurs maîtresses de la papauté, celles qui, dans les livres de référence de Rome, prennent la forme de canons ou de bulles pontificales, et qui, dans ses temples, prennent la forme de rites somptueux et idolâtres, ont été promulguées pour la première fois en Eden, et par ce prédicateur, non pas, en effet, en termes exprès, mais par implication : la politique de Satan procédait d'un principe qui les englobait toutes. Plus loin encore, nous voyons Satan enseigner à Eve qu'elle ne pouvait pas comprendre le commandement de Dieu sans note ni commentaire, et se proposer comme interprète infaillible, sans pervertir le texte plus grossièrement que Rome ne l'a fait dans certains des innombrables cas qui se sont produits depuis lors. Les prétentions vantardes des papistes et des puseyites à une haute antiquité ne sont pas sans fondement après tout. Dans un sens, la papauté et sa forme anglicane moderne, le puseyisme, sont des erreurs médiévales. Dans un autre sens, ils ne sont qu'un

développement de ce faux principe par lequel Eve a été séduite et l'humanité précipitée dans la condamnation et la mort.

Nous pouvons clairement retracer la politique de Satan dans les premiers polythéismes. Et nous trouvons cette politique inchangée dans ses principes essentiels. Les idolâtries païennes étaient manifestement la substitution d'une contrefaçon au vrai. Satan, leur auteur, n'a pas nié l'existence d'un Dieu, ni le devoir de l'homme de l'adorer. Il réservait ces vérités comme un point fixe, sur lequel reposait le levier par lequel il devait faire bouger le monde. Mais à la place du Dieu unique, invisible et spirituel, il substitua les objets matériels qui reflètent le plus sa gloire ou dispensent le plus largement sa bonté, le soleil, comme en Chaldée. Les hommes éminents, les fondateurs de tribus ou les inventeurs d'arts, comme en Grèce. Les choses viles et rampantes, comme en Égypte.

Et comme le cours de cette idolâtrie est toujours descendant, nous trouvons dans certaines tribus que l'idée même de Dieu avait presque disparu. La fausseté est son plus grand ennemi : elle tend à se détruire elle-même. Le polythéisme a corrompu les nations. Il en est venu à perdre son pouvoir sur l'esprit humain. Le monde était tombé dans le scepticisme, lorsque le christianisme, jeune, vigoureux et pur, sortit de ses montagnes natales pour rénover la terre, pour restaurer cette foi qui est la vie de l'homme, et cette religion qui est la force des nations. C'était l'antagoniste le plus puissant qui soit encore apparu sur le terrain contre les intérêts de Satan. C'était la grande vérité originelle ravivée avec une nouvelle splendeur, l'homme révolté contre Dieu, racheté par le Fils et sanctifié par l'Esprit, la vérité que Satan avait supplantée par son mensonge du polythéisme. Et, puissante comme la vérité, elle a attesté son pouvoir en plantant ses trophées et ses monuments au-dessus des croyances abjurées et des temples prosternés du paganisme.

Cet antagoniste, Satan ne pouvait l'affronter qu'avec son ancienne politique. Cette politique a pris une nouvelle forme, pour s'adapter à de nouvelles circonstances : ses contours étaient plus fins, ses complications beaucoup plus complexes, et son échelle d'opération beaucoup plus grande. Mais c'était toujours l'ancienne politique, radicalement, essentiellement inchangée, sous ses nouvelles modifications et ses formes altérées. Satan présenta à nouveau au monde la contrefaçon. Et il réussit une fois de plus à persuader le monde d'accepter la contrefaçon et de bannir le vrai. La grande vérité première de l'unité de Dieu et de son gouvernement suprême et exclusif a été supplantée dans l'ancien monde par l'artifice consistant à faire adorer aux hommes des divinités inférieures, non pas comme Dieu, mais comme représentants et vice-gérants de Dieu. Ainsi, dans le monde moderne, la principale vérité chrétienne concernant le Christ et l'unicité de sa médiation a été supplantée par l'idée d'autres médiateurs et d'un autre Christ, l'Antéchrist. La papauté est la contrefaçon du christianisme, une contrefaçon des plus élaborées et des plus habilement contournées, une contrefaçon dans laquelle la forme est fidèlement conservée, l'esprit totalement

éteint et la fin complètement inversée. Cette Église contrefaite a son grand prêtre, le pape, qui blasphème le sacerdoce royal du Christ en s'arrogeant sa fonction, lorsqu'il prétend être le Seigneur de la conscience, le Seigneur de l'Église et le Seigneur du monde. Et en s'arrogeant ses noms, lorsqu'il se dit "la Lumière du Monde", "le Roi", "le Maître", etc. de gloire", "le Lion de la tribu de Juda[1], le Vicaire du Christ et le Vice-Gérant de Dieu.

Cette Église contrefaite a aussi son sacrifice, la messe, qui blasphème le sacrifice du Christ, en enseignant virtuellement son inefficacité, et qui doit être répétée, comme c'est le cas lorsque le corps et le sang du Christ sont à nouveau offerts en sacrifice par les mains des prêtres de Rome, pour les péchés des vivants et des morts. Cette Église a, en outre, sa Bible, qui est une tradition, laquelle blasphème la Parole de Dieu, en enseignant virtuellement son insuffisance. Elle a ses médiateurs, les saints et les anges, et surtout la Vierge. Elle blasphème ainsi l'unique Médiateur entre Dieu et l'homme. Enfin, elle blasphème la personne et la fonction de l'Esprit en tant que sanctificateur, parce qu'elle enseigne que ses sacrements peuvent rendre saint. Et elle blasphème Dieu en enseignant que ses prêtres peuvent pardonner les péchés et libérer des obligations de la loi divine. C'est ainsi que la papauté a contrefait et, en contrefaisant, mis de côté tout ce qui est vital et précieux dans le christianisme. Elle prive le Christ de sa fonction royale en élevant le pape sur son trône ; elle le prive de son sacerdoce dans le sacrifice de la messe ; elle le prive de son pouvoir de médiateur en lui substituant Marie ; elle le prive de sa fonction prophétique en lui substituant les enseignements d'une Église infaillible ; elle prive Dieu l'Esprit de son travail particulier de sanctificateur en attribuant le pouvoir de conférer la grâce à ses propres ordonnances ; et elle prive Dieu le Père de son pouvoir de sanctification en lui attribuant le pouvoir de conférer la grâce à ses propres ordonnances. Et elle dépouille Dieu le Père de ses prérogatives en s'arrogeant le pouvoir de justifier et de pardonner aux hommes.

Ainsi, le faux christianisme de Rome est aussi étendu que le vrai christianisme du Nouveau Testament : il substitue d'autres objets de culte, d'autres doctrines, d'autres sacrements. Tous, cependant, dans la lettre, ont une correspondance exacte avec le vrai. Les formes du christianisme ont été fidèlement copiées. Ses réalités ont été complètement mises de côté. C'est ainsi que Satan a atteint son but, non pas en érigeant un système ouvertement antagoniste, mais en amusant et en trompant les hommes avec la contrefaçon. La politique adoptée autrefois en Egypte pour faire échouer la mission de Moïse consistait à faire venir une classe de magiciens pour contrefaire les miracles du législateur juif. Le même expédient a été adopté une seconde fois. Satan a fait venir les magiciens et les nécromanciens de Rome, qui ont imité les miracles de l'Évangile. Et de même que Moïse a été combattu par Jannès et Jambrès, de même les prophètes menteurs de Rome ont combattu le christianisme dans sa glorieuse mission de régénération du monde. Le christianisme respecte le

temps et l'éternité. Et dans les deux domaines de sa mission, il a été combattu par les devins romains, et ce, exactement dans le style de leurs prédécesseurs égyptiens, qui "agissaient ainsi par leurs enchantements".

Ils ont fait échouer la finalité temporelle du christianisme en persuadant les dirigeants qu'ils étaient capables d'assurer le bien et l'ordre de la société. Les princes les ont écoutés et ont refusé de laisser la liberté à l'Évangile. C'est ainsi que la société a été corrompue et détruite. Ils ont fait échouer la fin éternelle du christianisme en persuadant les hommes que, sans se départir d'un seul péché ni acquérir une seule disposition gracieuse, ils pourraient atteindre le ciel. Ils ont ainsi maintenu les hommes sous le pouvoir de la corruption et les ont voués à la damnation éternelle.

Mais la papauté peut être considérée comme un phénomène humain. Elle est avant tout l'émanation d'une politique satanique. En second lieu, elle est la fabrication de l'ambition et de la méchanceté humaines. Pour découvrir son génie, considéré comme la création de l'homme, il est nécessaire de garder à l'esprit le grand objectif de la papauté. Sans cela, nous ne pouvons pas apprécier la merveilleuse adaptation des moyens à leur fin, et la relation de chaque partie à l'ensemble. Il n'y a pas un seul de ses arrangements, aussi minuscule soit-il, ni une seule de ses doctrines, aussi peu importante qu'elle puisse paraître, qui ne se réfère directement à l'objet de la papauté et qui n'ait un rapport puissant avec lui. Dans cette machine vaste et compliquée, il n'y a pas un fil inutile ni une roue superflue. L'objectif de la papauté est, en résumé, d'exalter un homme, ou plutôt une classe d'hommes, au contrôle suprême, indivis et absolu du monde et de ses affaires. Le génie d'Alexandre n'avait jamais osé envisager un projet de domination aussi vaste. L'ambition des papes dépassait de loin celle des Césars, et ils considéraient avec mépris leur empire comme insignifiant et étroit. Ils aspiraient à être des dieux sur la terre. C'est la majesté de l'Éternel qu'ils voulaient usurper.

L'orgueil ne peut aller plus haut. L'ambition ne trouve rien au-delà de quoi elle puisse aspirer. Ils régnaient avec un pouvoir égal sur l'esprit et sur le corps des hommes. Ils se sont emparés des rênes de la juridiction séculière et ecclésiastique. Ils ont fait de leurs opinions la norme morale et de leurs volontés la norme juridique de l'univers. Ils prétendaient non seulement à l'obéissance, mais à l'adoration. Ils n'étaient pas des monarques, mais des divinités. Nous n'affirmons pas que les évêques de Rome aient proposé cet objectif dès le début. Non, s'ils avaient vu à quoi conduisaient leurs premiers écarts de foi, que les principes qu'ils adoptaient contenaient en eux le germe d'un despotisme sous lequel la religion et les libertés du monde seraient écrasées pour des siècles, ils se seraient arrêtés court dans leur carrière. L'oeil omniscient seul peut remonter à l'origine des choses. Ce n'est qu'après des siècles et de nombreuses usurpations que les pontifes eux-mêmes virent clairement l'objet de leur politique, bien que l'invisible inspirateur de cette politique

eût sans doute proposé ce but dès le début. Mais au moment où cet objectif fut clairement compris, tout scrupule avait disparu.

Le pontife aspirait à se placer sur le trône de l'univers et à prosterner sous ses pieds toute autre domination. L'objet dépassait en grandeur tout ce à quoi l'homme avait jamais aspiré, et les moyens mis en oeuvre étaient immenses, au-delà de tout exemple antérieur. Une politique sans égale dans la dissimulation et la ruse, une sagacité qui se distinguait à la fois par l'ampleur de ses conceptions et par la précision et l'exactitude de ses conclusions, une énergie calme et irrésistible, une volonté ferme et inaltérable, une persévérance qu'aucun labeur ne pouvait épuiser, qu'aucune difficulté ne pouvait décourager, qu'aucun obstacle ne pouvait détourner de son but, qui faisait que tout lui cédait le pas, et qui se montrait invincible, une vaste armée de forces physiques lorsqu'apparaissait un antagoniste que ses autres arts ne pouvaient soumettre, prodiguant ses faveurs à ses amis avec une prodigalité sans bornes, et visitant avec une vengeance également sans bornes ses ennemis incorrigibles, grâce à ces qualités, la papauté vit enfin ses efforts couronnés d'un succès aussi étonnant qu'inouï.

Tout d'abord, la papauté a été extrêmement chanceuse dans le choix de son siège, lorsqu'elle a choisi Rome. La possession d'un tel lieu lui était presque indispensable. Elle était elle-même une tour de force. Ses gigantesques projets de domination n'auraient pu être élaborés en aucun autre endroit de la terre, ou, s'ils l'avaient été, réalisés. Assise sur le siège que les maîtres du monde avaient si longtemps occupé, la papauté apparaissait comme l'héritière légitime de leur pouvoir. La Rome papale récoltait le fruit des guerres et des conquêtes, des labeurs et du sang de la Rome impériale. L'une avait travaillé et s'était retirée dans la tombe. L'autre s'est levée et s'est mise au travail. Les pontifes l'ont parfaitement compris et ont pris soin de tirer le meilleur parti de l'avantage que cela leur offrait. Par des procédés héraldiques et symboliques, ils rappelaient sans cesse au monde qu'ils étaient les successeurs des Césars. Que les deux Rômes étaient liées par un lien indissoluble. Et que la seconde avait reçu l'héritage de gloire et de domination acquis par la première. C'est ici que nous pouvons admirer l'extraordinaire sagacité qui fixa sur ce point la première indication, et certainement pas la moins frappante, du génie profond et inégalé de la papauté, montrant ce que ce génie deviendrait lorsqu'il serait pleinement développé et mûri.

Les Sept Collines étaient le foyer de l'empire et la terre sainte de la superstition. Lorsque les rois et les nations barbares s'approchèrent de ce lieu, ils furent fascinés et subjugués par son influence mystérieuse et puissante, comme les pontifes avaient prévu qu'ils le seraient. C'est ainsi que la jeune papauté eut la pénétration de découvrir que l'emprise de la vieille Rome n'avait nullement pris fin avec sa vie, et qu'en se faisant l'héritière de son nom, elle continuait d'exercer son pouvoir longtemps après qu'elle se fut retirée dans sa tombe. Le génie qui pouvait tirer un si grand profit

de la gloire traditionnelle d'un empire disparu n'était pas susceptible de laisser intactes les ressources existantes des monarchies contemporaines.

En second lieu, les pontifes prétendaient être les successeurs des apôtres. Il s'agit là d'un coup de force encore plus magistral. À la domination temporelle des Césars, ils ajoutent l'autorité spirituelle des apôtres. C'est là que réside la grande force de la papauté. En tant que successeur de Pierre, le pape était plus grand que le successeur de César. L'un lui a donné la terre, l'autre le ciel. L'un l'a fait roi. L'autre a fait de lui le roi des rois. L'un lui a donné le pouvoir de l'épée, l'autre l'a investi de l'autorité encore plus sacrée des clés. L'un l'a entouré de tous les accessoires de la souveraineté temporelle, gardes, ambassadeurs, ministres d'État, et l'a placé à la tête de flottes et d'armées, de taxes et de revenus. L'autre l'a rendu maître d'inépuisables trésors spirituels et lui a permis d'appuyer son pouvoir sur les sanctions et les terreurs du monde invisible. S'il a des dignités célestes et des honneurs temporels pour enrichir ses amis, il peut manier le tonnerre spirituel et l'artillerie terrestre pour combattre et décourager ses ennemis. Telles sont les deux sources de l'autorité pontificale. La papauté a un pied sur terre et l'autre au ciel. Elle a contraint les Césars à lui donner le pouvoir temporel, et les apôtres à lui céder l'autorité spirituelle. Elle est le fantôme de Pierre, avec le diadème d'ombre des anciens Césars.

Telle est la tendance et la conception de tous les dogmes de la papauté. Ce ne sont que des défenses et des avant-postes dressés autour de la chaire infaillible de Pierre ; ce sont autant de chaînes forgées au Vatican, et astucieusement façonnées par les artificiers de Rome, pour lier l'intellect et la conscience de l'humanité. Il n'y a pas un seul des articles de son credo qui ne soit destiné à exalter le sacerdoce et à dégrader le peuple.

C'est là son principal, presque son unique objectif. Ce credo, superstitieux jusqu'à la moelle, n'exerce aucune influence salutaire sur l'esprit : il ne développe pas l'intellect et ne régule pas la conscience. Il n'expose pas la grâce du Père, ni l'amour du Père ni la puissance de l'Esprit. Elle a été élaborée dans un but bien différent. Il énonce la grâce du Pape, le pouvoir du prêtre et l'efficacité du sacrement. Le Pape, le prêtre et le sacrement sont la trinité du mystère dont s'occupe le credo de la papauté. Nous avons déjà souligné la tendance de chacun des articles séparés, tels qu'ils sont passés en revue devant nous, et il n'est pas nécessaire de s'y attarder ici. Qu'il suffise de remarquer que, par la doctrine de la tradition, les prêtres sont constitués en canaux exclusifs de la révélation divine, et que, par la doctrine de l'efficacité inhérente, ils deviennent les seuls canaux de l'influence divine. Dans un cas, le peuple dépend entièrement d'eux pour la connaissance de la volonté de Dieu. Et dans l'autre cas, il n'est pas moins dépendant d'eux pour la jouissance des bénédictions divines. Il est facile de concevoir comment cela tend à exalter cette classe d'hommes. Ils ont le pouvoir spirituel de fermer le ciel, afin qu'il ne pleuve pas sur la terre.

En aspergeant le visage d'un enfant d'un peu d'eau, le prêtre peut lui ôter toute culpabilité et lui conférer la sainteté. Un murmure du prêtre dans le confessionnal peut absoudre d'un péché ou condamner aux flammes éternelles. En marmonnant quelques mots en latin, il peut créer la chair et le sang, l'âme et la divinité du Christ. Et en disant la messe, il peut régler son intention de manière à diriger son efficacité vers toute personne qu'il souhaite, que ce soit dans ce monde ou dans l'autre. Sur sa parole, les portes du purgatoire se ferment et celles du paradis s'ouvrent. Il peut élever à la félicité immortelle ou faire sombrer dans le malheur éternel. Ce sont là des pouvoirs extraordinaires. Et l'homme qui les exerce, aux yeux d'un peuple ignorant, n'est pas un mortel, mais un dieu. C'est une chose exécrable, a dit le pape Pascal II, que ces mains qui ont reçu un pouvoir supérieur à celui des anges, qui peuvent, par un acte de leur ministère, créer Dieu lui-même et l'offrir pour le salut du monde, soient soumises aux mains des rois. Les vérités que l'Évangile fait connaître sont destinées à élever le peuple. Les dogmes du romanisme ont pour but d'exalter uniquement le sacerdoce et de mettre le peuple sous ses pieds. Le pouvoir miraculeux dont le clergé romain est investi le place au-dessus des rois ; il est élevé au niveau de la divinité elle-même.

Quel que soit l'ordre ou le gouvernement existant dans la société, la papauté a eu l'art de s'en emparer et de l'asservir à son propre agrandissement. Elle s'est infusée dans les gouvernements d'Europe. Elle les a possédés, pour ainsi dire, et en a fait de véritables parties d'elle-même. Les divers trônes de l'Occident n'étaient que des satrapies de la chaise du pêcheur. Les princes qui les occupaient étaient toujours, dans les faits et souvent dans les conventions, les lieutenants et les députés du pape. On leur a appris que c'était leur gloire d'être ainsi. Que leurs couronnes acquéraient un nouvel éclat en étant déposées aux pieds du successeur des apôtres. Et que leurs armes étaient ennoblies et sanctifiées en étant maniées à son service. Le pontife leur a appris que leur vie était liée à la sienne. Que sans lui, ils ne pouvaient exister. Et qu'ils ne pouvaient en aucun cas renforcer aussi efficacement leur propre autorité qu'en maintenant la sienne.

C'est ainsi que la papauté empoisonna à leur source les sources de la loi et du gouvernement, et lia les rois et les royaumes d'Europe en une vaste confédération contre les intérêts de la liberté et de la religion, et en faveur de la divinité qui siégeait sur les sept collines. Il ne fait aucun doute que les membres de cette confédération se sont parfois querellés entre eux et se sont parfois révoltés contre leur maître sacerdotal. Mais même lorsqu'ils haïssaient la personne du pape, ils restaient fidèles à son système. Ils se battaient peut-être contre le pontife, mais ils restaient sous le joug de la papauté. Ils étaient des fêtards contre Hildebrand ou contre Clément, mais ils restaient des fils obéissants de l'Église. Le génie de la papauté n'apparaît en rien plus merveilleux que dans le fait qu'elle a pu attacher à sa roue de char tant de

princes puissants et indépendants, concilier tant d'intérêts divers et contradictoires, et les unir tous pour se soutenir elle-même.

Si la papauté s'est appuyée sur le gouvernement civil et a su transformer ses fonctions en organes propres, elle s'est appuyée non moins résolument sur la nature humaine et a eu l'art d'y puiser l'appui le plus substantiel. La nature de l'homme, elle l'a profondément étudiée, elle la comprend à fond. Il n'est pas une faculté de son âme, pas un sentiment de son coeur, qui ne lui soit connu. Il n'y a pas une phase de caractère ou une diversité de goût dans l'ensemble de la race humaine dont elle n'ait pas connaissance. Quel que soit le talent que possède l'un des fils de l'homme, la papauté le découvrira rapidement et trouvera instantanément une sphère appropriée pour l'exercer. Que la faculté en question soit bonne ou mauvaise, cela importe peu, car la papauté connaît le secret pour rendre les deux aussi utiles l'une que l'autre. C'est un système adapté à l'homme tel qu'il est. Il est parallèle à toute la gamme de ses espoirs et de ses craintes, de ses vertus et de ses passions. Ses excentricités, ses manies, ses goûts. Il n'y a donc personne qui ne trouve dans la papauté quelque chose qui corresponde à sa qualité et à son goût prédominants. C'est le système le plus accommodant de tous, et c'est pourquoi il a reçu une égale mesure d'attachement et de soutien de la part d'hommes très différents par leurs capacités intellectuelles, leurs goûts acquis et leurs dispositions morales.

A l'homme du monde qui se complaît dans l'éclat du spectacle et ne se soumet que lorsqu'il est ébloui par la splendeur du rang, elle présente une Église modelée sur le modèle des monarchies terrestres, une hiérarchie imposante, s'élevant par rangs successifs, trône après trône, depuis le frère aux pieds nus jusqu'au vicaire du Christ. Pour l'homme capable d'être captivé par une religion extérieure, voici un culte à sa guise, un rituel somptueux, exécuté au milieu des gloires de l'architecture, de la statuaire et de la peinture, dans le parfum de l'encens, l'éclat des lampes et le retentissement d'une musique noble. Il n'y a pas de révélation de la sainteté de Dieu. Aucune vision humiliante de l'indignité et de la culpabilité du pécheur n'est communiquée. Tout est contourné de manière à remuer puissamment non pas la conscience, qui est laissée dans son profond sommeil, mais l'imagination. Et pour satisfaire, non pas les désirs de la nature spirituelle, qui n'existent pas, mais les envies des sens. Bref, tous les ingrédients susceptibles d'enivrer et de rendre fou, d'affaiblir la raison et de noyer l'homme dans le délire, Rome les a mélangés dans son "chaudron de sorcière". La figure est presque apocalyptique, la coupe de la sorcellerie.

La religion de la papauté est admirablement adaptée à cette grande catégorie d'hommes qui cherchent à concilier leurs espoirs de paradis avec l'assouvissement de leurs passions. La religion de Rome n'est pas un principe, mais un rituel. Et l'observance de ce rituel garantit le paradis, même si les mœurs de l'homme sont corrompues. Il n'est pas nécessaire de se défaire d'un péché. Aucun changement de coeur, aucun progrès dans la sainteté n'est requis. L'obéissance à l'Église est la seule

vertu cardinale. L'absence de cette vertu peut à elle seule condamner un homme. Plus laxiste et plus souple que le mahommédanisme ou l'hindouisme, il n'y a pas un rite cérémoniel ou un devoir moral dans le système de la papauté pour lequel quelques pièces d'or ne suffisent pas à acheter une dispense. C'est la plus démoralisante de toutes les idolâtries. Elle épargne à l'homme indolent la peine de se renseigner, en lui présentant l'infaillibilité. En fait, elle fait de son indolence une vertu, et ainsi, en sanctifiant ses vices, elle en fait plus complètement son esclave. Mais en outre, il y a dans le coeur de l'homme une disposition cachée à réclamer le ciel comme une dette due, plutôt que de le recevoir comme un don gratuit.

Ce penchant, la papauté le satisfait pleinement. Sa grande caractéristique, en tant que système religieux, ce sont les œuvres, en opposition à la foi, le salut par le mérite, en opposition au salut par la grâce. Ainsi, tout en traversant la grande idée de l'Évangile, elle met de son côté l'orgueil du coeur humain. C'est ainsi que s'ouvre à nous l'une des principales sources du succès de la papauté. Alors que l'Évangile se heurte à toute la force de la nature humaine non sanctifiée, parce qu'il cherche à éradiquer les principes qui sont naturellement les plus puissants dans le coeur de l'homme et à implanter leurs opposés, la papauté prend l'homme tel qu'il est et, sans chercher à éradiquer un seul principe mauvais, lui trouve une sphère et le met au travail. Les passions déjà fortes, la papauté les nourrit pour qu'elles deviennent encore plus fortes, et elle crée ainsi une vaste force motrice dans l'homme. Si son trésor céleste est imaginaire, il n'en est pas de même de son pouvoir terrestre.

Il existe en son sein de pâles éléments de caractère divers et de force considérable, et la papauté sait très bien les guider. Ces forces sont entièrement sous son contrôle. Et même si elles sont nocives en elles-mêmes et destructrices si on les laisse agir sans retenue, elle sait comment les rendre non seulement parfaitement sûres, mais aussi éminemment utiles. En peu de choses, le génie de la papauté est plus manifeste que dans cette composition des forces, cette combinaison des éléments les plus divers. C'est ainsi que de la plus grande diversité d'action naît finalement la plus parfaite unité de résultat, et ce résultat, c'est l'agrandissement de l'Église. Cette Église fournit des couvents pour les ascètes et les mystiques, des carnavals pour les gais, des missions pour les enthousiastes, des pénitences pour les hommes souffrant de remords, des confréries de la miséricorde pour les bienveillants, des croisades pour les chevaleresques, des missions secrètes pour les hommes dont le génie réside dans l'intrigue, l'inquisition, avec ses râteliers et ses vis, pour l'homme qui allie la détestation de l'hérésie à l'amour de la cruauté, les indulgences pour l'homme de richesse et de plaisir, le purgatoire pour effrayer les réfractaires et effrayer le vulgaire, et une théologie subtile pour le casuiste et le dialecticien.

Dans le cadre de cette Église, il y a du travail pour tous ces ouvriers, et c'est le travail même dans lequel chacun se complaît, tandis que Rome récolte les fruits de tous. "A celui qui veut se frayer un chemin vers la piété, dit Channing en parlant de

l'Eglise de Rome, elle offre un fouet. À celui qui veut s'affamer pour atteindre la spiritualité, elle offre les couvents mendiants de saint François. À l'anachorète, elle prépare le silence de mort de La Trappe. À la jeune femme passionnée, il présente les ravissements de sainte Thérèse et les noces de sainte Catherine avec son Sauveur. Au pèlerin inquiet, dont la piété a besoin d'une plus grande variété que la cellule du moine, il offre les sanctuaires, les tombeaux, les reliques et les autres lieux saints des terres chrétiennes, et surtout le saint sépulcre près du Calvaire... .

À Rome, le voyageur aperçoit, aux côtés du cardinal aux lunettes violettes, le frère mendiant. Lorsque, sous les arches de Saint-Pierre, il aperçoit un moine grossièrement vêtu qui s'adresse à une foule en haillons. Ou lorsque, sous une église franciscaine ornée des œuvres d'art les plus précieuses, il rencontre un charnier, où les ossements des frères morts sont érigés en murs, entre lesquels les vivants marchent pour lire leur mortalité. Il est stupéfait, s'il se donne le temps de réfléchir, de l'infinie variété des mécanismes que le catholicisme a fait jouer à l'esprit humain"[2] L'enthousiaste sans instruction, dit Macaulay, dont l'Église anglicane fait un ennemi, et, quoi qu'en pensent les polis et les érudits, un ennemi des plus dangereux, l'Église catholique en fait un champion. Elle lui demande de soigner sa barbe, le couvre d'une robe et d'un capuchon d'étoffe grossière et sombre, lui attache une corde autour de la taille et l'envoie enseigner en son nom.

Il ne lui coûte rien. Il n'enlève pas un ducat aux revenus de son clergé bienfaisant. Il vit des aumônes de ceux qui respectent son caractère spirituel et sont reconnaissants de ses instructions. Il ne prêche pas exactement dans le style de Massillon, mais d'une manière qui prouve les passions des auditeurs sans instruction. Et toute son influence est employée à renforcer l'Église dont il est le ministre. À cette Église, il s'attache aussi fortement que n'importe lequel des cardinaux dont les carrosses et les livrées écarlates encombrent l'entrée du palais du Quirinal. C'est ainsi que l'Église de Rome réunit en elle toute la force de l'establishment et toute la force de la dissidence. Avec le plus grand faste d'une hiérarchie dominante en haut, elle a toute l'énergie du système volontaire en bas[3].

Mais nous n'avons pu dévoiler qu'une partie du génie merveilleux et inégalé de la papauté. Quand on pense à l'étonnante variété et à l'infinie diversité des qualités qui sont ici combinées, on a l'impression que la papauté a tiré de leur tombe tous les systèmes de politique et tous les plans de domination qui ont jamais existé, et que, les obligeant à mettre à nu les sources de leur succès et les éléments de leur force, elle a sélectionné les meilleures qualités de chacun d'eux et les a combinées en un système d'une puissance inégalée. Il unissait l'intelligence subtile de la Grèce à la force de fer de Rome. Des qualités qui ne s'étaient jamais rencontrées auparavant, la papauté trouva le moyen de les réconcilier et de les unir dans une action harmonieuse. L'enthousiasme le plus sauvage et la raison la plus sobre, la sensualité la plus grossière et l'ascétisme le plus rigide, le génie le plus visionnaire et la sagacité la plus

froide et la plus pratique, l'extrême du fanatisme et l'extrême de la modération, la papauté a appris à vivre ensemble dans la paix et à travailler ensemble dans l'harmonie.

Rien n'était assez élevé pour être hors de sa portée. Rien n'était assez bas pour ne pas être à sa portée. Elle acceptait le travail du paysan et du serf, et elle apprenait au noble titré à s'abaisser à son service. Elle s'est vêtue de pourpre et a habité le palais des rois. Elle s'est vêtue de haillons et a fréquenté les parias. Sa merveilleuse souplesse rendait l'un ou l'autre caractère tout aussi facile et tout aussi naturel. Elle entrait avec la même avidité dans les projets des princes, les intrigues des hommes d'État, les spéculations des érudits et les activités domestiques des artistes. C'est ainsi que le charme de son pouvoir a été ressenti par tous les rangs de la société et par tous les niveaux intellectuels. Son esprit opérait en tout temps et en tout lieu. Il était impossible d'échapper à son œil ou de résister à son bras. Un système aussi terrible n'a jamais existé sur la terre. Et, une fois renversé, il n'aura, nous l'espérons, pas de successeur. La papauté peut être qualifiée de perfection de la sagesse humaine et de chef-d'œuvre de la politique satanique.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Assumée par le pape Léon X. Lors de son couronnement.

[2] Lettre sur le catholicisme, pp. 10, 11.

[3] Essais critiques et historiques de Macaulay, vol. iii. P. 241.

Chapitre II. Influence de la Papauté sur l'Homme.

La question importante qui se pose ensuite est de savoir quelle est l'INFLUENCE de ce système. Le système, nous l'avons montré, testé à l'aune de l'Ecriture et de la raison, est tout à fait mauvais. L'influence qu'il exerce est-elle également mauvaise ? Il s'agit là d'une question à la fois curieuse et très importante. Elle ouvre un vaste champ que, comme d'autres l'ont fait avant elle, nous devons parcourir à la hâte, en ne sélectionnant que les preuves les plus évidentes et en les indiquant plutôt qu'en les illustrant pleinement. Le sujet se résout en trois branches : I. L'influence du romanisme sur l'homme. II. Son influence sur le gouvernement. III. Son influence sur la société.

Nous nous limiterons au premier d'entre eux dans le présent chapitre, à savoir l'influence du romanisme sur l'homme. La religion est de loin l'agent le plus puissant qui puisse agir sur l'homme, et cela pour les raisons suivantes. Tout d'abord, ses vérités objectives et ses motifs impérieux transcendent infiniment tous les autres. Et c'est une loi, non moins dans le monde moral que dans le monde naturel, que le plus grand effet doit découler de la plus grande force. En second lieu, la religion est liée aux intérêts les plus importants de l'homme. Les autres domaines de la connaissance sont spéculatifs ou, dans le meilleur des cas, ne touchent que les intérêts du temps. Mais la religion touche à l'ensemble de la destinée de l'homme. En troisième lieu, elle met en mouvement les facultés de l'homme dans leur ordre naturel. En tant qu'être moral, le sens moral de l'homme est la faculté motrice en lui, et les pouvoirs intellectuels ne sont que ses ministres et ses aides.

Or, la religion agit sur la conscience, et la conscience met en jeu l'entendement, les affections et la mémoire. C'est ainsi que les forces mentales agissent avec le plus de facilité et de vigueur, parce que c'est leur action naturelle et saine. C'est l'action de la vie, et non l'action d'un effort spasmodique ou galvanique. En quatrième lieu, c'est la religion qui agit le plus rapidement sur l'esprit. Un enfant peut sentir ses relations avec Dieu, et voir son jugement et sa mémoire s'exercer sur ces relations, bien avant qu'il ne soit capable d'un acte mental dans n'importe quel autre domaine de la connaissance humaine. Sans les exercices religieux, qui sont toujours les premiers efforts mentaux de l'enfant, des années d'assoupissement intellectuel s'écouleraient, et lorsqu'elles prendraient fin, l'enfant apporterait à d'autres sujets des pouvoirs non entraînés et relativement faibles. En outre, ce qui fait la première impression, coeteris paribus, fait aussi l'impression la plus profonde sur l'esprit. En cinquième lieu, c'est la religion qui agit le plus souvent sur l'esprit. Dans les premières années de la vie, en particulier, les questions de devoir se posent à chaque instant. La décision de ces questions implique l'exercice des pouvoirs de raisonnement. Cela favorise l'activité mentale, et l'activité mentale engendre la vigueur mentale. Enfin, la religion agit sur le plus grand nombre. La science, la politique et d'autres

sujets ont chacun leurs disciples, mais la religion embrasse tout le monde. Car où est l'être rationnel qui ne sent pas la force de ses motivations et la mesure dans laquelle ses intérêts les plus élevés y sont impliqués ?

Sur toutes ces bases, nous n'hésitons pas à affirmer que la religion, à la fois comme force motrice et comme agent de formation, exerce sur l'homme, qu'il soit considéré individuellement ou socialement, une influence d'une énergie si universelle et si résistante que, comparée à elle, toutes les autres agences sont insignifiantes et impuissantes. C'est la religion qui détermine la place sociale et la destinée terrestre d'un homme. C'est la religion qui détermine la place sociale et la destinée terrestre d'une nation. Mais nous avons déjà prouvé que le papisme s'oppose à l'Écriture et contredit la raison. Dans la mesure où elle le fait, elle n'est pas une religion. Et dans la mesure où elle n'est pas la religion, elle ne possède pas et ne peut pas exercer l'influence que nous avons décrite. Il s'ensuit que le papiste se voit refuser le bénéfice d'une influence moralement réparatrice et intellectuellement vivifiante à un degré extraordinaire, dans toute la mesure où le romanisme n'est pas une religion. Mais nous avons déjà établi que le papisme n'est pas seulement un système défectueux du christianisme, c'est un système antagoniste du christianisme. Non seulement elle ne possède pas l'influence que nous avons attribuée au christianisme, mais elle possède une influence d'un caractère directement opposé. Il tend autant à dégrader et à polluer la constitution morale de l'homme que le christianisme tend à l'élever et à la purifier. Et là où l'un vivifie, développe et renforce l'intellect, l'autre lui inflige faiblesse et torpeur.

Pour prouver l'immense vivification intellectuelle que le christianisme apporte toujours avec lui, nous pouvons nous référer à l'état du monde païen. Les diverses nations de la terre occupent sur l'échelle intellectuelle des places échelonnées selon la proportion dans laquelle les éléments de la religion sont conservés chez elles. D'abord les tribus les plus éloignées, pour lesquelles l'existence d'un Dieu est à peine connue, et dont les facultés mentales suffisent à peine à leur permettre de compter dix nombres successifs. Viennent ensuite les Hindous de l'Inde, qui se distinguent à la fois par la grossièreté de leur système religieux et par leur totale prostration intellectuelle et morale. Viennent ensuite, sur l'échelle intellectuelle, les diverses tribus de l'Asie occidentale, dont la foi est le mahommédanisme. Puis les nations papalistes du sud et de l'ouest de l'Europe. Puis les nations semi-papalistes de l'Allemagne du Nord. Enfin, et bien avant toutes les autres, les nations protestantes de Grande-Bretagne et d'Amérique. Le développement intellectuel et le progrès social d'un peuple dépendent de sa religion, la Bible étant l'étalon selon lequel nous jugeons la religion. Cet ordre règne sur toute la terre. Il ne peut être considéré comme un simple coïncidence. Le considérer comme tel ne serait pas moins peu philosophique que de considérer comme une simple coïncidence le lien entre une alimentation

insuffisante et un corps nain, ou cet autre lien qui se trouve exister dans tous les cas ordinaires entre une alimentation suffisante et des forces physiques vigoureuses.

Un fait aussi universel doit nécessairement trouver son origine dans une grande loi universelle. Ni le climat, ni la race, ni le gouvernement ne peuvent résoudre le phénomène. Des solutions ont souvent été tentées sur la base de l'un ou l'autre de ces principes. Mais il y a d'innombrables faits qui défient toute solution fondée sur l'un ou l'autre de ces principes et qui ne sont solubles que dans l'influence de la religion. Sans parler d'autres exemples, nous trouvons au coeur même de l'empire mahométan une petite société chrétienne, les Chaldéens des montagnes kurdes. Leurs belles vallées bien cultivées, leurs villages propres et prospères, leurs mœurs pures, leurs manières et leurs goûts cultivés, forment un contraste frappant, mais des plus agréables, avec la barbarie, la paresse, la saleté et le vice qui les entourent de toutes parts. Ils sont soumis au même climat et au même gouvernement que leurs voisins ; ils ne diffèrent d'eux que par une seule chose, leur religion. Ainsi, en toutes circonstances, l'influence du christianisme est la même. Ici, nous le trouvons, bien qu'existant dans un état très imparfait, créant une oasis de beauté au milieu du désert de l'idolâtrie mahométane[1].

Et, pour nous rapprocher de nous, nous avons en Grande-Bretagne un fait frappant qui s'oppose directement à la théorie qui résout toutes ces grandes diversités nationales en une influence de la race. Les Celtes d'Irlande et les Celtes d'Ecosse se trouvent aux antipodes les uns des autres sur l'échelle morale et sociale. Mais nous n'avons pas seulement la preuve par l'analyse. La preuve par l'expérience directe est tout aussi concluante. Tous nos missionnaires déclarent que lorsque le christianisme est appliqué à l'esprit indigène de l'Inde, il entraîne un changement intellectuel frappant. Même s'il ne s'agit pas d'une conversion, il élève l'homme par rapport à la masse de ses compatriotes ; même s'il ne donne pas le coeur du chrétien, il donne l'intellect de l'Européen. Il y a une accélération et une expansion visibles de tous les pouvoirs, intellectuels et moraux[2]. La vaste transformation que le christianisme a opérée dans les îles du Pacifique est bien connue. Elle a trouvé dans ces îles le foyer du cannibalisme, et elle en a fait le foyer des vertus morales et industrielles. En somme, quel climat, quelle tribu le christianisme a-t-il visité sans y apporter tous les éléments du bonheur terrestre ?

Si, comme une large induction de faits l'établit, la religion de la Bible est de loin l'agent le plus puissant pour vivifier l'intellect et lancer les nations dans une carrière de progrès, et si, comme nous l'avons déjà prouvé, le romanisme n'est pas la religion de la Bible, il s'ensuit que le romanisme est dépourvu de ce pouvoir de dispenser la vie. Mais en outre, si le romanisme est un système dont l'esprit est antagoniste de la religion de la Bible, comme nous l'avons montré, il s'ensuit que son influence sur l'esprit de l'homme est également antagoniste, aussi pernicieuse et destructrice que celle de la religion est saine et bénéfique. Nous pourrions en toute sécurité nous

reposer sur ces bases générales en ce qui concerne l'influence de Rome. Mais nous allons entrer un peu dans les détails et montrer, d'abord à partir des doctrines et ensuite à partir de la pratique de l'Église de Rome, que la tendance pratique et le fonctionnement du système sont ruineux à un degré non ordinaire.

Prenons d'abord la doctrine de l'infaillibilité. Peut-on concevoir quelque chose de plus apte à écraser toute vigueur intellectuelle qu'une telle doctrine ? En tant qu'Église infaillible, Rome présente à ses fidèles un système de dogmes dont plusieurs sont opposés à la raison, et certains même aux sens. Ces dogmes ne doivent pas être examinés. L'homme ne doit pas essayer de les concilier avec la raison ou avec l'évidence de ses sens. Il ne doit même pas essayer de les comprendre. Il faut simplement y croire. S'il demande des raisons pour cette croyance, on lui dit qu'il commet un péché mortel et qu'il compromet son salut. Ici, toute action de l'esprit est interdite, sous les sanctions les plus sévères. On enseigne à la personne qu'elle ne peut commettre un plus grand crime que de penser. Qu'il ne peut offenser plus gravement son Créateur qu'en utilisant les pouvoirs dont il l'a doté. Ainsi, alors que le premier effet du christianisme est de vivifier l'intellect, le premier effet du romanisme est de le frapper de torpeur. Elle exige inexorablement de tous ses partisans qu'ils se dépouillent de leur entendement et de leurs sens, et qu'ils se prosternent sous les roues de son Juggernaut.

Tandis que le protestant est occupé à étudier les fondements de son credo, à tracer les relations entre ses diverses vérités et à en suivre les conséquences, l'esprit du catholique romain est pendant tout ce temps en sommeil. De même que le membre bandé perd avec le temps le pouvoir de se mouvoir, de même les facultés non utilisées deviennent à la longue incapables de servir. Il en résulte une disposition timide, une habitude inerte, qui ne se limite pas à la religion, mais s'étend à tous les sujets dont la personne doit s'occuper. Sa raison est enfermée dans une caverne, et l'infaillibilité roule une grosse pierre jusqu'à l'entrée de la caverne.

La doctrine de la soumission absolue et sans réserve aux supérieurs ecclésiastiques n'est pas moins préjudiciable à l'intellect. Si le premier est atteint d'imbécillité mentale, cela porte un coup fatal à l'indépendance mentale. L'Église donne ses ordres et la personne n'a d'autre choix que d'obéir immédiatement, aveuglément et sans poser de questions. Il n'agit pas par motivation, mais, comme la bête de somme, il est poussé par le bâton. Voilà les deux qualités premières de l'homme détruites. L'une des doctrines le prive de sa force, l'autre de sa liberté ; l'une en fait un paralytique intellectuel, l'autre un esclave mental. C'est à ce double degré de faiblesse et de servilité que la papauté dégrade ses victimes.

L'idée maîtresse de la papauté en matière de salut est que les sacrements transmettent la grâce et la sainteté, l'opus operatum. Il est difficile de dire si cette idée blesse davantage la partie intellectuelle ou spirituelle de l'homme. Elle porte une

atteinte vitale à la partie spirituelle, parce qu'elle lui apprend à ne pas regarder au-delà du sacrement et du prêtre : elle les substitue à la place du Sauveur. Elle porte une atteinte non moins vitale à la partie intellectuelle : elle coupe ce processus d'action mentale, ce processus intellectuel, auquel l'Evangile donne si naturellement et si magnifiquement naissance, en joignant les oeuvres à la foi, les efforts du pécheur à la grâce de l'Esprit. '

Dans le système de la papauté, il n'y a pas une seule qualité ou disposition à cultiver. Pas la raison ni le jugement, car il est interdit au papiste de les exercer. Pas le pouvoir d'un effort soutenu et patient, car tout ce pour quoi le chrétien doit prier, travailler et attendre est, dans le cas du papiste, conféré en un instant, en vertu de l'opus operatum : son pouvoir d'examen de soi, son abnégation et sa maîtrise de soi sont tous en sommeil. Voici les facultés morales et mentales les plus nobles et les plus utiles, que le christianisme forme et vivifie avec soin, toutes flétries et détruites par la papauté. L'idée même de progrès est éteinte dans l'esprit. L'homme est stéréotypé dans l'immobilité. Il est livré à la domination de l'indolence, et l'idée même de la prévoyance, de la réflexion et de l'effort, quel qu'il soit, lui répugne comme la plus désagréable de toutes les choses pénibles. Ces qualités, l'homme les emporte avec lui dans tous les domaines de la vie et du travail. Car il ne peut pas être réfléchi, persévérant et dévoué dans une chose, et paresseux, complaisant et dépourvu de pensée dans une autre. Faut-il s'étonner de la grande disparité qui existe entre les papistes et les protestants en général ? Lorsqu'il est appelé à rivaliser avec un autre homme dans le domaine de la science ou de l'industrie, le papiste ne peut, sur la simple injonction de sa volonté, faire appel à ces facultés si nécessaires au succès, que le mauvais génie de sa religion a si fatalement comprimées.

La foi est l'une des principales facultés de l'âme. Elle est indispensable à la force de l'intention, à la grandeur du but et à l'effort indomptable et persévérant qui conduit au succès. Mais la foi, la papauté l'éteint aussi systématiquement que le christianisme l'entretient. Elle cache les grands objets de la foi. Au Sauveur dans les cieux, qui ne peut être vu que par la foi, elle substitue un sauveur sur l'autel. Aux bénédictions de l'Esprit, qui s'obtiennent par la foi, elle substitue la grâce du sacrement. Le ciel, enfin, s'obtient non par la foi en la promesse divine, mais par la vertu mystique d'un sacrement agissant comme un charme. La papauté prive ainsi la foi de toutes ses fonctions. Cette noble puissance qui contemple la gloire de loin, et qui porte l'âme d'une aile inébranlable à travers le vide puissant, jusqu'à cette terre lointaine, lui enseignant sur son passage la vertu rustique de l'endurance, et la faculté ennoblissante de l'espérance et de la confiance en Dieu, leçons si profitables à l'intellect aussi bien qu'à l'âme de l'homme, n'a pas, sous la papauté, de place pour agir. A la place de la foi, la papauté, comme à son habitude, substitue une qualité contrefaite, la crédulité. Et une crédulité si vaste qu'elle accueille sans hésitation ni

question les dogmes les plus monstrueux, même s'ils sont manifestement opposés à l'Écriture et à la raison.

En bref, la papauté enseigne à ses partisans de confier à la prêtrise toute la responsabilité et tout le soin de leur salut. Le cas bien connu du défunt duc de Brunswick n'est pas une caricature, mais une déclaration simple et honnête - bien qu'elle ne soit pas telle, nous l'admettons, que celle qu'aurait donnée un jésuite - de l'état réel des choses dans l'Église romaine. "Les catholiques à qui j'ai parlé de ma conversion", dit le duc, lorsqu'il donne les raisons pour lesquelles il a embrassé la religion catholique romaine, "m'ont assuré que si je devais être damné pour avoir embrassé la foi catholique, ils étaient prêts à répondre de moi au jour du jugement, et à prendre ma damnation sur eux, une assurance que je ne pourrais jamais extorquer aux ministres d'aucune secte au cas où je vivrais et mourrais dans leur religion".

L'Église enseigne ainsi à ses fidèles que la religion est entièrement dissociée de la morale. Qu'il ne sert à rien de se donner la peine de cultiver une quelconque qualité morale ou spirituelle - qu'il ne sert à rien de se priver d'une quelconque gratification, même si c'est un péché. On peut vivre en violation flagrante de tous les commandements de Dieu, à condition d'obéir aux commandements de l'Église. Et la somme et la substance des commandements de l'Église est qu'il pratique un rituel associé à aucun acte ou sentiment de l'âme, et qui ne produit en retour aucun effet spirituel, et que chaque fois qu'il échoue dans cette tâche quelque peu monotone et ennuyeuse, il soit prêt avec son argent à payer pour des messes et des indulgences. C'est ainsi que l'on touche aux premiers principes de la morale. Mais ce que nous voulons surtout mettre en lumière ici, c'est l'habitude d'esprit ainsi produite, qui consiste à rester assis et à laisser les autres faire à sa place tout ce qu'il appartient à quelqu'un de faire. Cette habitude est fatale à l'énergie, non moins qu'à la moralité de l'homme. Elle lui enseigne l'inutilité de l'effort, elle éteint le principe de l'autonomie et lui enseigne le devoir de se dépouiller de tout soin et de toute prévision, habitude d'esprit qui, acquise dans l'importante question du salut, ne manquera pas d'être reportée dans d'autres domaines intérieurs de la vie.

Il serait curieux de savoir dans quelle mesure le sentiment qui pousse les catholiques romains à s'appuyer si résolument sur le sacerdoce pour la vie future, ressemble à celui qui les pousse à s'appuyer si résolument sur les gouvernements, et si peu sur eux-mêmes, pour ce qui est de la vie présente. Le fiat d'un prêtre, sans aucun travail de leur part, peut leur donner le ciel avec tout son bonheur ; pourquoi le fiat d'un homme d'État, sans aucun travail de leur part, ne pourrait-il pas leur donner la terre avec toutes ses jouissances ? Nous n'avons qu'à transposer leurs modes de pensée et leurs habitudes d'action en matière de religion aux affaires de ce monde, et nous avons le triste tableau de la paresse, de la décadence et du manque de prévoyance que les pays catholiques romains présentent presque uniformément.

Les pouvoirs internes de l'individu catholique, non développés et gaspillés, ne sont que le type de son pays négligé, avec toutes ses riches ressources enfermées dans son sein, parce que le pauvre homme frappé par le pape n'a ni l'habileté ni l'énergie pour les développer. L'un est plus que le type de l'autre : ils sont liés comme une cause et un effet.

Tels sont les personnages que la papauté est apte à créer : tels sont les personnages qu'elle crée. Toutes les nobles facultés sont réduites à la torpeur et à la mort. L'intelligence de l'homme est écrasée sous les dogmes de son Église ; son indépendance est dominée par un sacerdoce infaillible ; ses sens mêmes sont émoussés. La papauté juge dangereux de laisser ses misérables victimes en possession de ces derniers, et c'est pourquoi elle les outrage systématiquement dans certains de ses mystères les plus terribles. Et la conscience, qui, si le sens moral survivait, pourrait s'élever dans sa force et, brisant ces chaînes d'airain, libérer les pouvoirs intellectuels, la papauté la drogue, par ses horribles opiacés, dans un sommeil de mort. Il est impossible d'imaginer un état plus pitoyable et plus désespéré. L'homme est dépouillé de presque tout ce qui le caractérise. Il devient une simple machine entre les mains de la papauté. Il tremble d'affirmer sa virilité. Ces habitudes irréfléchies et serviles sont ancrées dans l'être même de l'homme par des itérations quotidiennes, et elles l'accompagnent dans toutes les activités de la vie, constituant une source certaine d'échec et de mortification.

Nous aurons l'occasion de parler plus légitimement de la pratique de la papauté, en tant qu'elle tend à l'avilissement, lorsque nous en viendrons à exposer l'influence du romanisme sur la société. Quant à l'influence du système sur le caractère religieux de l'homme, nous l'avons déjà abordée de façon si complète en discutant des différents dogmes de la papauté que nous n'y reviendrons pas ici. Nous n'y reviendrons donc pas ici.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Pour un compte rendu très intéressant de ces chrétiens, voir Layard's Nineveh and its Remains, vol. i. Pp. 147-173.

[2] L' anecdote suivante, qui ne peut mieux illustrer notre sujet, l'auteur la tient d'une excellente autorité : il y a peu de temps, le Dr Duff était à Manchester pour y poursuivre sa grande mission. Un jour, en compagnie de quelques-uns des grands filateurs de coton de la ville, la conversation s'engagea sur le sujet du coton. La compagnie exprimait l'intérêt de cultiver le coton dans nos possessions indiennes, au lieu de l'importer d'Amérique. "Il faut d'abord christianiser l'Inde", dit le docteur. "Pourquoi ? demanda-t-on. "Parce que le coton ne pousse pas en Inde au-delà de la ligne du christianisme", répondit le missionnaire. "Quel lien peut-il y avoir entre le

christianisme et la croissance du coton ? Il y a ce lien, répondit le docteur, que le christianisme donne les facultés de le cultiver, ce dont l'Indien est dépourvu dans son état d'origine.

Chapitre III. Influence de la Papauté sur le Gouvernement.

La religion doit toujours occuper la première place parmi les organismes bienfaisants que le Créateur a chargés de façonner le caractère et de déterminer la destinée des individus et des nations. Elle évolue dans sa sphère en haut, n'ayant aucun compagnon pour partager sa place, ni aucun rival pour diviser son influence. Néanmoins, il existe des causes secondaires qui contribuent à façonner le caractère des individus et des nations, et parmi les plus importantes d'entre elles, nous devons classer le gouvernement. Le gouvernement, dans sa substance, mais non dans sa forme, est une ordonnance de Dieu, destinée et éminemment propre à maintenir l'ordre et à promouvoir le bonheur de la société. C'est une de ces choses qui doivent nécessairement être une grande bénédiction ou une grande malédiction. Elle sera l'une ou l'autre, selon son caractère. Et son caractère dépendra principalement de l'action de la religion sur elle.

Partout où le christianisme existe, il crée une norme de moralité publique et purifie l'ensemble des opinions et des sentiments. Ceux-ci ne tardent pas à influencer les actes de l'administration nationale et à être incorporés dans les lois de l'Etat. Et comme un ruisseau ne peut jamais monter plus haut que sa source, la moralité de la loi ne peut jamais être plus élevée que celle à laquelle le christianisme a déjà élevé le sentiment et l'opinion publics. Tel est le christianisme d'un pays, tels seront ses lois et son gouvernement. Avec un christianisme sain et solide, nous aurons des lois sages, des juges intègres, des dirigeants indépendants et patriotiques, qui maintiendront l'honneur national, protégeront les droits publics et garderont inviolés les maisons et les autels d'un pays.

Avec le départ ou la corruption de la religion viendra la dépression du sentiment public et de la morale. Et la dégénérescence s'étendant rapidement à ceux qui font et qui exécutent les lois, il n'y aura bientôt plus que trop de raisons de se plaindre de l'injustice des uns et de la malhonnêteté des autres. La décadence de la religion s'est toujours signalée par la prostration des principes publics, la trahison de l'honneur national, l'invasion de la conscience et la violation de la sécurité et de la sainteté de la famille. La décadence du christianisme primitif et la montée de la papauté ont été accompagnées de tous les maux que nous venons de décrire. L'influence de cette dernière sur la loi et le gouvernement était des plus pernicieuses, et palpable comme pernicieuse. A mesure que la papauté gagnait en puissance, la corruption et l'oppression du gouvernement se développaient, jusqu'à atteindre un niveau intolérable. Nous venons d'avoir l'occasion d'évoquer la destruction que le populisme opère sur le caractère individuel. Mais c'est au niveau du gouvernement qu'elle a eu le plus d'espace pour agir, et c'est là qu'elle a laissé des traces de son mauvais génie, sinon plus effrayantes, du moins plus palpables. Ceci nous ouvre un nouvel aspect de la papauté.

La papauté a corrompu le gouvernement à la fois dans sa théorie et dans sa pratique. Elle a corrompu la théorie du gouvernement. Dieu a prévu deux pouvoirs dans le firmament moral, la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique. C'est du maintien de cette dualité que dépendent les libertés du monde. De même que les organes de l'individu sont doubles, ceux de la société le sont aussi. La même précaution que Dieu a prise pour conserver les organes corporels dont dépend l'existence de l'individu, il l'a prise pour conserver ceux qui sont essentiels au bien-être de la société. Si l'un est détruit, l'autre demeure. Ces deux juridictions sont distinctes dans leur nature et dans leurs objets. Elles occupent des sphères coordonnées, chacune étant indépendante dans sa propre province. C'est un bel arrangement. Il maintient une admirable harmonie des forces. Et tant que cet équilibre n'est pas rompu, les droits de la société ne peuvent être lésés de façon vitale ou permanente. Ces deux juridictions coordonnées ressemblent à deux royaumes amis et indépendants, entre lesquels une ligue offensive et défensive a été formée. Ainsi, chaque fois que l'un d'eux est attaqué et risque d'être submergé, l'autre s'empresse de lui venir en aide. L'histoire du monde montre que la liberté civile et la servitude ecclésiastique ne peuvent aller de pair, et que l'inverse est vrai : un peuple spirituellement libre ne peut rester longtemps politiquement asservi. C'est ainsi que Dieu a prévu une double sauvegarde pour la liberté. Chassée d'un domaine, elle peut se retirer dans l'autre. Expulsée du premier fossé, elle peut se réfugier dans le second. Le rempart extérieur de l'indépendance civile peut être démoli. Elle peut maintenir la bataille et, peut-être, vaincre, à partir de la citadelle intérieure.

La période actuelle, riche en événements, démontre non moins clairement que les précédentes que les deux libertés sont liées et qu'elles doivent lutter et conquérir, ou sombrer et périr ensemble. Mais la Dalila moderne a découvert où se trouvait la grande force de l'homme fort. La papauté a confondu et incorporé les juridictions civiles et spirituelles. Cette union, au lieu d'apporter la force, comme le fait généralement l'union, apporta la faiblesse. Elle a porté un coup fatal à l'existence des deux libertés. Elle a mis des entraves au bras de chacune d'elles. C'est là que réside le grand crime de la papauté contre les droits de la société, et surtout contre la pureté et l'efficacité de l'ordre de gouvernement que Dieu a ordonné pour le bien des hommes. Cet acte a jeté les bases des usurpations les plus monstrueuses et des oppressions les plus intolérables.

Cette erreur découle directement du principe fondamental de la papauté. Ce principe est que le Pape est le successeur du Prince des Apôtres et le Vicaire du Christ. En vertu de ce caractère supposé, le pontife a prétendu exercer sur terre l'ensemble de la juridiction que le Christ possède au ciel, se tenir à la tête du domaine civil comme du domaine spirituel, et être aussi réellement le roi des rois qu'il est l'évêque des évêques. A partir du moment où cette prétention fut avancée, toute distinction entre les deux juridictions disparut, et une sorte de gouvernement fut établie en

Europe qui n'était ni séculier ni spirituel, et qui ne peut être décrit que comme une création bâtarde, dans laquelle les qualités des deux étaient tellement mélangées et confondues, qu'alors que tout le mal inhérent aux deux était soigneusement préservé, à peine un iota du bien était conservé. Cette règle hybride était bien sûr appelée gouvernement, mais elle avait cessé de remplir l'une quelconque des fonctions d'un gouvernement, et elle se mettait systématiquement à s'opposer à toutes les fins qu'un gouvernement sage s'efforce d'atteindre, et à les faire échouer.

Cette forme de gouvernement était essentiellement, et dans une très large mesure, irresponsable et arbitraire. Car, tout d'abord, il s'agissait d'une théocratie. Le vice-gérant de Dieu était à sa tête. Il n'était pas tenu de justifier ses actes. Il prétendait être un souverain infaillible. Il pouvait invoquer l'autorité divine pour justifier la plus énorme de ses usurpations et le plus despotique de ses actes. Il avait le droit infaillible de violer les serments, de détrôner les princes et de dévaster des provinces entières. Ce qui, chez un autre, aurait été une atroce méchanceté, était chez lui l'émanation d'une sagesse infaillible et d'une sainteté immaculée. C'est en vain que la conscience ou la raison ont opposé leur force à un pouvoir aussi irresponsable et énorme, ou la loi à ses sanctions. Elles se heurtaient à une autorité incommensurablement supérieure à elles toutes, à la moindre touche de laquelle leurs obligations et leurs revendications étaient anéanties. La raison et la loi sont totalement ignorées. L'autorité infaillible a pour corollaire nécessaire l'obéissance inconditionnelle. C'était le droit d'un seul de commander, le devoir de tous les autres d'obéir. Celui qui s'avisait d'examiner, de trouver des fautes ou de résister, apprenait qu'il commettait une rébellion contre Dieu et qu'il encourait une damnation certaine et éternelle. Une véritable théocratie ! C'était le règne du diable, baptisé du nom de Dieu.

Mais, en second lieu, ce système de gouvernement centralisait tous les pouvoirs en un seul homme. Cette centralisation est dans la nature même de la papauté. Le vice-roi de Dieu ne peut avoir d'égal. Personne ne peut partager son pouvoir. Il doit régner seul. Il serait tout aussi absurde de supposer qu'un souverain infaillible puisse admettre des conseillers constitutionnels ou se considérer comme tenu de suivre leurs conseils. Si la voie qu'ils recommandent est mauvaise, le pontife infaillible ne peut la suivre. Et s'il est juste, l'infaillibilité n'a certainement pas besoin d'incitateurs faillibles pour le lui dire : c'est, on le suppose, la voie même dans laquelle le pontife s'engagerait s'il était laissé à la direction de ses propres instincts surnaturels. Les papes ne peuvent donc admettre l'existence d'une consulta, ou assemblée populaire dotée de fonctions judiciaires et législatives, comme celles qui, dans les pays constitutionnels, limitent les prérogatives et divisent l'autorité du souverain. Entre les mains d'un seul homme se trouvait donc concentré tout le pouvoir sous le ciel, le législatif et le judiciaire, le temporel et le spirituel. La théorie papale plaçait la source de la loi et de l'autorité sur les sept collines, et il n'y avait pas d'édit adopté ni d'acte accompli dans toute l'Europe sans que le pape n'en soit virtuellement l'auteur.

Pendant des siècles, la théorie s'est accompagnée d'une grande partie des faits. Si la liberté avait coexisté avec cette vaste accumulation de pouvoir, cela aurait été l'un des plus grands miracles que le monde ait jamais vus.

Même entre les mains de l'homme le plus sage, entravé par des contrôles constitutionnels et tenu d'expliquer les raisons de sa procédure, un tel pouvoir démesuré aurait difficilement pu ne pas être utilisé de manière abusive. Et en cas d'abus, l'abus ne pouvait être qu'énorme. Mais entre les mains d'hommes qui prétendaient régner par délégation divine et qui, pour cette raison, se soutenaient au-dessus de la nécessité de justifier ou même d'expliquer leurs actes, et qui exigeaient des hommes la croyance implicite que même les plus scandaleux de leurs actes étaient fondés sur l'autorité divine et incarnaient une sagesse infaillible, l'abus de ce pouvoir dépassait de loin la mesure de toutes les tyrannies antérieures. Le despotisme d'un Alexandre, d'un Néron ou d'un Napoléon était la liberté même comparé au despotisme centralisé de la papauté.

En troisième lieu, la théorie du gouvernement papal excluait nécessairement et rigoureusement toute particule d'élément démocratique. Ses prétentions à l'infaillibilité et à une origine divine lui faisaient s'arroger tous les pouvoirs et répudier totalement les prétentions de tous les autres à la participation ou au contrôle. Il abhorrait l'élément populaire, que ce soit sous la forme de chambres constitutionnelles ou de conseillers constitutionnels, ou de contrôles de toute nature. Le peuple était exclu de toute participation, directe ou indirecte, au gouvernement. Sa place était la soumission aveugle, irraisonnée et implicite. La papauté n'aurait pas pu leur accorder le moindre privilège de ce genre sans renoncer au principe fondamental sur lequel elle est bâtie.

En quatrième lieu, bien que la papauté ait été, à un égard, la plus centralisée de toutes les tyrannies, elle a été, à un autre égard, la plus diffuse. La grande papauté primitive occupait les sept collines, mais elle avait le pouvoir de se multiplier, de reproduire sa propre image, jusqu'à ce que l'Europe soit constellée et couverte de papautés mineures. Chaque royaume était une papauté distincte à petite échelle. Cet arrangement consomma le despotisme de la règle papale, en rendant sa sphère aussi large que sa rigueur était intolérable. Si Rome n'avait pas confondu les juridictions temporelles et spirituelles, les choses n'auraient pas été aussi graves. Si les pontifes avaient limité leurs prétentions de souverains divins au domaine ecclésiastique, les hommes auraient pu jouir d'une certaine liberté civile, ce qui aurait atténué quelque peu le joug de fer de la servitude ecclésiastique. Mais toute distinction entre les provinces fut effacée. Les prétentions du pape s'étendaient de la même manière sur les deux, ne laissant pas un pouce de terrain sur lequel la liberté pouvait poser son pied. Pratiquement dans toute l'Europe, les deux domaines étaient confondus. Si le pape était le vice-roi de Dieu, les rois étaient les vice-roi du pape et, bien entendu, les vice-roi de Dieu à la même distance. Le même double caractère que le pontife

possédait, il permettait, à ses propres fins, à chaque monarque sous son autorité de le revêtir. Ils étaient rois de droit divin, n'ayant de comptes à rendre qu'au pape, comme lui à Dieu.

C'est ainsi que le pape réussit à étendre son emprise bien au-delà des limites des États de l'Église. Il réduisit toute l'Europe occidentale sous la domination de la papauté, en implantant son système de gouvernement dans chacun de ses royaumes et en faisant dépendre ses différents rois de la chaire de Pierre. Dans les vastes limites de l'empire papal, il n'y avait pas un seul souverain, quel que soit son rang, du monarque au petit subalterne, qui n'était pas un membre de la papauté et qui n'avait pas sa place et sa fonction dans cette vaste et terrible organisation que les papes avaient mise en place pour dominer et opprimer le monde, et pour s'agrandir eux-mêmes. Nous n'avons pas besoin d'expliquer comment la religion a été profanée par ce lien impie entre l'Église et l'État, par ce monstrueux mélange de choses civiles et sacrées. On ne cherchait le ciel que pour obtenir la terre. Et la religion n'était employée que pour couvrir les pratiques les plus viles, pour pallier les crimes les plus révoltants, et pour justifier les usurpations les plus énormes. Les paroles du poète décrivent d'une manière frappante une politique qui, plus elle tendait vers le ciel, plus elle tendait directement vers l'enfer.

"Quantum vertice ad auras

Aetherias, tantum radice in Tartara tendit"[1].

Mais nous déshonorons la religion en donnant ce saint nom à ce qui était appelé ainsi au sein de l'Église de Rome. La piété de l'époque, comme nous l'avons déjà montré, était essentiellement et indéniablement un paganisme. La religion, épouvantée par ces gigantesques corruptions, qui n'avaient emprunté son nom que pour mieux s'opposer à son dessein, s'était enfuie, pour s'enfouir dans les cavernes de la terre, ou pour trouver un abri au milieu des neiges éternelles et des falaises inaccessibles. Une vaste théocratie dirigeait les destinées de l'Europe. Un despotisme aveugle, irresponsable et infaillible, émettant ses décrets derrière un voile que les mortels n'osent pas soulever, trônait sur les droits et les libertés, la conscience et l'intellect, les âmes et les corps des hommes. Telle était la papauté !- Un monstrueux mélange de puissance spirituelle et temporelle, de vieilles idolâtries et de formes chrétiennes, de fraudes secrètes et de force ouverte, d'escroquerie et de simplicité, de perfidies, d'hypocrisies et de vilenies de toutes sortes et à tous les degrés, de prêtres et de soldats..., d'écervelés et de fous, d'hommes et de femmes,-de moines, de frères, de cardinaux, de rois et de papes, de bandits de tout acabit, d'hypocrites de toute classe et de scélérats de tout grade, tous unis dans une effroyable conspiration pour défier Dieu et ruiner l'homme !

Le papisme a corrompu si profondément la théorie du gouvernement. Tout d'abord, elle a confondu les deux juridictions, puis les a placées sous la direction d'un chef qui

se prétendait divin et infaillible, ouvrant ainsi la voie à toutes sortes d'empiètements sur la conscience d'une part, et sur les droits et libertés civiles d'autre part. Elle permettait à l'autocrate sacerdotal d'appuyer ses usurpations temporelles par des sanctions spirituelles, et sa domination spirituelle par des armes séculières. De plus, cette forme de gouvernement impliquait nécessairement l'accumulation de toute l'autorité entre les mains d'un seul homme, formant un despotisme centralisé tel qu'il n'en avait jamais existé auparavant. Il était également dans la nature de ce gouvernement d'exclure absolument tout élément constitutionnel ou démocratique. En outre, étant fondé sur un élément de nature spirituelle, il n'était pas confiné à l'intérieur de frontières politiques, mais s'étendait également à tous les États, faisant de Rome partout, et du monde une vaste province, et de ses divers gouvernements un despotisme irresponsable.

Ces corruptions dans la théorie du gouvernement ont conduit nécessairement et directement à de graves corruptions dans sa pratique. En vérité, le gouvernement de la papauté :

-Le seul gouvernement que l'Europe ait connu depuis des siècles n'était qu'un énorme abus. D'abord, la papauté, pour se défendre, fut obligée de maintenir ses sujets dans une profonde obscurité. Elle savait que si la lumière venait à percer, son règne prendrait fin, car ses prétentions étaient incapables de résister à une heure d'examen. Obéissant donc à l'instinct de conservation, la papauté fut le grand conservateur de l'ignorance, l'ennemi intransigeant et truculent de la connaissance. "Que la lumière soit", tel fut le premier commandement du Créateur. "Que les ténèbres soient", a dit la papauté lorsqu'elle s'apprêtait à ériger sa domination. Les ténèbres sont tombées assez vite et assez profondément.

Tout d'abord, les grandes lumières de la révélation, allumées par Dieu pour maintenir la piété et la liberté sur la terre, ont été éteintes. Ensuite, l'enseignement classique a été découragé et est tombé dans le discrédit. L'histoire, la science et toutes les études polies ont connu le même sort. Elles furent dénoncées comme des loups. Et Rome, le puissant chasseur, les chassa de la terre. Les arts périrent. Si la peinture, la sculpture et la musique ont survécu, c'est uniquement parce que la papauté en avait besoin à ses propres fins. Mais leur culture, loin de tendre à raffiner ou à élever l'esprit général, a puissamment contribué à l'affaiblir et à le polluer. Ces arts étaient les serviteurs de la superstition, ressemblant à de belles captives attachées à la roue du char de quelque sombre divinité éthiopienne. C'est ainsi que la terre fut peuplée une seconde fois par une race de barbares. L'Italie elle-même devint ignorante des lettres. Les anciens polythéismes n'ont pas eu un tel effet sur le génie de l'homme. La Grèce et Rome créèrent des écoles, favorisèrent l'apprentissage et encouragèrent les efforts pour se surpasser. De toutes les superstitions, celle de la papauté s'est avérée la plus préjudiciable à l'intellect humain. Elle a trouvé le monde civilisé et l'a fait sombrer dans la barbarie. Elle a trouvé l'esprit de l'homme relativement développé,

et elle l'a réduit à une seconde enfance. Elle l'a pollué et émasculé par ses rites immondes et les doctrines singulièrement absurdes, ridicules et puériles qui formaient la théologie scolastique, la seule nourriture intellectuelle du Moyen-Âge. Elle était l'ennemie de la science comme de la Bible. Elle a jeté l'anathème sur quelques-unes de ses premières et plus brillantes découvertes et a récompensé par un cachot quelques-uns de ses plus illustres pionniers.

Si la papauté avait agi à sa guise, notre connaissance du monde n'aurait pas été plus étendue que celle des anciens. L'Atlantique serait resté jusqu'à aujourd'hui sans être labouré par une quille. Et l'Amérique serait restée cachée dans les régions mystérieuses de l'Ouest inexploré. La grande loi de la gravitation, qui a été la première à certifier à l'homme l'ordre et la grandeur de l'univers, n'aurait toujours pas été découverte. Et tout le mobilier céleste, fixé dans ses sphères cristallines, aurait effectué une révolution diurne autour de notre petite terre. Nous aurions tremblé devant les éclipses, et nous aurions été impuissants devant la puissance des maladies et des pestes. Nous aurions encore été absorbés par l'alchimie et l'astrologie judiciaire, discutant de quidlibets et de quodlibets, et, pour notre nourriture spirituelle, écoutant les légendes mensongères des saints. Nous aurions été émus de compassion par l'exemple de saint François, qui partagea son manteau avec le mendiant, stimulés au zèle par l'histoire d'Antoine, qui navigua jusqu'à Saint-Pétersbourg sur une meule pour convertir les Russes, fortifiés contre la tentation par le courage de saint Dunstan, qui mena Satan par le bout du nez et de la queue, et par l'histoire d'Antoine, qui se rendit à Saint-Pétersbourg sur une meule pour convertir les Russes. Denis, qui porta sa tête sur une demi-douzaine de kilomètres après qu'elle eut été séparée de son corps, et éduqué à la dévotion par la mule de saint Antoine de Padoue qui, après trois jours de jeûne, quitta sa nourriture pour adorer l'hôte.

Si la papauté l'avait voulu, Milton n'aurait jamais chanté, Bacon et Locke n'auraient jamais raisonné, les pages classiques d'Érasme et de Buchanan n'auraient pas été écrites, la machine à vapeur n'aurait pas encore été inventée, et l'âge des merveilles mécaniques qui ennoblissent nos villes et donnent à l'homme la domination des éléments n'aurait pas encore eu lieu. Nos navires auraient transporté de nos côtes d'autres produits que ceux de notre savoir, de notre science et de notre industrie. Ils seraient revenus chargés, non pas de ces marchandises variées dont les pays lointains regorgent et dont le nôtre est dépourvu, mais de bulles papales, de perles, de crucifix, d'indulgences, de dispenses, et parfois d'excommunications et d'interdits. Si nos richesses temporelles avaient été moindres, notre confort spirituel aurait été bien plus grand. Que de reliques rares et précieuses auraient garni nos musées, sanctifié nos églises, enrichi nos maisons, protégé nos personnes !

Nous aurions pu nous vanter de posséder les jambes, les bras, les orteils, les doigts et les crânes de grands saints qui ont fleuri il y a plus de mille ans, ainsi que les bras, les doigts et les orteils de saints qui n'ont jamais fleuri, mais dont la vertu des reliques

n'est pas moindre pour autant. Nous aurions possédé les paires d'ongles, les rognures de barbe, quelques mèches de cheveux, peut-être une dent, ou un lambeau de leur vêtement, ou la lanière avec laquelle ils se flagellaient. Nous aurions pu posséder l'une des centaines de pattes de l'âne de Balaam, un morceau de l'arche ou un clou de la vraie croix. Bref, il n'y aurait pas eu de fin à la réserve de bois vénérable qui aurait pu enrichir notre île, n'eût été notre querelle avec Rome. Certes, nous n'aurions pas pu avoir notre science, à laquelle rien n'est impossible. Ni notre commerce, qui fait le tour du monde. Nous n'aurions pas pu percer les montagnes, ni enjamber les fleuves et les frites, ni ériger de nobles balises au milieu des vagues. Nous n'aurions pas pu jeter un pont sur l'Atlantique, ni amener les

L'Inde et la Chine à nos portes, les produits de leurs climats approvisionnent nos marchés et garnissent nos planches. Nous n'aurions rien eu de tout cela. Mais nous aurions été plus que compensés par le commerce profitable que nous aurions mené avec Rome pour les produits spirituels avec lesquels elle a enrichi toutes les nations qui ont trafiqué avec elle.

Pendant les siècles qui ont précédé la Réforme, l'Église de Rome, qui disposait des richesses de l'Europe occidentale, n'a rien fait pour l'enseignement, si ce n'est de patronner certains beaux-arts, principalement à ses propres fins[2]. Depuis le XVIe siècle, Rome a été obligée de modifier sa politique, non pas en réalité, mais en apparence[2]. Les Jésuites, constatant que l'esprit humain s'était échappé de son cachot, se sont ostensiblement placés à la tête du mouvement, afin de ramener les nations dans leur ancienne prison. Dans les pays, comme l'Espagne et l'Italie, où la Réforme n'avait pas introduit les lettres, ces éducateurs zélés, les Jésuites, ne firent aucun effort pour troubler la nuit primitive. L'ignorance est la mère de la dévotion, et ils ne voulaient pas priver les indigènes d'un si grand secours pour la piété.

Mais dans d'autres pays, comme la Pologne, où les protestants avaient érigé des écoles et des collèges, les Jésuites suivaient les pas de l'enseignant protestant. Ils ouvraient des écoles et prétendaient enseigner, en prenant soin toutefois de transmettre le minimum de connaissances. Les jeunes étudiaient la grammaire d'Alvar pendant dix ou douze ans et n'apprenaient presque rien d'autre. L'époque augustéenne de la littérature polonaise et celle de l'ascension protestante en Pologne étaient contemporaines. Lorsque les Jésuites ont commencé à éduquer, la littérature a commencé à décliner. La période d'influence des Jésuites est la moins intellectuelle et la moins littéraire de l'histoire de la Pologne. Il en a été de même dans tous les autres pays.

Les catholiques romains ont maintenu l'Irlande dans l'ignorance pendant des siècles et n'ont jamais songé à y ériger une école ou un collège (à l'exception de Maynooth), jusqu'à ce que les protestants commencent à ériger des écoles. Et l'enseignement qu'ils dispensent dans les écoles irlandaises est tel qu'il nous permet

de dire que le grand cri qu'ils ont poussé n'est pas celui de la liberté d'éduquer, mais celui de la liberté de ne pas éduquer. Patrick's, à Édimbourg, on a souvent vu des enfants qui avaient été à l'école pendant quatre ans et qui étaient incapables d'assembler deux lettres, et d'autres qui avaient été à l'école pendant dix ans et qui ne savaient pas lire. Les Jésuites construisent des écoles et nomment des maîtres d'école, non pas pour éduquer, mais pour enfermer les jeunes dans des prisons, mal appelées écoles, afin de les empêcher d'être éduqués. Mais il n'est pas nécessaire d'insister. À toutes les époques et dans tous les pays, la papauté s'est appuyée sur l'ignorance. C'est l'un des grands instruments par lesquels elle a gouverné l'humanité. Son apogée a été le milieu du monde. L'idolâtrie est arrivée avec une promesse de connaissance : "Vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal" ; mais elle a perpétué son règne par le fait de l'ignorance.

La papauté a utilisé l'espionnage dans une mesure sans précédent dans son système de gouvernement. Le despotisme est toujours bas. Et la papauté, en tant que gouvernement le plus despotique, a également été le plus bas des gouvernements. Les anciennes tyrannies employaient des espions et tendaient des pièges pour découvrir les secrets de leurs sujets ou anticiper les complots. Mais la papauté a eu le mérite d'établir un système régulier, par lequel elle a pris connaissance de la pensée et l'a rendue aussi accessible à son tribunal que les actes et les paroles aux autres gouvernements. C'est ce qu'elle accomplit par le mécanisme du confessionnal. Tous étaient obligés de se confesser, et ces confessions étaient envoyées à Rome. De sorte qu'il n'y avait pas une pensée ou un objectif qui n'était pas connu à l'administration centrale. Le pape était ainsi doté d'une omniscience. Il savait non seulement tout ce qui se faisait et se disait, mais aussi tout ce qui se pensait, dans tout son empire. Depuis les Sept Collines, il pouvait voir dans chaque maison et dans chaque cœur. L'Europe était "nue et ouverte" sous son regard. Quel immense pouvoir ! Jusqu'à présent, sous les tyrannies les plus intolérables, les pensées des hommes étaient libres. Le tyran pouvait punir les mots. Les pensées défiaient son pouvoir. Mais sous la papauté, personne n'osait penser. Il sentait que l'œil de Rome regardait en son sein. Elle pouvait l'entraîner dans le confessionnal et l'obliger, sous la menace des flammes éternelles, à ouvrir toute son âme. Rien n'était caché à son œil. Et dans quel but tournait-elle cette connaissance des secrets des hommes ? Dans le but de renforcer sa propre domination et d'enfoncer ses fondations si profondément que toute tentative de les ébranler ou de les raser serait vaine.

Mais là encore, le gouvernement papal a énormément prostitué le pouvoir civil. La distinction entre les fonctionnaires de l'Église et ceux de l'État a sans doute été maintenue au cours du Moyen Âge. Mais le gouvernement civil, distinct du gouvernement spirituel, n'était guère connu à cette époque. En fait, pendant la domination de la papauté, il n'y avait qu'un seul gouvernement en Europe, comme nous l'avons déjà montré, un composé hétérogène d'autorité temporelle et spirituelle,

qui prenait connaissance de toutes les causes et s'arrogeait la juridiction sur toutes les personnes et tous les royaumes. La papauté était le lien unissant et l'esprit animateur de ce système. Mais de cette corruption mère, que nous avons déjà illustrée, sont nées d'innombrables corruptions moindres. L'une d'elles était la soumission et la prostitution du pouvoir civil au pouvoir ecclésiastique, et la perpétration d'actes de tyrannie dans l'État, afin de soutenir une tyrannie encore plus odieuse dans l'Église.

L'Église de Rome a estimé qu'elle ne pouvait pas régner en éclairant la conscience, et elle a donc régné en la contraignant. Son union avec l'État lui a permis d'utiliser, aussi souvent qu'elle le souhaitait, le bras séculier dans le but quelque peu anormal de contraindre à l'obéissance et d'imposer la croyance. La politique de chaque gouvernement dans les limites de l'Église catholique romaine était inspirée par Rome, était papale dans son essence et insidieusement gérée dans l'intérêt du Vatican. Non seulement les rois étaient eux-mêmes les esclaves de Rome, et non seulement ils estimaient que se rebeller contre elle, c'était se rebeller contre le ciel. Mais ils s'efforçaient de rendre leurs sujets également esclaves de Rome, estimant qu'un peuple lié par les chaînes de l'Église était ainsi plus réceptif à l'autorité royale. Cette identification supposée de leurs intérêts avec ceux de Rome les a amenés à soutenir avec zèle les prétentions de cette dernière. Ils donnent volontiers force de loi à ses bulles. Ils prêtent l'apparat de l'État à son culte. Sachant bien que rien n'impressionne l'esprit du vulgaire comme l'autorité de l'État.

Le pape et le roi étaient les deux divinités que l'Europe de l'âge des ténèbres adorait. En outre, non seulement l'élément vicieux du sacerdotalisme a infecté le gouvernement séculier, mais ce gouvernement a été dans une large mesure administré par des personnes sacerdotales. Les cardinaux et les prêtres étaient dans d'innombrables cas les ministres publics et les conseillers secrets des monarques. Il s'agissait dans une certaine mesure d'une nécessité, dans la mesure où, à cette époque, la connaissance des lettres et des affaires était presque exclusivement réservée aux ecclésiastiques. Mais cette pratique était encouragée par Rome, qui pouvait ainsi pénétrer les secrets et contrôler la politique des gouvernements. C'est ainsi que toutes les choses, grandes et petites, trouvent leur origine dans la papauté. Les guerres qui ont secoué l'Europe sont nées des intrigues de Rome. Les princes étaient élevés sur les trônes ou en étaient chassés, selon ce qui convenait à ses intérêts. La richesse de l'État était employée pour débaucher les consciences, et le bras de son pouvoir pour punir l'opinion. [3]

Si l'un des gouvernements se récalcitrait et refusait de se dégrader en accomplissant l'ignoble travail de Rome, elle trouvait rapidement les moyens de le réduire à l'obéissance. Elle connaissait le pouvoir de la superstition qu'elle brandissait. Elle savait qu'elle mettait entre ses mains le contrôle des masses et des gouvernements. Elle pouvait ainsi utiliser le peuple pour dominer le trône, et le trône pour opprimer le peuple. Elle n'avait qu'à prononcer son interdit, et les liens qui

unissaient les sujets à leur souverain étaient dissous, leurs serments d'allégeance annulés, et la rébellion contre leur personne et leur gouvernement prônée comme un devoir sacré. Le prince malheureux n'avait donc d'autre choix que de faire la paix avec Rome ou d'abdiquer.

Tantôt l'Église de Rome a enseigné la doctrine du droit divin des rois, tantôt elle a propagé l'opinion que le peuple est la source de la souveraineté, comme ce fut le cas en France sous le règne d'Henri III, qui se joignit aux protestants. Tant que les princes étaient soumis au siège romain, leur personne était sacrée. Dès qu'ils se révoltaient, leur assassinat était recommandé comme un service sacré, et la couronne de gloire était offerte au meurtrier. C'est là que résidait la véritable suprématie de Rome, non pas dans sa suprématie théorique, que les rois d'Europe ne reconnaissaient que par moments, mais dans sa suprématie réelle, fondée sur le pouvoir de sa superstition omniprésente. Elle a rempli l'Europe de ténèbres et, par ces ténèbres, est devenue toute-puissante. Elle devint ainsi la maîtresse de l'esprit des hommes, et par là même de leur corps et de leurs propriétés. Lorsque sa voix retentissait dans les ténèbres, les hommes l'entendaient comme s'il s'agissait de la voix de Dieu, tremblaient et obéissaient.

Un autre abus énorme est né du gouvernement sacerdotal de Rome, à savoir la maxime selon laquelle les princes sont les gardiens constitués de l'orthodoxie dans leurs territoires, et sont tenus d'utiliser leurs épées pour extirper l'hérésie et les hérétiques. Cette doctrine, l'Église de Rome l'a écrite dans le sang dans tous les pays d'Europe. Il s'agissait d'une perversion grave des objectifs du gouvernement civil, qui a conduit directement à la persécution pour le bien de la conscience. L'Église de Rome s'est acquis une notoriété inégalée en tant que persécutrice. La Rome païenne a versé le sang des saints, mais la Rome papale s'est enivrée du sang des saints. Nous avons déjà fait allusion au nombre de personnes qui, au XIIe siècle, en Europe centrale, défendaient les pures doctrines du Nouveau Testament et protestaient contre l'Église de Rome, considérée comme l'Antéchrist de l'Écriture. Ces confesseurs étaient nombreux dans les provinces méridionales de la France, dans la vallée du Rhin, en Lombardie et en Bohême. Ils occupaient une ceinture de pays d'une largeur considérable des deux côtés des Alpes, s'étendant de l'embouchure du Pô à celle de la Garonne. Ils se distinguaient de leurs voisins par l'habileté et l'industrie avec lesquelles ils s'adonnaient aux arts et aux manufactures, ainsi que par leur connaissance extraordinaire des Écritures et la pureté de leur moralité.

La Réforme aurait éclaté au cours de ce siècle, ou dans la première moitié du suivant, sans les mesures violentes et sanglantes de Rome. Elle vit le danger, elle dégaina l'épée. Elle ne l'a pas remise dans son fourreau jusqu'à ce qu'il ne reste plus un seul homme pour porter la nouvelle de la catastrophe à la postérité. Les trois siècles qui ont précédé la Réforme n'ont été qu'un massacre continu. La force armée de l'Europe occidentale, menée par Rome, a été employée pour écraser un peuple

pacifique et industrieux, vertueux et loyal, qui n'était coupable que d'avoir refusé de fléchir le genou devant le Dagon des sept collines. La France méridionale devint un véritable capharnaüm. Les Alpes sont balayées par le feu et l'épée. La Bohême et le Rhin sont submergés d'armées, de cachots et d'échafauds. Trois siècles de crimes, de guerres, de sang versé, achevèrent enfin leur révolution, et Rome put annoncer que l'hérésie était désormais exterminée, noyée dans le sang. Crimes sans pareils ! aurait dit l'homme d'État français, une folie sans pareille. Et il en fut ainsi. C'est la fleur de leurs sujets que ces princes avaient détruite. Les villes qu'ils avaient transformées en ruines fumantes étaient les sièges du commerce et de l'industrie. Les hommes dont le sang teintait le sol et les rivières de leur pays étaient les gardiens de l'ordre. Les vastes armements et les guerres successives entretenus par ces zélés vassaux de Rome entraînaient des dépenses énormes. Ce double dommage, le coût direct et la perte indirecte, s'est endetté et a paralysé de façon permanente tous les États d'Europe. Philippe II. d'Espagne, bête de somme sacerdotale", aurait déclaré à son fils, peu avant sa mort, qu'il avait dépensé dans des entreprises de ce genre pas moins de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions de ducats[5].

Les millions que la France a dépensés dans ces croisades, et les centaines de milliers de citoyens vertueux et industrieux qu'elle a bannis de son territoire, ne pourront jamais être décrits avec précision. Mais une chose est certaine, c'est qu'elle a semé dans ces actes les germes des effroyables calamités qu'elle a subies depuis, et qu'elle subit encore aujourd'hui. "Près de cinquante mille familles, dit Voltaire en parlant de la révocation de l'édit de Nantes, quittèrent le royaume dans l'espace de trois ans, et furent ensuite suivies par d'autres, qui introduisirent leurs arts, leurs manufactures et leurs richesses parmi les étrangers. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays jusqu'alors grossier et dépourvu d'industrie, reçut un nouveau visage par la multitude des réfugiés qui y furent transplantés et qui peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les dentelles, les chapeaux, les bas, autrefois importés de France, étaient maintenant fabriqués dans ces pays.

Une partie des faubourgs de Londres était entièrement peuplée de fabricants français de soie, d'autres y apportaient l'art de fabriquer le cristal à la perfection, qui s'était perdu en France à cette époque. L'or apporté par les réfugiés se retrouve encore très souvent en Allemagne. La France perdit ainsi environ cinq cent mille habitants, une prodigieuse quantité de numéraire, et surtout les arts dont ses ennemis s'enrichissaient[6] C'est de cette époque que date le déclin de la France et de l'Espagne, et de tous les royaumes catholiques de l'Europe. Depuis lors, ils n'ont cessé de régresser en richesse, en moralité, en ordre social, en génie militaire, en habileté manufacturière et en esprit d'entreprise. Les hommes qui ont commis ces folies et ces crimes se sont retirés dans leurs tombes, sans se douter de l'héritage de révolutions funestes qu'ils avaient légué à leurs successeurs.

Ces révolutions sont arrivées. Les hommes qui les ont semées dorment dans leurs tombeaux de marbre, inconscients des soubresauts du tremblement de terre et des tonnerres de la tempête, qui renversent maintenant les trônes que leur perfidie avait déshonorés, et qui désolent les terres que leur violence avait arrosées de larmes et de sang. Mais leurs fils, qui se sont faits les héritiers des péchés de leurs pères, en persistant dans les superstitions de ceux-ci, doivent être les témoins et les victimes de ces terribles calamités. Ces persécuteurs ont creusé la tombe de l'Église en même temps que la leur, dans l'abîme du socialisme. La vérité est immortelle, et elle est revenue de son tombeau. Mais pour eux, hélas, il n'y a pas de résurrection. Quand on pense que cette violence de la part de Rome a retardé la Réforme de trois siècles entiers, ou plutôt, dirons-nous, qu'elle a ajouté six siècles de ténèbres et de souffrances à l'histoire de l'Europe, on se demande pourquoi Dieu a permis ces triomphes à une telle puissance. Mais il convient de garder à l'esprit que, sans ces six siècles, nous n'aurions jamais connu le véritable caractère de la papauté. Ou plutôt, nous n'aurions jamais connu l'effrayante malignité et la soif de sang de ce principe d'idolâtrie mis en place par Satan dans le monde, qui semblait si tolérant dans les premiers temps, et dont le véritable caractère n'a été pleinement développé que dans ces derniers jours. Sans cette violence, nous n'aurions jamais connu la puissance de Dieu qui a fait sortir la vérité de son tombeau, en rétablissant le christianisme par la prédication de Luther et de ses co-réformateurs, après que ses confesseurs, presque tous, eurent été supprimés.

Nous devons ici mentionner, même brièvement, l'INQUISITION. Non contente de pouvoir manier les épées des princes catholiques, l'Église de Rome a érigé un tribunal qui lui est propre, afin de pouvoir exercer plus sommairement et plus efficacement sa vengeance sur les hérétiques. Il s'agit d'un tribunal entièrement ecclésiastique qui illustre parfaitement l'esprit et le génie de la papauté. Il a été érigé par le Pape, sanctionné par les conciles, a toujours été soutenu et gouverné par l'autorité ecclésiastique, a été créé uniquement à des fins ecclésiastiques et géré par des prêtres et des frères. Dans tous les pays où elle a été établie, et elle a été introduite dans la plupart des pays d'Europe, elle a causé une terreur indicible. Ses victimes étaient souvent appréhendées à minuit. Les familiers du Saint-Office entouraient la porte de la maison, murmuraient le nom du tribunal pour lequel ils étaient venus, et les habitants, transis par ces paroles terribles, livraient sans pitié ni remords leurs plus chers parents.

La personne appréhendée était enfermée dans un cachot, généralement souterrain. Elle ne connaît pas son accusateur. On ne lui dit même pas de quel crime il est soupçonné. On lui demandait souvent de deviner la cause de son arrestation. Et lorsqu'il refusait de s'incriminer lui-même, les tortures les plus horribles étaient employées pour lui extorquer des aveux. Il n'était pas confronté aux témoins à charge. On ne lui lisait même pas leurs dépositions : il n'avait pas droit à un avocat. Ses amis

tremblaient de s'approcher du lieu de sa détention, et portaient sur lui le deuil d'un mort. Il ne connut même pas sa sentence jusqu'à ce que, conduit à l'auto da fe, il la lût pour la première fois dans les terribles symboles de sa robe, ou dans les affreux préparatifs de pile et de fagot pour son exécution.

C'est à saint Dominique que le monde doit d'avoir créé ce terrible tribunal. Saint Dominique, que l'Église de Rome canonise comme un grand saint, était un Espagnol de naissance et, par nature, un bigot féroce, cruel et assoiffé de sang. Sa mère aurait rêvé avant sa naissance qu'elle mettait au monde un petit, portant dans sa bouche une torche allumée, qui mettrait le monde en tumulte et y mettrait le feu"[7]. L'érection d'un tel tribunal pour l'extirpation de l'hérésie. Et, ayant donné de nombreuses preuves que son propre génie allait dans ce sens, il fut nommé inquisiteur général, bien que ce ne soit qu'après sa mort que le Saint-Office fut régulièrement organisé. Au début du XIIIe siècle, Innocent publia la bulle qui "décréta l'existence de ce tribunal, pour achever ce que les anathèmes des papes, les sermons des fanatiques et les marques des croisés avaient laissé en plan. Partout où les pauvres Albigeois et Vaudois s'enfuyaient, l'Inquisition les suivait. En quelques années, elle s'installe non seulement en Italie, en Espagne et au Piémont, mais aussi en France et en Allemagne, en Pologne et en Bohême, et s'étend au fil du temps jusqu'en Syrie et en Inde. La célèbre Inquisition de Goa est bien connue de tous les lecteurs des "Recherches chrétiennes" du Dr Buchanan. Notre propre Marie aurait envisagé d'ériger l'Inquisition en Angleterre, afin de l'aider dans ses pieux efforts pour purger le pays de l'hérésie par le feu et l'épée. L'Espagne, le Portugal et l'Italie sont décimés par ce tribunal. À une heure malheureuse pour sa liberté et son commerce, Venise ouvrit ses portes aux familiers du Saint-Office. Les sbirri et les espions de l'Inquisition pullulent de tous côtés. On découvrit que les murs de pierre avaient des oreilles et des yeux. Les dénonciations secrètes affluent. Des pièges sont semés sur les chemins des citoyens.

La méfiance et le soupçon ont banni le bonheur du foyer et la convivialité de la table. Et les monceaux de cadavres retrouvés dans les canaux, et vus sur les gibets publics, disaient à quel point ce tribunal secret faisait bien son travail. Si quelqu'unm s'apitoyait sur le sort de la victime, ce sort devenait rapidement le sien. Si quelqu'un doutait de la justice d'une vengeance aussi cruelle et sommaire, il était sûr d'être lui-même bientôt rattrapé par elle. Une fosse profonde devenait sa prison, dont l'atmosphère humide gelait ses membres et dont les vapeurs méphitiques consumaient ses poumons. Ou bien une fournaise de plomb devenait sa demeure, où les puissants rayons d'un soleil vertical, accrus par la nature de la prison, provoquaient rapidement une fièvre brûlante ou une inflammation du cerveau, et le malheureux, enfermé dans cette terrible demeure, finissait ses jours comme un fou furieux, ou sombrait dans une lourde et désespérante idiotie. Telle était la mort réservée aux citoyens libres et fiers de la république adriatique. Venise n'était pas en

mesure de supporter une telle tyrannie. Ses navires disparurent de l'océan et ses marchands cessèrent d'occuper la première place sur la bourse du monde.

Mais c'est en Espagne que l'Inquisition a atteint son apogée. Ce tribunal a d'abord été introduit en Catalogne en 1232, puis s'est répandu dans toute l'Espagne. Il a été rétabli avec plus de faste et de terreur en 1481 par Ferdinand et Isabelle, principalement pour le bien spirituel des Juifs, alors nombreux en Espagne. La bulle de Sixte V. institue un grand inquisiteur général et un conseil suprême pour présider au fonctionnement du Saint-Office. C'est en vertu de cette bulle que commença le système d'extermination juridique qui, dit-on, coûta à l'Espagne plus de cinq millions de ses citoyens, qui périrent misérablement dans les cachots ou expirèrent dans les flammes de l'auto da fe publique. Les Juifs furent expulsés, les Maures réduits à la soumission, et les pouvoirs du Saint-Office furent alors mis à contribution pour purifier le sol espagnol de la souillure de la pravité protestante, tant en ce qui concerne les livres que les personnes. En obéissant aux ordres de l'Inquisition, Charles Quint obtient de l'Université de Lorraine une liste d'ouvrages hérétiques. Cette liste, imprimée en 1546, fut le premier Index Expurgatorius publié en Espagne et le deuxième au monde. En 1559, comme nous l'apprend Llorente, se tint à Valladolid le premier auto-da-fe des protestants. Les hommes de lettres étaient particulièrement suspects. SANCHEZ, qui avait la réputation d'être le premier érudit de son époque. LUIS DE LEON, un prédicateur éloquent et un hébraïsant distingué. MARIANA, le prince des historiens espagnols, furent tous cités à sa barre, et on leur fit promettre de se soumettre à son autorité. Mais ce n'est pas tout ; des princes de sang royal, des prélats du plus haut rang, et des hommes qui avaient rendu de bons services à la cause de Rome, tombèrent sous sa suspicion, et souffrirent dans ses cachots. Cette tyrannie dura jusqu'à l'invasion française de 1808, époque à laquelle l'Inquisition espagnole fut abolie, pour être rétablie à l'avènement de Ferdinand VII, qui partageait son temps entre la broderie des jupons et le culte de la Vierge[8].

C'est sous le règne de l'Inquisition que l'âme de l'Espagne s'est éteinte, et qu'une grande puissance en armes et en arts, en littérature et en commerce, est tombée de sa position élevée dans un anéantissement presque total.

L'auteur a eu un jour la fortune de se faire montrer une Inquisition démantelée, célèbre elle aussi en son temps ; et comme elle illustre cette partie de son sujet, qu'il lui soit permis de raconter ici ce qui est tombé sous sa propre observation. Dans l'été de 1847, nous nous trouvions par un beau jour sur les bords du Léman. A nos pieds, le Rhône déversait ses eaux abondantes mais décolorées dans le lac d'un bleu magnifique. Le lac lui-même, immobile comme un miroir, dormait dans son lit blanc comme la neige, et reflétait sur son sein placide les belles ombres des rochers et des montagnes. Derrière nous, comme deux géants gardant l'entrée de la belle vallée du Rhône, s'élevaient les puissantes Alpes, la Dent du Midi et la Dent d'Oche, blanches de neiges éternelles. En face, la rive orientale du lac, magnifique courbe d'une

douzaine de milles, offrait au regard des rochers, des vignobles, des villages, des montagnes, formant un magnifique tableau où se mêlaient la beauté et la grandeur. La scène était d'une beauté parfaite, mais il y avait un objet lugubre. A environ un mille de distance, presque entouré par les eaux du lac, s'élevait le château de Chillon. Sa lourde architecture paraissait encore plus sombre et rébarbative, à cause des souvenirs lugubres qu'elle évoquait. Il avait été à la fois le palais et l'Inquisition des ducs de Savoie, si célèbres dans les annales persécutrices de Rome. Et c'est ici que de nombreux disciples des premiers réformateurs ont enduré l'emprisonnement et la torture. Nous avions une heure de libre et nous avons décidé de visiter le vieux château. Nous avons traversé le pont-levis et une petite gratification nous a permis d'entrer et de bénéficier des services d'un guide. On nous conduisit d'abord au donjon de Bonnivard, "profond et vieux". Il y a ici une sorte de donjon extérieur et intérieur. En traversant le premier, la lumière était si faible que nous devions tâtonner sur le sol inégal qui, comme le mur du côté terre, est formé de roches vivantes.

Dans ce lieu avaient été entassés quelques centaines de Juifs. Nous avons senti - on ne peut pas dire que nous ayons vu - la petite niche de rocher sur laquelle ils étaient assis l'un après l'autre et massacrés pour le bien de l'Église, que l'on craignait que leur hérésie n'infecte. Nous continuâmes et entrâmes dans le donjon plus spacieux de Bonnivard. Il ressemblait à une chapelle, avec son toit en forme d'ogive et sa rangée centrale de piliers blancs.

La lumière était celle d'un crépuscule profond. Nous entendions distinctement l'ondulation du lac contre le mur, qui était de niveau avec le sol du donjon. A certaines périodes de l'année, il se trouve à quelques mètres au-dessus. Deux ou trois fentes étroites, placées haut dans le mur, laissaient passer la lumière, qui avait une teinte verdâtre, provenant de la réflexion du lac. Cet effet était encore renforcé par la brise légère qui faisait claquer la large feuille d'une plante aquatique contre l'ouverture située en face du pilier du martyr. Comme ce rayon a dû être doux pour le prieur de Saint-Victor, et combien de fois, pendant les six années de sa détention, ses yeux ont dû se tourner vers lui, alors qu'il affluait des eaux et des montagnes qui entouraient son cachot ! Nous avons vu l'anneau de fer qui subsiste encore dans le pilier auquel il était enchaîné, et nous avons lu sur ce pilier les noms de Dryden et de Byron, et d'autres personnes qui avaient visité l'endroit. Ce dernier nom a rappelé ses propres lignes magnifiques, décrivant le lieu et son martyr:-

"Chillon, ta prison est un lieu saint,

Et ton triste sol un autel. Car il a été foulé jusqu'à ce que ses pas aient laissé une trace, Usée, comme si le pavé froid était une tourbe,

Par Bonnivard ! Que ces marques ne s'effacent pas ! Car elles font appel à Dieu depuis la tyrannie."

Ce cachot avait un seul prisonnier, et l'image de la souffrance qu'il présentait se détachait nettement devant nous. Les salles du haut en comptaient des milliers et évoquaient des foules de victimes qui défilaient devant l'esprit sans ordre ni identité. De leurs noms, il ne reste que peu de choses, mais les instruments sur lesquels ils ont été déchiquetés sont toujours là. Sortant de la pénombre de la voûte, nous sommes montés dans ces salles. Nous pénétrons dans un vaste appartement qui, de toute évidence, avait été la "salle des tortures", car c'est là que se trouvait l'appareil décharné de l'Inquisition, marqué par la rouille de plusieurs siècles. Au milieu de la pièce se trouvait une poutre massive qui s'étendait du sol au plafond, surmontée d'une forte poulie. C'était la corda, la reine des tourments, comme on l'a appelée. La personne qui subissait la corda avait les mains attachées derrière le dos. Une corde y était ensuite attachée et un lourd poids de fer était suspendu à ses pieds.

Lorsque tout était prêt, les bourreaux le hissaient brusquement au plafond au moyen de la corde qui passait dans la poulie située au sommet de la poutre : les bras étaient douloureusement arrachés vers l'arrière, et le poids du corps, augmenté du poids des pieds, suffisait dans la plupart des cas à arracher les bras de leurs orbites. Pendant qu'il était ainsi suspendu, le prisonnier était parfois fouetté, ou on lui enfonçait un fer chaud dans diverses parties du corps, ses bourreaux l'exhortant constamment à dire la vérité. S'il refusait d'avouer, on le laissait soudain tomber et il recevait une forte secousse qui achevait de le disloquer. S'il refusait encore d'avouer, on le renvoyait dans sa cellule, on lui remettait les articulations en place et on le sortait, dès qu'il le pouvait, pour lui faire subir à nouveau le même supplice. Aux quatre coins de la pièce où se trouvait cette poutre, une poulie fixée dans le mur montrait que l'appartement avait également été aménagé pour le supplice de la veglia. La veglia ressemblait à une enclume de forgeron, surmontée d'une pointe se terminant par une matrice en fer. Quatre cordes passaient par les poulies situées aux quatre coins de la pièce. Celles-ci étaient attachées aux bras et aux jambes nus du patient et torsadées de manière à le couper jusqu'à l'os. On le soulevait et on le posait avec l'os du dos exactement sur la matrice, qui, comme tout le poids de la personne reposait dessus, travaillait par degrés dans l'os.

Le supplice, qui était atroce, devait durer onze heures, si la personne ne se confessait pas plus tôt. Ce ne sont là que deux des sept tortures par lesquelles l'Église de Rome a prouvé que la transsubstantiation est vraie, ce qu'elle ne pouvait certainement pas prouver par l'Écriture ou la raison. Le toit sous lequel ces énormités ont été commises était recouvert du signe de la croix. Dans un petit appartement attenant, on nous montra un renfoncement dans le mur, avec une oubliette ou une trappe en dessous. Dans cette niche, nous dit le guide, se trouvait une image de la Vierge. Le prisonnier accusé d'hérésie était amené et devait s'agenouiller sur la trappe et, en présence de la Vierge, abjurer son hérésie. Pour éviter toute possibilité d'apostasie, dès qu'il avait fait sa confession, le verrou était tiré, et l'homme gisait,

mutilé, sur le rocher en contrebas. Nous en avions assez vu. En retraversant les douves du château de Chillon, la lumière semblait plus douce que jamais, et nous n'avions jamais été aussi reconnaissants envers la Réforme, qui nous avait donné le privilège de lire notre Bible sans avoir les membres déchirés et le corps mutilé.

Que la religion, dont le lieu de naissance est le ciel et dont la mission est l'amour, soit propagée sur la terre au moyen de claies et de pieux, est tout à fait contraire à tout ce que nous savons d'elle et de son auteur. Non, ce n'est pas le christianisme, mais sa contrefaçon, que l'Inquisition a été érigée pour promulguer. Ce n'étaient pas des prêtres, mais des démons. Il ne s'agissait pas d'un "Saint-Office", mais d'un repaire de meurtriers. On sait beaucoup de choses sur les crimes énormes et les horribles cruautés qui y ont été perpétrés. Mais, hélas, ce n'est qu'une partie insignifiante de l'ensemble. Si l'on tient compte des pays auxquels l'Inquisition s'est étendue, de la durée de son existence, des milliers innombrables de personnes de tout rang, de tout âge, de tout sexe, qui ont franchi ses portes et qui n'ont plus jamais vu la lumière du jour ni entendu la voix d'un ami, - la vierge dont la jeunesse et la beauté étaient le seul crime... - l'homme riche dont les possessions étaient le seul crime... - l'homme riche dont les possessions étaient le seul crime..,-l'homme riche dont les biens étaient nécessaires pour grossir les revenus de l'Église, l'hérétique, à qui sont réservés les plus fortes grilles et les feux les plus chauds du Saint-Office, l'imagination est accablée par le nombre des victimes et l'affreuse somme de leurs souffrances.

Pourtant, bien que l'on ne connaisse qu'une infime partie de ces horreurs, on en a révélé suffisamment pour couvrir l'Église de Rome d'une infamie éternelle et pour la condamner à la face du monde comme n'étant qu'un assemblage de mécréants et de scélérats, réunis au nom de la religion, pour voler et assassiner leurs semblables. Et tant que nous aurons la papauté, nous devrons avoir, sous une forme ou une autre, l'Inquisition. Des erreurs aussi monstrueuses que celles de Rome ne peuvent être maintenues que par la coercition. Ceux qui parlent de séparer la papauté de ses vis et de ses crémaillères disjoindraient ce que les lois de la superstition ont rendu éternellement un. Tant que l'un existera, les deux continueront, comme la substance et l'ombre, à obscurcir la terre. Lorsque le gouvernement papal fut temporairement suspendu en 1849 par la République romaine, l'Inquisition fut trouvée en activité, et elle fut rétablie dès le retour du pape à Rome. Les diverses horreurs du lieu, ses anneaux de fer, ses cellules souterraines, ses squelettes construits dans le mur, ses trappes, son four pour brûler les corps, avec des parties de l'humanité encore non consumées, ont tous été exposés à l'époque. Ces révélations partielles nous convaincront peut-être qu'il vaut mieux que le voile qui cache toutes les horreurs de l'Inquisition ne soit pas levé jusqu'au jour où les tombes rendront leurs morts.

Enfin, en ce qui concerne l'influence de la papauté sur le gouvernement, il serait facile de démontrer que la papauté a retardé de treize siècles l'avènement d'un

gouvernement représentatif et constitutionnel. La superstition est la mère du despotisme. Le christianisme est le parent de la liberté. Il n'y a pas de vérité que l'histoire passée du monde établisse plus abondamment que celle-ci. C'est par le christianisme que l'élément démocratique est apparu pour la première fois dans le monde. Ce principe était totalement inconnu dans les anciens gouvernements, qui étaient soit des autocraties, soit, dans quelques cas, des oligarchies. Le peuple, en tant que tel, était exclu de toute participation et influence dans le gouvernement. Le christianisme a été le premier à enseigner l'égalité essentielle de tous les hommes, et le premier à ériger un système de gouvernement dans lequel le peuple était admis aux droits et à la part d'influence qui lui sont non seulement dus, mais qui concernent de près la sécurité et la stabilité de l'État.

L'État commença à modeler son gouvernement sur l'exemple de l'Église, empruntant l'idée qu'elle avait été la première à promulguer en théorie et à exposer en pratique. Et avant cette époque, le monde aurait été rempli d'États libres et constitutionnels si l'Église, abandonnant sa propre idée, n'avait pas commencé à copier, dans son gouvernement et son organisation, l'ordre de l'État. Il s'agissait de l'érection de la papauté. Le gouvernement papal est aux antipodes d'un gouvernement constitutionnel : il concentre tous les pouvoirs sur un seul homme, en s'appuyant sur le droit divin. Il est donc essentiellement et éternellement antagoniste de l'élément constitutionnel. Sa longue domination en Europe a constitué le grand obstacle au progrès de l'élément populaire dans la société et à l'édification d'un gouvernement constitutionnel dans le monde. Avec la Réforme, l'élément populaire a repris vie. "Genève, dit quelqu'un qui n'est pas un ami du christianisme, en se soumettant au calvinisme, devint un État populaire[9].

Dans la mesure où les différents États d'Europe ont reçu la Réforme, ils sont devenus libres. Et dans la proportion où ils ont conservé la Réforme, ils ont conservé leur liberté. La cause de la dissolution des anciens empires était leur esclavage. La société était divisée en deux classes, les nobles et les esclaves. La richesse et le luxe ont, avec le temps, épuisé l'aristocratie. Et comme elle ne pouvait recevoir aucune infusion de sang frais de la part des autres classes, l'État était à bout de souffle. Mais le christianisme, en enseignant que tous les hommes sont immortels, et qu'il règne entre eux une égalité essentielle, a aboli l'esclavage, a établi entre les diverses classes de l'État une libre circulation, semblable à celle qui maintient la salubrité de l'air et de l'océan, et a ainsi conféré aux royaumes le don de l'immortalité terrestre[10].

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Virg. Enéide, lib. iv.

[2] Le parti clérical veut instruire, et il est bon de voir ce qu'il a fait pendant des siècles, quand l'Italie et l'Espagne étaient entre ses mains. Grâce à lui, l'Italie, cette

mère des nations, des poètes, du génie et des arts, ne sait plus lire." (Discours de Victor Hugo à l'Assemblée législative française.)

[3] Un voyageur qui a visité Rome en 1817, parlant du cardinal Gonsalez, ministre du pontife régnant à l'époque, humain et éclairé au-delà de la mesure ordinaire des cardinaux, dit que le parti de la Haute Église suppliait perpétuellement le pape de renvoyer un ministre dont les mesures étaient considérées comme destinées à "augmenter le nombre des damnés parmi les sujets de l'Église". Les mesures susceptibles d'avoir cet effet alarmant étaient l'admission des laïcs dans l'administration de l'État, l'abolition du droit des meurtriers à se réfugier dans les églises et l'abolition de la torture. (Rome, Naples et Paris, en 1817. Ou Esquisses sur l'Etat actuel de la Societé, des Mœurs, des Arts, de la Litterature, &c., de ces Villes Célèbres, p. 122).

[4] Les cas de Clément et de Ravaillac sont bien connus. Le premier a assassiné Henri III dans son propre appartement, et le second a poignardé Henri le Grand dans les rues de Paris en plein jour. Dans les deux cas, les assassinats ont été recommandés au préalable par le clergé papaliste comme un service des plus méritoires. Une fois accomplis, ils étaient applaudis en chaire et comparés aux actes les plus héroïques des annales sacrées. Les images et les tableaux des régicides sont exposés dans les chapelles, placés sur les autels et traités comme des saints canonisés. Les Jésuites, dit-on, ont une forme solennelle de consécration dans le cas des régicides. Ils baignent d'eau bénite l'épée avec laquelle l'acte doit être accompli, la mettent dans sa main, et prononcent l'exorcisme suivant : "Venez, chérubins, séraphins, trônes et puissances ! Venez, saints anges, et remplissez ce vase béni d'une gloire immortelle ! Et Toi, ô

Dieu, qui êtes terrible et invincible, et qui lui avez inspiré, dans la prière et la méditation, de tuer le tyran et l'hérétique, de donner sa couronne à un roi catholique, réconfortez, nous vous en supplions, le cœur de celui que nous avons consacré à cette fonction : fortifiez son bras, afin qu'il puisse exécuter son entreprise", etc.

[5] Quelle que soit la récompense que ces princes ont pu recevoir dans l'autre monde, ils n'ont récolté dans celui-ci que des pertes et des dommages. Lorsque l'armada fut projetée contre l'Angleterre, le pape promit au roi d'Espagne un million de couronnes pour couvrir les dépenses. Mais à peine eut-il appris l'échec de l'entreprise, qu'au lieu du million de couronnes, il se contenta d'envoyer une lettre de condoléances. Lorsque le général Oudinot, après beaucoup de dépenses et de pertes humaines de la part de la France, prit Rome et envoya les clés de la ville à Pie IX, en juillet 1849, le pontife exprima ses obligations pour le service en envoyant ses remerciements à la France, une décoration papale au général Oudinot et un paquet de tracts à l'usage de son armée.

[6] Âge de Lewis XIV. Vol. ii. Pp. 197, 198.

[7] La fête de saint Dominique a lieu le 4 août, date à laquelle les fidèles sont invités à réciter la prière suivante : " Ô Dieu, qui avez éclairé votre Église par les vertus éminentes et la prédication du bienheureux Dominique, votre confesseur, accordez-nous, par ses prières, d'être pourvus de toutes les nécessités temporelles et de progresser chaque jour dans tous les biens spirituels. " (Missel romain pour les laïcs, p. 633.)

[8] L' objectif pour lequel l'Inquisition a été mise en place peut être compris dans le passage suivant : "En présence de son active Inquisition [Louis XIV], il était beaucoup moins dangereux de nier l'existence de Dieu ou l'immortalité de l'âme, que de chercher à expliquer l'amour que le croyant doit ressentir pour son Créateur, ou la liberté dont il jouit sous sa providence. Les prisons étaient remplies de ceux qui étaient considérés comme s'étant trompés sur l'un ou l'autre de ces sujets, alors qu'il n'y avait aucun cas où une Lettre de Cachet avait été émise contre un libre penseur. En fait, l'exercice de l'intelligence était interdit à tous ceux qui l'auraient consacrée à la religion". (Histoire des Français de Sismondi, vol, xxvii. C. Xliii.)

[9] L'âge de Louis XIV de Voltaire. Vol. ii. P. 179. Glasgow, 1753.

[10] Nous pouvons poser comme axiome, d'après les principes que nous avons énoncés dans ce chapitre, que le despotisme ne peut coexister avec le protestantisme, et qu'un gouvernement libre et la papauté ne peuvent coexister.

Chapitre IV. Influence de la Papauté sur la Morale et l'État Religieux des Nations.

Nous en venons maintenant à parler de l'influence du romanisme sur la société. Nous avons déjà largement illustré cette partie de notre sujet. Tout ce que nous avons dit de l'influence du papisme sur l'homme et sur le gouvernement se rapporte directement à la question de son influence sur les nations. Dans les trois chapitres précédents, nous avons posé et démontré les principes du sujet ; dans celui-ci, nous allons tenter la preuve par l'expérience, ou montrer l'opération de ces principes sur la société. S'il est vrai que la papauté tend à dégrader l'homme intellectuellement et moralement, et s'il est également vrai qu'elle exerce une influence des plus néfastes sur le gouvernement, le rendant essentiellement despotique et contraire, dans son esprit et ses actes, à la constitution, aux nécessités et au progrès de la société, alors il doit y avoir une différence marquée et palpable entre les nations papalistes et les nations protestantes. Nous soutenons, et nous allons maintenant le prouver, que les nations papalistes sont largement inférieures aux nations protestantes, tout d'abord en termes de moralité générale. Et, deuxièmement, en ce qui concerne la prospérité et le bonheur en général.

I. Il existe une grande et évidente différence entre les États protestants et les États papalistes sur le plan de la morale. Remarquons ici, une fois pour toutes, qu'il ne s'agit pas de cas individuels, mais de caractéristiques nationales larges et nettement marquées. Il y a dans les pays catholiques romains des individus sincères, véridiques, droits, honorables, tout comme il y a dans les pays protestants des individus lamentablement dépourvus de chacune de ces vertus. Nous parlons, bien sûr, du caractère dominant de la masse. D'abord, en ce qui concerne la vérité : ses obligations sont ressenties à un degré bien moindre dans les pays papalistes que dans les pays protestants. Il n'est pas nécessaire de rappeler l'importance de la vérité pour la société. Elle est la base sur laquelle repose la société. Et son existence est considérée comme acquise dans tous les actes de la société, depuis la plus banale transaction commerciale jusqu'aux actes solennels du tribunal. La morale jésuitique de l'Église romaine a profondément entaché les nations soumises à son emprise. Et la maxime sur laquelle l'Église a agi, à savoir que la foi ne doit pas être gardée lorsqu'il est avantageux de la briser, est facilement transposable à ses membres individuels. Le pouvoir que le pape s'est arrogé et qu'il a si souvent exercé d'annuler les vœux, les promesses et les serments, a également eu tendance à détruire tout sens de la vérité et toute révérence à l'égard de ses prétentions. Les docteurs romains ont

découvert deux instruments puissants pour bannir tout péché du monde, ou plutôt pour transformer tout péché en vertu. Il s'agit du probabilisme et de l'intention.

Selon la première, tout comportement, aussi criminel soit-il, devient probablement juste si un docteur de l'Église plaide en sa faveur. Il serait difficile de nommer un péché qu'un grave docteur n'a pas défendu et qui, par conséquent, n'est pas probablement juste. C'est ainsi que des opinions contraires peuvent toutes deux être probables. Il est impossible d'imaginer une plus grande licence pour toutes sortes de péchés que la doctrine de l'intention. Le célèbre Escobar enseigne que si l'homme dirige bien son intention, c'est-à-dire s'il ne pense pas au péché, mais au bénéfice qui en découle, il n'y a rien qu'il ne puisse faire impunément. Ils peuvent donner un coup de couteau mortel à leur adversaire, sans pour autant commettre un meurtre, si, au moment où ils frappent, ils parviennent à maîtriser leurs émotions mentales au point de penser non pas à la vengeance, mais à la tache qu'ils détournent de leur réputation. Ils peuvent s'approprier les richesses ou voler les biens d'autrui, tout en respectant le huitième commandement, s'ils parviennent à réprimer leur désir d'avarice et à garder constamment à l'esprit le bien qu'ils peuvent faire avec leurs moyens accrus. Ils peuvent mentir, et pourtant ne pas être coupables de mensonge, s'ils peuvent seulement inventer un bien imaginable qu'ils peuvent accomplir en tergiversant[2]. Tel est le code moral des casuistes de Rome. Nous n'avons pas besoin de souligner sa totale contradiction avec la loi donnée sur le Sinaï et écrite sur la pierre. Elle confond l'essence des choses, elle anéantit toute distinction entre le bien et le mal, elle exile la vérité du monde. Et pourtant, cette morale, les docteurs romains l'ont enseignée avec des applaudissements. Faut-il s'étonner que le monde papaliste soit devenu une vaste maison-lazar, remplie de toutes sortes de plaies morales, dont les pierres et le bois même sont pourris par la lèpre ? La corruption de la foi publique dans l'Europe papale est notoire et admise. La péculation et les pots-de-vin sont monnaie courante dans tous les départements du gouvernement. Les ruses, les manœuvres et les fraudes sont les principaux moyens utilisés pour y parvenir. C'est notoirement le cas en ce qui concerne la France, l'Espagne et l'Autriche. Les abus stéréotypés et immémoriaux de la cour pontificale sont laissés de côté. Comme il est rare de trouver au service de l'un de ces États quelqu'un qui respecte honnêtement le serment de sa fonction, ou qui fonde ses actes publics sur un principe plus élevé que le bien de la famille ou du parti, ou qui quitte le pouvoir sans porter la tache de la corruption épidémique !

Les scandales flagrants qui ont déshonoré la fin du règne de Louis Philippe en France sont encore dans toutes les mémoires. Ils ont révélé un manque flagrant de principes publics de la part des plus hauts serviteurs de la couronne. La prostration de la vérité en France est évidente si l'on en juge par le fait que l'on ne se fie pratiquement plus à la parole d'aucun homme, depuis le plus haut fonctionnaire de l'État jusqu'au portier de rue. Prenez l'ouvrage de n'importe quel voyageur dans les

États papalistes de l'Europe, et vous le trouverez se plaignant dans chaque chapitre que sa plus grande circonspection ne l'a pas empêché de se faire imposer[3]. Comparé aux principes élevés sur lesquels le commerce britannique est exercé, et au caractère honorable que conservent en général les marchands britanniques, combien sont fréquentes dans les États papalistes de l'Europe les faillites, les fraudes dans le commerce, et les chicaneries de toutes sortes ! Comme le serment est peu redouté dans les pays papalistes ! Combien le parjure est fréquent ! Quelle différence entre la valeur des preuves dans les tribunaux de l'Europe méridionale et leur valeur dans ceux de l'Allemagne du Nord et surtout de l'Angleterre ! Que peut- on attendre d'autre là où la grande source de la vérité est scellée, où l'œil est détourné du grand tribunal des cieux, et où la conscience de l'homme est mise à la disposition d'un juge sur terre, qui souvent, lorsqu'il s'agit d'atteindre un but, l'exonère de l'obligation de dire la vérité ? À cet égard, tous les pays catholiques romains se ressemblent.

Le caractère sacré des serments est presque universellement méconnu. Nous pouvons citer quelques exemples parmi d'innombrables autres. Sous le règne de la République, à Rome, un agent d'un club de jésuites a trompé et presque assassiné un Français qui lui était hostile. L'affaire fut jugée. Le fait que l'auteur du crime était à l'étranger ce jour-là est attesté par vingt-six témoins. Cependant, les personnes avec lesquelles il vivait, dont une comtesse, un évêque, un avocat et un jésuite, jurèrent que leur protégé n'était jamais sorti de la maison le jour en question. Ils sont interrogés séparément. Et, malgré l'habileté du jésuite, ils furent tous condamnés pour parjure. Le 1er janvier 1850, un agent de la mission protestante irlandaise fut battu en plein jour dans le Cowgate d'Édimbourg, en présence d'une foule de catholiques irlandais. L'affaire fut jugée. Une vingtaine de témoins ont été interrogés, tous présents dans la foule, et plusieurs d'entre eux ayant participé à son déroulement. Mais aucun d'entre eux n'a voulu identifier les auteurs présumés de l'agression.

Certains témoins ont juré, dans des phrases alternées, que l'agent de la société avait été battu, et qu'ils n'avaient vu personne le battre. Il en est de même à plus grande échelle en Irlande. Des agressions, des meurtres et des crimes de toutes sortes sont souvent perpétrés dans ce malheureux pays, en présence de nombreux spectateurs. Pourtant, ils tiennent si légèrement un faux serment qu'il est impossible dans la majorité des cas d'obtenir une condamnation. Dans les tribunaux de ce côté-ci de la Manche, la grande différence entre un serment irlandais et un serment écossais ou anglais est bien connue. La justice est donc paralysée dans un pays catholique. Elle siège impuissante sur son tribunal. Le témoin profane ses formes les plus sacrées et le criminel défie ses justes sentences.

Il est également admis que dans les pays catholiques romains, la vie est considérée comme beaucoup moins sacrée que dans les pays protestants. La terre papale est souillée par le sang, et la tache est aussi profonde que la papauté est intense. Nul n'a

besoin de savoir à quel point les assassinats et les meurtres sont répandus en Italie, en Espagne et en Irlande. À Paris, la Morgue fournit des preuves terribles que les suicides et les assassinats se produisent tous les soirs dans la capitale de la France. Les pays situés au sud des Alpes et des Pyrénées, qui sont les plus influencés par l'Église, sont précisément ceux où les déplacements sont les plus dangereux. Les villes fourmillent d'assassins et les routes sont infestées de bandits.

Il ne se passe pas une nuit sans qu'un assassinat ne soit commis dans les rues de Madrid. À la moindre insulte, l'homme porte la main à la poignée de son poignard. Ou s'il se refuse à verser le sang, il sait que pour une somme dérisoire, il peut engager un scélérat qui se chargera de l'acte. Les facilités offertes par l'Église de Rome pour permettre aux hommes d'échapper au châtiment futur de ces crimes sont l'une des principales causes de leur effroyable prévalence. Napoléon en était si conscient qu'il a éloigné le prêtre qui se débarrasse du criminel condamné. Et nous trouvons Lord Brougham déclarant à sa place au Parlement[4] que la même ligne de conduite a été adoptée par le marquis de Wellesley dans son gouvernement colonial, et que cette vigueur judicieuse a été suivie d'une diminution marquée de la perpétration des crimes. A la même occasion, nous trouvons les principaux membres de la Chambre des Lords qui attribuent les meurtres de midi et les outrages de minuit, dont la fréquence est si malheureuse dans l'île sœur, aux influences sacerdotales, et plus particulièrement au confessionnal et aux dénonciations de l'autel. Et à l'extérieur, nous trouvons le Times journal, dans une expression moins courtoise, qualifiant le clergé apostolique de Rome de "ruffians en surplis"[5].

L'état des mœurs en ce qui concerne le vœu de mariage est également beaucoup plus laxiste dans les pays catholiques romains. Les infidélités sont loin d'être rares. Le concubinage est courant. Dans un tableau récemment dressé et largement publié sur la " moralité des grandes villes ", les deux villes les moins morales d'Europe étaient les capitales des deux principaux pays catholiques, Vienne et Paris[6]. A Paris, les naissances illégitimes représentaient environ la moitié du total. Et à Vienne, la proportion était presque la même. Nous ne parlons pas des établissements conventuels, qui étaient les demeures consacrées des vices jumeaux de l'indolence et de la débauche. Nous ne parlons pas non plus de la séduction et de la prodigalité avec lesquelles la loi du célibat clérical inondait les familles privées. Nous parlons de l'état de la société générale en ce qui concerne la grande vertu de la chasteté, qui est avouée bien inférieure à celle de la Hollande, de l'Angleterre ou de tout autre pays protestant.

Le respect de la femme dans les pays catholiques romains est analogue. Seul le christianisme donne à la femme la place qui lui revient. Toutes les idolâtries s'accordent à la dégrader. L'hindouisme fait de la femme l'esclave de l'homme. Le mahométisme en fait le jouet de ses plaisirs. Le judaïsme moderne enseigne qu'elles sont "des êtres très inférieurs" et plusieurs grands rabbins ont soutenu qu'il n'y a pas d'immortalité pour elles. Le romanisme, fidèle à son génie de fausse religion, a

dégradé la femme en interdisant à ses prêtres de se marier. "Il réclame le mariage comme un sacrement, et en même temps il l'interdit à son clergé sacré, parce qu'il le souillerait"[7] Ainsi toutes les fausses religions, et le romanisme entre autres, ont frappé les intérêts les plus élevés de la société par le côté de la femme. Rien ne peut tendre plus puissamment à la barbarie de l'humanité. Il prive la jeunesse de son instructeur le plus persuasif, il prive le foyer de son principal attrait et de son plaisir le plus attachant[8], et il prive la société de cette protection puissante mais secrète qui consiste dans la délicatesse, le raffinement et la pureté de la femme[9].

Quel que soit le rang des passions à l'ombre de la papauté, les affections domestiques refusent de s'épanouir dans son voisinage. Le confessionnal fait de tristes ravages dans les familles. Nous ne faisons pas allusion aux pollutions et aux crimes les plus grossiers auxquels il conduit souvent, mais au fléau fatal qu'il inflige aux affections. La jeunesse heureuse, sans ruse et sans méfiance devient prématurément pensive. Car les personnes d'âge tendre sont traînées au confessionnal, "l'abattoir de la conscience", comme on l'a appelé avec raison, et sont condamnées à écouter ce qui doit les polluer, les révolter et les choquer. Comme une gelée mordante sur le bourgeon naissant, les interrogations du confesseur s'abattent sur les chaudes sympathies de la jeunesse : ces sympathies deviennent naines et rabougries pour la vie. De terribles images de crime se mêlent aux premières associations et aux premiers amusements de la personne, et il n'est pas rare que, par la suite, elles se transforment en actes de culpabilité. Il est impossible de concevoir comment le foyer et le confessionnal peuvent coexister. Comment peut-il y avoir un échange complet de sentiments libres, authentiques et confiants entre les différents membres de la famille, si tous sentent qu'au milieu d'eux, il y en a un, bien qu'invisible, qui voit et entend tout ce qui se dit et se fait ?

Car tout doit être dit dans le confessionnal. Dans le sein de la femme, le mari sait qu'il existe un endroit secret, dans lequel même lui n'ose pas pénétrer et auquel seul le prêtre, avec ses questions curieuses et répugnantes, a accès. La même ombre s'abat sur le frère et la soeur, et la confiance mutuelle de leurs années d'enfance est à jamais anéantie. Le père peut voir, jour après jour, les taches sombres du confessionnal se creuser dans l'âme de sa fille, obscurcir le soleil de son visage et restreindre le libre cours de ses paroles. Institution infernale ! inventée dans la fosse, et établie sur la terre pour extirper tout ce qu'il y a d'aimable et de pur, de saint et de libre, dans la famille humaine. Le confessionnal est un esclavage pire que la mort. Comment un peuple qui a déjà goûté à la liberté peut-il préconiser l'introduction d'une tyrannie si indiciblement odieuse et si parfaitement insupportable, cela dépasse notre entendement. Et pourtant, il ne manque pas en ce moment, en Angleterre, de personnes qui cherchent à faire revivre la pratique de la confession.

Une autre caractéristique désagréable de l'Europe papale, qui contraste de façon très défavorable avec les États protestants, est la prévalence presque universelle du

vice du jeu. Les maisons de jeu abondent dans toutes les grandes villes du continent. La plupart des bars du sud de l'Allemagne ne sont rien d'autre que de grands établissements de jeu. La partie protestante du continent, il est vrai, n'est pas tout à fait exempte de cette terrible pollution. Mais dans les pays protestants, ces établissements sont relativement peu nombreux. En France et dans l'Europe méridionale, ce vice a infecté toute la société et s'impose partout, dans les fêtes privées, dans les tavernes communes, aussi bien que dans les maisons qui lui sont spécialement réservées[9].

Le gouvernement papal a lui aussi sa loterie, et tente de s'associer au ciel en consacrant les recettes au soutien des pauvres. On estime qu'elle rapporte sept millions de francs au trésor apostolique. Les boutiques de vente de billets de loterie sont toutes ouvertes le jour du sabbat. Rien ne peut mieux démontrer le pouvoir de l'avarice, d'abord sur les gouvernements, qui autorisent ces établissements pour des raisons de revenus. Ensuite, sur les masses qui, poussées par une avidité incontrôlable de posséder les biens d'autrui, et totalement dépourvues de scrupules quant à la manière de les obtenir, affluent vers les tables de jeu, et y perdent la santé, le caractère, la fortune, la raison, et souvent la vie elle-même. Combien faible doit être le pouvoir des principes là où de tels cours sont si généralement pratiqués ! et combien loin doit être le coeur de l'homme qui s'est éloigné de son repos, lorsque le bonheur est recherché au milieu de ces poursuites exaspérantes !

Une seule autre caractéristique vient compléter le sombre tableau du monde papaliste. Il n'y a pas de sabbat. Qui peut calculer ce que les pays chrétiens doivent au sabbat ? Il est tout aussi impossible de dire combien les pays papalistes perdent à cause de l'absence du sabbat. Le sabbat descend sur la terre comme un visiteur d'une autre sphère, chargé de bénédictions qui ne poussent pas dans ce monde. C'est comme si l'Eden était revenu, avec son innocence et sa joie. Ou comme si le temps, avec ses chagrins et ses soucis, était passé, et que le "royaume sans souffrance" de Dieu était arrivé. Combien, épuisés par le labeur, se sont desséchés et ont sombré dans la tombe avant l'heure, si ce n'est pour le repos ! Combien d'esprits, jamais détendus, auraient perdu leur ressort et abouti à la folie ou à l'idiotie, si le sabbat n'avait pas existé ! Combien d'esprits faibles auraient cédé aux tentations et se seraient à jamais perdus, sans ses conseils salutaires et souvent répétés ! Combien auraient sombré, le coeur brisé, sous les afflictions du temps, sans les perspectives au-delà de la terre que le sabbat leur ouvrait !

Elle purifie les affections sociales, rehausse le niveau de la moralité publique, élevant la communauté en général à un niveau supérieur. Même l'homme qui n'entre jamais dans le sanctuaire, qui profane habituellement le sabbat, s'en porte mieux. Pour lui, c'est même un sermon hebdomadaire sur Dieu et la religion. Le sabbat est le rempart de la chrétienté. La papauté a parfaitement compris sa mission et a été, dans tous les pays, son ennemi intransigeant. Il y a 200 ans, lorsque la papauté a

cherché à se rétablir en Écosse, elle s'est aperçue que le sabbat lui barrait la route. Elle a donc commencé son assaut contre la religion écossaise en tentant d'abolir les sabbats écossais. Le "Book of Sports" était destiné à ouvrir la voie à la messe. Sur le continent, la papauté a constamment poursuivi le même but, l'abolition du sabbat, d'abord par l'institution des jours de fête, qui sont plus nombreux que les sabbats des pays protestants. D'autre part, en apprenant au peuple à passer la journée en spectacles et en divertissements. Cette politique a été couronnée de succès. Et maintenant, dans les pays papalistes, le sabbat est inconnu, ou n'existe que comme un jour de labeur ou de plaisir inavouable.

L'auteur a eu l'occasion d'observer comment se passait le sabbat dans plusieurs des grandes villes de l'Europe papaliste, et il lui est permis de raconter ce qu'il a remarqué, car cela concerne directement l'influence morale et religieuse de la papauté. A Cologne, "la Rome de l'Allemagne du Nord", comme on l'a appelée, le travail semblait généralement délaissé. Il y avait, bien entendu, beaucoup plus d'oisifs dans les rues que les autres jours. Un flot de piétons et de voitures ne cessait de se déverser dans la ville en traversant le pont de bateaux. Ici et là, dans la foule, on pouvait apercevoir une femme avec un livre de prières (romain bien sûr) à la main, et une serviette à fleurs blanches formant son couvre-chef, à la manière des jeunes filles allemandes. Des groupes de jeunes hommes défilent dans les rues. Certains se régalent avec la longue pipe à tabac allemande. D'autres portaient sur la tête des paniers de fruits qu'ils emportaient au marché. D'autres encore étaient chargés des produits de la laiterie et de la volaille.

Le bleu clair de l'uniforme prussien égayait la tenue plus sobre des bourgeois, parmi lesquels, l'auteur est désolé de devoir le dire, il a observé certains de ses propres compatriotes, qui vendaient des fruits au marché, tandis que leurs serviteurs les suivaient, portant des bouteilles de vin rhénan, une excursion à la campagne étant manifestement envisagée. Nous sommes allés à la cathédrale, ou Grand-Dôme, pour voir quel genre d'instruction la papauté donne à son peuple le jour du sabbat. Ce temple, le plus sublime au nord des Alpes et, s'il était achevé, la plus noble structure gothique du monde, contiendrait dans ses vastes limites la population d'une ville. A la grande porte occidentale, nous trouvâmes une grande foule : les uns entraient, les autres sortaient de l'édifice. Le faible murmure de la foule se mêlait à la musique grandiose qui s'échappait de l'intérieur de l'immense édifice par vagues irrésistibles. Nous avons traversé les allées, la nef, les voûtes, et nous avons enfin atteint le chœur. Par sa beauté, son élégance et sa grandeur, il apparaissait comme une vision splendide plutôt que comme une réalité. C'était un temple puissant en lui-même, séparé par des écrans richement sculptés et de hauts piliers gracieux du temple encore plus grand qui l'entourait. Autour du chœur se rassemblait une assemblée hétéroclite d'adorateurs et de spectateurs, de tous rangs et de tous pays. Les portes du chœur étaient gardées par des fonctionnaires corpulents, vêtus de robes écarlates,

qui portaient à la main les symboles de leur fonction, de longs bâtons surmontés de petits chapelets d'argent. A l'intérieur du chœur, à l'une des extrémités, se trouvait le maître-autel, sur lequel se trouvaient d'énormes cierges allumés, un crucifix et un livre de messe enluminé. Pendant que l'archevêque, dans la splendeur de sa chape et de sa tunique écarlate, disait la messe.

De nombreux prêtres vêtus d'habits somptueux assistaient à la cérémonie. Des garçons en robe écarlate, munis d'encensoirs d'argent, agitaient de l'encens. À l'autre extrémité du chœur, en face du maître-autel, se trouvait une galerie remplie de choristes, soit environ quatre cents membres de l'élite de la jeunesse de Cologne, qui chantaient quelques-uns des plus beaux morceaux des grands maîtres.

La musique se poursuivait sans relâche : tantôt elle semblait se retirer dans la partie la plus reculée de l'édifice, tantôt elle s'avançait dans un noble élan et faisait rouler un magnifique volume de riches mélodies le long des allées et du toit de la puissante cathédrale. Et nulle part, pas même à Notre-Dame de Paris, nous n'avons vu le culte catholique romain se dérouler avec autant de pompe. L'orgue résonnait, la mélodie du chœur s'élevait et retombait en nobles éclats, les bougies flamboyaient et l'encens montait en nuages odorants. De belles petites stalles, riches en peintures, faisaient le tour de la cathédrale, chacune avec son autel, son crucifix et ses bougies, et son prêtre, en chape et étole, célébrant la messe. Il y avait des reliques renommées, dans de petites chapelles de marbre, devant lesquelles se trouvaient des lampes qui brûlaient perpétuellement. Et puis, dans le chœur toujours magnifique, qui, comme le palais du conte de fées, semblait avoir surgi sans l'aide de la main de l'homme, se trouvaient de nombreux prêtres, de haute stature, en vêtements de pourpre, d'écarlate, de fin lin et d'or, qui se rangeaient tantôt en rangs, portant des bougies allumées, tantôt se mêlaient en un curieux labyrinthe, et dont les voix profondes et riches psalmodiaient pendant l'office de la messe. Devant le maître-autel, dans de magnifiques robes, se tenait l'archevêque de Cologne, s'inclinant, se croisant, embrassant le crucifix et, de temps à autre, joignant les mains dans l'attitude d'une personne en pleine dévotion. L'élément le plus important de ce beau spectacle était la grandeur inégalée du temple dans lequel il se déroulait. En tant que simple spectacle, nous n'avons jamais rien vu qui puisse s'en approcher de manière tolérable.

Mais il ne s'est pas élevé au-delà d'un simple effort artistique. Il n'y avait pas une seule vérité communiquée. Il n'était pas dans la nature des choses qu'un tel spectacle (car la messe était chantée dans une langue que le peuple ne comprenait pas) puisse éclairer la conscience, purifier le cœur ou élever le caractère. Peut-on se réjouir d'un tel sabbat ? Quelqu'un pourrait-il être meilleur pour les sabbats d'une vie entière passée de cette manière ? La tendance directe de ce service était d'assujettir l'esprit à une vénération idolâtre de la masse et à une vassalité dégradante à l'égard du sacerdoce. Tel était son effet manifeste. Parmi les milliers de personnes qui se pressaient dans la cathédrale, deux cents environ pouvaient être occupées à compter

leurs perles ou à réciter des prières tirées de leur livre de prières. Ils étaient alignés sur trois rangs autour du chœur, le lieu le plus sacré de l'édifice. Mais il n'y avait pas un visage qui n'eût l'expression dominante de la morosité et de l'abattement. En fait, le génie du culte romain est tourné vers la morosité.

Tous les objets vers lesquels l'esprit de l'adorateur est tourné sont d'un genre lugubre. C'est le cas des images présentées à leurs sens, qui sont presque toutes associées à la mort : Le Christ en croix, représenté souvent dans les affres de la mort. Des figures de saints martyrisés ou à demi exanimés par les effets du jeûne prolongé, du collier de fer, du cilice ou du fouet. Au-dessus des portes de leurs cathédrales, il n'est pas rare de voir des sculptures représentant les tourments des damnés. Les mêmes scènes se produisent, avec une fréquence désagréable bien qu'intentionnelle, à l'intérieur de leurs églises. Il y a une force de conception frappante dans ces représentations, qui contraste avec le manque évident de puissance dans leurs tentatives occasionnelles de dépeindre le bonheur du paradis. C'est ainsi que l'Église de Rome a fait appel aux peurs de son peuple. Elle tente de les effrayer et de les terrifier, afin de les maintenir sous sa domination. Nous nous sommes efforcés de déterminer les effets réels produits sur l'esprit par le culte romain, tel qu'il est représenté sur le visage. Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu dans un seul cas ce ravissement, cette expression expansive et rayonnante, qui dénote l'intelligence et l'espérance, que produit une dévotion authentique. Nous avons vu de l'ardeur, de l'ardeur équivalant manifestement à une intense anxiété. Mais le nuage était toujours là. La perspective du purgatoire et des tourments qu'il faudra endurer pendant une période inconnue, qui se rapproche au fur et à mesure que la vie avance, doit influer sur le sentiment général. Nous ne pensons pas avoir jamais vu un air de désespoir plus morne sur les visages humains que sur ceux des vieillards et des femmes de Belgique. Dans le sud de l'Europe, ce n'est pas aussi perceptible. Là, ce sentiment, ou du moins son expression, est contrebalancé dans une large mesure par l'influence du climat et la sensibilité plus vive des gens.

Pour en revenir à Cologne et à son sabbat, les momeries qui avaient commencé dans la cathédrale se terminaient dans les rues. L'hostie a été portée en procession solennelle à travers la ville, avec tambour et fifre, et un beau spectacle de crucifix, de cierges et de drapeaux. Les foules se découvrent sur son passage. Au cours de l'après-midi, les affaires avaient été partiellement poursuivies. Un tiers environ des boutiques étaient ouvertes. Les bateaux amarrés dans le Rhin les ont déchargés de leur cargaison. Mais dans l'après-midi et la soirée, toute la ville s'est livrée aux plaisirs et aux réjouissances. Les enfants se mettent en rang et, portant des branches et des flambeaux, imitent la grande procession du matin. Toutes les tavernes étaient ouvertes et toutes les rues retentissaient des cris des bacchanales, mêlés à la musique, vocale et instrumentale. Les vastes jardins de l'hôtel, sur la rive droite du fleuve, à côté du faubourg de Deutz, étaient illuminés par de nombreuses lampes bariolées.

Des groupes de joyeux lurons y dansaient ou s'y promenaient. Un orchestre jouait par intervalles des airs qui flottaient sur le Rhin dans le calme de la soirée. C'est ainsi que la journée s'est déroulée. Il y a peut-être moins de superstition et moins de réjouissances. Mais à cette exception près, nous pensons que le sabbat de Cologne est un bon exemple des sabbats de la Prusse rhénane et, en fait, de la plus grande partie de l'Allemagne.

Partout où le protestantisme existe, et dans la proportion où il existe, on trouve le sabbat. Les deux villes les plus protestantes de Suisse sont Bâle et Genève. L'auteur a passé des sabbats dans ces villes, et il a constaté une différence marquée entre la façon dont le jour était observé dans ces villes et son observation à Cologne. Cependant, les meilleures régions de Suisse sont de loin inférieures aux pires régions de l'Angleterre protestante. Si nous pénétrons dans le sud de la France, nous nous trouvons de nouveau au milieu d'épaisses ténèbres, et nous perdons presque toute trace du sabbat. Prenons l'exemple de Lyon, ville entièrement vouée au culte de Marie, et où l'on pourrait dresser, au milieu de ses sanctuaires et de ses temples, un autel "Au DIEU INCONNU".

L'écrivain aurait trouvé impossible de découvrir par un signe extérieur que c'était le sabbat. Aucune branche du travail ou de la marchandise n'était suspendue, du moins dans l'avant-midi : toutes les boutiques étaient ouvertes. La même agitation régnait sur le quai du Rhône, où les bateaux à vapeur arrivaient et repartaient. Tandis qu'à l'intérieur des cathédrales les prêtres brûlaient des cierges et de l'encens, ou chantaient la messe, ou chantaient un requiem sur les morts enterrés, pour atténuer, comme leurs parents l'espéraient tendrement, leurs douleurs purgatoriales, les gens sur lesquels ils exerçaient leur autorité étaient occupés à l'extérieur à poursuivre leurs travaux et à gagner de l'argent. On accédait aux églises par les étals des acheteurs et des vendeurs, qui couvraient l'espace libre devant et s'approchaient des portes des cathédrales, de sorte que le chant du prêtre se mêlait au bourdonnement de la circulation à l'extérieur. Si peu d'entre eux entraient, et pour si peu de temps (car ils n'entraient que pour marmonner quelques prières et se retirer), qu'ils ne manquaient jamais aux milliers de Lyonnais qui travaillaient et trafiquaient. Les divertissements de la soirée n'étaient pas différents de ceux de Cologne. Une fanfare militaire, composée d'au moins cent exécutants, était postée sur la grande place, pour régaler les citoyens, qui étaient rassemblés autour d'elle par milliers, ou qui sirotaient du vin ou du café dans les jardins adjacents.

Les sabbats de Paris sont malheureusement trop connus. Mais nous employons ici un terme impropre ; Paris n'a pas de sabbat. L'homme qui se lève six jours de suite pour travailler, se lève le septième aussi pour travailler. Cela nous montre d'ailleurs quel serait, au point de vue économique, l'effet de l'abolition du sabbat : ce serait simplement la substitution d'un jour de travail à un jour de repos, l'adjonction d'un septième au labeur de l'homme, non seulement sans rémunération supplémentaire,

mais avec une rémunération très fortement diminuée, en raison de la surproduction qu'elle entraînerait. A Paris, tous les métiers et toutes les professions sont exercés le jour du sabbat comme les autres jours. Le rouet du mécanicien et l'outil de l'artisan sont aussi bien employés ce jour-là que les autres. Le maçon construit et le forgeron allume sa forge ; le portier, le tailleur, le boutiquier, le marchand, tous sont occupés comme d'habitude. Dans l'après-midi, une mince congrégation s'assemble dans les vénérables allées de Notre-Dame, ou dans le temple plus somptueux de la Madeline.

Le culte consiste en génufluxions, encensements, chants et autres mascarades païennes, mais n'a aucune référence aux vérités d'un monde éternel. Cet ouvrier et cette jeune femme, lorsqu'ils adorent à genoux une image ou une madone, semblent l'image même de la dévotion ; mais suivez-les le soir au cirque de Franconi, ou au jardin de la danse, et vous verrez combien peu ils ont profité des dévotions du matin. Sur cet autel, la Bible n'est jamais ouverte. Sous ce toit, le message d'amour de Dieu n'est jamais proclamé. Dans la ville environnante, un million d'hommes, à quelques exceptions près, vivent dans la grossièreté de la superstition et du vice, mais aucune voix ne crie : "Délivre-toi de la chute dans la fosse". Les prêtres ont enlevé la clef de la connaissance ; ils n'y entrent pas eux-mêmes et ils ont empêché ceux qui voulaient entrer de le faire.

A une heure avancée de l'après-midi, les affaires sont suspendues et le plaisir prend la place. C'est alors que Paris se réjouit. Un flot joyeux de véhicules, d'équidés et de piétons se déverse sur les boulevards. D'autres se hâtent vers le Jardin des Plantes ou vers les Champs d'Elysée, où se déroulent des spectacles de bouffons et toutes sortes de jeux et d'amusements. D'autres se rassemblent autour des tables à thé dans les jardins du Palais Royal, ou se promènent dans ceux des Tuileries. Tous les théâtres de la ville sont ouverts et sont mieux fréquentés ce soir-là que les six précédents. Les salons sont brillamment illuminés. Les omnibus et les véhicules de toutes sortes tonnent le long de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Antoine, remplis de passagers à moitié ivres, qui crient ou chantent dans leurs efforts bruyants pour être joyeux. Il est assez remarquable que ce que certaines parties dans ce pays recommandent avec confiance et urgence comme un préservatif efficace contre l'ivresse, soit en France une provocation principale de ce vice. On boit plus de vin et de spiritueux à Paris ce jour-là que les trois autres jours de la semaine.

Il ne faut pas croire que c'est seulement dans les villes du continent que le sabbat a disparu : la situation n'est pas meilleure à la campagne. "Il arriva, dit un voyageur, que nous arrivâmes à Orléans, à une journée de Paris, un samedi après- midi. Mes proches ont oublié que c'était un samedi. Et aucun indice extérieur ne rendant le dimanche palpable à l'œil, je ne les détrompai pas, ayant hâte de retourner à Paris sans tarder. Nous nous mîmes donc en route le lendemain matin, comme d'habitude, et parcourûmes soixante-dix ou quatre-vingts milles à travers villes, villages et hameaux, jusqu'à notre arrivée à Paris, sans que mes amis s'aperçussent que nous

avions voyagé le dimanche"[10]. Au sud des Alpes, la situation n'est pas meilleure, et elle pourrait difficilement être pire. Le fait est trop connu pour qu'il soit nécessaire de l'illustrer ou de le prouver. Tel est l'état dans lequel la papauté a réduit l'Europe occidentale : elle a éloigné les hommes de la grande source de moralité - la Bible. elle a abattu le grand rempart de la moralité - le sabbat. elle a fait du bien de l'Église la loi suprême et a ainsi confondu la distinction essentielle entre la vertu et le vice. elle a transformé la religion en un simple rituel. Elle a transformé la religion en un simple rituel et le gouvernement en un système de coercition. Elle a introduit la corruption dans la vie publique et la fraude dans la société privée. Elle a couvert le continent de concubinage, d'assassinats, de vols et de jeux d'argent. Elle a éradiqué de l'esprit des hommes tout sens de l'obligation et du devoir. L'Église cherche en vain la foi et l'État la loyauté. Et tous deux ont été amenés à faire reposer leur existence sur la précarité de la fidélité militaire.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Les Lettres provinciales de Blaise Pascal, par le Dr M'Crie, p. 68 et suivantes. Edin. 1847.

[2] Voir "Pascal" du Dr M'Crie, p. 93 et suivantes. Il y est démontré comment les meurtres, les vols, les mensonges, les duels, les faillites, etc. peuvent tous, dans certaines circonstances, être non seulement licites, mais encore consciencieux. La même morale est enseignée par Liguori.

[3] "Je trouvais exorbitante la commission des banquiers sur les traites londoniennes, peu scrupuleux les commerçants qui demandaient le double de la somme qu'ils prenaient finalement, pillards les aubergistes, et tricheurs les nobles que je voyais dans les maisons de jeu". (Confessions continentales d'un laïc, p. 23. Edin. 1848.)

[4] 20 décembre 1847.

[5] En Angleterre, la proportion de crimes par rapport à la population n'est que de 1 pour 758. En Écosse, elle n'est que de 1 sur 800. L'Irlande des docteurs Cullen, M'Hale et de leurs alliés est à 1 sur 300. Et n'oublions pas ce fait remarquable : alors que le nombre total de personnes condamnées pour des délits dans les six comtés protestants du nord -Antrim, Down, Londonderry, Tyrone, Fermanagh et Armagh, avec une population de 1.700.000 personnes, ne s'élève qu'à 2038, le seul comté catholique de Tipperary, avec une population ne dépassant pas 436.000 personnes, a fourni une liste de criminels s'élevant à 2124. ("Morning Herald", 10 avril 1851).

[6] La déclaration des naissances de l'année 1849 fournit une triste preuve de l'immoralité des Viennois. Le nombre total d'enfants nés est de 19 241. Sur ce nombre, 10 360 étaient illégitimes, et seulement 8881 légitimes. Munich et Paris ont jusqu'à présent été les plus mauvais élèves en la matière. Mais ce retour les jette dans l'ombre.

Le concubinage est la loi, le mariage l'exception. La misère va de pair avec le vice. Entre 1827 et 1847, les suicides à Paris étaient passés de 1542 à 3647. Quiconque se donne la peine de consulter les journaux de Paris constatera qu'à l'heure actuelle les suicides à Paris s'élèvent à dix-sept par semaine. Cette augmentation peut être due en partie à l'excitation et à la misère produites par la Révolution. ("Daily News" du 8 avril 1850 : l'ouvrage de M. Raudot sur le déclin de la France).

[7] Traité sur le caractère de la papauté. Imprimé à l'époque de la Révolution, et cité dans les "Pensées libres", p. 454.

[8] Le foyer et ses douceurs, ses soucis agréables et ses affections apaisantes, semblaient inconnus. Il devint le refuge d'une nature épuisée, où la coupe du plaisir était vidée jusqu'à la lie. (Confessions continentales d'un laïc, p. 31.)

[9] Ses deux grandes tentations sont les fêtes et les loteries.... La loterie est mille fois plus fatale. Son venin infecte toutes les villes d'Italie. Chaque gouvernement a sa loterie... . Le tirage a lieu plus souvent qu'une fois par quinzaine... . Le journalier retient régulièrement sur sa famille une partie de son salaire pour la dépenser en aléas hebdomadaires dans un bureau. Et le mendiant affamé, s'il reçoit une aumône qui lui permet d'acheter deux repas, se prive souvent de l'un d'eux, afin d'avoir une chance de devenir riche. (Italie et îles italiennes, par W. Spalding, Esq. Professeur de rhétorique, St. Andrew's, vol. iii. P. 249. Edin. 1841.)

[10] Confessions continentales d'un laïc, p. 61.

Chapitre V. Influence de la Papauté sur l'État Social et Politique des Nations.

Notre deuxième proposition est que les nations papales sont inférieures aux nations protestantes en ce qui concerne la prospérité et le bonheur général.

L'état économique d'une nation découle directement de son état moral et intellectuel. Nous avons déjà montré combien les nations papalistes sont, sous ce rapport, inférieures aux nations protestantes. Mais elles sont tout aussi inférieures au point de vue de la richesse et de la prospérité générale. La Réforme a démontré que les doctrines de la papauté étaient fausses. Les trois siècles qui se sont écoulés depuis ont démontré que leur influence est néfaste. La première a soumis la papauté à l'épreuve de la Bible. L'autre l'a soumise à l'épreuve de l'expérience. Et la papauté a été rejetée sur les deux bases. Elle a été condamnée, en premier lieu, pour être l'ennemie de la vérité divine, et donc du bonheur éternel de l'homme. Elle a été condamnée, en second lieu, pour être opposée à la vérité politique et économique, et donc pour être l'ennemie du bien-être temporel de l'homme.

La Réforme a apporté avec elle une grande et visible vivification de l'esprit. Elle l'a libéré des entraves qu'il portait depuis des siècles, a réveillé l'intellect, a touché les sympathies et les aspirations. C'est pourquoi il n'y a pas eu un seul pays dans lequel il a été introduit qui n'ait commencé une carrière de progrès dans tout ce qui a trait à la grandeur et au bonheur de l'homme, dans les lettres, les sciences et les arts, dans le gouvernement, l'industrie, les manufactures et le commerce. Depuis trois siècles, le protestantisme n'a cessé d'élever les pays dans lesquels la Réforme a pénétré. La papauté n'a cessé de sombrer dans les pays où Rome continuait à régner. La différence entre les deux est maintenant si grande qu'elle attire l'attention du monde entier. Les deux systèmes rivaux auraient-ils pu faire l'objet d'une épreuve plus équitable, trois siècles de temps et l'Europe occidentale comme arène ? Et y a-t-il quelque chose de plus frappant ou de plus concluant que le résultat, à savoir un progrès constant vers le haut dans un cas, et un progrès constant vers le bas dans l'autre ? La différence peut se résumer en deux mots : AVANCE et RETROGRESSION. Le verdict solennel de l'histoire est le suivant : la populace est l'obstacle au progrès et l'ennemi du bien-être temporel de l'homme.

Où que nous regardions, nous trouvons ce système diabolique portant les mêmes fruits diaboliques. Partout où nous rencontrons la papauté, nous rencontrons la dégradation morale, l'imbécillité mentale, l'indolence, le manque d'habileté, l'imprévoyance, les haillons et la mendicité. Aucune amélioration de gouvernement, aucun génie, aucune particularité de race, aucune fertilité de sol, aucun avantage de climat, ne semblent capables de résister à l'influence funeste de cette superstition

néfaste : elle est la même au milieu des ressources inépuisables du nouveau monde qu'au milieu de la civilisation et des arts de l'ancien : elle est la même au milieu de la grandeur de la Suisse et des gloires historiques de l'Italie, qu'au milieu des tourbières de Connaught et des contrées sauvages des Hébrides. Le premier coup d'oeil suffit pour révéler l'immense disparité des deux systèmes, telle qu'elle apparaît dans l'état extérieur des nations qui les professent. Comparons l'Angleterre et l'Amérique, les deux pays protestants les plus puissants, avec la France et l'Autriche, les deux pays papalistes les plus puissants. Quelle différence dans l'état actuel et dans les perspectives d'avenir de ces pays !

Ou encore, prenons l'Autriche, fille de Charles Quint, et comparons-la à la Prusse, fille de Luther. Ou encore, prenons les États-Unis, issus de la Grande- Bretagne protestante, et comparons-les au Mexique et au Pérou, issus de l'Espagne catholique. Pourquoi l'Autriche ne serait-elle pas aussi florissante que la Prusse ? Pourquoi le Mexique ne suivrait-il pas la même voie d'amélioration et d'accroissement de la richesse que les États-Unis d'Amérique ? Ces pays ne sont-ils pas sur un pied d'égalité en ce qui concerne leurs ressources intérieures et leurs possibilités de commerce extérieur ? L'Autriche est plus riche à ces égards que la Prusse. Le Mexique est plus riche que les États-Unis. Et pourtant leur prospérité est en raison inverse de leurs avantages. Pourquoi en est-il ainsi ? Il n'y a qu'une solution[1] : c'est que le protestantisme a élevé le caractère moral et fortifié les facultés intellectuelles du peuple, d'où la présence de tous les éléments de la grandeur d'une nation, habileté, esprit d'entreprise, sobriété, constance, sécurité. Dans l'autre, une superstition démoralisante et barbare sévit encore. Le peuple est malhabile, désordonné et imprévoyant. Leur pays a atteint les limites de sa prospérité et avance à reculons vers la ruine.

Mais ce n'est pas seulement lorsque l'on considère une grande région que l'on peut déceler les effets particuliers des deux systèmes. Un petit duché d'Allemagne ou un canton suisse le montrent tout aussi bien. Le résultat est le même, quelle que soit la précision ou la minutie de l'examen. Jetons un coup d'oeil rapide sur les divers pays papalistes d'Europe et voyons comment ils confirment notre théorie, à savoir que, quels que soient le génie d'un peuple et les capacités de son territoire, la papauté transformera son pays en une épave sociale et économique. Et ici, nous pouvons déclarer, une fois pour toutes, qu'en ce qui concerne les pays situés au nord des Alpes, nous ne dirons que ce que nous avons eu l'occasion de connaître personnellement, et que nous défions tout témoin compétent de contredire ou d'infirmer.

Commençons par la Belgique qui, dans l'ensemble, est le pays catholique le plus florissant d'Europe, mais qui, néanmoins, fournit des preuves concluantes de ce que nous cherchons maintenant à étayer. La Belgique jouit d'un gouvernement libre, d'un sol riche, d'une situation favorable pour le commerce avec les Etats protestants.

Et surtout, elle conserve l'élément protestant et, avec lui, les arts et les manufactures que les tempêtes des anciennes époques de persécution ont fait dériver jusqu'à ses rivages. Les parties de la Belgique où les protestants français se sont établis jouissent d'une grande prospérité, qui est le résultat et la récompense de son ancienne hospitalité envers les victimes de la persécution. Mais dans les parties aborigènes, comme dans le sud-ouest, où la populace s'est installée en masse, on trouve la même indolence et la même misère qu'en Irlande. Cette région a avec le reste de la Belgique les mêmes rapports que l'Irlande avec la Grande-Bretagne. Il est susceptible, comme l'Irlande, d'être frappé par des famines périodiques et, à ces saisons, il endure une misère déplorable. La condition de ces districts constitue un thème fréquent de discussion dans les Chambres belges, comme l'Irlande l'est dans la législature britannique. Comme en Irlande, en Flandre, l'agriculture et les arts sont dans un état arriéré, et le peuple est la proie de l'ignorance et de l'imprévoyance. La terre gémit sous une occupation indigente. La fabrication du fil, qui est l'activité principale du pays, se fait avec la roue à main de leurs ancêtres. La concurrence est sans espoir avec le reste de la Belgique, qui jouit de l'avantage de machines perfectionnées, et c'est ainsi que les Flamands ont pris du retard dans la course à la prospérité nationale.

Contrastons la Belgique avec le petit État protestant situé au nord de celle-ci, la Hollande. La Hollande n'était à l'origine que quelques bancs de sable épars à l'embouchure du Rhin, lorsque ses habitants conçurent le projet de forcer un pays au milieu des sables mouvants et des vagues rugissantes. Morceau par morceau, ils arrachèrent à l'océan un vaste territoire. Ceinturé d'un solide rempart, il devint avec le temps le théâtre de hauts faits et l'asile de la liberté protestante, alors que le reste de l'Europe continentale tombait sous la coupe des tyrans. Tous les lecteurs de l'histoire connaissent la lutte longue, inégale, mais finalement triomphante qu'ils ont menée contre l'empereur Charles, qui cherchait à les contraindre à embrasser la foi romaine. L'ère glorieuse de la nation remonte à l'époque où les Hollandais se débarrassèrent du joug de l'Espagne. A partir de cette époque, leurs intérêts sociaux ont progressé régulièrement, leur génie commercial s'est développé, le commerce de l'Inde est passé entre leurs mains, et ils ont enrichi leur foyer maritime avec les richesses et le luxe de l'Orient.

Aucune nation n'enseigne de façon aussi frappante que la Hollande combien un peuple doit peu aux avantages du sol et combien sa grandeur dépend de lui-même. La Hollande est en tous points aux antipodes de l'Irlande[2] ; sans un seul bon port naturel sur ses côtes, les Hollandais ont construit au milieu des flots des havres de paix pour leurs navires. Leur sol, qui était à l'origine le sable que l'océan avait rejeté, ne pouvait rien donner comme base de commerce. Il leur fallait tout importer, le bois pour construire leurs navires, la matière première de leurs manufactures.

C'est néanmoins sous l'empire de ces immenses inconvénients que les Hollandais devinrent le premier peuple commerçant du monde. Ils devaient tout à leur protestantisme, et c'est à cet élément qu'ils doivent encore leur supériorité parmi les nations continentales, dans les vertus de l'industrie, de la frugalité, de la sobriété, des bonnes mœurs et de l'amour de la liberté.

Remontons le Rhin et constatons l'état des duchés et des palatinats qui se trouvent sur le cours de ce célèbre fleuve. C'était autrefois la route de l'Europe et, à chaque pas, nous rencontrons des souvenirs de la richesse commerciale et du pouvoir baronnial dont cette région était autrefois le siège. Les rives du fleuve sont parsemées de villes défraîchies, autrefois sièges d'un trafic intense, mais aujourd'hui désertes et appauvries. La crête est couronnée par le château du baron, qui s'écroule aujourd'hui sous l'effet du vent. Nous n'attribuons nullement à la papauté le grand recul que les villes rhénanes ont subi, et qui est manifestement dû aux grandes découvertes scientifiques et aux changements politiques qui ont ouvert de nouvelles voies au commerce et l'ont détourné de son ancienne route. Mais ce que nous affirmons, c'est que partout où il existe encore dans cette célèbre région une entreprise commerciale et une prospérité, c'est en relation avec le protestantisme.

La vallée du Rhin ne pourra plus jamais commander le commerce de l'Europe. Mais son commerce pourrait être dix fois supérieur à ce qu'il est, si ce n'était la torpeur du peuple, induite par une foi superstitieuse. Pour s'en convaincre, il suffit de tenir compte du fait que le Rhin relie le centre de l'Europe à l'océan et que son cours se déroule dans une région très peuplée. C'est là, sur la rive droite du Rhin, que se trouve l'État libre et protestant de Francfort. Il se trouve à une quinzaine de kilomètres du fleuve. Néanmoins, il est le théâtre de vastes opérations bancaires, d'une activité commerciale et d'une grande prospérité agricole. Son sol est riche et souriant comme un jardin, et offre un contraste agréable avec celui des duchés et des électorats semi-papalistes qui l'entourent. Mais dans aucune partie de l'Allemagne, les graines de vie que Luther a semées ne se sont totalement éteintes. C'est pourquoi l'ensemble de l'Allemagne contraste favorablement avec les royaumes bavarois et autrichiens au sud. Plus nous avançons vers l'Adriatique, plus les ténèbres s'épaississent et plus le sol refuse de céder sa force aux pauvres êtres asservis qui y vivent.

Il n'est pas de voyageur qui, après avoir franchi les barrières montagneuses de la Suisse, n'ait été frappé, non seulement par la grandeur de ses neiges et de ses glaciers, mais aussi par le contraste saisissant mais mystérieux que les cantons offrent les uns aux autres.

[Un seul pas le fait passer du jardin au désert, ou du désert au jardin. Il passe, par exemple, du canton de Lausanne à celui du Valais. Et il a l'impression de rétrograder du dix-neuvième au quinzième siècle. Ou bien il quitte le royaume de

Sardaigne et entre dans le territoire de Genève, et il ne peut comparer cette transition qu'à un passage de la barbarie de l'âge des ténèbres à la civilisation et à l'esprit d'entreprise des temps modernes. Il laisse derrière lui une scène d'indolence, de saleté et de mendicité. Il émerge sur une scène de propreté, d'économie et de confort. Dans un cas, c'est le sol même qui semble avoir été détruit. Les facultés de l'homme sont réduites à néant. Les villes et les villages ont l'air désertés et en ruine. Et l'on ne voit que quelques flâneurs, qui semblent ressentir le mouvement comme un fardeau intolérable. Les routes sont labourées par les torrents. Les ponts sont défoncés. Les fermes sont délabrées. Et les récoltes sont dévastées par les inondations, contre lesquelles les habitants n'ont ni l'énergie ni la prévoyance de se prémunir.

Dans l'autre cas, le voyageur trouve un sol richement cultivé. Des villas élégantes. Des cottages soignés, avec des parcelles de jardin attenantes, soigneusement entretenues. Des villes qui sont des ruches d'industrie. Le visage des habitants rayonne d'intelligence et d'activité. Le voyageur est d'abord déconcerté par ce qu'il voit. La cause lui en est totalement incompréhensible. Il voit les deux cantons côte à côte, chauffés par le même soleil, leurs sols également fertiles, leurs habitants de la même race, et pourtant leur ligne de démarcation présente un jardin d'un côté et un désert de l'autre. Le voyageur découvre enfin que le même ordre règne invariablement, que les cantons riches sont protestants et les cantons pauvres papaux. Et il ne manque jamais de noter le fait comme une curieuse coïncidence, même s'il ne perçoit pas qu'il a maintenant atteint la solution du mystère, et que la papauté et la démoralisation devant lui sont liées comme cause et effet. "J'ai rencontré un jour un porteur, dit M. Roussell, de Paris, parlant de son voyage en Suisse, qui a énuméré tous les cantons propres et tous les cantons sales. Cet homme ignorait que la première liste contenait tous les cantons protestants, et l'autre tous les cantons pontificaux"[4].

Tous ceux qui connaissent un peu la Gcneva savent qu'elle est peuplée de milliers d'artisans laborieux et habiles. Voici une image de la partie opposée de la Suisse, le canton d'Argovie, où la papauté s'est installée en profondeur:-"M. Zschokke, avec deux gentilshommes catholiques, a été nommé visiteur inspecteur des monastères par le gouvernement d'Argovie. Il trouva la population autour du couvent de Muri la plus oisive, la plus pauvre, la plus barbare et la plus ignorante de tout le canton. Une longue suite de mendiants valides des deux sexes se présentait aux portes du monastère, sales et en haillons, recevant des distributions de soupe de la cuisine, mais présentant la moyenne la plus basse de bien-être physique et moral de tous les villages voisins"[5].

Il y a quelques années à peine que l'auteur s'est trouvé à la frontière de la Sardaigne. Mais il ne pourra jamais oublier l'impression que lui a faite ce pays charmant mais délaissé. Derrière lui, on apercevait la chaîne du Jura qui s'étendait au loin, avec les nuages qui se détachaient de ses sommets. Dans le vaste creux formé

par la longue et graduelle descente de la terre, du Jura d'un côté et des montagnes de Savoie de l'autre, reposait dans une calme magnificence le lac de Genève. Autour de ses belles eaux couraient de nobles rives, sur lesquelles la vigne mûrissait. Çà et là, de grands arbres forestiers étaient rassemblés en bouquets, et des villas blanches brillaient sur la rive. Devant nous se dressaient les hautes Alpes, dont les sommets étincelants s'élevaient dans une grandeur inapprochable, le "Sovran Blanc". En s'approchant de la frontière sarde, l'auteur a traversé un pays plat et fertile. Des arbres chargés de fruits bordaient la route et, étendant leurs nobles bras, le protégeaient du chaud soleil du matin. De chaque côté de la route s'étendaient de riches prairies où paissait le bétail. Des bois nobles et des villas entourées d'arbres fruitiers diversifiaient encore la perspective.

A de courts intervalles, on apercevait une chaumière soignée, avec son porche en treillis de vigne, son jardin gai de fleurs et de fruits, et son groupe d'enfants joyeux. L'auteur a traversé le torrent qui sépare la république de Genève du royaume de Sardaigne. Mais ah, quel changement ! A ce moment, la désolation, morale et physique, commença. Les champs avaient l'air d'être envahis par le fléau. Ils étaient absolument noirs. Les maisons étaient devenues des taudis. Il n'avait pas fait une douzaine de mètres qu'il rencontra une troupe de mendiants.

Au bord du chemin se tenait une rangée d'aveugles qui attendaient l'aumône. Certains d'entre eux étaient affligés d'un goitre hideux. D'autres étaient atteints d'une maladie plus redoutable, le crétinisme. Ils formaient le groupe le plus dégoûtant et le plus misérable qu'il ait jamais vu. Leur nombre semblait infini. Tous les deux milles, au cours de cette journée de cinquante milles, il y avait de nouveaux groupes, aussi sales, sordides et malades que ceux qu'il avait dépassés. Ils poussaient des gémissements pitoyables ou étendaient leurs bras desséchés, non pas pour demander l'aumône, mais pour protester contre la tyrannie, ecclésiastique et civile, qui les réduisait en poussière. La grandeur du paysage et la richesse de la région, bien que négligée par l'homme et dévastée en partie par les éléments, ne pouvaient être surpassées. Il y avait des vignes magnifiques, des arbres chargés de fruits d'or, des parcelles de céréales les plus riches. Mais la contrée semblait un royaume de mendiants, non pas chassés de leur paradis, comme Adam, mais condamnés à demeurer au milieu de sa beauté, sans en goûter les fruits. Il est bien connu que le crétinisme, qui sévit surtout dans les cantons papalistes, est dû à la saleté, à l'insuffisance de nourriture et à la stagnation de l'esprit. Et partout où l'on voyage dans les cantons papalistes de l'Helvétie, on rencontre perpétuellement l'idiotie, la mendicité et toutes les formes de misère.

"Ubique Luctus, ubique squalor."

C'était le pays du confesseur et du persécuteur. C'est ici qu'a brûlé, pendant de nombreuses années, le "chandelier vaudois", répandant sa lumière céleste sur un

ensemble de vallées charmantes, alors que le reste de l'Europe était plongé dans la nuit la plus profonde. Cette Église, la plus vénérable de la chrétienté, a connu un renouveau à notre époque. Son synode s'est tenu au cours de l'été 1851. La bonne santé morale et physique de ses membres contraste de manière instructive avec l'ignorance et la maladie qui les entourent. Il a été déclaré que vingt-cinq pour cent de la population était à l'école et seulement un pour cent à l'hôpital.

Nous nous tournons vers le nord de la France. La France, de par sa position centrale, l'étendue et la fertilité de son territoire, et le génie de son peuple, était manifestement destinée par la nature à être l'un des premiers royaumes européens. Au début de l'histoire moderne de l'Europe, la France a joué un rôle de premier plan et, après une période de décadence, elle a repris sa place sous Louis XIV. Depuis lors, elle n'a cessé de régresser. Il ne fait aucun doute qu'à l'heure actuelle, elle est nominalement plus riche, tant en termes de population que de revenus, qu'elle ne l'était sous le règne de la grande monarchie. Mais si l'on tient compte de la valeur réelle de l'argent, et si l'on compare l'accroissement de la France dans les points indiqués avec celui des pays protestants, on constate qu'elle est beaucoup plus pauvre dans ces points, comme dans tous les autres. Ce déclin est directement imputable - et ses plus grands historiens le mettent en rapport avec son fanatisme, par lequel, à peine son commerce et ses échanges étaient-ils devenus florissants, et à peine les principes de loyauté et de vertu avaient-ils pris racine parmi son peuple, qu'elle a fait des tentatives renouvelées et désespérées pour éteindre l'un et l'autre.

M. Raudot a publié l'été dernier un ouvrage intitulé "Le déclin de la France", dont une analyse a paru dans l'Opinion Publique[6], à laquelle nous devons les faits suivants. Le premier élément de la puissance est la population. La France avait une population de trente millions d'habitants jusqu'en 1816, qui était passée à trente-cinq millions en 1848. La Russie était passée dans la même période de soixante à soixante-dix millions d'habitants. L'Angleterre est passée de dix-neuf millions et demi à vingt-neuf millions. Et la Prusse de dix à seize millions. Au cours de ces années, la France n'a augmenté sa population que d'un septième, tandis que les autres pays cités l'ont augmentée d'environ un tiers. En d'autres termes, leur taux d'accroissement a été plus de deux fois supérieur à celui de la France. Si une guerre éclatait, les conditions de la lutte seraient modifiées. La France, pays essentiellement agricole, est devenue incapable de monter sa cavalerie avec ses propres chevaux. Et tandis que les autres pays se sont multipliés à cet égard, la France a été obligée d'en acheter plus de 37.000 en 1840. Il n'est évidemment pas nécessaire de comparer la navigation de la France avec celle de l'Angleterre. En 1788, le tonnage français était de 500 000 tonnes, et celui de l'Angleterre de 1 200 000 tonnes. En 1848, le tonnage de la France ne s'élevait qu'à 683 230 tonnes, et celui de l'Angleterre à 3 400 809 tonnes.

Ces chiffres sont éloquents. La navigation anglaise, qui ne mesurait qu'un peu plus du double de notre tonnage en 1789, est cinq fois plus importante à l'heure actuelle. Lorsqu'une nation achète plus qu'elle ne vend, sa richesse diminue. En

En France, de 1837 à 1841, l'excédent de ses importations sur ses exportations a été de 71 millions, et de 1842 à 1846 il a été de 573 millions. M. Raudot, par des calculs fondés sur l'impôt sur le revenu, trouve que la propriété foncière de la France, quoique sa superficie soit beaucoup plus grande et sa puissance productive plus élevée, produit un revenu moindre que celle de l'Angleterre et de l'Écosse. Il faut aussi tenir compte du fait que la propriété foncière en France est affreusement surchargée de dettes. M. Raudot constate aussi qu'il y a eu une diminution dans la stature et les forces physiques des Français. En 1789, la taille du soldat d'infanterie en France était de 5 pieds 1 pouce. La loi du 21 mars 1832 a fixé cette taille à 4 pieds 9 pouces 10 lignes. Ce n'est pas sans raison que la taille requise a été réduite.

De 1839 à 1845, il y a eu en moyenne 37 326 recrues par an, aptes au service, qui mesuraient moins de 5 pieds 1 pouce français. Et si l'on avait exigé la taille ancienne, il aurait fallu renvoyer, comme impropres au service, la moitié des hommes appelés à accomplir leur tour de service. Dans les sept classes appelées de 1839 à 1845, il y eut 491 000 hommes exemptés, et seulement 486 000 déclarés aptes au service. Alors que dans les dix-sept classes de 1831 à 1837, il n'y avait eu que 459 000 exemptés et 504 000 déclarés aptes au service. Ce qui prouve qu'en France la santé et la stature du peuple ont décliné. M. Raudot prouve, d'après les statistiques judiciaires, que les mœurs ont suivi la même pente descendante. En 1827, première année où l'on a fait le compte des suicides, on en a dénombré 1542. En 1847, on en a dénombré 3647. En 1826, les tribunaux ne jugeaient que 108 390 affaires et 159 740 prisonniers. En 1847, le nombre des affaires s'élevait à 184 922 et celui des prisonniers à 239 291. C'est un triste constat. M. Raudot étudie tous les éléments de la puissance d'une nation, population, armée, marine, richesse, commerce, santé, force publique, mœurs. Et son constat est le même dans tous les cas : la décadence.

Mais pour se rendre compte de l'ampleur du désastre que la papauté est capable de créer, il faut se tourner vers l'Espagne. Placez un étranger au sommet du rempart gris formé par les Pyrénées. Qu'il voie les riches vallées de l'Espagne serpenter à ses pieds et s'étendre, au fur et à mesure qu'elles serpentent, dans les plaines fertiles de l'Arragon et de la Navarre. Dites-lui que cette terre riche et belle est limitée au nord par la magnifique muraille de montagnes sur laquelle il se trouve, tandis qu'au sud elle est maîtresse des clés de la Méditerranée, qui est toujours la route du commerce mondial, et qu'à l'ouest elle reçoit les vagues de l'Atlantique. Dites-lui que le pays qu'il contemple et qui, sous la domination des rois maures, était le jardin de l'Europe, possède toutes les variétés de climat, de vastes gisements de minéraux, tandis que son sol est couvert des céréales du nord, entrecoupées de plants de coton et de riz, de canne à sucre, de mûrier et de vigne. Ce pays, s'exclamera-t-il, est manifestement

formé par la nature pour être le siège d'un grand et puissant royaume. Et l'Espagne a été telle. Et elle le serait encore aujourd'hui si elle n'avait pas connu la papauté. Des siècles de bigoterie et le règne de l'Inquisition ont finalement abouti à la démoralisation totale du peuple. Aujourd'hui, l'Espagne, malgré ses richesses naturelles et sa renommée historique, est tombée au plus bas niveau de l'infamie nationale. Elle n'a plus aucun poids politique. Que de fois son blé, sa laine, sa soie ne sont-ils pas mis sur le marché ! A l'étranger, son nom n'est plus honoré depuis longtemps. Dans son pays, elle offre le spectacle d'une corruption et d'une décadence universelles, d'un trésor public en faillite, d'un sol à moitié cultivé, de ports sans navires, de routes sans passagers ni trafic, de villages et de villes en partie désertés et tombant en ruine.

De l'Espagne, nous passons en Italie. Plus nous nous approchons du centre et du siège de la papauté, plus les ténèbres sont profondes, et plus la désolation et la ruine, morales et physiques, sont gigantesques et épouvantables. Le monde n'a pas de royaume plus fier et plus juste que l'Italie. Mais, hélas ! nous pouvons dire avec le voyageur, lorsqu'il a contemplé pour la première fois sa beauté depuis les cols des Alpes, que "le diable est de nouveau entré dans le paradis". Combien la papauté a-t-elle coûté à l'Italie ! Ses arts, ses lettres, son empire, son commerce, sa paix intérieure, l'esprit et le génie de ses fils. Non, les derniers n'ont pas complètement disparu, bien qu'ils aient été cruellement écrasés et vaincus. Et maintenant, après douze siècles d'oppression, ils promettent au monde de revivre et de s'épanouir à nouveau sur les ruines du système qui les a si longtemps fascinés. Voici la Lombardie, "pleine d'histoire et d'or", ses plaines ensoleillées qui s'étendent dans toute leur fertilité et d'où jaillissent éternellement le blé et le vin ; et pourtant les Lombards, à l'exception des marchands et des artisans de Milan, sont pour la plupart des esclaves et des mendiants. Où se trouve maintenant le commerce de Venise ? Sur les quais où ses marchands trafiquaient avec le monde, des mendiants réclament l'aumône. Et les soupirs de quatre millions d'esclaves se mêlent aux vagues de l'Adriatique impériale.

L'Italie présente à chaque pas les souvenirs de sa grandeur passée et les preuves de sa ruine présente. Dans le premier cas, nous voyons ce que l'étroite mesure de liberté qui lui a été accordée autrefois lui a permis d'atteindre ; dans le second, nous voyons ce à quoi le joug infâme de la papauté l'a réduite[7]. Sa littérature est presque éteinte, sous le double joug de la censure et de la superstition nationale. La Bible, cette source de beauté et de sublimité, ainsi que de moralité, est un livre inconnu en Italie. La littérature populaire se compose surtout de contes, en prose ou en vers, qui célèbrent les exploits des brigands ou les miracles des saints[8] ; le commerce de ses villes est à bout de souffle, et ses bourgs fourmillent de fainéants et de mendiants, qui ne trouvent ni emploi ni nourriture.

Le gouvernement ne s'occupe pas du tout de ces questions. Son agriculture est tout aussi misérable. Dans certaines régions d'Italie, les fermes ne sont que des

exploitations agricoles et les maisons de ferme des masures. Dans d'autres parties, comme dans la plaine autour de Rome, les fermes sont énormément grandes et louées à une corporation. La moisson, qui a lieu pendant les chaleurs les plus violentes de l'été, est effectuée par des montagnards que la faim pousse chaque année à braver les terreurs de la malaria, et la récolte coûte en moyenne la vie à la moitié des moissonneurs. Certaines étendues de cette belle terre sont aujourd'hui totalement désertiques. La salubrité de l'Italie en a été tellement affectée que la durée moyenne de la vie humaine s'en est trouvée considérablement réduite. La malaria était connue dans l'Italie ancienne, mais il est incontestable qu'elle s'est considérablement accrue dans les temps modernes, et cela est universellement attribué à l'absence de culture et d'habitations humaines. "Les marais Pontins, devenus aujourd'hui un désert pestilentiel, étaient autrefois couverts de villes volsques. L'embouchure du Tibre, où les condamnés sont envoyés pour mourir, était autrefois bordée de villas romaines. Et Paestum, dont le hameau est maudit par la plus mortelle de toutes les fièvres italiennes, était autrefois une ville riche et populeuse"[9].

Une ronde perpétuelle, s'étendant d'un bout à l'autre de l'année, de fêtes et de jours saints, interrompt le travail du peuple et rend impossible la formation d'habitudes stables. Le calendrier romain prévoit une fête ou un jeûne chaque jour de l'année. La plupart de ces fêtes sont volontaires. Mais les fêtes obligatoires s'élèvent à environ soixante-dix par an, sans compter les sabbats. Une grande partie des terres est la propriété de l'Église. Le nombre de sacerdotaux est tout à fait disproportionné et affecte gravement le commerce et l'agriculture du pays, dont ils sont soustraits, comme ils sont soustraits à la juridiction des tribunaux séculiers. "Dans la ville de Rome", dit Gavazzi, "avec une population de 170 000 habitants (dont près de 6 000 Juifs résidents et une masse fluctuante d'étrangers, presque du même ordre, faisaient partie), il y avait, en plus de 1 400 religieuses, une milice cléricale de 3 069 ecclésiastiques, soit un pour cinquante habitants, ou un pour vingt-cinq adultes masculins. Dans les provinces, il y avait des villes où la proportion était encore plus grande, soit une pour vingt. Les biens de l'Église constituaient un capital de 400 000 000 de francs, soit 20 000 000 par an. Tandis que le revenu total de l'État n'était que de huit ou neuf millions de dollars, somme désastreusement absorbée par le paiement de l'ostentation cardinalice, par l'approvisionnement des pompes d'une cour scandaleuse, ou par la fourniture d'eau- de-vie à la brutalité autrichienne"[10].

Dans les pays papalistes, on passe généralement un tiers de l'année à vénérer des hommes et des femmes morts. On retire le peuple de son travail et on lui apprend à consommer ses biens et sa santé dans l'émeute et l'ivrognerie. Le clergé, dispensé de la guerre et des autres devoirs civiques, a tout loisir de mener des intrigues et de tramer des complots. Il opprime les pauvres, vole les riches et fait fuir le commerce[11]. De grandes quantités d'or et d'argent sont enfermées dans les cathédrales pour servir à l'ornementation des images, alors qu'elles pourraient

circuler librement dans le commerce. Et dans chaque paroisse, il y a un asile ou un sanctuaire où les voleurs, les meurtriers et toutes sortes de criminels sont défendus contre les lois. C'est à cela que l'on doit, dans une large mesure, le sang dont les pays papalistes sont souillés.

Il n'y a qu'un seul autre pays dont nous parlerons. Son état est si bien connu que nous le nommons simplement : l'Irlande. Ses richesses naturelles, ses richesses minérales, l'agrément de son climat, ses vastes possibilités de commerce, tout cela est bien connu. Et pourtant l'Irlande est un nom de malheur parmi les nations, et sa misère a obscurci les gloires de l'empire britannique. Là, l'IGNORANCE et la POPULATION, l'IDLENESS et le CRIME, poussent côte à côte et s'élèvent l'un l'autre à une hauteur merveilleuse. À leur ombre s'ébattent toutes sortes de bêtes impures. La rébellion rugit depuis sa caverne, le meurtre hurle pour du sang, le parjure se moque de la justice et la faction défie la loi. Chaque année, des hordes de sa population grouillante quittent ses rivages dans la nudité et la faim, pour se cacher dans les antres hantés par la fièvre de nos grandes villes, ou pour être jetées sur les rivages gelés du Canada. "Prenez la carte du monde", dit le Dr Ryan, évêque catholique de Limerick. "Tracez-la d'un pôle à l'autre et d'un hémisphère à l'autre. Et vous ne rencontrerez pas un pays aussi misérable que l'Irlande." Mais à quoi est due cette misère ? Aucun homme qui reconnaît la moindre force aux principes que nous avons démontrés et aux exemples que nous avons cités ne peut s'empêcher de voir que la misère de l'Irlande est due à sa papauté.

De l'autre côté du St. George's Channel, c'est encore l'âge des ténèbres. L'esprit y est aussi stagnant qu'avant l'éclatement de la Réforme. L'Irlande n'a pas non plus participé à la grande révolution industrielle du XVIe siècle et s'efforce en vain de rivaliser en richesse et en confort avec un pays comme l'Angleterre, qui possède l'intelligence et manie les arts du XIXe siècle. Sa papauté l'a dégradée et démoralisée. Et de sa démoralisation sont nés sa paresse, son imprévoyance, ses crimes et sa misère. Il est difficile de dire qui, de ses vices ou de ses prêtres, lui ronge le plus les entrailles. Là où le propriétaire ne peut percevoir ses loyers, ni le collecteur d'impôts ses impôts, le prêtre perçoit les siens. La papauté peut glaner à l'arrière de la famine et de la mort : elle n'a ni un coeur pour la pitié, ni un oeil pour pleurer, mais seulement une main de fer pour ramasser les miettes dont la veuve et l'orphelin devraient se nourrir. Comparez l'Écosse et l'Irlande. Comme l'une est pauvre, malgré ses immenses avantages naturels. Comme l'autre est riche, malgré ses non moins immenses désavantages naturels. Nous voyons la papauté, dans un cas, convertir un jardin en un désert, assombri par l'ignorance, grouillant de mendiants, pollué par le crime. Tandis que les gémissements de sa misère retentissent sans cesse dans le monde civilisé. Dans l'autre, nous voyons le protestantisme convertir une terre de marécages et de forêts en un royaume fructueux et florissant, foyer des arts et

demeure d'un peuple renommé dans le monde entier pour sa sagacité, son industrie et ses vertus.

Ou bien nous pouvons prendre un autre contraste. A l'une des extrémités du continent européen se trouve l'ITALIE. A l'autre extrémité se trouve l'Écosse, centre du catholicisme romain pour l'une, tête du protestantisme pour l'autre. Quelle était la position relative de ces deux pays au début de notre ère ? Celui-là était un pays de sages et de héros. Celui-ci un pays de barbares peinturlurés. Mais dix-huit siècles ont accompli une puissante révolution. L'Italie, malgré la beauté de son climat, la fertilité exubérante de son sol, le beau génie de son peuple, l'héritage de renommée que le passé lui avait légué, est une terre de ruines. Elle a tout perdu. Tandis que l'Écosse a défriché ses marécages, couvert ses terres sauvages des plus riches cultures, érigé des villes dont le monde n'a pas de plus noble, et rempli la terre de la renommée de ses arts, de sa science et de son patriotisme. Pourquoi cela ? Le papisme est la religion d'un pays, le protestantisme est la religion de l'autre. Dieu ne se laisse jamais sans témoin. Il peut fermer sa Parole. Il peut retirer ses ministres. Mais nous n'avons pas besoin d'un prophète d'outre-tombe. Il continue à proclamer, par les grandes dispensations de sa providence, la distinction éternelle entre la vérité et l'erreur. Voici qu'il a dressé devant les yeux de toutes les nations l'Italie et l'Écosse, l'une comme témoin du protestantisme, l'autre comme monument contre la papauté. "Soyez sages, rois !" Si nous voulons abaisser l'Angleterre à la dégradation de l'Italie, donnons à l'Angleterre la religion de l'Italie.

Nous avons déjà démontré que la papauté, si l'on s'en tient uniquement à son caractère et si l'on fait abstraction de toute expérience de son fonctionnement, est propre à dégrader l'homme sur le plan social et individuel. Nous avons maintenant montré, à partir d'une induction de faits presque aussi étendue qu'il est possible de le faire ou qu'on peut raisonnablement l'exiger, que l'expérience confirme pleinement la conclusion à laquelle nous étions parvenus sur le plan des principes. Partout où l'on trouve la papauté, on trouve la dégradation morale, la torpeur intellectuelle, l'inconfort physique et la misère. Sous tous les gouvernements, qu'il s'agisse des gouvernements libres de l'Angleterre et de la Belgique, ou du régime despotique de l'Espagne et de l'Autriche, parmi toutes les races, les Teutoniques et les Celtes, dans les deux hémisphères, les États de l'Ancien Monde et les provinces du Nouveau, la tendance du romanisme est la même. C'est un principe qui stéréotype les nations. Il dépeuple les royaumes, anéantit l'industrie, détruit le commerce, corrompt le gouvernement, arrête la justice, sape l'ordre, engendre les révolutions, éteint la morale, et nourrit une couvée de vices monstrueux, le meurtre, le parjure, l'adultère, l'indolence et le vol, les massacres et les guerres. Elle affaiblit et détruit la race humaine, et anéantit le ciment même de la société. La papauté a été mise à l'épreuve devant le monde pendant trois siècles. Et tels sont les effets qu'elle a produits dans tous les pays du monde où elle a existé. C'est vraiment "l'abomination qui désole".

L'homme qui ne veut pas entendre ce que la Bible a à dire de la papauté ne peut pas refuser d'entendre ce que la papauté a à dire d'elle- même.

Pour que le contraste soit complet, jetons un coup d'œil sur la carrière de la Grande-Bretagne protestante au cours des cent dernières années. En 1750, le trône de Grande-Bretagne était occupé par le deuxième George. Quatre ans auparavant, les espoirs des Stuarts avaient expiré sur la lande fatale de Culloden. La France, sous Louis XV. avait à peine dépassé son apogée. François Ier et Marie-Thérèse dirigeaient les destinées de l'Autriche. Philippe V., ceux de l'Espagne. Tandis que le pape Benoît XIV. occupait le Vatican. L'Angleterre n'était qu'une puissance de second ordre, n'osant même pas rêver à la carrière de grandeur qui s'ouvrait alors à elle. Le sceptre britannique ne régnait pas sur plus de treize millions de sujets, y compris nos colonies d'Amérique du Nord. Nous avions sans doute à cette époque des possessions dans l'hémisphère occidental et dans l'hémisphère oriental. Mais elles étaient insignifiantes en termes d'étendue et précaires en termes d'occupation.

Les Français sont maîtres du Canada et de la Louisiane et menacent de nous expulser du continent américain. Notre empire indien se limitait alors à la colonie britannique du Bengale. Les Français, qui détenaient le Deccan, menaçaient de nous en priver. La Hollande et le Portugal rivalisaient avec nous en tant que puissances commerciales. La France nous éclipsait largement en termes d'importance politique. L'Espagne, maîtresse des mines d'or du Mexique et du Pérou, nous dépassait en richesse. Sur tous les points, nous étions inférieurs aux grandes puissances du continent, à l'exception d'un seul, notre protestantisme. Depuis cette époque, la Grande-Bretagne a poursuivi une carrière sans précédent dans l'histoire des nations. Le Canada est devenu le nôtre. L'empire des Moghols est tombé sous notre emprise. Nous avons fait surgir du Pacifique des continents et des îles jusqu'alors inconnus, et nous les peuplons avec notre race et notre langue, nous les gouvernons avec nos institutions et nos lois, et nous les enrichissons de notre commerce, de notre science et de notre foi. Ainsi, la chaîne de notre pouvoir entoure le globe. Nous sommes devenus la mère des nations. Au cours de la même période, nous avons fait des progrès rapides en matière de découvertes scientifiques et d'amélioration des arts, perfectionnant ceux qui étaient déjà connus et mettant à notre service des éléments de puissance nouveaux et extraordinaires. Notre entreprise commerciale et notre pouvoir monétaire ont également connu une expansion prodigieuse.

Ainsi, en l'espace d'un seul siècle, alors que nous n'étions qu'un État de second ordre, dont la langue, les lois et l'influence s'étendaient à peine au-delà des côtes de notre île, éclipsé par les grands royaumes continentaux d'Europe, nous nous sommes élevés, en termes de population, d'étendue de territoire et de pouvoir réel, à un niveau de grandeur trois fois supérieur à celui de la Rome impériale. Nous devons également ajouter que, bien que nous ne soyons pas aveugles à nos défauts et à nos péchés en tant que nation, aucun homme candide et bien informé ne niera qu'au cours du siècle

dernier, nous avons fait de grands progrès dans la théorie de la liberté, ainsi que dans les principes et la pratique de la piété vitale. A l'étranger, nous avons fait des efforts, non pas aussi grands que nous aurions dû, mais plus grands qu'aucune nation ne l'a jamais fait, pour diffuser la Bible et l'Evangile sur l'ensemble du globe habitable. "Heureux les Anglais !" s'exclamait M. E. De Girardin, lors d'une réunion pour la paix tenue récemment à Londres. "Heureux les Anglais ! Ils avancent toujours dans leur course, tandis que tant d'autres nations ne progressent que pour reculer. Jamais on n'a vu sur la terre un spectacle aussi sublime que celui que présente en ce moment l'Angleterre.

C'est à un seul élément qu'il faut attribuer la carrière sans exemple et l'essor prodigieux de la Grande-Bretagne, son protestantisme. "Attribuez la force à Dieu. Son excellence est sur Israël. Le Dieu d'Israël est celui qui donne la force et la puissance à son peuple. Béni soit Dieu !

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Dans toute la chrétienté, les progrès réalisés en matière de connaissance, de liberté, de richesse et d'art de vivre l'ont été en dépit d'elle [l'Église de Rome] et ont été partout inversement proportionnels à sa puissance. Les plus belles provinces d'Europe ont sombré sous sa domination dans la pauvreté, la servitude politique et la torpeur intellectuelle. Alors que les pays protestants, autrefois proverbiaux pour leur stérilité et leur barbarie, ont été transformés, grâce à l'habileté et à l'industrie, en jardins, et peuvent s'enorgueillir d'une longue liste de héros, d'hommes d'État, de philosophes et de poètes" (Macaulay's History of Rome). (Histoire de l'Angleterre de Macaulay).

[2] Le contraste a été énoncé de façon très frappante par Sir W. Temple il y a longtemps. Voir son Histoire des provinces unies.

[3] Quiconque passe en Allemagne d'une principauté catholique romaine à une principauté protestante, en Suisse d'un canton catholique romain à un canton protestant, en Irlande d'un comté catholique romain à un comté protestant, constate qu'il passe d'un degré inférieur à un degré supérieur de civilisation. De l'autre côté de l'Atlantique, la même loi prévaut". (Macaulay's History of England.)

[4] "New York Evangelist", 1849.

[5] Politique de la Suisse, par G. Grote, Esq. p. 70. Londres, 1847.

[6] "Opinion Publique", 4 novembre 1849.

[7] "Le pape a trouvé les Romains des héros et leur a laissé des poules". (Gavazzi.)

[8] Sur les milliers de personnes qui ne savent pas lire les lettres alphabétiques à Rome, il n'y en a pas une qui ignore (pour les besoins de la loterie) les chiffres arabes.

Alors que pour ceux qui savent lire, il y a a publié le célèbre "Livre des rêves", comme auxiliaire approprié de la sorcellerie légalisée, un livre vendu dans des brouettes à chaque foire et à la porte des églises, et souvent le seul livre de tout le village où l'on ne trouve pas de Nouveau Testament... .... Alors que les œuvres d'érudition et de génie sont mises à l'index, la circulation de ce livre blasphématoire est encouragée sans vergogne. (Gavazzi, Treizième oraison.)

[9] Italie et îles italiennes de Spalding, chap. iii. P. 289.

[10] Gavazzi, Treizième oraison.

[11] L' écrivain a été informé à Bruxelles, par un gentleman anglais intelligent qui y réside depuis longtemps, que les prêtres de Belgique étaient les ennemis jurés du libre-échange, craignant qu'il n'entraîne l'arrivée de livres protestants. Chaque port d'un pays papaliste a un prêtre à son bord.

LIVRE 4 - Politique Actuelle et Perspectives de la Papauté

Chapitre I. Fausse Réforme et Vraie Réaction.

Pie IX, en montant sur le trône pontifical en 1846, trouva une crise dans les affaires papales. Des siècles de mauvaise administration et de superstition avaient porté leur fruit, la décadence et l'épuisement universels. Les nations étaient épuisées. Le long esclavage qu'elles avaient enduré avait infligé un fléau fatal à leurs pouvoirs moraux et industriels. Les gouvernements étaient épuisés. Les nombreuses croisades et guerres qu'ils avaient menées les avaient fait sombrer dans la banqueroute. Les églises étaient épuisées. La superstition avait épuisé la croyance et plongé les masses dans l'infidélité et l'athéisme. La méchanceté est éphémère et finit par se détruire elle-même. Ainsi, après douze siècles de domination et de gloire, on s'aperçut que la papauté était sur le point de tomber et qu'elle était l'auteur de sa propre chute. La Réforme avait beaucoup contribué à affaiblir la papauté ; le progrès des découvertes scientifiques et le fonctionnement d'une presse libre, conséquences indirectes de la Réforme, avaient également contribué à saper ce système.

Mais, bien qu'elle surprenne au premier abord, la papauté avait fait plus que tout cela pour provoquer sa propre ruine. Sa superstition s'était transformée en athéisme, sa tyrannie en révolution, et la papauté semblait condamnée à une mort violente aux mains des mauvais principes qu'elle avait elle-même engendrés. Son premier regard sur le monde catholique, après son élévation à la tiare, a dû convaincre le pape que la condition de l'Europe occidentale était très différente de ce qu'elle était au quinzième siècle, différente même de ce qu'elle était au milieu du siècle dernier, que l'élément démocratique, qui avait éclaté avec tant de terreur dans la première Révolution française, et qui s'était épuisé dans les guerres qui avaient suivi, avait recruté ses forces pendant la période où le pape avait été élevé à la dignité d'homme, avait recruté ses forces pendant la période de repos qui s'était écoulée depuis 1815, qu'il était maintenant universellement répandu dans l'Ouest, qu'il avait appelé à son aide des principes d'un caractère inconnu, mais d'une puissance formidable, et que ni le système séculier ni le système sacerdotal n'avaient assez de force pour résister au choc qui s'annonçait, à moins que l'un et l'autre ne fussent revigorés.

Pie était particulièrement conscient du fait qu'en Italie, un mouvement constitutionnel était en cours, et l'avait été dans les dernières années de son prédécesseur Grégoire XVI. Il savait que les Italiens réfléchis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Italie, étaient douloureusement conscients de la démoralisation de leur pays, qu'ils attribuaient cette démoralisation au caractère et à la forme de son gouvernement, qu'ils considéraient le règne d'un monarque sacerdotal comme une anomalie, inadaptée à la société italienne, et qu'ils ne voulaient pas d'un gouvernement qui se contenterait d'être un monarque.

Dans toute l'Italie, plus spécialement dans les États de l'Église, où le mal était plus sensible, et à Rome même, le désir était universel, dans toutes les classes, d'une disjonction des souverainetés temporelle et spirituelle. Tout cela était parfaitement connu de Pie IX. lors de son élévation à la chaire de pêcheur. Il est nécessaire de garder cela à l'esprit, car cela explique la phase que la papauté a prise, et les nouvelles tactiques qu'elle a adoptées, et fournit également la clé de son état actuel et de ses perspectives[1].

La papauté, bien qu'extérieurement forte, est intérieurement et essentiellement faible. En ce qui concerne le christianisme, c'est l'inverse : il est faible extérieurement, mais fort intérieurement et essentiellement. Son pouvoir est en lui- même et inséparable de son essence. Elle peut amener ceux sur qui elle agit, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une nation, à agir à l'encontre de leurs passions et de leurs intérêts. Elle est à l'origine des grands mouvements et les guide, mais elle n'est jamais entraînée dans leur sillage. Ce n'est pas le cas de la papauté. Toute sa puissance est en dehors d'elle-même. Elle ne gouverne les hommes qu'en fonction de leurs passions ; elle assiste à la naissance des grands mouvements, s'y rattache et semble les guider, alors qu'en fait elle est contrainte de les suivre. La crise dans laquelle Pie IX. La crise dans laquelle Pie IX a trouvé la papauté lui offrait l'alternative de s'opposer au mouvement, ou de s'y rallier, et donc de sembler le diriger. L'une ou l'autre de ces options comportait un risque immense.

Mais en vertu du principe que nous avons énoncé, à savoir que la papauté est impuissante à s'opposer à moins de manier l'épée, et que sa grande force consiste à se jeter dans le courant populaire, quelle que soit sa direction, Pie choisit la dernière option, comme la moins périlleuse des deux qui s'offraient à lui. Personne n'a encore oublié la stupéfaction qui s'empara de tous les hommes lorsqu'ils virent cette puissance qui, pendant des siècles, avait été à la tête du despotisme européen, se placer à la tête du mouvement italien, maintenant suffisamment développé pour être considéré comme faisant partie d'un grand mouvement européen en faveur d'un gouvernement constitutionnel.

Un nouveau prodige s'annonçait. Cette puissance qui avait fait la guerre à la liberté pendant dix siècles, et qui n'avait cessé de l'assaillir de ses foudres que lorsqu'elle était prosternée sous ses pieds, cette puissance qui avait été le rempart des trônes despotiques, qui avait fourni un cachot à la science, et un bûcher au patriote et au confesseur, et dont la devise était l'immobilité, était devenue la patronne du progrès, et avait pris la tête d'un grand mouvement en faveur du gouvernement libre ! Ceux qui ont pu pénétrer la politique de Rome ont vu clairement que le mouvement était déplaisant et odieux à la papauté, qu'il contenait des principes tout à fait destructeurs du système, et qu'elle s'était placée à sa tête pour étrangler par la ruse ce qu'elle n'était pas capable d'écraser par la force.

Néanmoins, pendant un certain temps, la politique du pape a été couronnée de succès. Et il semblait même probable qu'elle soit finalement triomphante. Des flambeaux furent brûlés devant les portes du Quirinal, et Rome résonna jour et nuit de vivas. Les journalistes de Paris et de Londres écrivaient des panégyriques éloquents sur le pape réformateur. On avait presque voté par acclamation que la papauté était changée. Les actes sanglants du passé devaient être attribués à la barbarie de l'époque et non à l'esprit de la papauté. Et que le système pontifical était parfaitement compatible avec un gouvernement constitutionnel et libéral, et avec le progrès de la race humaine. C'est ce que Pie IX. voulait que le monde croie. Et s'il avait réussi à le faire croire au monde, il aurait atteint son but. Il aurait donné à la chaire de Pierre un éclat et une autorité inconnus depuis des siècles[2] ; les masses révoltées seraient revenues au credo qu'elles avaient abjuré, et seraient revenues en foule vers les autels d'où l'infidélité les avait chassées. Reconnaissant en Pie à la fois le pontife et le réformateur, le grand prêtre de la religion et le premier champion de la liberté, combien les nations auraient volontiers remis le mouvement entre ses mains ! et, une fois entre ses mains, il aurait su comment en tirer parti, en en faisant le signe avant-coureur d'une nouvelle ère de domination et de gloire pour la papauté, et d'une servitude de fer pour l'Europe. Telles étaient les visions du Vatican. La conspiration était largement répandue. Les évêques et les prêtres du monde catholique ont appris à jouer leur rôle. L'Église marchait ostensiblement dans la camionnette, comme si elle avait été à l'origine du mouvement et qu'elle le guidait noblement vers son but. Dans les cathédrales et les églises paroissiales de France, on prie pour Pie IX. et ses réformes. Les bannières sont portées dans les chapelles et bénies.

Des arbres de la liberté ont été plantés au milieu des bénédictions papales. Dans les processions publiques, les prêtres de tous les ordres se mêlent. La blouse du démocrate et la redingote de la bourgeoise côtoyaient la robe du curé, le capuchon du capucin et la corde du franciscain. À cette époque, le danger n'était pas mince de voir l'infidélité des masses se transformer en superstition et la papauté s'enraciner à nouveau dans l'esprit populaire de l'Europe. Mais il plut à la Providence de délivrer le monde d'une si grande calamité, en écrivant la confusion sur les conseils du Vatican. Et lorsque nous parlons de délivrance, nous n'insinuons pas que tout péril provenant de la papauté est écarté, mais seulement que la manœuvre insidieuse et dangereuse de Pie IX, maintenue avec une grande plausibilité et exécutée avec un immense éclat pendant près de trois ans, a été complètement démasquée et vaincue. Et nous sommes disposés à considérer que ce n'est pas une légère clémence.

Une crise se produisit dans le mouvement, qui aurait pu être prévue, mais à laquelle aucune ingéniosité papale ne pouvait répondre. Les grandes promesses et les simulacres de réformes - tout ce que le pontife réformateur avait donné jusqu'à présent - ne pouvaient plus suffire. Les masses étaient sérieuses, et l'on exigeait

maintenant des bienfaits, grands, substantiels et étendus, tels qu'ils auraient réduit la suprématie papale en poussière, une presse libre, la sécularisation du gouvernement papal, et l'introduction de l'élément représentatif et constitutionnel sous la forme de chambres. C'est pour empêcher que de telles exigences ne soient jamais formulées que Pie IX s'était placé à la tête du mouvement[3]. Aussi habile défenseur de l'infaillibilité et de la suprématie que n'importe quel pape qui ait jamais fleuri dans les âges sombres, Pie IX résolut de ne pas céder et, après un court laps de temps passé dans le remaniement, il rompit ouvertement avec le mouvement et se jeta dans les bras des puissances absolutistes et réactionnaires. Il commença sa carrière de réformateur par une amnistie qui libéra de prison des voleurs, des brigands et des criminels encore plus graves ; et il la termina par une amnistie qui jeta au cachot, ou conduisit en exil, les citoyens les plus vertueux et les plus patriotes de Rome. C'est ainsi que le charme par lequel Pie avait espéré ramener à la paix les furies de la Révolution s'est brisé entre ses mains. Chassée de ce terrain élevé, la papauté a repris la lutte dans une position beaucoup moins avantageuse.

Obligée d'abandonner le masque de la réforme, elle avance contre le christianisme et la liberté sous sa propre forme et avec ses vieilles armes, la coercition et l'épée. Jusqu'à présent, tout va bien. Un plan, organisé par les Jésuites, et exécuté par eux, est en ce moment à l'œuvre dans tous les pays d'Europe. Et lorsque nous en retraçons les rouages, dans la mesure où nous avons accès à leur connaissance, nous découvrons l'état actuel et les tactiques de la papauté. La papauté est donc retournée vers ses anciens alliés naturels, dont elle avait été séparée pendant un court laps de temps. Et les deux, ayant manifestement le même intérêt, resteront probablement unis, jusqu'à ce qu'ils sombrent tous deux dans une perdition commune. Les choses en sont arrivées à ce point que rien d'autre que l'épée de l'État ne peut sauver le pouvoir spirituel, et que rien d'autre que la politique de l'Église ne peut brandir l'épée de l'État. Les deux parties l'ont bien compris.

En conséquence, les Jésuites, que l'explosion révolutionnaire de 1848 avait chassés, ont été rappelés et un accord virtuel a été conclu avec eux. Prêtez-nous votre pouvoir, disent les Jésuites, et nous vous donnerons notre sagesse. Nous sauverons le navire de l'État, mais nous devons nous asseoir à la barre. Et c'est bien à la barre qu'ils s'assoient. Les Jésuites sont à l'heure actuelle les véritables dirigeants de l'Europe. D'un bout à l'autre, ils poursuivent le même but et agissent selon la même tactique. Leur projet de reconquête de l'Europe sous prétexte de réforme n'ayant pas abouti, ils ont été obligés de se rabattre sur leur ancienne méthode de domination, la force ouverte et non déguisée. L'Europe est actuellement sous le gouvernement du sabre. Telle est la prescription des Jésuites pour la guérir de sa folie.

Le premier objet des Jésuites est d'abroger les libertés que la Révolution de 1848 a inaugurées. Ils savent que la liberté et le protestantisme sont deux puissances jumelles, que l'alliance du despotisme et de la papauté est maintenant millénaire, et

que la suprématie papale est incompatible avec l'ordre des choses introduit par la Révolution, et plus particulièrement avec le suffrage universel et la liberté de la presse. La première condition de la restauration de leur pouvoir est donc la suppression des droits de 1848. Ils n'osent pas proclamer par décret la nullité de ces droits, mais ils les abrogent provisoirement. La violence des masses est le prétexte allégué pour placer les grandes villes et plusieurs royaumes entiers du continent sous la loi martiale. Les Jésuites ont bien entendu l'intention de faire de cet état provisoire la condition permanente et normale de l'Europe. C'est ainsi qu'ils tentent insidieusement de river leurs anciennes chaînes sur les nations.

Ils sont sages dans leur génération. Un coup d'œil sur l'histoire passée de l'Europe montre que dans tous les pays où la Réforme a progressé au point d'introduire un gouvernement constitutionnel, le protestantisme s'est maintenu. Alors que dans les pays où le gouvernement n'a pas été réformé, quels que soient les progrès réalisés par la religion réformée, le peuple est retombé dans la papauté. Ils connaissent d'ailleurs assez l'Europe à cette heure pour savoir que si la Pologne, si la Bohême, si l'Italie, si l'Espagne aussi, se dotaient d'un gouvernement constitutionnel, ces pays ne resteraient pas un seul jour sous le joug papal. C'est leur régime absolu seul qui empêche l'érection immédiate d'une Église nationale protestante en Pologne et en Bohême. Une Église chrétienne se formerait à Rome, sans le gouvernement sacerdotal. A peine le Piémont est-il devenu un royaume constitutionnel, au printemps 1848, que l'Église vaudoise obtient sa liberté religieuse et ses membres leurs droits constitutionnels. Tandis que le despotisme de la Russie exclut encore aujourd'hui le missionnaire de ses provinces asiatiques. Ces faits montrent que les Jésuites ont de bonnes raisons de comploter le renversement des libertés de 1848.

Ils ont attaqué ces libertés une à une. D'abord, la presse gémit dans ses anciennes chaînes. En France, en Autriche, à Naples, en un mot dans toute l'Europe catholique, la presse est l'objet de poursuites, d'amendes, et souvent même de suspensions[4] ; cette rigueur ne se borne pas aux journaux, elle s'étend à tous les livres utiles, et surtout à la Bible. A titre d'exemple, nous pouvons mentionner qu'au printemps de 1850, les prêtres poursuivirent deux imprimeurs de Florence pour avoir, sous le gouvernement de la république, imprimé une traduction de l'Evangile de Jésus-Christ.

Le Nouveau Testament en italien, et cela au motif exprès "qu'ils ont publié l'évangile en langue vulgaire, afin que chacun puisse être en mesure de le lire". Ils montrent ainsi leur crainte des lettres et leur désir de retrouver les ténèbres d'autrefois. L'excuse invoquée pour justifier ces mesures tyranniques est qu'une presse libre propage le communisme. Ces personnes oublient que sous la censure rigoureuse de l'Allemagne, rien n'a prospéré autant qu'un panthéisme athée. C'est pour le même motif que l'on s'en prend aux colporteurs qui distribuent des tracts et des bibles[5], surtout en France, où ce travail est le plus répandu.

Les Jésuites font des efforts prodigieux dans tous les pays d'Europe pour prendre en main l'éducation de la jeunesse. En Irlande, le Synode de Thurles a condamné les collèges gouvernementaux et a interdit aux jeunes romanistes de les fréquenter, parce que leurs chaires n'étaient pas remplies uniquement par des romanistes. Ce synode, qui a décrété que les ténèbres valaient mieux que la lumière et que la lumière devait être frappée d'anathème dans toute l'Irlande et, si possible, dans le monde entier, a été présidé par un homme qui croit que le pape est infaillible et que la terre est immobile. En France, un projet de loi fut présenté à l'Assemblée par le ministre jésuite M. Falloux, et adopté, donnant aux préfets le pouvoir de révoquer les directeurs d'école départementaux. Dès le mois d'avril 1850, pas moins de quatre mille maîtres d'école, soupçonnés de pencher pour le protestantisme ou le communisme, avaient été révoqués, sur la plainte du curé de la paroisse. Ces discussions sur l'éducation ont mis en lumière l'existence d'un sentiment en faveur d'une tyrannie spirituelle ou mentale dans des milieux où on la soupçonnait le moins. Nous faisons allusion à MM. Thiers, De Tocqueville et autres.

A peine les Jésuites ont-ils repris l'ascendant à Naples qu'ils commencent leur guerre contre l'éducation. Par un décret du 27 octobre 1849, quiconque s'occupe d'instruction publique ou privée doit comparaître devant un conseil, être interrogé sur "le catéchisme de la doctrine chrétienne", et ne peut exercer sa fonction qu'avec une autorisation. Cela signifie simplement que les Jésuites doivent dicter ce qui doit être enseigné à la jeunesse de Naples, tandis que la loi civile punira tout écart par rapport à leurs ordres. En vertu d'un décret du ministre de l'Instruction de Naples, publié en décembre 1849, tous les étudiants sont placés sous la tutelle d'ecclésiastiques et sont obligés de s'inscrire dans une congrégation ou une société lubrique. Toutes les écoles, publiques et privées, sont soumises à la même loi arbitraire. Les maîtres d'école sont tenus d'emmener tous leurs élèves de plus de dix ans dans l'une des congrégations et de rendre compte chaque mois de leur fréquentation. Depuis lors, l'atroce catéchisme décrit par M. Gladstone, qui enseigne que les rois sont divins, que les papes peuvent se dispenser de prêter serment, et que tous les libéraux sont les enfants du diable et seront éternellement damnés, a été introduit dans les écoles et est maintenant accepté par les enfants. En Autriche et en Allemagne, ils ne sont pas moins occupés à attaquer le savoir sous prétexte de le diffuser. C'est ainsi que les Jésuites s'efforcent de ramener l'esprit de l'Europe dans son donjon. Les chaînes dont l'infidélité a appris aux pères à se débarrasser doivent à nouveau être rivées sur les fils.

Dans les dernières années de la carrière de Napoléon, la situation du catholicisme romain semblait désespérée. C'est alors qu'un petit groupe d'hommes de lettres brillants entreprend de restaurer sa fortune. Lamennais, de Maistre, Bonald, écrivent des ouvrages argumentés et éloquents, défendant le catholicisme et attaquant ses adversaires. Leurs ouvrages font sensation et rassemblent un parti

autour d'eux. Ils s'appuyaient principalement sur la Cour romaine, les Bourbons restaurés et Metternich : ils étaient absolutistes dans leur politique, et leur grand succès les séduisit dans des mesures d'un caractère extrêmement despotique. Sous Louis XVIII. Les persécutions sanglantes reprennent dans le sud de la France et les Jésuites maintiennent des assassins à leur solde. Les maréchaux de France sont obligés de marcher dans les processions et de porter une bougie, sous peine de perdre la faveur de leur souverain. En conséquence, la Révolution de 1830 éclata et tomba sur les Jésuites comme un coup de tonnerre. Ils comprirent leur erreur et décidèrent de ne plus s'appuyer sur les gouvernements, mais d'agir directement sur le peuple, par l'intermédiaire de la presse, de la chaire et du confessionnal. L'intervalle depuis 1830 a été occupé de cette manière par le sacerdoce.

Mais il ne semble pas que leur succès ait été grand. Car c'est un fait trop évident pour être nié, que l'infidélité, sous ses diverses formes de socialisme, de communisme et d'athéisme, est plus largement répandue parmi le peuple français à l'heure actuelle qu'elle ne l'était en 1830. Mais chaque nouveau désastre qui frappe leur système, au lieu de les décourager, ne fait que les stimuler à une plus grande activité. Et depuis 1848, leur zèle est prodigieux : ils sont en train de remplir les écoles de maîtres entièrement dévoués aux prêtres. De nouveaux livres scolaires ont été compilés. Et l'objet principal de leur compilation est l'initiation de la jeunesse aux absurdités de la papauté.

Parmi les traités du bienheureux Alphonse de Liguori, que les prêtres ont l'habitude de mettre entre les mains de leurs élèves et de leurs catéchumènes, il en est un qui se trouve en grande odeur de sainteté dans les séminaires, dans les couvents de jeunes filles, et dans toutes les institutions sous l'influence du clergé romain, et qui est intitulé Paraphrase de Salve Regina[6] ; il avait pour but de recommander le culte de la Vierge. Et parmi d'autres méthodes pour atteindre ce but, il a daigné raconter l'histoire suivante:-Il vivait à Venise [quand, ce n'est pas dit] un avocat célèbre, qui s'était enrichi par la fraude, et toutes sortes de pratiques illicites. Son âme était dans un état des plus déplorables, et la seule chose qui le sauva du sort qu'il méritait tant fut sa vénération pour la Vierge, à qui il répétait chaque jour une certaine prière. C'est ce qui ressort de l'événement mélodramatique suivant.

Un jour, un père capucin dînait avec lui. L'avocat, après lui avoir montré toutes les curiosités de sa maison, dit à son révérend ami qu'il avait encore une chose plus merveilleuse à lui montrer : "un singe, le phénix de son espèce". Il me sert de valet de chambre, dit l'avocat, il sert à table, lave les verres, s'occupe de la porte, enfin il fait tout. Ah ! dit le capucin en secouant la tête, pourvu que ce soit vraiment un singe. Faites-moi voir l'animal. Le singe, après une longue recherche, fut trouvé caché sous un lit, et ne voulait plus bouger. Bête infernale, s'écria le moine, sors de là. Et je t'ordonne, au nom de Dieu, de dire qui tu es. Le singe répondit qu'il était un démon et qu'il attendait le premier jour où l'avocat omettrait de dire sa prière à la Vierge

pour l'étouffer et emporter son âme en enfer, comme le Seigneur lui en avait donné la permission". Telle est l'instruction que le jésuitisme donne à la jeunesse de France. Il n'est guère possible d'afficher un plus grand mépris pour l'entendement humain.

Les "signes et les prodiges mensongers" sont l'une des marques de l'apostasie annoncée. A toutes les époques, les prophètes de Rome ont fait des miracles pour soutenir leurs prétentions. Ce sont des armes dangereuses à une époque où la connaissance est quelque peu diffusée. Néanmoins, Rome a de nouveau eu recours à ces miracles dans ses difficultés[7]. À peu près au moment où le pape est retourné à Rome, une célèbre image de la Vierge à Rimini a été vue en train de cligner de l'œil. La nouvelle du miracle s'est rapidement répandue et des foules se sont rassemblées. Les foules se rassemblent. Le prodige se répète de jour en jour, et de jour en jour, de riches offrandes continuent d'être déposées sur la châsse de la Madone. On apprend alors qu'une autre image, dans une autre ville italienne, a été vue en train de cligner de l'œil. Et bientôt, il y eut toute une pluie de madones clignotantes. Nous demandons si le pape est infaillible et nous recevons un clin d'œil en guise de réponse. Il est difficile de voir le lien logique entre le clin d'œil et l'infaillibilité. Les fidèles, bien sûr, considéreront le clin d'œil comme une preuve de l'infaillibilité du pape. Mais d'autres peuvent y voir le contraire. Si Rome comprenait sa position, une tentative d'établir ses doctrines par des miracles serait la dernière chose à laquelle elle penserait. L'infaillibilité est la base sur laquelle elle fonde toute croyance. Par conséquent, lorsqu'elle avance un miracle comme preuve d'un dogme, elle change en réalité de terrain. Elle commet un grave solécisme dans son argumentation. Et, au lieu de prouver qu'elle est infaillible, elle prouve qu'elle est un imposteur.

Paris fut également le théâtre de quelques miracles. Un certain Pierre Perimond, simple paysan obèse de Grenoble, apparaît à Paris en mars 1850 et annonce qu'il a vu le Sauveur et qu'il a reçu de lui la mission de guérir les malades et de convertir le monde. Il resta allongé pendant la semaine de la Passion, les stigmates imprimés sur son corps et le sang distillant goutte à goutte de ses plaies "sacrées. Au coucher du soleil, les plaies cessent de saigner. Il guérissait par le toucher les malades qui lui rendaient visite. Peter Perimond était manifestement un instrument des prêtres, qui avaient organisé toute l'affaire avec beaucoup d'habileté. Certains des premiers anatomistes de Paris examinèrent le thaumaturge et déclarèrent que "tout cela était une jonglerie"[8] On vit une Véronique verser des larmes à Naples, sans doute sur les malheurs du pontife exilé. Une Madone à Rome a été observée en train de hocher la tête avec une grâce particulière à certains de ses dévots. Mais le prêtre, maladroit, laissa voir les cordons. De véritables portraits du Christ et de la Vierge, que l'on disait avoir été découverts dans quelque voûte souterraine de l'ancien palais du Sénat à Rome, où ils étaient restés cachés pendant dix-huit siècles, furent mis en vente en France[9].

Pendant l'hiver, les frères de Naples et de certaines régions d'Italie ont mis en garde avec zèle leurs fidèles contre les trois grands maux que sont la révolution, le communisme et le protestantisme. J'ai entendu", dit un correspondant continental, écrivant de Naples en décembre dernier, "j'ai entendu un prédicateur, il y a quelques jours, s'écrier du haut de la chaire d'une église : "Faites attention à ce que vous faites ! Vous pourriez bientôt tomber dans l'état déplorable des Anglais, et perdre tout espoir de salut"[10]. Mais l'activité des prêtres de Rome dans tous les autres domaines en ce moment ne laisse aucun doute sur le fait que ce puissant moteur fonctionne avec énergie et efficacité.

L'Eglise de Rome a soigneusement noté toutes les phases de la société actuelle et, avec sa souplesse et son tact habituels, elle s'adapte à tous et dispose d'arguments distincts pour chaque classe particulière. Aux gouvernements qui tremblent en présence de la "démocratie féroce", elle se présente comme le seul rempart de l'ordre. Elle invite les rois à s'appuyer sur elle et à sauver ainsi leurs trônes et leurs sceptres qui, sans elle, seraient balayés. Elle appelle ceux qui sont choqués par les impiétés et les blasphèmes du socialisme à réfléchir aux conséquences de l'abandon de la vraie foi. Elle leur dit que s'ils se rebellent contre les directives de l'Église, ils plongent dans l'abîme de l'athéisme. A l'homme aisé, qui tremble devant les confiscations et les pillages qu'entraînerait un communisme triomphant, elle se présente comme capable à la fois de préserver ses biens terrestres et d'accroître ses biens célestes. Dans la panique ambiante, elle sait que les hommes n'ont pas le calme de se demander si l'Eglise n'a pas besoin de protection, plutôt qu'ils n'ont la capacité de l'accorder. Les couches supérieures de la société française sont, elles aussi, envahies par une grande anxiété de créer du pouvoir, de découvrir de nouveaux principes et de nouvelles sources d'autorité. Et qu'y a-t-il de plus vraisemblable que l'influence de l'Église pour dompter et subjuguer les passions que la Révolution a déchaînées ?

Jusqu'à aujourd'hui, depuis la grande éruption de 1848, ils n'ont trouvé d'autre principe d'autorité que la force pure et simple. L'armée et la police, pratiquement fusionnées, sont leur seul instrument de gouvernement. Ils ne sont pas anormalement désireux de compléter leur vaste éventail de force physique par un certain pouvoir moral, en enrôlant la prêtrise dans leur camp. Ils considèrent le pape comme une sorte de Fouché moral, un préfet de police spirituel pour l'Europe. Ces hommes d'Etat, en général, - car il faut excepter MM. Montalembert et Falloux, ne se soucient pas de l'Eglise en tant que

L'église. Ils ne se confessent jamais et ne vont jamais à la messe. Mais ils ont besoin de l'Église pour maintenir leur propre autorité. Leur religion est celle du Sir Balaam de Pope, qui, alors qu'il cherchait lui-même à faire fortune dans une politique corrompue, envoyait sa femme et sa famille au sermon. Nous verrons dans quelle mesure cette alliance perfide, motivée par la crainte et la nécessité, est susceptible de favoriser les objectifs des hommes d'État ou des hommes d'Église, lorsque nous

jetterons un coup d'œil sur les symptômes favorables de l'Europe. En attendant, nous la considérons comme l'un des grands courants du monde catholique et l'une des principales causes du retour apparent d'une grande partie des classes supérieures au romanisme. Ainsi, partout, nous observons un mouvement vers le despotisme civil et religieux. Rome est à la tête de ce mouvement.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] "This movement is of some standing in Italy, and cannot now be suppressed." Mr. Seymour, in his "Mornings among the Jesuits," says that the feeling against the sacerdotal government he found universal in the States of the Church. That was in Gregory XVI.'s time. "If the States of the Church," said M. Von Raumer, upwards of twenty years ago "were surrounded by a high and continuous wall, shutting them out from all intercourse with the rest of the world, and preventing all foreign interference, the inhabitants would rise the next day and annihilate the priestly government, and with it perhaps the whole system of the Church of Rome in Italy."

[2] De grands mouvements destinés à régénérer, mais qui se sont révélés en fin de compte destructeurs pour la papauté, sont déjà venus de papes. Le cas de Pie IX. trouve son parallèle, peut-être, dans le grand zèle déployé par le pape Nicolas V. pour la renaissance des lettres au milieu du quinzième siècle.

[3] Le pape s'est manifestement appuyé sur le principe énoncé par Sir J. Macintosh : " Une mince réforme amuse et berce le peuple, l'enthousiasme populaire s'apaise et le moment d'une réforme effective est irrémédiablement perdu ". (Vindiciae Gailicae, p. 106. Lond. 1791.) Il en est ainsi dans les cas ordinaires. Mais dans le cas présent, le mouvement était beaucoup trop profond pour être arrêté par des réformes aussi minces que celles de Pie IX.

[4] Comme le rapporte le "Tuscan Monitor" du 9 février 1850, sur la doctrine selon laquelle le Pape est le vicaire du Christ, des poursuites judiciaires ont été engagées contre le rédacteur du "Nazionale", qui a été condamné à un mois d'emprisonnement et à une amende de trois cents livres. Cela n'illustre-t-il pas tout ce que nous avons dit sur l'incorporation vicieuse de l'Église et de l'État sous la papauté, et sur le fait que le dogme de l'une guide nécessairement l'épée de l'autre ?

[5] Des erreurs amusantes se produisent parfois. En avril 1850, un gendarme arrêta un colporteur, examina son paquet de Nouveaux Testaments, et s'arrêta par hasard sur l'Apocalypse Xxi 15, qu'il prit pour une image de l'Eglise de Rome. Il conduisit le colporteur devant un magistrat. Mais le colporteur fut remis en liberté, parce qu'un prêtre, qui se trouvait là, déclara que l'interprétation du gendarme était erronée.

[6] Voir "London Patriot", 28 février 1850. Le petit livre est imprimé à Lyon par le célèbre éditeur catholique Rusand.

[7] L' auteur a eu la chance d'assister à l'une des "merveilles mensongères" de Rome, il y a quelques années, à Liège. Cela s'est passé le troisième sabbat de juillet 1847. Il y avait eu une longue période de sécheresse, et les papistes de Liège insistaient auprès des prêtres pour qu'ils sortent une certaine pierre qui possédait une telle vertu que, si elle était roulée dans les rues lors d'une procession solennelle, elle provoquerait la pluie. Les prêtres y consentirent. Le jour du sabbat indiqué, la pierre fut apportée. Le lundi, la pluie tomba du matin au soir. Les papistes furent édifiés, et certains protestants ne surent que penser de cette affaire. Le jour de la procession, l'atmosphère présentait des signes manifestes de pluie. L'auteur a appris par la suite que ce jour-là (le sabbat), il avait beaucoup plu en France. L'érudit reconnaîtra là un élément de paganisme. Une cérémonie exactement similaire était pratiquée dans la Rome païenne.

[8] "Church and State Gazette", 13 avril 1850.

[9] Prix des deux portraits, un franc cinquante centimes (1s. 3d.).

[10] "Daily News".

Chapitre II. Nouvelle Ligue Catholique et Menace de Croisade contre le Protestantisme.

Nous nous trompons lourdement si nous considérons ce qui précède comme des efforts sans lien entre eux. Ils font partie d'un plan colossal, élaboré au Vatican, dans le but de restaurer le gouvernement arbitraire et la domination papale dans toute l'Europe. La DEMOCRATIE européenne est le Sphinx moderne : les dynasties du continent doivent résoudre son énigme ou être mises en pièces. Elles doivent soit gouverner cette démocratie, soit l'anéantir. Si elles optent pour la première solution, elles doivent non seulement feindre d'aimer ce qu'elles détestent au fond d'elles-mêmes, mais aussi être prêtes à accorder des concessions illimitées en ampleur et en nombre. Il est désormais trop tard pour adopter une telle politique. Et nul ne sait mieux que les pouvoirs en place eux-mêmes que si elle était adoptée, elle aboutirait rapidement à la suspension complète de leurs fonctions et à l'anéantissement total de leur autorité. Face aux constitutions ignorées, aux serments et aux promesses violés, à l'abondante dépense de sang qui assombrit l'histoire des trois dernières années, la moindre approche de conciliation serait sévèrement repoussée par le parti démocratique.

Il ne reste que la deuxième alternative, la coercition. La démocratie et, avec elle, tout ce qui est libre, que ce soit dans la religion ou dans le gouvernement, doivent être écrasés promptement et universellement. La dernière étincelle doit être étouffée, sinon la conflagration reprendra de plus belle. Or, dans cette guerre, l'Église infaillible se présente à l'État absolutiste comme son allié de loin le plus ancien et le plus fidèle. Son organisation, la plus souple qui soit. Son influence, qui s'exerce dans un domaine d'où celle de l'Etat est exclue, car tant que l'intellect et la conscience ne seront pas aveuglés par la superstition, le pouvoir ne pourra pas réussir à asservir les hommes de façon permanente. Tous ces éléments sont désormais disponibles. De plus, il est de l'intérêt des deux parties d'étouffer cette révolte. Et quoi de plus vraisemblable qu'une communauté d'intérêt suggère une unité d'action ? A priori, nous pourrions donc déduire l'existence d'une grande conspiration contre les libertés de l'Europe, même si les faits déjà exposés, et ceux que nous allons maintenant exposer, ne rendaient pas l'existence d'une telle conspiration incontestable. Nous ne connaissons pas, bien entendu, le jour ou l'heure où cette confédération criminelle s'est formée ; de telles transactions appartiennent à l'obscurité. Mais les mesures publiques des conspirateurs nous permettent de lire l'histoire de leurs heures les plus secrètes, et de dévoiler le caractère de leurs complots les plus profonds.

Une croisade a été entreprise simultanément dans tous les pays d'Europe contre la liberté civile et religieuse. C'est un concert. Les agents qui mènent cette croisade sont partout les mêmes, -le prêtre et le sbirro. Cela ne dénote-t-il pas une confédération entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil pour leur domination commune ? Le catéchisme et la baïonnette, - le jésuite et le gendarme, - l'Église et l'armée, - sont en action combinée et vigoureuse dans toute l'Europe. Voyez Rome. Sous Pie IX. L'ère des pires papes a été ranimée. Le retour de Gaète a marqué le début d'une politique aussi astucieuse dans ses relations extérieures et plus oppressive dans son administration intérieure que celle d'Hildebrand. L'infaillibilité est assise derrière une haie de baïonnettes. Ses assesseurs sont décrits comme des "assassins, des galériens et des voleurs", et les agents subalternes de son gouvernement sont indubitablement des espions et des policiers.

Le patriote, le savant, le constitutionnaliste ont tous été emportés en prison ou envoyés en exil. Seuls les félons sont en liberté et célèbrent les saturnales de la licence sous l'archifélon du Vatican. Le filet du pêcheur est en acier, comme le savent ses victimes. Les clés ne sont plus qu'un symbole, puisque le successeur de Pierre est devenu un geôlier. Rome, pleine de cachots et de foyers désolés, entourée de tombes fraîches, est recroquevillée sous l'ombre maléfique du despotisme pontifical. La parole de Dieu n'ose pas franchir les portes où trône le vicaire de Dieu. Une édition de la Bible de Diodati, s'élevant à quelques milliers d'exemplaires, commencée par la mission américaine sous la République romaine, est enfermée dans les voûtes du Quirinal. Les Bibles incarcérées et les Romains incarcérés racontent la même histoire : ils proclament l'hostilité inchangée et inaltérable de Rome à l'égard de la liberté religieuse et civile.

A Naples, le même objectif est poursuivi avec exactement les mêmes méthodes. Tout ce que la coercition, mentale et physique, peut faire pour faire avaler à un peuple la doctrine selon laquelle les rois sont divins et les papes infaillibles, est maintenant mis en œuvre à Naples. Le gouvernement est dirigé par des prêtres, des policiers et des soldats. La capitale est pleine d'espions. Le confessionnal est travaillé pour découvrir l'opinion, et la police pour l'extirper. Là aussi, comme à Rome, la lumière, et surtout la lumière protestante, est l'objet de la plus grande crainte. La presse est verrouillée, la Bible est interdite, et le jésuite travaille dans sa vocation spéciale de propagateur de l'ignorance, ou de quelque chose de pire. Les quelques écoles enseignées par des protestants britanniques ont toutes été fermées, et toute la jeunesse du pays est sous la tutelle des Jésuites.

C'est sur Naples que le regard du monde civilisé s'est fixé, grâce aux révélations stupéfiantes d'un homme d'État britannique. Examinons de près ce royaume modèle, et son roi modèle, pour des papistes tels que Ferdinand. Nous voyons ici un spécimen de ce que tous les rois seraient si la juridiction et l'enseignement de l'Église romaine

étaient universels. Les actes de Ferdinand, qui ont rempli le monde d'horreur, ne sont que les dogmes de Liguori appliqués à la science du gouvernement.

La tragédie qui se déroule actuellement à Naples a commencé par la dissimulation et le jésuitisme. En 1848, le roi inaugura le gouvernement constitutionnel en jurant "au nom terrible du Dieu très saint et tout-puissant, à qui seul il appartient de lire dans les profondeurs du cœur, et que nous invoquons à haute voix comme juge de la simplicité de nos intentions". Les promesses et les serments furent rapidement suivis de perfidies et de parjures. La constitution, si solennellement inaugurée, qui comprenait une monarchie limitée et deux chambres, avec une garantie pour la liberté personnelle, et la légalité des taxes seulement lorsqu'elles sont imposées par le parlement, a été abrogée en tout point. Mais ce crime est peu de chose comparé à la maxime atroce qui a été avancée sans honte pour le justifier, à savoir que le droit du roi est divin, que ses pouvoirs sont illimités et qu'aucun serment restreignant sa prérogative ne peut le lier. Une doctrine orthodoxe juste, selon Liguori. Un "Catéchisme philosophique" a été compilé par un prêtre, qui agit, bien entendu, sous l'autorité de ses supérieurs, et il est maintenant, en vertu d'un ordre du gouvernement, utilisé dans toutes les écoles, "un ouvrage, l'un des plus singuliers et des plus détestables", dit M. Gladstone, "que j'aie jamais vus". La doctrine de ce catéchisme est que tous ceux qui ont des opinions libérales seront éternellement damnés. Que les rois peuvent violer autant de serments qu'ils le souhaitent pour la cause de l'absolutisme papal et monarchique. Et que "le chef de l'Église a l'autorité de Dieu pour libérer les consciences des serments, lorsqu'il juge qu'il y a une raison valable de le faire"[1].

Dans l'histoire de la papauté, les doctrines démoralisantes ont invariablement été le prélude à de terribles tragédies : il en a été ainsi à Naples. Un Jeffries redivivus, féroce, lâche, assoiffé de sang et aussi complètement créature de la cour que l'infâme larbin de Jacques VII, préside les tribunaux napolitains. La tyrannie aveugle et insatiable de cet homme a balayé tous ceux qui ont coopéré avec la cour dans sa brève mais creuse tentative de gouvernement constitutionnel. Le patriote, le savant, le gentleman, tous sont en prison. De vingt à trente mille prisonniers politiques, selon l'estimation de M. Gladstone, sont dans les cachots de Ferdinand. Nous voudrions pouvoir, comme le romancier, faire un seul captif. Ce cliquetis de chaînes de tous côtés et ce rassemblement de visages hagards, rangée après rangée, jusqu'à ce que l'assemblée frappée par le malheur atteigne des milliers et des dizaines de milliers de personnes, ne font que nous distraire et nous accabler. Ces foules misérables sont enfermées dans des prisons immondes, lourdement chargées de fers, et ne voient la lumière du jour que lorsqu'elle dore les barreaux du toit de leur caveau. D'autres ont été jetés à Ischia et dans les îles voisines de la côte napolitaine, où ils croupissent dans des cachots situés à plusieurs pieds au-dessous du niveau de la mer. On ne peut pas poser le pied sur la terre napolitaine si ce n'est au-dessus d'un cachot. Où, dans

les œuvres de fiction, trouverons-nous une telle tragédie ? Le génie de Shakspeare lui-même n'a jamais peint de plus grand malheur.

Mais la question demeure : qui est responsable de toutes ces souffrances ? Nous répondons en demandant : "Qui a appris à Ferdinand à révoquer la Constitution ? Qui l'a dispensé de prêter serment "au nom terrible du Dieu très saint et tout-puissant ? Qui a écrit le catéchisme qui condamne aux tourments éternels tous ceux qui ont des opinions libérales ? Et qui, en définitive, sont les agents actifs de cette persécution ? Les prêtres de l'Église romaine. C'est elle qui est responsable de toutes ces souffrances. Les trente mille victimes de Naples gémissent dans les chaînes pour que des choses telles que le purgatoire et la transsubstantiation, avec tous les revenus qui en découlent, ne soient pas balayées et que la règle de l'infaillibilité n'explose pas comme une monstruosité. Le sbirro napolitain, le bombardier français et le croate autrichien constituent la triple alliance qui soutient l'imposture du Vatican. Et quelles que soient les énormités qu'ils choisissent de perpétrer, Rome doit en répondre devant la barre de la justice humaine et divine.

Nous avons déjà parlé des concordats avec l'Espagne et l'Allemagne. L'objet de ces actes est de lier plus fermement que jamais ces pays au siège romain. Des revendications sont avancées, auxquelles ces gouvernements n'auraient pas prêté l'oreille à des époques dites moins éclairées que la nôtre. Si elles sont acceptées, elles réduiront les peuples à un niveau de vassalité inégalé, même à l'époque de l'obscurantisme. Cet instrument établit, pour la première fois depuis l'existence de l'État florentin, la soumission complète de l'État à l'Église, dans tous les domaines que cette dernière peut choisir d'appeler spirituels : il autorise le pape à envoyer un nombre quelconque de bulles dans le pays, et les évêques à les appliquer, sans aucun contrôle ; il érige une censure ecclésiastique sur les livres et les opinions. Et il déclare que les biens de l'Église seront aliénés, non pas selon les lois du pays, mais selon le droit canonique. Ces droits souverains que la Seigneurie a transmis et que les Médicis ont défendus, le pouvoir séculier a conspiré pour les remettre entre les mains du spirituel. Entre les Croates de Vienne et les prêtres du Vatican, la liberté est éteinte dans toute l'Italie. Les Alpes et les Pyrénées enferment une région où les hommes se promènent enchaînés. Le Lucifer de ce pandémonium, c'est le pape. S'il peut l'empêcher, jamais une seule Bible ne franchira les Alpes, et l'Italie sera plongée dans les ténèbres éternelles.

La France n'est pas aussi rétrograde, uniquement parce que le parti et la presse y ont encore un certain pouvoir. Louis Napoléon s'est vendu, lui et son pays, au Pape, afin que celui-ci le nomme président à vie : il s'est rendu au Vatican, comme Saül s'est rendu à la sorcière d'Endor, afin d'obtenir par la sorcellerie ce qu'il ne peut commander par le talent. C'est ainsi que le yézidisme européen se poursuit. Le pape vénère le diable pour qu'il lui donne le monde. Et Louis Napoléon adore le pape pour qu'il lui donne la France. D'où une grande renaissance apparente de la Papauté dans

ce pays. Les Jésuites, maîtres du Président, n'en font qu'à leur tête et sont incontrôlés, sauf par la montagne et les masses socialistes. Des prétentions qui dormaient en France depuis vingt ans ont été ravivées au cours des douze derniers mois. Les congrégations et les confréries renaissent. Des croix et des calvaires s'élèvent sur toutes les routes. Les Jésuites passent la nuit à ourdir des complots, et le jour à courir pour les exécuter : ils montent, avec une égale habileté, des sermons et des miracles. Ils jouent le rôle du maître d'école et tirent les ficelles d'un spectacle de Madonna. Ils s'emploient à traquer et à poursuivre le journaliste et le colporteur. Ils hantent les clubs et les saloons, s'introduisent dans les familles et dans tous les milieux. L'abbé Dauparloup et ses associés ne pouvaient être plus affairés et plus importants, bien que Charles X., dans son caractère d'ascète religieux, soit revenu du tombeau.

Partout le jésuitisme s'empare de la jeunesse cireuse, érige de nouveaux collèges, expulse les professeurs libéraux, renvoie par milliers les maîtres d'école communaux, et oblige ceux qui les remplacent à conduire les élèves à l'église et à tous les offices. Les Jésuites tirent leur épingle du jeu dans tout le pays, sous la forme de frères de la doctrine chrétienne et de frères laïcs. Dans la plupart des régions d'Italie, un billet de confession est exigé comme passeport pour les fonctions publiques et les emplois privés. Il n'est pas improbable qu'il en soit bientôt de même en France. Louis Napoléon, que les Jésuites supportent comme le simple locum tenens des Bourbons, s'appuie sur l'Église, et l'Église sur Louis Napoléon. Et une armée puissante entre les mains du Président a donné une force inattendue mais fictive au romanisme en France.

En Autriche, le prince Schwarzenberg a restauré, dans toute leur rigueur, les deux tyrannies du jésuitisme et de l'absolutisme. Alors que tous les autres corps religieux ont vu leurs privilèges réduits, ceux de l'Eglise de Rome ont été pleinement restaurés. Le placetum regium a été aboli et le pape exerce désormais en Autriche un pouvoir incontrôlé dans la nomination des évêques. Une association a été formée par les machinations des Jésuites, appelée "L'Association de la Jeunesse Catholique" ; ses recrues proviennent principalement de la jeunesse des écoles. Chaque membre, en entrant, doit jurer fidélité au pape, et promettre de concourir à l'établissement de missions dans toute l'Autriche, et à la réalisation de la liberté religieuse, expression qui ne peut signifier que le droit d'extirper le protestantisme, puisque les romanistes jouissent déjà d'une pleine liberté en Autriche. Au cours de l'été 1850, les intrigues des Jésuites avaient presque précipité l'Autriche dans un conflit sanguinaire avec la Prusse. La guerre n'a été évitée que par les concessions et les humiliations du roi de Prusse à Olmutz. Les congrégations protestantes de Hongrie ont été tristement harcelées. Et il a été universellement observé que pendant les négociations de 1850, les troupes autrichiennes ont été cantonnées exclusivement dans des districts protestants, selon les méthodes approuvées par Ferdinand II pour punir la non-

conformité. au début de la "guerre de trente ans", et par notre propre Charles II. Et maintenant la maison des

Habsbourg est revenue entièrement à ses maximes traditionnelles de gouvernement, et a complété sa réaction par son édit, en août de cette année (1851), proclamant la volonté de l'empereur comme seule constitution du pays, et rendant le cabinet et le conseil d'État responsables devant l'empereur seul. Ainsi, le dernier lambeau de constitutionnalisme a été balayé, et le tissu nu d'un despotisme pur et dur a été mis en place à sa place. François-Joseph fournit un autre exemple du fait historique que les vassaux de l'Église sont uniformément les oppresseurs de leurs sujets.

Que le jésuite se niche à nouveau à l'ombre de Schonbrunn n'est pas surprenant. Mais on peut s'étonner que la Prusse ouvre ses portes à ces hommes. Pourtant, le fait est aussi incontestable que mélancolique. Frédéric-Guillaume, le roi de Prusse qui se dit protestant, a pris la vipère dans son sein et s'est joint, avec son royaume, à la grande ligue anti-protestante. La pédanterie de cet homme dans les discours et son bricolage dans le travail du gouvernement, son héroïsme dans les paroles et ses lacunes dans les actes, sa voix, qui est la voix d'un protestant, et ses mains, qui sont les mains d'un papiste, font de lui le Jacques VI de l'Allemagne. Lors d'une récente tournée dans son pays, il a reçu les évêques papalistes avec des sourires et des génuflexions, alors qu'il n'a pu trouver que des froncements de sourcils et des reproches acerbes pour ses ministres protestants. Et pourquoi ? Parce qu'ils avaient permis aux Jésuites de les surpasser dans l'œuvre courtoise de prêcher la doctrine du "droit divin" et de "l'obéissance implicite". Les journaux constitutionnels sont réduits au silence et les professeurs libéraux sont expulsés.

Les Jésuites ont entrepris de n'inculquer d'autres préceptes que ceux de l'ordre et de la loyauté, et c'est pourquoi ils sont libérés de la Prusse. Ils ont descendu le Rhin, entraînant dans leur sillage les dissensions sociales et les conflits familiaux, et ont maintenant pénétré dans toutes les parties du royaume. Ni les doctrines de Hegel et de Fichte, ni le parti piétiste de Gerlach et de Stahl ne sont en mesure de résister aux avancées de l'Autriche despotique vers la domination politique et ecclésiastique de la Prusse. Que l'Autriche intègre une fois ses provinces barbares mais catholiques dans la confédération allemande, et le sort de la Prusse en tant que puissance protestante est scellé. Les bras polypus du catholicisme romain seront étendus sur toute l'Allemagne du Nord. Malheureux Frédéric-Guillaume ! En s'alliant avec l'Autriche et les Jésuites, il ne pensait pas aux malheurs qu'il infligeait à sa maison et à son royaume.

Il n'est pas non plus sans importance, pour prouver que ce retour au despotisme politique et papal en Allemagne est le résultat d'un concert et d'une combinaison, qu'en juillet de cet été (1851), le grand-duc d'Anhalt ait publié une proclamation "A

mon peuple". Ce document, qui se lit comme si un plus grand potentat avait tenu la plume, annonce au monde que "les gouvernements allemands se sont engagés les uns envers les autres à résister énergiquement au développement ultérieur" des principes libéraux. Du plus grand au plus petit despotisme, tous ont le visage tourné vers Rome, le grand despotisme central et modèle. Toute influence réformatrice et libérale est éteinte. Tout organe et parti constitutionnel est écrasé. Le constitutionnaliste et le missionnaire sont également l'objet de jalousie. Seuls le jésuite et le geôlier peuvent circuler librement. Ainsi, les armes de l'Europe continentale sont une fois de plus au service d'une puissance qui étoufferait toute aspiration à la liberté et enfermerait le monde dans l'ombre dense d'un despotisme colossal.

L'objectif de cette ligue, avoué presque en autant de mots, est de défaire la Réforme dans ses effets politiques et spirituels. Mais il est impossible d'atteindre cet objectif tant que l'Angleterre restera un pays libre et protestant. Les puissances papales le perçoivent très clairement. Leur politique consiste donc soit à convertir la Grande-Bretagne au romanisme et à l'absolutisme, soit, si cela est impossible, à l'abattre. L'agression papale a pour but de convertir la Grande-Bretagne, d'abord par l'érection de la hiérarchie, puis par l'introduction de bergers papalistes. Ensuite, en introduisant des évêques papalistes à la Chambre des Lords. Ensuite, en prenant en main tout l'appareil ecclésiastique et éducatif de l'Irlande. Ensuite, en amenant l'Angleterre au romanisme par le biais du tractarisme, aidé par la multiplication des cathédrales, des couvents et des écoles papalistes. Enfin, en modifiant le serment du couronnement, en mariant l'héritier présomptif à une princesse papaliste et, avec sa conversion et son accession au trône, en inaugurant leur pleine domination dans le pays. Mais si nous résistons à cette agression, nous pouvons nous préparer à une agression plus physique. C'est l'infaillibilité ou l'épée que Rome offre maintenant à la Grande-Bretagne. Les exigences de l'époque ont imposé cette voie à la papauté. Rome doit avancer. L'immobilisme serait, dans son cas, comme dans celui des puissances absolutistes, une ruine irrémédiable. Ils ont derrière eux une démocratie infidèle. Et pour la conquérir, ils doivent se précipiter sur la Grande-Bretagne protestante. Car les despotismes qu'ils tentent actuellement d'instaurer ne peuvent coexister sur le même globe avec le constitutionnalisme britannique et la foi protestante. C'est donc l'instinct de conservation qui dicte cette ligne de conduite, et de nombreuses indications sans équivoque montrent que c'est ce à quoi on est résolu. Lorsque le cardinal Wiseman arriva dans le pays, toutes les puissances papales lui envoyèrent leurs félicitations. Qu'est-ce que cela signifie, sinon un défi au protestantisme ?

Les prédicateurs et les organes romanistes ont laissé entendre à maintes reprises que si leurs droits étaient bafoués, les armes des puissances catholiques les feraient respecter. Mais l'Univers a le mérite de s'exprimer franchement. C'est le principal organe papal en Europe et il exprime sans aucun doute les sentiments de ses amis lorsqu'il prêche, comme il le fait maintenant, une nouvelle croisade contre le

protestantisme. Un hérétique examiné et condamné par l'Église, dit L'Univers[4], était autrefois livré au pouvoir séculier et puni de mort. Rien ne nous a jamais paru plus naturel ni plus nécessaire.

Plus de cent mille personnes ont péri à cause de l'hérésie de Wicliffe, et un nombre encore plus grand à cause de celle de Jean Huss. Il serait impossible de calculer l'effusion de sang causée par l'hérésie de Luther, et elle n'est pas encore terminée. Après trois siècles, nous sommes à la veille d'un recommencement". Telle est l'épouvantable tragédie qui se trame, et les comploteurs ne se donnent pas la peine de voiler décemment leur énorme dessein diabolique. Une grande Saint- Barthélemy en Grande-Bretagne, et le règne de l'absolutisme sera établi, et les triomphes du Vatican achevés. De Naples, avec ses vingt mille captifs enchaînés, à Hambourg, sous garnison autrichienne, s'étend une chaîne de forts politiques, reliant les différents pays en une puissante confédération, qui converge sinistrement vers la Grande-Bretagne. Le Pélion est empilé sur l'Ossa, et l'Ossa sur le Pélion. De cette masse imposante, qui menace à la fois le pandémonium de la démocratie en bas et le paradis du constitutionnalisme et du protestantisme en haut, la base est la Russie et le sommet est Rome.

Le fantôme du moyen âge, - car dans cette confédération les dogmes politiques et religieux de ces âges revivent, - le fantôme du moyen âge, disons-nous, que le monde croyait à jamais enterré, est revenu brusquement de son tombeau de trois siècles, et maintenant il rôde sinistrement à travers les nations effrayées et terrifiées de l'Europe, avec la mitre de l'Église sur son front, et la matraque de fer de l'État dans sa main. Son pied est planté avec une pression mortelle sur le cou de ses propres sujets. Et son bras voilé est levé pour frapper d'un coup décisif ce seul pays qui est le foyer de la liberté et du protestantisme.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Deux lettres au comte d'Aberdeen sur les poursuites du gouvernement napolitain. Par le très honorable W. E. Gladstone. Lond. 1851.

[2] Publié dans le "Tuscan Monitore" du 5 juillet 1851.

[3] Pendant que nous écrivons, une preuve a été apportée des relations intimes entre les prêtres et les gouvernements, et des efforts que les premiers sont prêts à faire pour maintenir les seconds. L'Autriche a offert un prêt de quatre-vingt-cinq millions de francs. Cet emprunt n'a pas été souscrit du tout en Angleterre. Partiellement en Allemagne. Plus généralement, mais pas tout à fait volontairement, en Autriche. Mais attention, les évêques romains ont accepté de souscrire à la totalité des moyens disponibles des couvents.

[4] "L'Univers, août 1851.

Chapitre III. Le Propagandisme Général.

Les activités de l'Église catholique romaine s'étendent bien au-delà des limites de son ancien domaine, le monde romain. Partout où la puissance britannique ou l'entreprise britannique ont ouvert un chemin, le missionnaire de Rome vient planter sa tyrannie spirituelle et mentale sous le libre drapeau de la Grande- Bretagne. Que le lecteur jette un coup d'oeil sur le tableau de l'Appendice, qui montre les stations de l'Eglise romaine dans le monde, et il verra qu'elle s'est fixée sur des points si nombreux, et ceux-ci si centraux, soit déjà, soit en perspective, que son but, au-delà de toute éventualité, est de devenir la maîtresse du globe. Et le caractère de cette Église garantit amplement que tout ce que l'organisation, l'argent, le nombre de missionnaires et un zèle inlassable peuvent faire, sera fait pour atteindre ce but. Elle compte actuellement plus de six mille missionnaires à son service.

Ils sont répartis sur toutes les terres, depuis les rivages du Japon jusqu'aux forêts de l'Ouest. Nous n'avons pas besoin de parler des pays d'Europe, régions peuplées, civilisées et riches du globe. C'est là que nous trouvons ses dignitaires en pleine splendeur et ses ordres en pleine vigueur. Dans les principautés du Danube, où la barbarie de l'Est rencontre le raffinement de l'Ouest, dans les plaines de la Mésopotamie et de la Syrie, accrochées aux jupes du mahomédanisme, dans l'Inde, où l'hindouisme s'est implanté, dans les pays de l'Est, dans les pays de l'Ouest, dans les pays de l'Ouest, -en Inde, où l'hindouisme entre en contact avec la science et le christianisme britanniques, en Chine, où les idées et les usages stéréotypés du Céleste Empire fondent devant les empiètements du commerce britannique, en Australie, en Océanie et dans tout le Nouveau Monde, du Cap Horn au Canada.

Son champ d'action s'étend au monde entier. Notons ici la politique de Rome. Elle veille à ce que les influences civilisatrices ne dépassent pas les influences romanisantes. C'est à peu près de cette manière qu'elle a fondé sa domination au début en Europe. Elle rencontra les nations qui venaient du nord. Et c'est dans leur état de semi-barbarie, sans aucune instruction, qu'elle les a admises dans l'Église. C'est de la même manière que cette Église s'avance maintenant vers les tribus semi-barbares de la terre. Et avant qu'elles aient été éclairées ou christianisées à quelque degré que ce soit, elle s'assure de leur soumission à son joug[1]. Elle ne communique aucune instruction chrétienne. Elle n'exige aucune confession de foi. Ils sont toujours des païens, sauf pour ce qui est du nom. Mais la soumission nominale des parents lui donne accès aux enfants, qu'elle éduque en les soumettant totalement à son autorité. Ce ne sera pas la faute de Rome s'il reste un seul individu dans la région la plus éloignée de la terre qui n'a pas courbé l'échine sous son joug.

Nous voyons les Jésuites adopter toutes les mesures et revêtir tous les habits pour réussir dans leur travail. Ils ne reculent pas non plus devant la violence lorsque leur

objectif ne peut être atteint autrement. Dans les dernières années de Louis Philippe, les navires de guerre français ont été mis au service de la Propagande. Personne n'a encore oublié le massacre de Cochinchine au printemps 1847, où les missionnaires jésuites, montés sur les navires de guerre français, ont tiré des coups de fusil sur les habitants. La triste histoire de Tahiti n'est pas non plus oubliée, et ne le sera jamais. Les Jésuites y ont trouvé un paradis physique et moral, où fleurissait une chrétienté aussi pure et charmante peut-être que celle qui a jamais fleuri sur terre. Ils ont détrôné la reine et ravagé l'île par le feu et l'épée, parce que les habitants refusaient d'embrasser une idolâtrie aussi abjecte que celle dont ils avaient été sauvés. La papauté est toujours le même loup. Pour connaître ses véritables dispositions, il ne faut pas l'observer en Europe. Il faut la suivre à la trace sur les frontières du monde païen[2].

Après des siècles de massacres et de persécutions, sa soif de sang n'est toujours pas étanchée. Avant la révolution de 1830, les fonds de l'État français étaient dans une large mesure à la disposition des Jésuites. Mais depuis cet événement, le Trésor français est moins accessible, et les opérations missionnaires de l'Église romaine ont été soutenues principalement par les fonds de la Propagande, dont le siège est à Lyon, sous la présidence de l'archevêque Bonald. Dernièrement, avec l'aide de la Propagande, Pie a poussé ses émissaires, évêques, évêques in partibus et vicaires apostoliques, dans des parties de l'Hindoustan, à l'intérieur et à l'extérieur du Gange, qui n'avaient jamais été visitées par de tels fonctionnaires. Au cours des dix- huit derniers mois, des régions de la Chine, du Tibet et de la Tartarie chinoise ont vu des prêtres papalistes, avec un bréviaire dans une main et une bourse dans l'autre, prêts à prêcher et à prélever des deux mains le tribut au nom de Rome. Les réserves nationales ont beaucoup diminué ces derniers temps et les ressources étrangères ont été mises à contribution. La Belgique et l'Espagne ont été sollicitées. Les pauvres Irlandais, tant dans leur pays qu'en Amérique, ont fait l'aumône. Van Diemen's Land et Botany Bay ont envoyé à Pie de nombreuses couronnes que ses propres sujets, qui le connaissent mieux et l'aiment moins, ont hérétiquement refusées.

Mais aucun des plans des Jésuites, ni tous ensemble, n'égalent en ampleur et en audace leurs tentatives actuelles contre la Grande-Bretagne. Elles ont été concoctées avec une politique plus profonde, sont poursuivies avec plus de dissimulation et d'énergie et, si elles se réalisaient, elles leur rapporteraient bien plus que tous les autres plans qu'ils ont sous la main. La Grande-Bretagne est de loin la nation la plus importante du globe. Dans toutes les régions du monde, elle acquiert une domination et fonde des colonies. Son extension est l'extension du protestantisme. Du moins, elle offre de vastes possibilités d'extension. Depuis le début du siècle, la Bible a été traduite en cent quarante-trois langues. Jamais le nom du Christ n'a été proclamé à autant de nations. Cela s'est produit principalement grâce à l'instrumentation de la Grande-Bretagne. Il était impossible que le Pape ou les Jésuites soient indifférents à

ce grand fait, ou ne voient pas à quoi il tendait. Toutes les considérations pointaient vers la conquête de l'Angleterre. Son rang politique et sa vaste influence morale et chrétienne en faisaient leur plus grand obstacle.

Il était évident que Rome devait détruire la Grande-Bretagne en tant qu'État protestant, ou être détruite par elle. Sa conquête donnerait à Rome la suprématie sur le globe. La conversion de l'Angleterre à la foi catholique est, et depuis quelques années, le grand objectif de la politique papale. Depuis la restauration des Bourbons, au moins depuis 1820, les Jésuites ont poursuivi cet objectif avec un art consommé, une immense vigueur et un succès considérable. Ils ont commencé leurs opérations en Irlande. Revenons à la période précédant l'adoption de l'Acte d'émancipation des catholiques. Le premier pas fut de missionner le Dr Kenry, qui avait été élevé au Collège des Jésuites de Palerme, en Irlande, en qualité de chef provincial des Jésuites. La tâche de cet homme était d'amener les laïcs éduqués, les hommes d'influence en Irlande, sous l'influence des Jésuites. C'est dans ce but que le College of Clongows a été institué. Il était rempli de professeurs jésuites et accueillait les jeunes des classes moyennes et supérieures.

L'étape suivante consistait à soumettre les prêtres irlandais à l'influence des Jésuites. Cela ne pouvait se faire qu'en s'emparant du collège de Maynooth, où était formé le clergé irlandais. Le président de cette institution devint incapable de remplir ses fonctions. Il choisit le Dr Kenry, le chef compétent de tous les Jésuites irlandais, pour le remplacer. Bien que la chose ait été arrangée à l'avance (ce qui ne fait aucun doute) entre le général Roothan à Rome, le Dr Kenry et le président de Maynooth, elle n'aurait pas pu mieux se passer pour les desseins des Jésuites. Peu à peu, des professeurs jésuites commencèrent à être transférés de Clongows à Maynooth. Une confraternité jésuite fut établie parmi les étudiants, appelée la Sodalité du Sacré-Cœur. Un commentaire jésuite sur les Écritures fut introduit, que tous les étudiants étaient invités à étudier. C'est ainsi que le collège, et à travers lui l'ensemble de la prêtrise irlandaise, passa sous la domination des Jésuites. Le peuple était sous la domination de la prêtrise, la prêtrise sous celle du Dr Kenry, le chef de tous les jésuites irlandais, et le Dr Kenry sous celle du général Roothan, le chef du jésuitisme dans le monde entier. Nous n'avons pas besoin de décrire l'agitation politique qui s'ensuivit, le résultat qui la couronna et qui permit aux catholiques romains et aux jésuites d'être admis librement au Sénat britannique. La scène principale des opérations était maintenant transférée par les Jésuites en Angleterre.

Les Jésuites ont une sorte de sagacité intuitive pour comprendre ce qui fait la force d'un ennemi et, bien sûr, le point à attaquer. L'Église d'Angleterre, voyaient- ils, était le principal obstacle qui les séparait de l'ascension politique. S'ils parvenaient à la romaniser, la bataille serait à moitié gagnée. Et c'est pour atteindre cet objectif qu'ils ont déployé tous leurs efforts. Mais avant de commencer les opérations sur l'establishment anglican, il y avait un point préliminaire à gagner, la réduction des

vieilles familles papalistes à la domination des Jésuites. Pour ce faire, le collège de Stoneyhurst a été construit. Cette institution est florissante et presque toutes les premières familles catholiques d'Angleterre sont éduquées dans ses murs. Ils y reçoivent une formation qui leur permet d'être influents dans la société anglaise. Mais la bataille principale était dirigée contre l'Église d'Angleterre. Ils s'efforcèrent de raviver les principes dormants d'origine papaliste qui avaient été laissés en elle depuis la Réforme. Ils profitèrent de ses formes, dont certaines ont un parfum de superstition, pour raviver en elle l'amour de la papauté.

Bien sûr, nous n'avons aucune preuve directe que des Jésuites[3] ont pris des ordres dans cette Église et ont officié en tant que pasteurs pour accélérer le mouvement. Mais peu de gens seront disposés à douter du fait, si l'on considère maintenant l'ensemble de la carrière de MM. Wiseman, Pusey, Ward, Newman, et si l'on considère l'histoire et le caractère des Tracts for the Times". Le Tract No. 90, où la doctrine des réserves est abordée, porte de fortes marques d'une origine jésuite. Si nous pouvions connaître toutes les instructions secrètes données aux dirigeants du mouvement puseyite, les réserves mentales qui leur ont été prescrites, nous serions bien étonnés. "Allez-y doucement", croit-on entendre le grand Roothan leur dire. Rappelez-vous la devise de notre cher fils le cidevant évêque d'Autun : "Surtout, pas trop de zèle"[4] ; mettez peu à peu en lumière l'autorité de l'Eglise. Si vous parvenez à la rendre égale à celle de la Bible, vous aurez fait beaucoup. Changez la table du Seigneur en autel. Élevez cet autel de quelques centimètres au-dessus du niveau du sol. Tournez-vous progressivement vers lui lorsque vous lisez la liturgie. Placez-y des cierges allumés. Enseignez au peuple les vertus du vitrail et faites-lui sentir la majesté des basiliques gothiques[5].

Introduire d'abord les dogmes, en commençant par celui de la régénération baptismale. Ensuite, les cérémonies et les sacrements, comme la pénitence et le confessionnal. Enfin, les images de la Vierge et des saints. Montrez surtout à la noblesse la position élégante que le catholicisme romain lui réserve, et faites-lui comprendre que l'Église de Rome est seule en mesure de résister à la démocratie". Telle est la voie qui a été suivie. Et voyez le résultat ! La dernière liste publiée des ministres anglicans ayant fait sécession à Rome[6] - certifiée correcte en ce qui concerne les personnes nommées, mais incomplète en ce qui concerne le nombre - s'élevait à soixante-six. Et l'establishment anglican semble courir le risque d'être divisé en deux, ou brisé en morceaux, sur le sujet de la régénération baptismale.

L'étendue et la variété des mécanismes que le romanisme a mis en place en Angleterre, tels qu'ils sont décrits ci-dessous, sont vraiment formidables et alarmants[7].

Le pays de Knox n'a pas non plus été oublié par la propagande papaliste. L'Écosse a été divisée en trois diocèses. Des efforts considérables sont actuellement déployés

pour y implanter des congrégations, des collèges, des couvents et des écoles papalistes. Les reliques de la papauté dans les Highlands et l'afflux de hordes irlandaises dans les Lowlands ont été mis à profit pour former des centres à partir desquels les influences papalistes peuvent se propager. Une bonne moitié des fonds qui soutiennent ces opérations est envoyée par la Propagande de Lyon. Un grand nombre des prêtres stationnés en Écosse ont reçu leur éducation dans des collèges jésuites sur le continent et sont eux-mêmes très probablement des jésuites. Leur quartier général se trouve à Brown Square, à Édimbourg. Il serait intéressant de connaître les intrigues dont cette maison, aux fenêtres perpétuellement obscurcies, est le centre. La papauté ne fait pas de grands progrès parmi les classes inférieures d'Écosse : les salons de la nouvelle ville d'Édimbourg sont le principal théâtre de ses opérations. Et c'est là que la finesse inégalée et l'art profondément voilé de la papauté ont été récompensés.

Les jésuites, qui ont reçu une éducation poussée, sont employés à cette tâche. Une soirée est fixée, le groupe se réunit et ceux qui ont été instruits à l'avance guident la conversation de telle sorte que le dignitaire papaliste qui se trouve par hasard dans la salle est amené, bien malgré lui, à parler des mérites comparés du protestantisme et du catholicisme romain. Ou bien, à partir d'un morceau de statuaire ou de peinture qui se trouve par hasard dans la pièce, il s'arrange pour lâcher un mot à la louange de la Vierge, et un autre à la réprobation de ce sévère iconoclaste qu'est John Knox. Ces opérations de sape et d'extraction sont poursuivies avec une grande vigueur : on a fait quelques pervers, surtout des dames, qui sont employées, à leur tour, à en assurer d'autres. Il n'y a pas longtemps que la communauté protestante a été effrayée par l'annonce officielle, dans le Catholic Directory, que soixante-dix convertis du protestantisme avaient été confirmés au cours de l'année 1848, rien qu'à Édimbourg[8].

Parmi les agences conçues pour agir sur les masses, nous pouvons citer les nombreux couvents et monastères qui se développent dans nos villes, où l'on s'occupe de l'instruction des enfants protestants, au profit desquels ces séminaires sont principalement destinés. Nous pourrions également citer les écoles papalistes et d'autres institutions, dans certaines desquelles la célébration des rites papalistes est prévue, comme dans l'école de New Market Street, à Édimbourg, qui est marquée par une croix dorée et où, comme nous l'indique le Catholic Directory, "à l'extrémité supérieure se trouve un autel soigné, caché, sauf lorsque cela est nécessaire, par un écran"[9].

Deux sociétés ont été récemment formées en Écosse pour aider à réduire les masses sous la domination du romanisme. La première que nous mentionnons s'appelle la "Holy Guild of St. Joseph", instituée en 1844 : elle combine le caractère d'un "club de bienfaisance" avec celui d'une "sodalité chrétienne ou d'une confraternité pieuse, qui se réfère uniquement à l'amélioration spirituelle de ses

membres"[10] Son véritable objet est l'avancement de la papauté, voilé sous le prétexte de la charité. Ses membres ordinaires doivent être catholiques et s'astreignent à l'accomplissement de certains devoirs religieux. Les membres honoraires, qui peuvent être des "chrétiens de toute confession"[11], sont moins contraints : ils sont admis dans le seul but de bénéficier des fonds, étant présumés plus riches que les membres ordinaires. Ils sont cependant tenus de participer à certaines parties du culte romain et sont autorisés, en contrepartie, à participer aux bénéfices de la société, parmi lesquels les prières de la confrérie pour eux après leur mort.

Une autre société, appelée "Fraternité de Saint-Vincent-de-Paul", œuvre dans le même domaine. Le pays d'origine de cette fraternité est la France. Une branche de cette société a été établie à Rome en 1836. Son objet ostensible, comme celui de la première, est la charité, c'est-à-dire le ravitaillement en combustible et en vêtements des pauvres. Mais "ces secours temporels ne sont que la couverture qui cache le bien spirituel qu'elle fait aux âmes". La vieille ville d'Edimbourg est divisée en six quartiers, chacun sous la responsabilité de deux ou plusieurs frères. Les espoirs que les Jésuites fondent sur les opérations de cette société et d'autres semblables, peuvent être déduits du passage suivant : -"Des choses merveilleuses semblent être en réserve pour nos conférences en Angleterre", dit le Rapport général de 1844. "Et ce sera pour nous une douce et pieuse consolation de penser que, dans le mouvement qui ramène le peuple de Grande-Bretagne dans le sein de l'unité, notre chère société aura peut-être aidé par ses prières et par ses oeuvres à la régénération religieuse de cette puissante nation"[13] Il n'y a guère de catholique romain à Édimbourg que ces sociétés n'aient poussé à leur service, et qui n'exercent leur prosélytisme avec les armes de textes pervertis et de calomnies éculées.

Il n'y a pas une colonie sous la couronne britannique qui ne soit le théâtre de stratagèmes et de tactiques papalistes. Au Canada, une partie considérable des terres est tombée entre leurs mains. Un coup d'œil sur le registre américain, dans le Registry for the whole World de Battersby, montre la rapidité avec laquelle de nouvelles cathédrales, de nouveaux couvents et de nouvelles écoles voient le jour dans de nombreuses régions des États-Unis. En 1850, ce corps comptait 4 archevêques, 30 évêques, 1073 églises, 1081 prêtres et une population d'un million et demi d'habitants, selon l'Almanach catholique romain[14]. En Amérique britannique, ils fomentent des divisions pour obtenir des concessions et des subventions de la part du gouvernement. Leur grande maxime, tant en Irlande qu'au Canada, est : "Agitez ! agitez !" et c'est ce qu'ils feront partout où ils seront suffisamment nombreux. Ils ont des sœurs de miséricorde qui offrent leurs services aux émigrants et les enrôlent ainsi dans le soutien de la papauté dès leur arrivée sur les rives du Nouveau Monde. Certains de leurs prêtres reçoivent de petits salaires de l'État, sous prétexte de remplir certaines fonctions officielles, comme le révérend M. Duguesney à la Jamaïque, qui atteste la

présence de soldats catholiques dans les casernes du camp[15]. À Gibraltar, les romanistes reçoivent annuellement cinq cents livres du gouvernement. La principale augmentation du nombre de papistes en Amérique est due aux hordes d'Irlandais qui se déversent continuellement au Canada et dans les États. L'Irlande est en fait une vaste propagande papaliste pour l'hémisphère occidental et l'hémisphère méridional. Les romanistes travaillent vigoureusement avec la presse en Amérique. Aux États-Unis, ils ont une revue trimestrielle, une revue mensuelle et douze journaux hebdomadaires, presque tous édités par des prêtres[16].

Retour à l'ancien monde. En mars 1850, le gouverneur papaliste de Malte, M. More O'Ferral, a tenté de faire de l'Église romaine de cette importante colonie ce qu'elle est en réalité, l'Église dominante. Selon un article du Code amendé, l'Église catholique romaine de Malte était qualifiée d'"Église dominante". D'autres articles stipulent que quiconque viole, en paroles ou en gestes, un article de l'Église catholique romaine est passible d'une peine d'emprisonnement de quatre à six mois[17] : un refus de se découvrir au passage de l'hostie ou une parole prononcée à l'encontre de la Vierge et des saints sont passibles des sanctions prévues par le code. Il s'agissait là d'une atteinte grave au principe de la tolérance britannique et d'une tentative jésuitique d'obtenir la reconnaissance légale du culte de l'hostie et du dogme de la transsubstantiation. Quelques jours après la parution de cet édit, les mariages mixtes furent interdits à Malte et dans ses dépendances, sauf sur la promesse solennelle des parties que les enfants issus de ces mariages seraient élevés dans la foi romaine. Ceci offre un bel exemple de l'esprit intrigant et envahissant du jésuitisme dans toutes les colonies britanniques. Mais Rome ne poursuit son système de prosélytisme avec autant de vigueur qu'en Australie et en Océanie. Elle anticipe l'éminence future de ce jeune empire, qu'il n'atteindra certainement jamais si elle réussit à lui imposer son joug. Elle va stéréotyper son état, comme elle l'a fait pour le Bas-Canada. En attendant, elle lui envoie des cargaisons de prêtres, de sœurs de miséricorde et de catholiques irlandais. Depuis de nombreuses années, on a le sentiment que l'émigration de ce pays est conduite de manière à favoriser la propagation de la papauté en Australie. La grande proportion de ceux qui sont emmenés en Australie aux frais de l'État sont des catholiques romains, en particulier des orphelines des hospices irlandais. L'objectif est évidemment de fournir des épouses catholiques aux protestants anglais et écossais des classes les plus humbles d'Australie, et de romaniser ainsi les colonies australiennes par le biais de l'artifice astucieux et tout à fait jésuitique des mariages mixtes.

L'essor rapide et prometteur de l'Église romaine en Australie comporte d'immenses dangers pour la colonie et la mère patrie. Cela s'est produit principalement grâce au programme d'émigration Bounty. Les terres incultes de la colonie sont vendues aux enchères et les recettes annuelles, qui s'élèvent actuellement à quatre cent mille livres, sont consacrées à l'importation d'émigrants

du Royaume-Uni. Le projet est confié à des spéculateurs qui reçoivent un certain montant par tête pour leur cargaison d'émigrants. Des hordes d'indigents irlandais, tous papistes, sont rassemblés dans le sud et l'ouest de l'Irlande et, après avoir été expédiés à Plymouth ou à Cork, sont transportés à travers le monde et jetés sur l'Australie. C'est ainsi qu'un flot de terres irlandaises s'est déversé régulièrement, pendant plusieurs années, sur cette colonie. Et une nouvelle Irlande est en train de naître dans le Pacifique. En 1822, deux prêtres, l'un en Nouvelle-Galles du Sud et l'autre dans la Terre de Van Dieman, suffisaient pour toute l'Australie. Mais voyez la force du romanisme dans l'hémisphère sud aujourd'hui. L'Océanie a été divisée en onze diocèses, dirigés par un archevêque, dix évêques et deux cents prêtres.

Ils sont complétés par un personnel nombreux de sœurs de charité, d'étudiants ecclésiastiques et de frères chrétiens ou de maîtres d'école, qui ont fait vœu de célibat et de dévotion à la papauté. Dans toutes les villes, il y a un prêtre et une, voire plusieurs congrégations. Le nombre de membres varie de quatre cents à deux mille cinq cents. Polding, originaire d'Angleterre et créé par le pape en 1840, archevêque et comte des États pontificaux. Des subventions généreuses sont accordées par le trésor colonial pour aider à l'édification de cathédrales et de chapelles. Un modèle d'acte de fiducie est déposé au bureau du secrétaire. Le bâtiment est inspecté par l'architecte du gouvernement. La somme nécessaire est alors versée. De même que la maison de messe est construite en partie, le prêtre est rémunéré en partie par le gouvernement. Une liste des titulaires de sièges, avec le montant du loyer annuel ou trimestriel payé par chacun, est transmise au gouverneur, et un ordre est immédiatement émis pour le paiement de l'allocation. Les écoles et les maîtres d'école sont également aidés par le trésor public, et ce, dans des proportions non négligeables. En 1849, la somme votée s'élevait à dix-huit cents livres, et la somme inscrite au budget de l'année suivante s'élevait à plus de vingt- six cents livres. Ce qui rend ces chiffres encore plus extraordinaires et plus injustifiables, c'est qu'il existe dans la colonie un système gouvernemental d'éducation[18]. Nous voyons ainsi quelle toile Rome a étendue sur cette belle portion de notre empire colonial, et combien sa vantardise est justifiée, à savoir que l'Australie est déjà toute à elle.

L'Australie, de par sa position géographique, est la citadelle même de l'hémisphère sud : elle est destinée à donner une population et une langue, et, nous l'espérons vivement, la liberté et la religion, à toute cette région du globe. Mais que la papauté s'en empare, et elle transformera ce qui aurait pu être une carrière de progrès illimité, en une carrière de décadence prématurée. Au lieu de devenir un grand empire, l'Australie sombrera dans la décrépitude de l'Irlande. Et ce n'est pas tout. Rome fermera les portes du Pacifique à l'entrée de l'Évangile et créera ici une masse dense de ténèbres et de païens qu'il faudra peut-être des siècles pour dissiper. Et ce ne sera pas tout. Elle dressera ses batteries sur cette solide redoute et jouera

avec un effet prodigieux sur nos missions dans l'Est et sur notre chrétienté à la maison.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Plus de quarante sociétés indépendantes sont centralisées dans les deux instituts de la propagande à Rome (fondé en 1622 et agrandi par Urbain VIII) et des missions étrangères à Paris. Ces sociétés missionnaires, - celles de France du moins, se maintiennent entièrement par des contributions volontaires. En outre, il s'est formé, depuis deux ans, une Société océanique, fondée par M. Marzion, et destinée à opérer dans les îles australiennes en combinant le commerce avec le prosélytisme. Le premier navire de la société, nommé l'Arche d'Alliance (comme pour défier l'Alliance évangélique, tout en imitant manifestement nos navires missionnaires et le projet de civilisation africaine de feu Sir F. Buxton), a pris son départ pour les mers du Sud il y a quelque temps. L'institution s'enorgueillit déjà de posséder quatre navires.

Cette société a une branche en Italie, composée de trois comités auxiliaires, à Gênes, Turin et Rome. Cette succursale, fondée en 1845, et constituée pour une durée de trente ans, a émis des actions de cinq cents francs chacune, sur lesquelles elle garantit un intérêt de cinq pour cent. Les dividendes sont ajoutés au capital. Le Comité de Gênes a acheté un navire qui devait partir au commencement du mois dernier (septembre 1847), avec une riche cargaison, et jusqu'à quarante missionnaires à bord. Son itinéraire est le suivant : Valparaiso, Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Macao, Hong-Kong et le nord de la Chine. D'après ces faits et d'autres encore, il est évident que Tahiti n'est que le début des malheurs". ("Christian Record", octobre 1847).

[2] Il existe une pièce de monnaie papale en leur honneur [celui des Jésuites], sous le nom de "domini canes", les nobles chiens de chasse des hérétiques. L'illustration est un chien avec une torche allumée dans la gueule, traversant un globe. La devise est la suivante : " Que vais-je faire si la torche est déjà allumée ? (Les Jésuites tels qu'ils étaient et tels qu'ils sont, par Duller. Introduction.)

[3] Lorsque les Jésuites se rendirent en Inde, ils se colorèrent le corps et jurèrent qu'ils étaient des brahmanes qui pouvaient remonter jusqu'au dieu Brahma. En Chine, ils enseignaient que la doctrine de Confucius différait peu ou pas du tout de la leur. À l'époque de la Réforme, les Jésuites sont entrés dans l'Église d'Angleterre et ont prêché en chaire contre la masse et les formes figées, afin d'inciter le peuple à lutter contre son Église. Pourquoi ne pourraient-ils pas aurait eu recours à la même tactique dans le cas présent ?

[4] Le conseil de Talleyrand aux ambassadeurs étrangers.

[6] Un ecclésiastique, à qui l'on demandait la signification des vitraux d'une église, répondit avec autant de pittoresque que d'astuce : "Per varios casus, per tot discrimina rerum, tendimus in Latium."

[7] Publié dans le "London Patriot" en mars 1850. Très augmenté depuis. [D'après l'annuaire catholique anglais de cette année (1850), il semble qu'il y ait actuellement en Angleterre 674 chapelles, 880 prêtres, 13 monastères, 41 couvents, 11 collèges et 250 écoles. Après un espace de trois cents ans, des religieuses sont à nouveau stationnées dans la ville universitaire de Cambridge. Le 11 février 1850, les écoles de la mission catholique romaine sont ouvertes sous la direction de deux religieuses de l'ordre de l'Enfant Jésus du couvent de Northampton. Quelques jours plus tard, une messe fut célébrée par un prêtre pour l'invocation spéciale du Saint-Esprit sur les travaux des sœurs.

[8] Annuaire catholique pour 1849, p. 102.

[9] Ibid. P. 64.

[10] Règles de la Sainte Guilde de Saint-Joseph, p. 5.

[11] "Chrétiens de toute dénomination" [cité dans les règles], un exemple de l'hypocrisie et de la ruse employées pour trépaner les protestants. Nous avons déjà prouvé que tous ceux qui dépassent les limites de l'Église catholique romaine (à quelques misérables exceptions près) sont qualifiés d'hérétiques et voués aux flammes éternelles.

[12] La Sodalité du Sacré-Cœur s'étend au monde entier et fait de chaque catholique romain un missionnaire.

[13] Confrérie de Saint-Vincent-de-Paul, Rapport de la première assemblée générale, avril 1846, p. 5.

[14] Alliance évangélique, 1851. Statistiques américaines, par le Dr Baird.

[15] Battersby's Registry for the whole World (1850), p. 422.

[16] L' auteur a lu dans le "New York Evangelist" et d'autres journaux américains que les émigrants papaux installés dans les districts manufacturiers des États-Unis restent rarement papistes au-delà de la troisième génération.

[17] L' histoire de ce code illustre parfaitement le génie législatif de Rome et la manière dont elle gouvernerait le monde si elle en était le législateur. Le code maltais a été rédigé à l'origine en 1831. Le gouvernement l'a renvoyé chez lui pour qu'il soit révisé par M. Sherrif Jameson, du barreau écossais. M. Jameson l'a débarrassé de ses principes despotiques et l'a rendu tout à fait britannique dans son génie et tolérant dans son esprit. À son arrivée à Malte, l'évêque romain condamne le code "comme une tentative d'introduire une protection égale des différentes croyances, comme cela a

été pratiqué récemment dans les nouvelles colonies". Les Jésuites se mirent au travail et le rendirent bientôt digne de figurer parmi les codes du quatorzième siècle. Les romanistes de Malte ont abandonné l'échelle graduée, mais conservent le titre de "Dominant".

[18] Voir le registre de Battersby pour l'ensemble du monde [catholique] pour 1850. Livre bleu du gouvernement [colonial], 1849. Lang's Popery in Australia. Lang's Popery in Australia. Edin. 1847.

Chapitre IV. Perspectives de la papauté.

Les sociétés, pas moins que les individus, récoltent ce qu'elles ont semé. Et dans les convulsions et les révolutions de notre époque, Rome récolte le fruit de siècles de superstition et de despotisme. La papauté livre en ce moment sa troisième grande bataille. La première a été celle de l'empire, dont elle est sortie victorieuse. Sa deuxième bataille a été contre le christianisme, en la personne de ses confesseurs albigeois et vaudois. Là aussi, elle a été victorieuse. Sa troisième grande guerre est celle qu'elle mène actuellement contre le COMMUNISME ATHÉISTIQUE, qui s'est levé en même temps, avec une intensité et une puissance extraordinaires, dans tous les pays catholiques d'Europe. D'où vient ce principe nouveau et destructeur ? Il est l'aboutissement naturel de la servitude dans laquelle l'esprit humain a été si longtemps maintenu, de la violence faite à la raison et à la foi, car la superstition est la mère de l'athéisme.

L'esprit national français s'est longtemps efforcé de trouver un exutoire dans le christianisme. Cela lui a été refusé. Il a alors cherché la liberté dans le scepticisme, qui a rapidement abouti à l'athéisme. L'infidélité française a donné naissance à la démocratie française. Nous avons déjà dit que l'élément démocratique est entré dans le monde avec le christianisme et qu'il s'est ravivé dans la Réforme de Jean Calvin. Il y a cependant cette différence que, tandis que la doctrine de Calvin aurait donné à l'Europe la vraie liberté, le gouvernement constitutionnel, la doctrine de Voltaire lui a donné une anarchie qui s'est baptisée elle-même dans le sang. Le scepticisme, engendré ainsi par la superstition, a envahi l'Europe et libéré les masses de tout contrôle divin et, par voie de conséquence, de toute autorité terrestre. La couvée de révolutions qui tourmente aujourd'hui l'Europe est la progéniture de Rome. C'est de ses propres reins qu'est sortie l'hydre qui menace de la mettre en pièces. La sorcière des Sept Collines, comme la sorcière de Pandémonium, est maintenant

"Avec des terreurs et des clameurs autour de nous

De ma propre couvée, qui se nourrit de mes entrailles."

C'est là que réside la grande difficulté des gouvernements, et surtout de la papauté : la superstition qui, lorsqu'elle était un principe de croyance, leur permettait de gouverner les masses à leur guise, n'est plus un principe de croyance. Avec la superstition, leur pouvoir s'est évanoui. L'élément qui conférait à la papauté, en tant que puissance gouvernante de l'Europe, une sorte de toute-puissance, a disparu. Les gouvernements et la papauté ont entre-temps remplacé l'élément spirituel par un élément purement physique. Partout, le despotisme paternel a fait place à une tyrannie militaire. Mais combien de temps cela peut-il durer ? Lorsque l'habitude de l'obéissance aveugle et irraisonnée a été détruite, cela ne peut pas durer longtemps. C'est du moins ce qu'il nous semble.

Si un grand changement se produisait, de nature à provoquer un enthousiasme mental dans toute l'Europe, la papauté pourrait redevenir aussi forte qu'avant et gouverner l'Europe pour les siècles à venir. Mais tant qu'elle continuera à s'appuyer sur l'épée et à être détestée par les masses comme étant à la fois un imposteur et un oppresseur, il y a peu de chances qu'elle retrouve son pouvoir. L'alliance du sacerdoce avec un despotisme expirant et usé ne tendra pas à renforcer la liberté populaire. La vengeance populaire a été entièrement dirigée contre le sacerdoce lors de la première Révolution française, parce que le sacerdoce avait été complètement identifié avec le gouvernement. En 1830, les prêtres furent de nouveau l'objet d'attaques, parce que les Bourbons aînés en avaient fait des auxiliaires politiques. En 1848, ils y échappent parce qu'ils ne s'étaient pas mêlés de politique auparavant. Leur identification actuelle avec les pouvoirs en place sur tout le continent ne manquera pas de les rendre à nouveau l'objet de la vindicte populaire.

Comme une sécheresse sur les eaux, l'infidélité a gaspillé et asséché les forces vives du catholicisme romain. Le socialisme est le mauvais ange que Dieu a envoyé pour frapper l'armée de ses ennemis. C'est un simulacre moral. La Réforme était un messager de bonnes nouvelles, un prédicateur de repentir. Mais les hommes ne se sont pas repentis. Et le messager est retourné à celui qui l'avait envoyé. Le communisme vient ensuite : il annonce la fin du monde papal et l'arrivée de l'heure du jugement. Partout où l'infidélité est forte, la papauté est faible. Le panthéisme est répandu dans toute l'Allemagne du Nord, et il est difficile de dire s'il a été plus fatal au protestantisme ou au romanisme. Le long du Rhin, si l'on en croit les rapports publiés, il y a des millions d'athées. Le rationalisme a encore perdu du terrain dans les classes supérieures. Les universités commencent à s'imprégner d'un esprit évangélique et croyant, et une partie du clergé, parmi les plus influents, connaît un renouveau religieux.

La "Mission intérieure" d'Allemagne travaille vigoureusement, imprimant des tracts et de vieux ouvrages de piété, formant des sociétés bibliques et instituant des bibliothèques chrétiennes. Ces efforts, qui s'étendent à la Saxe, à la Bavière protestante et à une partie de la Westphalie, s'ils ne sont pas entravés par les tendances réactionnaires du gouvernement, doivent rapidement changer l'Allemagne, qui a reculé loin derrière l'ombre de la Réforme[1]. La Suisse ressemble beaucoup à l'Allemagne en ce qui concerne la propagation de l'infidélité. Seulement, le mal y existe sous une forme atténuée. La France est plus que jamais envahie par les disciples de Voltaire. La dernière révolution a produit une réaction des classes supérieures en faveur de l'Église. Les enfants des Encyclopédistes portent des cierges consacrés et baisent la main du prêtre, dans l'espoir qu'il conduira les masses passionnées de l'arène politique aux salles silencieuses de la pénitence.

Le stratagème est percé à jour et méprisé. Les ordres inférieurs, au lieu d'être conciliés, deviennent chaque jour plus hostiles, et il est probable qu'ils le resteront tant que le gouvernement et la prêtrise poursuivront leur politique réactionnaire et coercitive. Dans tous les pays catholiques au nord des Alpes, nous voyons les mêmes signes de déclin du catholicisme qui, selon Gibbon, ont marqué le déclin du paganisme : les cathédrales sont en grande partie désertées, et les rares personnes qui les fréquentent sont surtout des femmes et des messieurs âgés. Entrez à Notre-Dame dans l'après-midi d'un sabbat, et dans un édifice qui pourrait accueillir de dix mille à vingt mille personnes, vous trouverez une congrégation de trois ou quatre centaines de personnes, et ce sont pour la plupart des dames et des messieurs qui sont nés sous l'ancien régime. Les Parisiens modernes vont dans les clubs ou sur les boulevards. À Lyon, capitale ecclésiastique de la France, la situation est à peu près la même. Dans ses nombreuses et magnifiques cathédrales, les prêtres chantent la messe en présence de quelques centaines de personnes, tandis que les milliers d'habitants de la ville sont occupés à leur travail ou à leurs loisirs. En tant que champ de mission, peu de pays sont plus accueillants que la France.

Le Dr Merle D'Aubigné a témoigné de ce fait lors d'une récente réunion de la Foreign Aid Society à Londres. "Le Seigneur a soufflé sur ce pays", écrit notre évangéliste de l'Est de la France. "La voie est ouverte partout, et je ne sais pas de quel côté me tourner. "Il est impossible de ne pas avoir de réunions", dit un autre. "Car à peine entre-t-on dans une maison que tous les voisins y entrent aussi. Vous savez que nous avons en Bourgogne des églises pleines de vie spirituelle, qui font du missionnariat et qui sont composées uniquement de romanistes convertis. Le Dr Wiseman a-t-il en Angleterre des églises entièrement composées de protestants convertis ? Il est arrivé que des paroisses entières déclarent qu'elles quitteraient le pape et invitent un ministre du Christ à venir habiter parmi elles. Et les municipalités ont offert de prendre en charge tous les frais du service. Avez-vous en Angleterre des paroisses entières qui passent à la papauté ?[2] Lors du récent recensement à Paris, plusieurs milliers de romanistes se sont inscrits dans la colonne des protestants, tandis que d'autres ont manifesté leur désir d'une religion meilleure que la papauté.

Au sud des Alpes, l'infidélité n'a pas pris autant de racines. En Espagne, l'Église romaine a profondément participé au déclin qui s'est abattu sur ce malheureux pays. Une grande partie des biens ecclésiastiques a été accaparée par l'État. Il y a maintenant en Espagne des évêques sans revenus et des paroisses sans curés[3]. Nous avons l'occasion de savoir que parmi les jeunes prêtres d'Espagne, il n'y a pas peu de chercheurs sérieux. Ils ont commencé à sonder les fondements de l'autorité du pape. Et certains d'entre eux ont ouvertement déclaré aux ministres protestants de Grande-Bretagne que l'Église espagnole ne se porterait jamais bien tant qu'elle ne se serait pas débarrassée de l'autorité de l'évêque romain. Une étape de la réforme qui

conduirait à d'autres réformes plus importantes. Une mission protestante stationnée à Gibraltar pourrait en ce moment agir avec efficacité à la fois sur le sud de l'Espagne et sur la côte adjacente de l'Afrique. Les laïcs espagnols sont prêts à recevoir l'Évangile. Les prêtres sont méprisés, mais craints.

Dans l'important royaume du Piémont, un coup dur a récemment été porté à l'Église romaine. Le parlement de Turin a aboli une série de privilèges ecclésiastiques, notamment l'exemption du clergé des tribunaux séculiers, le droit des églises d'offrir un refuge aux criminels et l'abolition des sanctions pour l'inobservation des jours fériés. La voie constitutionnelle dans laquelle le gouvernement s'est engagé offre une garantie pour la permanence de ces changements nécessaires. Dans la résurrection des églises à l'expiration des âges sombres, la Bohême a été la première à jeter son linceul : il est de bon augure que sa tombe s'ouvre à nouveau. L'église protestante de Prague, dirigée par le Révérend Frédéric Kossuth, compte aujourd'hui onze cents membres. Parmi eux, sept cents sont des romanistes convertis, dont trois ecclésiastiques[4]. Ainsi, la lumière pure qui a brillé dans le ministère de Jean Huss est ressuscitée et éclaire ceux qui étaient assis dans les ténèbres. Nous espérons qu'il n'en sera pas de même aujourd'hui qu'autrefois, lorsqu'elle fut d'abord éteinte dans le sang, puis étouffée par les brouillards de l'erreur. Mais cette fois-ci, son aube passera au jour et éclairera bientôt tout le pays de Huss. C'est un signe tout aussi remarquable de notre époque que la véritable Église apostolique romaine, la vaudoise, ait obtenu de son souverain terrestre l'émancipation politique et de son roi céleste le réveil spirituel. Après le silence de mort des siècles, sa voix se fait entendre à nouveau dans ses anciennes vallées.

La tourterelle, si longtemps poursuivie par l'oiseleur, chante de nouveau parmi les Alpes. Oh ! que son chant soit vraiment : "Voici l'hiver passé, la pluie est finie et disparue !" Parmi les royaumes d'Italie qui périssent, le Piémont se porte bien en ce moment, parce qu'il abrite les restes de l'Église chrétienne primitive. Les vaudois se préparent à des opérations missionnaires en Italie, pour lesquelles, en tant que peuple de langue italienne, ils sont particulièrement bien préparés. Dans le duché de Toscane, une soif intense a été éveillée pour la Parole de Dieu. Il y a quelques semaines, le comte Guicciardini a assuré à l'auteur qu'il y avait maintenant dans ce petit État trois cents personnes sauvées par le jugement de charité. Des centaines d'autres lisaient les Écritures qui, dans de nombreux cas, avaient été apportées dans le pays dans les sacs à dos des soldats autrichiens. Que les tracts de D'Aubigné et l'"Italie" de M'Crie étaient diffusés à des milliers d'exemplaires. Et que, quoi qu'il advienne de la population, elle est, d'une manière générale, perdue pour le romanisme. La Lombardie, elle aussi, est le théâtre d'un mouvement religieux.

De nombreuses églises chrétiennes y existent, mais en secret, avec une organisation à la fois ecclésiastique et financière. Ces disciples sont souvent traqués par les limiers de l'Inquisition. Le serment du confessionnal, qui ne peut être violé

pour empêcher un meurtre ou un vol, est volontiers rompu pour dénoncer un lecteur de la Bible. Lorsque Pio Nono était un libéral avoué, la police autrichienne autorisait la diffusion des Écritures en Lombardie. Les Croates mettaient leurs chevaux à l'écurie dans les églises et oignaient leurs chaussures avec le saint chrême. Mais maintenant que le pape est autrichien en politique, le Croate et le Jésuite vont de pair pour supprimer la Bible et soutenir la cause d'une Église fondée sur l'Inquisition et à laquelle Lucifer a promis que le pouvoir de la vérité ne prévaudrait jamais contre elle.

Ce n'est pas seulement la Lombardie, mais toute l'Italie qui s'éveille. Un nombre immense de Bibles ont été diffusées dans ce pays pendant la République, par les presses de Florence et la Société biblique britannique et étrangère. Et les mesures rigoureuses des gouvernements italiens n'ont pas pu arrêter le mouvement qui s'est alors amorcé. Il existe en Italie une importante association chrétienne, qui compte parmi ses membres de nombreux prêtres. Ses affaires sont gérées par un comité central qui donne ses ordres aux comités inférieurs ou diocésains. Des églises ont été créées dans la plupart des villes principales, à l'exception de Rome. Un grand coffre reçoit les offrandes des laïcs et les contributions des prêtres qui, dans le cadre de cette association, sont appelés ministres.

L'argent ainsi recueilli est consacré à l'achat de Bibles et à la diffusion de tracts religieux et de catéchismes, ainsi qu'au soutien des membres les plus pauvres[5]. Les Italiens manifestent, par-dessus tout, une soif de la Parole de Dieu. Ils se réunissent souvent, par demi-douzaine, dans des endroits solitaires et au milieu des marécages, pour lire la Bible et célébrer leur culte, comme le faisaient les Lollards d'Angleterre et les Covenanters d'Écosse. De tels débuts ne peuvent qu'être bénis. Le fait que ce ne soit pas l'homme, mais la Bible, qui ait été son maître, augure bien du caractère profondément apostolique de la future Église italienne. Et les analogies de toute l'histoire nous trompent si la Providence n'ordonne pas les affaires politiques de ce pays de manière à ce que ces confesseurs puissent avoir l'occasion de se déclarer devant le monde, avant la destruction de la papauté. La véritable Église romaine sortira de son tombeau pour condamner la prostituée. Celui qui a fait sortir Lot de Sodome avant son renversement, celui qui a éloigné les légions de Jérusalem pour que les disciples puissent s'enfuir de la ville dévouée, celui-là, malgré la vigilance consociative et sanguinaire du Croate, du Jésuite et du Gaulois, appellera ces chrétiens hors de Babylone, afin qu'ils ne participent pas à ses fléaux.

Nous n'envisageons pas que l'Italie devienne protestante, du moins au point de l'être nationalement. La scène des grandes iniquités doit d'abord être purifiée par de grands jugements. Néanmoins, un reste sera sauvé. Mais nous serions injustes envers nos propres convictions si nous ne déclarions pas que ce que nous croyons voir arriver sur la papauté n'est pas une victoire, mais une condamnation. Les jugements de Dieu sont d'une grande profondeur. La papauté a persécuté les confesseurs d'autrefois sous

prétexte qu'ils étaient athées et rebelles. Aujourd'hui, l'Église qui a si longtemps lutté contre le fantôme est appelée à se débattre avec la substance. Rome se trouve face à face avec un athéisme qui a pour mission de renverser tout gouvernement et toute religion[6].

Un communisme destructeur fait son chemin, et fera son chemin, il y a des raisons de le penser, jusqu'à ce qu'un renversement universel et formidable balaie la papauté, avec tout le pouvoir qui l'a soutenue. Ce sombre pressentiment oppresse déjà l'esprit de ses adeptes. Terrorisés par le spectre rouge", ils courent se jeter dans les bras du colosse nordique. Cela ne les sauvera pas. Le communisme de l'Ouest se révélera plus fort que le despotisme du Nord. Lors de la première révolution, le peuple a mis en place la guillotine. Et aujourd'hui, il s'en ressent. Cette fois-ci, ce sont les rois qui ont mis en place la guillotine. Encore un tour de roue et le drame s'achèvera. "Car le Seigneur se lèvera comme sur la montagne de Perazim. Il s'irritera, comme dans la vallée de Gabaon, afin d'accomplir son œuvre, son œuvre étrange, et d'accomplir son acte, son acte étrange...". Une consommation, même déterminée sur toute la terre". Nous n'avons aucune crainte à avoir pour la Grande-Bretagne. L'attitude hostile adoptée contre elle par l'ensemble du monde papaliste ne nous effraie pas. Une année de paix avec Rome nous fera plus de mal qu'une guerre de cent ans. Nous croyons que Dieu a choisi la Grande-Bretagne pour qu'elle se dresse comme un monument de la vérité du protestantisme, lorsque les royaumes papalistes seront écrasés et renversés.

Mais tandis que nous avouons ainsi nos convictions, il est bon pour tous de garder à l'esprit que la papauté est encore puissante et qu'elle possède de nombreuses positions fortes : elle est soutenue par toute la force des gouvernements. elle a une organisation parfaite, d'innombrables agents, entraînés à une obéissance prompte et irraisonnée. elle a de l'énergie et du zèle. elle a l'union, qui fait cruellement défaut dans le camp opposé. Il a les traditions de son ancienne puissance et les fruits de son expérience passée. Il a dans son camp des hommes aux talents variés et remarquables. Il a quelque chose de positif à offrir au peuple, alors que le socialisme est en grande partie une négation. Il est encore fort, par-dessus tout, des mauvais principes du coeur de l'homme et des corruptions de la société. La nature humaine reste inchangée. Les hommes dans la masse sont toujours aussi friands d'une religion qui rendra l'espoir du paradis compatible avec l'assouvissement de leurs passions. En outre, si le scepticisme a d'abord libéré les masses de la papauté, il peut, par ses effets ultérieurs, contribuer à leur retour.

Son effet est d'affaiblir l'esprit et de le préparer à accepter n'importe quelle absurdité. Et s'il se produit un recul, ce qui est possible dans le cas d'hommes fatigués de souffrir et déçus par l'échec de leurs projets, alors, de même que nous avons vu l'esprit de l'Europe passer de la superstition au scepticisme, de même pourrions-nous le voir passer à nouveau du scepticisme à la superstition. La révolution reviendrait ainsi à son point de départ. L'éventualité même d'un tel événement, lourd de

conséquences pour la liberté et la religion, est suffisante pour inciter chaque chrétien à se demander ce qu'il peut faire pour aider à renverser la papauté. C'est maintenant qu'il faut agir, sans perdre un seul jour. Dans quelques années, le conflit sera tranché et le sort de l'Europe et du protestantisme sera scellé pour des siècles.

Le travail proprement dit est double. Il s'agit d'abord de renverser les barrières existantes. Et deuxièmement, l'introduction de la vérité. La destruction de ces despotismes qui ont toujours été les grands appuis de la papauté[7], les alter ego du pape, est l'œuvre de Dieu. Il fournira l'agence pour cette partie du travail : ce n'est pas le genre de travail qu'Il assigne habituellement à son peuple. Telle est, nous semble-t-il, la fin que doivent atteindre les révolutions actuelles. Leur mission est d'abattre les forteresses des ténèbres et d'ouvrir un chemin le long duquel le christianisme pourra avancer pour bénir les nations.

Mais la seconde partie est l'œuvre à laquelle Dieu appelle spécialement ses amis. Mais comment ? De quelle manière doivent-ils travailler ? Nous n'avons pas ici de plan ingénieux ou surprenant à proposer, promettant des résultats brillants, sans trop de peine et en peu de temps. Nous croyons qu'il n'y a pas de voie royale pour l'évangélisation du monde. Mais bien que notre plan soit simple, nous pensons qu'il est réalisable, et qu'il est le seul réalisable dans les circonstances actuelles. Nous devons donc concentrer nos efforts et faire en sorte que le coup tombe là où il sera le plus efficace. Rome est la tête et le coeur du paganisme moderne, la source de la tyrannie temporelle et spirituelle : frappons à Rome. Si nous pouvions déplacer la papauté et implanter le christianisme à Rome, la perte serait indescriptible pour la papauté, et le gain serait immense pour le protestantisme. Estimons la perte d'un côté, le gain de l'autre. Premièrement, Rome est le siège de Pierre (dans la logique papale). Et c'est en tant qu'occupant du siège de Pierre que le Pape revendique la primauté et le rang de Vicaire du Christ. Par conséquent, s'il perd le siège de Pierre, il perd ce sur quoi il fonde l'ensemble de sa revendication. Après cela, il n'aurait plus l'ombre d'un fondement à la primauté. Tous les casuistes ou les conciles de Rome ne pourraient pas, par un raisonnement juste, l'aider à sortir de cette difficulté. Quel que soit le siège dont il a été l'évêque, s'il n'est pas évêque de Rome, il n'est pas le successeur de Pierre, il n'est pas le Vicaire du Christ, il n'est pas Pape. Mais deuxièmement, une organisation aussi étendue que la papauté, pour fonctionner efficacement, doit nécessairement avoir un centre, où sont placés les sièges de toutes ses missions et agences.

Ce point, c'est Rome. Si nous nous emparons de ce point, nous brisons l'organisation de Rome en son centre, nous la paralysons et la détraquons jusqu'à sa périphérie. Mais troisièmement, il y a, comme l'expérience l'a prouvé, un certain lien mystérieux entre la possession de Rome et le sort de la papauté. Elle ne s'est jamais éloignée de Rome. Rome donne du prestige au système romain : elle lui donne de l'unité : elle opère comme un charme puissant sur le papiste dans les régions les plus

éloignées du globe. Rome a toujours été pour les papes, selon la vieille maxime, urbs et orbis. Aujourd'hui, il importe même de détruire cette influence, en brisant le lien entre le romanisme et Rome. La christianisation de Rome infligerait à la papauté une triple perte. Elle porterait un coup à la racine de son système, elle perturberait irrémédiablement son organisation et la dépouillerait de son prestige. Le gain pour la chrétienté serait proportionnel. Elle lui fournirait un puissant centre d'action et mettrait au service de l'Évangile toutes les aides extérieures que la possession de Rome et de l'Italie a données à la papauté, une terre dont les ressources sont presque inépuisables et un peuple qui, au pouvoir de former les plus grands plans et à la capacité de les poursuivre avec constance, ajouterait la ferveur et le zèle des convertis.

Le moment, nous le répétons, est singulièrement opportun : c'est une de ces rares occasions qui se présentent à l'intervalle des âges, pour éprouver l'Église si elle a la sagesse de la saisir. Le scepticisme a détourné les masses de Rome, d'une manière générale. Mais le scepticisme est trop négatif pour conserver longtemps son pouvoir sur elles. Frappées par une révolution destructrice, atteintes dans leur coeur par l'échec de leurs plans et de leurs espoirs, elles doivent chercher et chercheront quelque chose de plus positif que l'infidélité. Certaines de ces aspirations sont déjà en train de naître. Le rationalisme allemand est sur le point d'être abandonné. Même le socialisme se tourne vers le christianisme. De même que nous avons vu l'aveugle tourner ses yeux aveugles vers le coin du ciel où se trouvait le soleil, de même le socialisme, au milieu des horreurs de sa nuit, semble apercevoir faiblement la grande effusion de l'Evangile. Nous pouvons être assurés que les nations auront bientôt quelque chose de plus élevé et de meilleur que le panthéisme : elles commencent déjà à rechercher l'"Inconnu" ; et si elles ne trouvent pas la vérité, elles embrasseront l'erreur. Et combien de temps resteront-elles sous son emprise, qui peut le dire ?

Il s'agit donc d'une grande crise dans l'histoire du monde. Que chaque chrétien se sente comme s'il était le seul chrétien en Grande-Bretagne et comme si l'issue de la crise dépendait de lui. Qu'il fasse ses prières. Qu'il donne son travail. Qu'il donne son argent. Chrétiens de Grande-Bretagne, la voix de la Providence vous appelle bruyamment au conflit. Levez-vous, levez-vous immédiatement. Levez-vous comme un seul homme. Vous avez tout pour vous. Vous avez de votre côté les prières des martyrs dont la papauté a versé le sang. Vous avez de votre côté les prières des nations opprimées, qui accusent et maudissent aujourd'hui la papauté comme leur destructeur. Et surtout, vous avez de votre côté les promesses de Dieu, qui condamnent ce système à la perdition. "Lève-toi, car c'est le jour où le Seigneur a livré la papauté entre tes mains.

Mais quels sont les moyens ? Si l'on nous demande quel est le premier moyen de régénérer l'Italie, nous répondons : la Bible. Si l'on nous demande quel est le deuxième moyen, nous répondons : la Bible. Si l'on nous demande quel est le troisième moyen, nous répondons : la Bible. Dieu annonce clairement par sa providence qu'il va

renverser la papauté, régénérer l'Italie et sauver le monde par sa Parole, à l'exclusion de toute autre chose. Aucun missionnaire ne pourrait entrer en Italie à ce moment-là. Mais la Bible va, peut et a pénétré en Italie, et même à Rome. Il y a deux portes par lesquelles nous pouvons envoyer la Bible en Italie à l'heure actuelle. Nous pouvons l'acheminer par le Simplon, la grande route qui relie la Suisse à l'Italie. L'Eglise vaudoise, qui couvre cette entrée, est prête et désireuse de nous aider dans cette bonne oeuvre. En outre, le pouvoir autrichien en Lombardie est plus doux que le gouvernement sacerdotal dans les États de l'Église. Et en Lombardie et dans les régions limitrophes de l'Italie, il est tout à fait possible à l'heure actuelle de distribuer des Bibles par l'intermédiaire de colporteurs. L'autre porte se trouve bien sûr à l'ouest. Il y a trois ports francs de ce côté de l'Italie : Gênes, Leghorn et Civita Vecchia. Qu'on y apporte des bibles. On ne peut pas leur refuser l'entrée, puisqu'il s'agit de ports francs. Et de ces endroits, il est tout à fait possible, malgré les myrmidons du pape, de les transporter dans toute l'Italie. Cela peut être fait par des colporteurs. Mais ils doivent être prudents. Ils ne doivent pas les offrir dans les rues. Ils doivent les porter par trois ou six dans leur poche ou sur eux, et les distribuer en privé.

Qu'il est encourageant de constater que les Romains et les Italiens en général sont prêts à recevoir la Bible, qu'ils la désirent ardemment ! Ce fait a été bien attesté par une variété de preuves. Le récit suivant, magnifiquement simple et touchant, contient tout ce que nous pourrions souhaiter à ce sujet et montre à quel point nous sommes encouragés à nous lancer dans ce travail. Il s'agit du discours, tel qu'il a été rapporté dans les journaux, du Dr Achilli, lors d'une réunion de la Société biblique dans ce pays : "Vous savez que je reviens de Rome. Mon grand travail à Rome concernait la Bible. Je savais que la Bible seule est capable de produire une révolution religieuse. Quand je parle de révolution, je veux dire un changement complet de l'homme dans ses relations avec Dieu, avec la société et avec lui-même. Chez l'individu, ce changement est silencieux. Mais dans les masses, il est agité, car il s'agit souvent d'un changement rapide de tout un système. Cette révolution, je la souhaite pour le monde entier, en commençant par Rome.

C'est à l'époque de la liberté politique que le Nouveau Testament de Jésus-Christ a été publié à Rome pour la première fois. Au même moment, des exemplaires de la Bible complète ont été introduits, publiés par la Société biblique anglaise. Mes amis et moi-même avons montré ce livre bien-aimé aux Romains, qui n'ont pas tardé à nous le demander. Notre manière de le présenter était simple. Nous avions le livre dans nos poches lorsque nous introduisions des sujets religieux et que nous citions des textes de l'Écriture. Nous le sortions alors de nos poches et lisions les citations. J'ai trouvé qu'il valait mieux ne pas l'offrir, mais les laisser le demander, et même, dans la mesure du possible, les laisser désireux de l'obtenir. Quand je le donnais, je demandais toujours la promesse qu'ils le liraient souvent, peut-être tous les jours. J'ai eu le plaisir de voir dans de nombreux magasins des groupes de personnes autour

du commerçant, ce dernier lisant à haute voix la Bible que je lui avais donnée. La Bible se trouvait à l'Assemblée constituante, dans plusieurs bureaux publics et dans plusieurs quartiers militaires.

De nombreux soldats ont défendu leur pays sur les murs de Rome avec la Bible dans leur poche. Vous me demanderez : Quel effet la Bible a-t-elle produit à Rome ? Je vous répondrai. Je crois que rien ne peut mieux répondre à votre question que la lettre encyclique de Pio Nono, dans laquelle il s'élève contre la Bible, les missionnaires de la Bible, les Sociétés bibliques, etc. Parce que, dit-il, c'est de cette manière que le protestantisme, c'est-à-dire le christianisme pur, est entré à Rome et dans de nombreuses autres régions d'Italie. Je pourrais vous dire qu'après la distribution des Bibles, les églises romaines ont été abandonnées par le peuple, et que très peu d'entre eux allaient encore se confesser. On parlait de religion dans les maisons, dans les clubs, dans les rues et dans les magasins. Ils ne pensaient pas seulement au pape-roi, mais aussi au pape-évêque. Il est certain que le pape a plus peur de ce livre que des baïonnettes républicaines, car il sait qu'il est capable de détruire son trône au Vatican. Il n'est pas nécessaire d'ajouter un seul mot à ce récit minutieux et intéressant.

Nous devons donc marcher contre Rome avec l'épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu. Mais comment fournir des bibles ? Nous avons racheté les esclaves des Antilles avec une somme de vingt millions : refuserons-nous vingt millions de Bibles pour racheter l'Italie d'un esclavage pire encore ? Ne serait-ce pas un acte de noblesse, que la Grande-Bretagne donne à l'Italie vingt millions de bibles ? Se peut- il qu'il n'y ait pas assez de chrétiens en Grande-Bretagne pour cela ? Oh, en cette époque de grands projets, concevons généreusement l'évangélisation du monde. Vingt millions de Bibles, qui coûteraient environ un million et demi de livres, mettraient une Bible dans la main de chaque homme, femme et enfant d'Italie, des Alpes à la Sicile. Mais ce nombre n'est pas nécessaire. Un cinquième suffirait. Cinq millions de Bibles donneraient un exemplaire du volume sacré à chaque famille d'Italie. Que chaque famille chrétienne de Grande-Bretagne donne deux exemplaires de la Parole de Dieu pour l'Italie, et l'objectif est atteint. Cela ne représenterait qu'une dépense de quelques pence pour chaque chrétien professant. Nous ne voulons rien d'autre qu'un plan et une organisation pour un effort à une échelle adéquate. Ce que nous proposons donc, c'est que ce plan, ou un plan similaire défini et adéquat, soit présenté au pays.

Que le public chrétien soit informé de l'ampleur de la crise, du désir des Italiens de recevoir la Parole de Dieu, et du fait qu'un petit effort de la part de chacun peut permettre d'obtenir tout ce que l'on souhaite. Et que des comités italiens soient formés dans tout le pays, un petit comité dans chaque ville, ou peut-être dans chaque congrégation. Si l'on mettait en route des machines, on obtiendrait facilement et rapidement la somme nécessaire. Nous devrions viser un objet vaste et précis, et nous y parviendrons plus facilement qu'en visant un objet plus petit. Six pence par tête de

la part des chrétiens professant en Grande-Bretagne fourniraient les exemplaires nécessaires de la Parole de Dieu pour porter un coup efficace à la papauté de Rome. Il ne manque que la concentration et l'organisation parmi les protestants britanniques. Que personne ne reste en arrière. "Maudissez Meroz, dit l'ange du Seigneur, parce qu'ils ne sont pas sortis au secours du Seigneur, au secours du Seigneur contre les puissants.

Qu'on dise aux chrétiens britanniques que c'est un effort uni qu'ils doivent faire pour renverser la papauté, pour laquelle ils prient depuis longtemps, et que le sang des martyrs, qui n'a pas encore été versé, les gémissements des nations asservies, et les commandements et les promesses du Dieu vivant, les invitent à essayer. Le cri est maintenant fort. La création elle-même peine et souffre pour l'heure. La terre même que la papauté a maudite et flétrie crie au Ciel contre elle ! Les villes qu'elle a dépeuplées, les royaumes qu'elle a barbares, implorent les sentences du destin sur leur destructeur ! Le crétin de la Suisse, en émettant sa plainte idiote, le serf de la Lombardie jadis riche, le mendiant de la Venise jadis fière, en demandant l'aumône, protestent contre une tyrannie qui les a écrasés dans la misère et l'idiotie Les libertés assassinées de la Hongrie,-les chaînes cliquetantes des vingt mille captifs de Ferdinand, les rues mêmes de Vienne, de Paris, de Naples et de Rome, si récemment arrosées du sang de leurs enfants, crient vengeance contre la papauté ! Ses propres péchés crient contre elle. Les âmes des martyrs sous l'autel crient : "Seigneur, jusqu'à quand ? Les prophètes et les apôtres, qu'elle a contraints à s'associer à ses idolâtries, se joignent à ce cri ! Les chérubins et les séraphins, qu'elle a invoqués en immolant ses victimes, crient de leurs trônes ! Le ciel et la terre s'unissent dans un cri puissant vers le trône de l'Éternel ! Les chrétiens britanniques resteront-ils immobiles ? Resteront-ils seulement impassibles ? Non. Qu'ils se lèvent. Et s'ils frappent avec foi, la papauté tombera.

Une fois la papauté renversée, quelles perspectives heureuses commenceront à s'ouvrir à notre monde misérable et malheureux, misérable et malheureux à cause du manque d'entreprise et d'union, et la libéralité des chrétiens ! Que la papauté soit renversée, et toi, ô chrétienté, mère de la liberté, source de la pureté domestique et de l'ordre social, dont l'office est de guider les uns et les autres vers la gloire terrestre et le bonheur immortel, tu iras au-devant des nations. Quand elles verront la gloire de ta forme, elles t'aimeront et, en t'aimant, elles s'aimeront les unes les autres. Au son de ta voix proclamant la paix, les passions furieuses s'apaiseront, et le tumulte des peuples s'apaisera dans un profond et bienheureux repos. Touchés par ta main bienfaisante et toute-puissante, leurs plaies saignantes seront étouffées et leurs entraves brisées à jamais. Enthousiasmés par toi, ils oublieront tous leurs malheurs. Et leurs voix, qui ne s'accorderont plus à la tristesse et aux soupirs, feront retentir la terre entière de leurs chants d'allégresse.

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Alliance évangélique, 1851 Statistiques allemandes, par le Dr Krummacher.

[2] The Record", 2 juin 1851.

[3] Dans le "Bell's Weekly Messenger" du 15 avril 1850, nous trouvons, dans une lettre datée de Madrid, le 3 avril, quelques avis intéressants concernant l'état actuel de l'Église catholique en Espagne. "Il y a peu d'évêques en Espagne qui laissent quelque chose. ... . L'auteur en attribue la cause à leur misérable situation. Je connais personnellement l'évêque de Ségovie, qui m'a assuré que pendant toute l'année 1849, il n'a pas reçu un sou de son salaire et qu'il a été obligé de vivre, comme le "maître de Ravenswood", de l'ingéniosité de son serviteur. Qu'on pense seulement à un évêque de Ségovie (autrefois un des sièges les plus gras d'Espagne) vivant seul avec un vieux serviteur édenté dans un immense palais, un palais qui paraît digne d'être la résidence d'un roi. ... . Les curés se font maintenant rares, comme en France il y a quelques années. Il ne se passe pas une semaine sans que la Gazette ne contienne des circulaires de différents évêques, signalant des vacances dans leurs diocèses. Aujourd'hui, par exemple, l'évêque de Tarragone en annonce pas moins de soixante-deux".

[4] Histoire de la Slavonie de Krasinski, p. 409, deuxième édition.

[5] Alliance évangélique, 1851 . Statistiques italiennes, par le Dr Achilli.

[6] La décadence et l'extinction probable du pouvoir ecclésiastique ont été appréhendées depuis un certain temps par les hommes politiques. Nous citons les paroles remarquables de Sir James Macintosh : "Si nous ne redoutions pas le ridicule des prédictions politiques, il ne semblerait pas difficile d'en déterminer la période. Le pouvoir ecclésiastique (à moins qu'une révolution favorable à la prêtrise ne replonge l'Europe dans l'ignorance) ne survivra certainement pas au dix- neuvième siècle". (Vindiciae Gallicae, p. 99.)

[7] Par exemple, la censure de la presse trouve son origine dans le pape Alexandre Borgia. Pendant les onze années de son pontificat bestial, de 1492 à 1503, alors que le bol empoisonné et le stiletto n'étaient pas contrôlés, la circulation des livres était interdite. C'est ce même pape, inspiré par une lâcheté consciente, qui a construit le long viaduc entre le palais du Vatican et le donjon bastiais de Saint- Ange, qui a été abattu lors de la révolution de 1848. Les papes sont les mêmes à toutes les époques. Le neuvième Pie, dans sa lettre encyclique, jette l'anathème sur le "nouvel art de la librairie (Novae artis librariae). Il a reconstruit la galerie couverte entre Saint-Ange et le Vatican.

Date de réédition : Janvier 2024

LUX LUCET IN TENEBRIS